



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

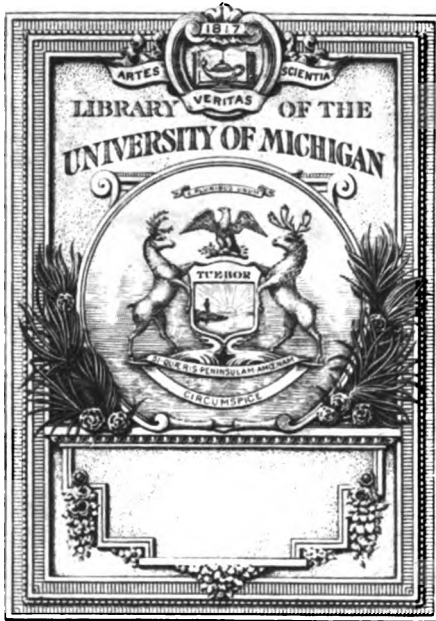
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

**B** 3 9015 00235 760 9  
University of Michigan - BUHR



F  
100  
.G2  
18









F  
1826  
G 23  
1852  
v. 1

HISTOIRE

DU

# CANAD

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'À NOS JOURS.

PAR

F. X. GARNEAU.

SECONDE ÉDITION CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

Quebec :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE

1852.

*Handwritten text, possibly a signature or name, located at the top left of the page.*

*eg.*



D. J. Caspary

Bozabell Street



**HISTOIRE**  
**DU**  
**CANADA.**

1000000000





F  
1026  
G23  
1852  
v.1



en d'autres mains. Après cet événement, les écrivains qui laissent des matériaux pour nos annales, deviennent encore plus rares.

Parmi les auteurs dont nous venons de parler, et qui sont antérieurs à la conquête, il ne faut pas confondre, cependant, le célèbre Jésuite Charlevoix. Le plan étendu de son livre de la Nouvelle-France, l'exactitude générale des faits qu'il développe, son style simple et naturel, lui ont assuré depuis longtemps un rang distingué en Amérique ; et le Canada le réclame encore aujourd'hui comme le premier de ses historiens.

S'il s'abandonne quelquefois à une pieuse crédulité, si ses affections exercent sur lui une influence à laquelle il ne peut pas toujours se soustraire, tous les savans reconnaissent qu'il parle des hommes et des choses avec autant de modération que de jugement, qu'il sait apprécier les événemens avec sagesse et impartialité, et que ses rapports intimes avec la cour de France lui ont procuré l'avantage de puiser à des sources précieuses. Notre histoire, qui n'était jusqu'à lui qu'un squelette informe, à pris, sous sa plume, le développement et les proportions d'un tout complet. S'il est tombé dans quelques erreurs sur les voyages de Jacques Cartier, et sur les premiers temps de la colonie, il n'en pouvait guère être autrement à une époque où les matériaux dont il avait besoin, étaient épars ou inconnus pour la plupart. Ce n'est qu'à grands frais et après des recherches immenses qu'il a pu en rassembler assez pour son entreprise ; et ce n'est que de nos jours que les gouvernemens ont fait quelque chose en Amérique pour compléter les annales des pays soumis à leur domination.

Pendant Charlevoix n'embrasse que la moitié des temps écoulés depuis la fondation de Québec jusqu'à nos jours. Le but et le caractère de son ouvrage d'ailleurs ne conviennent plus à nos circonstances et à notre état

politique. Écrit principalement au point de vue religieux, il contient de nombreuses digressions sur les travaux des missionnaires répandus au milieu des tribus indiennes, qui ont perdu leur intérêt pour la généralité des lecteurs. Puis l'auteur, s'adressant à la France, a dû entrer dans une foule de détails nécessaires en Europe, mais inutiles en Canada ; d'autres ont perdu leur intérêt par l'éloignement des temps.

Le plan que nous avons choisi a dû occuper notre attention très-sérieusement, vu surtout la différence des théâtres sur lesquels se passe l'action multiple de la colonisation de la Nouvelle-France, dont Québec était le grand centre. Quoique par son titre notre histoire ne paraisse embrasser que le Canada proprement dit, elle contiendra en réalité celle de toutes les colonies françaises de l'Amérique du nord jusqu'à la paix de 1763. L'unité de gouvernement et les rapports intimes qui existaient entre ces diverses provinces, ne permettent point d'en séparer l'histoire sans diminuer essentiellement l'intérêt de l'ensemble, et sans nous exposer à nous tromper sur l'esprit du système qui les régissait. Néanmoins, nous ne mènerons pas toujours de front les événemens de ces différens pays, parce que cela serait sujet à plusieurs inconvéniens, dont le moindre serait de causer des interruptions fréquentes qui deviendraient fatigantes à la longue pour le lecteur. Nous rapporterons les faits qui se passaient dans chaque colonie, séparément autant que cela pourra se faire sans nuire à l'enchaînement et à la clarté. Ainsi l'histoire de l'Acadie formera généralement des chapitres qui, selon le besoin, s'arrêteront en deçà ou descendront au-delà des époques correspondantes de celle du Canada proprement dit.

Dans ce système de présenter les faits comme par tableaux où l'on puisse voir leur ensemble d'un coup-d'œil, l'aperçu des mœurs des Indiens, celui du régime

civil et ecclésiastique du Canada, la relation des découvertes dans l'intérieur de continent, etc., formeront autant de chapitres ou groupes qui permettront d'abrégier, lorsqu'il s'agira des provinces qui dépendaient autrefois du gouvernement canadien, et qui s'en sont ensuite séparées, comme la Louisiane, dont l'histoire ne nous intéresse guère plus que d'une manière générale.

L'époque mémorable de l'établissement du gouvernement constitutionnel en ce pays, est pour nous un sujet intéressant de réminiscence ; il nous rappelle un de ces actes glorieux dont toute une race, jusque dans ses plus lointaines ramifications, aime à s'honorer : et nous devons l'avouer, nous portons nos regards sur ceux qui ont conquis autrefois la charte des libertés anglaises, et dont la victoire devait ainsi nous profiter, avec d'autant plus de vénération que la race normande, d'où sortent la plupart de nos pères, est celle qui a doté l'Angleterre de ce bienfait, principale cause de sa gloire et de sa puissance actuelle.\* L'histoire de cette colonie redouble d'intérêt à partir de ce moment. L'on voit en effet les sentimens, les tendances et le génie du peuple, longtemps comprimés, se manifester soudainement et au grand jour ; de grandes luttes politiques et de races agiter la société, le gouvernement et les représentans populaires combattre, sur les limites extrêmes de leurs pouvoirs respectifs, pour des droits et pour des privilèges toujours contestés ; enfin tout attache dans le spectacle animé de ces joutes paisibles de l'intelligence et de la raison, dont l'amélioration du pays et le bien-être de ses habitans, constituent l'objet. Cette partie de notre tâche ne sera ni la moins difficile ni la moins importante.

---

\* Tous les barons qui ont forcé le roi Jean-sans-terre à signer la Grande-Charte, écrite en français et en latin, portent en apparence des noms français. Thierry : *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*.



## DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'HISTOIRE est devenue, depuis un demi siècle, une science analytique rigoureuse ; non seulement les faits, mais leurs causes, veulent être indiqués avec discernement et précision, afin qu'on puisse juger des uns par les autres. La critique sévère rejette tout ce qui ne porte pas en soi le cachet de la vérité. Ce qui se présente sans avoir été accepté par elle, discuté et approuvé au tribunal de la saine raison, est traité de fable et relégué dans le monde des créations imaginaires. A ce double flambeau s'évanouissent le merveilleux, les prodiges, et toute cette fantasmagorie devant laquelle les nations à leur enfance demeurent frappées d'une secrète crainte, ou saisies d'une puérile admiration ; fantasmagorie qui animait jadis les sombres forêts du Canada dans l'imagination vive de ses premiers habitans, ces indigènes belliqueux et sauvages dont il reste à peine aujourd'hui quelques traces.

Cette révolution, car c'en est une, dans la manière d'apprécier les événemens, est le fruit incontestable des progrès de l'esprit humain et de la liberté politique. C'est la plus grande preuve que l'on puisse fournir du perfectionnement graduel des institutions sociales. Les nuages mystérieux qui enveloppaient le berceau de la Grèce et de Rome,\* perdent de leur terreur ; l'œil peut oser main-

---

\* Les historiens de ce continent sont affranchis des difficultés qui ont embarrassé pendant longtemps ceux de l'Europe par rapport à la question de l'origine des races dont descendent les différens peuples coloniaux américains. Ils peuvent en effet indiquer sans peine le point de départ des flots d'émigrans dans les diverses contrées de l'Ancien-Monde, et suivre leur route jusque dans la plus obscure vallée où un pionnier ait élevé sa hutte dans le nouveau. S'ils veulent remonter au-delà, ils trouveront tout fait par l'ardeur avec laquelle les Européens ont travaillé à régler définitivement la question

tenant en scruter les terribles secrets ; et s'il pénètre jusqu'à l'origine du peuple lui-même, il voit le merveilleux disparaître comme ces légers brouillards du matin aux rayons du soleil. Car bien qu'on ait donné aux premiers rois une nature céleste, que l'adulation des zélateurs de la monarchie, les ait enveloppés de prodiges, pour le peuple, aucun acte surnaturel ne marque son existence ; sa vie prosaïque ne change même pas dans les temps fabuleux.

A venir jusqu'à il y a à peu près trois siècles une ignorance superstitieuse obscurcissait et paralysait l'intelligence des peuples. Les trois quarts du globe qu'ils habitent étaient inconnus ; ils ignoraient également la cause de la plupart des phénomènes naturels qui les ravissaient d'admiration ou les remplissaient de crainte ; les sciences les plus positives étaient enveloppées de pratiques mystérieuses ; le chimiste passait pour un devin ou un sorcier, et souvent il finissait par se croire lui-même inspiré par les esprits.

L'invention de l'imprimerie et la découverte du Nouveau-Monde ébranlèrent, sur sa base vermoulue, cette divinité qui avait couvert le moyen âge de si épaisses ténèbres. Mais Colomb livrant l'Amérique à l'Europe étonnée, et dévoilant tout à coup une si grande portion du domaine de l'inconnu, leur porta peut-être le coup le plus funeste.

La liberté aussi, quoique perdue dans la barbarie universelle, ne s'était pas tout à fait éteinte dans quelques montagnes isolées ; elle contribua puissamment au mouvement des esprits. En effet, l'on peut dire que c'est elle qui l'inspira d'abord, et qui le soutint ensuite avec une force toujours croissante.

---

de leur origine. Mais si cette grande tâche est accomplie pour eux, il en reste une autre semblable à finir pour les Indigènes de l'Amérique, qui offre peut-être encore plus de difficultés, et qui a déjà exercé l'ingénuité de beaucoup de savans.

Depuis ce moment, la grande figure du peuple apparaît dans l'histoire moderne. Jusque-là, elle semble un fond noir sur lequel se dessinent les ombres gigantesques et barbares de ses maîtres, qui le couvrent presque en entier. On ne voit agir que ces chefs absolus qui viennent à nous armés d'un diplôme divin ; le reste des hommes, plèbe passive, masse inerte et souffrante, semble n'exister que pour obéir. Aussi les historiens courtisans s'occupent-ils fort peu d'eux pendant une longue suite de siècles. Mais à mesure qu'ils rentrent dans leurs droits, l'histoire change quoique lentement ; elle se modifie quoique l'influence des préjugés conserve encore les allures du passé à son burin. Ce n'est que de nos jours que les annales des nations ont réfléchi tous leurs traits avec fidélité ; et que chaque partie du vaste tableau a repris les proportions qui lui appartiennent. A-t-il perdu de son intérêt, de sa beauté ? Non. Nous voyons maintenant penser et agir les peuples ; nous voyons leurs besoins et leurs souffrances ; leurs désirs et leurs joies ; ces masses, mers immenses, lorsqu'elles réunissent leurs millions de voix, agitent leurs millions de pensées, marquent leur amour ou leur haine, produisent un effet autrement durable et puissant que la tyrannie même si grandiose et si magnifique de l'Asie. Mais il fallait la révolution batave, la révolution de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique, et surtout celle de la France, pour rétablir solidement le lion populaire sur son piédestal.

Cette époque célèbre dans la science de l'histoire en Europe, est celle où paraissent les premiers essais des historiens américains de quelque réputation. On ne doit donc pas s'étonner si l'Amérique, habitée par une seule classe d'hommes, le peuple, dans le sens que l'entendent les vieilles races privilégiées de l'ancien monde, la *canaille* comme disait Napoléon, adopte dans son entier les principes de l'école historique moderne qui prend la nation pour source et pour but de tout pouvoir.

Les deux premiers hommes qui aient commencé à miner le piédestal des idoles mythiques, de ces fantômes qui défendaient le sanctuaire inaccessible de l'inviolabilité et de l'autorité absolue contre les attaques sacrilèges du grand nombre, sont un Italien et un Suisse, nés par conséquent dans les deux pays alors les plus libres de l'Europe. Laurent Valla donna le signal au 15<sup>e</sup> siècle. Glareanus, natif de Glaris, marcha sur ses traces. "La Suisse est un pays de raisonneurs, dit Michelet. Malgré cette gigantesque poésie des Alpes, le vent des glaciers est prosaïque ; il souffle le doute."\*

L'histoire des origines de Rome exerça leur esprit de critique. Erasme, Scaliger et d'autres savans hollandais vinrent après eux. Le Français, Louis de Beaufort, acheva l'œuvre de destruction ; il fut le véritable réformateur ; mais s'il démolit, il n'édifia point. Le terrain étant déblayé, le célèbre Napolitain, Vico, parut et donna (1725) son vaste système de la métaphysique de l'histoire † dans lequel existent déjà en germe du moins, tous les travaux de la science moderne. Les Allemands saisirent sa pensée et l'adoptèrent ; Niebuhr est le plus illustre de ses disciples.

Pendant la voix de tous ces profonds penseurs fut peu à peu entendue des peuples, qui proclamèrent, comme nous venons de le dire, l'un après l'autre, le dogme de la liberté. De cette école de doute, de raisonnement et de progrès intellectuels, sortirent Bacon, la découverte du Nouveau-Monde, la métaphysique de Descartes, l'immortel ouvrage de l'esprit des lois, Guisot, et enfin Sismondi, dont chaque ligne est un plaidoyer éloquent en faveur du pauvre peuple tant foulé par cette féodalité

\* *Histoire Romaine*. Nous suivons ici les données de ce savant et ingénieux historien, et Niebuhr.

† Son livre dédié au pape Clément XII, porte le titre de la Nouvelle Science (*Scienza nuova*). La Biographie universelle contient un article très détaillé sur cet auteur et ses ouvrages.

d'acier jadis si puissante, mais dont il ne reste plus que quelques troncs décrépits et chancellans, comme ces arbres frappés de mort par le fer et par le feu qu'on rencontre dans un champ nouvellement défriché.

Il est une remarque à faire ici, qui semble toujours nouvelle tant elle est vraie. Il est consolant pour le christianisme, malgré les énormes abus qu'on en a faits, de pouvoir dire que les progrès de la civilisation, depuis trois ou quatre siècles, sont dus en partie à l'esprit de ce livre fameux et sublime, la Bible, objet continuel des méditations des scolastiques et des savans qui nous apparaissent au début de cette époque mémorable à travers les dernières ombres du moyen âge. La direction qu'ils ont donnée à l'esprit humain, n'a pas cessé depuis de se faire sentir ; ils ont continué l'œuvre de la généralisation du Christ, et leurs paroles, qui s'adressaient à la multitude, ne faisaient que se conformer au système du maître. Le Régénérateur-Dieu est né au sein du peuple, n'a prêché que le peuple, et a choisi, par une préférence trop marquée pour ne pas être significative, les disciples de ses doctrines dans les derniers rangs de ces Hébreux infortunés, gémissant dans l'esclavage des Romains, qui devaient renverser aussi bientôt après leur antique Jérusalem. Ce fait plus que tout autre explique les tendances humanitaires du christianisme, et l'empreinte indélébile qu'il a laissée sur la civilisation moderne.\*

C'est sous l'influence de cette civilisation et de ces doctrines que l'Amérique septentrionale s'est peuplée d'Européens.

---

\* L'ordre de St.-Benoît donna au monde ancien usé par l'esclavage le premier exemple du travail accompli par des mains libres. Cette grande innovation sera une des bases de l'existence moderne (MICHELET). Cet ordre célèbre fondé en Italie à la fin du 5e siècle servait d'asile à ceux qui fuyaient la tyrannie du gouvernement Goth et Vendale. Ce sont les bénédictins qui ont perpétué dans leurs cloîtres le peu de connaissances qui restaient chez les barbares.

Une nouvelle phase se passa alors dans l'histoire du monde. C'était le deuxième débordement de population depuis le commencement de l'ère chrétienne. Le premier fut, on le sait, l'irruption des barbares qui précipita la chute de l'empire romain ; le second fut l'émigration européenne en Amérique, qui précipita à son tour la ruine de la barbarie.

S'il est vrai que le spectacle tant varié de l'histoire excite constamment notre intérêt, soit qu'on assiste aux époques où les nations sont à leur plus haut degré de grandeur ou penchent vers leur déclin, soit que, se plaçant à leur naissance, l'on jette de ce point ses regards sur la longue chaîne d'événemens heureux et malheureux qui signalent leur passage sur la scène du monde ; combien cet intérêt ne dut-il pas redoubler lorsqu'il y a trois siècles on vit sortir de différens points de l'Europe, pour se diriger au-delà des mers de l'occident, ces longues processions d'humbles mais industrieux colons, dont l'avenir, enseveli dans le mystère, donnait à la fois tant d'inquiétude et tant d'espérance. L'épée avait jusque-là frayé le chemin de toutes les émigrations. "La guerre seule a découvert le monde dans l'antiquité." L'intelligence et l'esprit de travail sont les seules armes des hardis pionniers qui vont maintenant prendre possession de l'Amérique. Leurs succès rapides prouvèrent l'avantage de la paix et d'un travail libre sur la violence et le tumulte des armes pour fonder des empires riches et puissans.

L'établissement du Canada date des commencemens de ce grand mouvement de population vers l'ouest, mouvement dont les causes générales intéressent le Canada comme le reste de l'Amérique. Nous ne devons pas en effet méconnaître le point de départ et la direction de la civilisation américaine. Cette étude est nécessaire à tous les peuples de ce continent qui s'occupent de leur avenir.

Tel est donc, nous le répétons, le caractère de cette civilisation, et de la colonisation commencée et activée sous son influence toute-puissante. Entre les établissemens américains, ceux-là ont fait le plus de progrès qui ont été le plus à même d'en utiliser les avantages. Le Canada, quoique fondé, pour ainsi dire, sous les auspices de la religion, est une des colonies qui ont ressenti le plus faiblement cette influence, pour des raisons qu'on aura lieu d'apprécier plus d'une fois dans la suite. C'est pourquoi aussi il y a peu de pays qui, avec une population aussi faible, aient déjà passé par tant de guerres, tant d'orages et tant de révolutions.

Au surplus, dans une jeune colonie chaque fait est gros de conséquences pour l'avenir. L'on se tromperait fort gravement si l'on ne voyait dans le planteur qui abattit autrefois les forêts répandues sur les rives du St. Laurent, qu'un simple bûcheron travaillant pour satisfaire un besoin d'un instant. Son œuvre, si humble en apparence, devait avoir des résultats beaucoup plus vastes et beaucoup plus durables que les victoires les plus brillantes qui portaient alors si haut la renommée de Louis XIV. L'histoire de la découverte et de l'établissement du Canada ne le cède en intérêt à celle d'aucune autre partie du continent. La hardiesse de Cartier qui vient planter sa tente au pied de la montagne d'Hochelaga, au milieu de tribus inconnues, à près de trois cents lieues de l'Océan; la persévérance de Champlain qui lutte avec énergie, malgré la faiblesse de ses moyens, contre l'apathie de la France et la rigueur du climat, et qui, triomphant enfin de tous les obstacles, jette les fondemens d'un empire dont les destinées sont inconnues; les souffrances des premiers colons et leurs sanglantes guerres avec la fameuse confédération iroquoise; la découverte de presque tout l'intérieur de l'Amérique septentrionale, depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique,

depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'aux nations qui habitaient les rives occidentales du Mississipi ; les expéditions militaires des Canadiens dans le Nord, dans l'île de Terre-Neuve, et jusque dans la Virginie et la Louisiane ; la fondation, par eux ou par leurs missionnaires, des premiers établissemens européens du Michigan, de l'Ouisconsin, de la Louisiane et de la partie orientale du Texas, voilà, certes, des faits bien dignes de notre attention et de celle de la postérité, et qui donnent aux premiers temps de notre histoire, un mouvement, une variété, une richesse de couleurs qui nous intéressent sans cesse.

Si l'on envisage l'histoire du Canada dans son ensemble, depuis Champlain jusqu'à nos jours, on voit qu'elle se partage en deux grandes phases que divise le passage de cette colonie de la domination française à la domination anglaise, et que signalent la première, les guerres avec les Sauvages et les provinces qui forment aujourd'hui les Etats-Unis ; la seconde, la lutte politique et parlementaire des Canadiens pour leur conservation nationale. La différence des armes, entre ces deux époques, nous les montre sous deux points de vue distincts ; mais c'est sous le dernier qu'ils m'intéressent davantage. Il y a quelque chose de touchant et de noble tout à la fois à défendre la nationalité de ses pères, cet héritage sacré qu'aucun peuple, quelque dégradé qu'il fût, n'a jamais osé répudier publiquement. Jamais cause plus grande et plus sainte n'a inspiré un cœur haut placé, et mérité la sympathie des hommes généreux.

Si la guerre a fait briller autrefois sur le champ de bataille la bravoure des Canadiens avec éclat ; à leur tour, les débats politiques ont fait surgir au milieu d'eux des noms que respectera la postérité ; des hommes dont les talens, le patriotisme ou l'éloquence, sont pour nous à la fois un juste sujet d'orgueil et une cause de digne et généreuse émulation. Les Papineau, les Bedard, les



Vallières, les Stuart, ont à ce titre pris la place distinguée que leurs compatriotes leur avaient assignée depuis longtemps dans notre histoire, comme dans leur souvenir.

Par cela même que le Canada a été soumis à de grandes vicissitudes, qui ne sont pas de son fait, mais qui tiennent à la nature de sa dépendance coloniale, les progrès n'y marchent qu'à travers les obstacles, les secousses sociales, et une complication qu'augmentent de nos jours la différence des races mises en regard par la métropole ; les haines, les préjugés, l'ignorance et les écarts des gouvernans et quelquefois des gouvernés. Les auteurs de l'union des deux provinces du Canada, projetée en 1822 et exécutée en 1840, ont étayé cette mesure de diverses raisons spécieuses pour couvrir d'un voile légal une grande injustice. L'Angleterre, qui ne veut voir dans les Canadiens français que des colons turbulens, des étrangers mal affectionnés, feint de prendre pour des tentatives républicaines leur inquiétude, leur attachement à leurs institutions et à leurs usages menacés, artifice indigne d'un grand peuple. L'abolition de leur langue, et la restriction de leur franchise électorale pour les tenir, malgré leur nombre, dans la minorité et la sujétion, ne prouvent que trop qu'elle ne croit rien de ce qu'elle dit, et que ni les traités, ni les actes publics les plus solennels, n'ont pu l'empêcher de violer des droits d'autant plus sacrés qu'ils servaient d'épave au faible contre le fort.

Mais quoiqu'on fasse, la destruction d'un peuple n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer.

Nous sommes loin de croire que notre nationalité soit à l'abri de tout danger. Comme bien d'autres nous avons eu nos illusions à cet égard, illusions qui s'envolent chaque jour devant les intrigues, et la corruption qui rappellent certaines époques de l'histoire de l'Irlande.

Mais, dans le vrai, l'existence du peuple canadien n'est pas plus douteuse aujourd'hui, qu'elle ne l'était il y a un demi siècle. Notre destinée est de lutter sans cesse, tantôt contre les barbares qui couvrent l'Amérique, tantôt contre une autre race qui, jetée en plus grand nombre que nous dans ce continent, y a acquis depuis longtemps une prépondérance, qui n'a plus rien à craindre. Nous ne comptons que 60,000 âmes en 1760 et nous dépassons aujourd'hui 700,000.

En effet, ce qui caractérise la race française, par-dessus toutes les autres, c'est "cette force secrète de cohésion et de résistance, qui maintient l'unité nationale à travers les plus cruelles vicissitudes et la relève triomphante de tous les obstacles." La vieille étourderie gauloise, dit un auteur,\* a survécu aux immuables théocraties de l'Égypte et de l'Asie, aux savantes combinaisons politiques des Hellènes, à la sagesse et à la discipline conquérante des Romains. Doué d'un génie moins flexible, moins confiant et plus calculateur, ce peuple antique et toujours jeune quand retentit l'appel d'une noble pensée ou d'un grand homme, ce peuple eût disparu comme tant d'autres plus sages en apparence, et qui ont cessé d'être parce qu'ils ne comprenaient qu'un rôle, qu'un intérêt ou qu'une idée.

Rien ne prouve que les Français établis en Amérique aient perdu, au contraire, tout démontre qu'ils ont conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette puissance énergique et insaisissable qui réside en eux-mêmes, et qui, comme le génie, échappe à l'astuce de la politique comme au tranchant de l'épée. Ils se conservent, comme type, même lorsque tout semble annoncer leur destruction. Un noyau s'en forme-t-il au milieu des races étrangères, il se propage, en restant comme isolé, au sein de ces popu-

---

\* M. Maillefer: *De la puissance et des institutions de l'Union Américaine.*

lations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut s'amalgamer. Des Allemands, des Hollandais, des Suédois se sont établis par groupes dans les Etats-Unis, et se sont insensiblement fondus dans la masse sans résistance, sans qu'une parole même révélât leur existence au monde. Au contraire, aux deux bouts de cette moitié du continent, deux groupes français ont pareillement pris place, et non seulement s'y maintiennent comme race, mais on dirait qu'une énergie qui est comme indépendante d'eux-mêmes, repoussé les attaques dirigées contre leur nationalité. Leurs rangs se resserrent, la fierté du grand peuple dont ils descendent et qui les anime alors qu'on les menace, leur fait rejeter toutes les capitulations qu'on leur offre ; leur esprit de sociabilité, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans les situations où d'autres perdraient toute espérance. Enfin cette force de cohésion, dont nous venons de parler, se développe d'autant plus que l'on veut la détruire.

“ La nationalité d'ailleurs n'est pas un fruit artificiel ; c'est le don de Dieu ; personne ne peut l'acquérir, et il est impossible de le perdre. ”\* Les six siècles de persécution, d'esclavage et de sang de l'Irlande sont une preuve mémorable des dangers de la *dénationalisation*, qu'on ne passe ce terme, forcée et violente d'un peuple civilisé par un autre peuple civilisé.

Les hommes d'état éminens qui ont tenu le timon des affaires de la Grande-Bretagne après la cession du Canada en 1763, comprirent que la situation particulière des Canadiens, à l'extrémité du continent, était un gage de leur fidélité ; et cette prévision est une preuve de leur sagacité en cette occasion.

Livrés aux réflexions pénibles que leur situation dut

---

\* *De la philosophie catholique en Italie*, (M. Ferrari).—Revue des deux Mondes.

leur inspirer après la lutte sanglante et prolongée dans laquelle ils avaient montré tant de dévouement à la France, les Canadiens jetèrent les yeux sur l'avenir avec inquiétude. Délaisés par la partie la plus riche et la plus éclairée de leurs compatriotes qui, en abandonnant le pays, les privèrent du secours de leur expérience; faibles en nombre et mis un instant pour ainsi dire à la merci des populeuses provinces anglaises auxquelles ils avaient résisté pendant un siècle et demi avec tant d'honneur, ils ne désespérèrent pas encore de leur position. Ils exposèrent au nouveau gouvernement leurs vœux en réclamant les droits qui leur avaient été garantis par les traités; ils représentèrent avec un admirable tact que la différence même qui existait entre eux et leurs voisins, les attacherait plutôt à la cause métropolitaine qu'à la cause coloniale: ils avaient deviné la révolution américaine.

Le hasard a fait découvrir dans les archives du secrétariat provincial à Québec, un de ces mémoires, écrit avec beaucoup de sens, dans lequel l'auteur faisait des prédictions que les événemens n'ont pas tardé à venir réaliser. En parlant de l'indépendance probable de l'Amérique, il observe " que s'il ne subsiste pas entre le Canada et la grande-Bretagne d'anciens motifs de liaison et d'intérêt étrangers à ceux que la Nouvelle-Angleterre pourrait, dans le cas de la séparation, proposer au Canada, la Grande-Bretagne ne pourra non plus compter sur le Canada que sur la Nouvelle-Angleterre. Serait-ce un paradoxe d'ajouter, dit-il, que cette réunion de tout le continent de l'Amérique formée dans un principe de franchise absolue, préparera et amènera enfin le temps où il ne restera à l'Europe de colonies en Amérique, que celles que l'Amérique voudra bien lui laisser; car une expédition préparée dans la Nouvelle-Angleterre sera exécutée contre les Indes de l'ouest, avant même qu'on ait à Londres la première nouvelle du projet.

S'il est un moyen d'empêcher, ou du moins d'éloigner cette révolution, ce ne peut être que de favoriser tout ce qui peut entretenir une diversité d'opinions, de langage, de mœurs et d'intérêt entre le Canada et la Nouvelle-Angleterre."

La Grande-Bretagne influencée par ces raisons qui tiraient une nouvelle force des événemens qui se préparaient de ce côté-ci des mers, ne balançait plus entre ses préjugés et une politique dictée si évidemment dans l'intérêt de l'intégrité de l'empire. La langue, les lois et la religion des Canadiens furent conservées dans le temps même où il aurait été comparativement facile d'abolir les unes et les autres, puisqu'elle possédait alors la moitié de toute l'Amérique. Elle eut bientôt lieu de se réjouir de ce qu'elle avait fait cependant. Deux ans à peine étaient écoulés depuis la promulgation de l'acte de 74, que ses anciennes colonies étaient toutes en armes contre son autorité, et faisaient de vains efforts pour s'emparer du Canada, qu'elles disaient n'avoir aidé à conquérir que pour l'intérêt et la gloire de l'Angleterre.

Les Canadiens appelés à défendre leurs institutions et leurs lois garanties par les traités et par ce même acte de 74, que le congrès des provinces rebelles avait maladroitement "déclaré injuste, inconstitutionnel, très dangereux et subversif des droits américains," se rangèrent sous le drapeau de leur nouvelle mère-patrie, qui profita ainsi plus tôt qu'elle ne l'avait pensé, de la sagesse de sa politique. Depuis cette politique a été sanctionnée par le parlement impérial, en deux occasions solennelles : en 1791, en octroyant une constitution à cette province ; et, en 1828, en déclarant que les Canadiens d'origine française ne devaient pas être inquiétés dans la jouissance de leurs lois, de leur religion et des privilèges qui leur avaient été assurés par des actes du parlement.

Si cette politique, qui a sauvé deux fois le Canada,

a été méconnue et répudiée par l'acte d'union, il n'est pas improbable que les événemens y fassent revenir, et qu'on s'aperçoive que les Canadiens, en s'anglisant, ne deviennent rien moins qu'Anglais. Rien n'indique que l'avenir soit différent du passé : et ce retour pourrait être amené par le progrès des colonies qui restent encore à la Grande-Bretagne dans ce continent, et par la perspective d'une révolution semblable à celle qui a frayé le chemin à l'indépendance des Etats-Unis.

S'il en était autrement, il faudrait croire que l'Angleterre partageant l'opinion de quelques-uns de ses hommes d'état que le Canada lui est une charge et qu'on devrait l'abandonner à lui-même, a jugé d'avance la cause de sa domination dans cette partie du monde, et qu'elle la regarde comme définitivement perdue.

---

# HISTOIRE DU CANADA.

## INTRODUCTION.

### CHAPITRE PREMIER.

#### DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.

1492-1534.

DE L'AMÉRIQUE; a-t-elle été connue des anciens?—L'Atlantide.—L'Amérique n'était pas connue des modernes.—Découvertes des Portugais et des Espagnols.—Christophe Colomb; sa naissance, sa vie; il s'établit à Lisbonne; va en Espagne; Ferdinand et Isabelle à qui il fait part de son projet d'aller aux Indes par l'Ouest, lui donnent trois bâtimens.—Il découvre le Nouveau-Monde.—Son retour; réception magnifique qu'on lui fait à la cour.—Suite de ses découvertes.—Envoyé en Espagne dans les fers par Bovadilla.—Caractère de Colomb.—Continuation des découvertes des Espagnols et des Portugais.—Sébastien Cabot, Vénitien, découvre la Floride, Terre-neuve et les côtes de Labrador pour Henri VII d'Angleterre.—Verazzani, au service de François I, côtoie l'Amérique, depuis la Floride jusqu'à Terre-neuve.—Les pêcheurs basques, bretons et normands faisaient la pêche à la morue sur les bancs de Terre-neuve depuis longtemps.

LES Grecs et les Romains, qui divinisaient tout ce qui porte un caractère de grandeur et de majesté, mettaient les fondateurs de leur patrie au rang des dieux. Chez eux Colomb eût été placé à côté de Romulus, car le hasard auquel sont dûes tant de découvertes, n'a été pour rien dans celle de l'Amérique. Colomb seul conçut la magnifique idée d'aller sonder les mystères qui sommeillaient sur les limites occidentales de l'Atlantique, regardées avec une frayeur superstitieuse depuis tant de siècles, et lui seul, sut retrouver un monde perdu depuis des milliers d'années peut-être. L'Amérique qui forme presque un tiers du globe

habitable, aurait été entrevue, à ce qu'il paraît, de quelques peuples anciens et en relation avec les peuples plus anciens encore, qui avaient précédé ceux-ci. Les traditions égyptiennes parlent d'une île nommée Atlantide, située au couchant des colonnes d'Hercule dans l'Océan, que les Phéniciens disaient avoir visitée.

Le premier auteur qui fasse mention de cette terre est Platon dans deux de ses dialogues : Timée et Critias. Sur une tradition qui a un fond de vérité, il brode un événement fait sans doute pour flatter la vanité nationale des Grecs. Solon voyageait en Egypte. Un prêtre de ce pays, parlant des antiquités d'Athènes, lui dit : " Il y a longtemps qu'Athènes subsiste. Il y a longtemps qu'elle est civilisée. Il y a longtemps que son nom est fameux en Egypte par des exploits que vous ignorez, et dont l'histoire est consignée dans nos archives : c'est là que vous pouvez vous instruire dans les antiquités de votre ville . . . C'est là que vous apprendrez de quelle manière glorieuse les Athéniens, dans les temps anciens, réprimèrent une puissance redoutable qui s'était répandue dans l'Europe et l'Asie, par une irruption soudaine de guerriers sortis du sein de la mer Atlantique. Cette mer environnait un grand espace de terre, situé vis-à-vis de l'embouchure du détroit appelé les colonnes d'Hercule. C'était une contrée plus vaste que l'Asie et la Lybie ensemble. De cette contrée au détroit il y avait nombre d'autres îles plus petites. Ce pays dont je viens de vous parler, ou l'île Atlantide, était gouverné par des souverains réunis. Dans une expédition, ils s'emparèrent d'un côté de la Lybie jusqu'à l'Egypte, et de l'autre côté de toutes les contrées jusqu'à la Tirhénie. Nous fûmes tous esclaves, et ce furent vos ayeux qui nous rendirent la liberté : ils conduisirent leurs flottes contre les Atlantes et les défirent. Mais un plus grand malheur les attendait. Peu de temps après leur île fut submergée ; et cette contrée plus grande que l'Europe et l'Asie ensemble disparut en un clin d'œil."

Les annales de Carthage rapportent qu'Himilcon vit une nouvelle terre dans les mêmes régions. L'an 356 de la fondation de Rome, un vaisseau Carthaginois ayant pris sa route vers le couchant, pénétra dans une mer inconnue, où il découvrit fort loin de la terre une île déserte, spacieuse, arrosée de grandes rivières,



couverte de forêts, dont la beauté semblait répondre de la fertilité du sol. Une partie de l'équipage ne put résister à la tentation de s'y établir. Les autres étant retournés à Carthage, le Sénat auquel ils rendirent compte de leur découverte, crut devoir ensevelir dans l'oubli, un événement dont il craignait les suites. Il fit en conséquence donner secrètement la mort à ceux qui étaient revenus dans le vaisseau; et ceux qui étaient restés dans l'île demeurèrent sans ressource pour en sortir.\* Il est assez probable que cette île était encore le Nouveau-Monde.

Ces traditions ont presque pris la consistance de la vérité depuis les découvertes archéologiques d'Antonio del Rio et autres dans l'Amérique centrale, découvertes qui donnent plus de probabilité que jamais à l'hypothèse que les Atlantes habitaient notre continent. Mais en quel temps ont-ils existé? Quelques écrivains veulent que ce soit avant le déluge, assertion qui ne résoud point la question d'origine des habitans trouvés depuis, puisque le déluge aurait tout fait périr, excepté ce qui était dans l'arche de Noé. Une nouvelle émigration a donc dû se porter en Amérique après ce grand cataclysme, et c'est sans doute de cette dernière émigration que les Atlantes faisaient partie s'ils ne la composaient pas toute entière.† Quoiqu'il en soit, il est probable qu'à l'époque de l'existence de cet ancien peuple, l'Amérique était en communication avec l'Europe. Les ruines majestueuses de Palenque et de Mitla, dans les forêts du Yucatan, les pyramides, les restes d'édifices aussi vastes qu'imposans, les idoles de granit, les bas-reliefs colossaux, les hiéroglyphes, tous les monumens enfin qu'on y trouve témoignent que ce peuple quelqu'il fût, avait atteint un haut degré de civilisation, et que cette civilisation était trop grande pour se borner à une seule partie du globe.‡

\* Aristote, Théophraste. La coutume de la cupide Carthage était de faire périr ainsi tous ceux qui pouvaient sciemment ou non nuire à ses intérêts ou exciter les soupçons du Conseil des cent, image du Conseil des dix de Venise. "Carthage, dit Montesquieu, avait un singulier droit des gens; elle faisait noyer tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule."

† Le bailli d'Angel:—*Essai sur cette question, quand et comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux?*

‡ Diodore de Sicile. Iscayd Delisle.—*Histoire des Atlantes.*

Au reste, il n'existait plus au temps des Carthaginois, qui ne trouvèrent dans ce continent, comme Colomb, que des forêts sans le moindre vestige d'art ni d'industrie.

Tels sont les témoignages de l'antiquité sur l'existence de l'Atlantide qui demeura toujours cependant un objet de spéculation parmi les savans, anciens et modernes, jusqu'au quinzième siècle. A cette époque, les peuples de l'Europe avaient les idées les plus confuses sur tous les pays avec lesquels ils n'étaient pas immédiatement en rapport. Les contemporains de Colomb croyaient encore que la Zone torride, brûlée par les rayons qui tombaient perpendiculairement du soleil, était inhabitable. Ils se plaisaient à peupler d'êtres extraordinaires et merveilleux les contrées peu connues, et aimaient mieux croire des relations fabuleuses qu'aller en reconnaître la vérité par des voyages dont l'idée même effrayait.

L'on ne s'arrêtera pas aux expéditions supposées des Gaulois, des Scandinaves, et d'autres peuples septentrionaux dans le Nouveau-Monde. Le hasard peut les avoir conduits dans le Groenland, jusque dans ce continent même, il peut y avoir jeté des barques isolées d'autres peuples plus anciens encore; mais malgré la colonisation du Groenland par les Danois ou les Norvégiens à une époque reculée,\* tous ces voyages restaient inconnus dans le reste de l'Europe, ou les contrées visitées passaient pour des îles avancées éparpillées sur les bords orientaux de l'Océan.

Pendant les temps arrivaient où les hommes, sortis des ténèbres de l'ignorance répandues par l'irruption des barbares à la chute de l'empire romain, allaient prendre un nouvel essor. Le commerce et l'esprit d'aventures entraînaient déjà depuis longtemps les navigateurs au-delà des limites connues. On dit que les Normands, conduits par le génie entreprenant et inquiet de leur nation, pénétraient hardiment au-delà des îles Canaries, dans leurs expéditions commerciales ou armées, et que le baron Jean de Béthencourt conquit même ces îles, qu'il posséda à titre de fief relevant de la couronne de Castille. Elles étaient fameuses chez les anciens qui y avaient placé le jardin des Hes-

---

\* La Peyrère rapporte que les Norvégiens découvrirent en passant par l'Islande le Groenland en 770.—*Relation de l'Islande.*

pérides, alors les bornes du monde connu. Le Portugal, l'un des plus petits pays de l'Europe, était destiné à ouvrir la carrière des grandes découvertes géographiques et le champ d'une nouvelle illustration pour les modernes. Ses capitaines avaient déjà fait des progrès dans cette voie nouvelle, lorsqu'un prince à jamais mémorable dans les annales de la navigation et du commerce, parut pour donner à tout un nouvel essor. Henri profondément versé dans toutes les sciences qui ont rapport à la marine, forma le projet d'envoyer des navires en Asie en leur faisant doubler le cap de Bonne-Espérance, et d'ouvrir par là au commerce des Indes, un chemin plus expéditif et moins dispendieux que celui de la mer Rouge. Les Carthaginois avaient tenté cette entreprise autrefois. S'il réussissait, il faisait du Portugal le centre du commerce et des richesses de l'Europe. Cette idée était digne de son génie et fort en avant de son siècle.

Sous ses auspices, les navigateurs portugais doublèrent le cap Bajador, pénétrèrent dans les régions redoutables du Tropique, et explorèrent les côtes de l'Afrique jusqu'au cap Vert, entre le Sénégal et la Gambie, qu'ils découvrirent en 1474. Presque dans le même temps Gonzalo Vello trouvait les îles Açores à 360 lieues de Lisbonne entre l'Europe et l'Amérique; mais Henri mourut au milieu de ces découvertes, et plusieurs années avant que Vasquez de Gama pût doubler le cap de Bonne-Espérance. Néanmoins à lui appartient tout l'honneur de cette grande entreprise.

Les découvertes des Portugais excitèrent bientôt l'attention de toute l'Europe.\* Le bruit de leurs expéditions lointaines, les relations presque merveilleuses de leurs voyageurs, se répandirent dans tous les pays et y causèrent un étonnement extrême. L'on vit les hommes les plus aventureux se diriger vers le Portugal pour aller chercher fortune dans les régions nouvelles vers lesquelles les marins de cette nation s'élançaient avec une ardeur qu'excitaient tous les jours de nouveaux succès. Christophe Colomb était de ce nombre; il vint à Lisbonne en 1470.†

---

\* Herrera.

† Son fils Ferdinand dit que c'est un accident fortuit qui l'amena à Lisbonne. A la suite d'un engagement avec des galères de Venise, entre cette ville et le Cap St.-Vincent, le vaisseau de son père et celui de son ennemi

Colomb, dont le nom est à jamais lié à l'histoire du Nouveau-Monde, est né, suivant la supposition la plus vraisemblable, à Gênes, vers 1435 ou 1436. Son père réduit à vivre du travail de ses mains, ne put lui faire donner qu'une éducation médiocre. Le jeune Colomb montra de bonne heure d'heureuses dispositions et du goût pour la science géographique, qu'un penchant irrésistible pour la mer sut ensuite utiliser. Il entra dans la carrière périlleuse qu'il devait immortaliser à l'âge de 14 ans; on connaît peu de choses sur les premières années de sa vie maritime. Il paraît qu'il prit part à plusieurs expéditions de guerre, soit contre les barbaresques, soit contre des princes d'Italie, qu'il servit sous Jean d'Anjou dans la guerre de Naples, et Louis XI, les rois de France étant dans l'usage à cette époque de prendre des navires de Gênes à leur solde, et que dans ces diverses courses, il déploya de l'habileté et du courage, qualités qu'il fit briller surtout dans l'expédition de Naples.\*

Pendant sa résidence à Lisbonne, il continua de se livrer à sa science favorite; il étudia les découvertes des Portugais, et les auteurs anciens et modernes qui traitaient de la cosmographie. Il fit avec les Portugais plusieurs voyages sur les côtes de la Guinée, et un en Islande en 1477. Ses voyages et ses études le mirent insensiblement en relation avec plusieurs savans d'Europe et surtout avec les navigateurs qui avaient pris part aux voyages qui s'étaient faits depuis le prince Henri. C'est en vivant au milieu de ce monde, dont l'imagination s'exaltait sans cesse au récit des découvertes journallement annoncées, qu'il conçut, en 1474, le dessein d'aller aux Indes en cinglant droit à l'ouest. Ce projet, dans ses idées, n'avait rien que de raisonnable, parce qu'il s'était convaincu, contre l'opinion des partisans du système de Ptolémée, alors reçu partout, que la terre était ronde, comme plusieurs anciens l'avaient pensé, et comme allait l'enseigner Copernic dans le nord de l'Europe, quelques années plus tard. L'occasion d'ailleurs paraissait favorable. Une nouvelle application de la science, l'astrolabe à la navigation, qui est devenu l'octant par les améliorations du célèbre Auzout, allait permettre

---

prirent feu, et Colomb fut obligé de se jeter à la mer et atteint heureusement le rivage qui était à plus de deux lieues. *Histoire de l'Amiral*, ch. 5.

1 *Histoire de l'Amiral* (C. Colomb). Bossi.

avec la boussole qui commençait aussi à s'introduire, aux navigateurs de s'éloigner sans crainte des routes tracées.

Colomb fit part d'abord de son projet à la cour du Portugal, et au roi Jean II, à qui il demanda en vain quelques vaisseaux pour tenter une entreprise dont le succès aurait jeté une gloire ineffaçable sur son règne. Refusé par ce prince, il tourna les yeux vers l'Espagne et partit pour Madrid en 1484, avec son fils Diègue, pour aller faire les mêmes propositions à Ferdinand et Isabelle. Il ne fut pas plus heureux d'abord ; mais ne se décourageant point, et de jour en jour plus convaincu de la possibilité de son entreprise, il persista jusqu'à ce qu'après huit années de sollicitations auprès de ces monarques, son génie persévérant enfin triompha. Tout le monde connaît le fameux examen qu'on lui fit subir devant les théologiens d'Espagne qui voulaient lui prouver son erreur, la Bible à la main. Presque dans le même temps, les rois de France et d'Angleterre, auprès desquels il avait fait faire des démarches, par son frère Barthélemi, envoyaient des réponses favorables. De sorte que la découverte de l'Amérique n'aurait pu manquer de se faire sous les auspices de l'un ou l'autre de ces souverains, parce que son heure sans doute était venue. Ferdinand et Isabelle lui donnèrent trois petits navires, dont deux sans pont, et le plus gros ayant nom *Santa Maria*, avec le titre d'Amiral des terres qu'il pourrait découvrir. Il fit voile de Palos le 3 août 1492, accompagné des trois frères Pinçon, qui voulurent hasarder leur vie et leur fortune dans cette expédition mémorable.

La petite escadre avait à bord pour douze mois de vivres, et portait quatre-vingt-dix hommes, la plupart marins, avec quelques aventuriers qui suivaient la fortune de Colomb. La traversée ne fut pas orageuse ; mais une crainte superstitieuse qui s'était emparée de l'esprit des matelots leur faisait voir sans cesse mille dangers imaginaires. Cette terreur fut encore augmentée par les variations du compas remarquées alors pour la première fois. Ils crurent que les lois de la nature changeaient à mesure qu'on avançait, et dans leur effroi, tantôt ils tombaient dans le plus grand découragement, tantôt perdant patience, ils poussaient des cris de révolte, et allèrent même un jour jusqu'à menacer Colomb de le jeter à la mer. Le génie ferme de ce capitaine ne

l'abandonna point, et il réussit à les maîtriser, et à relever leur courage. Il y avait 70 jours qu'ils avaient quitté Palos, lorsque, dans la nuit du 12 octobre, une lumière qui allait et venait à quelque distance des bâtimens, frappa tout-à-coup la vue de Colomb, qui, n'osant s'en rapporter à ses yeux, la fit observer à un homme qui était près de lui. L'on attendait le jour avec la plus grande anxiété, lorsqu'à ses premières lueurs l'on vit sortir du sein des ombres une masse obscure qui se changea graduellement avec les progrès de la lumière en une terre couverte d'une végétation riche et luxurieuse, sous un ciel traversé par des oiseaux couverts des plus brillans plumages. A ce spectacle, tout le monde fut transporté de la plus vive allégresse sur les trois navires ; l'on entonna à haute voix le *Te Deum* en action de grâces au milieu des larmes de joie qui coulaient de tous les yeux.

Quand le soleil fut levé, toutes les chaloupes furent lancées à l'eau et armées : chacun mit ses plus beaux habits, et Colomb ayant fait déployer les étendards, donna l'ordre de ramer vers le rivage aux accens d'une musique guerrière. Le premier il sauta à terre une épée nue à la main. Tous les Espagnols le suivirent et tombèrent à genoux sur cette terre qu'ils désiraient avec tant d'ardeur et depuis si longtemps ; ils l'embrassèrent comme une nouvelle mère, ou plutôt comme une conquête qui ne devait plus se perdre. Ils y plantèrent une croix et prirent possession du pays au nom de la couronne de Castille et de Léon. C'était une des îles Lucayes, ou Bahama, que Colomb nomma San-Salvador.

Les Espagnols trouvèrent la rive couverte de Sauvages qui manifestaient, par leurs gestes et par leurs attitudes, le plus profond étonnement. La blancheur des Européens, leur costume, leurs armes, leurs navires, tout excitait leur admiration. Ils prirent les Espagnols pour les fils du soleil, en visite à la terre, surtout lorsque ceux-ci firent usage de leur artillerie. Les canons dont l'explosion imite le bruit du tonnerre, les remplirent d'épouvante, et contribuèrent à les persuader d'avantage que les nouveaux hôtes étaient d'origine céleste. Mais si les aborigènes étaient dans l'étonnement, les Espagnols n'étaient pas moins surpris, de leur côté, de tout ce qui frappait leurs regards. Le teint cuivré, la mine farouche des habitans, les animaux, les oiseaux, les arbres, les plantes, tout enfin présentait une différence avec

l'Europe. Le sol qui paraissait d'une grande fertilité, ne portait non plus aucune marque de culture, aucun indice de civilisation.

Colomb après avoir examiné le pays et s'être reposé des fatigues d'une longue navigation, remit à la voile pour continuer ses découvertes. Il visita les autres îles Lucayes, gagna celles de Cuba et de St.-Domingue où il trouva le tabac dont les Indigènes faisaient usage pour fumer, pratique inconnue des Européens, et la pomme de terre, humble tubercule peu apprécié alors, dit Washington Irving, mais dont l'acquisition fut plus précieuse pour l'homme que toutes les épices de l'Orient. Il prit encore possession de ces nouvelles conquêtes au nom de l'Espagne, vers laquelle il songea alors à retourner pour aller lui annoncer la plus grande découverte faite par les hommes. Il avait été partout bien accueilli des différentes peuplades qu'il avait visitées. Ayant perdu un de ses navires sur l'île de St.-Domingue, il y laissa une partie de ses équipages, après avoir obtenu du cacique de la contrée permission d'y bâtir un fort pour mettre ses gens à l'abri, à condition qu'ils prêteraient aide contre les Caraïbes, peuple féroce et pillard qui habitait les îles méridionales. Les Indiens travaillèrent eux-mêmes, avec un aveugle empressement, à élever cet ouvrage qui fut le premier monument de leur servitude. Le 4 janvier, 1493, Colomb remit à la voile pour l'Europe et rentra après une traversée orageuse, le 16 mars, dans le port de Palos, aux acclamations de la ville qui ne croyait plus le revoir.

L'immortel navigateur partit immédiatement pour aller rendre compte de ses découvertes à Ferdinand et Isabelle. Son voyage jusqu'à Barcelone où était la cour, fut une marche triomphale au milieu des populations accourues de toutes parts sur son passage. Les deux monarques voulurent le recevoir avec une pompe royale, et le trône fut dressé devant le peuple sous un dais magnifique. Le roi et la reine, entourés des grands de la nation, se levèrent à l'approche de Colomb, qui entra suivi d'une foule de seigneurs entre lesquels il se distinguait par son port noble et imposant, et une chevelure blanche qui tombait sur ses épaules. Après l'avoir fait asseoir en leur présence, honneur accordé même très rarement aux plus grands personnages de l'Espagne,

les deux monarques lui firent raconter les événemens les plus remarquables de son voyage. Ils écoutèrent son récit avec l'émotion la plus profonde, puis lorsqu'il eut cessé de parler, ils se jetèrent tous deux à genoux, et levant les mains vers le ciel, ils le remercièrent, en versant des larmes de joie et de reconnaissance, d'avoir couronné leur entreprise d'un succès d'autant plus éclatant qu'il était inattendu. Tous ceux qui étaient présens les imitèrent, et un enthousiasme profond et solennel s'empara de cette auguste assemblée.

Tel fut le glorieux accueil fait par l'Espagne à Colomb qui fut anobli avec toute sa postérité. Mais il devait se hâter de jouir de ces faveurs, car bientôt lui aussi, comme tant d'autres génies, allait éprouver des revers de fortune et l'ingratitude des hommes qui se lassent plus souvent du mérite réel que de la suffisante nullité.

La nouvelle des découvertes du navigateur génois se répandit en un instant dans toute l'Europe, et y causa, comme en Espagne, un étonnement profond. Les savans capables d'en apprécier la grandeur et les conséquences, se félicitaient de vivre à l'époque où cet événement extraordinaire venait de reculer si loin les bornes des connaissances et des observations de l'esprit humain.\*

Colomb fit trois autres voyages dans le Nouveau-Monde,† où il découvrit encore presque toutes les îles de l'archipel du Mexique. Dans le dernier, il côtoya le continent méridional, depuis la baie de Honduras jusqu'au golfe de Darien, aborda à la côte de la Terre-Ferme et explora le golfe de Paria. C'est dans une de ces expéditions que François de Bovadilla, gouverneur de St.-Domingue, et ennemi de Colomb, le fit arrêter et ôsa l'envoyer chargé de fers en Espagne. Le roi lui fit des excuses; mais Colomb n'oublia jamais ce trait d'envieuse ingratitude. Il portait ces fers partout où il allait avec lui, et il ordonna qu'ils fussent placés dans son tombeau après sa mort, tombeau qu'a perdu l'Espagne et recueilli l'Amérique, la cathédrale de la Havane. "Après avoir dans le cours de sa vie, dit M. Marmier, passé par tant d'orages, orages de la mer et orages plus cruels de l'envie, de la méchanceté des hommes, il était dans la destinée de ce

\* Robertson. Herrera.

† L'un de 1493 à 96; le second en 1498, et le dernier de 1502 à 1504.



martyr de la gloire de ne pas même reposer sur le sol où il rendait à Dieu sa grande ame abreuvée d'amertume. De Valladolid ses ossemens furent transportés à Séville, puis à St.-Domingue, puis à la Havane. . . A Aix-la-Chapelle, au pied du cœur, le voyageur s'arrête devant une grande dalle entourée d'un cercle de cuivre, et y lit, en courbant la tête, ces deux mots qui sont toute une histoire : *Carolo Magno*.

“ Il est des noms auxquels dans un monument de deuil il est défendu de rien ajouter : Charlemagne, Napoléon, Christophe Colomb, et ceux des grands artistes et ceux des grands poètes. ”

Colomb était de haute stature, il avait le visage long et de bonne mine, le nez aquilin, les yeux bleus, le teint blanc, tirant sur le rouge enflammé. Il avait eu les cheveux roux dans sa jeunesse ; mais les périls où il s'était trouvé et ses travaux les avaient fait bientôt devenir blancs. Il avait l'air gracieux, parlait bien et avec beaucoup d'éloquence. Il était avec cela doué d'un grand courage.

Tandis que Colomb poursuivait ainsi le cours de ses découvertes dans les régions de la baie du Mexique, d'autres voyageurs, émules de sa gloire, et marchant de près sur ses pas, tentaient des routes nouvelles dans le même hémisphère. Pinçon découvrit, en 1500, le fleuve des Amazones et le Brésil. Cabral en revenant de Calicut, prenant trop au large pour doubler le cap de Bonne-Espérance, arrivait en présence de terres inconnues ; c'était encore le Brésil. Ainsi, comme l'observe Robertson, si Colomb n'eut pas découvert l'Amérique en 1492, le hasard l'aurait probablement indiquée à l'Europe cinq ans plus tard.

Les brillantes découvertes des Portugais et des Espagnols réveillèrent enfin les autres nations de leur long assoupissement. Une émulation nouvelle commença à s'emparer de leurs marins, qui tournèrent leurs vaisseaux vers ces mers mystérieuses où naguère encore leur imagination ne plongeait qu'avec effroi. Sébastien Cabot, Vénitien\* au service de Henri VII, roi d'Angleterre, fit un voyage, en 1497, à la recherche d'un passage aux Indes par le Nord-Ouest. Il s'éleva au nord jusqu'au 58e degré de latitude,

\* Quelques auteurs prétendent qu'il est né à Bristol ; mais la lettre qu'il écrivit au nonce d'Espagne, contient ces mots qui décident la question. “ Quand mon père partit de Venise pour s'établir en Angleterre. . . il m'em-

et découvrit la Floride, Terre-Neuve et Labrador. Les Espagnols et les Anglais, qui se sont partagés plus tard presque tout le Nouveau-Monde, doivent ainsi ces vastes contrées au génie italien.

Pendant l'on croyait universellement que les terres découvertes formaient partie de l'Asie, quoiqu'elles ne répondissent point aux descriptions des Indes que l'on cherchait, et on leur donna d'abord le nom d'*Indes occidentales*. L'on resta dans cette erreur jusqu'en 1513, que Vasco du Nunez aperçut du haut des montagnes mexicaines la mer Pacifique qu'un chef indien lui avait annoncée quelque temps auparavant. Déjà vers cette époque, l'on commençait à donner à une portion du Brésil le nom d'Amérique, qui s'étendit ensuite petit à petit à tout le continent. Voici comment s'introduisit cette appellation. Améric Velpuce, de Florence, avait accompagné Alonzo de Ojeda dans une expédition à la Terre-Ferme en 1499. Deux ans après, il avait fait un autre voyage sur les côtes du Brésil, et ensuite un troisième dans la même contrée, où il avait découvert la baie de tous les Saints pour le roi de Portugal. Il avait publié à Strasbourg, en 1505, et à St.-Diez en Lorraine deux ans après, deux relations de ses voyages, dans la dernière desquelles il prétendait avoir découvert la Terre-Ferme en 1497, l'année même où Colomb y abordait pour la première fois. Presque tous les auteurs, s'appuyant sur des documens contemporains, regardent cette dernière relation que Velpuce a donnée sous la forme d'une lettre au Prince René de Lorraine, comme l'histoire de ses aventures particulièrement dans le voyage qu'il fit avec Ojeda.\* Mais comme ses deux relations furent longtemps les seules rendues publiques sur le Nouveau-Monde, son nom resta attaché à ce continent, et ce nom fut ensuite consacré par l'usage.

Trois ans après le voyage de Cabot, il paraît que les côtes de Terre-Neuve et de Labrador furent visitées par un Portugais nommé Cortéreal; mais l'on trouvait déjà à cette époque les Basques, mena avec lui, j'étais fort jeune alors." Quant à la date de son voyage en Amérique, un grand nombre d'anciens écrivains disent que ce fut de 1507 à 1516, comme Herrera, Lopez de Gomera, Corneille Wytfliet, Antoine Magin, R. Thorne, etc.

\* Hackluit.

\* Témoignages dans le procès du fils de Colomb avec le roi 1508. Las Casas, Al. Sanchez de Carvajal, Herrera.

les Bretons et les Normands faisant tranquillement la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-neuve et sur les côtes du Canada. Charlevoix rapporte avoir vu dans des mémoires, qu'un habitant de Honfleur, nommé Jean Denis, avait tracé une carte d'une partie du golfe St.-Laurent dès 1506. Comment ces pêcheurs ont-ils pu se mettre en possession des bancs de Terre-neuve si peu de temps après le voyage du navigateur vénitien ? C'est là une demande qu'on se fait et qui a porté quelques écrivains à croire que les navigateurs français connaissaient les parages dont nous parlons depuis longtemps. Quelques uns même l'assurent positivement, comme l'auteur des *Us et coutumes de la mer*, ouvrage estimé. Les Archives de la marine, à Paris, renferment aussi un manuscrit ancien, intitulé, "Abrégé des découvertes de la Nouvelle-France," où l'on mentionne que les Bretons et les Normands trouvèrent les premiers le grand banc et les terres neuves en 1504.\* Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque Sébastien Cabot visita ces parages, les naturels lui dirent que l'île se nommait *Bacalléos* du nom d'un poisson qui se trouvait sur ses côtes, qui venait de la langue Basque, ou que la langue Basque avait emprunté à la langue de ces Sauvages.

Toutefois malgré l'intérêt que plusieurs autres nations prenaient aux découvertes d'outre-mer, le gouvernement français lui-même ne fit aucune attention à l'Amérique avant 1523. A cette époque les rapports existant avec elle avaient été établis par des particuliers dans l'intérêt de leur commerce. Le commerce français était alors, relativement au temps, plus considérable qu'on ne le pense généralement. L'autorité n'étant pas encore centralisée comme elle l'a été plus tard, chaque province agissait pour ainsi dire pour elle même et indépendamment des autres, d'où vient que l'on trouve si souvent dans les anciennes relations les désignations provinciales de Basques, de Bretons, de Normands, etc., et qu'il est si difficile d'établir l'étendue du trafic français dans ces jours plus loin de nous par les changements qui ont eu lieu depuis que par le temps. Il est certain cependant que la France avait un grand nombre de navires occupés à la pêche de la morue et de la baleine dès 1517, que vingt ans après elle faisait la pêche sur une grande échelle, et qu'au commencement du

\* Voir app. A.

siècle suivant elle envoyait annuellement plusieurs centaines de vaisseaux dans les parages des bancs de Terre-Neuve et du golfe St.-Laurent.

Les richesses que l'on tirait de la pêche durent tourner naturellement l'attention vers les contrées voisines de ces mers. En 1518, le baron de Léry, inspiré par le bien public, disent les chroniqueurs, la gloire de la nation, et sans doute aussi par l'exemple des Espagnols, essaya de fonder un établissement dans le nord de l'Acadie. C'était un homme de courage et qui brûlait du désir de se distinguer par de grandes choses. Il partit pour le Nouveau-Monde avec des colons dans le dessein de se fixer lui-même avec eux. Mais les vents et d'autres obstacles firent échouer son entreprise.

François I venait de succéder à Louis XII. Les guerres et la sévère économie du feu roi, qui avait travaillé sans cesse à alléger les charges qui pesaient sur ses peuples, l'avaient empêché de s'occuper d'expéditions maritimes. François I, quoique moins homme d'état que guerrier, avait des qualités brillantes et quelques unes de celles qui distinguent un grand prince. Il sentit que ces entreprises, qui occupaient partout l'attention des peuples, pouvaient jeter de l'éclat sur sa couronne; et au milieu de la guerre acharnée qu'il soutenait contre Charles-Quint, dont les vastes Etats menaçaient l'indépendance de l'Europe, il ne cessait point d'exciter l'émulation de ses sujets pour le commerce et la navigation, comme il faisait pour les lettres et les arts. Il donna l'ordre d'organiser une expédition qu'il confia à Verazzani, navigateur italien qu'il avait pris à son service, pour aller découvrir de nouvelles terres dans la vue d'y former des établissemens si le sol et le climat étaient favorables. Ce capitaine fit avec quatre vaisseaux, en 1523, un premier voyage dont la relation ne nous est pas parvenue, mais dont il parle dans la lettre qu'il adressa au roi après le second qu'il entreprit l'année suivante. Il partit pour ce second voyage avec deux navires, en laissa un, *la Normande*, sur les côtes d'Espagne, et continua sa route avec l'autre, *la Dauphine*, et 50 hommes d'équipage. Après 50 jours de navigation, il arriva en présence d'une terre peu élevée qu'il côtoya l'espace d'environ 50 lieues dans la direction du sud; mais ne trouvant point de havre, il vira de bord, et vint jeter l'ancre en pleine mer devant une côte droite et régulière, vers le

34e degré de latitude nord. Les Indigènes, comme ceux de San Salvador, accoururent sur le rivage et manifestèrent la même surprise à la vue des Européens et de leur vaisseau. Il croissait dans leur pays des palmiers, des cyprès d'une grande hauteur, des lauriers et plusieurs sortes d'arbres inconnus en Europe et qui répandaient un doux parfum sur la mer.

Déployant de nouveau ses voiles, le navigateur français s'éleva au nord jusqu'aux terres découvertes, dit-il, au temps passé par les Bretons, sous le 50e degré de latitude.\*

Le roi fut si content du rapport qu'il fit à son retour en France, qu'il le chargea de préparer une nouvelle expédition. Ce célèbre et infortuné voyageur se remit en route, suivant l'ordre de son maître, et n'a plus reparu depuis.

Le sort funeste de Verazzani interrompit le projet qu'on avait formé de prendre pied quelque part en Amérique. Moins maritime encore que commerçante, la France ne pensait pas que ce fût un avantage pour elle d'avoir des possessions lointaines, et cette croyance a toujours plus ou moins subsisté dans la masse de la nation, car elle n'a jeté sur aucun point du globe une population assez forte pour assurer l'existence de sa nationalité.

Une autre circonstance qui entrava alors la fondation des colonies, c'est l'état agité du royaume dans tout le cours de ce siècle. "Des troubles intérieurs, dit Raynal, détournaient la France encore plus des grands objets d'un commerce étendu et éloigné, et de l'idée d'aller chercher des royaumes dans les deux Indes.

"L'autorité des rois n'était pas formellement contestée. Mais on lui résistait, on l'éludait. Le gouvernement féodal avait laissé des traces; et plusieurs de ses abus subsistaient encore. Le prince était sans cesse occupé à contenir une noblesse inquiète et puissante. La plupart des provinces qui composaient la monarchie, se gouvernaient par des lois et des formes différentes. La machine du gouvernement était compliquée. La nation négociait sans cesse avec le prince. L'autorité des rois était illimitée, sans être avouée par les lois; la nation souvent trop indépendante n'avait aucun garant de sa liberté. De là on s'observait, on se craignait,

---

\* Charlevoix et l'Escarbot ne s'accordent pas sur l'étendue de pays côtoyée par Verazzani; mais sa relation est, ce semble, assez claire; la Floride et Terre-neuve sont les deux points extrêmes de sa course.

on se combattait sans cesse. Le gouvernement s'occupait uniquement, non du bien de la nation, mais de la manière de l'assujettir."

François I eut moins de difficultés et de dissensions intérieures à combattre que ses prédécesseurs. Cependant la révolte du fameux connétable de Bourbon et des émeutes populaires au sujet des impôts, troublèrent son règne. Les discordes civiles et religieuses auraient été probablement beaucoup plus sérieuses sans ses guerres avec le puissant Charles-Quint, dans lesquelles les grands comme les petits voyaient l'intérêt de la France profondément engagé.

A l'époque du départ de Verazzani pour son troisième voyage, l'on était dans le fort de la guerre ; et après la fin désastreuse de cette expédition, jusqu'au rétablissement de la paix, tout projet de colonisation parut abandonné.



## CHAPITRE II.

### DÉCOUVERTE DU CANADA.

1534-1544.

**PAIX DE CAMBRAI.**—Projet d'établissement en Amérique.—Jacques Cartier est nommé pour commander la 1<sup>ère</sup> expédition; il explore le golfe St.-Laurent; son retour en France.—Second voyage de Jacques Cartier; il découvre le fleuve St.-Laurent.—*Stadaconé* (Québec.)—Beautés naturelles du pays.—*Hochelaga* (Montréal.)—Cartier hiverne dans la rivière St.-Charles.—Le scorbut parmi les Français; il en meurt 26.—Départ de Cartier pour la France.—La guerre fait suspendre les expéditions en Amérique.—Roberval est nommé gouverneur du Canada au rétablissement de la paix.—Troisième voyage de Jacques Cartier; il remonte le St.-Laurent jusqu'au lac St.-Louis et hiverne au Cap-Rouge.—Il part pour l'Europe et rencontre à Terre-Neuve Roberval qui allait au Canada, et qu'il refuse de suivre.—Roberval au Cap-Rouge; il s'y fortifie et y passe l'hiver.—Maladie qui emporte 50 personnes.—Cartier vient le chercher pour le ramener en France sur l'ordre du Roi qui le fait mander, la guerre étant de nouveau déclarée avec l'empereur.

Le traité de Cambrai avait rendu la paix au royaume. Philippe de Chabot, amiral de France, voyant le succès des Portugais et des Espagnols dans l'Amérique centrale et méridionale, où ils soumettaient d'immenses contrées à leur domination avec la plus grande facilité, proposa au roi de reprendre ses desseins sur le Nouveau-Monde, d'où il pourrait tirer comme eux de grandes richesses. Les pêcheries considérables qu'on avait établies sur les côtes de Terre-Neuve, étaient déjà un premier acheminement. .

Le monarque qui avait conservé le goût des entreprises lointaines, se voyant en paix avec ses voisins, agréa le projet de son amiral, et choisit Jacques Cartier, habile navigateur de St.-Malo, pour le mettre à exécution. Lorsque la nouvelle en parvint aux rois d'Espagne et de Portugal, ils se recrièrent : *Eh quoi ! dit en riant François I, quand on lui rapporta leurs prétentions, ils partagent tranquillement entre eux toute l'Amérique sans souffrir que j'y prenne part comme leur frère ! Je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui leur lègue ce vaste héritage ?*

Cartier partit de St.-Malo dans le printemps de 1534, avec deux bâtimens de 60 tonneaux et 61 hommes d'équipage, parvint, au bout de 20 jours, à Terre-neuve, d'où il pénétra par le détroit de Belle-Ile dans le golfe St.-Laurent. Il parcourut une partie des côtes de cette mer intérieure de 106 lieues de long sur 79 de large, trafiquant avec les indigènes et examinant attentivement le pays. Il passa deux mois et demi à cette course.

Dans ce premier voyage, il ne fit aucune découverte importante, la plupart des parages qu'il visita étant déjà connus des pêcheurs, qui y avaient même donné des noms à plusieurs caps.\* Il recon-quit cependant la côte aride et désolée du Labrador, longea Terre-neuve jusqu'au cap de Raye, passa devant les fles de la Magdeleine et entra dans la Baie des Chaleurs, à laquelle il donna ce nom qu'elle porte encore, à cause de sa température brûlante au moment qu'il y parut. Selon la coutume européenne, il prit possession du pays pour son maître en élevant, malgré les protestations d'un vieux chef indien, une croix de bois sur une pointe de terre située probablement entre cette baie et le cap des Rosiers.

Toutefois cette première expédition ne fut pas sans fruit, puisqu'elle le conduisit plus tard à la découverte du St.-Laurent. Deux naturels de Gaspé qu'il avait emmenés avec lui en France, sont les premiers, à ce qu'il paraît, qui lui donnèrent connaissance de l'existence de ce fleuve ; et nous sommes porté à croire, par la route qu'il suivit, que son second voyage eut principalement pour objet la vérification de leur rapport tant sur ce fleuve que sur les contrées qu'il traversait depuis Montréal jusqu'à la mer.\*

---

\* Comme le cap Royal, le cap d'Orléans près de Miramichi, le cap de Montmorenci, etc. V. *Voyages de découvertes au Canada entre les années 1534 et 1542, par Jacques Cartier*, imprimés à Québec, en 1843, sous la direction de la Société littéraire et historique de cette ville.

\* " Il y a entre les terres du sud et du nord, environ 30 lieues, et plus de 200 brasses de profond. Et nous ont les sauvages certifié être le chemin et commencement du grand fleuve de *Hochelaga* et chemin du Canada, lequel allait toujours en étroissant jusqu'à Canada ; et puis que l'on trouve l'eau douce au dit fleuve, qui va si loin que jamais homme n'avait été au bout qu'ils eussent ouï, et qu'autre passage n'y avait que par bateaux. Et voyant leur dire, et qu'ils affirmaient n'y avoir autre passage, ne voulut le dit capitaine passer outre jusqu'après avoir vu le reste" des côtes au nord et au sud.—*Second voyage de Cartier.*



Cependant la cause des découvertes ralliait tous les jours de nouveaux amis et d'utiles défenseurs. A Philippe de Chabot, vint se joindre Charles de Mouy, sieur de la Mailleraie, vice-amiral, qui s'en montra l'un des plus actifs partisans et l'encouragea de toute son influence. Il obtint pour le second voyage de Cartier des pouvoirs beaucoup plus amples que ceux de l'année précédente, et lui fit donner trois navires et de bons équipages.

Suivant l'usage à cette époque de piété, le navigateur malouin voulut avant de se mettre en mer avec ses compagnons, implorer la protection de celui qui commande aux flots et aux tempêtes, et qui se plaisait alors à agrandir chaque jour les bornes du monde connu par des miracles beaucoup plus grands que tous ceux qu'on avait encore vus. Ils se rendirent en corps à la cathédrale de St.-Malo. Là, après avoir assisté à une messe solennelle et communie très dévotement, les aventureux marins reçurent de l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux et entouré de son clergé, la bénédiction pastorale.

L'escadre portant 110 hommes et des provisions pour un long voyage, ouvrit alors ses voiles à un vent favorable dans le mois de mai, (1535). Cartier avait arboré son pavillon sur la Grande-Ermine, vaisseau de 100 à 120 tonneaux, comme capitaine général; les deux autres plus petits formant le reste de l'escadre, étaient commandés par les capitaines Guillaume Le Breton, et Marc Jalobert. Plusieurs gentilshommes servaient à bord en qualité de volontaires. Dans la traversée qui fut excessivement longue on eut à subir des coups de vent d'orage qui dispersèrent les trois navires au loin. Cartier lui-même n'atteignit qu'en juillet la baie des Châteaux, située dans une île qui se trouve entre Terre-Neuve et Labrador, et qu'il avait donnée pour rendez-vous; les deux autres bâtimens ne l'y rallièrent qu'au bout de 19 jours. Après quelque moment donné au repos l'on se remit en route en entrant dans le St.-Laurent par le nord de l'île d'Anticosti. On s'arrêta quelque temps dans une baie qui était peut-être l'embouchure de la rivière St.-Jean, à laquelle Cartier donna le nom de St.-Laurent, appellation qui s'étendit ensuite au fleuve lui-même et au golfe par lequel ce fleuve se jette dans la mer. Sous la conduite des deux sauvages qu'il ramenait avec lui, il

remonta ce fleuve plus de 200 lieues à partir de l'Océan, jusqu'au pied d'un île agréablement située nommée depuis l'île d'Orléans. Selon le rapport de ces naturels le pays se divisait alors en trois sections. Le Saguenay s'étendait de l'île d'Anticosti à l'île aux Coudres. Le Canada, dont la principale bourgade était *Stadaconé*, aujourd'hui Québec, commençait à cette dernière île et se prolongeait en remontant le fleuve jusque vers Hochelaga, la dernière comme la plus riche et la plus peuplée portion de la contrée.

Le nom de *Canada*, donné ici par les indigènes eux-mêmes à une partie du pays à la totalité duquel il s'étend maintenant, ne laisse aucun doute sur l'origine de ce mot qui signifie, en dialecte indien, amas de cabanes, village.

Cartier fit mettre ses guides à terre pour s'aboucher avec les naturels, qui environnèrent bientôt ses navires dans leurs nombreux canots d'écorce. Ils offrirent aux Français du poisson, du maïs et des fruits. Cartier les reçut avec politesse et leur fit distribuer des présents qui parurent leur faire grand plaisir. Le lendemain, l'*Agouhanna*, c'est-à-dire le chef de Stadaconé, vint le visiter avec douze canots remplis d'indigènes. L'entrevue fut des plus amicales ; et les européens et les sauvages se séparèrent fort contents les uns des autres. Avant de partir le chef indien voulut baiser les bras du capitaine Français, une des plus grandes marques de respect chez ces peuples.

Comme la saison était avancée, Cartier prit l'audacieuse résolution de passer l'hiver dans le pays. Il fit remonter en conséquence ses vaisseaux dans la rivière St.-Charles, nommée par lui Ste.-Croix, sous la bourgade de Stadaconé qui couronnait une montagne au midi, pour les mettre en hivernage. Ce point du St.-Laurent par la distribution des montagnes, des plaines, des coteaux, des vallées, des chutes, des îles autour du bassin de Québec, est l'un des sites les plus grandioses et les plus magnifiques de l'Amérique. Les deux rives du fleuve conservent longtemps en remontant depuis le golfe un aspect imposant, mais triste et sauvage. Sa grande largeur à son embouchure, quatre vingt dix milles, ses nombreux écueils, ses coups de vent en certaines saisons de l'année, ses brouillards en ont fait un lieu redoutable pour les navigateurs, qui contribue encore à augmenter cette tris-

tesse. Les côtes escarpées qui le bordent pendant l'espace de plus de cent lieues ; les montagnes couvertes de sapins noirs, qui resserrent au nord et au sud la vallée qu'il descend et dont il occupe par endroit presque toute la largeur ; les fles aussi nombreuses que variées par leur forme et dangereuses à la navigation qui se multiplient à mesure qu'on avance ; enfin tous les débris épars des obstacles que le grand tributaire de l'océan a rompus et renversés pour se frayer un passage à la mer, saisissent l'imagination du voyageur qui le remonte pour la première fois. Mais à Québec la scène change. Autant la nature est âpre et sauvage sur le bas du fleuve, autant elle est ici variée et pittoresque sans cesser de conserver un caractère de grandeur, surtout depuis qu'elle a été embellie par la main de la civilisation.

S'il était permis aujourd'hui à Jacques Cartier de sortir du tombeau pour contempler le vaste pays qu'il a livré, couvert de forêts et de hordes barbares, à l'entreprise et à la civilisation européenne, quel spectacle plus digne pourrait exciter dans son cœur l'orgueil d'un fondateur d'empire, le noble orgueil de ces hommes privilégiés dont le nom grandit chaque jour avec les conséquences de leurs grandes actions. L'Amérique a cela de particulier qu'elle a été trouvée et qu'elle s'est faite ce qu'elle est moins par les armes que par les travaux plus productifs de la paix, et que c'est en séchant les larmes des malheureux que la persécution ou la misère chassaient d'Europe, qu'elle assurait son bonheur et sa prospérité future. Cartier verrait aussi dans Québec l'une des plus belles villes de l'Amérique, et dans le Canada un pays auquel, par sa position, l'avenir ne peut réserver que de grandes destinées.

Impatient de voir Hochelaga situé 60 lieues plus haut sur le fleuve, et dont on lui avait fort exagéré l'étendue, l'illustre navigateur partit de Québec le 29 septembre avec les gentilshommes et une partie des matelots ; il mit treize jours à y parvenir. Cette bourgade occupait à peu près l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la florissante ville de Montréal. A l'apparition des Français, une grande foule de peuple, hommes, femmes et enfans vint au-devant d'eux et les reçut avec les marques de la joie la plus vive. Le lendemain, Cartier entra dans la bourgade suivi des gentilshommes et des marins qui n'étaient pas restés à la

garde des embarcations, et qui avaient mis leurs plus beaux habits pour la fête. Hochelaga se composait d'une cinquantaine de maisons en bois de cinquante pas de long sur douze ou quinze de large, couvertes d'écorces cousues ensemble avec beaucoup de soin. Chaque maison contenait plusieurs chambres distribuées autour d'une grande salle carrée, où la famille se tenait habituellement et faisait son ordinaire. Le village lui-même était entouré d'une triple enceinte circulaire palissadée, percée d'une seule porte fermant à barre. Des galeries régnaient en plusieurs endroits au haut de cette enceinte et au-dessus de la porte, avec des échelles pour y monter, et des amas de pierre déposés au pied pour la défense. Dans le milieu de la bourgade se trouvait une grande place. C'est là où l'on fit arrêter les Français. Après les saluts d'usage parmi ces nations, les sauvages s'accroupirent autour d'eux, et des femmes vinrent étendre des nattes par terre pour les faire asseoir à leur tour. L'*Agouhanna* arriva un instant après, porté par une dizaine d'hommes, qui déployèrent une peau de cerf et le déposèrent dessus. Il paraissait âgé d'environ 50 ans, et perclus de tous les membres. Un bandeau de fourrure rouge ceignait son front. Après avoir salué Cartier et sa suite, il leur fit comprendre par des signes que leur arrivée lui faisait beaucoup de plaisir; et comme il était souffrant, il montra ses bras et ses jambes à Cartier en le priant de les toucher. Celui-ci les frotta avec ses mains, ce que voyant le chef sauvage prit le bandeau qu'il avait sur la tête et le lui présenta, pendant que de nombreux malades et infirmes se pressaient autour du capitaine français pour le toucher, marques évidentes qu'ils le regardaient comme un homme d'une race douée de qualités supérieures.

Après avoir fait distribuer des présents, Cartier se fit conduire sur la cime d'une montagne qui était à un quart de lieue de distance, d'où l'on découvrait un vaste pays s'étendant de tous côtés jusqu'où l'œil pouvait atteindre, excepté vers le nord-ouest où l'horizon était borné dans le lointain par des montagnes bleuâtres. Vers le centre de ce tableau que traversait le St.-Laurent, "grand, large et spacieux," dit-il, s'élevaient quelques pics isolés. Les sauvages lui montrèrent de la main le point de l'horizon d'où venait le fleuve et les endroits où la navigation en était interrompue par des cascades. Partout le pays lui parut

propre à la culture. Dans la direction du nord-ouest, ils lui indiquèrent la rivière des Outaouais, dont un bras baigne le pied des Deux-Montagnes ; et lui dirent que passé les rapides du St.-Laurent, l'on pouvait naviguer trois lunes en le remontant, et qu'il y avait vers sa source des mines d'argent et de cuivre. Cartier enchanté de la vue étendue qu'on avait de cette montagne, lui donna le nom de Mont-Royal par excellence, nom qu'elle a conservé depuis et qui s'est étendu à la ville qui est maintenant au pied.

De retour à la rivière St.-Charles, le navigateur français conçut quelque soupçon sur les dispositions des sauvages. Il fit renforcer les palissades garnies de canons que ses gens avaient élevés pendant son absence autour des vaisseaux. Il porta ensuite ses soins sur la santé de ses équipages pendant le long hiver qu'il avait à passer dans le pays. Mais malgré toutes ses précautions, le scorbut éclata parmi eux dès le mois de décembre avec une extrême violence, et l'on ne trouva d'abord aucun remède pour arrêter cette maladie qui était encore peu connue. La situation des Français devint déplorable. La rigueur de la saison augmentait chaque jour. Le froid devint excessif ; la glace qui entourait leurs vaisseaux avait deux brasses d'épaisseur. La neige avait quatre pieds de hauteur ; elle excédait le bord des navires qu'elle couvrait. Sur cent-dix hommes, il n'y en eut que trois ou quatre en santé pendant quelque temps ; et dans un des vaisseaux il ne resta personne pour veiller aux malades. Trop faibles pour creuser la terre gelée, les Français qui pouvaient marcher enterraient leurs compagnons morts sous la neige. Vingt-six hommes succombèrent jusqu'au mois d'avril ; et la plupart des autres étaient à la porte du tombeau lorsqu'un indien rencontra par hasard Cartier atteint lui-même de la contagion, et lui indiqua un remède, qui en quelques jours guérit non-seulement les scorbutiques, mais ceux qui avaient le mal vénérien. Enfin, la belle saison arrivée, Cartier se hâta de mettre à la voile. Il laissa un de ses vaisseaux derrière lui, la Petite-Hermine, faute d'hommes pour la manœuvre,\* et le 16 mai commença

---

\* En 1843, sur les indices de quelques chasseurs, M. Hamel, inspecteur-voyer de Québec, a découvert les débris d'un vieux bâtiment enfouis dans la terre à l'embouchure du ruisseau St. Michel qui tombe dans la rivière St. Charles à l'endroit, ou à peu près, où Cartier a passé l'hiver de 1535-6.

à redescendre le fleuve, emmenant pour les présenter au roi, quelques sauvages au nombre desquels était le chef Donnacona, qui se vantait d'avoir beaucoup voyagé, et d'avoir vu dans les pays occidentaux des hommes portant des vêtements de laine.

Cartier trouva à son retour la France en proie aux persécutions religieuses, et engagée dans une guerre terrible avec Charles-Quint. Dès l'année précédente, des lois sévères avaient été décrétées contre les nouveaux sectaires. Des échafauds et des bûchers s'étaient élevés sur toute la face du royaume. L'empereur qui avait su, par une politique habile, endormir François I dans ses conquêtes en Italie, profitait de ces troubles et de l'éloignement des armées françaises pour fondre à la fois sur le nord et sur le sud des états de son rival, que ses vastes provinces enveloppaient des deux côtés jusqu'à l'Océan. La voix de Cartier fut perdue dans le fracas des armes et l'Amérique oubliée.

Il fallut attendre un moment plus favorable. Dès l'année suivante cependant, le succès du roi amena une trêve qui fut ensuite prolongée ; mais ce ne fut que vers 1540 que ce monarque put s'occuper sérieusement des découvertes du navigateur malouin. Tout en France a des ennemis acharnés, même les choses les plus utiles. Le succès de la dernière expédition avait réveillé le parti opposé aux colonies, qui fit sonner bien haut la rigueur du climat des contrées visitées par Cartier, son insalubrité qui avait fait périr d'une maladie cruelle une partie des Français, enfin l'absence de mines d'or et d'argent. Ces observations laissèrent

---

Plusieurs personnes instruites pensent que ces débris sont ceux de la Petite-Hermine, d'autant plus qu'on a trouvé quelques projectiles de guerre grossièrement coulés et très anciens au milieu de ces restes. M. Sheppard, président de la Société littéraire et historique de cette ville, incline à croire, d'après l'opinion de constructeurs de navires qui ont fait une descente sur les lieux, que le vaisseau en question est d'une date plus récente. D'autres personnes de l'art sont d'une opinion contraire. L'on peut consulter sur cette découverte intéressante : le *Canadien* du 25 août 1843, et le *Journal de Québec* du 10 du même mois 1844, qui contient une dissertation sur cette matière lue par M. A. Berthelot devant la société de discussion et qui mérite toute l'attention des archéologues. L'opinion de ce savant doit avoir d'autant plus de poids que jusqu'à la publication de son mémoire dit "Le canon de bronze," l'on croyait généralement dans le pays que Cartier avait hiverné à l'entrée de la rivière qui porte son nom à 10 lieues de Québec ; il prouva dans ce mémoire que l'illustre navigateur de St.-Malo ne pouvait avoir hiverné que dans la rivière St.-Charles.

d'abord une impression défavorable sur quelques esprits. Mais les amis de la colonisation finirent par détruire l'effet de ces propos en faisant valoir surtout les avantages que l'on pourrait retirer du commerce de pelleteries avec les indigènes. D'ailleurs, disait-on, l'intérêt de la France ne permet point que les autres nations partagent seules la vaste dépouille du Nouveau-Monde.

Le parti du progrès l'emporta. Dans ce parti se distinguait par-dessus tous les autres, François de la Roque, seigneur de Roberval, que François appelait le petit roi de Vimeu.

Ce seigneur qui avait su acquérir l'estime de son souverain par sa bravoure et sa fidélité, demanda et obtint le gouvernement des pays nouvellement découverts. Il fut décidé d'y fermer aussitôt un établissement, et Cartier fut choisi pour commander l'escadre destinée à y transporter des colons. La difficulté de réunir tout ce qu'il fallait ayant retardé le départ de Roberval, Cartier prit les devans avec cinq vaisseaux au commencement de l'été de 1541. Rendu à Terre-Neuve, il s'arrêta quelque temps pour attendre le gouverneur qui devait le suivre à quelques jours de distance, mais qui ne vint pas ; il continua alors sa route et vint jeter l'ancre dans les environs de Québec. Les gens qui le suivaient débarquèrent et commencèrent à construire des logemens et à élever des ouvrages de défense par précaution contre les indigènes. Ils entamèrent ensuite les défrichemens. Pendant qu'ils étaient ainsi occupés à ces divers travaux, Cartier partit avec le vicomte de Beaupré, pour essayer de remonter le fleuve au-dessus du Sault St.-Louis ; mais il ne put franchir les rapides et dut abandonner son entreprise. L'automne arriva sans qu'on eût de nouvelles de M. de Roberval, on se prépara pour l'hiver qui se passa assez tranquillement ; mais au printemps les sauvages commençant à devenir menaçans, Cartier dans l'incertitude de ce qu'était devenu le gouverneur, crut devoir se rembarquer avec ses gens pour la France. C'était dans le moment même où Roberval, retenu l'année précédente par des causes qu'il n'avait pu maîtriser, faisait voile pour l'Amérique avec trois vaisseaux, 200 colons des deux sexes et plusieurs gentilshommes. Suivant une version qui se trouve dans une des pièces au dépôt de la marine à Paris,\* les deux escadres se

\* Documents de Paris vol. 1, p. 8. Société littéraire et historique, Québec.

seraient rencontrées à peu distance de Québec, et Roberval aurait fait revenir Cartier sur ses pas pour commencer un établissement dans l'île d'Orléans, tandis que d'après une autre, cette rencontre aurait eu lieu à St.-Jean de Terre-Neuve, et Cartier n'aurait pas voulu le suivre.

Quoiqu'il en soit, il est constant que Roberval parvint à sa destination, qu'il fit commencer en arrivant de grands travaux pour mettre les colons à l'abri des injures de l'air et des attaques des indigènes, et qu'il renvoya dans l'automne deux de ses vaisseaux en France pour informer le roi de son débarquement et demander des vivres pour l'année suivante. † Cartier avait nommé le lieu où il s'était fortifié et avait passé l'hiver, Charlesbourg-Royal, Roberval le nomma France-Roy.

La nouvelle colonie comme la plupart des lieux où l'on a commencé des établissements en Amérique, dut payer le tribut à la mort. Cinquante colons périrent dans le cours de l'hiver, mortalité effrayante à laquelle le printemps seul vint mettre un terme. Malgré ce malheur les Français les yeux toujours tournés vers la source du fleuve où ils croyaient trouver d'inépuisables trésors, se préparèrent à y faire une nouvelle excursion. Dans le mois de juin, le gouverneur partit avec soixante-dix hommes pour voir s'il ne serait pas plus heureux que Cartier, et s'il ne pourrait pas atteindre la contrée où les indiens disaient que l'on trouvait des pierres précieuses et d'abondantes mines d'or. Mais il paraît qu'il n'alla pas loin ; du moins c'est ce que l'on doit conclure du silence qui règne à cet égard ; car, malgré la perte d'une partie

---

† " Le général susdit, aussitôt son arrivée, fit bâtir un joli fort, proche et un peu à l'ouest du Canada, (Québec sans doute,) lequel était beau à voir, et d'une grande force, sur une haute montagne, dans lequel il y avait deux corps de logis, une grosse tour, et une autre de la longueur de 40 ou 50 pieds, où il y avait diverses chambres, une salle, une cuisine, des chambres d'office, des celliers haut et bas, et proche d'iceux il y avait un four et des moulins, aussi un poêle pour y chauffer les gens, et un puits au-devant de la maison. Le bâtiment était situé sur la grande rivière du Canada, appelée *France-Prime* par M. de Roberval. Il y avait aussi au pied de la montagne un autre logement, dont partie formait une tour à deux étages, avec deux corps de logis, où l'on gardait toutes les provisions et tout ce que nous avions apporté ; et près de cette tour il y a une autre petite rivière. Dans ces deux endroits, tant en bas qu'en haut, furent logés les gens du commun." — *Voyage de Roberval.*



de sa relation, s'il eût fait quelque nouvelle découverte, il nous en serait sans doute parvenu quelque chose.

Cependant, la nouvelle de son débarquement en Canada était arrivée à Paris au moment même où la guerre allait recommencer entre François I et Charles-Quint. Le roi, au lieu de lui envoyer les secours qu'il demandait, chargea en 1543, suivant Lescarbot, Cartier de le ramener en France, où sa valeur et son influence sur les populations de la Picardie, qui allait devenir le théâtre des hostilités, pourraient lui être utiles. La colonie entière se serait embarquée avec lui.

Ainsi finit le premier essai de colonisation tenté par la France dans l'Amérique septentrionale il y a plus de trois cents ans, si l'on excepte toutefois celui du baron de Léry. C'est la guerre avec Charles-Quint qui amena l'abandon de France-Roy comme c'est la guerre avec le reste de l'Europe sous Louis XIV et sous Louis XV qui fit négliger le Canada dans les deux siècles suivans, funeste effet de la politique européenne des Français pour leurs possessions d'outre-mer.

Le nom de Jacques Cartier, immortalisé par la découverte du Canada, disparaît de l'histoire après ce voyage. Mais si l'on en croit les représentations que firent ses neveux près d'un demi siècle plus tard, pour obtenir la continuation des privilèges accordés à leur oncle, l'on doit supposer qu'il y fit encore longtemps après la traite des pelleteries.

Cartier s'est distingué dans toutes ses expéditions par un rare courage. Aucun navigateur n'avait encore osé de son temps, si rapproché de celui de Colomb, pénétrer jusque dans le cœur

---

\* On met en doute ce quatrième voyage du navigateur de St.-Malo, auquel Lescarbot seul paraît avoir fait attention, et qui depuis a été perdu de vue. Mais l'auteur précité dit positivement : " Le roi occupé à de grandes affaires qui pressaient la France pour lors, il n'y eut moyen d'envoyer nouveau rafraichissement de vivres à ceux qui devaient avoir rendu le pays capable de les nourrir . . . et que le dit de Roberval fut mandé pour servir le Roi par deçà : car je trouve par le compte du dit Quartier qu'il employa huit mois à l'aller quérir, après y avoir (Roberval) demeuré dix-sept mois." *Histoire de la Nouvelle France* par Lescarbot (1618). La relation de Roberval confirme cet historien en ce qui concerne la demande de vivres : — " Roberval renvoya en France deux navires . . . afin de donner avis au roi, et de revenir l'année suivante avec des victuailles et autres fournitures ainsi qu'il plairait au roi."

même du Nouveau-Monde et braver la cruauté et la perfidie d'une foule de tribus barbares. En s'aventurant dans le climat rigoureux du Canada, où la terre est couverte de neige et les communications fluviales interrompues durant six mois de l'année; en hivernant deux fois au milieu de peuplades sauvages dont il pouvait avoir tout à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'intrépidité des marins de cette époque.

Avec lui commence la longue série de voyageurs qui ont fait des découvertes dans l'intérieur de l'Amérique du Nord. Le St.-Laurent qu'il remonta jusqu'au Sault St.-Louis, conduisit successivement les Français dans la vallée du Mississipi, dans le bassin de la baie d'Hudson, et jusque dans les immenses contrées que baigne la mer Pacifique.

Pour récompense de ses découvertes on dit qu'il fut anobli par le roi de France.\* Mais sa gloire la plus durable sera toujours d'avoir placé son nom à la tête des annales canadiennes, et ouvert la première page d'un nouveau livre dans la grande histoire du monde.

---

\* Recherches de M. Cunat sur Jacques Cartier, consignées dans une annexe au procès-verbal de la commission nommée par M. Hovius, chevalier de la légion d'honneur, maire de St.-Malo, pour recevoir et reconnaître les débris de la Petite-Hermine, le 13 décembre, 1843; duquel procès-verbal copie est déposée dans les archives de la Société littéraire et historique de Québec.

## CHAPITRE III.

### ABANDON TEMPORAIRE DU CANADA.

1543-1603.

Roberval part pour l'Amérique après la guerre, et périt avec tous ceux qui l'accompagnent.—M. Villegagnon tente de fonder une colonie dans le Brésil; la désunion des colons cause leur ruine.—Fondation de la Caroline dans la Floride.—Massacre des Français de cette colonie par les Espagnols, en pleine paix.—Catherine de Médicis, régente, néglige d'en demander satisfaction.—De Gourgues les vengent.—Pendant longtemps on ne pense plus en France aux colonies.—Observations à cet égard.—Les troubles du royaume entravent la colonisation.—Progrès des pêcheries et du commerce de pelleteries.—Le marquis de la Roche veut fonder un établissement en Acadie; il échoue.—40 colons abandonnés dans l'île de Sables, périssent, excepté 12, que le roi envoie chercher au bout de cinq ans.—De la Roche ruiné par son entreprise, meurt de chagrin.—Obstacles qu'éprouvait alors la colonisation.

La guerre dura plusieurs années entre François I et l'empereur Charles-Quint. Comme cela était déjà arrivé, et devait arriver encore, on oublia le Canada dans le tumulte des camps.

Enfin la paix étant rétablie, Roberval, dont la réputation avait encore grandi sur le champ de bataille, reprit ses premiers projets et organisa sans perdre de temps une nouvelle expédition pour retourner en Amérique. Il adjoignit à ses projets son frère, militaire très brave que le roi, bon juge en cette matière, avait surnommé le *Gendarme d'Hannibal*. Mais cette nouvelle entreprise eut un dénouement funeste. Roberval fit voile en 1549, sous le règne de Henri II, et périt dans le voyage avec tous ses compagnons, sans qu'on ait jamais su comment ce malheur était arrivé. Cette catastrophe fit abandonner le Canada, et aurait eu probablement l'effet de dégouter pour longtemps la France de ces entreprises hasardeuses, sans l'Amiral de Coligny, qui tourna l'attention vers d'autres climats.

En 1555, ce chef des Huguenots, l'un des génies les plus étendus, dit l'abbé Raynal, les plus fermes, les plus actifs qui aient

jamais illustré ce puissant empire; grand politique, citoyen jusque dans les horreurs des guerres civiles, proposa à Henri II de former une colonie dans quelque partie du Nouveau-Monde, où ses sujets de la religion réformée pourraient se retirer pour exercer leur culte librement et en paix. Le roi approuva d'abord ce dessein qui malheureusement fut ensuite abandonné. En effet quelles sources de richesses et de puissance il eut assuré à la France! Que de discordes civiles et de désastres il eut épargné à ses enfans! Et pour résultat quel magnifique empire légué à la nationalité française en Amérique! Mais à cette époque de haine et de passions, les plus chers intérêts du pays étaient sacrifiés aux fureurs du fanatisme et aux appréhensions d'une tyrannie égoïste et soupçonneuse. D'abord l'on fit peu d'opposition à l'émigration des Huguenots. Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, et vice-amiral de Bretagne, imbu des doctrines nouvelles, obtint sans trop de difficulté la permission de conduire des colons dans le Brésil, contrée que sa température faisait préférer au Canada. Mais cet établissement eut le même sort que ceux que l'on avait voulu former à l'autre extrémité du continent, quoique pour des causes différentes. Villegagnon étant revenu au catholicisme, la désunion se mit parmi les Français qui ne purent se maintenir dans le pays. Pendant ce temps là les dissensions religieuses s'envenimaient en France. L'effroyable boucherie des Vaudois arrivée en 1545 avait rempli les protestans d'une secrète terreur. La guerre civile allait se rallumer. Coligny songea encore plus sérieusement que jamais à trouver un asile pour ses co-religionnaires, sur lesquels on avait recommencé à faire peser les rigueurs d'une cruelle persécution. Il profita d'une espèce de trêve, en 1562, pour intéresser la cour au plan d'établissement qu'il avait projeté pour eux dans la Floride. Charlevoix assure que, selon toutes les apparences, il ne découvrit pas son dessein au roi; et qu'il ne lui fit envisager son projet que comme une entreprise avantageuse à la France. Mais il est difficile de croire qu'il pût en imposer à la cour à cet égard. Charles IX n'ignorait point, et il fut fort aise en effet de voir que Coligny n'employait à cette expédition que des calvinistes, parce que c'était autant d'ennemis prétendus dont il purgeait l'Etat. Malheureusement les catholiques firent bientôt revenir sur cette

sage politique qui aurait assuré à la France, on ne peut trop le redire, la domination d'une partie du Nouveau-Monde.

L'amiral fut d'abord laissé maître de toute l'entreprise. Il donna le commandement de l'expédition à Jean de Ribaut, excellent marin de Dieppe, qui partit pour la Floride en 1562, et alla jeter les fondemens d'un établissement qu'il nomma Charlesfort, dans une île de la Caroline du sud, au nord de la rivière Savannah. Deux ans plus tard, Laudonnière à qui le roi avait fait compter cinquante mille écus, arriva avec de nouveaux colons et fit abandonner ce poste pour un endroit plus avantageux sur la rivière Alatomaha, dans la Géorgie, à deux lieues de la mer. Cette colonie nommée la Caroline, qui serait devenue un empire florissant si elle eût été suffisamment protégée, a fini par un événement tragique trop célèbre pour être passé sous silence. Philippe II ayant appris que les Français s'étaient établis dans la Floride, qu'il prétendait appartenir à sa couronne, résolut de les en chasser. Il envoya une flotte de six vaisseaux commandée par Don Pèdre Menendez. Le fort des Français fut surpris, et tous ceux qui ne purent s'échapper, hommes, femmes et enfans, furent massacrés avec cette cruauté froide qui distingue les Espagnols. Les prisonniers furent fuillés ou pendus à des arbres, sur lesquels on mit par dérision cette inscription fanatique : "*Ceux-ci n'ont pas été traités de la sorte en qualité de Français, mais comme hérétiques et ennemis de Dieu.*" Presque tous les colons périrent dans cette catastrophe : quelques-uns seulement réussirent à se sauver avec leur chef Laudonnière. Cette colonie existait depuis trois ans. Les Espagnols gardèrent leur conquête, et s'y fortifièrent avec l'intention de rester dans le pays.

Lorsque la nouvelle de ce massacre arriva en France, elle y excita au plus haut point l'indignation publique. Tous les Français, de quelque religion qu'ils fussent, regardèrent cet attentat comme une insulte faite à la nation, et voulaient absolument le venger. Mais la cour fut d'une opinion contraire. En haine de Coligny et des Huguenots, Charles IX, ou plutôt Catherine de Médicis, car c'était elle qui gouvernait l'État, le roi n'ayant encore que 15 ans, Catherine fit semblant de ne pas s'apercevoir de l'affront auquel elle n'avait peut-être que trop connivé. Le

\* Bancroft :—*History of the United States.*

monarque oubliant ainsi son devoir, un simple particulier prit entre ses mains la défense de l'honneur national et la vengeance des Français. Le chevalier Dominique de Gourgues d'une famille distinguée de la Gascogne, et en outre bon catholique, était un officier de la plus grande distinction, qui avait été éprouvé par des revers de fortune. Il avait soutenu près de Sienne en Toscane, avec un détachement de trente hommes, longtemps les efforts d'une partie de l'armée espagnole ; tous ses soldats ayant été tués, il avait été fait prisonnier et envoyé aux galères. La galère sur laquelle il se trouvait avait été prise quelque temps après par les Turcs, et reprise par les chevaliers de Malte. Ce dernier événement l'avait rendu à la liberté et à des voyages en différentes parties du monde. Il devint bientôt l'un des marins les plus habiles et les plus hardis de son siècle. Vivement ému au récit du massacre des Français de la Caroline, il jura de les venger. Il vendit pour cela tout son bien, et arma trois navires montés par 80 matelots et 150 soldats, la plupart gentilshommes.

Rendu à l'île de Cuba, il rassembla ses gens, et leur retraça sous les plus vives couleurs le tableau des cruautés inouïes que les Espagnols avaient exercées sur les Français de la Floride. "Voilà, ajouta-t-il, mes camarades, le crime de nos ennemis. Et quel serait le nôtre, si nous différions plus longtemps à tirer justice de l'affront qui a été fait à la nation française ? C'est ce qui m'a engagé à vendre mon bien ; c'est ce qui m'a ouvert la bourse de mes amis ; j'ai compté sur vous, je vous ai cru assez jaloux de la gloire de votre patrie pour lui sacrifier jusqu'à votre vie en une occasion de cette importance ; me suis-je trompé ? J'espère donner l'exemple, être partout à votre tête, prendre pour moi les plus grands périls ; refuseriez-vous de me suivre ?"—L'on répondit par des acclamations à cette allocution chaleureuse ; et, dès que le temps le permit, l'on cingla vers la Floride. Les Sauvages étaient mal disposés contre les Espagnols. De Gourgues en profita pour former une ligue avec eux. Les Espagnols avaient ajouté deux forts à celui qu'ils avaient enlevé aux Français. De Gourgues divisa sa troupe en deux colonnes et marcha, aidé des Sauvages, contre le premier fort. La garnison qui était de soixante hommes, voulut l'abandonner, tomba entre les deux colonnes, et fut presque toute détruite au premier choc. Le second fort

fut pris après quelque résistance, et ses défenseurs subirent le sort de leurs camarades ; ils furent cernés dans leur fuite et taillés en pièces. Le troisième fort, celui de la Caroline, qui était le plus grand, renfermait deux cents hommes. Le commandant français disposait ses troupes autour des murs pour les escalader, lorsque les assiégés firent une sortie avec quatrevingts arquebusiers, qui avança leur perte. On les attira par stratagème loin de leurs murailles, et on leur coupa la retraite. Assaillis de tous côtés, ils furent tous tués après avoir offert la plus vigoureuse résistance. Les soldats qui formaient le reste de la garnison, désespérant de tenir plus longtemps, voulurent alors se sauver dans les bois et tombèrent comme les autres sous le fer des Français et des Indiens, sauf quelques hommes que l'on réserva pour une mort plus ignominieuse. On fit un butin considérable. Les prisonniers furent amenés au lieu où les Français avaient subi leur supplice, et où Menendez avait fait graver sur une pierre pour qu'on en conservât le souvenir, ces mots : *“ Je ne fais ceci comme à des Français, mais comme à des Luthériens.”* De Gourgues après leur avoir reproché leur cruauté et leur mauvaise foi, les fit pendre à un arbre, sur lequel il fit mettre à la place de l'ancienne inscription, celle-ci écrite sur une planche de sapin : *“ Je ne fais ceci comme à Espagnols ; mais comme à traîtres, voleurs et meurtriers.”*

Après avoir ainsi satisfait aux mânes de leurs frères, les vainqueurs trop faibles pour garder le pays, rasèrent les forts et mirent à la voile pour la France, où le peuple accueillit avec satisfaction le nouvelle de cette vengeance nationale, qui fut regardée comme un acte de justes représailles. Mais la reine-mère et la faction des Guises auraient sacrifié de Gourgues au ressentiment du roi d'Espagne, sans l'influence de ses amis, et surtout du président de Marigny qui le cacha quelque temps à Rouen. Sa conduite reçut hautement l'approbation des autres nations, et la reine d'Angleterre, Elizabeth, alla jusqu'à lui offrir un poste avantageux dans sa marine. Il remercia cette princesse de ses offres généreuses, et le roi lui ayant rendu ses bonnes grâces, il se préparait à aller prendre le commandement de la flotte de don Antoine, qui disputait à Philippe II, la couronne du Portugal, lorsqu'il mourut à Tours en 1567, emportant dans la tombe le regret

général, et laissant après lui la réputation d'un des meilleurs capitaines du siècle, aussi habile sur mer que sur terre.

La faiblesse de Catherine de Médicis dans cette affaire, sembla autoriser les bruits que les Espagnols faisaient courir alors pour atténuer la barbarie de leur conduite. Ils assuraient que Charles IX s'était entendu avec leur roi, son beau-frère, pour exterminer les Huguenots établis à la Floride. Quoique Charles IX se soit refusé à demander satisfaction de cette sanglante violation du droit des gens, et que d'autres actes de son règne ternissent encore beaucoup plus sa mémoire, il était trop jeune alors pour être rendu responsable de cet attentat. Il est même difficile de condamner entièrement Marie de Médicis, la véritable souveraine, parce qu'en pareille matière, la connivance peut bien être présumée, sans être encore certaine.

En formant des établissemens protestans français dans le Nouveau-Monde, Coligny exécutait un projet patriotique, dont l'Angleterre en l'imitant sut ensuite profiter, et dont nous voyons aujourd'hui les immenses résultats. Il voulait ouvrir en Amérique à tous ceux qui s'étaient séparés de la religion établie du royaume, un asile, où, tout en formant partie du même empire, et en augmentant son étendue et sa puissance, ils pourraient jouir des avantages que possédaient les fidèles de l'ancienne religion dans la mère-patrie. C'était une des plus belles et des plus nobles conceptions modernes. Si elle n'a pas réussi pour la France quoiqu'elle eût l'appui du gouvernement, c'est que par malheur le parti catholique, qui conservait toujours la principale influence sur le trône, s'y opposa sans cesse, tantôt sourdement, tantôt ouvertement, excité par la cour de Rome étrangère à la nation, et par conséquent fort peu touchée de ses intérêts ou de sa grandeur. Il en fut ainsi surtout vers le temps où nous sommes arrivé. La longue période qui s'écoula entre l'expédition de Roberval et celle du marquis de la Roche en Acadie, en 1598, est entièrement remplie par la grande lutte avec l'Espagne et l'Empire, et par les longues et sanglantes guerres de religion rendues si tristement fameuses par le massacre de la St.-Barthélemi. L'attention des chefs de l'Etat, absorbée par ces événemens mémorables qui ébranlèrent la France jusqu'en ses fondemens, ne put se porter sur le Nouveau-Monde, qui fut à peu près oublié.



Ce n'est qu'après que le calme fut un peu rétabli, et que Henri IV fut solidement établi sur le trône, que l'on revint aux desseins que l'on avait formés sur le Canada, et sur les parages voisins, mais avec des motifs de moins pour la colonisation depuis la pacification des Huguenots.

Au reste si nous avons dit que pendant les guerres religieuses le gouvernement ne put songer à l'Amérique, il y avait toutefois une exception pour une partie de la nation ; car tandis que le reste des Français travaillaient à s'entre-détruire avec un acharnement qu'on a peine à concevoir aujourd'hui, pour des croyances dont ces massacres mêmes prouvaient que Dieu seul pouvait être le juge, les Normands, les Basques et les Bretons continuaient à faire paisiblement la pêche de la morue et de la baleine vers l'embouchure du St.-Laurent, comme si leur pays eût joui de la plus grande tranquillité. Tous les jours ces hardis marins agrandissaient le cercle de leur navigation. En 1578, cent cinquante navires français vinrent à Terre-neuve seulement. Un autre négoce non moins profitable s'était établi avec les indigènes des côtes, celui de pelleteries. Les trafiquans attirés petit à petit à la recherche de cette marchandise, s'étendaient le long d'une partie des rivages du continent, et dans les rivières qui tombent dans la mer. Ils remontaient le St.-Laurent jusqu'au-dessus de Québec, côtoyaient les îles du golfe et les pays circonvoisins. Noël et Châton, neveux et héritiers de Cartier, étaient engagés dans ce négoce et le faisaient avec tant de succès qu'ils excitèrent la jalousie des autres traitans, qui brûlèrent plusieurs de leurs berges. Pour ne plus être exposés à ces attaques, ils sollicitèrent de la couronne le renouvellement des privilèges qui avaient été accordés à leur oncle, c'est-à-dire le droit exclusif de commercer avec les Sauvages et d'exploiter les mines qu'ils avaient découvertes. En considération des services du grand navigateur, des lettres-patentes leur furent accordées en 1588. Mais aussitôt que la chose fut connue, les marchands de St.-Malo se pourvurent au conseil privé et réussirent à faire révoquer ces privilèges sans cependant en profiter beaucoup eux-mêmes, car dès l'année du rétablissement de la paix, c'est-à-dire en 1598, le marquis de la Roche, de la province de Bretagne, se fit confirmer par le roi dans la charge de lieutenant-général du

Canada, de l'Acadie et des pays adjacens, que lui avait déjà accordée Henri III, et dont les troubles du royaume l'avaient empêché de jouir, avec des pouvoirs qui avaient la même étendue que ceux de Roberval, et qui anéantissaient la liberté accordée aux marchands de St.-Malo. Il était autorisé à prendre dans les ports de France, les navires, capitaines et matelots dont il pourrait avoir besoin ; à lever des troupes ; à faire la guerre et bâtir des villes dans les limites de sa vice-royauté ; à y promulguer des lois et les faire exécuter ; à concéder des terres aux gentilshommes, à titre de fiefs, seigneuries, baronnies, comtés, etc., enfin à régler le commerce laissé sous son contrôle absolu. Revêtu ainsi d'une autorité aussi complète que despotique, il partit pour le Nouveau-Monde avec soixante hommes. Aucun marchand n'osa élever la voix contre le monopole de ce seigneur, comme on l'avait fait contre les neveux de Cartier ; son rang leur imposa silence. Mais d'autres causes devaient ruiner ses projets.

Le marquis de la Roche, craignant la désertion de ses gens, composés de repris de justice, ou croyant ce lieu plus à la main en attendant qu'il eût trouvé dans la terre ferme un territoire propre à son dessein, les déposa dans l'île de Sable à l'entrée du golfe St.-Laurent. Cette île, en forme de croissant, étroite, aride et d'un aspect sauvage, ne porte ni arbres, ni fruits ; il n'y pousse qu'un peu d'herbe et de mousse autour d'un lac d'eau douce placé au centre. Après avoir jeté ses colons sur cette terre désolée, entourée d'écueils battus par la mer, La Roche passa en Acadie. En revenant, il fut surpris par une furieuse tempête qui le chassa en dix ou douze jours sur les côtes de France, où il n'eut pas plutôt mis le pied qu'il se trouva enveloppé dans une foule de difficultés au milieu desquelles le duc de Mercœur, qui commandait en Bretagne, le garda prisonnier pendant quelque temps. Ce n'est qu'au bout de cinq ans qu'il put raconter au roi qui se trouvait à Rouen, ce qui lui était arrivé dans son voyage. Le monarque touché du sort des malheureux abandonnés dans l'île de Sable, ordonna au pilote qui les y avait conduits d'aller les chercher. Celui-ci n'en trouva plus que douze sur quarante qui y avaient été débarqués. Dès qu'ils avaient été livrés à eux-mêmes, ces hommes, accoutumés à donner libre cours à la fougue de leurs passions, n'avaient plus voulu

reconnaître de maître. La discorde les avait armés les uns contre les autres, et plusieurs avaient péri dans des querelles qui avaient encore empiré leur triste situation. A la longue cependant la misère avait dompté ces caractères farouches, et ils avaient fini par prendre des habitudes plus paisibles et plus conformes à leur conservation. Ils s'étaient construits des huttes avec les débris d'un navire échoué sur les rochers de la plage, et ils avaient vécu pendant quelque temps de la chair des animaux que le baron de Léry y avait débarqués quatrevingts ans auparavant, et qui s'étaient propagés dans l'île.\* Ils en avaient même apprivoisé quelques-uns qui leur fournissaient des laitages. Mais cette ressource étant venue à manquer, il ne leur resta plus que la pêche pour fournir à leur subsistance. Lorsque leurs habits furent usés, ils s'en firent de peaux de loup-marin. A leur retour, Henry IV voulut les voir habillés comme on les avait trouvés. Leur barbe et leurs cheveux qu'ils avaient laissé croître pendaient en désordre sur leur poitrine et sur leurs épaules; leur figure avait déjà pris cet air fauve et sauvage qui les faisait plutôt ressembler à des indiens qu'à des hommes civilisés. Le roi leur fit distribuer à chacun cinquante écus, et leur permit de retourner dans leurs familles sans pouvoir être recherchés de la justice pour leurs anciennes offenses.

Le marquis de la Roche qui avait engagé toute sa fortune dans cette entreprise, la perdit par suite des malheurs qui ne cessèrent de l'accabler. Ruiné et sans espérance de pouvoir reprendre un projet qu'il avait toujours à cœur, le chagrin s'empara de lui et le conduisit lentement au tombeau. L'histoire des traverses et des infortunes des colons qui le suivirent dans l'île de Sable, forme un épisode digne d'exercer la plume d'un romancier.

On a reproché à la Roche plusieurs fautes, qu'il est inutile de rapporter ici, car on ne saurait blâmer des plans qu'il n'a pas eu le temps de développer. Qu'il suffise de dire que comme victime de ses efforts pour la cause de la colonisation, son nom sera toujours respecté en Amérique, et que si ses sacrifices n'ont pas eu le succès qu'ils méritaient, c'est plutôt la faute des circonstances que la sienne. Tous les désordres qu'on aperçoit dans ces entreprises étaient le fruit des agitations sociales qui bou-

---

Laët :—*Histoire de l'Amérique.*

levaient l'Europe depuis près d'un siècle. Le choix d'hommes de guerre n'était pas fait non plus pour diminuer le mal. Le manque de suite et d'ensemble le disputait à l'insouciance des gouvernemens comme l'imprévoyance au peu de moyens des individus. Ce mal n'était pas seulement propre à la France. L'histoire des Etats-Unis nous apprend que l'Angleterre s'y prit plusieurs fois avant de pouvoir se fixer dans ce continent d'une manière permanente; que sans parler de la première colonie qu'elle y envoya en 1579, et que les Espagnols, maîtres de la mer et jaloux des projets des autres nations, attaquèrent en route et forcèrent à rebrousser chemin,\* le chevalier Humphrey Gilbert, quatre ans après, commença un établissement à St.-Jean de Terre-Neuve, et que, malgré les espérances qu'on en conçut d'abord, l'indiscipline des colons amena une fin désastreuse; que le célèbre Walter Raleigh, élève de Coligny, dont il avait contracté l'esprit et la persévérance, voulant continuer les desseins de son beau-frère Gilbert, n'eut pas plus de succès à Rænoke dans la Floride, et qu'au bout de trois ans l'amiral Drake fut obligé de ramener dans leur patrie les colons qu'il y avait débarqués; † qu'en 1586 une autre plantation fut commencée dans la Virginie, et que tous les habitans moururent de misère ou furent massacrés par les Indigènes; qu'en 1602 encore l'on ne fut pas plus heureux dans un nouvel essai sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, qu'enfin il en fut ainsi de diverses autres tentatives, dans la suite, parmi lesquelles cependant quelques-unes furent plutôt des expéditions commerciales que des commencemens d'établissements. De tous ces échecs dus à des causes diverses, l'on se tromperait beaucoup pourtant si l'on voulait conclure que le temps n'était pas arrivé de coloniser l'Amérique. Les guerres politiques et religieuses agissaient alors presque aussi puissamment qu'aujourd'hui la misère et la surabondance de population. Les partis vaincus et persécutés avaient besoin d'un lieu de refuge. L'Amérique s'offrit à eux comme un bienfait de la providence; ils y coururent lorsqu'on les laissa faire, et y jetèrent au milieu des larmes de l'exil les fondemens de plusieurs empires déjà florissans.

---

\* Oldys :—*American Annals.*

† R. Beverley :—*The History of Virginia.*

# LIVRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENT PERMANENT DE LA NOUVELLE FRANCE.

## CHAPITRE I.

ACADIE.—(NOUVELLE-ÉCOSSE).

1603-1613.

Observations sur la civilisation de l'Europe à cette époque.—Importance des colonies pour la France.—M. Chauvin, à la suggestion de Pontgravé, se fait nommer lieutenant-général du Canada et de l'Acadie, et obtient le privilège exclusif d'y faire le commerce de pelleteries.—Il meurt.—Le commandeur de Chaste lui succède ; il forme une société de commerce pour faciliter la colonisation.—Pontgravé et Champlain font un voyage en Canada.—Le commandeur étant mort, M. de Monts, calviniste, est nommé lieutenant-général de cette contrée, où l'on permet aux protestans de s'établir.—Expédition de M. de Monts en Acadie, province découverte par les Français.—De Monts et Champlain découvrent la baie de Fundy, et les rivières St.-Jean, Penobscot et Kénébec.—Les colons débarquent à l'île Ste.-Croix.—Champlain explore les côtes jusqu'à 20 lieues au sud du cap Cod.—De Monts, ou plutôt le baron de Poutrincourt fonde Port-Royal ; il retourne en France.—Port-Royal concédé au baron de Poutrincourt.—Lescarbot.—Progrès de Port-Royal.—Retrait du privilège accordé à de Monts.—Dissolution de la Société des pelleteries.—Abandon temporaire de Port-Royal.—Poutrincourt y retourne en 1610.—Il refuse d'y mener des Jésuites.—Assassinat de Henri IV.—La marquise de Guercheville achète les droits des associés de de Monts pour envoyer des Jésuites en Acadie.—Difficultés entre les colons et les Jésuites.—Mde. de Guercheville les envoie fonder St.-Sauveur sur la rivière Penobscot.—Les Anglais de la Virginie détruisent St.-Sauveur et Port-Royal, en pleine paix.—Le gouvernement français ne s'intéresse point au sort de ces deux colonies, qui n'étaient que des entreprises particulières :

Nous sommes enfin parvenu à l'époque où l'on peut fixer le commencement des succès permanens de la colonisation française. Bien des obstacles et bien des calamités en retarderont encore le cours, paraîtront même l'interrompre ; mais ils ne ces-

ceront pas d'être réels ; ils seront comme la lumière qui paraît et disparaît vacillante au souffle du vent, brûlant toujours quoique semblant quelquefois s'éteindre.

Cette époque correspond au règne de Henri IV, l'un des plus grands rois qu'ait eus la France, et à celui de son successeur, Louis XIII. La guerre étrangère avait fait place à la guerre civile. Richelieu achevait l'abaissement de la maison d'Autriche et de la noblesse du royaume, que les guerres de religion avaient divisée et affaiblie. Le caractère national, retrempe dans ces longues et sanglantes disputes, avait repris son ancienne énergie, et rendue à la paix, la France eut besoin de nouvelles carrières pour occuper son activité.

La marche de la civilisation ne s'était pas non plus ralentie pendant ce temps-là. La grande lutte religieuse où le principe protestant avait triomphé, avait donné plus de ressort et plus d'étendue à l'esprit humain, en agrandissant le champ de son expérience et en détruisant ses préjugés.

La France, l'Angleterre et les Provinces-Unies avaient pris un accroissement rapide en population, en richesse et en grandeur.

Henri IV poliçait et faisait fleurir son royaume, rétablissait l'ordre dans les finances, réformait la justice, obligeait les deux religions de vivre en paix ensemble ; encourageait l'agriculture et le commerce, établissait des manufactures de drap d'or et d'argent, de tapisseries, de glaces, introduisait les vers à soie, faisait creuser le canal de Briare, etc. Le commerce établissait des communications entre tous les pays, et mettait en regard leurs mœurs, leurs usages, leur civilisation, leurs intérêts. L'imprimerie qui commençait à se propager, en généralisant les connaissances, appelait aussi les hommes de génie à éclairer leurs concitoyens prêts à recevoir toute impulsion nouvelle et à marcher dans la voie des progrès. Les classes moyennes ayant enfin acquis, par leur industrie, de l'importance et des richesses, reprenaient le rang qu'elles doivent occuper dans la nation, dont elles font la principale force, et en repoussant du poste qu'elle occupait depuis des siècles cette noblesse guerrière qui ne s'était distinguée que par la destruction et l'effusion du sang, mais qui dans son temps avait ceint comme un cercle de fer la société pour la tenir debout, et lui donner la force nécessaire pour sortir de la

barbarie, les classes moyennes allaient jouer leur rôle, et introduire dans l'Etat des principes plus favorables à la puissance et à la liberté des peuples. " Tout progrès, en effet, dit Laménais, se résout dans l'extension de la liberté, car le progrès ne peut être conçu que comme un développement plus libre ou plus complet des puissances propres des êtres. Or, dans l'ordre social, nulle liberté sans propriété : elle seule affranchit pleinement l'homme de toute dépendance."

La découverte du Nouveau-Monde avait activé ce grand mouvement. Les nations s'étaient mises à coloniser, les unes pour se débarrasser de sectaires remuans, d'autres pour ouvrir un champ aux travaux des prédicateurs, toutes pour se créer des sources de richesse et de puissance. La France se distingua surtout par ses efforts pour la conversion des infidèles. L'on peut attribuer à la ferveur de sa foi l'estime que les nations indiennes ont eu pour elle dans tous les temps sur tous les autres peuples. Mais malheureusement ce catholicisme ardent, dévoué, infatigable, exerça une pernicieuse influence sur la police des colonies et sur leur destinée future. De peur de scandaliser les Sauvages par le spectacle de plusieurs religions, le gouvernement se laissa persuader de n'y laisser passer que des émigrans catholiques et d'en exclure soigneusement tous ceux des autres sectes. Le catholicisme forcé de laisser subsister la religion protestante à côté de lui dans la métropole, montrait qu'il avait encore assez de force pour la faire exclure au loin, et qu'il ne renonçait pas au principe qui devait se manifester plus tard par la révocation de l'édit de Nantes, et l'altération si profonde du système de Henry IV et Sully. Les tendances libérales et quelque peu républicaines des Huguenots, les laissaient d'ailleurs toujours redoutables à la cour, qui voyait par contraste la soumission calme des catholiques et du haut clergé aussi hostile pour le moins que le pouvoir royal aux libertés populaires.

Tel était l'état de l'Europe et particulièrement celui de la France, lorsque s'ouvrit le dix-septième siècle.

L'Amérique fixant plus que jamais l'attention de tous les peuples, c'était à qui en prendrait la plus grande part. La France ne pouvait rester en arrière dans ce partage. L'Espagne et le Portugal s'approprièrent l'Amérique du sud ; l'Angleterre persis-

taut à s'établir dans la Floride en dépit de ses échecs. La Hollande promenait son pavillon sur toutes les mers et fondait la Nouvelle-York. Tout s'agitait autour d'elle. Elle ne pouvait donc rester tranquille tandis que ses ennemis ou ses rivaux cherchaient à se fortifier en Amérique. Elle dut y jouer son rôle, et y avoir au moins un pied à terre. Mais les premiers hommes à qui elle confia cette tâche après la mort du marquis de la Roche, en firent simplement un objet de spéculation.

Pontgravé l'un des principaux négocians de St.-Malo, forma le vaste projet d'accaparer la traite des fourrures en Canada et en Acadie, et jeta les yeux sur un capitaine de vaisseau nommé Chauvin, qui avait des amis puissans à la cour, et qui se recommandait par les services qu'il avait rendus dans les dernières guerres. Cet officier obtint les pouvoirs qui avaient été accordés à la Roche, et débarqua à Tadoussac une douzaine d'hommes qui seraient morts de faim dans l'hiver sans les Sauvages qui les recueillirent dans leurs cabanes. Chauvin étant décédé sur ces entreprises, Pontgravé allait se trouver dans son premier embarras, lorsque le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, se présenta avec les privilèges de Chauvin. Le commerce dans les vues de M. de Chaste n'était qu'un objet secondaire ; mais Pontgravé, qui ne songeait qu'à s'enrichir, lui ayant démontré la nécessité de la traite pour subvenir aux dépenses de premier établissement toujours si considérables, l'engagea à former une société dans laquelle entrèrent plusieurs personnes de qualité et les principaux marchands de Rouen. Un officier de distinction dans la marine, le capitaine Champlain, qui arrivait des Indes occidentales, et que Henri IV retenait près de lui, se chargea du commandement de l'expédition qu'on préparait pour le Canada.

La petite flotte composée de barques de douze à quinze tonneaux, fit voile en 1603. Champlain remonta le St.-Laurent avec Pontgravé jusqu'au Sault-St.-Louis, et de retour en France, montra au roi la carte et la relation de son voyage. Henri en fut si content qu'il promit de favoriser le projet de tout son pouvoir, et le commandeur étant mort, il donna sa commission à Pierre Dugua, sieur de Monts, de la province de Saintonge, gentilhomme ordinaire de sa chambre et gouverneur de Pons, avec le



privilège exclusif de faire la traite depuis le cap de Raze, en Terre-neuve, jusqu'au 50e degré de latitude nord. Les Huguenots obtinrent en même temps la liberté de professer leur religion dans les colonies qu'on établirait comme ils l'avaient en France, à la condition que les Indigènes seraient instruits dans la foi catholique.

On attendait beaucoup des talens et de l'expérience de M. de Monts, qui avait toujours montré un grand zèle pour la gloire de son pays.

La société formée par son prédécesseur fut augmentée par l'adjonction de plusieurs marchands de la Rochelle et d'autres villes du royaume. Quatre vaisseaux furent équipés ; deux pour faire la traite à Tadoussac, visiter les côtes maritimes de la Nouvelle-France et saisir les bâtimens qui trafiqueraient avec les Sauvages en contravention à la défense du roi ; deux pour transporter les colons et chercher un lieu propre à leur établissement. Nombre de gentilshommes et d'hommes de métier s'y embarquèrent avec quelques soldats.

On a déjà pu remarquer l'entraînement des jeunes gens de famille pour ces expéditions lointaines. Cartier et Roberval furent accompagnés par des gentilshommes dans tous leurs voyages. L'esprit inquiet et aventureux qui avait distingué à un si haut degré la noblesse française du moyen âge, lorsqu'elle portait ses exploits des bords brumeux d'Albion jusqu'aux rochers arides du Jourdain, semblait renaitre pour chercher en Amérique un nouvel élément à son activité. Beaucoup d'entre eux ruinés d'ailleurs par les guerres ou par d'autres accidens, ne demandaient que l'occasion de se soustraire à la sujétion que la politique du souverain faisait peser de plus en plus sur leur caste. De ce nombre était le baron Jean de Poutrincourt, qui s'embarqua avec Champlain dans le dessein de se fixer en Amérique avec sa famille. Partis en mars 1604, du Havre-de-Grâce, les vaisseaux chargés d'émigrans des deux religions avec leurs prêtres et leurs ministres, se dirigèrent vers l'Acadie, que M. de Monts préférait à cause de son climat plus tempéré que celui du Canada.

L'Acadie, fréquentée par les traitans, passait pour le plus beau pays de la Nouvelle-France, possédant plusieurs ports excellens, un climat sain et tempéré, un sol, dans l'intérieur, de la plus

grande fertilité, le long de la mer, rempli de mines de cuivre, de fer, de charbon et de gypse, sur les côtes enfin des eaux abondantes en toutes sortes de poissons, comme la morue, le saumon, le maquereau, le hareng, la sardine, l'alose, etc., et ceux de la plus grosse espèce comme le loup-marin, la vache-marine, ou phoque, et la baleine. Les Micmacs, ou Souriquois, qui habitaient cette contrée quoique très braves avaient des mœurs fort douces, et accueillaient toujours les Français avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie.

Outre l'avantage du climat et de la pêche, l'Acadie possédait encore sur le Canada celui d'une situation plus heureuse pour le commerce maritime, étant accessible aux vaisseaux en toutes saisons de l'année. Tout contribuait donc à justifier le choix de cette contrée au premier coup-d'œil.

On fit terre d'abord au port Rossignol, aujourd'hui *Liverpool*. L'on côtoya ensuite la Peninsule jusque dans le fond de la baie de Fundy, appelée par M. de Monts la baie Française.

Chemin faisant, l'on entra dans un bassin spacieux, entouré de collines d'où coulaient plusieurs rivières. Le baron de Poutrincourt enchanté voulut s'y fixer, l'obtint en concession, et lui donna le nom de Port-Royal. De là l'escadre continua à descendre vers le sud précédé de Champlain qui avait pris les devans, et qui découvrit la rivière St.-Jean. Elle atteignit une vingtaine de lieues plus loin, dans l'embouchure de la rivière Ste.-Croix, une île où M. de Monts résolut de débarquer sa colonie, à cause de l'état avancé de la saison. Mais l'hiver arrivé, l'on se trouva sans eau et sans bois, et pour comble de malheur en proie aux ravages du scorbut qui emporta trente-six personnes jusqu'au printemps. La belle saison venue, l'on se hâta de quitter une terre si funeste et l'on continua à descendre vers le sud. Après avoir exploré les côtes jusqu'au cap Cod, dans le Massachusetts, que Champlain qui marchait toujours devant, appella cap Mallebarre, M. de Monts n'apercevant point de localité qui réunît tous les avantages qu'il désirait, vira de bord et retourna en Acadie, où il trouva Pontgravé arrivé d'Europe avec quarante nouveaux colons. Ce secours, venu fort à propos, releva tous les courages que les souffrances de l'hiver et surtout les ravages du scorbut avaient très abattus. La colonie se dirigea alors vers

Port-Royal où elle jeta en 1604, les fondemens de la ville qui porte aujourd'hui le nom d'Annapolis.

Dans l'automne M. de Monts repassa en France. Il trouva les esprits prévenus contre son entreprise, par suite des bruits que les marchands de pelleteries, privés de leur négoce par son privilège, faisaient courir contre le climat de l'Acadie et l'utilité de ces établissemens dispendieux. Il craignit un moment de voir la société se dissoudre sans laquelle on ne pouvait rien faire de durable ; mais le baron de Poutrincourt arrivant sur ces entrefaites, vint à son aide, et se chargea du gouvernement de la colonie naissante pour laquelle il repartit sans délai. Il était temps qu'il y arrivât, car les colons se croyant délaissés, étaient déjà embarqués pour repasser en France.

Celui qui rendit alors les plus grands services à Port-Royal, fut le célèbre Lescarbot, homme très instruit et le premier qui ait indiqué les vrais moyens de donner à un établissement colonial une base durable. Il représenta que la culture de la terre était la seule garantie de succès ; qu'il fallait s'y attacher particulièrement, et passant des paroles à l'action, il en donna lui-même l'exemple aux colons. Il animait les uns, dit un auteur, il piquait les autres d'honneur, il se faisait aimer de tous, et ne s'épargnait lui-même en rien. Il inventait tous les jours quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais l'on ne comprit mieux de quelle ressource peut être dans un nouvel établissement un esprit cultivé par l'étude, que le zèle de l'Etat engage à se servir de ses connaissances et de ses réflexions. C'est à lui que nous sommes redevables des meilleurs mémoires que nous ayons sur la fondation de l'Acadie. On y trouve un auteur exact et judicieux, un homme qui a des vues, et qui eût été aussi capable d'établir un pays que d'en écrire l'histoire.

Une activité aussi intelligente porta bientôt ses fruits. L'on fabriqua du charbon de bois, l'on ouvrit des chemins dans la forêt, l'on éleva un moulin à farine, mis en mouvement par l'eau, et épargnant beaucoup de fatigues aux colons, qui avaient été jusque-là obligés de moudre leur blé à bras, opération des plus pénibles, l'on fit des briques et un fourneau dans lequel on monta un alambic pour clarifier la gomme de sapin et en faire du goudron, enfin l'on appliqua tous les procédés de la civilisation qui

pouvaient être utiles et faciliter les travaux dans un nouvel établissement. Les Indiens étonnés de voir naître tant d'inventions, qui étaient des merveilles pour eux, s'écriaient dans leur admiration, " Que les Normands savent beaucoup de choses !"

C'est pendant que l'on se félicitait de ces succès, qui couronnaient trois ans de pénibles efforts, que deux malheurs vinrent fondre sur Port-Royal et détruire dans leur source de si belles espérances. D'abord, toutes les pelleteries de la société acquises dans une année de trafic, furent enlevées par les Hollandais conduits par un transfuge; ensuite, les marchands de St.-Malo obtinrent la révocation du privilège exclusif de la traite accordée à la société sans donner d'autre retour qu'une indemnité imaginaire. La société aurait peut-être pu résister au premier choc; mais le second fut son coup de grâce et amena sa dissolution. Les lettres qui contenaient ces nouvelles furent lues publiquement aux habitans qui durent se résigner à quitter le pays, du moins pour la plupart. L'on abandonnait l'entreprise au moment où le succès paraissait assuré, car dès l'année suivante les habitans auraient suffi à leurs besoins.

Poutrincourt qui avait toujours gouverné la colonie, s'était fait chérir des Indigènes. Ils versèrent des larmes en le reconduisant sur le rivage, larmes qui font le plus bel éloge de sa conduite et de son humanité. Tel était leur respect pour les Français que ces pauvres gens ne dérangèrent rien dans leurs habitations, et que, quand ils revinrent trois ans après, ils trouvèrent le fort et les maisons dans l'état dans lequel ils les avaient laissés, les meubles étant même encore à leur place. C'est en 1607 que Port-Royal fut ainsi abandonné.

Poutrincourt était parti avec le dessein de revenir, s'il pouvait trouver quelque riche citoyen pour s'associer avec lui et continuer la colonisation. Des personnes de qualité l'amusèrent pendant deux ans de leurs vaines promesses; mais voyant qu'elles ne menaient en rien, il tourna les yeux ailleurs et conclut vers 1610 un arrangement avec deux négocians considérables de Dieppe, nommés Dujardin et Duquêne, qui combla ses vœux. Il repartit aussitôt pour l'Acadie avec des artisans et des colons appartenant aux classes les plus respectables. Malheureusement c'est dans cette année-là même que fut assassiné Henri IV.

Cette calamité eut encore des suites plus funestes pour la lointaine et faible colonie de la baie Française, que pour le reste du royaume. L'intrigue et la violence qui remplacèrent sous Marie de Médicis et son Ministre Concini, la politique conciliante du feu roi, vinrent troubler jusqu'aux humbles cabanes de Port-Royal, et amenèrent pour la seconde fois leur ruine.

Dès que le ministre italien fut au pouvoir, les Jésuites par son influence forcèrent M. de Poutrincourt à les recevoir dans son établissement en qualité de missionnaires. Ses associés qui étaient huguenots, ou qui avaient des préjugés contre ces religieux, qu'ils regardaient comme les auteurs de la ligue et de l'assassinat de Henri IV, préférèrent se retirer de la société que de consentir à les admettre parmi eux. Ils furent remplacés sur le champ par la marquise de Guercheville qui s'était déclarée la protectrice des missions de l'Amérique : c'était tout ce que l'on demandait. La marquise acheta les droits que M. de Monts avait sur l'Acadie, et qu'elle se promettait de faire revivre afin de mettre Poutrincourt lui-même dans sa dépendance. En effet son fils fut obligé peu de temps après de conclure un arrangement avec elle, par lequel la subsistance des missionnaires devait être prise sur la pêche et même sur la traite des pelleteries, aux profits de laquelle elle les fit entrer, ôtant ainsi, selon Lescarbot, à ceux qui auraient eu la volonté d'aider à l'entreprise, le moyen d'y prendre part. "S'il fallait donner quelque chose, continue ce judicieux écrivain, c'était à Poutrincourt, et non au Jésuite qui ne peut subsister sans lui. Je veux dire qu'il fallait premièrement aider à établir la république, sans laquelle l'Eglise ne peut être, d'autant que, comme disait un ancien évêque, l'Eglise est en la république, et non la république en l'Eglise."

Les profits que rendaient les pelleteries se trouvèrent ainsi en partie absorbés pour le soutien des missions au détriment de Port-Royal. Les protestans et les catholiques, partisans de la politique de Sully, composaient ce qu'il y avait de plus industriel en France, et par cela même de plus favorable aux progrès du commerce et de la colonisation. Leurs adversaires, qui voulaient dominer à toute force dans les affaires politiques comme dans les affaires religieuses, avaient pris la prépondérance sur eux en Amérique comme ailleurs. Ils voulurent que le commerce

supportât toutes les dépenses, ecclésiastiques comme civiles, fardeau beaucoup trop lourd pour lui, et ils sacrifièrent autant par faux zèle que par ignorance, les intérêts les plus chers du pays à la dévotion sublime, mais outrée du 17<sup>e</sup> siècle.

Les dissensions ne tardèrent pas à éclater. Elles furent portées au point que les Jésuites, agissant au nom de leur puissante protectrice, firent saisir les vaisseaux de Poutrincourt, et causèrent des emprisonnements et des procès qui le ruinèrent, et qui réduisirent les habitans de Port-Royal auxquels il ne put envoyer de provisions, à vivre de glands et de racines tout un hiver. Après l'avoir ainsi épuisé, Madame de Guercheville se retira de la société, et chercha à établir les Jésuites ailleurs, laissant Port-Royal sortir de l'abîme comme il pourrait. Champlain fit tout ce qu'il put pour l'engager à s'associer avec de Monts; mais elle ne voulut avoir rien à faire avec un calviniste. Au reste les Jésuites espéraient former en Acadie un établissement semblable à celui qu'ils avaient déjà dans le Paraguay, et qui fût entièrement dans leur dépendance; mais leur tentative comme on va le voir eut les suites les plus malheureuses.

Leur protectrice fit armer à ses frais un vaisseau à Harfleur, aidée de la reine-mère, et en donna le commandement à la Saussaye, un de ses favoris. La Saussaye alla prendre les Jésuites à Port-Royal et se dirigea vers le Mont-Désert, où il entra dans la rivière Penobscot (Pentagoët), que le P. Biart avait explorée l'année précédente. Il y commença en 1612 sur la rive gauche un établissement qu'il nomma St-Sauveur. Tout alla bien d'abord, et l'on se flattait déjà d'un succès au-delà de toute espérance, lorsqu'un orage inattendu vint fondre sur la colonie et l'étouffer dans son berceau.

L'Angleterre réclamait le pays jusqu'au 45<sup>e</sup>. degré de latitude septentrionale, c'est-à-dire tout le continent en remontant au nord jusque dans le cœur de l'Acadie. La France, au contraire, prétendait descendre vers le sud jusqu'au 40<sup>e</sup>. degré. Il résultait de ce conflit que, tandis que la Saussaye se croyait dans les limites de la Nouvelle-France à St.-Sauveur, les Anglais le disaient fort avant sur leur territoire. Pour soutenir leur prétention le capitaine Argall, de la Virginie, résolut d'aller le déloger, aiguillonné par l'espoir de faire un riche butin et par ses préjugés

contre les catholiques, qui avaient été cause de la ruine de Pouttrincourt.

Il parut tout à coup devant St.-Sauveur avec un vaisseau de 14 canons, et jeta la terreur parmi les habitans sans défense, qui le prirent d'abord pour un corsaire. Le P. Gilbert du Thet voulut en vain opposer quelque résistance, il fut tué et l'établissement livré au pillage. Tout fut pris ou saccagé, Argall lui-même donnant le premier l'exemple.\*

Pour légitimer cet acte de piraterie, car c'en était un, il déroba la commission de la Saussaye et fit semblant de le regarder, lui et les siens, comme des gens sans aveu. Peu à peu cependant il parut se radoucir, et proposa à ceux qui avaient des métiers de le suivre à Jamestown, d'où, après avoir travaillé un an, ils seraient rendus à leur patrie. Une douzaine acceptèrent cette offre. Les autres avec la Saussaye et le P. Masse, préférèrent se risquer sur une frêle embarcation pour atteindre la Hève, où ils trouvèrent un bâtiment de St.-Malo qui les transporta en France.

Ceux qui s'étaient fiés à la parole d'Argall, furent bien surpris en arrivant à Jamestown de se voir jeter en prison et traiter comme des pirates. Ils réclamèrent vainement l'exécution du traité conclu avec lui, ils furent condamnés à mort. Argall qui n'avait pas songé que la soustraction de la commission de la Saussaye finirait d'une manière aussi grave, ne crut pas devoir pousser la dissimulation plus loin, remit cette commission au gouverneur, le chevalier Thomas Dale, et avoua tout.

Ce document et les renseignemens puisés dans le cours de l'affaire, engagèrent le gouvernement de la Virginie à chasser les Français de tous les points qu'ils occupaient au sud de la ligne 45. Une escadre de trois vaisseaux fut mise sous les ordres du même Argall pour aller exécuter cette résolution, et les prisonniers de St.-Sauveur y furent embarqués avec le P. Biart,

---

\* Les Français tenaient à l'Acadie parce qu'elle couvrait les pêcheries. Les Anglais parce qu'elle se trouvait sur leur chemin.

Argall ne craignit point de l'envahir en pleine paix. A part ses motifs personnels, il connaissait l'opinion de ses compatriotes qui voulaient trancher la question par une prise de possession.

qu'on accusa plus tard, avec trop de précipitation sans doute, d'avoir servi de pilote aux ennemis à Port-Royal, en haine de Biencourt, qui en était gouverneur, et avec lequel il avait eu des difficultés en Acadie.

La flotte commença par ruiner tout ce qui restait de l'ancienne habitation de Ste.-Croix, vengeance inutile puisqu'elle était abandonnée depuis plusieurs années, et cingla vers Port-Royal, où elle ne trouva personne, tout le monde étant aux champs à deux lieues de là, et en moins de deux heures toutes les maisons furent réduites en cendre avec le fort. En vain le P. Biart voulut persuader aux habitans, attirés par les flammes qui dévoraient leurs asiles, de se retirer avec les Anglais; que leur chef ruiné ne pourrait plus les soutenir, ils repoussèrent ses conseils avec colère, et l'un d'eux leva même une hache sur lui pour le tuer, en l'accusant d'être la cause de tous leurs malheurs. C'était la troisième fois que Port-Royal se voyait détruit par divers accidens depuis sa courte existence. Mais cette fois sa destruction était complète. Une partie des habitans se dispersa dans les bois ou se mêla avec les naturels, une autre gagna l'établissement que Champlain avait fondé sur le fleuve St.-Laurent, et Poutrincourt lui-même qui était toujours resté en Acadie, épuisé par ce dernier désastre, dut abandonner pour jamais l'Amérique.

De retour en France il prit du service, et alla se faire tuer au siège de Méri-sur-Seine qu'il avait été chargé de prendre dans les troubles qui survinrent à l'occasion du mariage du roi. Poutrincourt peut être regardé comme le véritable fondateur de Port-Royal et de l'Acadie elle-même dont sa persévérance assura l'établissement; car la destruction de Port-Royal n'ame-  
na pas l'abandon de toute la province, qui continua toujours d'être occupée sur un point ou sur un autre par la plupart des anciens colons, auxquels vinrent se joindre de nombreux aventuriers.

Le gouvernement français, qui n'avait pris aucun intérêt direct à cette colonie, n'eut pas même l'idée de venger les actes de piraterie d'Argall. La cour de la régente, livrée aux cabales et aux factions des grands qui finirent par se soulever, et par mettre



la monarchie sur le bord de l'abîme,\* avait d'ailleurs bien autre chose à faire qu'à prendre en main la cause des pauvres planteurs de l'Acadie. Poutrincourt qui n'avait pas assez d'influence auprès de Marie de Médicis pour espérer qu'elle se chargeât de la défense de ses intérêts, n'avait fait aucune démarche auprès d'elle. Il s'était contenté d'adresser des plaintes inutiles contre le P. Biart à l'amirauté de Guyenne. Mais la marquise de Guercheville envoya la Saussaye à Londres pour demander réparation des dommages qu'on lui avait faits contre le droit des gens ; et elle réussit à se faire indemniser d'une partie de ses pertes avec l'appui sans doute de l'ambassadeur de France. Elle reconnut alors, dit-on, mais trop tard, la faute qu'elle avait faite de ne pas avoir laissé l'Acadie à Poutrincourt comme Champlain le lui avait recommandé, faute que celui-ci rejette indirectement sur le P. Cotton, confesseur de Louis XIII. Mais entraînée par un faux zèle, elle croyait qu'il n'y avait pas de sûreté à confier à un calviniste la direction d'un établissement dont le principal but était de répandre la foi catholique parmi les tribus de la Nouvelle-France.

Telles furent les premières vicissitudes des établissemens français en Amérique. Si l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'enthousiasme religieux qui animait madame de Guercheville, et qui lui faisait sacrifier une partie de sa fortune pour la conversion des infidèles, si cet enthousiasme doit paraître presque sublime dans ce siècle de froid calcul où l'intérêt matériel domine tous les autres, il est cependant permis de se demander pourquoi est-il resté sans fruit, et ultérieurement sans avantage pour la France ? C'est qu'à cette époque l'expérience n'avait pas encore appris que le bien, l'intérêt de la religion commandaient impérieusement de tout sacrifier à l'avancement et à la consolidation des nouveaux établissemens, parce que ceux-ci tombant, la ruine des missions devait en être

---

\* " L'ambassadeur d'Espagne voyant ce déchaînement presque général, écrivait à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrement la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourrait souffrir."—Anquetil.

la suite. On doit aussi déplorer que l'intérêt des uns et des autres n'ait pas toujours été identique, ou plutôt bien compris, car alors au lieu de chercher à se supplanter, à se détruire réciproquement, l'on se serait soutenu ensemble pour l'avantage et la grandeur de la patrie française, pour l'intérêt national qui devait faire taire tous les autres.

---

## CHAPITRE II.

### C A N A D A .

1608-1628.

M. de Monts abandonne l'Acadie pour le Canada.—Fondation de Québec.—Conspiration contre Champlain punie.—Alliance avec les Algonquins et leurs alliés.—1ère expédition contre les Iroquois.—2de expédition contre les mêmes.—De Monts se retire des affaires du Canada.—Le comte de Soissons le remplace comme lieutenant-général.—Il meurt.—Le prince de Condé lui succède.—Champlain forme une société qui obtient le privilège exclusif de la traite de pelleteries.—Opposition que ce privilège fait naître.—Le prince de Condé vend sa lieutenance générale au duc de Montmorenci.—Traité de Champlain avec les Hurons.—Il explore la rivière des Outaouais, et découvre le lac Ontario et le lac Nipissing.—3me expédition contre les Iroquois.—Paix entre les Algonquins et leurs alliés et les cinq cantons.—Le duc de Ventadour lieutenant-général de la Nouvelle-France.—Arrivée des Jésuites en Canada.—Champlain passe deux ans en France.—Richelieu dissout la compagnie du Canada, et forme celle dite des cent associés.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que M. de Monts avait abandonné l'Acadie, après le retrait de son privilège en 1607. Il tourna entièrement ses vues du côté du Canada, où deux motifs le firent persister dans ses projets : l'augmentation des possessions françaises, et l'espoir de pénétrer quelque jour par le St.-Laurent jusqu'à la mer pacifique et delà à la Chine. Le passage au grand Océan par le Nord-Ouest, est un problème dont on cherche la solution depuis Colomb, et qui n'a été résolu que de nos jours.

Après avoir obtenu du roi le renouvellement de son privilège pour un an, de Monts prit Champlain pour son lieutenant, et arma en 1608, avec ses associés, deux navires, dont l'un pour trafiquer à Tadoussac, et l'autre pour porter les colons qui devaient commencer un établissement sur le St.-Laurent.

Champlain arriva à Québec le 3 juillet. Il débarqua sur la petite pointe de terre qu'occupe aujourd'hui la Basse-Ville. La nature semblait avoir formé le plateau rocheux qu'entourent le fleuve St.-Laurent et les rivières du Cap-Rouge et de St.-Charles,

pour être le berceau de la colonie et le siège d'une nouvelle domination. Depuis Cartier la beauté et les avantages de ce site magnifique frappaient tous ceux qui remontaient le fleuve. Champlain comme eux enchanté résolut d'y fixer son établissement et mit chacun à l'œuvre. Les uns élevèrent une habitation fortifiée et spacieuse, les autres défrichèrent la terre ou exécutèrent d'autres travaux d'une nécessité plus ou moins indispensable. Le bruit et le mouvement remplacèrent le silence qui avait régné jusque là sur cette plage déserte et solitaire, et annoncèrent aux Sauvages l'activité européenne, et la naissance d'une ville qui allait devenir l'une des plus fameuses du Nouveau-Monde.

L'étymologie du nom de Québec a été, comme celle du nom du Canada, un objet de discussion parmi les savans. Mais il ne paraît plus y avoir de doute aujourd'hui. Québec ne doit le nom qu'il porte ni au cri d'admiration d'un Normand enthousiasmé, ni à la piété patriotique d'un Français transportant avec lui un nom cher à ses souvenirs ; Champlain nous dit positivement qu'il débarqua dans un lieu que les Indigènes nommaient Québec, mot sauvage qui signifie *détroit*, et qui désigne le rétrécissement du St.-Laurent sur ce point de son cours, où il n'a pas plus de 500 verges de largeur au Cap-Rouge.\*

A peine la colonie était-elle arrêtée sur le sol qu'elle devait fructifier, qu'une conspiration faillit la détruire de fond en comble. La discipline sévère maintenue par son chef, servit de prétexte à un serrurier normand, nommé Jean Duval, pour se défaire de lui. Cet homme, d'un caractère déterminé, qui avait été blessé dans la guerre avec les Sauvages de la Nouvelle-Angleterre pendant son séjour en Acadie, entraîna plusieurs personnes dans son complot. Les conjurés après avoir fait périr le gouverneur, soit

---

\* Le mot *Québec* prononcé *Ouabec* dans la langue algonquienne, dit M. Sta.-Vassal, signifie détroit. Ce Monsieur, né d'une mère abénaquise et qui parle plusieurs dialectes des Indigènes au milieu desquels il a passé la plus grande partie de sa vie, m'assure que ce mot est purement sauvage.

M. Malo, missionnaire en 1843 chez les tribus du golfe St.-Laurent, et dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance en descendant du Haut-Canada, m'assure pareillement que le mot *Kibec* dans l'idiôme Micmac a la même signification. Ce M. n'a aucun doute que celui de notre ancienne capitale est d'origine indienne.

en l'étranglant dans son lit ou en le tuant à coup d'arquebuse, devaient piller les magasins et se retirer en Espagne avec leurs dépouilles. Quatre jours avant l'exécution du complot, un des conspirateurs, tourmenté de remords, vint tout avouer et nomma les complices qui lui étaient connus. Quatre des principaux furent arrêtés sur champ, et dans l'ignorance où l'on était de l'étendue des ramifications, transférés à Tadoussac afin de rompre la trame et d'ôter aux autres les moyens de les délivrer.

Lorsqu'on eût pris les mesures de sûreté nécessaires, et organisé le conseil pour faire leur procès, on les ramena à Québec, où ils confessèrent leur crime et furent condamnés à mort. Duval seul fut exécuté. Les autres transportés en France obtinrent leur grâce du roi. Cette prompte justice en imposa aux mécontents qui ne remuèrent plus.\*

Champlain avait été revêtu des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les plus amples, qui passèrent à ses premiers successeurs, et subsistèrent jusqu'en 1663, sans qu'il y fût fait presque aucune modification. Alors les progrès du pays les firent circonscire dans des bornes qui en limitèrent l'abus. Ils constituaient un despotisme tempéré par des usages et des formes qui devenaient chaque jour de plus en plus imaginaires.

“ En paix, repos, tranquillité, commander et gouverner, tant par mer que par terre : ordonner, décider et faire exécuter tout ce que vous jugerez se devoir et pouvoir faire pour maintenir, garder et conserver les dits lieux sous notre puissance et autorité, par les formes, voies et moyens prescrits par nos ordonnances. Et pour y avoir égard avec nous, commettre, établir et constituer tous officiers, tant es affaires de la guerre que de justice et police pour la première fois, et de là en avant nous les nommer et présenter, pour en être par nous disposé, et donner les lettres, titres et provisions tels qu'ils seront nécessaires. Et selon les occurrences des affaires, vous-même avec l'avis de gens prudens et capables, prescrire sous notre bon plaisir, des lois, statuts et ordonnances, autant qu'il se pourra conformes aux nôtres, notamment es choses et matières, auxquelles n'est pourvu par icelles.”

Les gouverneurs n'avaient ainsi pour tempérer leur volonté, que les avis d'un conseil de leur choix, qu'ils n'étaient pas obligés

---

\* Champlain, Lescarbot.

de suivre. Tout cela était bien vague et bien fragile. Mais tels sont à peu près les pouvoirs qui ont été délégués à tous les fondateurs de colonies en Amérique, sauf quelques exceptions dans les provinces anglaises. Ce despotisme absolu avait peu d'inconvéniens dans les commencemens, parce que la plupart des planteurs étaient aux gages d'un gouverneur ou d'une compagnie. Mais à mesure que les colonies prirent du développement, qu'elles s'étendirent et se peuplèrent, leurs institutions se formulèrent sur celles de leurs mères-patries, dont elles prenaient plus ou moins la physionomie et le caractère dans leurs lois comme dans le reste.

Champlain trouva que depuis Jacques Cartier, le Canada avait été bouleversé par des révolutions. Stadaconé et Hochelaga n'existaient plus ; et il paraît aussi que ce n'étaient plus les mêmes habitans qui occupaient le pays. Ces bourgades avaient-elles été renversées par la guerre ou transportées ailleurs par suite des vicissitudes de la chasse ou de la pêche ? Cobden\* rapporte que les cinq nations Iroquoises avaient occupé autrefois les environs de Montréal, et qu'elles en avaient été chassées par les Algonquins, suivant une tradition accréditée chez ces nations elles-mêmes. Les révolutions de cette nature n'étaient pas rares parmi les tribus indiennes, qui erraient dans leurs vastes forêts, comme les nuages dans les airs, sans laisser aucune trace de leur passage, ni aucun monument de leur existence.

D'après les relations de Cartier, l'on serait porté à croire que la lutte entre les Iroquois et les autres Sauvages du Canada n'était pas encore commencée de son temps. Il ne parle que des *Toudamens*, tribu établie sur les bords de la mer, entre l'Acadie et la Nouvelle-York. Cette tribu traversait les Alléghanys pour venir porter ses ravages dans la vallée du St.-Laurent.

A l'époque de Champlain le pays était occupé par des peuplades qui paraissaient encore plus barbares que celles qui existaient au temps de Cartier, et qui luttaient avec difficulté contre des ennemis qui leur étaient supérieurs, sinon par le courage, du moins par l'habileté et par la prudence. Ces peuples désespérés s'empressèrent d'accourir au-devant de lui et de solliciter son alliance contre les Iroquois qui occupaient les forêts situées à

---

\* *History of the five Indian nations of Canada.*

l'occident du lac Ontario. Ces Sauvages, de la famille des Hurons, formaient cinq nations confédérées, dont chacune était à son tour partagée en trois tribus qui portaient les noms allégoriques de la *Tortue*, de l'*Ours* et du *Loup*. Ils montraient une intelligence supérieure à celle de toutes les nations de ces contrées.

Ignorant la force et le caractère de cette confédération, et plus intéressé d'ailleurs au maintien de la bonne intelligence avec les Indigènes qui étaient plus près de lui, Champlain accepta peut-être trop précipitamment des offres dont l'effet fut de doter la colonie d'une guerre qui dura plus d'un siècle. Il pensait qu'en ayant pour alliées toutes les tribus du pays, il pourrait subjuguier facilement non seulement cette confédération, mais encore toutes les peuplades qui voudraient entraver ses projets par la suite. Il ne savait pas encore que d'autres Européens, rivaux de la France, étaient déjà établis à côté des Iroquois, et prêts à les soutenir dans leurs prétensions.

On explique ainsi l'origine de la guerre entre ces Sauvages et les Algonquins, les Hurons et les Montagnais, mais cette explication n'est qu'une probabilité plus ou moins dramatique, car elle n'est appuyée sur aucune preuve recevable. " Une année, il arriva qu'un parti d'Algonquins peu adroits ou peu exercés à la chasse, y réussit mal. Les Iroquois qui les suivaient, demandèrent la permission d'essayer s'ils seraient plus heureux. Cette complaisance qu'on avait eue quelquefois, leur fut refusée. Une dureté si déplacée les aigrit. Ils partirent à la dérobée pendant la nuit, et revinrent avec une chasse très abondante. La confusion des Algonquins fut extrême. Pour en effacer jusqu'au souvenir, ils attendirent que les chasseurs iroquois fussent endormis, et leur cassèrent à tous la tête. Cet assassinat fit du bruit. La nation offensée demanda justice. Elle lui fut refusée avec hauteur. On ne lui laissa pas même l'espérance de la plus légère satisfaction.

" Les Iroquois, outrés de ce mépris, jurèrent de périr ou de se venger ; mais n'étant pas assez forts pour tenir tête à leur superbe offenseur, ils allèrent au loin s'essayer à s'aguerrir contre des nations moins redoutables. Quand ils eurent appris à venir en renards, à attaquer en lions, à fuir en oiseaux, c'est leur langage,

alors ils ne craignirent plus de se mesurer avec l'Algonquin. Ils firent la guerre à ce peuple, avec une férocité proportionnée à leur ressentiment.”\*

Gonflés par des succès inouïs, ils s'appellèrent orgueilleusement *Ongue honwe*, c'est-à-dire, hommes supérieurs aux autres hommes.

Ils devinrent la terreur de l'Amérique. Lorsque les Agniers prenaient les armes contre les tribus de la Nouvelle-Angleterre, le terrible cri d'alarme courrait de colline en colline, les Iroquois! les Iroquois! et saisis d'épouvante, hommes, femmes et enfans, prenaient la fuite comme un timide troupeau poursuivi par des loups. Les Iroquois par politique mettaient un soin extrême à entretenir cette terreur et cherchaient toutes les occasions de persuader qu'ils étaient invincibles.

Pontgravé lui ayant amené d'Europe deux barques remplies d'hommes, Champlain repartit avec ses alliés pour marcher contre eux. Il les rencontra sur les bords du lac qui porte maintenant son nom, le 29 juillet 1609. De part et d'autre l'on se prépara au combat. Les Sauvages passèrent la nuit à danser, à chanter, à se provoquer d'un camp à l'autre à la façon des Grecs et des Troyens d'Homère, et lorsque le jour fut arrivé ils s'armèrent et se rangèrent en bataille. Les Iroquois au nombre de 200 s'avancèrent au petit pas avec beaucoup de gravité et d'assurance, sous la conduite de trois chefs que distinguaient de grands panaches. Les alliés de Champlain qui n'avaient que trois Français avec eux les autres étant restés en arrière, se séparèrent en deux corps et le mirent lui-même à leur tête. On lui dit de tirer surtout sur les chefs. Les Iroquois s'arrêtèrent à trente pas et le contemplèrent quelque temps avec surprise, lorsque les deux partis firent une décharge de flèches, que suivit le feu des Français. Deux chefs Iroquois tombèrent roides morts frappés par les balles, et un troisième fut mortellement blessé. A ce spectacle les alliés poussèrent un cri de joie, et les ennemis saisis d'épouvante, prirent la fuite, se dispersant dans les bois, et perdant encore plusieurs hommes, tués ou faits prisonniers.

Cette victoire ne coûta que quinze ou seize blessés aux vain-

---

\* Raynal. Charlevoix:—*Journal historique d'un voyage en Amérique*. Colden



queurs, qui, après avoir pillé le camp ennemi où ils trouvèrent du maïs et des armes, commencèrent une retraite précipitée le jour même. Le soir les Sauvages prirent un de leurs prisonniers et lui firent entonner le chant de mort, pour préluder, suivant leur coutume, aux cruels tourmens qu'ils allaient lui faire endurer. Champlain révolté de leur barbarie, ne put obtenir la permission d'achever ce misérable qu'après qu'ils furent las de le torturer.

Vers l'automne le gouverneur s'embarqua pour l'Europe. Henri IV l'accueillit très bien à Fontainebleau, et écouta avec intérêt son rapport sur la situation de la Nouvelle-France, nom que ce prince voulut alors donner au Canada.

Mais M. de Monts fit d'inutiles efforts pour faire renouveler son privilège de la traite; il échoua devant les intérêts trop puissans qui s'y opposaient. N'ayant plus que la ressource de ses associés qui ne l'abandonnèrent pas encore, il espérait pouvoir trouver dans la concurrence générale de quoi couvrir les dépenses de la colonie naissante, et aidé de leur bourse il envoya encore le printemps suivant deux navires à Québec qui y ramenèrent Champlain.

Les Indigènes attendaient son retour avec impatience pour entreprendre une nouvelle campagne contre leurs ennemis, qu'ils ne craignaient plus maintenant d'aller attaquer jusque chez eux. A peine fut-il débarqué qu'il dut partir pour aller se mettre à leur tête à l'embouchure de la rivière Richelieu.

On ne marcha pas longtemps sans rencontrer les Iroquois que l'on croyait encore bien loin. Ils s'étaient fortement retranchés pour se mettre à l'abri des armes meurtrières des Européens, dont ils avaient vu l'effet au combat de l'année précédente, et repoussèrent leurs assaillans dans une première attaque. Mais à la seconde, le feu de la mousqueterie décida encore la victoire qui fut longtemps disputée et valut une blessure au chef français. Les ennemis furent taillés en pièces, et ceux qui échappèrent au casse-tête périrent dans une rivière dans laquelle ils furent culbutés. Deux cents Hurons arrivèrent après le combat. La plupart n'ayant jamais vu d'Européens, regardèrent les Français, leurs habits, leurs armes longtemps avec un étonnement extrême, sans prévoir plus que les autres la destinée de ces nouveaux venus.

C'est au retour de cette courte, mais brillante campagne que l'on apprit la mort tragique du roi, dont la nouvelle répandit la même consternation à Québec qu'à Port-Royal. Tout le monde sentait la perte que l'on venait de faire, surtout Champlain qui avait joui de la protection et de l'amitié de ce grand prince. Il s'embarqua immédiatement pour la France, afin de veiller aux intérêts de la colonie, qui pouvaient se trouver gravement compromis dans les dissensions que faisaient redouter cette catastrophe.

L'esprit du nouveau gouvernement, la liberté de la traite formellement annoncée et qui donnait déjà lieu à une concurrence très vive, obligèrent M. de Monts à abandonner tout-à-fait ses spéculations, et ceux qui voulaient les continuer, à porter leurs regards ailleurs.

Champlain, après en avoir conféré avec lui à Pons, travailla à former une nouvelle compagnie et à mettre le Canada sous la protection de quelque grand personnage qui pût lui assurer les dispositions favorables de la cour. L'influence de la marquise de Guercheville dans les affaires de l'Acadie, semblait lui en prouver la nécessité. Il chercha dans la foule des princes et des grands seigneurs, et s'arrêta sur Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui consentit à remplacer M. de Monts, comme lieutenant-général, et à garder Champlain pour son lieutenant, par ses lettres du mois d'octobre 1612. Mais à peine ces lettres étaient-elles signées que ce prince mourut. Champlain allait retomber dans son premier embarras, lorsqu'heureusement le prince de Condé accepta la charge vacante et le continua dans ses fonctions.

La commission de Champlain lui ordonnait de saisir tous les bâtimens qui faisaient la traite sans permission, depuis Québec en remontant le fleuve. C'était abolir, pour ces limites, la liberté de commerce accordée par Henri IV. Lorsque cette commission fut publiée dans les ports du royaume, elle souleva une opposition formidable, et Champlain eut besoin de toutes les ressources de son esprit pour conjurer l'orage. Il proposa pour satisfaire tout le monde une association de colonisation et de traite, dans laquelle tous les marchands auraient droit d'entrer. Il voulait assurer le succès de la colonie, et rendre en même temps par ce plan le commerce libre à tous ceux qui le faisaient, sous certaines condi-

tions. C'était bien ce qu'il y avait de mieux à faire ; mais les marchands de la Rochelle refusèrent d'y prêter les mains. Ils avaient été priés de se trouver à Fontainebleau pour signer l'acte de société avec ceux de Rouen et de St.-Malo, et ils n'y vinrent point. Pour montrer qu'on voulait leur donner tout le temps nécessaire pour réfléchir, on leur laissa le droit d'entrer dans la compagnie pour un tiers, s'ils venaient à changer d'avis ; mais ne s'étant point conformés aux articles proposés dans le temps donné, l'acte fut clos, et les deux dernières villes y furent parties chacune pour moitié. Faite pour onze années, l'association fut ratifiée par le Prince de Condé et confirmée par le roi, ce qui fit regretter alors aux Rochellois leur obstination, parceque la liberté du commerce se trouva abolie par cette confirmation à laquelle ils ne s'attendaient pas. Ils continuèrent toutefois par contrebande la traite sur un pied considérable sans qu'on pût les empêcher, à cause de l'impossibilité à cette époque de garder les côtes du Canada.

Dans la prévision d'une pareille association, Champlain qui attendait beaucoup d'elle, avait fait défricher dans le voisinage de Montréal, l'emplacement d'un fort pour protéger le comptoir qu'il était question d'établir dans cette île. Il avait conclu en même temps un traité d'alliance et de commerce avec les Hurons qui étaient venus le visiter au nombre de 200, et qui lui avaient permis de former des établissemens dans leur pays s'il en trouvait le sol convenable.

Ne cessant point de promener ses regards sur toutes ces contrées, son attention fut attirée en 1613 vers celles du nord. Un aventurier lui assura qu'il était parvenu avec les Algonquins jusque sur les bords d'une mer où il avait vu les débris d'un navire anglais. Il voulut aller vérifier ce fait, que la découverte de la baie d'Hudson peu d'années auparavant (1602) rendait assez probable. Mais après avoir remonté la rivière des Outaouais jusque dans le voisinage de sa source sans rien trouver, il s'en laissa imposer par les Sauvages et revint sur ses pas. S'il avait eu de bons guides, il aurait pu atteindre la baie d'Hudson en peu de temps, puisqu'avec un canot léger l'on peut s'y rendre des Trois-Rivières par celle de St.-Maurice en quinze jours.

Quoiqu'il en soit, la découverte du lac Ontario devait offrir en 1615 une belle compensation à ses peines. Il se trouvait au Sault-St.-Louis lorsque les Hurons et les Outaouais vinrent réclamer de nouveau son appui contre les Iroquois, qui leur barraient toujours le chemin. Il partit pour *Cahiagué*, où les alliés devaient réunir leurs forces. Il prit la route de la rivière des Outaouais, parvint jusqu'au lac *Nipissing*, à environ 60 lieues au nord-est du lac Huron, puis descendant vers le sud, il atteignit les bords du lac Ontario à la fin de juillet. C'était le premier Européen qui visitait cette *mer douce*, comme il l'appelle, ce lac océanique que ne sillonnaient encore que les fragiles esquifs de l'Indien, qui ne réfléchissait que les sombres forêts de ses rives solitaires ; mais qui devait baigner dans la suite tant de villes florissantes, et porter sur son sein les plus gros navires qu'ait inventés l'industrie humaine.

Il trouva six villages défendus par de triples palissades ; celui de *Cahiagué* renfermait 200 cabanes. Il y fut reçu avec la plus grande distinction par toute la tribu, contente de marcher à l'ennemi sous ses ordres.

On ne tarda pas à se mettre en mouvement. On n'avait qu'à franchir le St.-Laurent par le 43<sup>e</sup> degré de latitude pour atteindre les Iroquois que l'on trouva au-delà, et qui avaient été prévenus de l'invasion assez à temps pour prendre leurs mesures et se mettre en état de défense. Solidement retranchés, ils repoussèrent toutes les attaques, que l'on fit sans ordre et avec une confusion étrange, malgré les efforts des Français pour régulariser les mouvemens de ces hordes indociles, qui passèrent alors de l'excès de la présomption au plus profond découragement. Il fallut songer à la retraite qui s'opéra heureusement sans perte.

Champlain qui avait encore reçu deux blessures, demanda, lorsqu'il fut assez bien rétabli pour supporter les fatigues du voyage, des guides pour le reconduire à Montréal. Il fut refusé sous divers prétextes, et forcé de passer l'hiver chez ces peuples. Mettant ce délai à profit, il étendit ses courses au midi du lac Ontario, et visita la nation neutre, tribu populeuse qui, malgré sa position intermédiaire entre les parties belligérantes, conservait des relations amicales avec tous ses voisins. Il ne fut de retour au Sault-St.-Louis que dans le mois de juin. Le bruit de sa

mort qui s'était répandu augmenta la joie de ses compatriotes lorsqu'ils le virent arriver sain et sauf, après avoir fait des découvertes qui devaient ajouter encore une nouvelle célébrité à son nom.

Pendant qu'il reculait ainsi vers l'ouest les limites de la Nouvelle-France, les difficultés ne cessaient point dans l'ancienne, où le privilège de la compagnie excitait sans cesse une opposition violente. En 1618, les Etats du royaume étant assemblés, les députés de la Bretagne avaient réussi à faire accepter par le conseil l'article de leurs cahiers qui demandait la liberté du commerce de pelleteries. Champlain repassé en Europe, fit revenir sur cette mesure, qui s'appuyait sur la base la société qu'il avait eu tant de peine à former avec Rouen et St.-Malo ; et après une discussion approfondie où tous les intéressés furent entendus, elle fut retirée. Les procès et les difficultés qu'éprouvait sans cesse cette compagnie, l'eussent bientôt dégoûtée d'opérations stériles sans le fondateur de Québec, qui, mettant tour à tour en jeu l'intérêt, le patriotisme et l'honneur, réussit encore à l'empêcher de se dissoudre et à conserver pour quelque temps du moins ce qu'il regardait comme le salut de la colonie. Après quoi il la pressa de travailler avec plus de zèle à la colonisation, ce qu'elle promit et n'exécuta point. Au contraire, il eut bientôt lieu de voir de quelle manière elle entendait acquitter ses obligations.

Comme il se préparait à passer en Amérique avec sa famille, elle voulut lui en ôter le gouvernement parce qu'il s'attachait trop à la colonisation, pour le remplacer par quelqu'un de plus facile, sous prétexte qu'il serait plus utilement employé à des voyages de découverte et à nouer de nouvelles relations avec les nations qu'il pourrait encore découvrir. On proposait de charger de l'administration Pontgravé, homme facile qui ne s'était jamais intéressé qu'à la traite, et de limiter Champlain à l'autre mission seule ; ce que celui-ci refusa d'agréer. D'où s'éleva une contestation qui fut portée devant le conseil du roi, lequel par un arrêt rendu en 1619, maintint Champlain à la tête de la Nouvelle-France pour laquelle il put enfin partir en 1620. C'était à peu près dans le temps où le prince de Condé, qui avait été emprisonné pendant les troubles du royaume, était rendu à la liberté et cédait la lieutenance-générale du Canada au duc de Montmorenci

pour 11,000 écus; preuve assez certaine que le patronage de cette contrée valait déjà quelque chose. Champlain fut confirmé dans ses fonctions par le nouveau titulaire, et M. Dolu, grand audiencier, fut chargé en France des affaires de la colonie, auxquelles le duc de Montmorenci, comme homme nouveau, parut prendre plus d'intérêt que son prédécesseur. Les associés voulurent encore partager le commandement de Champlain; mais les ordres positifs du roi les restreignirent à leur commerce seul.

C'est à son retour à Québec que Champlain fit commencer la construction du château St.-Louis, sur la cime du cap, château devenu célèbre pour avoir servi de résidence aux gouverneurs canadiens jusqu'en 1834, qu'il fut entièrement détruit par un incendie. Tous leurs actes étaient datés de cette demeure vice-royale, qui n'a pas été rebâtie.\*

Les Récollets commencèrent aussi vers la même époque à se construire un couvent sur la rivière St.-Charles, quoique la population de Québec ne dépassât pas cinquante âmes, en y comprenant même ces moines. Mais tel était l'esprit religieux du temps que différens ordres monastiques purent, par les libéralités des personnes pieuses de France, élever au milieu des forêts du Canada, qu'ils étaient obligés pour ainsi dire de défricher de leurs propres mains, les vastes établissemens d'éducation et de bienfaisance qui sont encore aujourd'hui l'ornement de ce pays. Des corps religieux, les Récollets venus les premiers, sont aussi les premiers qui en ont disparu. Ce qui frappait davantage autrefois l'étranger en arrivant sur ces bords, c'étaient nos institutions conventuelles, comme dans les provinces anglaises, c'étaient les monumens du commerce et de l'industrie, différence caractéristique qui faisait connaître l'esprit des deux peuples. Tandis que nous érigeons des monastères, le Massachusetts construisait des vaisseaux pour commercer avec toutes les nations.

L'année suivante, Champlain promulgua quelques ordonnances pour la bonne conduite des colons et le maintien de l'ordre. Ce petit code de lois, le premier qui ait été fait en Canada, ne paraît pas avoir été conservé. On commençait alors à trouver des habitans qui vivaient du produit de leurs terres. Les Hébert et

---

\* On a conservé ce nom à un bâtiment construit à la fin du dernier siècle pour servir de dépendance au château, et que le feu a épargné.

les Couillard sont les plus notables parmi ceux qui ont laissé leurs noms dans nos annales. C'est en 1628 seulement qu'on laboura pour la première fois avec des bœufs. La plupart des Français étaient encore employés à la traite des pelleteries, dont Tadoussac, Québec, les Trois-Rivières et le Sault-St.-Louis étaient les principaux comptoirs.

Les Sauvages qui avaient toujours continué de se faire la guerre, soupiraient depuis longtemps après la paix. Les deux partis fatigués d'une lutte sanglante qui, selon leur rapport, durait depuis plus de cinquante ans, avaient tacitement consenti à une espèce de trêve, qui fut suivie d'un traité solennel ratifié en 1622.

L'arrivée des Européens exerça une influence décisive sur les rapports politiques qui existaient entre toutes ces nations. Elle changea aussi complètement leurs destinées. Les fiers Iroquois semblaient marcher à la domination de toutes les contrées baignées par les eaux du St.-Laurent et de l'Atlantique. Les Français les arrêtrèrent, et protégèrent leurs adversaires jusqu'à ce que les uns et les autres se fussent effacés, comme leurs forêts, devant cette civilisation qui détruisait tout, hommes et choses, pour s'asseoir en reine, dans ce demaine sans passé.

Pendant que les Sauvages étaient amenés à la paix par une espèce de crainte instinctive de ces étrangers, qui semblaient avec leurs armes à feu, porter la foudre du ciel dans leurs mains, les spéculateurs chargés des destinées du pays ne cessaient point de se quereller entre eux. La traite, sous le duc de Montmorenci comme sous le prince de Condé, était un sujet continuel de discorde et de dissensions, tantôt entre le gouvernement et les négocians, tantôt entre les négocians eux-mêmes. On a vu toutes les disputes suscitées par la société formée entre Rouen et St.-Malo en 1616, la dissolution de cette société, la formation d'une nouvelle, sa réunion avec l'ancienne après des procès et diverses vicissitudes. La concorde n'avait guère été plus grande depuis.

Le duc de Montmorenci fatigué enfin comme son prédécesseur de tous ces débats, céda pour une somme d'argent sa charge à Henri de Lévis, duc de Ventadour, vers 1625. Le duc de Ventadour dégoûté du monde, était entré dans les ordres sacrés pour se livrer aux méditations religieuses. En acquérant cette charge

il voulait moins travailler à l'établissement du Canada qu'à la conversion des idolâtres. Aussi fit-il peu de chose pour la colonisation. Il ne s'occupa que des missions. Il fit passer dans l'année même à ses propres frais, cinq Jésuites à Québec, parmi lesquels les P.P. Lallemant, Brébœuf et Masse. Mais Champlain veillait sur le pays comme son génie protecteur, et s'il ne pouvait pas lui faire faire de progrès, du moins sa main l'empêchait de tomber.

Outré de plus en plus de l'indifférence de la nouvelle compagnie, il l'accusa auprès du nouveau chef en lui peignant avec énergie l'abandon dans lequel elle laissait languir une contrée, qui ne demandait, disait-il, qu'un peu d'aide pour fleurir. Ces plaintes parvinrent aux oreilles de Richelieu chargé alors des destinées de la France. En apprenant le mal, ce ministre avisa au remède avec sa décision et sa promptitude ordinaires.

Richelieu que l'Europe s'accorde à regarder comme le premier homme d'état moderne, était parvenu au timon des affaires en 1624. Créature du maréchal d'Ancre, il avait su acquérir les bonnes grâces de la reine mère, dont il fut dans la suite un ennemi acharné. Il s'employa activement pour rétablir la paix entre elle et le roi son fils ; pour l'en récompenser, elle lui fit obtenir le chapeau de cardinal et une place dans le conseil, qu'il assujettit bientôt à ses volontés par sa fermeté et par ses talents. Il introduisit un système de politique qui changea la face de l'Europe. Ce puissant génie, dit l'abbé Millot, gouvernant la monarchie française, maîtrisant la faiblesse du monarque, subjuguant l'audace des calvinistes et l'ambition séditieuse des grands, étonna le monde par l'achat de ses entreprises. Il fit couler des fleuves de sang, il gouverna avec un sceptre de fer, il rendit la France malheureuse, il fut craint et haï autant qu'admiré ; mais son ministère fera une des principales époques de l'histoire par les révolutions et les événements célèbres qu'il a produits.

C'est sous lui que la marine et le commerce extérieur du royaume commencèrent à naître. Une des grandes idées qui le préoccupaient sans cesse, c'était de donner à la France une marine redoutable ; et il sut entrevoir que pour exécuter ce pro-

---

\* Le P. Brébœuf était d'une ancienne famille normande de la souche de laquelle descendent les Arundels d'Angleterre.—*Dict. Historique.*



jet, il fallait des colonies. Au lieu donc de construire des vaisseaux de guerre manquant de matelots, de ruiner les finances pour les équiper, il commença par améliorer les ports de mer et encourager le commerce maritime. Il se fit donner les fonctions de surintendant des colonies pour les encourager lui-même par l'influence de son nom ; mais bientôt l'esprit absorbé par les révolutions que son génie faisait subir au monde, et par les luttes intestines de la monarchie, il ne put travailler assez constamment à jeter les bases d'un système colonial propre à augmenter la puissance de la France et en même temps assez fort pour se soutenir par lui-même. Il dut même plus tard abandonner encore cette tâche à des compagnies particulières, à la simple réserve à la couronne d'une redevance et d'une autorité nominales. Dès 1625, il mit ce principe en pratique pour Saint-Christophe, la première des îles de l'Archipel du Mexique, où les Français aient formé un établissement. Il fit la même chose pour la Nouvelle-France. Ainsi les colonies finissaient par retomber petit à petit sous le monopole. Le gouvernement ne pouvant rien faire pour elles, il fallait donner des avantages commerciaux aux compagnies qui se chargeraient de les peupler. "C'était l'usage d'un temps où la navigation et le commerce n'avaient pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers."

Instruit par les représentations de Champlain de l'état du Canada, Richelieu pour neutraliser le vice du système, voulut former une association assez puissante avec des capitaux assez grands pour la mettre en état de faire face aux dépenses de l'émigration et de la guerre s'il en survenait une. Mais comme le principe commercial subsistait toujours au fond, et que l'intérêt devait en dernier résultat faire taire tous les autres, il chercha à le dissimuler sous un pouvoir presque royal par son étendue, afin de l'élever au-dessus des idées trop mercenaires. En même temps pour mettre fin aux difficultés qui avaient si souvent troublé le pays, il résolut d'y établir une seule autorité, personne plus que lui ne sentant l'importance de l'unité de pouvoir et d'action. Il organisa donc les Cent associés, et leur concéda à perpétuité la Nouvelle-France et la Floride, à la réserve de la foi et hommage au roi, et de la nomination des officiers de la justice souveraine, qui

seraient présentés toutefois par la compagnie, mais confirmés par la couronne. Ainsi cette contrée passa de nouveau en 1628 du régime royal à un régime commercial qui devint le modèle de ces sociétés puissantes dites des Indes, qui ont brillé plus tard avec tant d'éclat, et dont celle d'Angleterre surtout a acquis de nos jours un si vaste empire en Asie.

---

## CHAPITRE III.

### NOUVELLE-FRANCE JUSQU'À LA PAIX DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

1613-1632.

Les persécutions politiques et religieuses et la conquête étrangère déterminent les émigrations : exemple, les Irlandais et les Ecosais.—Les Huguenots formellement exclus de la Nouvelle-France.—Grandes espérances que donne en France la compagnie des cent associés.—Elle envoie un armement considérable à Québec, sous les ordres de Roquemont.—Acadie : le chevalier Alexander obtient de Jacques I la concession de cette province pour la peupler d'Ecosais ; et une partie reçoit alors le nom de Nouvelle-Ecosse.—Une colonie y est envoyée et s'en revient sans avoir débarqué.—Création d'une chevalerie à l'occasion de cette contrée.—Guerre entre la France et l'Angleterre.—Kirk s'avance contre Québec, puis abandonne son entreprise.—Il rencontre en se retirant dans le bas du fleuve l'escadre de Roquemont et s'en empare.—Québec, réduit à la famine par cette perte, se rend l'année suivante à Louis et Thomas Kirk, ses frères, qui secourent les habitans mourant de faim.—Le Cap-Breton pris par une partie de la flotte de Kirk, et repris par le capitaine Daniel.—Le chevalier de la Tour attaque le fort du cap de Sable défendu par son propre fils, et est repoussé.—Le chevalier Alexander lui cède la Nouvelle-Ecosse, excepté Port-Royal.—La France et l'Angleterre occupent en même temps l'Acadie.—Traité de St.-Germain-en-Laye.

“ Si l'on ne réussit pas, dit Lescarbot en parlant de colonisation, il faut l'attribuer partie à nous-mêmes qui sommes en trop bonne terre pour nous en éloigner, et nous donner de la peine pour les commodités de la vie.” L'on a en effet reproché aux Français de n'être point émigrans, de se laisser subjugué par les charmes de la société et de la famille, de renoncer par faiblesse au désir plus sérieux d'améliorer leur condition lorsqu'il fallait pour cela sacrifier de si douces jouissances, de permettre enfin à leur attachement pour leur pays natal de former un obstacle continué à l'avancement de leurs colonies. Mais ce sentiment est commun à tous les peuples, même à ceux qui sont à demi-nomades. *Disons-nous*, répondait le chef d'une peuplade indienne dont l'on voulait prendre le territoire, *disons-nous aux os de nos pères, levez-vous et marchez*. Il y a tout un monde de souvenirs dans cette

parole qui nous révèle le passé sous la forme la plus vraie et la plus expressive. La pensée de quitter pour jamais la patrie est douloureuse pour tous les hommes quels qu'ils soient. Par cet exil qui ne doit pas finir et qui est comme l'image de la mort, mille liens qui nous attachent d'une manière imperceptible, mais presque indissoluble au sol qui nous a vus naître, se trouvent froissés et brisés tout d'un coup pour faire place à d'autres qui nous blesseront toujours parce qu'on les prend à un âge où les premiers souvenirs de la vie ne s'effacent plus. Il n'y a que les motifs les plus impérieux qui fassent rompre ainsi avec tout ce qui nous a été cher, pour ne plus songer qu'à l'avenir avec ses chances et ses craintes, ses illusions et ses cruels mécomptes. Aussi, si l'on examine attentivement l'histoire des migrations qui ont pour ainsi dire signalé chaque siècle sur un point ou sur un autre du globe, l'on trouve qu'elles ont toutes eu pour motifs une nécessité absolue, comme une guerre funeste, une oppression intolérable, ou une misère tellement profonde que l'abandon de son pays pour s'en racheter n'était qu'un léger sacrifice fait à la faim.

Lorsque dans un pays existent quelques-unes de ces causes et que l'esprit d'émigration se manifeste, l'on doit diriger le flot de population qui s'exile de manière que l'Etat non seulement n'en souffre point, mais en retire plus tard des avantages.

Le dix-septième siècle fut pour la France l'époque la plus favorable pour coloniser, à cause des luttes religieuses du royaume, et du sort des vaincus, assez triste pour leur faire désirer d'abandonner une patrie qui ne leur présentait plus que l'image d'une persécution finissant souvent par l'échafaud ou par le bûcher. Il en fut ainsi en Angleterre des classes favorisées; elles restèrent tranquilles, tandis que les républicains vaincus, les catholiques persécutés, les dissidens foulés et méprisés, recevaient comme une faveur la permission de passer dans le Massachusetts et la Virginie, où l'on s'empresse par politique de laisser écouler ces mécontents si nuisibles dans la métropole à la marche et aux projets du gouvernement.

Déjà le joug étranger chassait depuis longtemps les Irlandais et les Ecosseis de leur patrie. Dès 1620, les derniers pour se soustraire à leurs vainqueurs, émigraient dans la Pologne, dans la Suède, dans Russie. Leurs conquérans eux-mêmes qui ont

senti la pesanteur du joug des Normands jusque dans le 14<sup>e</sup> siècle, et qui se sont ensuite précipités dans les orages des révolutions politiques, n'échappaient pas à cette influence, lorsqu'ils voyaient encore les sommités sociales de leur pays occupées par les hommes de cette race, sous laquelle leurs pères avaient souffert tant de maux. Cela joint aux persécutions religieuses dont ils étaient l'objet, affaiblissait leurs regrets en quittant un pays dont le présent et le passé leur présentaient de si sombres images.

Richelieu fit donc une grande faute, lorsqu'il consentit à exclure les protestans des colonies, parceque s'il fallait absolument éliminer une des deux religions pour avoir la paix, l'intérêt de la colonisation demandait que cette élimination tombât plutôt sur les catholiques qui émigraient peu ou point du tout, que sur les protestans qui ne demandaient qu'à sortir du royaume. Il porta un coup fatal au Canada en leur en fermant l'entrée par l'acte d'établissement de la compagnie des cent associés.

Jusqu'à cette époque, les protestans en avaient été tenus éloignés d'une manière sourde et systématique,\* tout comme depuis la conquête on repousse tant que l'on peut les Canadiens français du pouvoir; mais il s'en introduisait toujours quelques-uns. Ce ne fut que lorsque Richelieu les eût écrasés à la Rochelle, qui fut prise en 1628, que l'on ne se crut plus obligé de les ménager, qu'ils furent sacrifiés sans pitié à la vengeance de leurs ennemis victorieux, et que mis au ban de la nation ils furent partout exclus des territoires français.

L'on va voir tout à l'heure que le premier fruit de cette funeste décision, fut la conquête du Canada au profit de l'Angleterre, par ces mêmes Huguenots qu'on persécutait en France et que l'on excluait de ses colonies.

Nous avons déjà exposé les motifs de la formation de la compagnie des cent associés, à laquelle on abandonna le Canada et la Floride.

Elle reçut le droit de les fortifier et régir à son gré; d'y faire la guerre et la paix; d'y commercer par terre et par mer, exclusivement pendant quinze ans. La traite du castor et des pelle-

\* Il paraît enfin qu'il fut conclu (1616)... qu'à l'avenir les Huguenots en fussent exclus..

*Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France* par le P. Leclerc.

teries lui fut accordée à perpétuité. On ne mit enfin à son monopole d'exception que pour la pêche de la morue et de la baleine.

Le roi lui fit présent de deux gros vaisseaux et accorda à douze des principaux membres des lettres de noblesse. On pressa les gentilshommes et le clergé d'y entrer. La compagnie pouvait envoyer, pouvait recevoir toutes sortes de denrées, toutes sortes de marchandises, sans être assujettie au plus petit droit. La pratique d'un métier quelconque, durant six ans dans la colonie, en assurait le libre exercice en France. Une dernière faveur, fut l'entrée franche en France de tous les ouvrages qui y seraient manufacturés. Cette prérogative singulière donnait un avantage à l'ouvrier de la Nouvelle-France sur celui de l'ancienne, enveloppé de péages, de lettres de maîtrise, de frais de marque, de toutes les entraves enfin que les idées du temps y avaient multipliées à l'infini.

Pour répondre à tant de preuves de prédilection, la compagnie qui avait un fond de cent mille écus, s'engagea à porter en Canada, dès l'année 1628, qui était le premier de son privilège, deux ou trois cents ouvriers des professions les plus convenables, et jusqu'à quatre mille colons de l'un et l'autre sexe avant 1648.\* Elle devait les loger, les nourrir, les entretenir pendant trois ans, et leur distribuer ensuite une quantité de terres défrichées, suffisante pour leur subsistance, avec le blé nécessaire pour les ensemençer la première fois. Les colons devaient être Français et catholiques. Richelieu, le Maréchal Defiat, le commandeur de Razilli et Champlain étaient au nombre de ses membres; le reste se composait de nobles, de négocians et de bourgeois des principales villes du royaume.

Une association revêtue d'aussi grands pouvoirs, composée de tant de personnes riches et puissantes, ayant pour chef le premier ministre de l'état, réveilla toutes les espérances, et le succès ne parut plus douteux. On prit sur le champ les mesures nécessaires pour secourir Québec, menacé de la famine. Plusieurs navires furent équipés et mis sous les ordres de Roquemont, l'un des associés. Quantité de familles et d'ouvriers s'y embarquèrent

---

\* Charlevoix et Raynal disent 16000; mais l'acte de l'établissement de la compagnie dit 4000. Voyez *Edits et ordonnances* p. 3.

avec des provisions de toute espèce, et l'on mit à la voile en 1628 ; mais cet armement ne devait pas parvenir à sa destination.

Après la destruction de Port-Royal par Argall, les Anglais avaient abandonné l'Acadie, que huit ans plus tard le chevalier Guillaume Alexander obtint de Jacques I en concession pour y établir des Ecossais. La concession embrassait tout le pays situé à l'est d'une ligne tirée depuis la rivière Ste.-Croix jusqu'au fleuve St.-Laurent, dans la direction du nord, et reçut le nom de *Nouvelle-Ecosse*. C'est ainsi que prit naissance la confusion qui causa tant de difficultés dans la suite entre la France et l'Angleterre, l'une soutenant que la Nouvelle-Ecosse et l'Acadie étaient deux noms qui désignaient une seule et même province ; l'autre, qu'ils désignaient deux pays distincts, parce que les limites de chacun n'étaient pas semblables.

L'année suivante, le chevalier Alexander achemina sur cette contrée des émigrans, qui étant partis trop tard, furent obligés de passer l'hiver à Terre-neuve. Le printemps suivant ils se remirent en route, touchèrent au Cap-Breton, puis côtoyant l'Acadie, atteignirent enfin, après avoir visité deux ou trois ports, le cap de Sable, où ils trouvèrent les Français qui n'avaient pas cessé d'occuper la contrée depuis l'invasion d'Argall, et quantité d'aventuriers qui s'étaient joints à eux. Ils n'osèrent pas débarquer, et retournèrent en Europe, où ils firent la peinture la plus exagérée de la beauté du pays et de la fertilité de son sol. L'on crut sur leur parole que c'était un paradis terrestre. Il y eut un instant d'engouement. Le chevalier Alexander se hâta de faire confirmer sa concession par Charles I, qui pour imiter, outrepasser ce qu'avait fait la France, fonda l'ordre des chevaliers baronnets de la Nouvelle-Ecosse, dont le nombre ne devait point excéder cent-cinquante, et dont les lettres patentes accompagnées d'une concession de terre assez considérable, devaient être confirmées par le parlement.\* Tout annonçait un grand mouvement colonisateur vers l'entrée du golfe St.-Laurent.

Pendant tandis que le chevalier Alexander obtenait ainsi l'Acadie, la guerre entre les Catholiques et les Huguenots se rallumait en France. Buckingham qui était à la tête du cabinet de

---

\* Aujourd'hui ces lettres sont expédiées dans la même forme que celles des autres ordres ; et le nombre des chevaliers n'est plus limité.

Londres, plein de présomption, et aussi jaloux de Richelieu qu'il lui était inférieur en génie, ne manqua point l'occasion de secourir ces derniers acculés dans la Rochelle, et de montrer par là sa haine contre le cardinal. Il vint avec une armée formidable pour faire lever le siège de cette ville, et envahir la France, se vantant d'aller dicter la paix à Paris. Mais son armée ayant été battue dans l'île de Rhé, il eut la mortification d'être obligé de se retirer, et de voir triompher son rival. La guerre ainsi commencée entre les deux couronnes plus par vengeance personnelle que par intérêt d'état, fut portée en Amérique.

Le chevalier Alexander, devenu comte de Sterling, encouragé par la cour, saisit ce moment pour chasser les Français de Port-Royal en profitant de l'aide du chevalier David Kirk, calviniste français de Dieppe, qui devait faire une diversion sur le Canada. Dix-huit vaisseaux sortirent des ports d'Angleterre pour fondre à la fois sur tous les établissemens de la Nouvelle-France. Kirk, suivi de plusieurs réfugiés de sa nation, et entre autres du capitaine Michel, qui commandait en second sous lui, fut chargé de prendre Québec. Il s'empara dans le golfe St.-Laurent d'un des navires de la nouvelle société, et de plusieurs autres bâtimens qui y faisaient la traite et la pêche. Rendu à Tadoussac, il écrit le 8 juillet, une lettre très polie à Champlain, pour lui dire qu'il était informé de la disette qui régnait dans la colonie; qu'il gardait le fleuve avec ses vaisseaux, et qu'il ne devait pas par conséquent attendre de secours; que s'il voulait rendre la place sans coup férir, il lui accorderait les conditions les plus favorables. Il envoya porter cette lettre par des Basques, enlevés dans le golfe, et qui étaient chargés aussi de lui remettre les prisonniers faits à la ferme du Cap-Tourmente incendiée par un détachement qu'il avait envoyé pour dévaster cette côte.

Champlain qui avait appris la veille l'arrivée de Kirk, jugea, après avoir lu sa sommation, qu'il menaçait de trop loin pour être à craindre; et lui transmit une réponse si fière que l'amiral transfuge abandonna le dessein d'aller l'attaquer. Pour dissimuler la disette qui régnait dans la ville, il avait fait faire bonne chère aux envoyés qu'il avait gardés jusqu'au lendemain, tandis que les habitans étaient alors réduits à sept onces de pois par jour, et qu'il n'y avait pas cinquante livres de poudre dans les magasins.



Kirk n'aurait eu qu'à se présenter pour voir les portes de la ville s'ouvrir devant lui. Mais trompé par l'attitude de Champlain, il brûla tous les vaisseaux qu'il y avait à Tadoussac, et regagna le bas du fleuve.

Dans le même temps Roquemont ne s'attendant point à rencontrer d'ennemis sur son chemin, puisque la paix était faite, apprenait avec surprise des Sauvages, en entrant dans le golfe, que Québec était tombé aux mains des Anglais. A cette nouvelle, il dépêcha onze hommes dans une embarcation légère avec ordre de remonter jusqu'à cette ville pour s'assurer de la vérité de ce rapport. Mais cette barque s'était à peine éloignée, qu'elle aperçut six vaisseaux sous pavillon Anglais, et que le lendemain elle entendit une vive canonnade. C'était Kirk qui en était venu aux mains avec Roquemont, dont les bâtimens plus petits, pesamment chargés et manœuvrant difficilement, furent pris avec tous les colons qu'il y avait dessus. Ce capitaine oubliant qu'il portait toute la ressource d'une colonie prête à succomber, loin de chercher à éviter le combat, avait couru pour ainsi dire au-devant. Son imprudente ardeur laissa Québec en proie à une famine toujours croissante qui fut cause de sa reddition l'année suivante.

Le gouverneur, auquel le rapport de la barque détachée par Roquemont, avait fait pressentir la perte des secours qui lui étaient envoyés, ne fut point découragé par ce malheur, aggravé encore par le manque de récoltes. Il prit toutes les précautions nécessaires pour faire durer ce qui lui restait de vivres le plus longtemps possible. Il acheta tout le poisson qu'avaient les Indiens, chez lesquels il envoya une partie de ses gens pour diminuer le nombre des bouches à nourrir durant l'hiver, et à l'aide de ces mesures, et à force de privations, il put atteindre le printemps.

Dès que la neige eut disparu ceux qui étaient encore en état de marcher, se mirent à courir les bois pour ramasser des racines. Beaucoup cependant ne pouvaient suffire à en trouver assez pour satisfaire leurs familles épuisées par la faim. Champlain les encourageait, donnait l'exemple de la patience et excitait tout le monde à supporter avec courage des souffrances qui devaient, sans doute, bientôt finir, car les secours d'Europe allaient arriver d'un moment à l'autre.

Mais le printemps, l'été même arrivé, aucune voile ne paraissait. Dès que le fleuve avait été libre de glaces, la population impatiente, les yeux tournés vers le port, les avait appelés de tous ses vœux. Quelquefois elle avait cru, elle croyait les voir paraître, d'autres fois perdant patience elle se livrait à son désespoir. Des jours, des semaines, des mois entiers se passèrent ainsi sans qu'aucun navire ne se montrât. On était rendu au mois de juillet, en proie à une famine qui allait toujours en augmentant, car les racines qu'on allait chercher jusqu'à plusieurs lieues de distance, devenaient tous les jours de plus en plus rares, lorsqu'enfin trois vaisseaux sont signalés derrière la Pointe-Levy. La nouvelle s'en répand aussitôt avec la rapidité de l'éclair, on court sur le port ; mais la joie ne dure qu'un instant. L'on reconnaît avec douleur un drapeau ennemi au bout des mâts. C'étaient Louis et Thomas Kirk envoyés par leur frère, l'amiral, revenu en Canada, mais resté à Tadoussac avec le gros de la flotte. Dans l'état où l'on était, personne ne pouvait songer à se défendre, et la ville fut rendue le 29 juillet 1629. Les conditions accordées et le bon traitement fait aux habitans les déterminèrent pour la plupart à rester dans le pays.

Louis Kirk demeura chargé du commandement de la ville. Thomas descendit avec Champlain à Tadoussac en route pour l'Europe. En descendant, ils rencontrèrent M. de Caen qui arrivait de France avec des provisions, et qui ne pouvant les éviter fut pris comme Roquemont après un combat opiniâtre. Le chevalier fit voile ensuite pour l'Angleterre, où Champlain débarqua pour rendre compte à l'ambassadeur de France de ce qui s'était passé en Amérique, et le presser de réclamer Québec, enlevé deux mois après la conclusion de la paix. En effet, sans cette paix la ville eut été sauvée, car la compagnie avait donné ordre au convoi du Canada d'aller à Brouage ou à la Rochelle, se mettre sous la protection de l'escadre du commandeur de Rasilli, qui devait le convoyer jusqu'à Québec, mais la guerre ayant cessé sur ces entrefaites, le commandeur avait été envoyé contre le Maroc dont l'empereur avait mécontenté la France. Les bâtimens de la compagnie, qui l'avaient attendus quarante jours, étaient partis sous les ordres du capitaine Daniel, en juin. Sans ce délai, Québec eut été renforcé avant l'arrivée de Kirk. Du

reste la prise de cette ville n'avait pas entraîné la perte de toute la Nouvelle-France, car plusieurs points étaient encore occupés par les Français en Acadie ; et l'île du Cap-Breton avait été reconquise aussitôt que perdue comme on va le voir. Le capitaine Daniel qui accompagnait le convoi de Caen, en ayant été séparé par une tempête sur les bancs de Terre-Neuve, fut accosté dans ces parages par un navire anglais qui vint se mettre le long de lui à portée de pistolet avec l'intention de l'attaquer ; mais lorsqu'il eut aperçut 16 pièces de canon en batterie sur le pont de Daniel, le vaisseau ennemi voulut en vain s'esquiver ; celui-ci l'accrocha et le prit à l'abordage sans beaucoup de difficulté.

Après cette capture, Daniel au lieu de chercher à rallier la flotte qu'il convoyait, la croyant maintenant en sûreté, ne s'occupa plus d'elle, et cingla vers le Grand-Cibou, sur la côte orientale du Cap-Breton, pour avoir des nouvelles de Québec. Il apprit là d'un capitaine de Bordeaux, que lord Jacques Stuart, ayant sous ses ordres trois vaisseaux, s'était emparé deux mois auparavant d'un bâtiment pêcheur de St.-Jean-de-Luz, qu'il l'avait envoyé avec deux des siens à Port-Royal et que lui-même, resté avec son troisième vaisseau, avait construit un fort au port aux Baleines, prétendant que l'île du Cap-Breton appartenait à l'Angleterre. A cette nouvelle Daniel résolut de s'emparer sur le champ du fort de Stuart, et de remettre l'île sous la domination française. Il arriva devant la place dans le mois de septembre, débarqua à la tête de cinquante-trois hommes complètement armés et munis d'échelles et marcha à l'escalade. L'attaque fut très vive, et la garnison se défendit longtemps avec courage ; mais les portes ayant été enfoncées à coups de hache, Daniel y pénétra un des premiers et fit le capitaine Stuart prisonnier avec une partie de ses gens.

Daniel rasa le fort, en fit bâtir un autre à l'entrée de la rivière du Grand-Cibou, qu'il arma de huit pièces de canon et dans lequel il laissa une garnison de trente-huit hommes avec les P. P. Vimont et Vieuxpont, puis fit voile pour la France. Il débarqua en passant à Falmouth quarante-deux de ses prisonniers, et emmena le reste au nombre d'une vingtaine avec leur chef, à Dieppe.\*

---

\* Champlain : mémoire à la fin de l'édition de 1632.

Le capitaine Stuart formait probablement partie de la flotte de l'amiral Kirk, qui, au rapport d'Haliburton, soumit le Cap-Breton sans éprouver de résistance, et y bâtit un fort avant de remonter le St.-Laurent.

Tandis que Kirk s'emparait ainsi de Québec, et que son lieutenant perdait le Cap-Breton, l'extrémité sud de l'Acadie repoussait les attaques de deux vaisseaux de guerre commandés par Claude de la Tour, protestant français récemment passé au service d'Angleterre.

Cet homme entreprenant, maître d'une grande fortune, avait été fait prisonnier sur l'un des navires de Roquemont et conduit à Londres, où la cour l'avait fort bien accueilli. Devenu amoureux d'une des dames d'honneur de la reine, il l'épousa et fut fait baronnet de la Nouvelle-Ecosse. Tant de marques de bienveillance achevèrent d'éteindre le reste d'attachement qu'il conservait encore pour sa patrie. Il obtint une grande concession de terre sur la rivière St.-Jean, et prit des arrangemens avec le chevalier Alexander pour y établir des colons écossais, ainsi que pour amener la soumission de son fils qui commandait un fort français au cap de Sable.

Pour l'exécution de cette dernière partie du projet, l'on mit deux vaisseaux de guerre sous ses ordres, sur lesquels il s'embarqua avec sa nouvelle épouse. Rendu au cap de Sable, il eut une entrevue avec son fils, dans laquelle il lui peignit la flatteuse réception qu'on lui avait faite en Angleterre, les honneurs dont on l'avait comblé et les grands avantages qui l'attendaient lui-même s'il voulait se mettre, lui et la place qu'il commandait, sous le sceptre de cette puissance. Dans ce cas, ajouta-t-il, je suis autorisé à vous en conserver le commandement, et à vous conférer en outre l'ordre d'une chevalerie. A cette proposition inattendue, le jeune la Tour fit une réponse pleine de noblesse. Si l'on m'a cru, dit-il, capable de trahir mon pays même à la sollicitation de l'auteur de mes jours, l'on s'est grandement trompé. Je n'achèterai pas les honneurs qu'on m'offre au prix d'un crime. Je sais apprécier l'honneur que veut me faire le roi d'Angleterre ; mais le prince que je sers est assez puissant pour payer mes services, et dans tous les cas ma fidélité me tiendra lieu de récompense. Le roi mon maître m'a confié cette place, je la défendrai jusqu'à

mon dernier soupir. Le père désappointé par cette réponse, retourna à bord de ses navires, et le lendemain adressa à son fils une lettre écrite dans les termes les plus pressans et les plus tendres, sans plus de succès ; il employa la menace qui fut aussi inutile. Il fit alors débarquer ses soldats avec un corps de matelots, et attaqua la place avec une extrême vivacité. Repoussé une première fois, il renouvela ses efforts pendant deux jours avec un acharnement inouï, jusqu'à ce qu'enfin ses troupes complètement rebutées refusassent de s'exposer davantage. Alors force lui fut de les faire rembarquer confus d'avoir subi une défaite en combattant contre son propre sang et contre sa patrie.

N'osant reparaitre ni en France, ni en Angleterre, où sa conduite coupable ne pouvait être appréciée que comme elle le méritait, la Tour resta en Acadie avec son épouse, qui ne voulut pas l'abandonner dans ses malheurs. Son fils craignant de l'admettre dans son fort, eut cependant pitié de lui ; il lui fit bâtir une petite maison très proprement meublée dans son voisinage, sur le bord de la mer, où il passa quelques années. C'est là que l'auteur de la description géographique des côtes de l'Amérique septentrionale, M. Denis, le visita en 1635.

Pendant l'invasion du Canada après la conclusion de la paix, avait fait d'abord jeter les hauts cris à Paris, parceque l'on avait cru l'honneur du royaume engagé ; mais après réflexion, une partie du conseil opina pour ne pas demander la restitution de Québec, disant que l'on n'avait rien perdu en perdant ce rocher, que le climat y était trop rigoureux, que l'on ne pourrait peupler un pays si vaste sans affaiblir le royaume ; et de quelle utilité serait-il si l'on ne le peuplait pas ? L'Asie et le Brésil ont dépeuplé le Portugal ; l'Espagne voit plusieurs de ses provinces presque désertes depuis la conquête de l'Amérique. Charles V, avec tout l'or du Pérou, n'a pu entamer la France, tandis que François I, son rival, a trouvé dans ses coffres de quoi tenir tête à un prince dont l'empire était plus vaste que celui des premiers Césars ? cherchons donc plutôt à améliorer la France, disait le parti de l'abandon.\*

---

\* Charlevoix.

L'on répondait à ces raisons, que le climat du Canada était sain, le sol très fertile et capable de fournir toutes les commodités de la vie ; que c'était la retraite des Maures qui avait épuisé la péninsule espagnole d'hommes ; qu'il ne fallait faire passer qu'un petit nombre de familles et de soldats réformés tous les ans en Amérique ; que la pêche de la morue était à elle seule capable d'enrichir le royaume, et que c'était une excellente école pour former des matelots ; que les forêts les plus belles de l'univers, pourraient alimenter la construction des vaisseaux ; enfin, que le seul motif d'empêcher les Anglais de se rendre trop puissans en Amérique, en joignant le Canada à tant d'autres provinces où ils avaient déjà de bons établissemens, était plus que suffisant pour engager le roi à recouvrer Québec, à quelque prix que ce fût.

Ces raisons, dont on avait déjà fait valoir plusieurs du temps de Jacques Cartier, ne persuadèrent pas tout le conseil. Il n'y eut que des motifs d'honneur et de religion qui purent déterminer Louis XIII à ne point abandonner le pays. Peut-être aussi que l'orgueil du ministre qui gouvernait alors la France, et qui regardait l'irruption des Anglais, comme son injure personnelle, étant lui-même à la tête de la compagnie, fit-il changer d'avis comme l'avance Raynal. Quoiqu'il en soit, le roi d'Angleterre en promit la restitution ; mais Richelieu voyant l'affaire traîner en longueur, fit armer, pour activer les négociations, six vaisseaux qu'il mit sous les ordres du commandeur de Rasilli. Cette démonstration eut l'effet désiré ; et par le traité de St.-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632, l'Angleterre abandonna tous ses droits sur les provinces qui composaient la Nouvelle-France. De ce traité malheureux, dit Chalmers, peut se dater le commencement d'une longue suite de calamités pour la Grande-Bretagne et pour ses colonies, les difficultés provinciales qui s'élevèrent plus tard, et en quelque sorte le succès de la révolution américaine.

En effet c'est au berceau des nations et des empires que se déposent les germes d'une foule d'événemens qui se développent plus tard. Le voisinage des Français contribua beaucoup à faire lâcher les rênes des colonies anglaises à leur mère-patrie, qui les ménageait souvent plus qu'elle n'aurait voulu le faire, si le drapeau de son ancienne rivale n'eut flotté si près d'elle sur le

rocher de Québec, et n'eut entraîné tant de hordes barbares à sa suite. Pour se mettre en garde contre ces belliqueux voisins, il fallait être armé ; et l'on sait que l'homme armé est moins patient, moins facile à dominer que l'homme sans armes. L'Angleterre dut se montrer très libérale. Le sang versé pour sa cause demandait un retour ; et pour le colon encore ce retour, c'était la liberté. Il était passé d'ailleurs en Amérique pour en jouir dans toute sa plénitude. Il voulut être satisfait à cet égard, et l'Angleterre eut la sagesse de céder plutôt à des enfans exigeans, que d'imposer un joug de force qui aurait tout fait périr au profit de ses ennemis.

Elle en avait, du reste, un exemple devant les yeux dans les Huguenots, que la haine et la vengeance armaient contre la France.

Le voisinage des Français fut donc favorable à la liberté américaine, et par suite à celle de plusieurs autres nations, mais par un enchaînement d'événemens dont personne alors ne prévoyait les conséquences. L'observation qu'il reste à faire sur la conduite des protestans français dans cette guerre n'en subsiste pas moins dans toute sa force. Si les persécutions dont ils étaient l'objet doivent être réprouvées d'une religion tolérante et d'une sage liberté, si ces persécutions étaient un outrage à la morale évangélique comme à la saine raison, les Huguenots ne sont pas moins condamnables eux-mêmes, pour avoir porté les armes contre leur patrie. Le récit de cette guerre nous montre continuellement des Français armés contre des Français, dépouillant la France au profit de ses ennemis, à l'envi les uns des autres.

Richélieu, en excluant les Huguenots du Canada, commit un acte aussi injuste qu'impolitique ; mais leur conduite ne l'autorisait-elle pas, ou du moins ne lui donnait-elle pas un prétexte plausible d'agir comme il le faisait. Elle ajoutait de la force aux assertions des Catholiques, qui ne cessaient de répéter qu'il n'y avait pas de sûreté à les laisser s'établir dans le voisinage des colonies anglaises peuplées de protestans comme eux, parce qu'à la moindre difficulté avec le gouvernement, ils se joindraient aux Anglais ainsi que le chevalier Claude de la Tour venait d'en

donner l'exemple, et ferait perdre tout ce que l'on avait en Amérique.

La liberté religieuse et politique eut mis fin à toutes ces craintes. Mais à cette époque, en parler même était un crime.





# LIVRE SECOND.

## CHAPITRE I.

### DESCRIPTION DU CANADA, NATIONS INDIGÈNES.

Nom donné aux premières terres découvertes dans l'Amérique septentrionale.

—Frontières des colonies mal définies ; sujet de beaucoup de contestations.

—Description du Canada.—Tableau des populations indiennes de l'Amérique du Nord, et en particulier des tribus du Canada.—Leur nombre.—

Description de leur personne, de leurs vêtements, de leurs armes.—Leur manière de faire la guerre et la chasse.—Gouvernement des Sauvages.—

Ils n'ont pas de religion.—Leurs devins.—Leur respect pour les morts ; leurs funérailles.—Leurs fêtes.—Ils sont fort passionnés pour le jeu et peu

pour les femmes ; mais très attachés à leurs enfans.—Eloquence figurée des Sauvages.—Formation de leurs langues : ils ne connaissaient point les lettres.

Caractère synthétique des langues indiennes.—Facultés intellectuelles de ces peuples.—Leur origine.—Descendent-ils de nations qui ont été civilisées ?

Lorsque les Européens commencèrent à venir en Amérique, n'ayant point de nom pour désigner les diverses contrées qu'ils visitaient, ils leur donnèrent l'appellation générale de terres neuves. Du temps de François I ce nom désignait aussi bien la Floride, le Canada, le Labrador, que l'île de Terre-Neuve qui seule l'a conservé en propre. Mais à mesure que ces pays devinrent mieux connus, qu'ils furent visités plus fréquemment, ils prirent des dénominations particulières qui servirent à les distinguer les uns des autres, mais qui furent souvent changées, ainsi que leurs limites nécessairement incertaines et presque toujours confondues par les différentes nations : d'où vint la confusion qui, dans la suite, enfanta tant de difficultés entre la France, l'Angleterre et l'Espagne au sujet des frontières de leurs colonies.

Vers le commencement du dix-septième siècle le nom de Nouvelle-France fut donné à l'immense contrée qui embrasse la baie d'Hudson, le Labrador, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-

Brunswick, le Canada, et une portion des Etats-Unis.\* A cette époque la péninsule de la Nouvelle-Ecosse commençait à porter le nom de Cadie ou Acadie, et celui du Canada lui-même désignait toujours le pays que nous habitons, mais avec des bornes beaucoup plus étendues dans tous les sens.

La Nouvelle-France, avant la découverte du Mississipi, à la vallée duquel ce nom s'étendit ensuite, embrassait donc tout le bassin du St.-Laurent et tout celui de la baie d'Hudson. Le fleuve St.-Laurent qui a plus de sept cents lieues de cours, prend sa source sous le nom de rivière St.-Louis, par le 48e° 30' de latitude nord, et le 93e° de longitude ouest, † sur le grand plateau central, où surgissent le Mississipi qui coule vers le sud et va se jeter dans la mer dans la baie du Mexique, et les rivières qui versent leurs eaux vers le nord dans la baie d'Hudson. La vallée du St.-Laurent faisant un coude au midi pour embrasser le lac Erié, s'abaisse jusqu'à la mer par gradins du plateau dont nous venons de parler, et qui a, comme le reste des régions septentrionales de ce continent, peu d'élévation. Le lac Supérieur, n'est qu'à six cent vingt-sept pieds au-dessus de l'Océan. ‡ L'inclinaison longitudinale du bassin plus considérable vers le haut,

\* Lescarbot lui donne une bien plus grande étendue. "Notre Nouvelle-France, dit-il, a pour limites du côté d'ouest les terres jusqu'à la mer Pacifique au-deça du tropique du Cancer; au midi les îles de la mer Atlantique; au levant la mer du Nord; et au septentrion cette terre qui est dite inconnue, vers la mer glacée jusqu'au pôle Arctique." Mais ces limites étaient plus imaginaires que réelles, puisque l'on ne connaissait pas alors même la vallée entière du St.-Laurent.

† Bouchette:—*Possessions britanniques dans l'Amérique septentrionale.*

‡ Bayfield:—*Géologie du lac Supérieur. Transactions de la Société littéraire et historique de Québec*, vol. I. Cet auteur en évalue la profondeur à 200 brasses; le fond en serait alors à près de 600 pieds au-dessous du niveau de l'Océan. On n'a pu atteindre le fond du lac Ontario, au centre, avec une sonde de trois cents brasses.

Voici quelles sont les hauteurs au-dessus de la mer des quatre principaux lacs du grand bassin du St.-Laurent, et leur plus grande longueur et largeur, d'après Bouchette:—

	Longueur,		Largeur.	
Lac Supérieurs,	627 pieds,	360 milles géographique,	140 milles géogra.	
Lac Huron,	590 "	240 "	220 "	
Lac Erié,	565 "	265 "	63 "	
Lac Ontario,	231 "	172 "	59 "	

diminue graduellement en descendant. En deux endroits seulement le fleuve perd sa pente uniforme et douce. A Niagara il fait en un seul bond un saut de 160 pieds, et au-dessous du lac Ontario il lance ses eaux rapides et bruyantes sur un fond incliné, plat et rocheux qui en déchire la surface et interrompt la navigation entre Kingston et Montréal.

La vallée du St.-Laurent est bornée vers le nord par la chaîne des Laurentides, montagnes qui séparent les eaux qui se versent dans le St.-Laurent de celles qui tombent dans la baie d'Hudson.\* Cette chaîne, qui sort du Labrador et se prolonge jusqu'au dessus du lac Supérieur, couvre avec ses nombreux rameaux et rend stérile une grande étendue de pays. Elle baigne ses pieds dans les eaux du St.-Laurent au Cap-Tourmente, où elle a de 1500 à 2000 pieds de hauteur, traverse la rivière des Outaouais au-dessus du lac des Chats et forme la rive septentrionale du lac Huron. Les Alléghanys dont l'on aperçoit quelques arrêtes des hauteurs de Québec, limitent ce bassin au sud jusqu'au lac Champlain. Cette chaîne de montagnes, dont le versant oriental jette ses eaux dans l'océan Atlantique, part du golfe St.-Laurent, suit le fleuve à six ou huit lieues de distance dans le comté de Rimouski où ses cîmes les plus élevées, comme les Chicks-Chaks, en arrière du Cap-Chat, atteignent une hauteur de 4000 pieds, longe le sud du lac Champlain, traverse la rivière Hudson et se prolonge jusque dans la Virginie. Depuis le lac Champlain, cette limite est formée par les hautes terres dont les eaux coulent au sud dans le Misissippi.

Le Canada paraît être assis sur un vaste banc de granit qui forme la charpente des plus hautes montagnes, et se montre à nu sur le lac supérieur, sur le lac Huron, à Kingston, en plusieurs autres endroits du Haut-Canada, sur la rivière St.-Maurice, à Beauport, à Tadoussac, à Kamouraska, au Labrador, etc. Ces

---

\* Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu, nous lui donnons celui de *Laurentides*, qui nous paraît bien adapté à la situation de ces montagnes qui suivent une direction parallèle au St.-Laurent. Un nom propre est nécessaire afin d'éviter les périphrases toujours si fatigantes et souvent insuffisantes pour indiquer une localité, un fleuve, une montagne, etc. Quant à l'euphonie, nous espérons que le nom que nous avons choisi satisfera l'oreille la plus délicate, et formera une rime assez riche pour le poëte qui célébrera les beautés naturelles de notre patrie.

granits portent des couches de différentes espèces de roches, dont les plus abondantes sont les schistes, les calcaires, les grès, etc.\*

Le Canada est riche en minerais de fer. Plusieurs mines sont exploitées, entre autres celles des Trois-Rivières, dont le fer est supérieur à celui de la Suède, et celle de Marmora, dans le Haut-Canada. Le cuivre, le zinc, le plomb, le titane et le mercure se montrent aussi çà et là, quoiqu'en petites quantités; mais des explorations et des études plus rigoureuses que celles qu'on a faites jusqu'à présent, augmenteront beaucoup sans aucun doute nos richesses métalliques.† Le gouvernement français donnait plus

\* Québec est bâti sur un banc de schiste argileux auquel s'adosse vers le Cap-Rouge une couche de grauwacke. Beauport présente d'abord un calcaire reposant sur une strate mince de roche clastique (conglomérats) qui est appuyée elle-même sur le gneiss, ou granit schisteux. Voir pour la géologie du pays la *Bibliothèque canadienne* vol. 1, p. 9, 41, 73, et les *Transactions de la Société Littéraire et Historique de Québec*, etc.

† Voici la liste abrégée des différentes espèces de métaux trouvées jusqu'à présent en Canada, principalement dans les localités dont suivent les noms :

#### FER.

*Le fer magnétique ou oxidulé.* Baie St.-Paul, Batiscan, (St.-Maurice, sable ferrugineux) Marmora (H. C.,) etc., etc.

*Le fer hydroxidé (ocre jaune)* Lac Calvaire, St.-Augustin, lac Huron, lac Supérieur, etc., etc., (*le limoneux ou de marais*) Baie St.-Paul, Champlain, Marmora, et en plusieurs autres endroits du Bas et du Haut-Canada.

*Le fer carbonaté.* Cap-Rouge, Marmora, etc., etc.

*Le sulfure de fer, (pyrites)* Dans un grand nombre d'endroits du Bas et du Haut-Canada.

*L'oxide de manganèse terreux.* Sillery, près de Québec.

#### CUIVRE.

*Le cuivre natif.* Lac Supérieur, côté sud.

*Le sulfure de cuivre. Cuivre pyriteux.* En plusieurs lieux du Haut-Canada; lac Huron, lac Supérieur, etc., en petites quantités.

*Le cuivre carbonaté, (vert.)* Lac Supérieur, etc.

#### ZINC.

*Le sulfure de zinc, (blende noire et jaune.)* Lac Ontario, etc.

#### PLOMB.

*Le sulfure de plomb, (galène.)* Rivière Nicolet, et en quelques autres localités du Bas et du Haut-Canada.

Pour plus amples détails, voir l'*Essai sur les minéraux métalliques des Canadas*, par le lieutenant Baddeley, I. R. : *Transactions de la Société Littéraire et Historique de Québec*, vol. II.

d'attention à ce sujet que le gouvernement actuel à venir jusqu'à ces années dernières. Ses explorateurs avaient déjà découvert la plus grande partie des mines mentionnées aujourd'hui par nos géologues.

Le sol du Canada est généralement fertile, surtout dans la partie supérieure, où le climat tempéré favorise la végétation des immenses plaines à céréales qui s'y trouvent. Dans la partie inférieure la température est beaucoup plus froide. Les Alléghans et les Laurentides avec leurs nombreux rameaux occupent, surtout les dernières comme on l'a dit, un grand territoire qui diminue sensiblement la surface cultivable. Ainsi la grande et pittoresque contrée du Saguenay est traversée du nord au sud par un rameau de cette dernière chaîne de montagnes, qui descend jusqu'au fleuve. Dans quelque révolution physique, ce rameau s'est fendu en deux dans sa longueur, pour donner passage à une rivière de plus de mille pieds de profondeur par endroit, et qui est bordée de chaque côté de parois verticales formées par cette brisure. Rien n'est à la fois plus grandiose ni plus sauvage que cette rivière déjà fameuse du temps de la fondation de Québec. C'est encore à un des rameaux des Laurentides, qui court en remontant le long du fleuve depuis Prescott jusqu'à la baie de Quinté sur le lac Ontario, sans jamais s'élever beaucoup au-dessus du sol, que l'on doit attribuer le peu de fertilité de cette section de la province supérieure. En revanche, dans les contrées montagneuses les vallées sont arrosées par de nombreux cours d'eau qui les fertilisent, et qui contribuent puissamment à cette croissance rapide de la végétation canadienne, si remarquable sur le bas St.-Laurent.

Le bassin du St.-Laurent ayant, comme on l'a dit, la forme d'un angle dont le sommet est tourné vers le midi, ses deux extrémités qui se terminent à peu près dans la même latitude, jouissent aussi à peu près du même climat. Le maximum du froid à Québec est de 30 degrés sous zéro et de la chaleur, de 97 à 104 au-dessus, thermomètre de Fahrenheit. La température de l'hiver s'adoucit jusqu'à l'extrémité supérieure du lac Erié. Sous le 42<sup>e</sup> de latitude, l'extrême du froid est de 20 degrés sous la glace, mais il atteint rarement ce chiffre. Celui de la chaleur va à 103 au-dessus et quelquefois plus. L'on voit que quant à l'in-

tensité de la chaleur il n'y a pas de différence sensible entre le Haut et le Bas-Canada, la différence consistant dans la durée. Au reste, la différence du climat entre ces deux contrées se comprendra encore mieux en comparant leurs productions et la longueur de leurs hivers.

Les parties habitées des deux Canadas, dit Bouchette, sont situées entre les 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> degrés de latitude nord ; et si d'autres causes que leur distance de l'équateur et du pôle, n'exerçaient pas d'influence sur leur température, elles devraient jouir d'un climat analogue à celui de l'Europe centrale et méridionale, tandis qu'au contraire le froid et la chaleur y sont beaucoup plus considérables. A Québec, latitude 46<sup>e</sup> 48' 49" les pommes viennent en abondance ; mais les pêches et le raisin ne réussissent pas ; à Montréal, latitude 45<sup>e</sup> 30' ces fruits parviennent déjà à leur maturité, tandis qu'à Toronto et plus au sud, ils atteignent comme l'abricot toute leur perfection. L'Acacia qui ne peut résister au climat de Québec en pleine terre, commence à se montrer à Montréal et devient plus commun à mesure que l'on approche du Détroit.

Dans le Bas-Canada, à Québec, l'hiver commence vers le 25 novembre et dure jusque vers le 25 avril, que l'on reprend les travaux des champs. La neige qui demeure sur la terre de cinq à cinq mois et demi, atteint une hauteur de trois à quatre pieds dans les bois. A Montréal l'hiver est trois ou quatre semaines plus court, et il tombe aussi moins de neige. Enfin dans la partie méridionale les traîneaux servent tout au plus deux mois. Mais partout dans cette vaste contrée, sous le ciel rigoureux du Bas comme sur les bords plus favorisés du Haut-Canada, l'air est agréable en été et salubre en toute saison. L'excès du froid sur le bas St.-Laurent paraît dû moins à la hauteur de sa latitude, qu'à l'absence de montagnes élevées du côté du nord. Le voisinage de la baie d'Hudson dans laquelle les vents du pôle s'engagent pour venir déborder dans les régions inférieures de ce fleuve, où ils arrivent saturés d'humidité et de froid des mers du Labrador, contribue beaucoup à la sévérité du climat. Cela paraît d'autant plus vraisemblable qu'à l'ouest des Alléghanys, les vents du nord-est sont plutôt secs qu'humides, parceque, comme dit Volney, ce courant d'air là comme en Norvège, n'arrive qu'a-

près avoir franchi un rempart de montagnes, où il se dépouille dans une région élevée des vapeurs dont il était gorgé.\*

Ces contrées si variées, si étendues, si riches en beautés naturelles, et qui portent, pour nous servir des termes d'un auteur célèbre, l'empreinte du grand et du sublime, étaient habitées à l'époque de leur découverte par de nombreuses tribus nomades qui vivaient de chasse et de pêche. Ces tribus appartenaient à trois des huit grandes familles indiennes qui se partageaient le territoire situé entre le Mississipi, l'Océan et la terre des Esquimaux, savoir: les Algonquins, les Hurons, les Sioux, les Chérokis, les Catawbas, les Uchées, les Natchés et les Mobiles. Elles ont été divisées ainsi, d'après les langues qu'elles parlaient, et que l'on a appelées langues-mères, parce que ces langues n'avaient aucune analogie entre elles, et que ceux qui parlaient des idiômes de la même langue-mère, s'entendaient quelquefois éloignée que fut d'ailleurs leur dérivation.

Cette grande aggrégation d'hommes était ainsi disposée sur le sol.

Les Mobiles possédaient toute l'extrémité sud de l'Amérique septentrionale, depuis la baie du Mexique jusqu'à la rivière Tennessee et le cap Fear. Les Uchées et les Natchés, peu nombreux, étaient enclavés dans cette nation; les Natchés avaient un petit territoire borné par le Mississipi; les Uchées plus resserrés vers l'est, joignaient les Chérokis. Le pays des Chérokis était également éloigné de la baie du Mexique que du lac Erié, de l'Océan que du Mississipi. Cette nation avait pour voisins les Mobiles et les Uchées au nord, les Catawbas à l'est. Les Catawbas possédaient une contrée peu étendue au sud des Mobiles et à l'ouest des Chérokis. La grande famille Algon-

---

\* Le pic le plus élevé de ces montagnes dans l'Etat de la Nouvelle-York, a 3549 pieds de hauteur, celui de Killington dans l'Etat de Vermont, 3454 pieds; et la hauteur des montagnes Blanches dans le New-Hampshire, est estimée à 7800 pieds.

Les Laurentides sont encore moins élevées. Le Cap-Tourmente n'a comme on l'a dit qu'environ 2000 pieds d'élévation; et le rameau qui paraît s'être ouvert longitudinalement et au centre duquel coule le Saguenay, a une hauteur de 200 à 1000 pieds. Le capitaine Bayfield dit que la montagne la plus élevée de cette chaîne sur le lac Supérieur, n'a pas plus de 2100 pieds au-dessus du niveau de la mer.

quine occupait près de la moitié de l'Amérique du nord, au levant du Mississipi. Son territoire joignant les Mobiles au sud, s'étendait au nord, jusqu'à celui des Esquimaux, sur la largeur qu'il y a du Mississipi à l'Atlantique, \* superficie de 60 degrés de longitude et de 20 de latitude.

Les Hurons, dont le véritable nom est Yendats ou Onendata, † mais auxquels les Français donnèrent celui sous lesquels nous les connaissons, du mot *hure*, à cause de leur manière particulière de s'arranger les cheveux, se trouvaient au milieu des Algonquins sur les bords des lacs Ontario, Erié et Huron. Les Sioux dont la vaste contrée était à l'ouest du Mississipi, possédaient un petit territoire au couchant du lac Michigan. Ainsi comme la Nouvelle-France embrassait le St.-Laurent et tous les lacs, elle renfermait une partie des peuples qui parlaient les dialectes des trois langues-mères, Siouxe, Algonquine et Huronne. A partir du lac Champlain et du sud de la rivière des Outaouais en gagnant le nord, le dialecte Algonquin était unifié dans l'origine; mais plus tard des migrations en sens contraires de peuples des autres dialectes, portèrent ces langues en diverses parties du Canada.

Les principales tribus de la langue Algonquine dans la Nouvelle-France, étaient au sud du St.-Laurent :

Les Micmacs, ou Souriquois, qui occupaient la Nouvelle-Ecosse, Gaspé, et les Iles adjacentes; peu nombreux, ils n'ont jamais dépassé 4000.

Les Etchemins qui habitaient les contrées baignées par la mer et par les rivières St.-Jean et Ste.-Croix.

Les Abénaquis placés entre les Micmacs et les Etchemins, le St.-Laurent, la Nouvelle-Angleterre et les Iroquois.

Les Sokokis venus des colonies Anglaises pour se mettre sous la protection des Français en Canada.

Au nord :

Les Montagnais sur les bords du Saguenay et du lac St.-Jean, les Papinachois, les Bersiamites, la nation du Porc-Epic, et plusieurs autres tribus.

\* A. Gallatin : *a Synopsis of the Indian Tribes*.

† Le P. Jérôme Lalemant longtemps missionnaire chez eux dit que leur nom est *Onendat*. Les Anglais les appellent *Wyandots* et *Yendota*. Champlain les nomme *Attigouantants* et Cobden *Quatoghier*. — *Album Littéraire de la Revue Canadienne*, 1848, p. 14.



Les Algonquins, ou Lenni-Jenappes proprement dits, répandus depuis un peu plus bas que Québec jusqu'à la rivière St.-Maurice avec une de leurs tribus à Montréal.

Les Outaouais, qui erraient d'abord dans la contrée qu'arrose la rivière qui porte leur nom, au-dessus de Montréal, et qui s'étendirent ensuite jusqu'au lac Supérieur.

Les tribus de la langue Huronne étaient :

Les Hurons ou Wendats, sur les bords septentrionaux des lacs Huron, Érié et Ontario, dont ils furent chassés peu de temps après l'arrivée des Européens par les Iroquois auxquels ils furent incapables de résister. Ils furent repoussés d'un côté vers le bas St.-Laurent, de l'autre, au-delà du lac Supérieur dans les landes arides qui séparaient les Chippouais de leurs ennemis occidentaux. Ramenés ensuite par les armes puissantes des Sioux, on les vit au Sault-Ste.-Marie, à Michillmackinac et enfin près du Détroit. La bourgade des Hurons de Lorette à deux lieues de Québec, est un des débris de cette nation jadis si puissante, à laquelle les Iroquois ses vainqueurs, ainsi que plusieurs autres tribus devaient leur origine.

Au sud des lacs Érié, Ontario et du fleuve St.-Laurent jusqu'à la rivière Richelieu, dans le voisinage des Abénaquis, dominait la fameuse confédération Iroquoise, dont le nom propre était *Agonnonsonni*, c'est-à-dire faiseurs de cabanes. Le premier nom qui leur a été donné par les Français, vient du mot *Hiro*, par lequel ils finissaient ordinairement leurs discours, et qui équivaut à : *J'ai dit*, et de celui de *Koué*, cri de joie ou de tristesse, selon qu'il était prononcé long ou court. Cette confédération était composée des Agniers ou Mohawks, des Onnontagués, des Goyogouins, des Onneyouths et des Tsonnonthouans.

Les Ériés et les Andastes qu'on trouvait autrefois entre le lac Érié et les Iroquois, ne consistaient plus qu'en quelques débris lors de la découverte du Canada, lesquels ne pouvant résister à leurs puissans voisins, furent bientôt après impitoyablement égorvés.

Les contrées que baignent les lacs Supérieur, Michigan et Huron étaient encore habitées ou fréquentées par les Nipissings, les Outaouais, les Miâmis que refoulèrent vers le nord les Pouteoutamis venant du sud ; les Illinois, les Chippouais, les Outa-

gamis ou Renards, peuple pillard et cruel, les Kikapous, les Mascoutins, les Sakis, les Malhomines, les Osages, les Missouris, les Menomonis, toutes tribus de la langue Algonquine, et enfin par les Kristinots ou Kilestinots de la langue siouse.

Une foule d'autres tribus appartenant soit à la famille des Sioux, soit à celle des Hurons, soit à celle des Algonquins, habitant des contrées plus ou moins reculées, venaient quelquefois se montrer aux missionnaires et aux trafiquans sur les bords des lacs pour se renfoncer ensuite dans leurs forêts et ne plus reparaitre ; tandis que d'autres également inconnues venaient à main armée prendre la place de celles qui étaient plus près des Européens et les forçaient de reculer et d'abandonner leur territoire.\*

Il serait impossible de dire aujourd'hui avec beaucoup de précision quelle était la population indienne de la Nouvelle-France à l'époque de l'apparition de Cartier. Si l'on en jugeait d'après la variété et la multitude des tribus, on serait porté à croire qu'elle était considérable ; mais des calculs faits avec toute l'exactitude que peut permettre pareille matière, la réduisent à un chiffre peu élevé. En effet les tribus sauvages ne sont jamais nombreuses. Quelques voyageurs s'en laissèrent d'abord imposer à cet égard par leur langage métaphorique, ignorant que 1000 âmes étaient une vaste multitude pour elles, et qu'elles ne pouvaient encore indiquer ce chiffre que par une expression figurée. C'est ainsi qu'en 1753 des Sauvages rapportèrent au colonel Washington, que les Français venaient l'attaquer avec une armée aussi nombreuse que les feuilles des forêts, et cette armée était composée de quelques centaines d'hommes.

Des évaluations de population ont été faites avec le plus grand soin pour les contrées situées entre le St.-Laurent et le Mississipi. Elles portent la famille Algonquine, la plus considérable de toute, à 90,000 âmes ; les Sioux orientaux à moins de 3000 ; les Hurons, y compris les Iroquois, à environ 17,000 ; les Catawbas à 3000 ; les Chérokis à 12,000 ; les Mobiles à 50,000 ; les Uchées à 1000, et les Natchés à 4000. Ce qui donne seulement

---

\* Les recherches intéressantes de M. Gallatin, intitulées : *A synopsis of the Indian Tribes*, contiennent de grands détails sur les diverses nations sauvages de l'Amérique septentrionale ; elles se trouvent dans le 2e. vol. des *Transactions of the American Antiquarian Society*.

180,000 âmes pour toute cette population, preuve qu'elle était extrêmement dispersée, et il n'en pouvait être autrement.\* Les peuples chasseurs ont besoin d'immenses domaines. Malgré la vaste étendue de leurs forêts, les tribus américaines manquaient souvent de nourriture faute d'un gibier assez abondant. Si la population eût été dense, comment les Iroquois, qui ne comptaient que 2200 guerriers en 1660,† auraient-ils pu se promener en conquérans depuis la Caroline jusqu'au fond de la baie d'Hudson, et faire trembler au seul bruit de leur nom toutes les plaines de ces vastes contrées ?

Cartier ne vit dans tout le Canada que quelques rares bourgades, dont la plus considérable renfermait cinquante cabanes, et le plus grand rassemblement d'hommes qui eut lieu à Stadaconé dans l'hiver qu'il passa sur la rivière St.-Charles, resta bien au-dessous de 1000. Il aperçut dans les autres parties du pays à peine çà et là quelques traces d'habitations. Joliet et le P. Marquette parcoururent une grande partie du Mississipi sans rencontrer la présence d'un seul homme. M. de la Joncaire adressait un état à Paris en 1736 dans lequel il portait le nombre des guerriers indiens à 16,000 seulement, de Québec à la Louisiane.

Nous avons dit que la comparaison des différens dialectes parlés dans l'Amérique septentrionale, à l'est du Mississipi, avait fait découvrir huit langues-mères, et que l'on y avait divisé la population en autant de grandes familles. D'après ces huit divisions radicales d'une partie des hommes de la race rouge, qui sembleraient militer contre l'hypothèse d'une seule voie d'immigration asiatique par le nord-ouest, on s'attendrait à trouver des différences entre eux tant sous le rapport physique que sous le rapport moral, et pourtant il n'en est rien. La plus grande similitude régnait à cet égard entre toutes les nations. La différence entre les Sauvages du Canada et ceux de la Floride était à peine sensible.‡ Leurs personnes, leurs mœurs, leurs usages

\* Volney. *Tableau des Etats-Unis.*

† Les relations des Jésuites pour 1659-60 n'en portent le nombre qu'à 1900.

‡ Charlevoix. Volney prétend qu'il y a une différence notable dans les traits de chaque nation sauvage de l'Amérique septentrionale, cela peut être

avaient le même caractère et la même physionomie, et si quelque pratique ou quelque nuance les distinguait les uns des autres, ils le devaient plutôt aux nécessités du climat qu'à aucune autre cause. Machine physique plutôt que mentale, le physique était aussi ce qui avait le moins dégénéré chez eux. Ils étaient en général grands et sveltes, indices de l'agilité plutôt que de la force, et ils portaient cet air farouche que donnent l'habitude de la chasse et les périls de la guerre.\*

Le teint bronzé par le soleil, la pluie et les vents, ils avaient le visage plus rond qu'oval, les pommettes des joues élevées et saillantes, les yeux noirs ou châtain, petits et enfoncés, brillant dans leurs orbites, le front étroit, le nez plat, les lèvres épaisses, les cheveux gros et longs, le menton sans barbe se l'arrachant soigneusement à mesure qu'elle paraissait, suivant un usage universel en Amérique.† Tel était l'homme du Nouveau-Monde. Il avait la vue, l'ouïe, l'odorat et tous les sens d'une sensibilité exquise.

L'Indien allait l'été presque nu, l'hiver, ceint d'une peau d'élan ou de quelque autre bête sauvage autour des reins, tandis qu'une autre tombait de ses épaules. Les griffes d'un ours formaient des agrafes dignes d'un chef de guerre à ces manteaux peints de diverses couleurs, et sur lesquels ils représentaient souvent l'histoire de leurs exploits. Des guêtres de peaux repassées, et ornées de broderie en poils de porc-épic, avec des souliers de peau de chevreuil, composaient leur chaussure. Les femmes, couvertes jusqu'aux genoux, avaient un costume qui différait peu de celui des hommes, excepté qu'elles avaient la tête et les bras nus. Elles portaient des colliers de coquillages, dont elles distribuaient des branches sur le devant de leurs vêtements resplandissant de couleurs brillantes, où le rouge prédominait.

Mais c'est dans la manière de se parer que se distinguaient les vrai; mais elle n'est pas assez grande pour faire dire que chacune d'elles sort d'une race distincte: elle est peut-être plus légère que celle qui distingue entre eux les peuples européens. Ce ne sont que des nuances du type de la race rouge.

\* Raynal.

† Cela a été mis en doute; mais outre le témoignage des meilleurs voyageurs, j'ai l'assurance positive de M. Stanislas Vassal, que j'ai déjà nommé ailleurs.

diverses tribus. Ils se peignaient "le visage et le corps, dit Raynal, soit pour se reconnaître de loin, soit pour se rendre plus agréables dans l'amour ou plus terribles dans la guerre. A ce vernis, ils joignaient des frictions de graisse de quadrupède ou d'huile de poisson, usage familier et nécessaire pour se garantir de la piqûre insoutenable des moucheron et des insectes qui couvrent tous les pays en friche." Ils se couvraient le corps de figures d'animaux, de poissons, de serpens, etc., avec des couleurs très vives et très variées, selon leurs caprices. Ils aimaient beaucoup le vermillon. Les uns se peignaient le nez en bleu, les sourcils, le tour des yeux et les joues en noir, le reste de la figure en rouge; les autres se traçaient des bandes rouges, noires et bleues d'une oreille à l'autre. Les hommes s'arrangeaient les cheveux diversement, tantôt relevés ou aplatis sur la tête, tantôt pendans par tresses. Ils y ajoutaient des plumes d'oiseaux colorées, des touffes de poils, le tout distribué de la manière la plus bizarre. Ils portaient des pendans aux narines et aux oreilles, des brasselets de peaux de serpent aux bras, et des coquillages pour décorations.

Ils n'avaient pour armes offensives que la flèche, espèce de javelot hérissé d'une pointe d'os ou de pierre, et un casse-tête de bois extrêmement dur, ayant un côté tranchant. Leurs armes défensives consistaient en une espèce de cuirasse de bois léger, dont l'usage fut abandonné lors de l'introduction des armes à feu, et quelquefois en un long bouclier de bois de cèdre qui couvrait tout le corps.

Le mot seul de guerre excitait surtout chez les jeunes Sauvages une espèce de frémissement plein de délices, fruit d'un profond enthousiasme. Le bruit du combat, la vue d'ennemis palpitans dans le sang, les enivraient de joie. L'imagination sans cesse excitée par le récit des exploits de leurs ancêtres, ils brûlaient de se distinguer comme eux dans les combats.

Les causes de guerre étaient peu nombreuses, mais fréquentes chez les Sauvages. Le droit de chasser ou de passer dans certaines limites, la défense du territoire, la vengeance d'un compatriote, telles étaient ordinairement les causes de ces luttes destructives qui éclataient sans cesse parmi les barbares. Chaque individu étant pour ainsi dire indépendant de son voisin, pouvait à tout

moment, soit par amour des combats ou du pillage, soit par haine ou vengeance, compromettre la paix entre deux nations et les entraîner dans une guerre mortelle : c'était là la cause de presque toutes celles qui se faisaient en Amérique, et qui finissaient souvent par la destruction ou l'expulsion de la tribu vaincue. Ainsi, la paix sans cesse compromise, depuis le Mexique jusqu'à la baie d'Hudson, laissait les peuples en état continuel d'hostilité.

L'Indien capable de porter les armes, était guerrier, avait droit d'assister aux assemblées publiques et d'exprimer son avis sur les matières en délibération. La guerre ne se décidait que par la tribu réunie : toutes les raisons étaient pesées avec maturité. Si la guerre était décidée, les anciens s'adressaient aux jeunes gens pour les exciter à combattre. " Les os de nos frères blanchissent a terre, disaient-ils, ils crient contre nous ; il faut les satisfaire. Peignez vous de couleurs lugubres, saisissez vos armes qui portent la terreur, que nos chants de guerre et nos cris de vengeance réjouissent les ombres des morts, et fassent trembler les ennemis. Allons faire des prisonniers et combattre tant que l'eau coulera dans les rivières, que l'herbe croitra dans les champs, que le soleil et la lune resteront fixés au firmament."

Alors le chant de guerre était entonné. Nous avons réuni les principales idées qu'on trouvait dans ces allocutions chaleureuses. " Lieux que le soleil inonde de sa lumière, s'écriait le guerrier, et que la nuit blanchit de son pâle flambeau ; lieux où se balance la verdure, où l'onde coule, où le torrent bondit, vous tous pays de la terre apprenez que nous marchons aux combats.

Nous sommes des hommes qui allons trouver nos ennemis, femmes timides, qui craignent nos coups. Oui, comme une femme craintive recule et tressaille à l'aspect du serpent dont la crête se dresse et l'œil étincelle sous la fougère, l'ennemi pâissant, au seul bruit de nos pas, fuira saisi de crainte ; plus rapide que la biche, plus lâche qu'elle, il disparaîtra dans les forêts, tremblant au bruit de la feuille qui tombe, et laissera derrière lui ses vêtements et ses armes. De retour dans son village, la honte et le mépris l'accableront ; ou perdu au milieu des neiges de l'hiver, les bois stériles et dépouillés de feuillage refuseront à sa faim dévorante jusqu'à leur écorce gelée ; il s'assiéra triste et désolé loin

de son pays, loin de ses amis, et maudira le jour funeste qui l'aura vu fuir.

Les massues de son pays seront les nobles trophées de notre valeur. Les chevelures de ses compatriotes orneront nos cabanes ; et les pôteaux seront teints de leur sang. Timides prisonniers péris dans les supplices infligés par nos mains, leur cendre fuira comme eux, emportée par le vent sur le bûcher.

Mais nous partons ! reviendrons-nous ? Faibles enfans, tendres épouses, adieu ! Pour vous et pour vous seuls nous aimons la vie. Ne pleurez pas ; le combat nous appelle ; et peut-être, peut-être, nous reverrons-nous bientôt. Vous, braves amis, vengez-nous, si nous succombons ; appeaisez le cri de notre sang ; levez la hache de guerre et teignez de celui de nos meurtriers les bois témoins de leurs victoires, afin qu'ils ne puissent dire : c'est là qu'ils sont tombés !

Tous les combattans demandaient alors qu'on les menât à l'en-nemi, après s'être choisis un chef qu'ils prenaient toujours parmi ceux que distinguaient d'anciens exploits, une taille imposante, ou une voix forte qui pût se faire entendre dans le tumulte des combats. Le chef élu tâchait de se rendre le dieu du bien et le dieu du mal favorables par de longs jeûnes ; il étudiait ses rêves qui étaient pour lui des oracles. Les guerriers répétaient une prière, puis ils commençaient la danse de guerre, l'image la plus énergique et la plus effrayante de ces luttes mortelles. Tout se terminait par un repas solennel, où l'on ne servait que de la chair de chien. Le chef y racontait ses exploits et ceux de ses ancêtres.

Au signal donné on se mettait en campagne. Tant qu'on n'était pas sorti de son propre territoire, on marchait sans soin, dispersé pour la commodité de la chasse, et on se réunissait le soir pour camper. Mais dès qu'on mettait le pied dans le pays ennemi, on ne se séparait plus, on n'avancait qu'avec les plus grandes précautions ; on ne chassait plus, on n'allumait plus de feu et l'on se parlait par signes. Les Sauvages étudiaient soigneusement le pays qu'ils traversaient, en quoi ils montraient une sagacité inconcevable. Ils devinaient une habitation de très loin par l'odeur de la fumée ; ils découvraient la trace d'un pas sur l'herbe la plus tendre comme sur la substance la plus dure, et

lisaient dans cette trace, le sexe et la stature de la personne qui l'avait faite, et le temps qui s'était écoulé depuis. Pour dissimuler sa route, la petite armée marchait sur une seule file un guerrier devant l'autre, en mettant les pieds dans les mêmes pistes, que le dernier recouvrait de feuilles. Si l'on rencontrait une rivière, on cheminait dedans.

Lorsqu'on arrivait près de l'ennemi sans être découvert, le conseil s'assemblait et formait le plan d'attaque. Au point du jour, et lorsqu'on supposait l'ennemi encore plongé dans le sommeil, on se glissait dans son camp, on faisait une décharge de flèches en poussant de grands cris, puis on tombait sur lui le casse-tête à la main. Le carnage commençait. Tel était le système de guerre des Indiens. Ils ne s'attaquaient que par surprise, tuaient ceux qu'ils ne pouvaient emmener, et leur enlevaient la chevelure. La retraite se faisait avec précipitation, et on tâchait de la dissimuler. Si l'on était pressé de trop près, les prisonniers étaient égorgés, et chacun se dispersait. Dans le cas contraire, ceux-ci étaient gardés avec soin et attachés la nuit à des piquets de manière qu'ils ne pussent remuer sans réveiller leurs vainqueurs. C'est alors que le prisonnier entonnait le chant de mort, et que sa voix mâle et triste résonnait dans la profondeur des forêts. "Je vais mourir, disait-il, mais je ne crains point les tortures que m'infligeront mes ennemis. Je mourrai en guerrier, et j'irai rejoindre dans le pays des ombres les chefs qui ont souffert avant moi."

La bourgade allait au-devant des vainqueurs, qui annonçaient de loin leur arrivée par des cris. On faisait passer les prisonniers entre deux files d'hommes qui les frappaient avec des bâtons. Ceux qui étaient destinés à la mort étaient livrés au chef de guerre, les autres au chef de la tribu. Les premiers attachés à des poteaux, voyaient commencer leur supplice pour se prolonger quelquefois plusieurs jours. C'est là que l'Indien déployait son héroïsme, et qu'il bravait la cruauté de ses bourreaux. Il se faisait une gloire de ses tourmens, vantait ses victoires, comptait les chevelures qu'il avait enlevées, disait comment il avait traité ses prisonniers, et reprochait à ses bourreaux de ne pas savoir torturer. Il poussait quelquefois le sarcasme si loin,

---

\* McIntosh. *Manners of the Indians.*



que ceux-ci perdant patience, terminaient ses jours d'un coup de casse-tête.

Les plus grands tourmens étaient réservés pour les chefs ; les autres étaient simplement brûlés, ou quelquefois gardés pour servir d'esclaves. Les missionnaires français firent tout ce qu'ils purent pour faire adopter aux Sauvages un système plus humain, et c'est dans cette vue qu'ils introduisirent l'usage de vendre les prisonniers, afin de les arracher à la mort.

Ceux qui avaient été livrés au chef de la nation, étaient destinés à remplacer les guerriers tués sur le champ de bataille. Ils étaient adoptés par les familles des défunts, qui leur portaient tous les égards et toute la tendresse qu'elles avaient pour ceux dont ils tenaient la place.

D'après le caractère vindicatif que nous connaissons aux peuples Sauvages, on doit supposer que les animosités nationales étaient héréditaires et difficiles à éteindre ; mais enfin l'on se lassait de verser le sang, et la paix devenait nécessaire. Il fallait alors pour l'obtenir vaincre la répugnance d'un ennemi qui se faisait un point d'honneur de conserver sa haine, et savoir employer toutes les raisons d'équité et d'intérêt qui pouvaient désarmer sa vengeance. Les principaux chefs, accompagnés de ceux qui devaient servir de médiateurs, se présentaient à l'ennemi avec un calumet porté devant eux. Ce symbole inviolable était une pipe de quatre pieds de long, dont la tête de marbre rouge, terminait un tuyau de bois orné de plumes et d'hiéroglyphes de diverses couleurs, le rouge indiquant l'offre d'un secours, le blanc et le gris, de la paix.\*

L'un des chefs inférieurs le remplissait de tabac ; et après y avoir mis le feu, l'élevait vers le ciel, puis l'abaissant le présentait vers tous les points de l'horizon, en invitant les esprits du ciel, de la terre et des airs à sanctifier le traité par leur présence. Le chef héréditaire en tirait ensuite quelques bouffées qu'il lançait en l'air et autour de lui vers la terre. Le calumet était alors passé à tous les chefs suivant leur rang, qui le touchaient des lèvres. Si la paix était conclue, une hache rouge était enterrée comme symbole de l'oubli de l'animosité qui avait régné jusque-

---

\* De la Potherie.

là entre les deux parties contractantes. L'échange des colliers mettait le dernier sceau à la convention.

On se faisait alors réciproquement des présents. C'étaient des calumets, des peaux de daim ornées d'un beau travail, etc. La coutume de se faire ainsi des présents est une de celles qui se retrouvent chez tous les peuples de la terre.

La guerre terminée, le Sauvage rentrait dans son repos léthargique, car le travail était déshonorant chez les Indiens. Ils l'abandonnaient aux femmes, comme indigne de l'homme indépendant. Leur plus vive imprécation contre un ennemi, c'était qu'il fût réduit à cultiver un champ ; la même que Dieu prononça contre le premier homme : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, dit la Bible, qui fait du travail un châtement. Mais la faim venait bientôt troubler ce roi des forêts dans sa hutte d'écorce, et le forçait de sortir de son inaction. Alors cet homme qu'on voyait assis les jambes et les bras croisés, dans une attitude immobile des journées entières, sortait de sa léthargie, s'animait tout à coup, car la chasse était après la guerre la seule occupation noble à ses yeux, la seule où il put acquérir de la gloire ; et pour la gloire l'Indien apathique bravait tout, les fatigues, la faim, et même la mort. La chasse ne se faisait ordinairement qu'en hiver, l'été le poisson suffisant à la nourriture, et la fourrure des animaux étant moins belle que dans la saison froide. " Toute la nation y allait comme à la guerre ; chaque famille, chaque cabane, comme à sa subsistance. Il fallait se préparer à cette expédition par des jeûnes austères, n'y marcher qu'après avoir invoqué les dieux. On ne leur demandait pas la force de terrasser les animaux, mais le bonheur de les rencontrer. Hormis les vieillards arrêtés par la décrépitude tous se mettaient en campagne, les hommes pour tuer le gibier, les femmes pour le porter et le sécher. Au gré d'un tel peuple, l'hiver était la belle saison de l'année ; l'ours, le chevreuil, le cerf et l'original ne pouvaient fuir alors avec toute leur vitesse, à travers quatre à cinq pieds de neige. Ces Sauvages que n'arrêtaient ni les buissons, ni les ravins, ni les étangs, ni les rivières, et qui passaient à la course la plupart des animaux légers, faisaient rarement une chasse malheureuse. Mais au défaut de gibier, on vivait de gland. Au défaut de gland, on se nourrissait de la sève ou de la pellicule

qui naît entre le bois et la grosse écorce du tremble et du bouleau.”

Dans ces expéditions, la tribu se campait dans le voisinage d'un lac ou d'une rivière. En un clin d'œil une bourgade s'élevait au-dessus des neiges qui recouvraient aussi vite la bourgade qu'on venait d'abandonner. C'est ainsi que partout dans l'Amérique du nord, la population et les villages changeaient continuellement de place, pour suivre la chasse ou la pêche qui variaient tous les jours dans chaque localité.

Un peuple qui n'était point fixé au sol, devait jouir de la plus grande liberté ; et, en effet, chacun vivait dans une indépendance presque absolue, comme on l'a dit. La coutume et l'opinion, voilà quel était le gouvernement. Il n'y avait point de lois écrites. On suivait les usages traditionnels et l'instinct de la raison et de l'équité. Le fantôme d'autorité publique qui existait, n'était appelé à agir que très rarement, comme lorsqu'il fallait faire la guerre ou la paix, élire un chef, traiter avec une autre tribu, régler la marche d'une cérémonie publique, &c. ; mais jamais, ou presque jamais, ne statuait-il sur les matières intérieures, c'est-à-dire, relatives à la conduite de chacun, son pouvoir n'allant pas jusque-là. La volonté générale, comme dit l'historien des deux Indes, n'y assujettissait pas la volonté particulière. Les décisions étaient de simples conseils qui n'obligeaient personne, sous la moindre peine.† Si dans une de ces singulières républiques, on ordonnait la mort d'un homme, c'était plutôt une espèce de guerre contre un ennemi commun, qu'un acte judiciaire exercé sur un sujet ou sur un citoyen. A défaut de pouvoir coercitif, l'habitude, les mœurs, l'exemple, l'éducation, le respect pour les anciens, l'amour des parens maintenaient en paix ces sociétés sans lois comme sans biens, dont l'amitié ou l'intérêt du moment faisaient toute la force. Au reste comme l'Indien ne donnait rien à ses chefs électifs ou héréditaires, le désintéressement comme la cupidité ne devait guère influencer sur leur jugement.

Cependant les passions humaines venaient jeter quelquefois la perturbation dans ces sociétés si simples et si patriarcales. Comme elles n'avaient point de code, que les lois prohibitives

\* Raynal.

† Relation des Jésuites (1644 et 45 p. 143.)

n'étaient point sanctionnées par l'usage, l'homme lésé avait la liberté de se faire justice lui-même. La tribu n'intervenait que quand l'action d'un de ses membres lui portait directement un préjudice grave ; alors le coupable livré à la vindicte publique, périssait sous les coups de la multitude. Mais cela était extrêmement rare. Il résultait de cette indépendance individuelle qui ne voulait point reconnaître d'autorité supérieure pour juger les actes privés, des inconvénients sérieux.

Il semblerait impossible en effet qu'une société assise sur des bases aussi fragiles, pût se maintenir ; mais comme tous ces peuples menaient une vie vagabonde, comme il n'y avait ni achat, ni vente, ni commerce, ni transaction d'aucune espèce, si ce n'est peut-être quelques échanges de petits articles à la main, la liste des offenses avec l'absence de lois prohibitives, se trouvait réduite à très peu de choses. Aussi ne trouvait-on chez eux ni officiers civils, ni juges, ni prisons, ni bourreaux.

L'absence de tribunaux laissait à chacun le soin de venger ses injures. Les querelles particulières cependant étaient excessivement rares, et quoique le corps de l'état n'eût aucun pouvoir sur les individus, il réussissait ordinairement à les apaiser. Car en sacrifiant sa vengeance privée au bien général qui ne se sent pas agrandi ? Et le Sauvage était très sensible à l'honneur.

Mais si le sang avait été versé, l'ombre du défunt ne pouvait être apaisée que par des représailles ou un dédommagement proportionné. Un parent, un ami, se chargeait de ce devoir sacré. Il traversait des contrées entières, souffrait la faim et la soif, endurait toutes les fatigues pour satisfaire l'ombre sanglante d'un frère ou d'un ami.

Chez les tribus indiennes, les ramifications de familles se suivaient fort loin, et les liens du sang resserraient toute une peuplade. Le frère payait la dette du frère décédé, et embrassait sa vengeance comme la sienne propre. Les mendiants étaient inconnus. La tribu recueillait les orphelins.

Dans les peuplades où le chef l'était par droit d'hérédité, ce droit s'acquerrait par la descendance féminine, c'est-à-dire, par la mère. Cette loi de succession était très généralement répandue. Mais l'hérédité était plutôt un privilège nominal que réel, parce que la mesure de l'autorité du chef était toujours proportionnée

à ses qualités et à ses talens. Le chef indien n'avait ni couronne, ni sceptre, ni gardes. Il n'était que le premier des hommes libres de la peuplade. Cependant il n'en avait pas moins de fierté. Ne savez-vous pas, disait un d'eux à un missionnaire, que je commande depuis ma jeunesse, que je suis né pour commander, et que sitôt que je parle tout le monde m'écoute.\* Il n'aurait pu dire tout le monde m'obéi.

Dans une société ainsi constituée, la religion devait avoir peu d'influence, ou plutôt son organisation est un indice qu'elle n'avait pas de religion régulière avec ses dogmes et ses cérémonies. Les premiers Européens qui ont visité les Sauvages s'accordent presque tous à dire qu'ils ne professaient aucun culte. Les Micmacs et leurs voisins n'avaient ni adoration, ni cérémonies religieuses.† Les Cénis, suivant Joutel, n'avaient aucune notion certaine de Dieu. On pouvait déjà anticiper ces témoignages. L'existence d'un culte régulier eût entraîné nécessairement à sa suite certaines règles de morale et certains devoirs sociaux auxquels tout le monde aurait été astreint. L'indépendance du Sauvage rejetait les restrictions imposées par une religion, comme il repoussait celles imposées par la tribu : il voulait être lui-même à la fois son grand prêtre comme il était son roi, son législateur et son juge.

Quoique les Sauvages de l'Amérique du nord ne pratiquassent point de religion dans le sens que nous l'entendons, il y en avait cependant qui avaient des sacrifices, et tous ou presque tous reconnaissaient l'existence d'êtres supérieurs et invisibles auxquels ils adressaient leurs prières spontanément lorsqu'ils voulaient éviter un mal ou acquérir un bien. Ceux du Canada disaient à Champlain, que chacun priait son dieu en son cœur comme il l'entendait. Leurs prières n'avaient pas pour objet la possession du bonheur dans une autre vie. Le succès, les grandes actions, indépendamment du droit et de la justice, étaient les seuls titres qui leur ouvraient, après la mort, ce paradis dans lequel le guerrier qui s'était distingué par des exploits, trouvait tout ce qui pouvait flatter ses sens, allumer son imagination avide de jouissances. Une terre sans animaux ni ombrage, frappée de stérilité, en proie

---

\* Relation des Jésuites.

† Champlain.

aux maladies et à tous les fléaux, était la triste patrie de l'homme vieilli dans l'indolence et mort sans gloire.

Etonné de la majesté de la nature qui se déploie à ses yeux avec tant de richesses et de magnificence, ravi de la marche invariable et régulière des astres qui ornent les espaces incommensurables des cieux, l'homme demeure comme anéanti dans sa faiblesse. Sa raison consternée a besoin de croire à l'existence d'une cause première qui règle et maintienne l'ordre de l'univers au milieu duquel il est comme perdu. Le Sauvage, qui n'a encore que des idées matérielles, qui est incapable de spiritualiser l'auteur de toutes ces choses, se plaît à se créer des liens avec les divinités qu'il voit dans tous les êtres dont il ne peut comprendre la nature. C'est ainsi que son intelligence trop bornée pour concevoir un être unique, infini, éternel, qui gouverne le monde, voit cet être dans le soleil, dans les fleuves, dans les montagnes, dans les animaux, mais sans liaison ni rapport ensemble, comme se le représente le panthéisme; chacun de ces êtres est pour lui l'émanation d'une divinité. Le bruissement des flots, c'est le dieu de l'onde qui gémit; le murmure du feuillage, c'est la divinité des bois qui soupire; le souffle du vent, c'est l'haleine de l'esprit céleste qui passe. Il personnifie tout: un dieu habite dans sa cabane, un autre folâtre autour de son front et abaisse sa paupière dans le sommeil. Quoiqu'il n'ait ni culte, ni temple, ni autel, l'on reconnaît facilement dans cette conception la base de la mythologie payenne. Si les Indiens eussent fait un pas de plus, eussent élevé des temples à leurs dieux, la similitude aurait été frappante; mais le culte des Grecs, par exemple, annonçait un peuple avancé dans la civilisation; parcequ'on n'a pas encore trouvé de nation civilisée sans religion.

Pourtant le Sauvage devait avoir une idée au moins confuse d'une divinité suprême, à laquelle toutes les autres étaient soumises, puisqu'il pensait que le ciel et la terre avaient été créés par un être unique et tout-puissant; idée qui devint plus définie, après que les missionnaires lui eurent enseigné l'existence d'un seul Dieu, sous le nom de Grand-Esprit. Il embrassa ce dogme sans peine, parcequ'il ne faisait que préciser ce qu'il entrevoyait déjà, et ce dogme se répandit ensuite avec tant de rapidité que

quelques voyageurs l'ont pris pour une partie intégrante de sa foi primitive.

Tous les êtres créés ayant leurs dieux, l'Indien a dû les révéler ou les craindre selon le bien ou le mal qu'il croyait en recevoir. Le chrétien aime et adore Dieu, parcequ'il est son créateur. Le Sauvage n'a point établi cette relation entre lui et son auteur. Il aime une divinité si elle lui fait du bien, pour le bien qu'elle lui fait ; il la craint si elle lui fait du mal, et tâche de se la rendre favorable par des prières et des sacrifices, que quelques auteurs ont voulu transformer en culte, mais qui n'en étaient que des germes très-éloignés. Il n'y avait que l'actualité d'un bien ou d'un mal qui excitât le Sauvage à tourner sa pensée vers le *Manitou*. Si la chasse était abondante, il l'attribuait à son influence. Si un malheur lui arrivait, il l'attribuait encore au courroux de ce dieu. "O Manitou ! s'écriait un père entouré de sa famille, et déplorant la perte d'un fils, tu es courroucé contre moi ; détourne ta colère de ma tête et épargne le reste de mes enfans."

Lorsque les Indiens partaient pour quelque expédition, ils tâchaient de se rendre les esprits favorables par des prières et par des jeûnes. S'ils allaient à la chasse, ils jeûnaient pour se rendre propices les esprits tutélaires des animaux qu'ils voulaient poursuivre, et donnaient un festin dans lequel profaner les os de ces animaux, en donner aux chiens, par exemple, e'eût été s'exposer à de grands malheurs.\* S'ils allaient à la guerre, les Hurons recherchaient la faveur d'Areskouï, dieu des combats, par des sacrifices et des mortifications. Si la grandeur d'un fleuve, la hauteur d'une montagne, la profondeur d'une crévasse, le bruit d'une chute frappaient leur attention sur le chemin, ils offraient des sacrifices aux esprits de ces fleuves et de ces montagnes. Ils jetaient du tabac ou des oiseaux dont ils avaient coupé la tête, dans leurs eaux ou vers leurs cîmes. Les Cénis et les Ayennis offraient les prémisses de leurs champs en sacrifice.

---

\* Leclerc. "Ils les jettent au feu ou dans la rivière, ou les enterrent . . . Pour les bêtes qui n'ont point d'esprit, c.-à-d. qui se laissent prendre aisément, ils méprisent leurs os et les jettent aux chiens." *Relation des Jésuites*.

Le dieu du mal\* et celui de la guerre ne voulaient que des sacrifices sanglans. Les Hurons offraient des chiens en holocauste. Les victimes humaines n'ensanglantaient les fêtes des Sauvages qu'après une victoire. Jogues rapporte que lorsqu'il était chez les Iroquois, ils sacrifièrent une femme algonquine en honneur d'Agreskoué, leur dieu des combats. "Agreskoué s'écrièrent-ils, nous brûlons cette victime en ton honneur ; repais-toi de sa chair, et accorde-nous de nouvelles victoires."

Le Sauvage qui avait mis la nature animée et inanimée sous l'influence de nombreuses divinités, qui réglait dans leur domaine invisible le destin de toutes choses, croyait aux anges tutélaires sous la protection desquels il se plaçait après s'être soumis à de longs jeûnes. Il ajoutait foi aux songes et croyait que les êtres supérieurs profitaient du sommeil pour communiquer des avertissemens ou des ordres. Désobéir aux esprits invisibles, c'était s'exposer aux plus grands malheurs, quoique chacun restât libre d'interpréter ses visions à son gré, et de se choisir un génie tutélaire.

Les Indiens qui avaient peuplé l'univers de divinités, et qui ne portaient qu'avec une crainte superstitieuse leur pensée sur ce monde invisible qui les environnait de toutes parts, devaient croire que la nature avait doué quelques hommes du don d'en sonder les profonds mystères. Ces hommes privilégiés étaient connus dans les forêts sous le nom de devins, jongleurs ou médecins. Ils prétendaient être en communication intime avec les esprits, exercer un empire sur la nature, faire tomber l'eau du ciel, détourner la foudre, prédire l'avenir, favoriser les chasseurs en faisant tomber sous leurs flèches heureuses un gibier abondant, etc. Ces dons les faisaient respecter de la multitude.

Ils ne soignaient qu'avec des simples, et accompagnaient l'administration de leurs remèdes de cérémonies qui en imposaient à la superstition du malade.

Nous avons vu plus haut quelle était la croyance des Sauvages touchant une autre vie. Le grand dogme de l'immortalité de l'âme était répandu chez tous les peuples de l'Amérique. La nature de l'homme se refuse à croire que chez lui tout doit périr ;

\* *Atahensic* était le dieu du mal chez les Iroquois, et *Jouskeka* le dieu du bien.



et en effet s'il en devait être ainsi, comment aurait-il pu concevoir une immortalité qu'il ne devait jamais partager. L'Indien, l'homme sauvage, trouvait toute naturelle une vie qui ne finissait point et ne pouvait comprendre comment un esprit pouvait mourir. Sa foi était bien contraire en cela à celle du matérialiste civilisé, qui ne peut comprendre, lui, comment il peut toujours exister.

Mais si les Sauvages croyaient à l'immortalité de l'âme, ils ne ne pouvaient la concevoir séparée d'un corps, parceque dans leur esprit tout prenait des formes sensibles ; c'est pourquoi ils allaient déposer religieusement des vivres sur la tombe d'un parent ou d'un ami chéri ; ils croyaient qu'il fallait plusieurs mois pour se rendre dans le pays des âmes vers l'Occident, et que le chemin était semé d'obstacles et de dangers.

Les funérailles étaient accompagnées de cérémonies touchantes. Ils faisaient entendre des cris et des gémissemens pendant des mois entiers. Ils couvraient le défunt de ses plus beaux habits, lui peignaient le visage et l'exposaient à la porte de sa hutte avec ses armes à ses côtés. Un guerrier de la famille célébrait ses exploits à la chasse et à la guerre. Dans quelques tribus les femmes pleuraient, dansaient et chantaient incessamment. Lorsque le temps de l'enterrement était arrivé le corps était placé assis dans une fosse profonde tapissée de fourrures, une pipe à la bouche, un casse-tête, un dieu pénate et un arc bandé devant lui. On le recouvrait ensuite de manière à ne pas le toucher. Une petite colonne était élevée sur son tombeau, à laquelle on suspendait divers objets en signe de l'estime que l'on avait eue pour le défunt. Quelquefois on y mettait son portrait taillé en bois,\* avec des signes indicatifs de ses hauts faits. D'autres fois il y avait deux sépultures comme chez les Hurons. La première se faisait immédiatement après la mort. Le cadavre replié sur lui-même et chargé de ses ornemens les plus précieux, était enveloppé avec soin dans de riches pelleteries. On l'enfermait ensuite dans une caisse d'écorce avec de la nourriture et les objets qui avaient servi au défunt, ou l'on suspendait ces objets auprès de son tombeau. Le cercueil était alors porté dans un champ consacré à cet usage. Là, au milieu des pleurs et des lamentations des femmes,

\* Relation des Jésuites, Lallemant. (1646.)

on déposait le mort sur quatre pieux plantés en terre et hauts de huit à dix pieds,\* pour y rester jusqu'à la fête des morts, qui avait lieu tous les huit ou dix ans. La seconde sépulture demandait des honneurs publics et solennels au nom de la nation entière. C'était la cérémonie la plus célèbre chez les Indiens.

Lorsqu'arrivait l'époque de cette fête lugubre on se réunissait pour nommer un chef. Le chef élu faisait inviter les nations voisines ou alliées. Au jour fixé, l'on se rendait avec tous les signes de la plus profonde tristesse en procession au cimetière, où les tombes étaient livrées de nouveau à la lumière du jour et aux regards des vivans. Là, la foule contemplait pendant longtemps dans un morne silence ce spectacle si bien fait pour inspirer les réflexions les plus sérieuses, tandis qu'une femme poussait des cris plaintifs. Ensuite les os des morts, après avoir été dépoillés de leurs chairs, étaient recouverts avec soin de peaux de castor et chargés sur les épaules des assistans, qui regagnaient le village en procession aux accords des voix et des instrumens, pour les déposer dans leurs cabanes, devoirs sacrés qu'ils terminaient par un festin en mémoire des défunts de la famille. Les jours suivans étaient remplis par des fêtes, des danses funèbres et des combats, espèces de tournois où se donnaient des prix.

Pour assister à cette grande solennité, les Sauvages venaient d'une très grande distance, et étaient reçus avec toute l'hospitalité qui les distinguait ; on faisait des présens ; on en recevait à son tour.

Vers la fin de la cérémonie lorsque les ossemens étaient portés dans la salle du Grand-Conseil, pour être suspendus aux parois, un chef entonnait le beau chant des funérailles : " Os de mes ancêtres, qui êtes suspendus au-dessus des vivans, apprenez-nous à mourir et à vivre ! Vous avez été braves, vous n'avez pas craint de piquer vos veines ; le maître de la vie vous a ouvert ses bras, et vous a donné une heureuse chasse dans l'autre monde.

" La vie est cette couleur brillante du serpent, qui paraît et disparaît plus vite que la flèche ne vole ; elle est cet arc-en-ciel que l'on voit à midi sur les flots du torrent ; elle est l'ombre d'un nuage qui passe.

---

\* Voyage du P. Sagard. Lettre du père Brebœuf. *Album Littéraire de Montréal*, 1844. L. O. LeTournaux, rédacteur en chef.

“ Os de mes ancêtres apprenez au guerrier à ouvrir ses veines, et à boire le sang de la vengeance.”

Dans bien des contrées on portait ces restes en procession de village en village, et à la fin de la solennité, on allait les déposer dans une grande tombe tapissée de pelleteries, où on les plaçait en rang à la suite les uns des autres. Les Sauvages y déposaient tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. Tandis qu'ils descendaient ainsi, dans leur demeure commune, les restes de leurs familles, les femmes se répandaient en gémissemens et en lamentations, puis chacun prenait un peu de terre dans la fosse, et la gardait soigneusement prétendant qu'elle lui porterait chance au jeu.\*

Dans cette grande fête, tout se passait avec ordre, modestie et décence. Aucune nation n'a de solennité plus imposante, ni de plus propre en même temps à inspirer du respect pour la mémoire de ses ayeux, que la fête des morts chez les Indiens. Mais seule la sombre majesté des forêts était en harmonie avec un pareil spectacle.

Les Sauvages avaient encore plusieurs autres solennités ; des danses, des jeux. La fête des songes n'était autre chose qu'une saturnale, dans laquelle ils s'abandonnaient à tous les écarts d'hommes ivres ou insensés, allant, quelquefois, jusqu'à brûler leurs villages. Quant aux jeux, aux jeux de hasard surtout, ils y montraient une ardeur effrénée.

Le plus célèbre était celui des osselets, qui se jouaient à deux, avec de petits os à six facettes inégales, dont une noire et une jaune-blanche, dans un bassin. Le perdant était remplacé jusqu'à ce que tout le village y eut passé. Quelquefois la lutte s'engageait entre deux villages, et les joueurs invoquaient les dieux, promettaient des sacrifices, demandaient de bons rêves, indices certains du succès, se portaient des défis, se querellaient, se bat-

---

\* En fouillant le sol à 6 milles de *Pénétanguishine* sur le lac Huron, on a trouvé en 1847, sous une couche épaisse de terre que couvraient des arbres de 18 pouces de diamètre, une fosse de 20 pieds de largeur, remplie d'une quantité considérable d'ossements humains, de linuels de fourrures, quelques-uns de castor, en parfait état de conservation, de 26 ou 27 chaudières de cuivre rouge de différens volumes, avec des haches, des conques, des coquillages inconnus aux mers intérieures de ce continent, dont quelques-uns travaillés en colliers et autres ornemens.

taient. Les grandes parties duraient plusieurs jours, au milieu du bruit, des applaudissemens, ou des imprécations.

Ces hommes si passionnés pour le jeu, l'étaient faiblement pour les femmes. Plusieurs auteurs ont voulu fonder sur cette singularité qui s'explique facilement, des hypothèses plus ou moins invraisemblables, et sont parvenus seulement à pervertir la vérité. L'amour devient une passion par les obstacles qu'il rencontre. Chez les Sauvages, il était trop facilement satisfait pour exciter puissamment les désirs.

Dès que l'âge le permettait, les deux sexes avaient pleine liberté, et ne pensaient pas mal faire. (Lescarbot.) C'est dans cette liberté qu'il faut chercher la cause du peu de fécondité des femmes indiennes, ainsi que dans l'usage où elles étaient d'allaiter leurs enfans plusieurs années, pendant lesquelles elles n'approchaient pas du lit de leurs maris; peut-être encore dans la difficulté de nourrir une famille nombreuse. Au reste, le mariage était une institution reconnue. Celui qui voulait prendre une épouse, s'adressait à son père et lui offrait un présent. Si le présent était accepté, la fille devenait sa femme. Quelquefois, cependant, pour se rendre agréable, il lui faisait la cour six mois ou un an avant de la prendre avec lui.

La polygamie était permise; mais les exemples en étaient rares, comme le divorce qui était aussi reçu, mais peu fréquent. Le mari avait droit de répudier ou de tuer sa femme adultère. Les enfans, auxquels ils étaient très attachés, resserraient généralement les liens du mariage, et assuraient par le sentiment du cœur des protecteurs à leurs premiers jours. Leurs mères veillaient avec d'autant plus de soin à leur sort qu'ils paraissaient en avoir plus besoin dans l'état nomade de leurs parens. Dans leurs marches elles les portaient sur leur dos dans des maillots que l'amour maternel se plaisait à orner des ouvrages les plus délicats, et pendant l'ouvrage elles les suspendaient à une branche d'arbre où ils étaient bercés par la brise. "S'ils venaient à mourir, on voyait quelquefois deux époux aller, après six mois, verser des larmes sur leur tombeau, et la mère y faire couler du lait de ses mamelles."

Dès qu'ils pouvaient marcher, les enfans étaient affranchis de toute gêne, et abandonnés à leur jeune et capricieuse volonté.

Ils contractaient\* ainsi dès l'âge le plus tendre cet amour de la liberté et de l'indépendance que la civilisation n'a jamais pu dompter. Le P. Daniel avait établi pour eux une classe dans le collège de Québec, lors de sa fondation, et il crut un moment avoir triomphé des répugnances des Hurons chrétiens à y envoyer leurs enfans; mais cette tentative n'eut aucun succès. L'air des forêts était fatal à celui de l'école. Dès qu'un jeune Sauvage était capable de manier l'arc, il s'accoutumait à l'usage des armes, et se formait en grandissant sur l'exemple de ses pères, dont les exploits faisaient déjà battre son jeune cœur, ambitieux de pouvoir, à l'instar des guerriers les plus fameux de la tribu, célébrer ses exploits dans les fêtes publiques.

Le don de l'éloquence est d'un grand avantage chez un peuple ignorant ou barbare, où la parole est le seul véhicule pour communiquer ses pensées. Ce talent réuni au courage était chez les Indiens un titre pour devenir chef de tribu. Les langues sauvages, pleines de figures, se prêtaient admirablement à l'éloquence.

L'histoire sociale d'un peuple peut donner d'avance une idée de la perfection de son langage; et ce que nous avons déjà dit dans ce livre, suffit pour nous faire juger de l'état dans lequel se trouvaient les dialectes parlés en Amérique lors de sa découverte. Nous ne devons donc pas nous attendre à trouver des idiômes perfectionnés et enrichis par les découvertes qui sont le fruit d'une civilisation avancée; mais en même temps nous les trouverons en possession d'une organisation complète et soumis à des règles exactes.† Nulle horde n'a été trouvée encore avec une langue informe, composée de sons incohérens et sans signification, car l'esprit donné à l'homme et qui opère indépendamment de lui, suit des lois stables comme la nature physique, et se manifeste logiquement par des sons qui éclatent avec le jet de la pensée. Aucune langue sauvage ne porte les marques d'une aggrégation arbitraire, produit pénible et lent du travail et de l'invention humaine. Le langage est né tout fait avec l'homme. Les dialectes des tribus sauvages portent bien l'empreinte, si l'on veut,

\* Relation des Jésuites, (1633.)

† "Qu'on les appelle barbares tant qu'on voudra (les Sauvages) leur langue est fort réglée."—Relation des Jésuites, (1633.)

de l'état dans lequel elles vivaient ; mais ils sont clairs, uniformes, et peuvent, sans avoir été régularisés par le grammairien, servir de véhicule à la précision de la logique et à l'expression de toutes les passions. " La raison et la parole existent partout liées ensemble d'une manière indissoluble, dit Bancroft. L'on n'a pas plus trouvé de peuple sans langue formée, que sans perception et sans mémoire."

Les hommes ayant les organes de la voix constitués de la même manière, sont conséquemment susceptibles d'apprendre toutes les langues, les sons primitifs étant essentiellement les mêmes. Cela est si vrai que l'alphabet de notre langue pouvait servir à exprimer presque tous les sons de celles des Sauvages, avec quelques légères variations comme celles-ci. Les Onneyouths changeaient l'*r* en *l*. Ils disaient Lobert au lieu de Robert. Le reste des Iroquois rejetait la lettre *l*, et aucun de leurs dialectes ne se servait de l'*m*, et n'avait de labiale. Des idiômes de cette confédération, celui des Onneyouths était le plus doux, étant le seul qui admit la lettre *l*, et celui des Tsonnonthouans le plus dur et le plus énergique. Les dialectes Algonquins étaient remplis de consonnes, et par conséquent sans douceur ; néanmoins il y avait des exceptions, comme l'Abénaquis abondant en voyelles, et par cela même plus harmonieux.

Les Indiens ne connaissant point les lettres ni l'écriture, toutes leurs communications se faisaient par la parole, ou à l'aide de figures hiéroglyphiques grossièrement tracées. Nous pourrions conclure que les signes alphabétiques dérivent de figures semblables, modifiées, abrégées dans l'origine d'une manière infinie par le génie des peuples. La figure d'un animal gravée sur une feuille d'écorce de bouleau, indiquait à un Indien le symbole de sa tribu, et les autres marques tracées autour renfermaient un message ou quelque pensée. Ce système était bon pour communiquer deux ou trois courtes sentences ; mais il était insuffisant pour conserver les faits de l'histoire ; du moins ils ne savaient pas en faire usage pour un objet aussi important.

Le Sauvage qui peignait sa pensée sur l'écorce d'un arbre par une image, employait aussi un style figuré dans la parole. Son intelligence n'était point formée à l'analyse, il avait peu d'idées complexes et de conceptions purement mentales. Il pouvait

exprimer par des mots les choses qui tombent sous les sens ; mais il en manquait pour exprimer les opérations de l'esprit. Il n'avait pas de nom pour désigner la justice, la continence ou la gratitude. En revanche si sa langue manquait de termes métaphysiques, d'expressions complexes, elle possédait un coloris frais et pittoresque avec ces grâces simples et naïves que donne la nature. C'était le pinceau de Rubens avec ses couleurs brillantes et habilement menagées. Ses expressions hardies et figurées, son allure libre et toujours logique, la rendaient très propre à l'éloquence et aux réparties nobles.

Les gestes, l'attitude et l'inflexion de la voix, si naturels chez les Sauvages, donnaient aussi beaucoup de force à l'expression de leurs pensées. Ils employaient les métaphores les plus belles ou les plus énergiques. Chaque mot allait au but.

S'il est quelque chose qui distingue les langues américaines, c'est le mode synthétique. L'Indien ne séparait pas les parties constituantes de la proposition qu'il énonçait ; il n'analysait jamais ; ses pensées étaient exprimées par groupes et faisaient de suite un tableau parfait. L'absence de toute raison réfléchie, de toute analyse logique d'idées, forme le grand trait caractéristique des idiômes sauvages.\* Toutes leurs expressions devaient être définies, et ni les Algonquins, ni les Iroquois, ne pouvaient dire *père*, sans ajouter le pronom, *mon, notre, votre père*, etc. Ils avaient très peu de termes génériques. Chaque chose était désignée par un nom propre ; ils n'avaient pas de mots pour indiquer l'espèce, mais l'individu. Ils disaient bien un *chêne blanc, rouge* ; mais ils n'avaient pas de terme pour exprimer simplement un *chêne*, quoiqu'ils en eussent une foule pour exprimer la même action modifiée par le changement d'objet. De là une précision étonnante dans leur langage.

La nature des langues indiennes permettait de ne faire qu'un seul mot du nom, du pronom et de l'adjectif, et " ce composé pouvait ensuite prendre les formes du verbe, et subir tous les changemens et comprendre en lui-même toutes les relations que ces formes pouvaient exprimer.† Cette propriété avait l'effet de varier à l'infini les expressions.

---

\* Bancroft.

† Spencer. *Smith's History of New-York.*

Les terminaisons des verbes ne changeaient jamais. Les variations s'exprimaient par des mots ajoutés. Il y avait souvent des transpositions singulières de syllabes de différens mots ; en voici un exemple. *Ogila* signifie feu, et *Carawaunna*, grand ; au lieu d'ajouter au premier mot, le dernier, pour dire un grand feu, on mêlait les deux ensemble pour n'en faire qu'un seul, et l'on disait *Co-gila-waunna*. Il existait entre toutes les langues indiennes depuis la baie d'Hudson jusqu'au détroit de Magellan une analogie qui mérite d'être observée ; c'est une disparité totale dans les mots à côté d'une grande ressemblance dans la structure. C'étaient comme des matières différentes revêtues de formes analogues. Si l'on se rappelle que ce phénomène embrassait presque de pôle à pôle tout un côté de notre planète, si l'on considère les nuances qui existaient dans les combinaisons grammaticales, on ne saurait être surpris de trouver chez une portion si considérable de l'espèce humaine une tendance uniforme dans le développement de l'intelligence et du langage.\*

Raisonnant de là, Gallatin est d'opinion que l'uniformité de caractère dans les formes grammaticales et la structure de toutes les langues indiennes, indique une origine commune à une époque très reculée. Le caractère synthétique des langues sauvages nous permet aussi, selon les uns, de tirer une autre conclusion encore plus certaine, c'est que les ancêtres des Indiens ne descendent pas de nations plus civilisées qu'eux, et que leurs langues portent en elles-mêmes la preuve qu'elles n'ont jamais été parlées que par des peuples plongés dans des ténèbres où n'avait jamais lui la lumière de la civilisation.

D'autres disent au contraire avec peut-être plus de raison, et Alexandre de Humboldt est du nombre, qu'aucune des langues de l'Amérique n'est dans cet état d'abrutissement que longtemps et à tort on a cru caractériser l'enfance des peuples ; et que plus on pénètre dans la structure d'un grand nombre d'idiômes, et plus on se défie de ces grandes divisions en langues synthétiques et langues analytiques, qui n'offrent qu'une trompeuse simplicité.†

\* Voyage de Humboldt et Bonpland.

† On lit dans le second entretien du comte de Maistre, que le Sauvage est le descendant dégénéré d'un homme civilisé, ce qui n'est pas improbable.



On s'est demandé quelquefois si les hommes de la race rouge étaient doués de facultés intellectuelles aussi puissantes que ceux de la race européenne. Si la même question avait été faite aux Romains, sur les barbares qui envahissaient leur empire, ils auraient probablement répondu comme nous le faisons aujourd'hui à l'égard des Sauvages. En vain veut-on tirer des déductions, pour expliquer les efforts infructueux qu'on a faits pour les civiliser, de la conformation physique de leur crâne, de leur figure, même de leur teint, elles seront toujours entachées de l'esprit de système, répudié avec raison de nos jours dans toutes les questions de cette nature. Combien n'a-t-il pas fallu de générations pour civiliser les barbares qui inondèrent l'Europe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ? Et ils étaient venus s'asseoir au sein de populations policées et très nombreuses ; ils étaient entourés des monumens que les arts et les sciences avaient élevés dans la Grèce, en Italie, dans les Gaules et en Espagne. Si au lieu de vivre au milieu d'une civilisation aussi avancée, que leur barbarie pouvait bien faire reculer, mais n'était pas assez puissante pour éteindre tout-à-fait, ils n'avaient trouvé que des forêts et des bêtes sauvages, pourrait-on calculer le temps qu'il leur aurait fallu pour sortir de leur ignorance.

Rien n'autorise donc à croire que les facultés intellectuelles des Indiens fussent inférieures à celles des barbares qui ont renversé l'empire Romain. S'ils ont succombé devant la civilisation, c'est qu'outre la faiblesse de leur nombre, cette civilisation leur est apparue tout à coup, sans transition, avec toute la hauteur qu'elle avait acquise dans une marche progressive de plusieurs milliers d'années ; et que d'ailleurs on a beaucoup plus travaillé à les dépouiller qu'à les instruire. Il aurait fallu les former graduellement et non par faire briller tout à coup sur leur intelligence encore trop faible, l'éclat des feux étincellans du génie moderne.

---

“ Par une suite de la même erreur on a pris, dit-il, les langues de ces Sauvages pour des langues commencées, tandis qu'elles sont et ne peuvent être que des débris de langues antiques, ruinées, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et dégradées comme les hommes qui les parlent.” C'est à ce sujet que cet écrivain, se laissant entraîner par son imagination, sort de toutes bornes et exprime l'opinion, que les castors, les hirondelles et les abeilles sont des êtres dégénérés ! *Soirées de St.-Petersbourg.*

L'exemple des peuples anciens est là pour le prouver, la conquête anéantit même les nations les plus civilisées et les plus nombreuses.

Mais si les Indiens étaient susceptibles de civilisation, il faudrait croire qu'ils ne sont jamais venus en contact avec une nation plus avancée qu'eux, si ce n'est dans une antiquité très reculée, car ils en auraient conservé quelque chose. Ils ne connaissaient point la vie pastorale; ils n'avaient ni vaches ni moutons; ils ignoraient l'usage du lait pour la nourriture.\* Ils ne savaient employer ni la cire, ni le fer qui leur eût été d'un si grand avantage. Doit-on conclure de là que leurs ancêtres n'ont pas émigré de l'Asie, où toutes ces choses sont connues et servent à l'homme? Mais l'Amérique centrale aurait été jadis civilisée; les ruines de Palenque et de Mitla sur le plateau du Mexique, indiquent l'existence d'une nation très avancée dans les arts, comme l'a si bien exposé M. Prescott dans sa belle histoire de la conquête du Mexique; et la race rouge offre une ressemblance frappante avec la race mogole. M. Ledyard, voyageur américain, écrivait de la Sibérie, que les Mogols ressemblaient, sous tous les rapports, aux Aborigènes de l'Amérique, où il restait en effet des traces fort perceptibles d'un courant d'émigration allant du nord-ouest à l'est et au sud. Les Tschukchi du nord-est de l'Asie et les Esquimaux de l'Amérique paraissent avoir la même origine, comme semble le prouver l'affinité de leurs langues; et quoique les Tschukchi et les Tungousses n'entendent rien à la langue des Esquimaux, ceux-ci se regardent avec eux comme des peuples

---

\* " Il existe entre les Sauvages américains et les Arabes-Bedouins d'Afrique et d'Asie, cette différence essentielle, que le Bedouin vivant sur un sol pauvre d'herbage, a été forcé de rassembler près de lui, et d'appivoiser des animaux doux et patients, de les traiter avec économie et douceur, et de vivre de leur produit, lait et fromage, plutôt que de leur chair; comme aussi de se vêtir de leur poil plutôt que de leur peau; en sorte que par la nature de ces circonstances topographiques, il a été conduit à se faire pasteur et à vivre frugalement sous peine de périr tout-à-fait: tandis que le Sauvage américain, placé sur un sol luxuriant d'herbes et de bocages, trouvant difficile de captiver des animaux toujours prêts à fuir dans la forêt, trouvant même plus attrayant de les y poursuivre, et plus commode de les tuer que de les nourrir, a été conduit par la nature de sa position à être chasseur, *verseur de sang*, et mangeur de chair."—Volney:—*Tableau des Etats-Unis*.

de la même race.\* Les Tungousses de la Sibérie sont l'image de nos Indiens ; et si nous parcourons l'Amérique en partant du nord, nous trouvons plus de langues primitives vers le golfe du Mexique que partout ailleurs,† comme si les nations, arrêtées par le rétrécissement du continent sur ce point, s'étaient précipitées les unes sur les autres. Il y avait communication entre les deux continents. Un jésuite voyageant en Asie fut bien étonné un jour d'y rencontrer un Sauvage qu'il avait connu en Canada. En adoptant l'hypothèse de l'émigration asiatique, ‡ il faut supposer que les Esquimaux et les Tschukchi formaient la queue de ce grand torrent de population, qui s'est arrêté au moment où ces deux peuples étaient, l'un sur la rive américaine, et l'autre sur la rive asiatique, séparés au détroit de Behring par un bras de mer de quarante-quatre milles géographiques de largeur seulement. Les Californiens et les Aztèques eux-mêmes prétendent, d'après leurs traditions, venir du nord ;§ et tous les faits, toutes les connaissances recueillis jusqu'à ce jour, confirment du reste l'opinion que les Indigènes du nouveau monde ont eu leur berceau dans l'ancien, et que ceux de l'Amérique septentrionale en particulier bien moins avancés que les peuples qui ont élevé les monumens trouvés au Mexique et dans la partie méridionale du continent, ont eu leur berceau dans les déserts de la Tartarie. Il ne peut pas y avoir plus de similitude entre deux peuples séparés par de longs espaces de temps et de longues distances, qu'entre les Sauvages américains et les tartares asiatiques.

L'on sait aujourd'hui combien la différence de circonstances et de climat, change, altère le physique de l'homme, ses manières, ses mœurs et même la tournure de son intelligence. L'habitant des Etats-Unis ne ressemble déjà plus à celui de l'Angleterre. L'américain est grand, mince, svelte avec un teint bruni par le soleil et les vents chauds de la terre. L'Anglais est gros, replet

---

\* G. P. Muller : *Voyages et découvertes des Russes.*

† Gallatin.

‡ Le P. Acosta supposait que l'Amérique avait été peuplée par le nord de l'Asie ou de l'Europe, ou par les terres qu'il supposait voisines du Déroit de Magellan.

§ Les *Chichimèques* qui s'établirent sur le lac de Mexico, et les Mexicains qui les subjuguèrent, venaient de la Californie. *Herrera, etc.*

avec un teint rougi par les brouillards chargés des sels de la mer qui enveloppe son île. La différence du climat, des productions du sol a amené ce changement considérable dans l'espace d'un siècle à peine.

Si un pareil changement a pu s'opérer chez un peuple auquel la civilisation semblait assurer plus longtemps la conservation de son type physique d'autrefois, il ne doit pas paraître étonnant que chez l'homme sauvage qui marche beaucoup plus près de la nature, son physique sente plus vite l'impression des climats qu'il parcourt.



# LIVRE TROISIÈME.

## CHAPITRE I.

### DISPERSION DES HURONS.

1632-1663.

Louis Kirtk rend Québec à la France en 1632.—Champlain revient en Canada comme gouverneur, et travaille à s'attacher les Indigènes plus étroitement que jamais.—Collège des Jésuites construit à Québec.—Mort de Champlain, (1635.)—M. de Montmagny le remplace.—Guerre entre la confédération iroquoise et les Hurons; les succès sont partagés.—Le P. LeJeune établit le village indien de Sillery.—Fondation de Montréal, (1641,) par M. de Maisonneuve.—Fondation de l'Hôtel-Dieu et du couvent des Ursulines.—Paix entre toutes les nations indiennes; elle est rompue par les Agniers.—M. d'Aillebout relève M. de Montmagny comme gouverneur de la Nouvelle France.—La guerre devient extrêmement vive entre les Iroquois et les Hurons: succès prodigieux des premiers; les Hurons ne pouvant leur tenir tête sont dispersés, les uns vers le lac Supérieur, d'autres vers la baie d'Hudson, le reste vers le bas St.-Laurent (1649-50.)—La Nouvelle-Angleterre fait proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance perpétuelle.—M. de Lauson succède à M. d'Aillebout.—Les Iroquois, après leur victoire sur les Hurons, lâchent leurs bandes sur les établissemens français.—M. d'Argenson vient remplacer M. de Lauson.—Le dévouement de Daulac sauve le Canada.—Les Iroquois demandent et obtiennent la paix.—Le baron d'Avagour arrive comme gouverneur à Québec; remontrances énergiques qu'il fait à la cour sur l'abandon de la colonie; on y envoie 400 hommes de troupes.—Dissensions entre le gouverneur et l'évêque, M. de Pétrée.—Célèbre tremblement de terre de 1663.—Rappel de M. d'Avagour auquel succède M. de Mézy.—La compagnie des cent associés rend le Canada au roi et se dissout (1663.)

Nous reprenons le fil des faits historiques que nous avons interrompu au traité de St.-Germain, en l'année 1632. Le Huguenot, Louis Kirtk, garda Québec trois ans pour l'Angleterre. Il rendit cette ville à M. de Caen, suivant une des clauses du traité, et la compagnie des cent associés s'en mit en possession l'année suivante. Champlain, nommé de nouveau gouverneur, y arriva avec une escadre richement chargée, et reprit l'administration du

pays comme après une absence ordinaire. Une garde de soldats armés de piques et de mousquets, entra tambour battant dans le fort St.-Louis, qui fut remis à M. du Plessis Bochard.

Voyant le peu d'efforts que la France avait faits pour défendre le Canada, il chercha, suivant son ancien système, à s'attacher plus étroitement que jamais les populations indiennes, surtout les Hurons à qui il envoya des missionnaires porter l'Évangile. C'étaient des Jésuites, substitués aux Récollets, exclus sous prétexte que, dans une nouvelle colonie, ces moines mendiants étaient plus à charge qu'utiles. Un instant l'émigration eut un mouvement de recrudescence. On vit arriver des cultivateurs industriels, des ouvriers utiles, des personnes de bonne famille, qui venaient pour jouir en Amérique de plus de tranquillité qu'ils ne pouvaient le faire dans les provinces du royaume où les protestants étaient en majorité. Le Jésuite, René de Rohaut, fils du marquis de Gamache, jeta les fondemens du collège de Québec, en 1635, dans l'année même où Champlain expirait. La mort de Champlain arrivée le 25 décembre, troubla la joie que répandaient les progrès qu'on voyait faire à la colonie. Né à Brouage en Saintonge, Charente-Inférieure, son fondateur avait embrassé, comme beaucoup de ses concitoyens, le métier de la mer, et s'était distingué au service d'Henri IV. Sa conduite ayant attiré l'attention sur lui, le commandeur de Chaste lui procura l'occasion d'entrer dans une carrière qui devait le mener à l'immortalité. Doué d'un jugement droit et pénétrant, d'un génie pratique, Champlain pouvait concevoir et suivre, sans jamais s'en écarter, un plan étendu et compliqué. Trente ans d'efforts pour établir le Canada prouvaient sa persévérance et la fermeté de son caractère. Il assura à la France la possession d'immenses contrées sans le secours presque d'un seul soldat, et par le seul moyen des missionnaires et d'alliances contractées à propos avec les indigènes. Il a été blâmé de s'être déclaré contre les Iroquois. Mais la guerre existait déjà entre eux et les autres peuplades du Canada lorsqu'il arriva dans le pays; il ne cessa jamais ses efforts pour les maintenir en paix, et ce n'est que lorsque les Indiens furent rendus à leur dernier degré de décadence qu'ils voulurent bien écouter les conseils qu'on leur donnait. Sa mort fut un grand malheur pour les Hurons, qui avaient beaucoup de confiance en lui, et qu'il aurait peut-être

arrachés à la destruction qui vint fondre sur eux bientôt après s'il eut été là pour les soutenir.

Champlain a laissé une relation de ses voyages dans laquelle on trouve un auteur fidèle, un observateur judicieux et attentif, rempli de détails sur les mœurs des indigènes et la géographie du pays. Esprit naturellement religieux, mais ennemi de la domination des Jésuites, il préféra les moines de l'ordre de St.-François pour le Canada à tous les autres, parcequ'ils étaient, disait-il, sans ambition. Les Jésuites firent tant à la cour cependant qu'ils gagnèrent à les remplacer, et il n'est pas douteux que leur influence lui fut bientôt d'un grand service, car plus d'une fois les rois de France, sur le point d'abandonner la colonie, en furent empêchés principalement par des motifs de religion ; et dans ces momens-là, les Jésuites, directement intéressés au Canada, en secondaient puissamment le fondateur.

Champlain avait la figure belle, le port noble et militaire, une constitution vigoureuse qui le mit en état de résister à toutes les fatigues de corps et d'esprit qu'il éprouva dans sa rude carrière, pendant laquelle il ne traversa pas moins de vingt fois l'Atlantique pour aller défendre les intérêts de la colonie à Paris. En perdant Henri IV, deux ans après la fondation de Québec, il perdit un ami et un bon maître qu'il avait fidèlement servi, et qui lui eut été d'un grand secours.

Son successeur, M. de Montmagny, chevalier de Malte, résolut de marcher sur ses traces ; mais il prenait les rênes du gouvernement à une époque difficile par suite de la guerre à mort qui allait éclater entre les Hurons et les Iroquois de plus en plus acharnés les uns contre les autres.

L'établissement de la compagnie des cent associés avait tant fait de bruit, que les Hurons en avaient conçu les plus vastes espérances, et loin de suivre les avis prudents que Champlain leur avait si souvent donnés, ils s'abandonnèrent, dans l'attente de secours imaginaires, à une présomption fatale qui fut la cause de leur perte.

Les Iroquois, plus habiles qu'eux, usèrent de stratagème pour les diviser, afin d'en venir à bout plus facilement. Ils firent une paix simulée avec le gros de la nation, et, sous divers prétextes,

attaquèrent les bourgades éloignées.\* La ruse ne fut découverte que lorsque le cri de guerre retentit pour ainsi dire au cœur de la nation. Les Hurons n'étaient pas préparés à repousser les attaques d'un ennemi implacable, qui marchait précédé de la terreur. Ils perdirent la tête, et toutes leurs mesures se ressentant du trouble de leur esprit, furent autant de fautes. Rien n'humilie davantage aujourd'hui, dit Charlevoix, ceux qui restent, que le souvenir d'un si prodigieux aveuglement.

Cependant, cette guerre entre les Sauvages suffit pour désabuser ceux qui croyaient que la colonie pouvait faire la loi à toutes les nations depuis l'existence de la nouvelle compagnie, et montra que ce grand corps qui en imposait tant de loin, était incapable même de tenir ses promesses.

C'est en 1636, que les Iroquois pénétrèrent pour la première fois jusqu'au sein des bourgades huronnes. Quatre ans plus tard, la guerre recommença avec vigueur; mais celles-ci, instruites par leurs malheurs et devenues plus circonspectes, tenaient tête à leurs puissans adversaires, sur lesquels elles remportaient quelquefois des avantages signalés, car leurs guerriers ne leur en cédaient point en courage. Leurs désastres venaient de leur indiscipline et de leur trop grande présomption. Devant cette opposition inattendue, les Iroquois, toujours plus habiles, voulurent unir la politique aux armes, et cherchèrent à séparer les Hurons des Français pour n'avoir qu'un ennemi à combattre à la fois. Ils envoyèrent 300 guerriers qu'ils divisèrent par petites bandes, pour faire des prisonniers, dans l'intention de traiter cruellement les Hurons et de ne rien faire aux Français, afin d'exciter les soupçons des premiers; mais cette ruse n'ayant pas réussi, ils feignent de menacer les Trois-Rivières, où commande M. de Champflour, et lorsqu'on s'y attend le moins, ils demandent la paix et rendent les prisonniers. M. de Montmagny lui-même monta dans cette ville pour rencontrer leurs ambassadeurs; il ne tarda pas à percer leur dessein et rompit la négociation, car s'il ne pouvait faire de mal, il cherchait toujours à en imposer par une attitude décidée. Sa situation cependant était alors des plus pénibles. Il se voyait condamné à demeurer le témoin passif de la lutte des Sauvages, exposé à leurs insultes, sans pouvoir, faute

---

\* Relation des Jésuites, (1640.)



de troupes, faire respecter son pavillon, qu'ils venaient braver jusque sous le canon des forts, et encore moins tenir la balance entre les deux partis. L'état dans lequel on le laissait était un sujet d'étonnement pour tout le monde; et l'on ne savait que penser de la fameuse compagnie des cent associés, qui donnait à peine signe d'existence. Le progrès que faisait alors le Canada, était dû aux seuls efforts individuels. L'établissement de Sillery à trois ou quatre milles de Québec, sur le bord du St.-Laurent, était commencé par le commandeur de ce nom, à la suggestion des Jésuites, en 1637. Il n'y employa que des Sauvages chrétiens, sous les soins du P. LeJeune,\* et s'y fit construire une maison qu'il occupa quelque temps lui-même.

L'établissement de l'île de Montréal suivit quatre ans après. Les premiers missionnaires avaient déjà voulu, sans succès, engager la compagnie à occuper cette île, dont la situation était avantageuse pour contenir les Iroquois et pour les missions. Le projet fut repris par M. de la Dauversière, receveur-général de la Flèche en Anjou, et sous lui se forma une association de trente-cinq personnes puissantes, pour faire en grand à Montréal ce qui avait été fait en petit à Sillery. L'association obtint en 1640 la concession de l'île, et l'année suivante Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, gentilhomme de Champagne, un des associés, arriva à Québec avec plusieurs familles, quelques soldats pour combattre et un armement formé à la Rochelle et à Dieppe de 25,000 piastres, quoiqu'il n'y eut encore que huit personnes qui y eussent contribué. Le baron Fouquand donna jusqu'à 20,000 livres. Rien ne fait mieux connaître l'esprit de cette colonisation, que la manière dont on s'y prit pour s'assurer des sentimens religieux de M. de Maisonneuve. On voulait non seulement des soldats, mais un chef digne de commander. "Je connais un brave gentilhomme champenois, dit le P. Charles Lalemant, revenu depuis quelque temps du Canada, à M. de la Dauversière, qui ferait votre affaire. Il loge à telle auberge." Celui-ci, malgré la recommandation du jésuite, voulut connaître son caractère avant de l'employer, et pour cela il alla se loger dans la maison

---

\* Ce lieu conserve encore le nom du commandeur; mais le village indien a été transféré à St.-Ambroise de Lorette, en arrière, vers le pied des Laurentides.

indiquée, sans faire connaître son dessein. Il amena insensiblement M. de Maisonneuve à parler de l'établissement de Montréal, et à lui dire un jour, en secret, qu'il serait bien aise, pour éviter les débauches, de s'éloigner et de le servir dans son projet ; qu'il avait telle et telle qualité, qu'il était sans intérêt, qu'il avait assez de biens pour son peu d'ambition, qu'il emploierait sa fortune et sa vie à l'entreprise, sans autre récompense que l'honneur de servir Dieu et son roi dans les armes qu'il avait toujours portées. M. de la Dauversière l'entendant parler un langage si chrétien et si résolu, le reçut comme un présent de la Providence, et s'empressa d'accepter ses services.

M. de Maisonneuve avait commencé le métier des armes dans la Hollande, à l'âge de 13 ans, et avait conservé sa piété au milieu de ces pays hérétiques, dit le chroniqueur. Il avait appris à pincer du luth pour passer son temps seul et n'être pas obligé d'aller dans la compagnie des méchants.\* Il partit pour le Canada le cœur plein de joie. En arrivant, le gouverneur voulut en vain le fixer dans l'île d'Orléans pour ne pas être exposé aux attaques des Iroquois, il ne voulut pas se laisser intimider par le danger, et alla, en 1642, jeter les fondemens de la ville de Montréal. Il éleva une bourgade palissadée à l'abri des attaques des Indiens, qu'il nomma Ville-Marie, et se mit à réunir les Sauvages chrétiens, ou qui voulaient le devenir, autour de lui, pour les civiliser et leur enseigner l'art de cultiver la terre. Ainsi Montréal devint à la fois une école de civilisation, de morale et d'industrie, destination noble qui fut inaugurée avec toute la pompe de l'église. Peu de temps après, il y arriva un renfort de colons sous la conduite de M. d'Aillebout de Musseau, qui fut suivi d'un second l'année suivante. A cette époque la population européenne ne dépassait pas 200 âmes en Canada. Ceux qu'on y envoyait et leurs chefs étaient choisis avec le plus grand soin, et si l'on s'apercevait que leurs mœurs ne correspondissent point à leur appa-

---

\* Histoire de Montréal, 1640, 1672, manuscrit de Paris, sans nom d'auteur, dont copie a été apportée en Canada en 1845, par l'Hon. M. L. J. Papineau. Ce manuscrit, attribué à M. François Dollier de Casson, prêtre de St-Sulpice de Paris, et troisième supérieur du séminaire de Montréal, est extrêmement intéressant et curieux.

rence, on les renvoyait. Ainsi un sieur de la Barre arriva en 1644 avec plusieurs colons placés sous ses ordres par la Reine. C'était un homme de mœurs dissolues, mais qui avait su pendant quelque temps, dissimuler habilement sa conduite. Il portait à la Rochelle un grand chapelet à sa ceinture avec un crucifix sur lequel il jetait constamment les yeux ; ce qui l'avait fait prendre pour un homme très dévot. Mais lorsqu'on reconnut sa mauvaise conduite, on le fit rembarquer pour la France.

Une entreprise pareille à celle de Montréal, se continuait alors à Québec. Une petite colline boisée séparait le collège des Jésuites de l'Hôtel-Dieu. L'on avait bâti des maisons à l'euro-péenne de chaque côté, sous les murs de ces monastères, pour loger les Sauvages et les accoutumer à vivre à la manière des Français. Les Montagnais et les Algonquins aidèrent à défricher une partie du plateau sur lequel est assise maintenant la ville haute ; mais cette tentative n'eut pas plus de succès que les autres, parce que ce n'est pas dans une génération que l'on pouvait changer les habitudes des Sauvages dans un pays dont les forêts les invitaient sans cesse à continuer leur ancienne manière de vivre.

M. de Maisonneuve voulant visiter la montagne de Montréal, fut conduit sur la cime par deux vieux Indiens de la nation qui avait autrefois habité ce pays. " Nous étions, lui dirent-ils, en très grand nombre, et toutes les collines que tu vois au midi et à l'orient, étaient peuplées. Les Hurons en ont chassé nos ancêtres, dont une partie s'est réfugiée chez les Abénaquis, une autre dans les cantons iroquois, et quelques-uns sont demeurés avec nos vainqueurs." Ce gouverneur touché du malheur qui avait frappé cette nation, leur dit de tâcher d'en rassembler les débris ; qu'il les recevrait dans le pays de leurs pères, les protégerait et ne les laisserait manquer de rien ; mais tous leurs efforts ne purent réunir les restes d'un peuple dont le nom même était oublié. Était-ce le peuple que Cartier avait visité à Hochelaga plus de cent ans auparavant ? Les annales des Sauvages remontent peu loin sans se perdre ; les premiers voyageurs ne pouvaient faire un pas dans les forêts sans entendre parler de tribus qui avaient existé dans des temps peu reculés, selon nos idées, mais déjà bien

loin dans celles de ces peuples, dont chaque siècle révolu couvrait l'histoire d'un profond oubli.\*

Si la sollicitude individuelle se portait avec tant de zèle sur les Aborigènes, elle avait du s'étendre avec plus forte raison encore sur les Français. Nous avons parlé de la fondation du collège des Jésuites. L'Hôtel-Dieu pour les malades et le couvent des Ursulines pour l'éducation des jeunes filles, furent encore le fruit de cette générosité inépuisable à laquelle le Canada doit presque tous les établissemens d'éducation et de bienfaisance qu'il possède. En 1639, l'Hôtel-Dieu de Québec fut fondé par la duchesse d'Aiguillon, à peu près dans le temps qu'une jeune veuve distinction, madame de la Peltrie, commençait le couvent des Urselines et venait s'y renfermer pour le reste de ses jours.

Ces fondations pieuses qui font encore aujourd'hui honneur au pays, s'élevaient au milieu du fracas des armes et du bruit des alternatives de succès.

Nous avons vu plus haut comment s'était terminée la négociation pour la paix aux Trois-Rivières, où les Iroquois avaient été dévoilés, mais non intimidés. Les embarras de M. de Montmagny n'avaient fait qu'augmenter depuis. Les colons qui ne commencèrent à semer du blé qu'en 1644, croyant le climat trop froid, ne ramassaient pas encore assez sur leurs terres pour subsister toute l'année, de sorte qu'il fallait pourvoir à la faim comme à l'ennemi. Tout le monde était armé, et le laboureur ne s'aventurait plus dans son champ sans emporter son fusil avec lui.†

Les Iroquois se glissaient furtivement jusque dans le voisinage de Québec, et semaient l'alarme sur les deux rives du St.-Laurent. Leur audace croissait avec le succès ou plutôt l'impunité de leurs entreprises. Il devint enfin absolument nécessaire de prendre quelque mesure énergique pour mettre un frein à leurs courses, et, comme préliminaire, on résolut de bâtir un fort à l'embouchure de la rivière Richelieu, par laquelle ils s'introduisaient, pour leur barrer le chemin. Ces barbares réunirent leurs efforts pour empêcher la construction de cet ouvrage, et ayant

\* Gallatin. Colden. Ce dernier rapporte qu'il existait une tradition chez les Iroquois, que leurs ancêtres avaient habité les environs de Montréal.

† Le P. Vimont, 1642-4.

formé un corps de 700 guerriers ils fondirent à l'improviste sur les travailleurs qui les repoussèrent avec perte.

Pour se venger, ils se jetèrent alors avec plus de fureur que jamais sur les Hurons sur lesquels ils prenaient tous les jours une supériorité décidée, que l'usage des armes à feu vint encore accroître. Les Hollandais, les premiers fondateurs de la Nouvelle-York, alors Nouvelle-Belgique, avaient commencé à leur vendre des fusils et de la poudre malgré les représentations de M. de Montmagny à leur gouverneur, qui se contenta de répondre en termes vagues mais polis, sans changer de conduite.\* On le soupçonnait depuis longtemps d'exciter secrètement les Iroquois, quoique les deux gouvernemens fussent en paix. Pendant ce temps-là, les Hurons ne paraissaient plus que l'ombre d'eux-mêmes. Le fer et la flamme désolaient leurs frontières, dont le cercle se rattachait chaque jour, et ils n'osaient remuer de peur d'augmenter l'ardeur de leurs ennemis, qui ne voulaient, disaient-ils, ne faire avec eux qu'un seul peuple et qu'une seule terre, et qui infestaient les rivières et les lacs de leurs partis. En 1644, ils disposèrent leur plan sur une plus grande échelle que de coutume, et avec un art stratégique qu'on est surpris de trouver chez des barbares. Divisés en dix bandes ils enveloppèrent toute la colonie comme dans un immense réseau, et au printemps ils firent irruption sur tous les points en même temps. Ils prenaient, dit le P. Jér. Lalemant, des positions telles qu'ils pouvaient voir l'ennemi de quatre à cinq lieues sans être aperçus eux-mêmes, et ils n'attaquaient que quand ils étaient les plus forts.

Les deux premières bandes furent stationnées au portage des Chaudières, lieu déjà célèbre par l'attaque des convois hurons ; la troisième resta au pied du Long-Sault ; la quatrième au-dessus de Montréal ; cinq se partagèrent l'île même de Montréal, la Rivière-des-Prairies, le lac St.-Pierre, le voisinage des Trois-Rivières et du fort Richelieu ; la dixième enfin était destinée à entrer sur le territoire des Hurons et à y porter partout le fer et le feu.

La cinquième bande composée de 80 guerriers ne fut pas heureuse. Après être restée trois jours en embuscade devant

---

\* Relation des Jésuites et lettre du P. Jogues, prisonnier des Iroquois.

Montréal, dans l'espérance de surprendre les Français, elle fut découverte et poursuivie par la garnison qui la dispersa. Elle perdit quelques tués et quelques prisonniers, que les Algonquins qui s'en étaient emparé, brûlèrent vifs quatre jours après. C'est dans l'embuscade dressée par la neuvième bande dans le lac St.-Pierre, à six lieues des Trois-Rivières, que tomba le P. Bressani, jésuite Italien, en Canada depuis deux ans, et qui partait pour les missions huronnes.\*

Le gouverneur repoussa cette bande devant le fort Richelieu ; mais ne pouvant, faute de troupes, protéger partout la colonie et ses alliés, ni atteindre l'ennemi qui voltigeait sans cesse, il songea à entamer une nouvelle négociation pour tâcher de conclure une bonne fois une paix solide et durable, en employant pour cela l'influence que lui donnait la supériorité du génie européen, à laquelle l'Iroquois même ne pouvait entièrement se soustraire. S'étant aperçu que les deux partis avaient besoin de repos, il relâcha un de ses prisonniers et le chargea d'informer les cantons, que s'ils voulaient sauver la vie aux autres, il fallait qu'ils envoyassent sans délai des ambassadeurs avec pleins pouvoirs de terminer la guerre. Cette menace eut l'effet désiré. Des ambassadeurs arrivèrent et signèrent enfin un traité définitif aux Trois-Rivières, dans une assemblée solennelle tenue sur la place d'armes du fort, en présence du gouverneur. L'un des envoyés portant la parole, se leva, regarda le soleil, et ayant promené ses regards sur l'assemblée : " Ononchio, dit-il, prenant un colier, prête l'oreille, je suis la voix de mon pays. J'ai passé près du lieu où les Algonquins nous ont massacrés ce printemps ; j'ai passé vite, en détournant les yeux pour ne point voir le sang de mes compatriotes, et leurs corps étendus dans la poussière. Ce spectacle aurait excité ma colère. J'ai frappé la terre, puis j'ai prêté l'oreille ; et j'ai entendu la voix de mes ancêtres, qui m'a dit avec tendresse :

---

\* Une partie de ses compagnons furent tués ou torturés. Lui-même fut cruellement battu à coups de bâton et devait être brûlé vif s'il n'eût été sauvé par une femme, qui le fit remettre par son fils aux Hollandais pour une rançon, au bout de quatre mois de captivité. Relation abrégée de quelques missions des PP. de la compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, par le P. François-Joseph Bressani, de la même compagnie. (1653), traduite de l'Italien et augmentée d'un avant-propos et de la biographie de l'auteur.

calme ta fureur ; ne pense plus à nous, car on ne peut plus nous retirer des bras de la mort ; pense aux vivans, arrache au glaive et au feu les prisonniers ; un homme vivant vaut mieux que plusieurs qui ne sont plus. Ayant entendu cette voix, je suis venu pour délivrer ceux que tu tiens dans les fers.” Il présenta encore plusieurs colliers, l'un pour remercier le gouverneur d'avoir rendu la liberté à un Iroquois ; un autre, en signe de la remise d'un Français, le reste par allusion à la paix qu'on allait conclure. Il s'étendit longuement sur le sujet de son ambassade, et parla deux ou trois heures en chantant et en gesticulant alternativement.

Ce chef sauvage qui était de haute stature et bien fait de sa personne, possédait de grands talens oratoires avec beaucoup de bravoure. Mais il passait pour fourbe et railleur, et chacun était en garde contre lui. Il revint plusieurs fois en Canada dans la suite chargé de missions publiques.

Les Algonquins, les Montagnais, dont les chefs firent des discours, les Hurons, les Attikamègues signèrent le traité. Parmi les Iroquois, il n'y eut que le canton des Agniers qui le ratifia, parceque c'était aussi le seul avec lequel la colonie fut en guerre ouverte. Mais cette paix qu'on avait eu tant de peine à conclure ne fut pas de longue durée.

Elle donna néanmoins un moment de repos, et toutes les tribus se mirent à faire la chasse et la traite ensemble, comme si elles eussent été dans la meilleure intelligence. Les missionnaires qui avaient pénétré chez les Iroquois, croyaient même avoir changé les dispositions malveillantes des Agniers. Mais la tranquillité avait déjà trop duré au gré de ces peuples farouches et mobiles ; et dès 1646 les hostilités recommençaient. Une épidémie qui faisait de grands ravages dans un des cantons, et la destruction de la moisson par les vers, furent attribués au maléfice du P. Joques, qui fut tué d'un coup de hache, avec un jeune Français qui l'accompagnait. On leur coupa ensuite la tête qu'on exposa sur une palissade, et on jeta leurs corps à la rivière.

Après une violation aussi flagrante du droit des gens, les Agniers, certains qu'il n'y avait plus de paix possible, prévinrent leurs ennemis et se mirent de toutes parts en campagne, égorgeant tout ce qui se trouvait sur leur passage. Des femmes

algonquines, échappées comme par miracle de leurs mains, apportèrent aux Français la nouvelle de ce qui se passait. C'était à l'époque où le chevalier de Montmagny était remplacé par M. d'Aillebout. Le rappel de M. de Montmagny qui avait causé de la surprise, était l'effet d'un ordre général que venait d'adopter la cour. Le commandeur de Poinci, gouverneur-général des îles françaises de l'Amérique, avait refusé de rendre les rênes du gouvernement à son successeur, et s'était maintenu dans sa charge contre l'ordre du roi. Cette espèce de rébellion avait eu des imitateurs. Pour couper court au mal, le conseil avait décidé, que désormais les gouverneurs seraient changés tous les trois ans; et c'est en conséquence de cette résolution que le chevalier de Montmagny était mis à la retraite.

Plusieurs événemens importans ont signalé l'administration de ce gouverneur, comme l'établissement de l'île de Montréal et le commencement de la destruction des Hurons, qui sera consommée sous celle de son successeur. Les Jésuites étendirent aussi fort loin de son temps le cercle des découvertes dans le nord et dans l'ouest. Le P. Raimbaut forma même le dessein de pénétrer jusqu'à la Chine en évangélisant les nations, et de compléter ainsi le cercle des courses des missionnaires autour du monde. Quoique les conquêtes de ces intrépides apôtres du Christ se soient faites en dehors de l'action du gouvernement, elles illuminèrent de leur éclat l'administration de M. de Montmagny, et lui acquirent une certaine célébrité en Europe.

Ce gouverneur avait cherché à imiter la politique de Champlain à l'égard des Sauvages. Si l'insuffisance de ses moyens pour en imposer à ces barbares et mettre un frein à leur ardeur guerrière, ne lui permit pas toujours de réussir, il sut néanmoins, par un heureux mélange de conciliation et de dignité, se faire respecter d'eux, et suspendre longtemps la marche envahissante des Iroquois contre les malheureux Hurons. Mais le moment arrivait où cette politique ne serait plus suffisante. M. d'Aillebout était venu en Canada, comme on a vu, avec des colons pour l'île de Montréal, qu'il avait gouvernée en l'absence de Maisonneuve. Il avait été ensuite promu au commandement des Trois-Rivières, poste alors plus important que cette île, de sorte qu'il devait connaître le pays et ses besoins; mais il prenait les rênes



du gouvernement à une époque critique. A peine fût-il installé que la guerre s'étendit à ses alliés avec une furie dont on n'avait pas encore eu d'exemple, et qui ne devait se terminer cette fois que par la ruine entière des Hurons. Dès 1648, les Iroquois portèrent toutes leurs forces contre ces Sauvages qui perdaient un temps précieux en négociations avec les Onnontagués, qui les amusaient à dessein. Ce peuple infortuné avait même refusé l'alliance des Andastes, qui lui aurait assuré la supériorité sur ses ennemis, et était retombé dans sa première sécurité. Les Agniers n'attendaient que cela pour fondre sur lui à l'improviste. La bourgade de St.-Joseph, ainsi nommée par les missionnaires, située sur les rives du lac Huron, fut surprise et brûlée, pendant l'absence des hommes agiles, et sept cents personnes, la plupart femmes, vieillards et enfans, furent impitoyablement égorgées. Le P. Daniel qui y était depuis quatorze ans, mourut héroïquement au milieu de ses ouailles, refusant de les abandonner, et restant au milieu du carnage pour administrer le baptême et l'absolution. Après avoir accompli ce devoir, il engagea ceux de ses néophytes qui se trouvaient près de lui à se sauver dans le bois, puis il s'avança tranquillement au devant des ennemis comme pour attirer leur attention, et reçut la mort en proclamant la parole de Dieu.

Dans le mois de mars suivant, une autre bourgade, celle de St.-Ignace, fut pareillement surprise et 400 personnes furent taillées en pièces; il ne se sauva que trois hommes, qui donnèrent l'alarme à la bourgade de St.-Louis, dont les femmes et les enfans n'eurent que le temps de prendre la fuite. Quatrevingts guerriers restèrent pour la défendre; ils repoussèrent deux attaques successives; mais l'ennemi ayant pénétré dans le village à la troisième, ils furent tués ou pris, après avoir combattu avec la plus grande valeur. C'est au sac de ce dernier village que les PP. Brébœuf et Lalemant furent faits prisonniers. On sait avec quel courage moururent ces deux missionnaires de la foi, après avoir enduré tous les tourmens que peut inventer la cruauté raffinée des barbares.

Ces massacres furent suivis de plusieurs combats où le succès fut d'abord partagé; mais à la fin l'avantage resta au Iroquois, qui gagnèrent une bataille dans laquelle les principaux guerriers

hurons succombèrent accablés sous le nombre. Après d'aussi grands désastres, les débris de la nation, saisis de terreur, abandonnèrent le pays. En moins de huit jours toutes les bourgades furent désertes, excepté celle de Ste.-Marie, la plus considérable de toutes, et que la famine fit bientôt également évacuer. Les fuyards se retirèrent chez les peuples voisins ou disparurent dans la profondeur des forêts. Les généreux missionnaires, qui ne voulurent point quitter ces restes infortunés d'une grande nation, émigrèrent avec eux. Ils proposèrent d'abord pour retraite l'île de Manitoulin dans le lac Huron. C'est une île de quarante lieues de longueur, qui était inoccupée, et où la pêche et la chasse étaient abondantes. Mais les Hurons ne purent se résoudre à s'expatrier si loin; ils ne voulurent pas même quitter entièrement leur patrie, et se réfugièrent dans l'île de St.-Joseph, peu éloignée de la terre ferme, en 1649. Ils y formèrent une bourgade de cent cabanes, les unes de huit, les autres de dix feux, sans compter un grand nombre de familles qui se répandirent dans les environs, le long du rivage, pour la commodité de la chasse. Mais le malheur les poursuivait partout.

Ils comptaient sur la chasse et la pêche, et la chasse et la pêche ne produisirent rien; de sorte qu'avant la fin de l'automne les vivres commencèrent à manquer. Quelle perspective pour un long hiver! Ils furent bientôt réduits à toutes les horreurs de la famine. Ils violèrent les tombeaux pour se repaître de leurs chairs corrompues. L'on vit des mères manger leurs enfans expirés sur leur sein. Ce furent des scènes qui épouvantaient la barbarie elle-même. Les suites ordinaires de la famine ne se firent pas attendre. Les maladies contagieuses éclatèrent et emportèrent une partie de ceux que la faim avait épargnés. Les missionnaires, comme toujours, se comportèrent en véritables hommes de Dieu au milieu de ces scènes de désolation. Dans leur désespoir, les malheureux Hurons ne sachant sur qui rejeter la cause de leur infortune, attribuaient leur situation à ces apôtres eux-mêmes. Les Iroquois, nos mortels ennemis, s'écriaient-ils avec douleur, ne croient point en Dieu, ils n'aiment point les prières, leurs méchancetés sont sans bornes, et néanmoins ils prospèrent. Nous, depuis que nous abandonnons les coutumes de nos ancêtres, il nous tuent, ils nous massacrent, ils nous

brûlent, ils renversent nos bourgades de fond et comble. Que nous sert de prêter l'oreille à l'Évangile, si la foi et la mort marchent ensemble. Depuis que quelques-uns de nous ont reçu la prière, on ne voit plus de *têtes-blanches*, ajoutaient-ils, dans leur expressif langage, nous mourrons tous avant le temps.\*

Des tribus comptant huit cents guerriers étaient réduites à trente; il ne restait que des femmes et quelques vieillards.

Tandis que la faim et la maladie décimaient ainsi la population de l'île St.-Joseph, les Iroquois, au nombre de trois cents, s'étaient mis en campagne, et on ignorait de quel côté ils allaient porter leurs coups. La bourgade de St.-Jean était la plus voisine depuis l'évacuation de celle de Ste.-Marie; on y comptait 600 familles. L'irruption des Iroquois y fut regardée comme une bravade, et l'on marcha au-devant d'eux pour leur donner la chasse. Ceux-ci les évitèrent par un détour, et se présentèrent tout à coup, au point du jour, à la vue de St.-Jean. Ils tombèrent sur la population éperdue le casse-tête à la main. Tout fut massacré ou traîné en esclavage. Le P. Garnier périt, comme le P. Daniel, au milieu de ses néophytes. Alors les Hurons de l'île de St.-Joseph, réduits à 300, ne s'y crurent plus en sûreté. Ils voulurent aller chercher un asile ailleurs et y trouvèrent leur tombeau. Une partie s'enfonça et périt dans les glaces en voulant gagner la terre ferme; une autre, divisée par troupes, eut beau se réfugier dans des lieux écartés et des montagnes inaccessibles, les Iroquois comme des loups altérés de sang, la poursuivirent à la piste et en firent un affreux carnage. Le reste épuisé de souffrances, supplia le P. Ragueneau et les autres missionnaires de se mettre à sa tête, et d'aller solliciter du gouverneur français une retraite où il put cultiver tranquillement la terre, sous sa protection. On prit la route du lac Nipissing et de la rivière des Outaouais afin d'éviter les Iroquois, route écartée dans laquelle cependant on trouva encore de terribles marques du passage de ces barbares; et après deux jours de repos à Montréal, où l'on ne se crut pas en sûreté tant on était effrayé, on arriva à Québec en juillet 1650. L'on y fut reçu avec toute l'attention que méritaient tant de malheurs.

Quant aux Hurons qui ne vinrent point chercher un asyle parmi les Français, les uns se mêlèrent avec des nations voisines sur

---

\* Relation des Jésuites, 1643-4.

lesquelles ils attirèrent la haine des Iroquois; d'autres allèrent s'établir dans la Pensylvanie; ceux-ci remontèrent au-dessus du lac Supérieur, ceux-là enfin se présentèrent à leurs vainqueurs, qui les reçurent et les incorporèrent avec eux. De sorte que non seulement leur pays, mais encore tout le cours de la rivière des Outaouais naguère très-peuplé, ne présentèrent plus que des déserts et des forêts inhabitées. Les Iroquois avaient mis douze ans pour renverser les frontières des Hurons, et ensuite moins de deux pour disperser cette nation aux extrémités de l'Amérique. Tel fut le sort d'un peuple dont la ruine priva le Canada d'un allié qui lui eût été de la plus grande utilité, si une espèce de vertige ne l'avait fait courir au devant de sa perte.

C'est au moment de cette catastrophe, qu'un envoyé diplomatique de la Nouvelle-Angleterre arrivait à Québec pour proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance perpétuelle entre les deux colonies, subsistant indépendamment des guerres qui pourraient survenir entre les deux couronnes, et à peu près semblable à celui qui venait d'être conclu avec l'Acadie. Cette proposition occupa quelque temps les deux gouvernemens coloniaux. Le Jésuite Druillettes et M. Godefroy, membre du conseil supérieur, furent même délégués à Boston pour cet objet en 1650 et 1651, mais les Français, dont le commerce était gêné par les courses des Iroquois, voulaient engager la Nouvelle-Angleterre dans une ligue offensive et défensive contre cette confédération. "Nous ne pouvons douter, disaient les lettres du conseil, que Dieu ne bénisse et vos armes et les nôtres, puisqu'elles sont employées pour la défense des Sauvages chrétiens, tant vos alliés que les nôtres, contre des barbares infidèles qui n'ont ni foi, ni Dieu, ni aucune justice en tout leur procédé, comme vous pouvez l'apprendre plus au long des dits sieurs nos députés, qui vous assureront du désir sincère que nous avons que le ciel aille toujours bénissant vos provinces et vous comble de ses faveurs." La condition d'une ligue offensive et défensive fit manquer la négociation. Les Anglais ne voulaient pas courir le risque d'attirer sur eux les armes des Iroquois.\*

Cette année si funeste pour les Hurons, finit par la retraite de

---

\* Voyez dans l'Appendice (B) la réponse du gouvernement fédératif de la Nouvelle-Angleterre.

M. d'Aillebout, qui s'était vu réduit avec douleur à être témoin inutile de leur destruction. Il s'établit et mourut dans le pays. M. de Lauson vint lui succéder. C'était un des principaux membres de la compagnie des cent associés, qui avait toujours pris une grande part à ses affaires; mais qui se montra aussi incapable dans son administration que cette compagnie avait fait preuve de peu de zèle pour le bien de la colonie, qu'il trouva dans un état déplorable. Les Iroquois, enhardis par leurs succès inouis dans les contrées de l'ouest, se rabattirent sur celles de l'est, et leurs bandes se glissaient à la faveur des bois jusque dans le voisinage de Québec. Ils tuèrent M. Duplessis Bochart, gouverneur des Trois-Rivières et brave officier, dans une sortie qu'il faisait contre eux. Ils attaquèrent les laboureurs aux champs, assassinèrent les hommes isolés et couvrirent la campagne de brigandages. Ils poursuivirent ce genre de guerre avec tant d'opiniâtreté qu'à peine, dit un contemporain, " nous laissaient-ils quelques jours sans alarmes. Incessamment nous les avions sur les bras; il n'y a pas de mois en cet été où notre livre des morts n'ait été marqué en lettres rouges par la main des Iroquois." Partout on était armé. Souvent les habitans étaient obligés d'abandonner leurs maisons, ou de s'y retrancher. On ne voyait qu'ennemis. La nuit on n'osait pas ouvrir sa porte, et le jour on n'allait pas à quatre pas sans avoir son fusil, son épée et son pistolet avec soi. Cet état de chose dura plusieurs années. La population diminuait par les pertes qu'elle faisait dans les surprises, et par cette multitude de petits combats qu'il fallait livrer presque au coin de chaque bois, et qui se renouvelaient souvent plusieurs fois par jour. S'ils coûtaient beaucoup plus d'hommes aux Sauvages qu'aux Français, ils laissaient dans les rangs de ceux-ci des vides plus sensibles à cause de leur petit nombre.

Les Iroquois s'introduisaient ordinairement par bandes. Ils se glissaient dans les forêts, dans les ravines, dans les moindres accidens de terrain, derrière les souches, pour attendre les habitans qui travaillaient aux champs. Il s'en cachaient jusque dans la tête des arbres autour des maisons, et plusieurs fois on en surprit ainsi qui étaient en sentinelle pour donner le signal d'attaque à leurs camarades restés un peu plus loin où ils passaient des jour-

nées entières sans bouger. C'est au milieu de cette lutte et de ces dangers de tous les instans que cette belle et grande portion du pays, Montréal et les Trois-Rivières, mais surtout Montréal, fut enlevée à la barbarie et acquise à la civilisation. Chaque laboureur était soldat, et chaque guèrèt arrosé de sang français ou de sang indien. Enfin la situation du pays finit par exciter l'attention de ceux qui s'occupaient de son sort en France, et M. de Maisonneuve réussit à obtenir des colons de l'Anjou, du Maine, du Poitou et de la Bretagne, avec lesquels il arriva à Montréal en 1653. C'étaient des hommes choisis propres à la guerre et à l'agriculture. Ce renfort fut d'un grand secours, et le bruit de son arrivée influa très probablement sur les déterminations de l'ennemi. D'ailleurs malgré leur audace et leur activité, les Iroquois s'apercevaient de jour en jour qu'ils n'avaient rien à gagner contre les Français, et ils prirent après bien des tergiversations le parti de demander la paix, qui fut conclue, par l'entremise du père Lemoine, dans une grande assemblée de la nation. Ce père fit dix-neuf présens. A chaque présent les Sauvages poussaient un grand cri du fond de leur poitrine en signe de joie. Il leur adressa un discours qui dura au moins deux heures, parlant comme un chef et allant et venant comme un acteur sur un théâtre, suivant l'usage indien. Les Sauvages se groupèrent ensuite par cantons et par tribus. Le chef ayant répété ce que le père Lemoine avait dit, ils entonnèrent tous ensemble un chant de joie. Le chef remercia Onnontio pour les bonnes dispositions qu'il montrait. Un autre chef se leva : Onnontio, dit-il, parlant au gouverneur, M. de Lauzon, Onnontio, tu es la colonne de la terre, ton esprit est un esprit de paix, et tes paroles calment les cœurs les plus rebelles." La conclusion de ce traité qui fut signé et ratifié en 1653-54, répandit une joie universelle parmi les Indiens, ouvrit de nouveau les cinq cantons au zèle des missionnaires,\* et permit à la colonisation de faire des progrès plus rapides.

Mais en rendant libres toutes les communications, elle dévoila de nouveaux intérêts et fit naître bientôt de nouvelles jalousies. Les quatre cantons supérieurs, en faisant le commerce de pelle-

\* Les PP. Lemoine, Chaumonot, Dablon, Lemer cier, Mesnard, Fremin y évangélisèrent.

teries avec les Français, excitèrent l'envie des Agniers, voisins d'Orange, qui dès lors désirèrent la guerre, pour mettre fin à un négoce qu'ils regardaient comme préjudiciable. Pour des raisons contraires, ceux-là ne voulaient pas rompre avec le Canada avec lequel ils pouvaient communiquer plus facilement qu'avec la Nouvelle-Belgique. Dans cet état de choses, la paix ne pouvait durer longtemps, et les Agniers, qui l'avaient signée malgré eux, n'attendaient qu'un prétexte pour se mettre en campagne, prétexte qu'ils trouvèrent bientôt.

La destruction des Eriés qui habitaient les bords méridionaux du lac qui porte leur nom, arrivée vers 1655, le leur fournit. Le canton des Onnontagués avait vu dans cet événement une nouvelle raison de resserrer son alliance avec les Français. Inspiré par les missionnaires, il avait prié M. de Lauzon de former un établissement dans le pays, chose que l'on désirait depuis longtemps. En conséquence l'année suivante, le capitaine Dupuis partit pour y aller avec cinquante colons. Les habitans de Québec, répandus sur le rivage, regardèrent leurs compatriotes s'éloigner comme des victimes livrées à la perfidie indienne. En effet; cette petite colonie qui s'arrêta sur le lac Ganéntaha (Salt Lake,) dans l'endroit où est aujourd'hui le village de Saline, dans l'état de la Nouvelle-York, ne fut pas plutôt au milieu des Onnontagués qu'ils en devinrent jaloux. Ils formèrent le complot de la massacrer. Les Français, prévenus par un Sauvage mourant, s'échappèrent dans une nuit du mois de mars. Pour tromper les Iroquois, ils leur donnèrent un grand festin, et pendant qu'ils étaient plongés dans l'ivresse et le sommeil, ils partirent par la rivière Oswégo dans des canots qu'ils avaient fait construire secrètement. Les Agniers, à la première nouvelle de leur départ, envoyèrent 400 hommes pour les rattraper et les détruire s'il était possible; mais ils ne purent les atteindre. Ce guet-apens fit reprendre les armes, et la guerre recommencée mit fin à tous les avantages que les quatre cantons attendaient de leur traité avec le Canada.

Cependant les Hurons descendus avec le P. Ragueneau, avaient été établis dans l'île d'Orléans, où ils cultivaient la terre. Un jour une bande d'Agniers en surprit quatrevingt-dix de tout âge et de tout sexe, en tua une partie et fit le reste prisonnier. Ces

malheureux ne se croyant plus en sûreté dans l'île, revinrent à Québec, et de dépit de ce que les Français ne leur accordaient pas assez de protection, à leur gré, une partie se donna tout-à-coup sans réfléchir aux Agniers, puis regretta ensuite sa précipitation. Les Iroquois leur faisaient mille protestations d'amitié et mille sermens de les traiter en frères pour les attirer chez eux et les détruire ou les maîtriser ensuite plus facilement. Les Hurons qui avaient perdu la capacité de se gouverner, passèrent une partie aux Onnontagués, une autre aux Agniers. Quelques-uns restèrent au milieu des Français. C'est à cette occasion que les Agniers envoyèrent une députation de trente délégués à Québec, pour les réclamer. Elle osa demander au gouverneur à être entendue dans une assemblée générale des blancs et des Indiens, et celui-ci eut la faiblesse d'y consentir. Elle parla avec insolence à cet homme incapable qui ne savait pas même se faire respecter, et qui sembla dans cette circonstance recevoir humblement la loi d'une simple peuplade indienne.

Dénué de talens et d'énergie, il était temps qu'il fut rappelé. Il eut pour successeur le vicomte d'Argenson, qui débarqua à Québec en 1658. C'était au moment où la guerre devenait la plus vive, que Dupuis arrivait du lac Gannentaha, et que partout le Canada était en proie aux courses et aux déprédations des Sauvages. Comme avant le traité de 53, on ne marchait plus qu'escorté et armé dans la campagne.

En 1660, dix-sept habitans commandés par Daulac, furent attaqués par 500 ou 600 Iroquois dans un mauvais fort de pieux, au pied du Long-Sault; ils repoussèrent, aidés d'une cinquantaine de Hurons ou Algonquins, tous leurs assauts pendant dix jours. Abandonnés à la fin par la plupart de leurs alliés, le fort fut emporté et ils périrent tous. Un des quatre Français qui restaient avec quelques Hurons lorsque l'ennemi pénétra dans l'intérieur du fort, voyant que tout était perdu, acheva à coups de hache ses camarades blessés, pour les empêcher de tomber vivans entre les mains du vainqueur.\*

Le dévouement de Daulac et de ses intrépides compagnons, arrêta les premiers efforts de l'orage qui allait éclater sur le pays, car les ennemis, dont la perte avait été très considérable, furent

---

\* Relation des Jésuites.



si effrayés de cette résistance, qu'ils abandonnèrent une grande attaque qu'ils s'en allaient faire sur Québec, où la nouvelle de leur approche avait jeté la plus grande consternation. Leur projet, après s'être emparé de cette ville, était de se rabattre sur les Trois-Rivières et Montréal, et de mettre tout à feu et à sang dans la campagne. Tous les couvens de Québec furent fortifiés, percés de meurtrières, et armés. Une partie des habitans se retira dans les forts; les autres mirent leurs maisons en état de défense; enfin l'on se barricada partout dans la basse-ville, et l'on s'entourra de corps de garde. La population entière était sous les armes et veillait nuit et jour, chacun déterminé à vendre chèrement sa vie.

Un Huron, échappé par hazard au massacre du Long-Sault, informa le premier les habitans de la retraite des Iroquois. Quoique l'on ne se crût pas encore hors de danger, on fut cependant si soulagé par cette nouvelle, qu'on chanta le *Te Deum* dans les églises en action de grâces, et qu'on put respirer un peu; mais l'on ne fut complètement rassuré que longtemps après, car l'on craignait toujours que ces barbares ne vinssent dans l'automne ravager les campagnes, ce qu'ils firent l'hiver suivant. Ils se répandirent dans le haut du pays, tuèrent ou firent prisonniers plusieurs habitans; mais ils se lassèrent enfin encore une fois d'une guerre dans laquelle ils n'avaient de succès que sur des hommes isolés, et qui leur coûtait beaucoup de monde. Ils commencèrent par retirer leurs partis, puis les cantons d'Onnontagué et de Goyogouin envoyèrent des députés à Montréal pour demander la paix. Sans avoir grande confiance dans leur parole, le gouverneur pensa qu'une mauvaise paix valait encore mieux qu'une guerre avec des ennemis insaisissables, et qu'on ne pouvait aller attaquer chez eux, faute de soldats. Ces deux cantons, où il y avait plusieurs chrétiens, demandaient aussi un missionnaire. Le P. Lemoine s'offrit pour y aller, et partit chargé de la réponse du gouverneur et des présens qu'il leur envoyait.

La négociation en était là, lorsque le baron d'Avaugour arriva, en 1661, pour relever le vicomte d'Argenson, que la maladie, les difficultés et les dégoûts décidèrent à demander sa retraite avant le temps. L'on avait porté sous son administration les découvertes, d'un côté, jusqu'au delà du lac Supérieur chez les Sioux, et de l'autre, chez les Esquimaux de la baie d'Hudson.

Le nouveau gouverneur qui s'était distingué dans les guerres de la Hongrie, était un homme résolu et d'un caractère inflexible. Il apporta dans les affaires du Canada la roideur qu'il avait contractée dans les camps.

En arrivant, il voulut visiter tous les postes de la colonie ; il admira les plaines chargées de blé ; il dit qu'on ne connaissait pas la valeur de ce pays en France ; que sans cela on ne le laisserait pas dans le triste état dans lequel il le trouvait. Il écrivit à la cour ce qu'il avait vu, et demanda les secours de troupes et de munitions qu'on lui avait promis. C'est alors qu'il reçut des nouvelles du P. Lemoine.

Dans une assemblée solennelle des députés Onnontagués, Goyogouins et Tsonnonthouans, ce père avait communiqué la réponse qu'il était chargé de faire, et déposé les présens pour les cantons. Quelques jours après, ils l'informèrent qu'ils allaient envoyer une ambassade à Québec, dont Garakonthié, ami des Français, serait le chef. C'était un homme doué d'un grand talent naturel, et qui avait acquis beaucoup de crédit dans sa nation par son intrépidité à la guerre, sa sagesse et son éloquence dans les conseils ; ce choix était d'un bon augure. Garakonthié fut très bien reçu à Montréal par le gouverneur, dont il agréa toutes les propositions. Le traité fut ratifié vers 1662.

Cependant M. d'Avaugour, prévenu d'être sur ses gardes par les avis qu'il recevait de la confédération, dont deux cantons avaient refusé de prendre part à la paix, ne croyait pas beaucoup à sa durée, et en effet leurs bandes cessèrent à peine leurs hostilités, qu'ils continuèrent à porter sur différens points en surprenant et tuant toujours du monde.\* Il profita de ces nouvelles hostilités pour faire les remontrances les plus énergiques au roi sur la situation du pays, et le pria de le prendre sous sa protection. Toutes les personnes en place écrivirent dans le même sens, et le gouverneur des Trois-Rivières, M. Boucher, fut chargé d'aller soutenir ces représentations à Paris. Le roi fit très bon accueil à l'agent canadien, et donna ordre d'envoyer immédiatement 400 hommes de troupes à Québec. Il nomma en même temps M. de Monts pour aller examiner l'état du pays par ses yeux et lui en faire rapport. Une pareille commission annonce

\* Histoire de Montréal de M. Dollier de Casson.

ordinairement un changement de politique. L'arrivée de M. de Monts, qui avait pris possession du fort de Plaisance au nom de la couronne, en passant à Terre-Neuve, causa une grande joie aux habitans, qui commencèrent enfin à croire qu'on allait s'intéresser tout de bon à leur sort.

Mais au moment où ils croyaient obtenir des réformes salutaires et un meilleur avenir, des dissensions qui troublèrent toute la colonie et firent oublier pendant quelque temps toute autre chose, éclatèrent tout à coup entre le gouverneur et l'évêque, M. de Pétrée. Mais il est nécessaire de reprendre à ce sujet les choses d'un peu plus haut.

Depuis le commencement de la colonie, les missionnaires, faute de juges et d'autres fonctionnaires, le gouvernement ne subvenant point encore aux dépenses d'une administration régulière, se trouvaient chargés d'une partie des fonctions civiles dans les paroisses. Revêtus ainsi de deux grands pouvoirs, ils acquirent insensiblement, par leur éducation et par leur bonne conduite, une autorité dont ils finirent par se croire les légitimes possesseurs. Ils excitèrent la jalousie des gouverneurs et du peuple, surtout après l'arrivée de M. de Pétrée, dont l'esprit absolu choquait les préventions de M. d'Avaugour, le dernier homme au monde disposé à laisser gêner sa marche par un corps qui semblait sortir de ses attributions. On avait remarqué qu'à son arrivée il avait visité les Jésuites sans faire la même faveur à l'évêque, et que bientôt après il avait nommé leur supérieur à son conseil, quoique depuis l'érection du vicariat général le prélat y eut remplacé ces pères.\* On usa d'abord de part et d'autre de certains ménagemens ; mais cela dura peu, et un éclat devint bientôt inévitable. La traite de l'eau-de-vie en fut le prétexte. Ainsi commencèrent ces longues querelles entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique qui se renouvelèrent si souvent dans ce pays sous la domination française.

De tout temps la vente des boissons aux Sauvages avait été défendue, sur les représentations des missionnaires, par des ordonnances très-sévères et souvent renouvelées, comme en font

---

\* *Journal des Jésuites.* Ce manuscrit est de la main des PP. J. Lalemant, Ragueneau et Lemerrier, supérieurs successifs des Jésuites en ce pays, de 1645 à 1672.

foi les actes publics. Le gouvernement, tout entier à son zèle religieux, avait oublié qu'en se mettant à la discrétion du clergé, il ouvrait la porte à mille difficultés, en ce qu'il assujétissait l'un à l'autre deux pouvoirs qui doivent être indépendans.\* Tant que la population avait été pour ainsi dire nominale, les inconvéniens s'étaient peu fait sentir, parce que le mal était fort limité ; mais lorsque le pays commença à prendre du développement, qu'il fut gouverné par des hommes jaloux de leur autorité, et que les Indiens purent se procurer des spiritueux dans la Nouvelle-York et la Nouvelle-Angleterre, où malgré les défenses, ce négoce n'éprouvait aucune entrave réelle, l'on s'aperçut de la situation contradictoire dans laquelle on s'était placé. L'opposition du clergé à la vente des liqueurs fortes mettait obstacle au commerce et au système d'alliance qu'on avait adopté avec les Indigènes. Pour sortir d'embarras, quelques personnes voulaient que l'on composât avec l'évêque, en offrant de faire des réglemens pour arrêter les désordres ; mais le clergé catholique, dont le chef siégeant à Rome, et jaloux avec raison de l'indépendance de la religion, transige rarement avec la raison d'état des divers peuples soumis à son pouvoir spirituel, exigeait sans réserve l'accomplissement de cette obligation. Les gouverneurs pieux ne voyaient dans cette prétention que la réclamation d'un droit religieux ; ceux qui pensaient que l'action du gouvernement civil devait être absolument indépendante du sacerdoce, la regardaient au contraire comme une intervention dangereuse. M. d'Avaujour était du nombre de ces derniers.

Ainsi la question se présentait sous deux aspects, selon qu'on l'envisageait sous le point de vue religieux, ou sous le point de vue politique. Mais il était facile de la simplifier, car du moment que le Canada avait cessé d'être une mission, le gouvernement

---

\* *Etat présent de l'église et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'évêque de Québec, (St.-Vallier.) "Ils (les habitans de Port-Royal) me parurent sincèrement disposés à modérer, nonobstant leurs intérêts, le commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages, si on le jugeait nécessaire, me conjurant même d'obtenir sur cela de nouvelles ordonnances, et de tenir la main à l'exécution de celles que le roi a déjà faites dans toute la colonie, pour ne pas retarder la conversion de tant de barbares, qui semblent n'avoir que ce seul obstacle à rompre pour devenir des parfaits chrétiens."

civil avait repris tous ses droits et toute son autorité. Cette interprétation, la seule logique, la seule recevable, appliquée au débat, mettait fin aux réclamations du clergé qui n'avait plus de prétexte pour empiéter dans une sphère qui était étrangère à la sienne. Et le résultat était le même, parce que la traite des liqueurs fortes ne pouvait être entièrement libre chez les Indiens, l'intérêt commercial comme l'intérêt politique commandant la plus grande circonspection à cet égard. Mais comme dans les colonies anglaises, qui avaient aussi leurs lois préventives, le gouvernement les aurait fait observer plus ou moins strictement selon l'urgence des circonstances.

Les difficultés entre le baron d'Avagour et M. de Pétrée commencèrent à l'occasion d'une veuve qui vendait de l'eau de vie aux Sauvages en contravention aux lois. Cette femme fut jetée en prison. Un Jésuite voulut intercéder pour elle et la justifier. Le gouverneur qui venait de faire fusiller trois hommes pour la même offense,\* troublé peut-être par le remords d'avoir laissé infliger une peine qui était hors de toute proportion avec le crime, s'écria avec colère, que puisque la traite de l'eau de vie n'était pas une faute pour elle, elle ne le serait à l'avenir pour personne, et qu'il ne voulait plus être le jouet de ces contradictions.

L'évêque de son côté croyant l'honneur de sa mitre offensé par cette résolution, prit la chose avec hauteur. Le débat s'envenima. D'un côté, les prédicateurs tonnèrent dans les chaires, les confesseurs refusèrent l'absolution ; de l'autre, les citoyens embrassant la cause du gouverneur, se révoltèrent et poussèrent des clameurs contre le clergé. Les choses en vinrent au point que le prélat se vit obligé de saisir les foudres de l'église, ces foudres qui faisaient tomber autrefois le front des peuples et des rois dans la poussière. La mitre en tête, la crosse en main, environné de son clergé, il monte en chaire ; et après un discours pathétique, fulmine les excommunications contre tous ceux qui refusaient de se soumettre aux décrets contre la traite de l'eau-de-vie. Cet anathème solennel qui avait coutume de jeter le trouble dans la conscience publique, qui enveloppait indirectement M. d'Avagour, ne fit, contre son attente, qu'empirer le mal. Les excommunications excitèrent des accusations injurieuses contre les

---

\* Journal des Jésuites.

ecclésiastiques, qui se formulèrent en remontrances contre l'évêque lui-même au conseil du roi. Les Jésuites qui avaient encouragé l'évêque dans la position qu'il avait prise, durent le soutenir une fois engagé, et quoique le gouverneur eût voulu les courtiser au début de son administration, ils étaient toujours demeurés ses principaux ennemis.

Pour se justifier et porter en même temps ses plaintes au pied du trône, M. de Pétrée passa en France. Là, non seulement il gagna sa cause et obtint tous les pouvoirs qu'il désirait relativement au commerce de l'eau de vie, mais il eut encore assez d'influence pour faire rappeler le baron d'Avagour, et pour désigner au roi son successeur.

C'est pendant que le pays était encore agité par ces discordes, que le 5 février, 1663, une forte secousse de tremblement de terre se fit sentir dans presque tout le Canada, et dans une partie de la Nouvelle-York et de la Nouvelle Angleterre,\* suivie d'autres plus faibles qui se succédèrent, dans la première contrée, à différens intervalles jusque vers le mois d'août ou septembre.† Malgré la durée de ces perturbations de la nature si rares dans nos climats, les dommages furent peu de chose. Ils se bornèrent à la chute de quelques têtes de cheminées, et à des éboulemens de rochers dans le St.-Laurent, au-dessous du Cap-Tourmente, dont le savant Suédois, Kalm, crut reconnaître les traces lorsqu'il visita cette localité en 1749.‡

Les Sauvages disaient que c'étaient les âmes de leurs ancêtres qui voulaient revenir sur la terre ; et ils tiraient du fusil en l'air pour les effrayer, craignant que leur nombre n'épuisât le gibier et n'affamât le pays. Ces phénomènes, dont la répétition excitait de plus en plus l'attention des colons, achevèrent de faire oublier les

\* Morton et Josselyn.

† " Les jours gras qui furent signalés entre autres par le tremblement de terre effroyable et surprenant qui commença une demy heure après la fin du salut du Lundy 5 février, jour de la feste de nos Saints-Martyrs du Japon, savoir sur les 5 h.  $\frac{1}{2}$  et dura environ 2 miserere ; puis la nuit, et ensuite les jours et nuits suivantes à diverses reprises, tantôt plus fort et tantôt moins fort : cela fit du mal à certaines cheminées, et autres légères pertes et dommages ; mais un grand bien pour les âmes..... et cela dura jusques au 15 de mars ou environ assez sensiblement." *Journal des Jésuites*.

‡ *Voyages dans l'Amérique du Nord, etc.*

différends qui divisaient les grands fonctionnaires, avec surtout les menaces des Iroquois, qui obligeaient toutes les habitations françaises à se tenir sur leur garde.

C'est dans le fort de ses démêlés avec l'évêque que M. d'Avaugour avait cru devoir refaire son conseil, que les troubles désorganisaient. Tous les anciens membres avaient été mis à la retraite et remplacés par d'autres, dont les opinions étaient plus en harmonie avec les siennes. Il opéra encore d'autres changemens qui firent une grande sensation surtout à cause de leur nouveauté ; et tout le monde en regardait l'auteur comme un homme fort audacieux. Ceux qui en étaient les victimes faisaient semblant de croire que c'était un exemple dangereux à donner dans un système de gouvernement partout peu variable de sa nature, et qui n'avait pas changé de caractère en Canada.\* Aussi fut-ce avec un extrême plaisir qu'ils apprirent le rappel de ce réformateur.

M. de Mézy, major de la citadelle de Caen, en Normandie, vint remplacer, en 1663, M. d'Avaugour, qui de retour en France, passa au service de l'empereur d'Allemagne, et fut tué l'année suivante en défendant glorieusement le fort de Serin, sur les frontières de la Croatie, emporté d'assaut par les Turcs commandés par le grand vizir Kouprouli en personne, peu de temps avant la fameuse bataille de St.-Gothard.

L'administration de M. d'Avaugour est remarquable par les changemens qu'elle détermina dans la colonie. Ce gouverneur contribua beaucoup par son énergie et par ses remontrances, à décider le roi à travailler sérieusement à l'avancement du Canada, et à y établir un système plus propre à le faire prospérer. N'eût-il fait pour cela que renverser les obstacles qu'opposait la petite oligarchie qui s'était emparée de l'influence du gouvernement et empêchait toute réforme, il eût encore bien mérité du pays. Ses querelles avec M. de Pétrée firent ouvrir les yeux sur les graves inconvéniens de l'absence d'une administration judiciaire, inconvéniens que l'évêque lui-même reconnut tout le premier, et qu'il contribua efficacement à faire disparaître en ap-

---

\* "Ce mois icy il y eut changement de conseil, monsr. le gouverneur en ayant de son autorité cassé ceux qui y estoient, et institué 10 autres 4 à 4 pour chaque quatre mois de l'année, ensuite les syndics ont été cassés et plusieurs autres choses nouvelles établies." *Journal des Jésuites, avril 1662.*

puyant, sinon en suggérant, l'établissement d'un conseil souverain. Sans intérêt dans la compagnie des cent associés, réduite à quarante-cinq membres, d'Avaugour engagea le roi à la dissoudre et à reprendre en 1663 les possessions qu'il lui avait données.

En rentrant en France, il avait présenté un mémoire au premier ministre, dans lequel il conseillait de s'établir fortement en Canada, à Québec surtout, qu'il fallait fortifier, en bâtissant un fort à la Pointe de Levy et un autre sur la rivière St.-Charles. Il recommandait d'y faire passer 3000 soldats choisis, non seulement pour la guerre mais pour le travail, de leur faire distribuer des terres et de les soutenir pendant trois ans jusqu'à ce qu'ils pussent récolter assez pour vivre. Plaisance, Gaspé et le Cap-Breton n'étaient bons, disait-il, que pour des pêcheurs; c'étaient des pays arides, qui ne pouvaient subsister d'eux-mêmes, et qu'il fallait attendre que le Canada put leur donner du pain avant de songer à l'entrée du fleuve; que Québec était la pierre fondamentale, etc. Le roi, ajoutait-il encore, qui est né, grâce à Dieu, dans les plus grandes occasions, qui les a surmontés dans un âge où à peine les autres les ont vues dans l'histoire, en fera le discernement et en connaîtra les avantages mieux qu'aucun de son royaume. Lorsque je considère la fin des guerres de l'Europe depuis cinquante ans et les progrès que dans dix l'on peut faire ici, non seulement mon devoir m'oblige, mais me presse d'en parler hardiment.

Ces paroles, malheureusement, n'étaient pas écoutées avec toute l'attention qu'elles méritaient. On versait des torrens de sang, on dépensait des millions pour des parcelles de territoire en Europe, tandis qu'avec quelques milliers de colons, les hommes tués dans une seule des grandes batailles de Condé ou de Luxembourg, l'on se serait assuré à jamais d'une grande partie de l'Amérique. Les guerres de Louis XIV et de la révolution française n'ont pas eu le résultat immense de la colonisation anglaise. Quel regret d'avoir tant versé de sang pour une gloire chimérique et d'avoir perdu un monde qu'il aurait été si facile d'acquérir, un monde qui n'aurait coûté que les sueurs qui fertilisent les sillons et qui fondent aujourd'hui les empires.

---



## CHAPITRE II.

### GUERRE CIVILE EN ACADIE.

1632-1667.

La France redevenue maîtresse de toute l'Acadie par le traité de St.-Germain, la divise en trois parties qu'elle concède au commandeur de Rasilli, gouverneur, à Charles Etienne de la Tour et à M. Denis.—Ces concessionnaires prennent Pemaquid sur les Anglais.—Ils se font la guerre entre eux ; la Tour demande des secours au Massachusetts qui consulte la Bible pour savoir s'il peut en donner ; réponse favorable.—Traité de paix et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre.—La Tour est abandonné.—Héroïsme de sa femme qui repousse deux fois les troupes de Charnisé, successeur de Rasilli.—Trahie par un étranger qui se trouve parmi ses suivans, elle tombe avec le fort qu'elle défend au pouvoir de l'ennemi qui fait pendre ses soldats, et l'oblige elle-même d'assister à l'exécution la corde au cou.—Elle meurt de chagrin.—La guerre civile continue en Acadie.—Cromwell y envoie une expédition qui s'empare de Port-Royal et de plusieurs autres postes (1654) ; il concède à la Tour, qui se met sous la protection de l'Angleterre, au chevalier Temple et à Brown, cette province qui est ensuite rendue à la France par le traité de Breda en 1667.

RICHELIEU en se faisant rendre par le traité de St.-Germain-en-Laye les portions de l'Acadie dont l'Angleterre s'était emparée, n'avait pas encore d'intention sérieuse de coloniser cette contrée, qui resta abandonnée aux traitans. Laisés à leur propre cupidité, sans frein pour réprimer leur ambition dans ces déserts lointains où ils régnaient en chefs indépendans, ces marchands s'armèrent bientôt les uns contre les autres, et renouvelèrent en quelque sorte les luttes des châtelains du moyen âge. Heureusement qu'ils ne faisaient encore guère de mal qu'à eux-mêmes.

L'Acadie fut divisée en trois provinces, dont le gouvernement et la propriété furent donnés au commandeur de Rasilli, à Charles Etienne de la Tour, et à M. Denis. Au premier échut Port-Royal avec tout ce qui était au sud jusqu'à la Nouvelle-Angleterre ; le second eût depuis Port-Royal jusqu'à Canceau ; le troisième, la côte depuis Canceau jusqu'à Gaspé. Rasilli fut nommé gouverneur en chef de toutes ces provinces.

La Tour, désirant faire confirmer par le roi de France la concession de terre faite à son père en 1627, sur la rivière St.-Jean, obtint des lettres patentes qui lui en assuraient la propriété, et plus tard, en 1634, il se fit donner encore l'île de Sable, dix lieues en carré sur le bord de la mer, à la Hève, et enfin dix autres lieues à Port-Royal, avec les îles adjacentes. Mais le commandeur de Rasilli fut si enchanté, en arrivant à la Hève, de ses beautés naturelles, des avantages de son havre assez grand pour contenir mille vaisseaux, qu'il se la fit céder par la Tour et qu'il y fixa sa résidence, en prenant en même temps, suivant l'ordre de la cour, possession de toute la contrée jusqu'à la rivière Kénébec. Il envoya une frégate, qui trouva un petit fort à Pemaquid (Penobscot) que les anglais de Plymouth y avait élevé pour déposer leurs marchandises de traite; elle s'en empara et y laissa garnison. Peu de temps après Rasilli mourut, et ses frères cédèrent ses possessions à M. d'Aulnay de Charnisé, qui fut nommé gouverneur de toute l'Acadie.

Le premier acte de Charnisé fut d'abandonner la Hève où le commandeur avait fait un établissement florissant, pour aller se fixer avec tous les habitans à Port-Royal. Mais, soit rivalité dans la traite des pelleteries, où ils avaient tous deux engagé des sommes considérables, soit mal-entendu au sujet des limites de leurs terres, soit enfin jalousie de voisinage, la mésintelligence se mit bientôt entre lui et la Tour, et elle alla si loin qu'il ne restât bientôt plus d'autre alternative pour amener une solution qu'un appel aux armes. En vain, Louis XIII écrivit-il une lettre au premier en 1638, pour fixer les limites de son gouvernement à la Nouvelle-Angleterre d'un côté, et à une ligne tirée du centre de la baie de Fundy à Canceau de l'autre, le pays situé à l'ouest de cette ligne restant à son adversaire, sauf la Hève et Port-Royal, qu'il garderait en échange du fort de la rivière St.-Jean retenu par la Tour, cette lettre ne fit point cesser les difficultés. Ils continuèrent à s'accuser mutuellement auprès du roi jusqu'à ce que Charnisé, ayant réussi à noircir son antagoniste dans l'esprit du monarque, reçut l'ordre de l'arrêter et de l'envoyer prisonnier en France. C'est pour exécuter cet ordre qu'il alla mettre le siège devant le fort St.-Jean.

La Tour attaqué, tourna les yeux vers les colonies anglaises et rechercha l'alliance des habitans de Boston. Comme les deux nations étaient en paix, le gouverneur de cette ville n'osa point le soutenir ouvertement; mais il voyait avec un secret plaisir les colons français se déchirer entre eux. Tant, écrivait Endicott à ce gouverneur, tant que la Tour et d'Aulnay seront opposés l'une à l'autre, ils s'affaibliront réciproquement. Si la Tour prenait le dessus nous aurions un mauvais voisin, et je craindrais qu'on eût peu de sujet d'être content d'avoir eu affaire à ces Français idolâtres.\*

Mais Winthrop, tel était le nom de ce gouverneur, changea d'idée, et jugea quelque temps après qu'il pouvait permettre à la Tour de prendre les volontaires qui voudraient bien le suivre sur leur propre responsabilité. Celui-ci nolisa aussitôt quatre vaisseaux et engagea quatrevingts Américains du Massachusetts, qu'il réunit à cent quarante protestans Rochellois qu'il avait déjà. Cette force le mit en état non seulement de faire lever le siège à Charnisé, mais de le poursuivre encore jusqu'au pied de ses propres murailles.

Ce secours indirect ne lui fut pas donné cependant sans susciter de l'opposition dans la Nouvelle-Angleterre. De part et d'autre, en bons puritains, l'on fit un étrange abus de la Bible pour prouver qu'on avait tort ou raison. Mais on réussit seulement à démontrer qu'il est dangereux de laisser l'application de l'écriture sainte à ceux qui sont intéressés à la mal interpréter. Winthrop, malgré ses beaux préceptes, avait su consulter les intérêts matériels de sa province, et il ne put le dissimuler longtemps. "Le doute pour nous, dit-il à ceux qui blâmaient sa conduite, était de savoir s'il était plus sûr ou plus juste et plus honorable d'arrêter le cours de la divine providence qui nous offrait l'occasion de secourir un voisin infortuné en affaiblissant un ennemi dangereux, que de la laisser marcher vers son but. Nous avons préféré la dernière alternative." Tout cela était pour se justifier d'avoir fourni des soldats, des vaisseaux et des armes au sujet rebelle d'un prince avec lequel on professait d'être en paix !

---

\* Lettre de Jno. Endicott au gouverneur Winthrop, 19 avril 1643. *Collection of Original papers relative to the History of the colony of Massachusetts Bay.*

Les Etats-Unis doivent une partie de leur grandeur au privilège qu'a eu la Bible de fanatiser, pour ainsi dire, l'esprit de la nation plus encore pour les choses de la terre que pour celles du ciel. Grands lecteurs de l'ancienne loi des Juifs, ils montrent comme eux la même ardeur pour acquérir des richesses, fait qui n'est pas étranger peut-être à la supériorité des populations protestantes en général sur les populations catholiques en matière de commerce, d'industrie et de progrès matériels.

Charnisé se plaignit de l'agression commise par des sujets anglais en pleine paix. Le gouverneur de Boston répondit en lui proposant un traité de paix et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, que Charnisé s'empressa d'accepter, entrevoyant par là l'occasion de tirer vengeance de son rival. Le traité fut signé à Boston le 8 octobre 1644, et ratifié ensuite par les commissaires des colonies confédérées, le Massachusetts, le Connecticut, le New-Haven et Plymouth.

Débarrassé des Américains, le gouverneur de l'Acadie apprenant que la Tour était absent de son fort, y courut pour le surprendre ; mais madame la Tour, qui s'est immortalisée dans cette guerre par son courage, communiqua à la garnison l'ardeur qui l'animait elle-même, et fit une si vigoureuse défense que Charnisé, après avoir perdu trente-trois hommes, dont vingt tués sur place, eut la mortification d'être obligé de lever le siège et de fuir devant une femme. Les Bostonnais cependant continuaient toujours, malgré le traité, à fournir en secret des secours à la Tour. Son rival irrité de sa défaite, les accusa de violer leur parole, les menaça, et pour leur faire voir que ses menaces n'étaient pas vaines, prit un de leurs vaisseaux. Cette espèce de représailles eut l'effet désiré. Le traité fut confirmé, et la Tour abandonné à ses propres forces.

Alors Charnisé que ses échecs rendaient plus obstiné, profita du moment pour retourner mettre le siège devant St.-Jean, dans lequel il avait appris que madame la Tour se trouvait encore seule avec une poignée d'hommes. Il se flattait enfin de réussir, mais repoussé pendant trois jours de suite, il commençait à désespérer du succès, lorsqu'un traître l'introduisit secrètement dans la place le jour de Pâques. Madame la Tour réfugiée dans une partie du fort où elle pouvait encore se défendre, le força

à lui accorder les conditions qu'elle demandait. Quand celui-ci vit le peu de monde à qui il avait eu affaire, honteux d'avoir accordé une capitulation si honorable, il prétendit avoir été trompé, et fit pendre sur le champ la garnison, en obligeant madame la Tour à assister au supplice une corde au cou.\*

Tant d'efforts et de soucis, le sort funeste de ses compagnons, la ruine totale de sa fortune épuisèrent et conduisirent lentement au tombeau une femme dont les talens et le courage méritaient un meilleur sort.

Depuis ce moment son mari erra en différentes parties de l'Amérique. Il vint à Québec en 1646, et y fut salué à son arrivée par le canon de la ville et logé au château St.-Louis. Il passa une couple d'années en Canada. Aidé de quelques amis de la Nouvelle-Angleterre, il recommença la traite des pelleteries à la baie d'Hudson. La nouvelle de la mort de Charnisé l'ayant rappelé en Acadie en 1651, il y épousa la veuve de son ancien ennemi, et entra en possession de tous ses biens par l'abandon qu'en firent ses héritiers, recueillant ainsi l'héritage d'un homme qui avait passé sa vie à tramer sa perte. Mais ses menées avec les Anglais l'ayant rendu suspect à Mazarin, un nommé le Borgne, créancier de Charnisé, se fit autoriser à se saisir des héritages laissés par son débiteur en Acadie, et cela à main armée s'il était nécessaire. Le Borgne une fois en chemin se crut en droit de s'emparer de toute la province. Il commença par attaquer Denis, qu'il surprit et envoya chargé de fers à Port-Royal, après s'être rendu maître de son établissement du Cap-Breton. Delà, il alla incendier la Hève, n'épargnant pas même la chapelle. Il faisait ses préparatifs pour aller attaquer la Tour au fort de St.-Jean, lorsqu'un événement inattendu vint l'arrêter dans sa carrière de spoliation. Cromwell, qui voulait reprendre l'Acadie, avait chargé de cette entreprise, en 1664, le major Ledgemack, qui surprit d'abord la Tour, et cingla ensuite vers Port-Royal, qu'il prit sans coup-férir, en s'emparant de le Borgne qui finit par une lâcheté, une carrière où il ne s'était distingué que par le pillage et l'incendie. En même temps son fils et un nommé Guilbaut, marchand de la Rochelle, étaient attaqués à la Hève par les soldats du Massachussets. Après les avoir re-

\* Description de l'Amérique septentrionale, par M. Denis.

poussés et avoir tué leur commandant, voyant la supériorité de leurs forces, ils rendirent le méchant fort qu'ils défendaient à condition qu'ils emporteraient ce qui leur appartenait. Après ces événemens, la contrée resta quelque temps dans un état vague, les possesseurs reconnaissant tantôt la France, tantôt l'Angleterre, et quelque fois les deux ensemble.

Denis lui-même, retourné à Chedaboutou, vivait en bonne intelligence avec les Anglais, lorsque soupçonné peut-être par la France, il se vit attaqué une seconde fois par ses propres compatriotes. Un nommé de la Giraudière avait obtenu, sous de faux prétextes, dit-on, la concession de Canceau. Il s'empara des navires de Denis et de son comptoir du Cap-Breton ; puis il vint l'investir lui-même dans son fort. Ces agressions, les procès qui en furent la suite et un incendie qui dévora peu de temps après son établissement, complétèrent la ruine de Denis et l'obligèrent de s'éloigner tout-à-fait du pays, pour lequel sa retraite fut une véritable perte. Il avait formé des pêcheries, des comptoirs pour la traite, et des chantiers de bois de construction dont il exportait des quantités considérables en Europe.

La Tour, de son côté, instruit de ce qui se passait sous ses yeux, et plus heureux que Denis, ayant d'ailleurs comme Huguenot, moins de répugnance à dépendre d'un état protestant, s'était mis tout-à-fait sous la protection de l'Angleterre dès qu'elle avait été maîtresse du pays. Il avait obtenu de Cromwell la concession de l'Acadie conjointement avec le chevalier Thomas Temple et William Crown, en 1656. Il avait ensuite revendu sa part à Temple, qui dépensa plus de 16,000 livres sterling pour rétablir les forts, etc. Mais l'Acadie rendue à la France onze ans après, en 1667, par le traité de Bréda, retomba dans son ancien état de discorde ou d'oubli.

Malgré les représentations et les prières de ses habitans, cette contrée avait été négligée de tout temps, pour les raisons que nous avons déjà exposées ailleurs. Maîtresse d'immenses contrées couvertes de forêts, la France avait peur de se dépeupler en envoyant trop de colons en Amérique, et elle avait ajourné à un temps futur ses projets sur cette province pour s'occuper plus particulièrement du Canada, qui paraissait lui offrir plus d'avantage pour le moment. Presqu'aussi froide et moins fertile que ce

dernier pays, et beaucoup plus exposée aux attaques de l'ennemi, la péninsule acadienne ne lui paraissait alors de quelques prix que par sa situation géographique à l'extrémité de l'Amérique, et par l'usage qu'elle en pourrait faire dans l'avenir comme station navale pour laquelle elle est en effet admirablement adaptée, pour observer les mers du nord. En ayant donc ajourné l'établissement depuis Henri IV, elle daignait à peine y jeter les yeux. L'usurpation de son autorité, la guerre civile, la trahison, elle souffrait tout dans cette contrée sans défense comme sans loi, livrée à l'audace du premier envahisseur.

Au reste, les traitans ayant besoin de forêts et de bêtes fauves, non de terres découvertes et cultivées, faisaient tous leurs efforts pour entraver les établissemens et décourager les colons. Char-nisé, de peur d'éloigner la chasse et de se créer de la concurrence dans son négoce, ne fit passer personne en Acadie ; il emmena même les habitans de la Hève à Port-Royal, où il les tint comme en esclavage, les empêchant de trafiquer et maltraitant ceux qui pouvaient favoriser l'établissement par leur exemple.\*

Ainsi cette province déjà dépréciée dans l'opinion publique, et victime de gens qui, dans leurs luttes intestines poussées jusqu'à la trahison, finissaient le plus souvent par se ruiner eux-mêmes et par ruiner le peu de laboureurs qui cultivaient le sol à l'ombre de leurs forts, ne pouvait ni prendre d'essor ni prospérer. Lorsque le grand Colbert monta aux affaires, il y arrêta un moment ses regards. Mais les possessions françaises étaient déjà d'une trop grande étendue pour l'émigration qu'on voulait y envoyer, et il préféra l'acheminer sur le Canada, comme ses prédécesseurs, que de la disséminer sur un vaste territoire. Il abandonna donc l'Acadie à elle-même, se bornant à la protéger contre l'agression étrangère.

Cet abandon du gouvernement intérieur en Acadie, laissait libre cours aux préjugés et aux passions des hommes qui s'y réfugiaient. Les haines que les guerres religieuses avaient laissées dans la nation, s'y transplantaient avec eux. Les Huguenots, comme parti vaincu et persécuté, soupiraient plus vivement après la liberté que leurs compatriotes catholiques, et se montraient en proportion plus hostiles au pouvoir que le roi

---

\* Denis.

confiait de préférence aux fidèles de l'ancienne religion que Henri IV lui-même avait été obligé d'embrasser pour porter la couronne.

Cette préférence politique, cet antagonisme religieux joints à la rivalité commerciale, entretenaient le mal et prouvaient une autre chose, c'est que l'existence des deux autels ne paraissait pas compatible ensemble avec les principes de la royauté de St.-Louis.

---



## CHAPITRE III.

### GOVERNEMENT CIVIL DU CANADA.

1663.

Le chevalier de Mézy arrive en Canada ; motifs de sa nomination comme gouverneur-général.—Il fait une réponse menaçante aux ambassadeurs Iroquois qui s'en retournent dans leur pays.—Efforts et plan de Colbert pour peupler la colonie.—Sa population en 1663 ; manière dont s'y forment les établissemens ; introduction du système féodal ; tenures en *franc-aleu* et à titre de *fief* et *seigneurie*, emportant les mêmes privilèges et les mêmes servitudes à peu près qu'en France ; le roi se réserve la suzeraineté ; mais accorde le droit de haute, moyenne et basse justice à la plupart des seigneurs qui, cependant, ne s'en prévalent point.—Pouvoir absolu des gouverneurs.—Administration de la justice jusqu'en 1663.—Arrivée de M. Gaudais, commissaire royal.—Nouvelle organisation du gouvernement.—Erection du conseil souverain par lequel doivent être enregistrés les *édits*, *ordonnances*, etc., pour avoir force de loi.—Séparation des pouvoirs politique, administratif et judiciaire.—Introduction de la coutume de Paris.—Création de tribunaux inférieurs pour les affaires civiles et criminelles à Montréal et aux Trois-Rivières, sous le nom de juridictions royales.—Nomination d'un intendant : ses fonctions embrassent l'administration civile, la police, la grande et la petite voirie, les finances et la marine.—Cour de l'intendant.—Juge-consul.—Justices seigneuriales.—Commissaires des petites causes.—Election d'un maire et de deux échevins qui sont remplacés par un syndic dit des habitations.—Cours prévôtales établies en Canada.—Mesures de précaution prises par les rois de France pour empêcher les idées de liberté et d'indépendance de naître dans les colonies.

Le chevalier de Mézy, en prenant les rênes du Canada, fut chargé de l'inauguration du nouveau système de gouvernement auquel on a fait allusion dans l'avant dernier chapitre. Il avait été désigné par M. de Pétrée et les Jésuites au choix du roi, qui avait poussé la complaisance jusqu'à ce point, afin d'assurer l'harmonie. En envoyant un homme du goût de l'évêque, et dont les principes et les sentimens s'accordassent avec les siens, il croyait avoir prévenu toute difficulté. L'on verra qu'il se trompait.

Peu de gouverneurs ont dû leur élévation aux motifs qui ont déterminé celle de M. de Mézy. Il avait mené autrefois une vie fort dissipée. Une conversion éclatante et une humilité sin-

gulière qui lui faisait rendre aux pauvres les services les plus humbles, jusqu'à les porter sur ses épaules dans les rues d'une grande ville, l'avaient recommandé à l'attention du prélat.\* Comme il était chargé de dettes, le roi qui l'avait nommé pour sa dévotion, † lui accorda des gratifications considérables pour le libérer, et l'envoya avec son protecteur, qui crut emmener dans un homme si modeste une créature docile et obéissante.

Le nouveau gouverneur trouva tout tranquille en arrivant à Québec, l'agitation causée par la question de la traite de l'eau-de-vie s'étant apaisée graduellement. Il put donner toute son attention aux affaires des Iroquois qui rôdaient toujours près des habitations et obligeaient les colons à demeurer constamment sur leurs gardes. Des négociations étaient déjà commencées avec leurs ambassadeurs. Il les continua et y développa un caractère de fermeté qu'on ne lui connaissait pas, et qui dut surprendre ceux qui comptaient sur sa faiblesse. Il reçut avec beaucoup d'égards le chef qui lui présenta les colliers de la part de tous les cantons, excepté celui d'Onneyouth ; mais il répondit que l'histoire du passé lui faisait une loi de ne plus compter sur eux ; qu'il ne se faisait aucun scrupule de violer la foi jurée, et qu'il était décidé à se défaire une bonne foi d'ennemis avec lesquels il n'y avait pas de paix possible. Après cette réponse menaçante le chef Indien reprit le chemin de son pays, tout effrayé des préparatifs qu'il voyait faire pour la guerre, préparatifs qui n'étaient pas cette fois tout-à-fait vains. En effet, M. de Mézy, outre des gens de robe et des familles qui venaient pour s'établir dans le pays, était arrivé avec quantité de troupes, que d'autres devaient suivre avec de nouveaux émigrans. Tout ce mouvement et les espérances que l'on commençait à concevoir en Canada, où l'on en forme toujours si vite, remplirent d'une crainte salutaire les Sauvages chez lesquels ces nouvelles arrivaient grossies par l'exagération.

L'établissement plus rapide du pays occupait alors l'attention de Colbert, encouragé par les rapports de M. d'Avaugour. Il avait résolu d'y faire passer trois cents émigrans par année, et d'engager chez les habitans ceux qui ne connaissaient pas l'agri-

---

\* Histoire de l'Hôtel-Dieu.

† Mémoire du roi à Talon.

culture, pour leur faire servir un apprentissage de trois ans, au bout desquels il leur serait distribué des terres dans les seigneuries. Dès cette même année, 1663, 2,000 soldats devaient s'embarquer pour être licenciés en Canada ; mais au lieu de 2,000 soldats, 300 colons seulement partirent de la Rochelle ; et soixante-et-quinze ayant été laissés à Terre-Neuve, et une soixantaine étant morts dans la traversée, il n'en débarqua qu'un peu plus de cent-cinquante à Québec, au nombre desquels se trouvaient plusieurs filles. La plupart étaient "des jeunes gens, clerks, écoliers ou de cette classe dont la meilleure partie n'avait jamais travaillé," dit une chronique. Il en mourut encore à terre. Malgré ces pertes, le reste plein de cœur et de courage, s'accoutuma en assez peu de temps à la vie rude et laborieuse qu'il avait embrassée, et forma plus tard des cultivateurs utiles et intelligens.

Les deux lettres adressées au roi et à Colbert par le conseil souverain, en 1664, d'où nous tirons ces détails, demandaient cependant des hommes habitués au travail, parce qu'ils étaient plus solides et plus résistables dans ce climat. Elles représentaient aussi que le pays produisant déjà plus de blé qu'il ne lui en fallait pour sa subsistance, le gouvernement devait y envoyer de l'argent et non des vivres pour au moins la moitié de l'approvisionnement des troupes, afin d'introduire du numéraire dans le pays. L'absence s'en faisait sentir dans toutes les transactions, et nuisait gravement au commerce, surtout depuis la chute du prix du castor causée par l'irruption des laines de Moscovie sur les marchés de France et d'ailleurs, où elles avaient pris en partie la place de cette pelletterie.

La population du Canada ne dépassait pas encore à cette époque 2,000 à 2,500 âmes, dispersées sur différens points, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal, dont 800 à Québec.\* Pendant quelques années les colons étaient restés à Québec ou dans le voisinage ; † plus tard ils s'étaient éloignés et avaient commencé

\* Boucher :—*Histoire véritable et naturelle, etc. de la Nouvelle-France. Journal des Jésuites* : 2000 âmes. La mission de Beauport jusqu'au Cap-Tourmente en y comprenant l'île d'Orléans comptait en 1648, 200 âmes, dont 140 adultes. Le P. Leclerc : 2500 âmes.

† Le premier mariage qui se soit fait en Canada a été célébré en 1617. "Ce fut entre le sieur Etienne Jonquest, natif de Normandie, et la fille aînée du sieur Hébert, lequel maria quelques années après sa seconde fille

à défricher les seigneuries, dont vingt-neuf furent accordées par le roi jusqu'en 1663, savoir : dix-sept dans le gouvernement de Québec, six dans celui des Trois-Rivières, et un pareil nombre dans celui de Montréal. Le premier fief dont les registres du pays fassent mention est celui de St.-Joseph sur la rivière St.-Charles, lequel fut concédé en 1626 à Louis Hébert, sieur de l'Espinay.\* Le monarque, dit Raynal, "faisait à ses officiers, civils ou militaires, et à d'autres de ses sujets qu'il voulait ré-

au sieur Couillard, dont la postérité est devenue si nombreuse en Canada, qu'on en compte actuellement plus de deux cent cinquante personnes, et plus de neuf cents qui sont alliés à cette famille, de laquelle quelques descendants ont obtenu des lettres de noblesse, et les autres se sont signalés dans l'ancienne et la nouvelle France par des services considérables." *Le P. Leclerc.*

* 1626 St.-Joseph, . . . . .	Gouvernement de Québec.
1626 Notre-Dame des Anges, . . . . .	" "
1633 Rivière-du-Loup (d'en-haut) . . . . .	" Trois-Rivières.
1634 Trois-Rivières, (600 arpens aux Jésuites,) . . . . .	" "
1635 Beauport, . . . . .	" Québec.
1636 Lauzon, . . . . .	" "
1636 Beaupré, . . . . .	" "
1637 Ste.-Croix, . . . . .	" "
1638 Grondines (partie ouest). . . . .	" "
1638 Dautré (partie ouest). . . . .	" Montréal.
1638 Godefroi, . . . . .	" Trois-Rivières.
1638 Ile aux Reaux, . . . . .	" Québec.
1639 Batiscan, . . . . .	" "
1640 St.-Sulpice, . . . . .	" Montréal.
1646 Rivière du Sud, avec les Iles aux Grues et aux Oies, . . . . .	" Québec.
1647 St.-Gabriel, . . . . .	" "
1647 Portneuf, Baronie de . . . . .	" "
1647 Laprairie, . . . . .	" Montréal.
1647 Lachenaie, . . . . .	" "
1647 Dautré (partie est) . . . . .	" "
1647 Bécancour, . . . . .	" Trois-Rivières.
1651 Cap de la Magdelaine, . . . . .	" "
1652 Deschambault, . . . . .	" Québec.
1652 Lachevrotière, . . . . .	" "
1653 Mille-Vaches, . . . . .	" "
1653 Pointe-aux-Trembles, . . . . .	" "
1659 St.-Roch, . . . . .	" "
1659 Jacques-Cartier, . . . . .	" "
1661 Montarville, . . . . .	" Montréal.

compenser ou enrichir, des concessions qui avaient depuis deux jusqu'à dix lieues en carré. Ces grands propriétaires hors d'état par la médiocrité de leur fortune, ou par leur peu d'aptitude à la culture, de mettre en valeur de si vastes possessions, furent comme forcés de les distribuer à des soldats vétérans ou à d'autres colons pour une redevance perpétuelle.

“ Chacun de ces vaisseaux recevait ordinairement quatrevingt-dix arpens de terre, et s'engageait à donner annuellement à son seigneur un ou deux sols par arpent, et un demi minot de blé pour la concession entière ; il s'engageait à moudre à son moulin, et à lui céder pour droit de mouture la quatorzième partie de la farine ; il s'engageait à lui payer un douzième pour les lods et ventes, et restait soumis au droit de retrait.” Quant aux lods et ventes, il est bon d'observer qu'il n'en devait point pour les héritages recueillis par lui en ligne directe.

La loi canadienne n'a considéré d'abord le seigneur que comme un fermier du gouvernement, chargé de distribuer des terres aux colons à des taux fixes. Cela est si vrai que sur son refus, l'intendant pouvait concéder la terre demandée par un arrêt dont l'expédition était un titre authentique pour le censitaire. Depuis la conquête cependant, nos cours de justice se sont écartées de cette sage jurisprudence ; et chose singulière, à mesure que nos institutions sont devenues plus libérales, les cours sont devenues plus rigoureuses à l'égard du concessionnaire qu'elles laissent exposé sans protection à la cupidité des seigneurs.

Dans le système de tenure introduit en Canada et emprunté à la féodalité, le roi est le seigneur suzerain de qui relèvent toutes les terres accordées à titre de *franc-aleu*, *fief* et *seigneurie*. Il n'y a que deux fiefs en franc-aleu en Canada, Charlesbourg et les Trois-Rivières. A chaque mutation à laquelle la vente ou la donation donne lieu, le seigneur suzerain a droit au *quint*, qui est le cinquième de la valeur du fief, et l'acquéreur jouit d'une remise d'un tiers s'il paie comptant. Lorsque le fief passe aux mains d'un héritier collatéral, il est soumis au droit de *relief*, c'est-à-dire au paiement de la valeur d'une année de son revenu, et ne doit rien s'il descend en ligne directe. Le nouveau seigneur doit aussi à son suzerain la *foi et hommage* et *l'aveu et dénombrement* ; c'est-à-dire l'inscription de tout ce que contient son fief. Les

autres droits seigneuriaux sont ceux que nous avons déjà mentionnés en parlant du censitaire. Le seigneur possédait bien autrefois le droit de haute, moyenne et basse justice, c'est-à-dire le droit d'avoir des juges et des tribunaux, mais il a été rarement exercé en aucun temps, et la conquête paraît l'avoir abrogé ou fait tomber entièrement en désuétude.

Tel est en peu de mots le système de tenure foncière introduit en Canada par ses premiers fondateurs, système qui existe encore dans les anciens établissements, les nouveaux ayant une tenure plus libre comme nous le verrons plus tard.

L'on a reproché aux Canadiens de s'être mal placés sur le sol, de s'être trop éparpillés, d'avoir mis leurs habitations à une telle distance les unes des autres qu'ils se trouvaient sans communication ensemble et hors d'état conséquemment de se soutenir contre les attaques des Sauvages. Mais l'on n'a pas fait attention que le premier besoin du cultivateur est une communication facile pour transporter ses denrées au marché, et que le St.-Laurent se trouva pour lui une route toute faite, sur les bords de laquelle le sol était en outre d'une extrême fertilité. Les établissements au lieu de s'étendre dans toutes les directions autour d'un centre commun, se disséminèrent donc naturellement le long de ce fleuve, et l'expérience a démontré qu'en général ce système était le meilleur, et que plus on a dispersé les établissements dans un vaste cercle, et plus leurs progrès ont été rapides, parcequ'une fois les noyaux formés, ils grossissaient ensuite simultanément et en peu de temps : témoin les Etats-Unis où plusieurs provinces ont été fondées à la fois, et même le Bas-Canada, qui est de toutes les colonies commencées par Louis XIV ou ses prédécesseurs, celle où l'on trouve la plus forte population française.

Dans les premiers temps les gouverneurs réunissaient dans leurs mains, avec l'intendant, l'administration civile et militaire, et avec les seigneurs qui avaient droit de justice dans leurs domaines, l'administration judiciaire. Mais bientôt ne pouvant tout faire par eux-mêmes, ils durent employer des députés, et, dans les matières civiles, le ministère des prêtres et des Jésuites, comme on l'a dit ailleurs. Ce système était bien élémentaire, bien absolu si l'on veut, mais c'est celui qui a été adopté dans presque toutes les colonies françaises naissantes. Et si, pour nous servir

des termes d'un auteur que nous avons souvent cité, d'un côté la volonté du chef ou de ses lieutenans était un oracle qu'on ne pouvait même interpréter, un décret terrible qu'il fallait subir sans examen, s'il tenait dans ses mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner sans ombre de délit, le droit plus redoutable encore de faire révéler comme des actes de justice, toutes les irrégularités de son caprice; de l'autre, on doit déclarer que les contestations furent très rares pendant longtemps, et que dans la généralité des cas, la justice s'exerçait par la voie d'amiables compositeurs choisis par les parties; ce n'était que lorsque ce moyen n'avait pas réussi, qu'on avait recours au gouverneur et à son conseil, dont les arrêts étaient en général dictés plutôt par le bon sens et l'équité naturelle que par les lois. Le célèbre baron d'Avaugour s'acquiesça une grande réputation de sagesse en ce genre. Les colons, quoique de race normande pour la plupart, n'avaient nullement l'esprit processif; ils aimaient mieux pour l'ordinaire céder quelque chose de leur bon droit que de perdre le temps à plaider. Il semblait même que tous les biens fussent communs, et l'on fut assez longtemps sans rien fermer sous clef.

Vers 1639, fut nommé, on ne sait à quel à propos, un grand sénéchal, dont devait ressortir la juridiction des Trois-Rivières. Cette espèce de magistrat d'épée fut subordonné dans ses fonctions aux gouverneurs généraux. Dans les affaires importantes, politiques ou autres, ceux-ci, d'après les termes de leur commission, étaient tenus de prendre l'avis de "gens prudens et capables." Dans les derniers temps, ce conseil se composait du grand sénéchal, de l'évêque ou du supérieur des Jésuites, et de quelques habitans notables, qui recevaient le titre de conseillers. Mais c'était plutôt pour observer d'anciennes formes, que pour les consulter qu'on les nommait; car ce conseil ne durait qu'autant que le gouverneur le voulait bien; il pouvait être dissous, changé à volonté, et rien n'obligeait à en suivre les décisions. En matières judiciaires il releva d'abord du parlement du Rouen, qui jugeait en dernier ressort; dans la suite la multiplicité des affaires et les frais énormes d'un renvoi en France, amenèrent des réformes qui s'étendirent jusqu'au personnel de sa composition. On saisit l'occasion que le Canada retombait entre les



mains du roi, pour substituer un système plus conforme aux besoins et aux circonstances du pays, et qui eût de plus l'avantage d'être appuyé sur un code de lois positives et connues, la plus forte comme la plus constante protection des citoyens. Les inconvéniens de l'ancien système avaient paru d'autant plus graves que le clergé prenait part aux affaires temporelles et à l'administration de la justice. Bien des gens étaient convaincus que le secret du confessionnal devait influer sur la conduite des ecclésiastiques vis-à-vis des justiciables, et qu'ils ne pouvaient se soustraire à cette juridiction antique de l'église qui juge et doit juger de l'acte par l'intention, et confond l'absolution avec la réhabilitation politique. Ces juges, au moyen de leur double tribunal, étaient selon eux, revêtus de deux pouvoirs redoutables qui s'entraidaient l'un l'autre, et qui devaient causer un juste effroi aux habitans,\* vu surtout qu'ils commandaient la soumission la plus illimitée, l'un par la force et l'autre par la foi.

Colbert avait envoyé avec M. de Mézy un commissaire royal, M. Gaudais, pour examiner l'état du pays, sa géographie, son climat, sa fertilité, sa population, ses moyens de défense contre les Iroquois, son commerce, etc., et pour voir comment les changemens qu'il se proposait de faire seraient reçus par les habitans. Ce grand ministre qui faisait chercher alors dans toutes les parties du monde des renseignemens qui pussent être avantageux au commerce de la France et de ses colonies, ne négligeait point non plus les réformes salutaires que demandaient les autres parties de l'administration. La commission n'eût pas de peine à trouver les abus qu'il fallait corriger, et c'est d'après ses observations que le ministre fit des changemens qui dépassaient de beaucoup les bornes d'une réforme judiciaire. Ils s'étendirent à toute l'organisation intérieure. Et d'abord on commença par le gouvernement lui-même. Le roi établit une administration royale et fit organiser une cour supérieure,† sous le nom de «Conseil souverain de Québec,» à l'instar à peu près du parlement de Paris, à laquelle fut déféré le réglemeut suprême de toutes les affaires de la colonie tant administratives que judiciaires. Cette cour reçut les mêmes droits que les cours souveraines de France, et devait

\* Talon, *Mémoire sur l'état du Canada.*

† Ordonnance du mois d'avril, 1663.



enregistrer, sur l'ordre du roi seulement, tous les édits, ordonnances, déclarations, lettres patentes, etc., pour leur donner force de loi, ou un caractère officiel d'authenticité. Elle fut composée d'abord du gouverneur, de l'évêque, de cinq conseillers nommés par eux conjointement et annuellement, et d'un procureur du roi, et revêtu du droit de connaître de toutes les causes civiles et criminelles, ainsi que de juger souverainement et en dernier ressort selon les lois et les formes suivies dans les cours de parlement en France. L'intendant ne fut pas nommé dans cette première liste, parce que M. Robert, conseiller d'état, qui avait été pourvu de cette nouvelle charge, ne vint point en Canada. Ce n'est que deux ans après que Talon, son successeur, débarqua à Québec et prit place au conseil en cette qualité.

Dans la suite, le nombre des conseillers fut porté jusqu'à douze, avec l'adjonction d'un conseiller-clerc et de conseillers-asseurs qui avaient voix délibérative dans les procès dont ils étaient nommés rapporteurs, et consultative seulement dans les autres affaires. L'intendant devint président du conseil par droit d'office, en 1675.

Le conseil siégeait en sa qualité judiciaire tous les lundis à l'intendance. Le gouverneur, placé à la tête de la table, avait l'évêque à sa droite et l'intendant à sa gauche, tous trois sur une même ligne. Le procureur-général donnait ses conclusions assis. Les conseillers se plaçaient selon leur ordre de réception, et il n'y avait ni avocats ni frais de justice. Les parties avec leurs procureurs plaidaient leurs causes debout derrière les chaises des juges. Les officiers n'avaient point d'habits particuliers, mais siégeaient avec l'épée, et il fallait au moins cinq juges dans les causes civiles. Ce tribunal ne jugeait qu'en appel.

En sa qualité administrative le conseil avait la disposition des deniers publics et le réglemeut du commerce intérieur ; mais ce droit fut presque anéanti l'année suivante par l'établissement de la compagnie des Indes occidentales, pour reprendre sa force après l'extinction de cette compagnie.

Le conseil reçut encore le pouvoir d'établir à Montréal, aux Trois-Rivières et dans tous les autres lieux où cela serait nécessaire, des justices particulières et subalternes, pour juger en première instance et d'une manière sommaire.

Deux autres institutions que le pays dut peut-être à la prévoyance de Colbert, mais qui ne subsistèrent pas longtemps, furent les commissaires pour juger les petites causes, et les syndics d'habitations. Ces commissaires étaient les cinq conseillers dont il est parlé plus haut. Un de leurs devoirs consistait à tenir la main à l'exécution des choses jugées au conseil souverain, ainsi qu'à prendre une connaissance plus particulière des affaires qui devaient y être proposées et dont les chargeaient les syndics d'habitations.

Les syndics d'habitations étaient une espèce d'officiers municipaux élus pour la conservation des droits "de la communauté et intérêts publics." Ils avaient déjà existé; mais le gouvernement les avait supprimés de sa propre autorité vers 1661. Sur la réquisition du procureur-général, le conseil convoqua deux ans après les citoyens pour procéder par voie d'élection au choix d'un maire et de deux échevins. Les habitans les plus considérables de Québec et de la banlieue s'assemblèrent et choisirent Jean Baptiste Legardeur, écuyer, sieur de Repentigny, pour remplir la première charge, Jean Madry et Claude Charron, les deux secondes; mais ces élus, par influence supérieure probablement, remirent bientôt leurs mandats au conseil, qui les accepta, en déclarant que, vu la *petitesse de l'étendue du pays en déserts et nombre de peuple*, il serait plus à propos de se contenter d'un seul syndic, dont il ordonna sur le champ la nomination. Un syndic fut élu en 1664, mais ce n'était plus qu'une vaine formalité.\* Son élection fut mise à néant sous prétexte que la nomination avait mal satisfait le peuple. Les électeurs de nouveau convoqués furent intimidés par le parti de l'évêque, que le registre du conseil appelle une cabale, au point qu'il vint peu de monde et qu'on n'adopta aucune résolution. Le gouverneur s'avisa alors de réunir, en leur adressant des billets, les personnes *non suspectes*, qui firent choix d'un nouveau syndic malgré les protestations de

---

\* Personnes présentes à l'assemblée: MM. de Repentigny, de Villiée, Chartier, Madry, de la Chenaye, Aubert, Lemire, Levasseur, Thierry de Lestre, Bertrand Chesnay, Kambert, Jacques Ratté, Charles Amiot de Villeneuve, Louis Sédillot, G. Fournier, G. Normand, N. Morin, N. Bonhomme, J. Chesnier, N. Gaudry, J. Murette, Sr. de Maure et P. Pellerin. *Registre du conseil.*

leurs adversaires et d'une partie des conseillers. L'élection se fit en présence de M. de Mézy lui-même. M. de Charny, prêtre,\* de la Ferté son beau-frère, et d'Auteuil, s'y opposèrent vainement et protestèrent.† Battus à l'urne électorale, les opposans se rejetèrent sur leur position dans le conseil, où ils voulurent, mais en vain, s'opposer à la prestation du serment du nouvel élu. Le gouverneur voyant "l'opiniâtreté de la faction," c'est ainsi qu'il s'exprime, demanda l'ajournement. Mais s'étant ravisé, dans une séance subséquente, il procéda à l'accomplissement de cette formalité, malgré les protestations de M. de Charny et des autres membres de l'opposition, auxquels il fut répondu que la convocation des assemblées publiques n'était pas de la compétence du conseil.

Devant l'opposition qui venait de se manifester parmi les conseillers, le gouverneur proposa à M. de Pétrée de changer une partie des membres; ce que le prélat se donna de garde d'approuver, comme on devait s'y attendre. A partir de ce moment on n'entend plus parler de municipalités en Canada, quoique la charge de syndic continua encore à subsister quelque temps. Nous nous sommes étendus sur cette importante institution, parce que c'est la seule élective qui fut introduite en ce pays, et qu'elle fut pour cela même aussitôt étouffée. A cette époque le roi et le clergé faisaient une guerre impitoyable à tout principe de liberté, ne voyant point sans doute l'abîme vers lequel ils marchaient, et dans lequel ils devaient disparaître tous deux dans le siècle suivant. Les querelles que la question municipale suscita n'en restèrent pas là cependant, comme on le verra plus loin. Les bouleversemens du conseil augmentèrent l'acharnement contre le gouverneur et l'entraînèrent au-delà de toutes bornes.

Il est digne de remarque que dans la nouvelle organisation il ne fut point question d'impôt. La métropole fut-elle arrêtée par le principe, consacré en France comme en Angleterre, que la taxe doit être consentie par le peuple, ou par le souverain lorsque

---

\* Représentant l'évêque absent, dont le siège pouvait être en ce cas occupé par un grand vicaire, ou par quelqu'autre ecclésiastique envoyé par le séminaire.

† Les feuillets du registre d'où ces faits sont tirés, ont été *bâtonnés* par ordonnance de MM. de Tracy, Courcelles et Talon, en 1666.

le souverain est le seul dépositaire de la puissance publique? Nul doute ne peut exister à cet égard. Louis XIV, en disant l'Etat c'est moi, n'avait pas prononcé un vain mot; et il en exerça tous les pouvoirs sous ce rapport, en Canada comme ailleurs, sans vouloir jamais déléguer le droit de taxer. Lorsqu'il fut question de fortifier Montréal, vers 1716, il imposa lui-même une contribution de 6000 livres sur cette ville, dont personne ne fut exempt, pas même les nobles. Deux mille livres furent payées par le séminaire de St.-Sulpice, comme seigneur du lieu, et le reste par les autres communautés religieuses et par les habitants. Ce précédent servit de règle dans la suite pour subvenir à des dépenses spéciales; car le Canada ne fut jamais imposé d'une manière générale et permanente sous le gouvernement français.

Ce grand principe fut maintenu intact. "Les gouverneurs et intendans n'ont pas le pouvoir, dit l'ordre de Louis XV de 1742,\* de faire des impositions; c'est un droit de souveraineté que sa majesté ne communique à personne; il n'est pas même permis aux habitans des colonies de s'imposer eux-mêmes, sans y être autorisés." D'un autre côté les rois ont dans tous les temps déclaré et fait abandonner, pour l'entretien des colonies, les revenus de leurs domaines situés dans ces mêmes possessions.

Quant aux justices seigneuriales, on n'en parla pas en créant le conseil souverain, mais dès l'année suivante, le conseil abolit les frais de justice dans ces cours; ce qui était assez pour les empêcher d'exister. Plus tard encore, en 1679, Louis XIV rendit un édit, par lequel il ordonna que les appellations des justices seigneuriales ressortissent des cours royales ou du conseil souverain, ce qui était restreindre de nouveau leur pouvoir. Toutes les seigneuries à peu d'exception près, possédaient le droit redoutable de haute, moyenne et basse justice, qui s'acquerrait par une concession expresse du roi. C'était en Amérique à la fois un anachronisme de temps et de lieu. Aussi, quoique les juges seigneuriaux et les officiers de leurs cours fussent obligés de se faire approuver par la justice royale, qui leur faisait prêter serment de remplir fidèlement leur devoir, ce n'aurait pas été assez si on n'avait pas ajouté d'autres entraves qui firent qu'à peine se trouva-

\* *Gouvernement des colonies françaises*, par M. Petit.

t-il jamais un seigneur qui voulût l'exercer en aucun temps, car pour mettre un frein de plus aux dangers du système, les frais de justice furent supprimés, comme on l'a dit plus haut, par un arrêt du conseil souverain de 1664, qui défendit aux juges subalternes et aux procureurs fiscaux de prendre aucun salaire ni émolumens sur peine d'être traités comme concussionnaires, sauf à eux à se faire donner des appointemens par ceux qui les avaient pourvus de leurs charges, c'est-à-dire, par les seigneurs qu'on savait trop pauvres pour payer les frais d'une cour de justice, d'une prison, des juges, etc. Les justices seigneuriales avaient la connaissance de toute espèce d'offenses, excepté le crime de lèse-majesté divine et humaine, fausse monnaie, port d'armes, assemblées illicites et assassinats, exceptions qui laissaient encore une autorité dangereuse à des sujets; néanmoins la vérité historique oblige de dire, que ce système, dans le très petit nombre de lieux où il a été mis en pratique, ne paraît avoir fait naître aucun abus sérieux; surveillé d'un œil jaloux par l'autorité royale, il n'a laissé dans l'esprit des habitans ni dans la tradition aucun de ces souvenirs haineux qui rappellent une ancienne tyrannie.

En 1664, l'ordonnance qui établit la compagnie des Indes occidentales, érigea Québec en prévôté, et introduisit la coutume de Paris, avec défense d'en invoquer d'autre pour éviter la diversité. La tentative de la compagnie des cent associés d'établir celle de Vexin-le-Français fit probablement motiver cette déclaration. Lors de la suppression de la compagnie des Indes la prévôté s'éteignit un instant pour renaître en vertu de l'édit royal de 1677. Ce tribunal, qui exista jusqu'à la conquête, connaissait en première instance de toutes matières tant civiles que criminelles, et en appel relevait du conseil souverain. Il se composait d'un lieutenant général civil et criminel, d'un lieutenant particulier, d'un procureur du roi et d'un greffier.

C'est en 1717 que fut établi la première cour d'amirauté, dont le juge portait aussi le nom de lieutenant général, selon l'usage militaire français. Les justices particulières et subalternes de Montréal et des Trois-Rivières, distinguées par le nom de juridictions royales, étaient des cours civiles et criminelles, organisées de la même manière que celle de la prévôté, excepté qu'il n'y avait point de lieutenant particulier aux Trois-Rivières.

Toutes ces cours tenaient audience deux fois par semaine, outre les audiences extraordinaires.

L'intendant, comme chef de la justice et de la police, avait aussi son tribunal pour les affaires civiles, criminelles et de police, et il prenait connaissance de toutes les matières qui concernaient le roi, ou des difficultés qui s'élevaient entre le seigneur et le censitaire. Il nommait des subdélégués qui décidaient sommairement les petites affaires, depuis vingt sous jusqu'à cent francs, avec la réserve d'appel à lui-même. Il n'y avait point de frais dans la cour de ce grand fonctionnaire, qui jugeait aussi les affaires de commerce, et faisait en Canada les fonctions de juge-consul. On pouvait appeler de ses arrêts, comme de ceux du conseil souverain, au conseil d'état à Paris.

Tel est le système judiciaire qui a existé en ce pays jusqu'en 1760. La justice y était en général administrée d'une manière impartiale et éclairée, et surtout à bon marché. La jurisprudence, appuyée sur les bases solides introduites par la célèbre ordonnance de 1667, n'était point soumise à ces variations, à ces contradictions, qui ont fait planer depuis sur l'administration de la justice tant d'incertitude et de soupçon. L'on n'y voyait point, comme aujourd'hui, deux codes en lutte partager les tribunaux et les plaideurs, selon que l'un ou l'autre se montre plus favorable à leurs intérêts, à leurs préjugés ou à leurs prétentions, deux codes d'autant plus différens que l'un est formel, stable, positif, et que l'autre est facultatif, vague et mobile comme les passions des temps et les lumières des juges sur les décisions desquels il est fondé.\*

L'administration judiciaire ayant été ainsi confiée à des tribunaux réguliers, obligés de suivre un code de lois écrites et positives, le pays n'eut plus rien à désirer raisonnablement sous ce rapport ; il se trouva aussi bien pourvu que la plupart des provinces de France.

La partie administrative du gouvernement fut abandonnée à l'intendant dont nous avons déjà énuméré diverses fonctions. Cette nouvelle distribution de l'autorité, possédée presque sans

---

\* Ces décisions qui prennent dans la technologie légale anglaise le nom de *précédents*, peuvent être aussi diverses qu'il y a de jugemens, et aussi disparates que l'opinion publique et les idées morales changent d'un jour à l'autre selon le calme ou le trouble qui règne dans la société.

partage jusque là par les gouverneurs, leur aurait laissé réellement peu de pouvoir si le pays eût été en d'autres circonstances, et si les élémens de la population ne leur eussent pas toujours permis d'exercer une influence toute-puissante sur elle. Le pays était encore trop faible et trop pauvre pour faire, lorsque l'occasion s'en présentait, de l'opposition à aucun des pouvoirs publics, quelque inférieurs qu'ils fussent, avec aucune chance de succès. La puissance métropolitaine était toujours là qui veillait, prête à donner son appui partout où il était nécessaire. Mais à la lettre dans cette réforme, les gouverneurs ne conservaient qu'une espèce de *veto* sur certaines mesures civiles, le commandement militaire et la gestion des affaires extérieures, comme l'entretien des relations avec les autres gouvernemens coloniaux, avec les nations indiennes, et enfin avec la métropole elle-même ; et encore l'intendant partageait-il cette dernière partie de ses fonctions.

Dans ce partage des pouvoirs publics le peuple n'eut rien. L'on avait cru faire une grande faveur aux habitans de Québec en leur permettant d'élire un syndic pour représenter et soutenir leurs intérêts auprès du conseil souverain ; mais on n'avait été qu'entraîné par un préjugé d'habitude qui s'effaçait tous les jours.

Après ce court aperçu de l'organisation intérieure, on peut dire en résumé que le pouvoir résidait dans le gouverneur, l'intendant et le conseil souverain, tous trois à la nomination directe du roi ; et que les habitans n'avaient, pour garantie de leur bonne conduite, que l'honnêteté et les talens de ceux qui en étaient revêtus. Il n'y avait pas l'ombre de responsabilité au peuple. Le gouvernement politique était simple comme tous les gouvernemens absolus ; aucun rouage compliqué n'embarrassait sa marche, rien n'opposait d'obstacles sérieux aux hommes chargés de le faire fonctionner, soit qu'ils voulussent abuser de leur position pour satisfaire leurs passions ou leurs intérêts, soit qu'ils désirassent en profiter pour travailler à l'avancement du pays. Le système enfin, c'était le plus mauvais de tout, c'est-à-dire la délégation d'un pouvoir absolu, séant à mille lieues du pouvoir déléguant et dans une société essentiellement différente. Mais on ne devait pas attendre de Louis XIV, du monarque le plus absolu qui ait régné sur la France, des institutions qui portaient

en elles-mêmes seulement le germe d'une liberté fort éloignée. Tandis qu'il privait ce royaume lui-même des derniers privilèges qu'il avait conservés jusque-là, on ne devait pas supposer qu'il suivît une conduite contraire pour des colonies dont il soupçonnait toujours l'esprit de liberté, tellement qu'à la fin de son règne encore, lorsqu'il ne gouvernait plus que du fond du cabinet de madame de Maintenon, il voulut que le nom de conseil souverain fût changé pour celui de conseil supérieur, afin d'ôter, disait-il, toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné, où les révoltes auraient été si faciles à former, et si difficiles à détruire.

Le conseil souverain formé de cinq, puis de douze membres, nommés par le gouverneur et l'évêque en vertu de pouvoirs spécialement délégués par le roi, ne pouvait être composé naturellement que de leurs créatures.

Tant que M. de Pétrée et les Jésuites balancèrent l'autorité et l'influence des gouverneurs, il y eut une opposition dans le conseil, et conséquemment deux partis ; mais aucun de ces partis n'était réellement un parti populaire, quoique l'un ou l'autre s'appuyât alternativement de l'opinion publique. Lorsque le prélat eut perdu son influence à la cour, le conseil devint entièrement la créature des deux représentans du roi, le gouverneur et l'intendant, qui ne rencontrèrent plus d'obstacles sérieux dans l'exécution de leurs volontés ou des ordres de la métropole. Si, dans quelques rares occasions, ce corps osa différer d'opinion d'avec ses chefs sur quelque point important, l'on peut dire presque avec certitude que c'était l'intérêt de l'oligarchie qui était attaqué, et qui se levait comme le reptile sur lequel on a mis le pied.



## CHAPITRE IV.

### GOVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA.

1668.

Missions établies en Canada ; elles sont desservies d'abord par les Franciscains (Récollets,) et plus tard par les Jésuites, et relèvent de l'archevêché métropolitain de Rouen.—La Nouvelle-France est érigée en vicariat apostolique (1657), puis en évêché (1670).—M. de Laval premier évêque de Québec ; caractère de ce prélat.—Opposition et difficultés que suscite sa nomination.—M. de Queylus refuse de le reconnaître.—Etablissement du séminaire de Québec, auquel toutes les dîmes du pays sont affectées à condition qu'il pourvoira à la subsistance des curés.—Les dîmes, fixées au 13ème par l'évêque, sont réduites au 26ème par le conseil souverain.—Les Récollets s'offrent de desservir les paroisses gratis.—Les curés d'abord amovibles sont rendus inamovibles par l'édit de 1679, qui confirme en outre l'arrêt du conseil souverain touchant la quotité des dîmes.—Depuis la conquête les curés sont nommés sujets à révocation.—Opinions diverses sur les avantages et désavantages de ce système.—Fabriques paroissiales.—Contributions pour la bâtisse des églises.—Institutions de bienfaisance et d'éducation.—L'éducation populaire extrêmement négligée.—Caractère du clergé canadien sous le régime français.—Les débats au sujet des libertés de l'église gallicane n'ont point d'écho en Canada.—Jansénisme.—Quiétisme.—Ils y font quelques adeptes.

Le Canada fut dans l'origine un pays de missions, desservi d'abord par les Franciscains qui y vinrent vers 1615, ensuite par les Jésuites, enfin par un clergé séculier ayant pour chef un évêque. Ce pays, ayant été mis, pour le civil, dès 1629, sous la juridiction du parlement de Rouen, l'archevêque de cette ville le regarda comme une dépendance de son diocèse, et y exerça longtemps les pouvoirs épiscopaux, jusqu'à ce qu'enfin on lui contesta ce droit, comme on le verra tout-à-l'heure. Les Jésuites vinrent en Canada en 1633, en qualité de vicaires du siège de Rouen, et y furent les seuls missionnaires jusqu'à l'arrivée de M. de Pétrée en 1659. Les arrondissemens qu'ils desservaient portèrent d'abord le nom de missions, puis l'augmentation des habitans et la construction des églises dans les différentes localités, leur firent prendre par le fait le nom de paroisses et de cures, que l'usage et les actes publics vinrent ensuite consacrer.

Le Canada fut érigé par le pape en vicariat apostolique en 1657, et en évêché sous le nom de Québec quelques années après. Pour mettre les évêques en état de se maintenir suivant leur rang, avec le chapitre institué pour leur servir de conseil, le roi les dota d'abord des deux menses abbatiales de Maubec, et ensuite, à la sollicitation de M. de St.-Vallier, second évêque de Québec, du revenu de l'abbaye de Bénévent, dotations qui sont depuis longtemps éteintes.

Le premier évêque du Canada fut François de Laval, abbé de Montigny, et évêque de Pétrée, de l'une des plus illustres maisons de France, celle des Montmorenci. Il faut attribuer principalement à la hauteur de son sang, l'influence considérable que ce prélat exerça dans les affaires du pays, faisant et défaisant les gouverneurs à son gré. Il était doué de beaucoup de talens et d'une grande activité ; mais son esprit absolu et dominateur voulait tout faire plier à ses volontés, et ce penchant confirmé chez lui par le zèle religieux, dégénéra sur le petit théâtre où il était appelé à figurer en querelles avec les hommes publics, les communautés religieuses, et même avec les particuliers. Il s'était persuadé qu'il ne pouvait errer dans ses jugemens, s'il agissait pour le bien de l'église, doctrine qui menait loin, et il entreprit des choses qui auraient été exorbitantes en Europe. D'abord en montant sur son siège, il voulût faire de tout son clergé une milice passive, obéissant à son chef comme les Jésuites à leur général. Il chercha même à rendre le pouvoir civil l'instrument de ses desseins, en lui faisant décréter l'amovibilité des cures et le paiement des dîmes à son séminaire. Mais ses projets sans exemple en France depuis longtemps étaient trop vastes pour ses forces, et il échoua. Il trouva des ennemis invincibles dans les gouverneurs, tous plus ou moins jaloux de l'influence qu'il possédait déjà, et qui étaient souvent appuyés par le sentiment public vacillant constamment entre les maîtres pour diviser et affaiblir, sans s'en apercevoir peut-être, le poids de leur joug.

L'abbé de Montigny fut d'abord sacré évêque par le nonce du pape sous le nom titulaire de Pétrée *in partibus infidelium* ; et muni d'un bref de vicaire apostolique avant son départ pour la colonie. Plus tard, en 1670, le diocèse de Québec étant érigé, il en fut nommé évêque suffragant de Rome par une bulle

de Clément X, qui fut expédiée de la chancellerie papale en 1674.

Sa nomination fit naître une foule de difficultés. Le choix des vicaires apostoliques chez les idolâtres appartenant au pape, la cour de Rome ne voulut pas assujettir l'évêque de Québec à la nomination du roi, ni le soumettre à la prestation du serment, quoique le Canada fût une colonie française, qu'une partie de ses habitans fussent Français, et que la plupart des peuples indigènes, d'après le droit public du temps, dussent être considérés comme sujets de la couronne de France. Après bien des pourparlers cependant le St.-Siège consentit à abandonner une partie de ses prétentions, en admettant le serment ; mais il persista obstinément dans la résolution de faire dépendre l'église canadienne de Rome seulement, et il réussit malgré les arrêts des parlemens de Paris et de Rouen et les vœux du roi ! Il est singulier de voir le St.-Siège soutenir le principe que le roi n'a pas les mêmes pouvoirs, quant à ce qui concerne le religieux, dans ses possessions d'outre-mer que dans le reste de ses états, et que les libertés de l'église métropolitaine ne s'étendent point jusqu'à la colonie. En cherchant à se soustraire ainsi au contrôle des monarques français, Rome devait affaiblir l'autorité royale sur les colons, et montrait du moins qu'en tout ces colons n'étaient point dans la même situation que leurs compatriotes de la mère-patrie relativement à leur commun souverain ; on pouvait dire même que c'était un petit pas de fait vers la liberté, et que l'histoire de l'Europe fournit de nombreux exemples de ce genre. Cependant cela n'influa en rien dans le pays sous ce rapport. La cour de Rome, de tout temps trop habile pour laisser prêcher des doctrines qui pouvaient être retournées contre elle, pouvait facilement voiler son but et justifier aux yeux des peuples une mesure qu'elle considérait comme utile à l'église. A cet égard l'Angleterre monarchique, toute protestante qu'elle soit, n'a que des avantages à retirer du catholicisme dans les colonies qui lui restent sur ce continent républicain. Tant que le pape sera prince temporel, et surtout prince absolu, elle ne devra avoir rien à craindre, quoique d'ailleurs les doctrines dogmatiques de l'église soient peut-être plus républicaines que monarchiques. La politique du pape en insistant pour que l'église canadienne relevât de Rome, doit paraître

aujourd'hui moins blâmable vu les révolutions et les changements de maîtres auxquels sont exposées ces possessions lointaines.

Le nouvel évêque éprouva encore de l'opposition de la part du métropolitain de Rouen, qui regardait l'établissement du vicariat comme un démembrement de son diocèse.

D'après l'usage, les missionnaires, partant pour des pays lointains, prenaient leurs pouvoirs de l'évêque du lieu de l'embarquement; et comme la plupart des partances pour le Canada se faisaient de Normandie, ceux qui s'en allaient évangéliser dans cette contrée, s'adressaient à l'archevêque de Rouen, qui s'accoutuma ainsi à regarder insensiblement le Canada comme une partie de son diocèse. Les mêmes motifs avaient engagé le roi à mettre la jeune colonie sous la juridiction du parlement de cette ville, par lequel il fit enrégistrer en 1626 les lettres d'établissement de la compagnie des cent associés. Les pouvoirs qu'assumait ainsi l'archevêque n'avaient pas néanmoins toujours été reconnus, et l'on avait refusé même, quelques années auparavant, de recevoir en Canada M. de Queylus comme son vicaire général. Il paraît que les évêques de Nantes et de la Rochelle réclamaient aussi la Nouvelle-France comme dépendance de leurs diocèses, Mais malgré l'appui que M. de Queylus reçut du parlement de Rouen, qui de son côté commençait à craindre pour sa juridiction judiciaire, M. de Pétrée partit pour le Canada et fut admis à y exercer les fonctions épiscopales.

M. de Queylus, qui avait fini par se faire admettre comme grand vicaire et qui avait brigué vainement la mitre de M. de Pétrée, ne voulut point le reconnaître.\* Il croyait avoir d'autant plus de droit au nouvel évêché qu'il venait de fonder le séminaire de St.-Sulpice de Montréal, en connexion avec le séminaire principal créé à Paris par M. Olier quelques années auparavant. Comme il persistait dans sa rébellion une lettre de cachet fut obtenue pour le faire repasser en France; mais inutilement; il fallut l'interdire en 1661, pour faire cesser toute résistance. Le gouvernement de l'église passa après ces débats tranquillement des mains des Jésuites dans celles du clergé séculier en 1659. L'évêque organisa son clergé et pourvut à la desserte des cures et des missions qui manquaient de pasteurs.

---

\* *Journal des Jésuites.—Ecrits de M. Noiseux.*

Les cures étaient encore trop petites et trop pauvres pour subvenir seules à leurs dépenses; le roi dut y contribuer pendant quelque temps. Lorsque M. de Pétrée passa en France à l'occasion de ses difficultés avec le baron d'Avagour, il obtint permission d'ériger un séminaire à Québec pour former des ecclésiastiques, et d'affecter à son soutien les dîmes de quelque nature qu'elles fussent, *tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même*, à condition qu'il pourvoirait aux frais des curés nommés pour desservir les paroisses, et que ces curés resteraient amovibles et révocables à son gré et à celui de ses successeurs et du séminaire. Ces dîmes furent en même temps fixées au treizième, taxe exorbitante qui souleva une opposition générale et n'exista que quatre ans. Le conseil souverain prit sur lui, en 1667, de les réduire au vingtième, et d'en affranchir les terres nouvellement défrichées pendant cinq ans. Cet arrêt confirmé par l'édit de 1679, a constitué depuis la jurisprudence sur cette matière, malgré l'opposition de ceux qui soutiennent cette prétention, qui doit sonner si mal aux oreilles d'un peuple libre, que l'imposition de la dîme est une matière purement spirituelle dont les lois civiles ne peuvent connaître.

M. de Pétrée n'avait eu sans doute que des motifs louables pour demander une pareille contribution, car on savait qu'il sacrifiait tout ce qu'il avait pour supporter son clergé; mais il s'était mépris sur les ressources des habitans, et sur l'effet désastreux qu'aurait entraîné un impôt absorbant d'un seul coup le treizième de tous les produits de la terre, ou huit pour cent sur le revenu net du cultivateur.

Les Récollets profitant de cette espèce d'insurrection, offrirent, pour se mettre plus en faveur auprès du peuple, de desservir les cures gratuitement, excès de zèle qui ne fit qu'augmenter l'éloignement du clergé séculier pour ces religieux, qui, dans toutes les difficultés, penchaient toujours pour les laïques, sans leur procurer ce qu'ils demandaient.

En vertu de l'approbation donnée par le roi à l'établissement du séminaire de Québec, l'évêque continua à déléguer, pour remplir les fonctions curiales, des prêtres qu'il changeait ou révoquait à son gré. Son but en tenant ainsi le clergé sous sa main était,

comme on l'a dit, d'en faire une milice parfaitement soumise, et de maintenir les particuliers par les liens de la subordination.\* Ce système qu'il voulait étendre jusque sur les laïques, qui se seraient ainsi trouvés enveloppés dans une vaste réseau invisible, se fermant ou s'ouvrant au mot d'ordre du palais épiscopal, ne put se réaliser à cause même de sa trop grande étendue; il suscita les jalousies de l'autorité politique et des habitans qui le regardèrent comme contraire au droit commun de la France sur la matière. Les habitans et les curés avaient dû transporter en Canada les privilèges et les libertés dont ils jouissaient dans leur ancienne patrie: et d'après un principe reconnu chez toutes les nations † ils pouvaient exiger les avantages que leur qualité de Français leur assurait dans leur pays natal. Ils transmirent leurs plaintes à Paris, où elles arrivèrent dans le moment le plus favorable pour être bien accueillies, c'est-à-dire dans le temps où l'on combattait les prétentions de la cour de Rome, et où Bossuet motivait ainsi les bases des libertés de l'église gallicane: "Que le pape n'a d'autorité que dans les choses spirituelles, que dans ces choses même les conciles généraux lui sont supérieurs et que ses décisions ne sont infaillibles qu'après que l'église les a acceptées." A leur demande on rendit les cures fixes en les faisant conférer à des titulaires perpétuels, et on sappa le plan de M. de Pétrée par sa base. L'édit du mois de mai 1679, qui est toujours demeuré depuis en pleine vigueur en ce pays, régla à la fois la question de l'inaéovibilité des cures,‡ et la question plus importante encore des dîmes.

Nous ayant été rapporté, dit Louis XIV, que divers seigneurs et habitans de notre pays de la Nouvelle-France, désiraient avoir des curés fixes pour leur administrer les sacremens, au lieu de prêtres et curés amovibles qu'ils avaient eu auparavant, nous au-

---

\* Mémoires sur M. de Laval.

† *Commentaries on the constitution of the U. States*, par M. Story, vol. I, p. 132-140.

‡ Quelques casuistes qui subissent avec peine le joug du pouvoir civil, maintiennent encore, malgré cet édit, l'amovibilité des cures; mais il n'y a qu'une opinion à cet égard entre les hommes de loi canadiens. Voir les *Notes sur l'inaéovibilité des curés*, par M. Lafontaine, avocat, et au bas les consultations de MM. Duval, Morin et J. Stuart, quatre des principaux juriconsultes de ce pays.

rions donné nos ordres et expliqué nos intentions sur ce sujet les années dernières, et étant nécessaire à présent de pourvoir à leur subsistance et aux bâtimens des églises et paroisses . . . . nous ordonnons ce qui suit :

Les dîmes, outre les oblations et les droits de l'église, appartiendront entièrement à chacun des curés dans l'étendue de la paroisse où il est, et où il sera établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant.

Le règlement du conseil souverain au sujet de la quotité des dîmes est confirmé.

Si cette dîme ne suffit pas pour l'entretien du curé, le seigneur et les habitans fourniront ce qui manquera.

Enfin dans les cas de subdivisions de paroisses, les dîmes de la portion distraite appartiendront au nouveau curé, sans que l'ancien puisse prétendre de dédommagement.

Les ordres de la cour étaient positifs, il fallut obéir. L'évêque parut consentir à tout. Des curés furent établis en titre ; la dîme fut maintenue au vingt-sixième des produits du grain, avec un supplément en argent là où elle n'était pas suffisante. Mais on ne tarda pas à trouver moyen de se soustraire à l'effet de la loi ; et plus tard, lorsque le règlement de la question des libertés de l'église gallicane eut éloigné de son attention les affaires religieuses, la cour ferma les yeux sur cette infraction, et petit à petit les curés redevinrent amovibles comme auparavant, quoique le clergé continuât de reconnaître l'édit pour loi du pays ainsi qu'il ressort de plusieurs faits constans,\* surtout depuis l'arrêt du

\* Le chapitre et le séminaire de Québec lui donnaient en effet vers le milieu du siècle dernier, la même interprétation que nos légistes lui donnent aujourd'hui. Dans les difficultés survenues entre ces deux corps, relativement à l'église paroissiale, le chapitre dans sa requête au roi, signifiée au séminaire en 1753, expose, article 15ème que . . . . " C'est par cette maxime et pour exercer leur empire, qu'ils ont introduit un usage qu'ils soutiennent encore, qui est de tenir tous les curés amovibles." . . . . A quoi le séminaire répond : " Cela est faux. Cela ne dépend point du séminaire qui n'a aucun pouvoir en cela. Ils se sont toujours, en ce qui les regarde, conformés à l'édit du roi de 1679, particulier pour cette colonie. La preuve est évidente : la cure de St. François de Salles de l'Île Jésus, qui est à la nomination du séminaire, a toujours été, et est encore aujourd'hui pourvue d'un curé en titre dit vulgairement fixe . . . ." *Manuscrit déposé dans les archives de la fabrique de notre Dame de Québec.*

roi de 1692, rendu sur les motifs de l'archevêque de Paris et du P. la Chaise qui avaient déclaré, au sujet de l'amovibilité des curés canadiens, qu'on devait se conformer à la déclaration royale de 1686, donnée pour tout le royaume, déclaration qui défendait de nommer des curés amovibles.

Depuis la conquête, le principe de l'amovibilité est devenu général, sans que les curés ni les paroissiens aient manifesté d'opposition à cet égard. Pour éluder les dispositions de l'édit de Louis XIV, l'évêque se réserve, dans ses lettres de nomination, le droit de révoquer le curé qu'il pourvoit d'un bénéfice. Cette condition acceptée semble, en effet, mettre ces deux parties en dehors de l'action de la loi, qui subsiste toujours cependant pour les paroissiens s'ils jugent à propos de s'en prévaloir.\*

L'extinction du chapitre de Québec suivit bientôt la chute du gouvernement français à la conquête. Etabli lors de l'érection du Canada en évêché, et n'étant point électif comme en France, ce chapitre se composait d'un doyen, d'un grand chantre, d'un archidiacre, d'un théologal, d'un grand pénitencier et d'une douzaine de chanoines. Le roi nommait aux deux premières charges, et l'évêque aux autres. Depuis son extinction, l'évêque administre seul son diocèse, sur lequel, au moyen de l'amovibilité des curés, il règne d'une manière absolue. Il y a loin de là au système quasi-républicain de la primitive église; mais la prudence et les vertus qui ont distingué les évêques canadiens jusqu'à ce jour, les ont empêchés d'abuser d'une aussi grande autorité.

Les opinions sont partagées aujourd'hui non sur le droit, mais sur l'expédience d'assimiler l'organisation ecclésiastique du Canada à celle de l'église en Europe. L'inamovibilité des curés et l'existence des chapitres ont été partout regardées comme une garantie de stabilité, et comme un frein contre les abus de pouvoir. " L'expérience a fait connaître, dit un auteur grave, combien l'état fixe d'un bénéficiaire chargé du soin des âmes était

---

\* *Lettre par laquelle l'évêque de Montréal confère une cure à un prêtre.*

MONSIEUR,

Par la présente, je vous donne, jusqu'à révocation de ma part, ou de celle de mes successeurs, les pouvoirs ordinaires des curés de ce diocèse pour la paroisse de . . . . Vous aurez aussi le droit d'y percevoir les dîmes et oblations des fidèles.



utile à l'église, et combien au contraire une amovibilité purement arbitraire lui était préjudiciable. C'est d'après ces vues que les cardinaux préposés à l'explication du concile de Trente, décidèrent que nonobstant toute coutume, même immémoriale, les bénéfices-cures ne devaient se donner qu'à perpétuité."

En Canada, il y aurait, suivant les uns, du danger à laisser à un seul homme, quelles que soient d'ailleurs ses lumières et sa sagesse, la direction d'une église placée sous un gouvernement protestant, et de plus exposée de toutes parts à la propagande et aux jalousies des nombreuses sectes qui regardent la forte discipline de l'église de Rome avec un œil de jalousie et de crainte. L'expérience a prouvé, ajoutent-ils, que les conseils composés d'hommes choisis, offrent, dans les affaires religieuses comme dans les affaires politiques, les plus fortes garanties de modération et de fermeté dans toutes les circonstances qui peuvent se présenter, et que le haut clergé qui a de grands emplois ou de grandes richesses à conserver, est plus facile à corrompre et à pervertir que le bas clergé qui tient au peuple par des liens plus nombreux, plus puissans, et qui doit par conséquent en suivre la destinée quelle qu'elle soit. D'autres assurent au contraire que cette situation particulière même nécessite une dépendance complète de la part des curés; que la subordination serait plus difficile si un curé ne pouvait être destitué qu'après un jugement en forme, qui ne pourrait s'obtenir qu'à la suite de longs débats et de beaucoup de scandale peut-être; que toutes les paroisses attachées à leurs pasteurs seraient comme autant de petites républiques, qui réclameraient dans l'occasion une liberté intolérable, et qu'elles auraient d'autant plus de chance d'obtenir, qu'elles seraient favorisées par les protestans, etc. Dans l'état actuel des choses tout cela est évité, et si un ministre manque à ses devoirs, l'évêque remédie au mal avec promptitude et sans éclat, de manière que l'harmonie qu'on voit régner parmi les catholiques n'est presque jamais troublée.

Sans entrer dans l'appréciation de ces deux systèmes, les Canadiens doivent donner naturellement la préférence à celui qui a été consacré par l'expérience des peuples et des siècles, et qui est conforme d'ailleurs à l'esprit de leurs institutions politiques; car ils doivent désirer avant toute chose que leurs ministres et

leurs autels soient placés en dehors de toute atteinte comme de toute intimidation. D'après l'alliance intime qui existe entre leur religion, leurs lois et leur nationalité,\* il est nécessaire qu'un rempart infranchissable environne les institutions qu'ils tiennent de leurs pères, et ce rempart établi par l'inamovibilité pour les choses de l'autel, servirait à la fois pour les choses civiles et politiques d'autant plus efficacement, que le but serait le même, la conservation des unes et des autres.

Nous avons parlé plusieurs fois du séminaire de Québec, auquel M. de Pétrée voulait faire jouer un grand rôle dans son plan de gouvernement ecclésiastique. Cet utile établissement fut doté richement en terres qu'il acheta dans le pays, et uni à celui des missions étrangères de Paris. Cinq ans après l'établissement de ce séminaire, qui était un grand séminaire, il en établit un petit pour mener les enfans jusqu'à la théologie, lequel a rendu, surtout depuis l'extinction du collège des Jésuites, des services éminens aux lettres en Canada. Plus de trois cents élèves y reçoivent aujourd'hui une éducation classique.

En parlant du gouvernement ecclésiastique, il convient de dire quelque chose sur la manière dont les biens affectés au culte sont administrés, comme les temples, les cimetières, les presbytères, etc. Cette partie fort importante du service religieux, nous révèle une organisation administrative très-ancienne, appuyée sur les principes qui font aujourd'hui la base de gouvernemens autrement plus vastes et plus compliqués que celui d'une paroisse. L'église catholique qui les avait empruntés aux Romains, a fourni des modèles et des principes de plus d'un genre à l'organisation sociale moderne: car il fut une époque où elle avait besoin d'autant et plus de liberté que les peuples de nos jours; et ce qu'elle imagina alors pour sa conservation et sa sûreté, forme encore ce qu'il y a de préférable dans la vieille organisation catholique, ce qu'il y a de plus libéral dans le sens actuel du mot. Le système

---

\* On se plaint que le couvent des Ursulines se dénationalise. L'on peut dire à ce sujet, que tant que nos institutions conventuelles, qui sont des fondations privées françaises, se renfermeront dans la nationalité canadienne, elles pourront espérer de se conserver; mais une fois qu'elles sortiront de là, elles subiront probablement le sort du collège du roi de Toronto. Il n'y a que le grand attachement des Canadiens pour elles qui les rende encore pour ainsi dire inviolables.

des fabriques paroissiales de France fut transplanté en Canada, sans subir presque de changemens. L'administration de nos paroisses se divise en deux branches, toutes deux sous le contrôle de l'évêque diocésain. L'une, temporaire et n'existant que pour un objet spécial, comme lorsqu'il s'agit de bâtir une église, de prélever une contribution sur les paroissiens, etc., est une espèce de commission dont les membres portent le nom de *syndics* ou *échevins d'église*. L'autre, permanente et uniforme, est chargée de la recette des revenus, de la régie et de l'entretien des biens de cette église, et s'appelle *œuvre et fabrique*. Les membres qui la composent sont le curé et les marguilliers; leurs droits et leurs pouvoirs sont également définis par les lois.

Les marguilliers sont élus pour trois ou quatre ans, selon le nombre en exercice, et siègent au banc de l'œuvre, un sortant tous les ans. Tant que dure cet exercice, ils sont désignés sous le nom de nouveaux marguilliers; et lorsqu'il expire sous celui d'anciens. Chacun d'eux devient à son tour marguillier en charge et comptable dans sa dernière année de présence au banc de l'œuvre. Dans la généralité des paroisses ils sont élus par les anciens et les nouveaux marguilliers seulement, sur la convocation du curé; dans les autres par les fabriciens et par les principaux habitans. A Québec ces assemblées furent générales dans l'origine; mais M. de Pétrée, toujours hostile au suffrage populaire, ordonna, en 1660, que les anciens et les nouveaux marguilliers seuls fissent ces élections, et quoique contraire au droit commun, son injonction n'a point cessé d'être observée jusqu'à ce jour. Les marguilliers en charge sortans sont obligés de rendre compte de leur gestion dans une assemblée de fabrique où le curé tient la première place;\* et dans ses visites l'évêque diocésain, ou un grand vicaire à sa place, a droit de se faire représenter les comptes. Enfin les marguilliers ne peuvent accepter aucune fondation sans l'avis du curé, ni aliéner les biens des fabriques, sans avoir accompli les formalités indiquées par la loi. Prises dans leur ensemble, les fabriques ou les paroisses ecclésiastiques sont de véritables corporations sous le contrôle salutaire de l'évêque.

---

\* Arrêt du conseil souverain, 1675.

Lorsqu'il s'agit de réparations considérables ou de constructions nouvelles, les fabriciens doivent obtenir au préalable la permission de l'évêque et le consentement de la majorité de la paroisse, surtout s'il faut lever une contribution. Alors les paroissiens dans une assemblée générale élisent des syndics qui sont chargés de concert avec le curé de faire une répartition de la somme requise entre les habitans, en observant certaines formes obligées dans la confection des rôles. C'est par eux aussi que se fait le prélèvement et l'emploi de ces deniers, dont ils sont obligés de rendre compte ensuite aux contribuables.

Nous avons dit que dans la plupart des paroisses les élections de marguilliers se faisaient par les anciens et les nouveaux marguilliers seulement. Il y a quelques années plusieurs localités du Canada prièrent la législature de passer une loi pour rendre les élections générales. Cette question en apparence si minime, causa une agitation profonde, et faillit amener une division entre les Canadiens, par l'attitude hostile que prit le clergé d'un bout du pays à l'autre. Cent vingt-trois curés répondirent à la Chambre et se prononcèrent plus ou moins fortement contre le projet. C'était plus qu'il n'en fallait pour troubler la conscience de la population. Le gouvernement en lutte avec la chambre représentative, ne manqua pas de se ranger contre les paroissiens, avec le parti anglais, qui tout mal disposé qu'il soit contre nos anciennes institutions, se montra, pour faire arme de tout, l'ami zélé du clergé. Comme l'on devait s'y attendre, la mesure échoua devant toutes ces oppositions, mais non sans laisser des germes de rancune et de mécontentement dans les esprits déjà très agités par les fermens politiques qui embrassaient tant de cœurs.

L'histoire du gouvernement ecclésiastique nous conduit naturellement à parler des autres institutions religieuses placées sous sa surveillance, et qui sont pour ainsi dire des annexes du sacerdoce.

La charité et l'amour des lettres ont fondé en Canada tous les grands établissemens destinés à l'instruction publique, ou au soulagement de l'humanité souffrante. Nous avons vu le collège de Québec élever par la libéralité du Jésuite de Rohaut; l'Hôtel-Dieu, par celle de la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de

Richelieu, elle y envoya des hospitalières de Dieppe en 1639; l'Hôtel-Dieu de Montréal, par madame de Bullion et Mlle Manse; le couvent des Ursulines, par madame de la Peltrie. Il en fut de même encore de l'Hôpital général établi à Québec vers 1692 par M. de St.-Vallier, pour remplacer le bureau des pauvres que les citoyens de la ville avaient établi quatre ans auparavant parce qu'il était défendu de mendier, et de la congrégation de Notre-Dame fondée pour l'éducation des jeunes filles du peuple, par la sœur Bourgeois, native de Troyes en Champagne. La sœur Bourgeois était une pauvre religieuse, inconnue, sans influence, sans amis et sans fortune. Ayant visité le Canada une première fois, elle y revint en 1659, et jeta à Montréal les fondemens de cette congrégation devenue si utile à tout le pays. Quoiqu'elle n'eût que dix francs, dit-on, quand elle commença cette entreprise, son dévouement et son courage lui méritèrent l'encouragement des personnes riches du Canada comme de France, où elle fit plusieurs voyages,\* et lui procurèrent à la fin les moyens d'en assurer le succès. La congrégation possède aujourd'hui, dans les villes et dans les campagnes, de vastes écoles dont les fruits font regretter qu'on n'ait pas formé dans le temps une institution semblable pour les garçons. L'éducation de ceux-ci fut abandonnée au clergé, qui fut le seul corps enseignant à peu d'exception près avec les religieux sous la domination française. Le gouvernement ne s'occupa jamais lui-même de cet objet important. Soit politique, soit désir de plaire au sacerdoce en lui léguant l'enseignement, il laissa le peuple croître dans l'ignorance; car alors, il faut bien le reconnaître, les clergés comme les gouvernemens considéraient l'instruction populaire comme dangereuse et funeste à la tranquillité des états; et le Canada fut encore moins exempt de ce préjugé malheureux que les autres pays, puisqu'il ne posséda jamais d'écoles de paroisses; et que, chose inouïe, l'imprimerie n'y fut introduite qu'en 1764, ou 156 ans après sa fondation.

Les maisons d'éducation devaient donc être nécessairement peu nombreuses, et en effet elles se bornaient aux villes. C'étaient les séminaires de Québec et de Montréal qui avaient quelques classes élémentaires avec les Récollets. Les jésuites étaient ceux qui, par état, devaient être à la tête de l'enseignement, mais ils furent moins heureux en Canada qu'ailleurs; car leurs classes

furent de tout temps peu considérables. Content d'une certaine mesure de connaissances suffisantes pour le courant des emplois, l'on croyait n'avoir pas trop de temps pour défricher le sol et se défendre contre les Sauvages, tandis que le gouvernement préférant avant tout la soumission de ses sujets, se donnait bien de garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeans, moins ambitieux, et par conséquent plus faciles à conduire, car l'ignorance et l'esclavage existent presque toujours ensemble. La métropole fut punie la première de son oubli à la fois coupable et impolitique, car si les Canadiens, au lieu de se livrer à la guerre, à la chasse, à la vie aventureuse comme il y en avait tant parmi eux, avaient embrassé la carrière agricole, leurs succès auraient attiré les colons, et, lorsque la guerre de 1755 éclata, le pays aurait été plus riche, plus peuplé, et il aurait pu en conséquence opposer une résistance non pas plus longue, car la guerre dura six ans et avec acharnement, mais plus efficace et plus heureuse à ses ennemis.

L'organisation ecclésiastique a conservé jusqu'après la conquête à peu près la forme qui lui avait été donnée à son origine. Quoique relevant immédiatement du St.-Siège, les prélats et les curés furent presque toujours pris dans le clergé de France, et avec eux les idées du sanctuaire français constitué en pouvoir politique, et par conséquent accoutumé à se mêler des affaires de l'Etat. Chacun sait que par suite ce clergé, d'ailleurs si illustre, a pris une part active à toutes les grandes révolutions qui ont agité cet ancien peuple, et que, fidèles à ses traditions, ceux de ses membres qu'il envoya en Canada, y voulurent fournir la même carrière, ne faisant pas attention qu'avec les élémens de la société américaine une pareille conduite ne pouvait se prolonger au-delà d'un certain terme, terme que la conquête est venue précipiter.

Les dissensions religieuses, cependant, qui éclatèrent en France au sujet des libertés de l'église gallicane, ne troublèrent guère la faible population éparsée sur les bords du St.-Laurent, attendu que le roi avait dès le principe réglé la question. Mais le jansénisme, avec sa dialectique rigide et son front sévère, pénétra un instant en Canada pour en agiter, en passant, la surface religieuse sur des questions de dogme. Personne n'aurait cru que l'ombre même d'une hérésie put obscurcir ce ciel chéri des catholiques. D'abord

quelques livres infectés des doctrines de Pascal et d'Arnault s'y glissèrent clandestinement, suivis de quelques adeptes qui trompèrent par leur dehors la vigilance du clergé. Un M. Varlet, évêque de Babylone et archevêque déposé d'Utrecht, passa par le Canada pour se rendre dans les missions du Mississipi, et laissa après lui des prosélytes à l'hérésie. M. de Villermaula, du séminaire de Montréal, M. Thibaut, curé de Québec, M. Glandelet, doyen du chapitre, se mirent à penser comme l'auteur des lettres provinciales. Enfin, en 1714, un religieux inconnu débarque en Canada et exprime l'intention de fonder un monastère pour s'y renfermer le restant de ses jours. Quoique l'on observât quelque chose de mystérieux dans sa conduite, on le laissa se retirer dans les forêts de Kamouraska, où il s'éleva une cabane à la manière des anachorètes. Cachant soigneusement ses principes et son nom, il y vivait en ermite, se prosternant devant ceux qu'il rencontrait et leur baisant les pieds en prononçant des paroles édifiantes. Mais un hiver de six mois et quatre pieds de neige sur le sol opposeront toujours de grands obstacles, en ce pays, aux mystiques contemplateurs du désert. Sous prétexte que sa cabane avait été incendiée, l'inconnu abandonna sa retraite et revint à Québec, dont les nombreuses institutions religieuses et monastères devaient lui rendre le séjour agréable. Il trouva moyen de s'introduire dans les principales familles et dans les couvens, qu'il fréquentait avec une grande assiduité, lorsqu'une lettre d'Europe arrive au gouverneur, et dévoile tout. Il fut reconnu pour Dom George François Paulet, bénédictin corrompu par les pernicieuses maximes jansénistes, et redemandé par le supérieur du monastère, d'où il s'était secrètement échappé. De ce moment toutes les portes lui furent fermées. En vain voulut-on l'engager à se soumettre à la constitution *unigenitus*, ferme dans sa croyance comme le grand Arnault et le P. Quesnel, dont il avait été le disciple, il ne voulut rien retracter. L'évêque fut obligé de l'excommunier et de le faire bannir du Canada comme hérétique.\*

“ Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du Jansénisme, dit l'auteur du siècle de Louis XIV, il y eut encore une division en France sur le Quietisme. C'était une suite malheu-

\* Histoire de l'Hôtel-Dieu. Mémoires sur la vie de M. de Laval. Gazette d'Amsterdam du 14 avril 1719.

reuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de ce monarque, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances ; ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès."

Cette secte, car on lui a donné ce nom, se jeta dans la *spiritualité* ; elle atteignit l'illustre auteur du *Télémaque*, qui, sans tomber dans les rêveries de madame Guyon, avait néanmoins du penchant pour la contemplation et les idées mystiques. Il paraît que plusieurs personnes furent imbues de son esprit en Canada. On assure que madame d'Aillebout, la femme du gouverneur, s'était vouée à Jésus-Christ dès sa jeunesse, inspirée par le culte intérieur, et l'amour pur et désintéressé, et que, malgré son mariage, elle conserva jusqu'à la fin de ses jours sa pureté virginale. Devenue veuve, elle fut recherchée en secondes noces par un autre gouverneur, M. de Courcelles, et par M. Talon, intendan ; mais à l'exemple de la fondatrice du Quiétisme, elle refusa constamment les partis les plus avantageux. Cette femme qui avait de grands biens, les partagea entre l'Hôpital général et l'Hôtel-Dieu où elle mourut, suivant le langage de ces rêveurs, "avec l'esprit de prophétie, le don des larmes, le discernement des esprits et plusieurs autres grâces gratuites."

Le tremblement de terre de 1663 fut le plus beau temps du Quiétisme en Canada. Ce phénomène mit en mouvement l'imagination ardente et mobile de ses adeptes ; les apparitions furent nombreuses, singulières, effrayantes, comme en voient les tristes imaginations des enfans du Nord, nés au milieu des frimats et des tempêtes ; les prophéties se multiplièrent. La supérieure de l'Hôtel-Dieu et la célèbre Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines, partagèrent ce délire de la dévotion ; mais c'est la dernière qui donna le plus d'éclat dans ce pays au culte de la spiritualité, pieuse chimère qui affecta pendant longtemps plusieurs intelligences tendres et romanesques parmi les personnes du sexe. Le clergé se contenta d'observer une réserve respectueuse devant ce phénomène moral, n'osant blâmer ce que quelques-uns pouvaient prendre pour de saintes inspirations, et d'autres, pour des illusions innocentes causées par un excès de piété.



# LIVRE QUATRIÈME.

## CHAPITRE I.

### LUTTES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE.

1663-1682.

Le conseil souverain : division au sujet du syndic des habitations.—M. de Mézy suspend les conseillers de l'opposition.—Moyen étrange qu'il veut employer pour les remplacer.—Nouveaux membres nommés.—M. de Ville-ray passe en France pour porter des plaintes contre lui.—M. de Mézy révoqué ; sa mort.—M. de Courcelles lui succède.—Arrivée de M. de Tracy, vice-roi, de M. de Courcelles et de M. Talon, 1er. intendant, d'un grand nombre d'étrangers et du régiment de Carignan.—La liberté du commerce est accordée à la colonie, sauf certaines réserves.—Guerre contre les Iroquois.—Deux invasions de leurs cantons les forcent à demander la paix.—M. de Tracy repasse en France.—Le projet de franciser les Indiens échoue.—L'intendant suggère de restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles.—Travaux et activité prodigieuse de Talon ; impulsion qu'il donne à l'agriculture et au commerce.—Licencierement du régiment de Carignan à condition que les soldats s'établiront dans le pays.—Talon passe en France.—Le gouverneur empêche les Iroquois d'attirer la traite des pays occidentaux à la Nouvelle-York ; et apaise les Indiens prêts à se faire la guerre.—Mortalité effrayante parmi eux.—Talon, revenu en Canada, forme le vaste projet de soumettre à la France tout l'occident de l'Amérique.—Traité du Sault-Ste.-Marie avec les nations occidentales qui reconnaissent la suprématie française.—Fondation de Cataracoui (Kingston).—Le comte de Frontenac remplace M. de Courcelles : ses talens, son caractère.—Discours qu'il fait au conseil souverain.—Lois nombreuses décrétées touchant l'administration de la justice et d'autres objets d'utilité publique.—Suppression de la compagnie des Indes occidentales.—Division entre M. de Frontenac et M. Perrot, gouverneur de Montréal ; celui-ci est emprisonné au château St.-Louis.—Le clergé appuie M. Perrot. Le conseil souverain est saisi de l'affaire qui est finalement renvoyée au roi.—M. Duchesneau relève M. Talon.—Querelles avec M. de Pétrée au sujet de la traite de l'eau-de-vie.—Dissensions entre le gouverneur et M. Duchesneau : ils sont rappelés tous deux.—Rivalité de l'Eglise et du gouvernement.—Arrivée de M. de la Barre qui vient remplacer M. de Frontenac.

L'OPPOSITION que le prêtre de Charny, représentant M. de Pétrée, la Ferté, son beau-frère, et d'Auteuil, faisaient à l'élection du syndic des habitations, élection recommencée par trois fois,

acheva de brouiller tout-à-fait M. de Mézy avec l'évêque. Cette opposition qui était appuyée par M. de Villera y et le procureur-général Bourdon, embrassait conséquemment la grande majorité du conseil, où le gouverneur n'avait que deux membres pour lui, MM. Legardeur et d'Amours. Le peuple était bien aussi pour ce dernier ; mais le peuple était sans influence sur ce corps ; de sorte qu'il ne restait plus à M. de Mézy d'autre alternative que de se soumettre à la volonté de son adversaire triomphant, ou de se faire une majorité en essayant les chances d'un coup d'état, dernier refuge d'une administration chancelante. On connaît déjà assez le caractère de ce gouverneur pour dire quel parti il allait prendre. Il suspendit de leurs fonctions tous les partisans de l'évêque, donnant pour raison que celui-ci les avait désignés à son choix, parce qu'il les connaissait pour être de ses créatures ; et "qu'ils avaient voulu se rendre les maîtres et sacrifier les intérêts du roi et du public à ceux des particuliers."

Le roi, soit par défiance des gouverneurs, soit pour captiver la bonne volonté du clergé, soit enfin pour se conformer à l'esprit de la constitution politique du royaume, où le clergé comme corps formait un des pouvoirs de l'Etat conjointement avec la noblesse et le peuple, avait adjoint à ces mêmes gouverneurs le chef du sacerdoce, pour faire, comme nous l'avons déjà dit, la nomination annuelle du conseil. Ce partage d'autorité réduisait le gouverneur au niveau de l'évêque, ou plutôt faisait de celui-ci le rival et l'observateur du premier dans l'exercice de l'une des prérogatives les plus importantes de la couronne. Ce système de surveillance devait être, et était, en effet, la cause d'une foule de difficultés.

M. de Mézy, en suspendant de sa seule autorité la majorité des membres du conseil, avait violé l'édit constitutif de ce corps ; car s'il n'en pouvait nommer les membres sans le concours de l'évêque, ce concours devait être aussi nécessaire pour les suspendre, et il lui avait été refusé. Mais cela ne l'arrêta point ; au contraire il alla plus loin et voulut remplacer les conseillers interdits à l'aide d'un moyen qui doit nous paraître assez étrange, vu la nature du gouvernement, mais qui montre combien il désirait obtenir l'appui du peuple, en le faisant intervenir dans les affaires politiques. Il proposa de convoquer une assemblée publique pour

procéder, par l'avis des habitans, à ce remplacement, motivant son appel au peuple de manière à faire entendre qu'il avait été induit en erreur en faisant son premier choix, et que, ne connaissant pas encore assez les hommes et les choses dans la colonie, il avait besoin d'être éclairé par une expression solennelle de l'opinion publique.

Comme on devait s'y attendre, à cause de la nature de la convocation et des accusations qu'elle comportait, M. de Pétrée refusa de donner son consentement ;\* et l'assemblée n'eut pas lieu.

Les choses en restèrent là jusqu'à la fin de l'année des conseillers, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où il fallait renouveler leur nomination. Alors, le gouverneur, après avoir fait inviter au conseil M. de Pétrée, qui s'excusa de ne pouvoir s'y rendre, remplaça les membres suspendus par MM. Denis, de la Tesserie, Péronne Demazé, et révoqua le procureur-général Bourdon, qui était présent, et qui lui nia le droit de le destituer, l'édit de création du conseil en décrétant la nomination annuelle des membres, gardant le silence sur lui. Le gouverneur passant par-dessus les objections lui ordonna de se retirer, et nomma sur le champ M. Chartier de Lotbinière pour le remplacer. Le greffier en chef, M. Peuvret, subit le sort des autres et eut pour successeur M. Fillion, notaire. M. de Mézy ne s'arrêtant pas là, fit embarquer ensuite, de son autorité, dans les vingt-quatre heures, MM. Bourdon et de Villeray pour l'Europe, terminant ainsi pour le moment, par une espèce de révolution du palais, la querelle commencée au sujet du syndic municipal.

Les débats qu'elle avait amenés avaient eu leur contre-coup au dehors ; mais le public tout en blâmant la violence de M. de Mézy, qui l'entraînait au-delà des bornes de la légalité, inclinait pour lui contre M. de Pétrée, que la question des dîmes rendait alors très impopulaire. Le clergé, au contraire, prenant la défense de son chef, faisait retentir de nouveau les chaires au bruit

\* " M. l'évêque se refuse à la sommation d'un procureur-général et des conseillers au lieu et place de ceux que le gouverneur prétend être interdits ; que sa conscience, ni son honneur, ni sa fidélité au pouvoir du roi, ne le pouvaient permettre jusqu'à ce que les dits officiers du dit conseil fussent convaincus des crimes dont la dite ordonnance d'interdiction les accuse."—*Registre du conseil souverain.*

des disputes politiques, les Jésuites surtout qui passaient pour être au fond de toute querelle et qui accusaient le gouverneur de violence et d'avarice.

Pendant ce temps là M. de Villeray rendu à Paris, portait devant le roi les accusations de l'évêque, des conseillers suspendus et les siennes propres, et obtenait une pleine réparation de la cour fort mécontente des allures de M. de Mézy et de ses appels au principe électif et au peuple. Louis XIV voulut même en faire un exemple pour l'instruction des gouverneurs futurs. Quoiqu'il eut déjà décidé de le rappeler pour donner sa place à M. de Tracy, il ordonna qu'il fut arrêté, jugé et renvoyé en France pour satisfaire, disait-il, à sa justice et au repos de ses peuples, mais plus probablement pour le punir de sa tentative de raviver des institutions qu'on travaillait à étouffer partout. Aux yeux du public cependant, ce dénouement parut attribuable à sa cause apparente, les querelles avec l'évêque, et M. de Mézy passa pour le second homme qui était sacrifié à la satisfaction du prélat triomphant; la disgrâce de M. de Mézy était encore plus complète que celle du baron d'Avaugour.

Colbert tira néanmoins pour conclusion de toutes ces querelles, que les laïques ne se soumettraient jamais paisiblement au pouvoir que voulait s'arroger l'évêque dans les affaires temporelles, et il songea sérieusement à prendre de bonnes précautions pour mettre des bornes à la puissance ecclésiastique, supposé qu'on vérifiât qu'elle allât trop loin. C'est pour cela qu'il voulut choisir des chefs qui fussent de caractère à ne donner aucune prise sur leur conduite, ni à souffrir qu'on partageât avec eux une autorité, dont il convenait qu'ils fussent seuls revêtus.\*

Le Canada, pendant ces querelles, avait été concédé de nouveau à la compagnie des Indes occidentales par l'édit du roi du mois de mai 1664. Cette compagnie gigantesque se trouvait par cet acte maîtresse de toutes les possessions françaises dans les deux hémisphères. A sa demande, le roi voulut nommer les premiers gouverneurs provinciaux et un vice-roi pour toute l'A-

---

\* Charlevoix à qui nous empruntons ces dernières paroles, garde le silence sur le sujet réel de la dispute et sur tous les détails que nous venons de donner, qu'il ignorait probablement, et que nous avons trouvés dans les registres du conseil souverain déposés aux archives de la province.

mérique. Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, lieutenant-général dans les armées, fut choisi pour remplir cette dernière charge, avec ordre de se rendre d'abord dans les îles du golfe Mexicain, et ensuite en Canada qu'il devait travailler à consolider au au dedans et au dehors, tout en tâchant de ne pas avoir de querelles avec les Jésuites, parce que c'était la cause, disait le ministre, pour laquelle M. d'Avaugour et M. de Mézy avaient été rappelés.

Daniel de Rémi, seigneur de Courcelles, fut nommé pour remplacer M. de Mézy, comme gouverneur provincial, et M. Talon, intendant en Hainaut, M. Robert, qui n'était, comme on l'a dit, jamais venu en Canada. Ils furent chargés conjointement avec le marquis de Tracy d'informer contre le gouverneur révoqué et de lui faire son procès ; mais Dieu, observe le doyen du chapitre de Québec, avait terminé tout heureusement par la pénitence et la mort du coupable, paroles d'une vengeance satisfaite, et qui montrent jusqu'à quel point l'esprit de parti était monté.

Avant d'expirer, M. de Mézy, dont ses ennemis ont cherché à exagérer tantôt les emportemens et tantôt la faiblesse, écrit à M. de Tracy une lettre qu'on trouve en partie dans les procès-verbaux du conseil souverain, pour protester que dans tout ce qu'il avait fait, il n'avait été guidé que par l'intérêt du roi, et le désir d'avancer le bien-être de la colonie. " Vous éclaircirez, ajoutait-il, bien mieux que moi, les choses que j'aurais pu faire savoir au roi touchant la conduite de M. de Pétrée et des Jésuites dans les affaires temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me serais point trompé en me laissant un peu trop légèrement persuader par les rapports qu'on m'a faits sur leur compte. Je remets toutefois à votre prudence et à vos bons examens le règlement de cette affaire."

La cour avait envoyé dans le même temps l'ordre de faire tous les préparatifs nécessaires pour la guerre que l'on voulait pousser avec vigueur contre les Iroquois. Une levée d'habitans fut ordonnée, et le régiment de Carignan, qui arrivait de la Hongrie où il s'était distingué contre les Turcs, s'embarqua en France pour l'Amérique.

---

\* Voir la lettre de M. de Mézy, Appendice C.

Le marquis de Tracy arriva à Québec dans le mois de juin 1665, venant de la baie du Mexique, où il avait repris Cayenne sur les Hollandais, et soumis plusieurs îles de l'archipel au pouvoir du roi. Il débarqua au milieu des acclamations de la population qui l'accompagna jusqu'à la cathédrale. L'évêque de Québec vint processionnellement le recevoir à la tête de son clergé sur le parvis, et le conduisit au pied du chœur où un prie-dieu lui avait été préparé. Le pieux vice-roi le refusa et voulut s'agenouiller humblement sur le pavé nu de la basilique. Après le chant du *Te Deum*, le prélat le reconduisit avec les mêmes honneurs. Toutes les autorités de la colonie allèrent ensuite lui présenter leurs hommages.

Quatre compagnies du régiment de Carignan étaient déjà débarquées ; il en arriva encore de juin à décembre vingt autres avec leur colonel, M. de Salières, MM. de Courcelles et Talon, un grand nombre de familles, d'artisans et d'engagés qui amenaient des bœufs, des moutons, et les premiers chevaux qu'on eut encore vus dans le pays. Ce noble animal excita particulièrement l'admiration des Sauvages, qui s'étonnaient de le voir si traitable et si souple à la volonté de l'homme.

Dès que le vice-roi eut reçu ses renforts, il songea à mettre un terme aux déprédations que continuaient toujours de faire les Iroquois ; mais cette tâche était difficile dans l'état du pays. Il fit élever, pour commencer, trois forts sur la rivière Richelieu, où l'on avait déjà construit quelques ouvrages plusieurs années auparavant ; il les plaça l'un à Sorel, l'autre à Chambly, et le troisième à trois lieues plus loin, y laissant pour commandans des officiers qui ont donné leurs noms à ces lieux. D'autres postes fortifiés furent encore établis plus tard à Ste.-Anne et à St.-Jean. Ces petits ouvrages en imposèrent d'abord aux Iroquois ; mais un bon fort jeté dans le cœur de la confédération, s'il eut été possible, leur eût inspiré une terreur plus durable et plus salutaire que ces postes isolés dans les bois qu'on pouvait tourner facilement. Néanmoins pour cette année les récoltes se firent assez tranquillement.

Pendant que le vice-roi prenait ainsi des mesures pour mettre le pays à l'abri des ennemis, Talon, resté à Québec, s'occupait de l'administration intérieure, examinant et appréciant tout, pour

en faire rapport à Colbert. Il avait reçu d'amples instructions en partant de France. On l'avait choisi, disaient-elles, parce qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour prendre une connaissance parfaite de l'état du pays et réformer les abus dans l'administration de la justice, de la police et des finances. L'on se plaignait que les Jésuites avaient pris une autorité qui passait les bornes de leur profession ; que l'évêque de Pétrée était leur créature, qu'ils avaient jusque là nommé les gouverneurs pour le roi et fait révoquer ceux qui avaient été choisis sans leur participation. Il devait s'enquérir à ce sujet, sans néanmoins découvrir ses intentions, prendre garde d'avoir de querelles avec eux, et tout en les ménageant, repousser toute entreprise sur l'autorité du roi ou contre ses intérêts, parce qu'il était absolument nécessaire de tenir une juste balance entre l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, de manière toutefois que celle-ci fut inférieure à l'autre.

Le principal point à Paris était toujours la politique à suivre avec le clergé pour avoir la paix et ensuite les réformes à opérer pour donner un nouvel élan au pays.

Après ses recherches sur ce sujet, il était autorisé avec le vice-roi et M. de Courcelles, soit à nommer un nouveau conseil souverain plus sage, soit à modifier la composition de l'ancien. Il importe, lui disait-on, que l'intendant ait perpétuellement dans l'esprit que la justice devant faire la félicité des peuples, doit régner sans distinction de qui que ce soit, et qu'il prenne garde que le conseil la rende toujours avec intégrité, sans cabale et sans frais. Il devait se concerter avec le conseil et les principaux habitans pour faire des réglemens fixes touchant l'administration des deniers publics, la punition de ceux qui les dilapidaient, la culture des terres et les manufactures qu'on pourrait établir. Il devait user de tous ses efforts pour faire établir les terres de proche en proche, afin de mieux se défendre contre les attaques des Sauvages, dut-il pour cela ôter à ceux qui en auraient pris beaucoup plus qu'ils ne pouvaient en défricher, une partie pour la donner aux nouveaux colons, enfin faire défricher et ensemercer trente ou quarante habitations par année aux frais du roi pour de nouvelles familles.

L'intendant était encore particulièrement chargé par Louis XIV, de montrer la plus grande bienveillance à tous les habitans, depuis le premier jusqu'au dernier, comme s'ils étaient, pour se servir de ses termes, ses propres enfans et fussent au milieu de la France; de les exciter au travail et au commerce, d'entrer dans le détail de leurs petites affaires, de visiter toutes les habitations pour pourvoir, autant que possible, à leurs besoins et leur faciliter les moyens de faire des profits et de défricher les terres; de voir si l'on ne pourrait pas introduire des manufactures et attirer des artisans en Canada, afin que les habitans eussent tout ce qu'il fallait dans le pays pour se nourrir et s'habiller, le roi, disait-on, étant disposé à employer une bonne somme de son trésor pour cela, sachant qu'il ne pourrait en faire un meilleur usage, d'établir des chantiers de construction pour l'état et d'engager les citoyens les plus riches à bâtir des navires pour eux-mêmes; enfin ces instructions de 1665 qui s'étendaient aussi aux dîmes qu'il fallait fixer le plus bas possible, et qui étaient partout inspirées par les plus nobles et les plus généreux sentimens, étaient signées de la main même du roi et contre-signées par son ministre, M. de Lyonne. Quel autre aspect eut présenté le Canada en 1759 si le même génie eut toujours inspiré les conseils de Versailles, et quel autre dénouement aurait eu la guerre de sept ans pour la France!

M. de Tracy en avait aussi reçu de très amples, comme l'intendant, surtout sur la manière dont il devait se conduire envers le clergé. Louis XIV qui achevait la centralisation du pouvoir dans ses mains, l'informait que c'était à lui qu'il faudrait s'adresser désormais pour rendre compte des affaires et recevoir ses ordres, "car ceux qui avaient des postes de confiance comme lui, devait avoir pour maxime d'avoir leur principale relation avec sa majesté, la correspondance qu'ils tiennent avec les personnes de son conseil, n'étant qu'une suite et une dépendance de la première."

La mort de M. de Mézy ayant mis fin aux accusations portées contre lui, et débarrassé la nouvelle administration d'une affaire fort désagréable, elle put s'occuper, sans perte de temps, de choses plus utiles pour le pays. L'intendant avait des vues élevées, de l'indépendance dans le caractère et ses instructions l'autorisaient



à parler avec abondance. Il transmit dans l'été de 1665 de volumineuses explications sur tous les sujets qu'il était chargé d'examiner. Il dit par rapport aux Jésuites, que s'ils avaient balancé l'autorité temporelle ils avaient bien réformé leur conduite, et quant au pays, qu'on ne pouvait faire un tableau trop avantageux de ses rivières, de sa salubrité, de sa fertilité, le blé rendant communément de quinze, vingt et même trente minots au minot; qu'il fallait accorder la liberté du commerce aux colons qui avaient déjà fait et qui faisaient encore des représentations à cet égard par leur syndic, M. Jean LeMire, au conseil souverain en 1668. Il insistait surtout sur leur émancipation de la compagnie des Indes occidentales qui voulait faire peser sur eux un affreux monopole et qui refusait aux habitans le droit même de faire venir des denrées de France. Si sa majesté, disait-il, veut faire quelque chose du Canada, elle ne réussira, qu'en le retirant des mains de la compagnie et qu'en y rendant le commerce libre à l'exclusion des seuls étrangers.\* Si, au contraire, elle ne regarde ce pays que comme un lieu propre à la traite des pelleteries et au débit de quelques denrées qui sortent de son royaume, elle n'a qu'à le laisser comme il est pour le perdre; car sur la première déclaration que la compagnie y a faite d'abolir toute liberté commerciale, et d'empêcher les habitans de rien importer eux-mêmes de France, même pour leur subsistance, tout le monde a été révolté. En effet, une pareille politique eut enrichi la compagnie, mais ruiné les colons et avec eux le pays.

Des représentations si sages durent être écoutées. Dès le huit avril suivant, un arrêt du conseil du roi abandonna à la colonie la traite des pelleteries avec les Sauvages, et rendit libre le commerce avec la France, ne réservant à la compagnie que le droit du quart sur les castors, du dixième sur les ogniaux, la traite de Tadoussac, et l'obligeant encore de payer, pour cette réserve, les juges ordinaires, dont, suivant M. Gaudais, la subvention se montait à 48,950 livres, monnaie du temps.

Il était urgent que cette réforme commerciale s'effectuât. Tout était tombé dans une langueur mortelle. Le conseil souverain

---

\* Une lettre du conseil souverain à M. Colbert, qui se trouve au long dans ses procès-verbaux de 1668, contient entre autres choses la même recommandation.

avait été obligé de faire réglemens sur réglemens pour satisfaire les habitans qui poussaient toujours de grandes clameurs ; et d'une ordonnance à l'autre le commerce s'était trouvé soumis à un véritable esclavage. Le conseil, par exemple, voulut limiter par un tarif le prix des marchandises dont la compagnie des Indes occidentales avait le monopole, et qui étaient devenues d'une cherté excessive, elles disparurent aussitôt du marché, et l'on ne pouvait s'en procurer à aucun prix que ce fût. Cet état de choses qui ne pouvait durer sans remettre en question l'existence de la colonie, cessa dès que le commerce avec les Indigènes et la France redevint libre, tant il est vrai de dire que le commerce ne peut vivre que là où il y a assez de liberté pour une sage concurrence.

Sur la fin de l'année, trois des cinq cantons de la confédération iroquoise envoyèrent des députés avec des présens pour solliciter la paix. Le chef Garakonthié en formait partie ; c'était, comme on sait, un ami de l'alliance française. Le marquis de Tracy lui montra beaucoup d'amitié, et la paix fut conclue à des conditions honorables pour les deux parties. Les députés s'en retournèrent dans leur pays chargés de présens. Les Agniers et les Onneyouths qui étaient restés chez eux, allaient avoir maintenant toutes les forces des Français sur les bras. En effet, deux corps de troupes commandés, l'un par M. de Courcelles lui-même, et l'autre par M. de Sorel, se mirent en marche dans le milieu de l'hiver. A la nouvelle de leur départ, les Onneyouths effrayés s'empressèrent d'envoyer des ambassadeurs à Québec, pour conjurer l'orage. Les Agniers les avaient chargés de leurs pleins pouvoirs, quoique leurs bandes continuassent toujours leurs courses et vissent encore de massacrer trois officiers, dont un neveu du vice-roi. Malgré cela, la négociation eut probablement réussi, sans l'insolence barbare d'un chef Agnier qui s'était joint à la députation, et qui, étant un jour à table chez M. de Tracy, dit en levant le bras, que c'était ce bras qui avait tué son neveu. Ce propos excita l'indignation de tous les assistans. Le gouverneur lui répondit qu'il ne tuerait plus personne, et à l'instant même il le fit entraîner hors de la salle et étrangler par la main du bourreau. Cette justice qui ne pouvait être justifiée que par la nécessité où l'on était d'en imposer à ces barbares, ne laissa pas, toute

sommaire qu'elle fut, d'avoir un bon effet ; mais elle ôta pour le moment tout espoir d'arrangement avec les Sauvages.

Cela se passait pendant que M. de Courcelles, ignorant la présence des ambassadeurs dans la capitale, parvenait chez les Agniers après une marche pénible de sept cents milles au milieu des forêts et des neiges, se tenant lui-même à la tête des troupes les raquettes aux pieds et portant ses provisions et ses armes comme le dernier soldat. La milice canadienne qui s'est distinguée si souvent depuis par sa bravoure, sa patience et surtout par la hardiesse de ses expéditions lointaines, commence à paraître ici sur la scène du monde. Elle était commandée dans cette campagne par la Vallière, St.-Denis, Giffard et le Gardeur, tous braves gentilshommes.

L'on trouva toutes les bourgades des Agniers désertes. La plupart des guerriers qui ne s'attendaient pas à une invasion dans cette saison de l'année, étaient allés à la chasse ou faire la guerre à une autre tribu. Les femmes, les enfans et les vieillards prirent la fuite à la première apparition des Français et ne laissèrent rien sur quoi on put tirer vengeance ; mais cette brusque attaque, faite au sein de l'hiver, étonna les Iroquois, que la campagne de l'été suivant acheva de remplir d'une terreur salutaire.

Le marquis de Tracy quoiqu'agé de plus de soixante ans, voulut commander cette nouvelle expédition en personne. Elle se composait de 600 soldats de Carignan, de presque tous les habitans capables de porter les armes, puisqu'on y comptait 600 Canadiens, et d'une centaine de Sauvages. On se mit en marche, mais on fut tellement retardé par le passage des rivières et les embarras des forêts, qu'on épuisa les provisions avant d'atteindre l'ennemi, et que sans un bois de châtaigniers qu'on rencontra, on allait être obligé de se débânder pour trouver de quoi vivre. Les Agniers n'osèrent pas attendre les Français, qui traversèrent leurs villages tambour battant, drapeaux déployés. Au dernier, les Sauvages firent mine un instant de vouloir livrer bataille ; mais à la vue des préparatifs pour le combat, ils prirent la fuite. On n'eut qu'à piller leurs provisions dans les cabanes et dans les caches sous terre, où on savait qu'ils en conservaient des quantités considérables, surtout de maïs ; on prit ce qu'on put empor-

ter, et le reste fut détruit avec toutes les bourgades qu'on abandonna aux flammes.

Ces pertes abattirent l'orgueil de ces barbares accoutumés depuis longtemps à faire trembler leurs ennemis. Ils vinrent demander humblement la paix à Québec ; et c'était tout ce qu'on voulait. On n'avait intérêt qu'à maintenir la bonne intelligence entre toutes les nations indiennes. La paix fut signée en 1666 et dura dix-huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 1684, alors que les Anglais, maîtres depuis quelques années de la Nouvelle-Belgique, commencèrent à travailler à nous détacher les Iroquois et à nous faire une concurrence active dans la traite des pelleteries.

M. de Tracy repassa en France l'année suivante après avoir mis la compagnie des Indes occidentales en possession des droits qu'on venait de lui reconnaître. Le gouvernement de cet actif vieillard, aidé de Talon, avait été marqué par deux événemens qui eurent des conséquences heureuses pour la colonie : la conclusion de la paix avec la confédération iroquoise, qui lui permit de faire les découvertes les plus brillantes dans l'intérieur du continent, découvertes dont nous parlerons ailleurs ; et l'abolition du monopole de la compagnie qui fut un bienfait pour tout le monde. On put dès lors s'occuper avec plus de suite de l'amélioration du pays.

Il avait été souvent question à Paris de franciser les Indiens. Talon fut chargé d'engager les missionnaires à entreprendre cette œuvre difficile, en enseignant le français aux enfans indigènes, et en les accoutumant à vivre à la manière des Européens. Mais toutes les tentatives échouèrent, et plus tard sur les représentations de M. de Tracy, dont Colbert reconnut la sagesse, on abandonna un projet qui ne présentait en effet que des dangers parce que la barbarie est aussi tenace dans ses usages que la civilisation.

Malgré la réorganisation du conseil souverain auquel furent de nouveau nommés tous les anciens membres suspendus par M. de Mézy, et M. le Barrois, agent de la compagnie des Indes occidentales ; malgré aussi le rétablissement de MM. Bourdon et de Peuvret dans leurs charges respectives de procureur-général et de greffier en chef du conseil, ce qui semblait donner complètement gain de cause au parti de M. de Pétrée, le ministère n'en chercha

pas moins à restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles, et à suivre les conseils que le gouvernement local lui adressait lorsqu'ils paraissaient dictés par la raison et une prudence éclairée.\*

La religion a joué un grand rôle dans l'établissement du Canada ; et ce serait manquer de justice que de ne pas reconnaître tout ce qu'elle a fait pour lui, surtout dans les temps critiques. Le missionnaire a marché côte à côte avec le défricheur dans la forêt pour le consoler et l'encourager dans sa rude tâche ; il a suivi et quelquefois devancé le traitant dans ses courses lointaines et aventureuses ; il s'est établi au milieu des tribus les plus reculées pour y annoncer la parole de Dieu, et y répandre la civilisation, et on l'a vu tomber héroïquement sous la hache des barbares qui avaient déclaré une guerre mortelle à ses doctrines et aux nations qui avaient eu le malheur de les recevoir. Son dévouement enfin a été sans borne dans l'accomplissement de sa tâche divine. Mais si son influence est indispensable au début de la civilisation ; si la religion est nécessaire aux peuples civilisés, si elle est leur bien le plus précieux, l'expérience prouve aussi que le clergé doit autant que possible se tenir éloigné des affaires et des passions du monde, afin de conserver ce caractère de désintéressement et d'impartialité si nécessaire à ceux qui sont établis pour répandre la morale parmi les hommes.

Talon, conformément à ses instructions, entourait le clergé de respect et de considération, inspirait ces sentimens au peuple, mais traçait les bornes qui ne devaient pas être dépassées par les ecclésiastiques. La paix rétablie au dedans et au dehors, favorisait l'intendant dans ses projets d'amélioration à la réalisation desquels il travaillait avec une ardeur incroyable. Mais il demanda trop des ministres en demandant des colons. Colbert, Colbert lui-même, lui répondit qu'il ne serait pas prudent de dépeupler la France pour peupler le Canada, que l'émigration devait être graduelle et qu'il ne fallait pas y faire passer plus d'hommes que le pays défriché pourrait en nourrir ; qu'il était impossible de former de grands, de puissans états si l'on n'avait des peuples

---

\* On peut voir à ce sujet le Mémoire que Talon adressait à Colbert en 1667, et que la Société littéraire et historique a publié en 1840 dans sa Collection de mémoires et relations sur les premiers temps du Canada.

inutiles à y envoyer ; que le Canada devait retirer des avantages d'une compagnie puissante ; que le roi étant engagé dans une grande guerre avec les Anglais, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait encore attaqués sur mer où les forces de cette nation avaient toujours paru formidables, le moyen d'établir des manufactures consisterait plutôt dans l'industrie et le travail des habitants que dans le secours du roi. Talon, sans se décourager, ne cessa pas de vanter, malgré les raisons qu'on lui donnait, les avantages qu'on pourrait retirer du pays si on savait les utiliser. Il soutenait qu'il pourrait aider, par ses productions, à la subsistance des Antilles, et leur devenir un secours assuré si celui de France venait à leur manquer ; qu'il pourrait leur fournir, ainsi qu'à la France elle-même, du goudron, de la résine, de la farine, des légumes, du poisson, des bois, des huiles, et d'autres choses qu'on n'avait pas encore découvertes. Il fallait se faire céder la Nouvelle-York pour avoir deux débouchés à la mer.

A mesure que le Canada recevra des accroissemens, il pourra, par ses peuples, disait-il, guerriers et disposés à toutes sortes de fatigues, soutenir la partie française de l'Amérique méridionale, si l'ancienne France se trouvait hors d'état de le faire, et cela d'autant plus aisément qu'il aura lui-même des vaisseaux. " Ce n'est pas tout, continuait l'intendant, si son commerce et sa population augmentent, il tirera de la mère-patrie tout ce qui pourra lui manquer, et par ses importations du royaume il contribuera à l'accroissement du revenu du roi, et accommodera les producteurs français en achetant le surplus de leurs marchandises. Au contraire, si la Nouvelle-France n'est pas soutenue, elle tombera entre les mains des Anglais, des Hollandais ou des Suédois ; et l'avantage que l'on perdra en perdant cette colonie, n'est pas si peu considérable que la compagnie ne doive convenir que cette année il passe de la nouvelle en l'ancienne France pour près de cinq cent cinquante mille francs de pelleteries. Par toutes ces raisons donc comme par celles qui sont connues et dont on ne parle pas, ou qui sont cachées et que le temps fera découvrir, l'on doit se convaincre que le Canada est d'une utilité inappréciable."

L'intendant dont tous les actes nous révèlent un homme à vues larges était pardessus toute chose un homme pratique, embrassant tout ce qui pouvait tomber dans ses attributions. Il porta

son attention sur nos richesses métallurgiques. En venant de France, il s'était fait débarquer à Gaspé, où il avait découvert du fer. L'année suivante, en 1666, il avait envoyé un ingénieur, M. de la Tesserie, à la baie St.-Paul, qui rapporta en avoir trouvé une mine très abondante et espérait même de découvrir du cuivre et peut-être de l'argent. Lorsque Talon passa en France deux ans après, il engagea Colbert à faire continuer ces explorations et obtint un autre ingénieur, M. de la Potardière, qui, après avoir visité deux mines que l'on voulait de découvrir aux environs des Trois-Rivières, déclara qu'il n'était pas possible d'en voir qui promissent d'avantage, soit pour la bonté du fer, soit pour l'abondance. Ce fer est en effet supérieur à celui de la Suède.

Talon fonda ou encouragea encore une foule d'industries ; il fit faire de nombreux essais de culture, établit de nouvelles branches de commerce, noua des correspondances avec la France, les Antilles, Madère, et plusieurs autres contrées dans l'ancien et le nouveau monde, ouvrit des pêches de toutes les sortes dans le St.-Laurent et ses nombreux affluens, favorisa celle du loup-marin qui produisit bientôt de l'huile non seulement pour la consommation intérieure, mais pour l'exportation en France et dans les Antilles, colonies avec lesquelles il voulait établir des relations très actives et où il fit envoyer aussi du poisson, des pois, du merrain et des planches, le tout cru du pays.

Mais comme la pêche sédentaire pouvait devenir l'une des principales branches de l'industrie canadienne, il travailla surtout à l'établir, et pour en assurer le succès, il projeta une compagnie avec des capitaux suffisans pour la mettre sur un pied solide et étendu, ne doutant point qu'elle ne fit en peu de temps des profits considérables. La pêche au marsouin blanc, exigeant peu de dépense, devait produire des huiles excellentes pour les manufactures et en très grande abondance. Il fit encore couper des bois de toutes sortes, et entre autres des mâtures, dont il envoya des échantillons à la Rochelle pour la marine royale.

Outre les grains ordinaires qui avaient été cultivés jusqu'alors, il encouragea la culture des chanvres entièrement négligée aujourd'hui, afin de fournir à la consommation du pays et aux demandes du commerce extérieur. Une tannerie, la première qu'on

ait eue en Canada, fut établie près de Québec et eut un plein succès. Enfin sous sa main créatrice tout prenait une vigueur nouvelle et changea complètement de face en peu d'années. Il entra dans le détail des moindres choses, invitait les habitans chez lui, ou allait les visiter chez eux ; il éclairait leur industrie, favorisait leurs entreprises, encourageait tout le monde. En 1668, l'on vit onze vaisseaux mouillés dans la rade de Québec, chargés de toutes sortes de marchandises, proportion plus grande relativement à la population, que les 1200 navires qui fréquentent aujourd'hui nos ports. C'était le fruit de l'impulsion éclairée qu'il avait donnée et de l'extension de liberté qui venait d'être accordée au commerce.

Comme l'émigration n'augmentait point, l'on prit le sage parti de licencier en Canada le beau régiment de Carignan, à condition que les soldats prissent des terres et s'y établissent. Six compagnies qui étaient repassées en France avec M. de Tracy, revinrent en Amérique. Les officiers, dont la plupart étaient gentilshommes, obtinrent des seigneuries dans lesquelles leurs soldats se fixèrent. Ces vieux guerriers de Turenne, qui avaient couru les hasards et les périls de la guerre ensemble, voulurent encore partager la même destinée dans une nouvelle carrière et dans une nouvelle patrie. L'estime contractée sur les champs de bataille s'éteint difficilement, et la leur s'étendit jusqu'à leur postérité.

Le régiment de Carignan faisait partie des 4000 hommes de pied commandés par les comtes de Coligni et de la Feuillade, que la France envoyait au secours de Léopold contre les Turcs en 1664. A la journée décisive de St.-Gothard, où Montécuculi défit complètement le grand visir Ahmeh Kouprouli, les Français repoussèrent les Turcs des bords du Raab, et soutinrent le centre des Allemands, prêt à être enfoncé. De la gauche qu'ils occupaient, ils se portèrent sur ce point, et tombant avec furie sur les janissaires, ils leur arrachèrent une victoire que ceux-ci proclamaient déjà. Par le détail que Montécuculi a laissé de cette action, dans ses mémoires, on peut juger à combien peu tient souvent le sort des combats. Il avoue que sans la valeur éprouvée des Français et de quelques régimens de l'empereur, qui permit d'opposer l'art et le courage aux efforts de la multitude,



l'armée était prise en flanc sur les ailes, et la bataille infailliblement perdue. Les troupes françaises prirent quantité de drapeaux et onze pièces de canon. Les Turcs perdirent 8000 hommes tués ou noyés.\*

Ce régiment, souche d'une grande partie des Canadiens, avait pris part aussi à la guerre de la Fronde et aux sanglants combats d'Etampes et du faubourg St.-Antoine à Paris en 1652, pour les royalistes ; de sorte que l'on pouvait compter sur la fidélité des colons qu'on tirerait de ses rangs. Plus tard Turenne le commanda encore à l'attaque d'Auxerre.

C'est à la fin de 1668 que l'état de sa santé, des affaires de famille, et peut-être des difficultés avec le gouverneur, provenant moins de la diversité de vues que de la différence de caractère, engagèrent Talon à repasser en France pour remettre sa charge. Sa situation vis-à-vis du clergé avait contribué aussi à le décider à cette démarche. " Si je voulais, écrivait-il en demandant son rappel, laisser l'église sur le pied d'autorité que je l'ai trouvée, j'aurais moins de peine et plus d'approbation." M. de Courcelles, tout doué qu'il était de talents administratifs, et qui a eu la gloire de gouverner le Canada pendant l'une des périodes les plus intéressantes de son histoire, manquait quelquefois d'activité, tandis que l'intendant concevait et exécutait rapidement et ne pouvait rester un instant sans rien faire, ce qui lui faisait décider bien des choses sans en communiquer avec M. de Courcelles, afin d'éviter un retardement préjudiciable au service public. Le gouverneur n'approuvait pas cela non plus que la politique de ménagement de l'intendant pour le clergé contre lequel il s'était laissé prévenir, quoiqu'au fond l'opinion de ces deux hommes fût la même sur cette matière.

M. de Bouteroue vint remplacer Talon ; c'était un homme savant, poli, gracieux, grand et bien fait de sa personne ; mais qui aurait trouvé difficile de surpasser, d'égaliser même son prédécesseur. Il avait ordre particulièrement de modérer avec sagesse la grande sévérité des confesseurs et de l'évêque, et de maintenir la bonne intelligence entre tous les ecclésiastiques. L'on devine aisément que toutes ces recommandations avaient

\* Anquetil.

été inspirées par le mémoire que Talon avait adressé à la cour l'année précédente.

C'est en 1670 que l'on s'aperçut pour la première fois que les cinq nations cherchaient à engager les Outaouais à porter leurs pelleteries chez elles, dans l'intention de les revendre aux Anglais, qui occupaient la Nouvelle-Belgique depuis six ans, et dont ils avaient changé le nom pour celui de Nouvelle-York. Cette province avait été découverte en 1609, par Jean Hudson, qui était entré dans la rivière sur laquelle sont aujourd'hui bâtis Albany et la plus grande ville de l'Amérique du Nord, New-York. Il céda sa découverte à la Hollande, qui y envoya des colons en 1614, tandis que les Suédois s'établissaient dans la partie méridionale de la contrée, qui forme maintenant la Pennsylvanie. Ces deux nations restèrent en paix avec les Anglais jusque vers 1654. Leurs établissemens commençant alors à se toucher, les difficultés ne tardèrent pas à éclater. Les Anglais, qui convoitaient depuis longtemps la Nouvelle-Belgique, trouvèrent un prétexte en 1664 pour y envoyer des commissaires et des troupes, qui s'emparèrent de la colonie sans coup-férir, les Hollandais ayant à peine tiré l'épée pour se défendre. Plus amoureux de leur bien-être que sensibles à l'honneur national, ils acceptèrent volontiers un état de choses qui leur permettrait au moins de commercer en paix. L'Angleterre acquit ainsi à peu de frais une belle province, en retour de laquelle elle céda la plantation de Surinam dans le voisinage de la Guyanne. C'est ainsi qu'elle devint notre voisine immédiate dans la vallée du St.-Laurent. M. de Courcelles, qui surveillait la conduite des Sauvages d'un œil vigilant, vit de suite le danger de la démarche des Iroquois. En effet, s'il permettait aux tribus des bords du St.-Laurent et des rivières qui s'y déchargent de porter leurs pelleteries ailleurs, le commerce du Canada, dont la traite formait la principale partie, se trouverait anéanti, et, ce qui était plus grave, l'alliance de ces peuples serait gravement compromise sinon entièrement perdue. Il ne balança donc pas un instant à partir pour les cantons; et, afin de leur faire voir qu'on pouvait aller chez eux par eau, et que les obstacles de la communication n'étaient insurmontables ni pour le commerce ni pour la guerre, il remonta en bateau tous les rapides, de Montréal au lac Ontario. Son voyage eut un plein

succès ; mais les fatigues de ce trajet altérèrent tellement sa santé, qu'il fut obligé de demander son rappel, afin, disait-il, que s'il avait le bonheur de recouvrer ses forces, il pût aller se faire tuer pour le service du roi, comme avaient déjà fait tous ses frères. Il ne repassa en France cependant qu'en 1672.

Le séjour de Talon à Paris ne fut pas inutile au Canada, car s'il n'en était plus l'intendant, il y avait toujours des intérêts de commerce considérables, et son influence à la cour n'était pas diminuée. Il continua à s'y occuper activement de ses affaires, et surtout des moyens de grossir l'émigration, qui marchait toujours beaucoup trop lentement à son gré\*. Le roi lui permit d'y envoyer cinq cents familles, et les Récollets profitèrent de sa présence pour obtenir la permission d'y retourner et de se faire remettre en possession des biens qu'ils possédaient avant leur expulsion. Talon dont on voyait qu'on ne pouvait se passer, fut en même temps rétabli dans sa charge, ce que Colbert annonça au gouverneur en lui disant qu'avec le temps il aurait reconnu en lui des qualités qu'il n'avait pas aperçues la première fois, et qu'il n'était pas si dépendant de l'évêque et des Jésuites qu'il le croyait. Talon repartit pour Québec avec un armement de 200,000 livres, suivi par près de 700 émigrans, dont 300 soldats et plus de trente officiers ou gentilshommes qui parvinrent successivement à leur destination, tandis que lui-même après une navigation orageuse de trois mois, faisait naufrage sur les côtes du Portugal et se voyait forcé d'attendre à l'année suivante pour reprendre son voyage.

Jusque là l'on avait été très scrupuleux sur le choix des émigrans destinés pour cette contrée, regardée plutôt comme une mission que comme une colonie. Mais ce système qui la privait de beaucoup d'habitans était erroné, parce que l'expérience a

\* Etat abrégé du contenu au rôle des familles de la colonie. Correspondance officielle de Paris, vol. I, p. 134.

Québec, . . . . .	555	Notre Dame des Anges, Rivière	
Beaupré, . . . . .	678	St. Charles, . . . . .	118
Beauport, . . . . .	172	Côte de Lauzon, . . . . .	6
Ile d'Orléans . . . . .	471	Montréal, . . . . .	584
St. Jean, St. François, St. Michel . . . . .	156	Trois Rivières, . . . . .	461
Sillery, . . . . .	217		3418

dont 1344 hommes capables de porter les armes.

démontré que les mœurs des émigrans s'épurent à mesure qu'ils acquièrent de l'aisance, et que la pauvreté excessive comme le grand luxe corrompt également les hommes. L'on jugea donc à propos de se départir d'une sévérité dont les avantages n'étaient que temporaires, tandis que les inconvéniens étaient permanens et irréparables. Le nouveau système permit de trouver des colons en plus grand nombre, jusqu'à ce que Colbert craignant toujours de dépeupler la France, fit observer qu'il fallait marcher plus graduellement, mais recommandait en même temps "de porter les peuples à la culture des terres et encore plus au commerce de mer ainsi qu'aux pêcheries et aux manufactures, le roi voulant, disait-il, que vous vous serviez de tous les moyens qui sont en votre pouvoir et de toute votre industrie pour porter les habitans à continuer à bâtir des vaisseaux et à porter eux-mêmes leurs marchandises dans les îles françaises de l'Amérique."

C'est à peu près vers ce temps-ci que la paix avec les Indiens fut mise en danger par quelques pillards français qui assassinèrent un chef Iroquois et six autres Sauvages pour avoir leurs pelleteries. Lorsque la nouvelle de cet assassinat parvint dans leurs bourgades, elles entrèrent en fureur et menacèrent d'en tirer une vengeance éclatante. Il n'y avait pas un moment à perdre. M. de Courcelles partit sur le champ pour Montréal, où se trouvaient heureusement, entre beaucoup d'autres indigènes, quelques hommes de ces tribus. Il les assembla, leur démontra la nécessité de rester unis avec nous, puis fit venir trois des meurtriers à qui il fit casser la tête en leur présence, assurant en même temps que tous les complices du crime subiraient le même sort, si on parvenait à les saisir. Il fit donner ensuite des présens aux Sauvages pour les dédommager des pelleteries volées et les renvoya chez eux satisfaits d'une si prompte justice.

Le gouverneur eut encore plusieurs autres affaires à régler avec ses alliés. Sa politique invariable était de les maintenir en paix ensemble. Il obligea les cinq cantons et les Outaouais, qui faisaient des courses les uns sur les autres, à poser les armes ; il pacifia les Tsonnonthouans et les Pouteouatamis, en 1671, malgré leurs menaces et leurs murmures. Il fut ainsi continuellement occupé jusqu'à la fin de son administration à régler les difficultés de tout genre qui s'élevaient entre les Indiens que son adresse

parvenait le plus souvent à apaiser. Les Iroquois chrétiens qui se trouvaient trop exposés aux insultes de leurs compatriotes demeurés idolâtres, demandèrent la permission de s'établir parmi les Français. Il les reçut à bras ouvert, comptant avec raison qu'ils formeraient dans la suite une barrière contre les irruptions de leurs anciens compatriotes. Ils furent placés d'abord à la Prairie de la Magdelaine, et ensuite au Sault-St.-Louis, où on en voit encore quelques restes. Le temps était des plus propices pour établir une influence salutaire sur les indigènes. Le fléau qui les décimait les effrayait et les rendait aussi soumis qu'on le voulait. La terrible année de 1670 fut une époque de deuil et de désolation pour eux. La petite vérole enleva des tribus entières, et dépeupla presque complètement le nord du Canada. Les Attikamègues disparurent comme nation. Tadoussac, où l'on voyait au temps de la traite de 1000 à 1200 Sauvages, fut, depuis ce moment, presqu'abandonné. Quelques années après, cette maladie si funeste à tous les Indiens, reparut et fit littéralement un vaste tombeau de la bourgade de Syllery. Quinze cents Sauvages en furent atteints et pas un seul ne guérit dit Charlevoix.

En dépit de ces calamités, Talon, sans se laisser distraire, travaillait à la réalisation d'un projet qu'il avait formé lors de sa première intendance en Canada, et qui consistait à faire passer les vastes contrées de l'Ouest, dont on ignorait encore toute l'étendue, sous la suprématie de la France afin d'étendre son influence jusqu'aux dernières limites du continent. Il y avait de la grandeur et de la politique dans un pareil dessein, qui témoigne du génie de son auteur. Louis XIV qui aimait les grandes choses, l'avait accueilli avec beaucoup de faveur pendant le séjour de Talon à Paris, et avait promis une forte récompense à celui qui parviendrait à la mer pacifique. Talon, sûr de l'appui du roi, envoya à son retour à Québec La Salle par le sud et St.-Lusson par le nord, pour tâcher d'accomplir cette tâche.

On a vu dans un autre chapitre que les nombreuses tribus de la grande famille algonquine occupaient une portion considérable du continent à l'est du Mississipi avec les Hurons, et que tous ces peuples étaient très attachés aux Français, dont ils aimaient les mœurs agréables et le caractère chevaleresque pardessus tous les

autres européens. C'était à eux, du reste, qu'ils étaient dans le moment redevables du repos dont ils jouissaient. Talon profita adroitement de ces circonstances pour les engager à reconnaître la suprématie du roi et à se mettre sous sa protection. Les missionnaires et les traitans, qui avaient déjà étendu leurs courses fort loin, favorisèrent tant qu'ils purent ses vues, à la réalisation desquelles les premiers reçurent ordre de travailler en étendant leurs prédications. Mais pour ouvrir la négociation qui devait amener un résultat définitif, il fallait trouver un homme capable de remplir cette mission délicate et difficile avec toutes les chances de succès. Personne n'y parut plus propre qu'un voyageur célèbre dans ces contrées, Nicolas Perrot, homme de beaucoup d'esprit, et parlant bien la langue de ces peuples, sur lesquels il avait acquis une grande influence. Muni de ses instructions, Perrot partit avec l'ordre d'étendre ses découvertes aussi loin que possible. Il visita un grand nombre de nations, traversa de vastes contrées, mais ne put aller au-delà de Chicago chez les Miamis, dans le fond du lac Michigan, où il fut reçu comme l'envoyé d'un grand roi et avec toute l'ostentation que pouvaient mettre des barbares. Il invitait à mesure qu'il avançait toutes les nations à envoyer des députés le printemps suivant, au Sault-Ste.-Marie, au pied du lac Supérieur, où se faisaient alors les assemblées générales des Sauvages, pour rencontrer ceux du Canada et délibérer sur les matières importantes qui leur seraient soumises. Toutes promirent de se trouver et se trouvèrent en effet au rendez-vous. M. de St.-Lusson y arriva à la fin de mai 1671, chargé des pleins pouvoirs du roi. Il y trouva les chefs d'une multitude de tribus qui habitaient des contrées situées depuis les bords des lacs Supérieur et Huron jusqu'au fond de la baie d'Hudson. Le père Allouez leur fit un discours en langue algonquine, pour expliquer l'objet de l'assemblée. Il demanda leur acquiescement aux propositions du monarque qui leur faisait offrir sa puissante protection, et dont il exalta la gloire et la magnificence dans le langage figuré des Indiens. Les députés s'écrièrent qu'ils ne voulaient plus avoir d'autre père que le grand *Onnonthio* des Français. Alors Perrot creusa un trou dans la terre et y planta une croix aux armes de France, pour scéler par ce signe la prise de possession du pays, que M. de St.-Lusson déclara désormais

sous la protection de la couronne. Cette déclaration se fit au bruit de la mousqueterie et aux acclamations de cette foule ignorante qui venait de se donner un maître.

Talon, devant le succès qui avait couronné cette première entreprise, résolut d'en profiter, et fit continuer les découvertes jusqu'au dernier moment de son séjour dans le pays. Il envoya le Jésuite Albel avec M. de St.-Simon, gentilhomme canadien, à la baie d'Hudson par l'intérieur, pour lier commerce avec les Sauvages, et surtout pour reconnaître si l'on ne pourrait pas faire hiverner quelques bâtimens à la baie d'Hudson, et y établir un entrepôt qui pût un jour fournir des rafraîchissemens aux vaisseaux qui iraient découvrir par cet endroit la communication des deux mers. Les Indiens occidentaux ayant rapporté qu'il y avait un grand fleuve, nommé Mississipi, à l'est du Canada, il voulut faire éclaircir aussi ce point important. Il chargea M. Joliet, de Québec, et le P. Marquette de cette nouvelle mission dont nous parlerons plus au long dans le chapitre suivant.

Nous avons dit que M. de Courcelles avait demandé son rappel. Le roi choisit pour le remplacer le comte de Frontenac, qui arriva en Canada en 1672, précédé d'une réputation qui fit désirer à Talon de remettre aussi sa charge. Talon jugea qu'il y aurait de l'imprudencce à se commettre avec le nouveau gouverneur dans une colonie beaucoup trop petite pour donner des occupations séparées à deux hommes fort actifs, qui n'étaient pas d'humeur à dépendre l'un de l'autre, ni disposés conséquemment à agir avec ce concert qui exige des concessions réciproques. Il demanda sa retraite. Un des derniers actes de M. de Courcelles fut une convention avec les Iroquois pour la fondation de Catarocoui. Ces barbares, après une guerre de plusieurs années où les succès avaient été longtemps balancés, venaient de vaincre les Andastes et les Chouanons, qu'ils avaient presque entièrement exterminés. Cette victoire les avait gonflés d'orgueil, et on ne savait où s'arrêterait leur ambition. M. de Courcelles pensa qu'il était temps de se mettre en garde contre leurs entreprises maintenant qu'ils n'avaient plus rien pour s'occuper ailleurs. Il convoqua, pour leur expliquer ce qu'il voulait faire, leurs chefs à Catarocoui, où il se rendit lui-même. Là il leur fit un discours où, dissimulant son vrai motif, il déclara qu'il allait bâtir un fort

dans ce lieu même, pour qu'ils pussent venir faire la traite plus commodément avec les Français. Soit qu'ils ne comprissent pas le but du gouverneur, soit qu'ils s'abusassent sur leurs propres forces, ils trouvèrent ce projet très bien imaginé ; mais avant que les travaux pussent être commencés, arriva, comme on vient de le dire, M. de Frontenac qui se transporta sur les lieux de sa personne l'année suivante, et comprenant de suite l'importance de l'entreprise, ordonna la construction du fort au confluent de la rivière Catarocoui avec le St.-Laurent.

Le départ de M. de Courcelles, qui devait entraîner celui de Talon, fut une perte pour le pays. Les qualités de ce gouverneur, sans être aussi brillantes que celles de son successeur, étaient peut-être plus solides, parce qu'avec beaucoup d'expérience et de fermeté, il possédait cette sagesse si précieuse aux hommes d'état, qui prévient les difficultés. D'une part, en retenant avec une main ferme, mais douce, les prétentions du clergé dans de justes bornes, il sut se concilier l'appui des missionnaires qui ont rendu de tout temps de si grands services au pays en contribuant à faire respecter par les Indiens le gouvernement et le nom français ; et de l'autre, il montra dans les affaires indiennes une politique habile, dont on regretta l'absence plus d'une fois chez ceux qui vinrent après lui. On doit aussi lui tenir compte du bon esprit qu'il eut de tolérer en général l'espèce d'indépendance que prenait quelquefois Talon, dont les talens ne faisaient que jeter de l'éclat sur son administration. Le caractère particulier de ces deux hommes, l'activité de l'un suppléant à la nonchalance de l'autre, a fait qu'ils ont pu marcher ensemble malgré les brouilles qu'inspirait quelquefois peut-être l'amour-propre blessé, mais que faisaient taire bientôt des idées plus généreuses, la gloire et l'amour de leur patrie. Les regrets des colons accompagnèrent ces deux habiles administrateurs en France.

Cependant le rang, l'influence et la réputation du successeur de M. de Courcelles firent espérer qu'on ne cesserait point de travailler à l'avancement du pays, et que les colons seraient toujours l'objet de la même attention de la part du roi. Petit fils d'un chevalier des ordres fort dévoué à la cause de Henri IV dans la guerre de la ligue, le comte de Frontenac avait suivi la carrière de ses ancêtres, et était parvenu au grade de lieutenant-



général dans les armées; il avait l'esprit pénétrant, fertile en ressources et orné par l'étude, mais on lui reprochait de l'ambition et de la hauteur; et l'on remarqua en Canada qu'il était d'autant plus fier pour les grands qu'il était poli et affable pour le peuple, genre d'orgueil propre aux ambitieux et qui dut lui faire des ennemis puissans. Extrêmement jaloux du pouvoir, il en usa despotiquement. Il avait appris le métier des armes sous le fameux Maurice, prince d'Orange. Il avait servi en France, en Allemagne, et dans d'autres pays de l'Europe, et avait eu l'honneur d'être désigné au roi par Turenne, pour commander les secours qu'il envoyait à Candie, assiégée par les Turcs.\* Il arriva à Québec avec d'amples instructions qui s'étendaient à tous les sujets. On lui répétait que l'augmentation du Canada devait être la règle et la fin de toute sa conduite; qu'il devait penser continuellement aux moyens de conserver tous les habitans et d'en attirer le plus grand nombre possible; qu'il devait encourager les mariages, l'agriculture, l'élevation des bestiaux, les pêcheries, la construction des navires, le commerce avec les Indes, l'ouverture d'un chemin du Canada à l'Acadie, s'opposer adroitement et sans partialité aux desseins des Jésuites qui voudraient porter trop loin l'autorité ecclésiastique, et appuyer le séminaire de St.-Sulpice et les Récollets, pour balancer l'autorité que ces pères pourraient se donner au préjudice de celle du roi; enfin veiller, suivant la recommandation toujours répétée, à ce que la justice fut administrée d'une manière impartiale.

En prenant les rênes du gouvernement, il voulut assembler le conseil souverain d'une manière solennelle; et contre l'usage il lui adressa un discours, dans lequel on reconnaît le soldat qui aime à voir dans le succès des armes la grandeur de sa patrie. "Après vous avoir remercié de toutes les civilités que j'ai reçues de vous, et vous avoir témoigné la joie que je ressens d'être au milieu de mes conseillers, je vous avouerai, dit-il, que je n'en ai

\* Oraison funèbre du comte de Frontenac prononcée le 19 décembre 1698 par le P. Olivier Goyer, Recollet (Manuscrit: *Bibliothèque du Séminaire de Québec.*)

Ce panégyrique qui, comme tous les panégyriques, peint celui qui en est l'objet sous les couleurs les plus favorables, est accompagné de notes qui en font une peinture toute contraire, mais dans un langage qui est de nature à détruire l'effet que l'auteur attendait de sa critique.

pas une médiocre de ce qu'en vous faisant part des ordres de sa Majesté, j'ai à vous apprendre l'heureux succès de ses armes et à vous annoncer ses victoires.

“ Elle désire que vous enrégistriez la déclaration de la guerre qu'elle a faite par mer et par terre contre les Hollandais ; mais vous ne saurez pas plutôt par là qu'ils sont ses ennemis, que je vous dirai qu'ils sont devenus ses sujets, et qu'elle a poussé ses conquêtes avec tant de rapidité qu'en un mois de temps elle s'est assujéti des peuples qui, pendant plus de cent années, avaient résisté à toute la puissance de la maison d'Autriche, lors même qu'elle était dans le plus haut point de sa grandeur et de son élévation.

“ Tous ces prodiges qui n'ont presque point d'exemples, doivent augmenter l'amour et la vénération que nous sommes obligés d'avoir pour cet incomparable monarque, que nous voyons être favorisé de Dieu si visiblement, et nous engager à lui donner de plus en plus de grandes preuves de notre obéissance et de notre fidélité.

“ Quoique sa Majesté n'a jamais eu lieu de douter de la vôtre, elle m'a commandé néanmoins qu'à mon avènement dans ce pays, je vous fisse prêter un nouveau serment entre mes mains, et que je vous excitasse à vous acquitter du devoir de vos charges avec toute sorte de vigilance et d'intégrité.

“ C'est par la justice que les Etats les mieux établis se conservent, et ceux qui ne font encore que de naître ont encore plus de besoin qu'on la rende avec exactitude et célérité.

“ C'est pourquoi vous devez, messieurs, appliquer tous vos soins à répondre en cela aux intentions de sa Majesté, puisque c'est une des choses qui peuvent le plus contribuer aux progrès de cette colonie dont elle souhaite fort l'accroissement.

“ Pour moi j'essaierai de vous en donner l'exemple en ne faisant aucune acception de personne, en protégeant toujours le pauvre et le faible contre ceux qui les voudraient opprimer, et en cherchant avec soin les moyens de procurer l'avantage et la satisfaction de toutes les personnes que je verrai être bien intentionnées pour le bien du pays et pour le service de sa Majesté.”\*

---

\* *Régistre du Conseil Souverain, séance du 17 septembre 1672.*

Après ce discours tous les membres du conseil levèrent la main et firent serment.

Quelque temps après il assembla à leur tour les ordres de la colonie, ou de ce qu'on appelait de la nation en France, dans la chapelle des Jésuites, pour donner, suivant son expression, une forme à ce qui n'en avait pas encore eu. C'étaient le clergé, la noblesse, les messieurs de la justice et du tiers état. Il leur fit prêter un nouveau serment de fidélité devant un concours de plus de mille personnes. Comme beaucoup de Français, il avait conservé de l'attachement pour les anciennes institutions et voulait les introduire sur les bords du St.-Laurent. Mais cette cérémonie, comme on devait s'y attendre, ne plut pas en France, car l'année suivante Colbert lui écrivit : " L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitans du pays en trois ordres ou états, pour leur faire prêter le serment de fidélité, pouvait produire un bon effet dans ce moment-là, mais il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pays-là, les formes qui se pratiquent ici, et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les états généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très rarement, et pour mieux dire jamais, cette forme au corps des habitans du dit pays ; et il faudra même avec un peu de temps et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitans, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous."\*

C'est ainsi que Louis XIV achevait d'abolir par tout les anciennes formes populaires et complétait le despotisme de la royauté.

Le comte de Frontenac trouva la colonie et les nations indiennes dans une paix profonde qui dura plusieurs années. La déclaration de guerre contre la Hollande qu'il fit proclamer en Canada, n'était qu'une pure formalité qui intéressait tout au plus quelques marchands. Il n'avait donc qu'à s'occuper de l'avancement du pays, et du perfectionnement de ses jeunes institutions qui avaient

---

\* Colbert à Frontenac, 13 juin, 1672.

besoin de suivre les progrès de la population. L'administration de la justice fut particulièrement l'objet de sa sollicitude ; et en cela il ne fit que suivre les tendances du gouvernement de Louis XIV pour la France elle-même. En homme habile, ce monarque qui avait fait atteindre le plus haut degré de centralisation à la monarchie, qui avait écrasé la puissance pontificale et l'opposition protestante, chercha à couvrir ses usurpations par une administration plus régulière et plus éclairée de la justice. Ainsi l'on a vu de nos jours Napoléon, après avoir renversé la constitution de son pays, promulguer un code de lois qui lui a acquis une gloire immortelle.

Le gouverneur guéri de ses valétitudes libérales, se jeta dans l'autre extrême. Il prit le roi pour modèle, mais en voulant marcher sur ses traces il opéra ses changemens avec des formes et des manières si hautaines et si despotiques, que malgré son influence et sa capacité, il se fit des ennemis nombreux et implacables. Si l'on voulait en croire tout ce qu'en disent ses contemporains, on serait en peine de le juger, car sa conduite a été attaquée avec autant de virulence qu'elle a été défendue avec enthousiasme. Mais son principal tort aussi lui fit son opposition aux Jésuites qu'il voulait éloigner du gouvernement. " Car après avoir eu tant de peine à leur ôter, écrivait-il au ministre en 1672, la connaissance et la direction des affaires, serait-il à propos de leur fermer une porte pour les laisser entrer par une autre. D'ailleurs les prêtres du séminaire de Québec et le grand-vicaire de l'Evêque sont dans leur dépendance ; ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre ; ce qui fait qu'indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel, qui, comme vous savez, est une grande machine pour mener tout le reste."

Le comte de Frontenac étudia et connut bientôt les vrais intérêts de la colonie, à la prospérité de laquelle il travailla avec ardeur sans se laisser distraire par les intrigues ou l'opposition de ses ennemis.

Après s'être assuré des bonnes dispositions des Sauvages, qu'il sut affermir par sa politique, il porta les yeux sur les affaires intérieures. Plusieurs gouverneurs avaient voulu signaler le commencement de leur administration par la promulgation de réglemens pour la conduite des habitans, nommés réglemens de police ; mais

qui avaient souvent une bien plus grande portée que n'indiquait leur titre. M. de Frontenac voulut les imiter et en promulgua de nouveaux, en 31 articles, dans lesquels perçait encore, malgré les avertissemens du roi, l'esprit des institutions qu'on voulait faire oublier. Ils portaient entre autres choses, que trois échevins seraient élus à la pluralité des suffrages des habitans de Québec, pour remplir les fonctions de juges de police et veiller à l'exécution des lois. Trois ans après, ces réglemens subirent une nouvelle révision et furent étendus aux Sauvages qu'ils firent tomber sous l'action des lois françaises pour les offenses criminelles graves et pour le commerce avec l'étranger, qui leur fut défendu. Ils ordonnaient aussi au lieutenant général de tenir deux assemblées de police générale par an des principaux habitans de Québec, l'une le 15 novembre et l'autre le 15 avril, pour aviser surtout aux moyens d'augmenter et d'enrichir la colonie.

En 1674, le roi se rendant enfin aux vœux des Canadiens, supprima totalement la compagnie des Indes occidentales, qui ne remplissait aucune de ses obligations, et remboursa aux membres les fonds qu'ils avaient versés. Il paraît, par l'édit de révocation, que la population des colonies françaises en Afrique et en Amérique, était à cette époque de plus de 45,000 âmes, et que leur commerce employait 100 navires, sans compter sans doute ceux qui étaient engagés dans la pêche de la morue et de la baleine, dont le nombre était beaucoup plus considérable.

Comme l'absence d'une cour en première instance pour les matières civiles et criminelles entraînait des inconvéniens, la prévôté fut rétablie à Québec, ainsi qu'on l'a rapporté ailleurs, en 1677. Cette réforme fut suivie l'année d'après de l'introduction de la fameuse ordonnance de 1667 touchant l'administration de la justice. Cette ordonnance, l'un des plus grands bienfaits qui aient été conférés à ce pays sous l'ancien régime, fut pour le Canada en matières civiles, ce qu'à été depuis le code anglais en matières criminelles. Enfin l'année 1679 vit paraître à son tour, l'important édit concernant les dîmes et les cures fixes dont on a parlé assez au long dans le chapitre sur le gouvernement ecclésiastique; et une ordonnance non moins salutaire pour la liberté des citoyens, celle qui défendait aux gouverneurs particuliers d'emprisonner personne, et

réservait ce droit au gouverneur-en-chef, au lieutenant-général civil et au conseil souverain. Elle avait probablement été suggérée par ce qui venait de se passer entre Frontenac et Perrot, gouverneur de Montréal.

Dès 1673 ces deux hommes étaient en guerre ouverte. Le satirique La Hontan disait du dernier, que n'ayant que mille écus d'appointemens, il avait trouvé le moyen d'en gagner cinquante mille par son commerce avec les Sauvages. Soit à tort ou à raison, Frontenac crut que Perrot n'observait ni les ordonnances ni ses instructions, et il lui envoya pour lui porter ses commandemens à cet égard, un lieutenant de ses gardes. Perrot reçut fort mal cet officier, qu'il fit même jeter en prison. Le gouverneur fit aussitôt assembler extraordinairement le conseil, pour aviser aux moyens à prendre en présence d'un acte d'insubordination qu'il regardait comme un attentat contre l'autorité royale, et le substitut du procureur-général fut chargé de commencer l'instruction de cette affaire sans délai, avec ordre de se transporter à Montréal s'il était nécessaire.

Perrot vit à ce début que l'affaire prenait une tournure plus sérieuse qu'il ne l'avait pensé. Il commença à regretter sa vivacité et descendit à Québec pour conjurer l'orage; mais il ne fit qu'avancer sa disgrâce. Il y fut arrêté et enfermé au château St.-Louis, où il resta plus d'un an prisonnier. Lorsqu'il se vit en la puissance du chef qu'il avait offensé, il reprit sa première attitude et refusa de reconnaître son autorité ainsi que celle du conseil souverain pour le juger.

Cette affaire, assez grave, en était là lorsqu'elle se compliqua dans le cours de l'hiver, par la part qu'y voulurent prendre quelques membres du séminaire de St.-Sulpice, dont l'un, l'abbé de Salignac Fénélon, était curé de Montréal. Cette intervention, en mêlant le clergé à la querelle, échauffa encore les esprits. L'abbé Fénélon blâma hautement, dans son sermon du jour de Pâques, la conduite du gouverneur, qu'il qualifia de tyrannique et violente; et passant des paroles aux actes, il recueillit dans la ville des signatures à une remontrance au roi. Dans un temps où la liberté s'éteignait tout-à-fait, cette hardiesse parut un second outrage. Frontenac fit assigner l'audacieux abbé à venir

expliquer sa conduite devant le conseil, et plusieurs autres ecclésiastiques à comparaître en témoignage contre lui.

Après avoir fait plusieurs fois défaut, ces messieurs se présentèrent ; mais ce fut pour décliner la juridiction du conseil, prétendant qu'ils ne pouvaient être jugés ni assignés en témoignage que par l'évêque. L'abbé Fénélon se conduisit surtout avec la plus grande audace. Il réclama le droit que possédait les ecclésiastiques en France de parler assis et couverts en présence des conseils souverains, et ajoutant l'action à la parole, il s'avança vers les membres et se couvrit avec un geste insultant comme pour braver le comte de Frontenac qui les présidait dans le moment, et qui après lui avoir fait remarquer l'inconvenance de sa conduite, le fit retirer dans une salle voisine, sous la garde de l'huissier, en attendant que le conseil eût opiné sur ce qu'il y avait à faire dans la circonstance. Ce corps décida tout d'une voix que la prétention de l'abbé Fénélon ne pouvait être admise, d'autant plus qu'il comparaisait comme accusé. Il fut alors ramené devant le conseil, qui le voyant s'obstiner à ne pas le reconnaître pour son tribunal légitime, et à refuser de répondre à ses interrogatoires, le fit mettre aux arrêts.

Perrot, de son côté, persistait toujours à en récuser la compétence. Dans ses objections il s'en trouva de bien fortes et qui influèrent puissamment sur la décision qui fut adoptée plus tard. Il représenta, que se trouvant accusé directement par le gouverneur, qui était son ennemi personnel, il ne pouvait consentir à mettre son sort entre les mains d'un tribunal dont il était président ; qu'en outre plusieurs des conseillers étaient intéressés à sa perte, parce que la personne nommée pour le remplacer dans le gouvernement de Montréal était leur proche parent, et que c'est ce qui expliquait leur acharnement contre lui ; que pour ces raisons il récusait nommément M. de Frontenac et tous les membres auxquels il venait de faire allusion, et en appelait au conseil d'état à Paris.

L'abbé Fénélon adopta le même système de défense, et se mit aussi à récuser ses juges, rendant par là sa cause commune avec celle de Perrot, à qui l'influence du clergé qui commençait à se remuer fut fort utile. Les membres récusés voulurent s'abstenir de siéger ; le gouverneur, comme emporté par

c\*

alors à justifier sa présence en prétendant qu'il n'était pas plus intéressé dans le procès que le roi lui-même dont il était le représentant ; ce qui était vrai dans la théorie, mais pouvait ne pas l'être dans le fait. Le conseil ne se trouvant plus en nombre après la retraite des membres qui se récusaient, d'autres membres furent nommés pour continuer les procédures ; et après plusieurs séances, ne demandant pas mieux que de se débarrasser d'une affaire délicate, ils firent droit sur les causes de récusation et ordonnèrent que le tout fut renvoyé au roi pour sa décision, avec prière de faire connaître si la présidence du conseil devait continuer d'appartenir au gouverneur.

L'année suivante une réponse relative au dernier point fut donnée par Louis XIV dans la déclaration qui régla la question des préséances. La première et la seconde places du conseil furent réservées au gouverneur et à l'évêque, et la troisième à l'intendant, mais avec la présidence dont on lui conféra les fonctions, tout en lui défendant d'en prendre le titre, comme pour ménager l'amour propre de M. de Frontenac. De ce moment M. de Pétrée, qui ne paraissait plus depuis longtemps aux assemblées, commença à y revenir, car dès que quelque nuage s'élevait entre lui et le gouverneur, il avait pour politique de s'en absenter et de s'y faire remplacer par quelque prêtre vigilant et sûr. Aussi quand on commençait à le voir rester chez lui, pouvait-on prédire quelque nouvel orage.

Quant à Perrot et à l'abbé Fénélon qui avaient été la cause principale de tout ce fracas, leur affaire, après avoir divisé tout le pays, fut probablement étouffée, car l'un alla reprendre son gouvernement et l'autre sa cure, sans qu'on n'entendit plus parler de la procédure qui les concernait, et qui resta, sans doute, oubliée dans quelque coin du ministère des colonies.

A peine cependant cette difficulté était-elle terminée qu'il s'éleva d'autres qui ne finirent celles-là que par le rappel de M. de Frontenac et de l'intendant. Un esprit querelleur, rancuneux, intolérant, semblait s'être emparé de tout le monde. En 1680, Perrot, toujours violent et toujours engagé dans la traite, frappa un marchand et fut accusé de nouveau devant le gouverneur et l'intendant qui firent rapport au roi. Le roi lui-même était obligé d'écrire à Frontenac dans le même temps : « Bannissez de votre



esprit toutes les difficultés que vous n'avez que trop facilement et trop légèrement fait naître ; considérez bien le poste dans lequel je vous ai mis, et l'honneur que vous avez de représenter ma personne en ce pays là, honneur qui doit vous élever infiniment au-dessus de toutes ces difficultés, et vous obliger à souffrir beaucoup de choses de la part des corps et des particuliers *qui sont soumis à l'obéissance*. Lorsque ce premier point de l'obéissance et de sujétion est aussi bien établi qu'il l'est, vous devez agir avec toute modération et souffrir même les fautes de moindre conséquence pour parvenir à la fin qui doit être votre unique but, d'augmenter et de fortifier cette colonie et d'y attirer de nombreux habitans par la protection et les bons traitemens. Vous voyez bien que ces maximes sont bien éloignées de celles que vous avez observées jusqu'à présent en chassant les principaux habitans et en obligeant beaucoup d'autres personnes par mécontentemens particuliers, de repasser en France. Il ne faut avoir ni intérêt ni passion pour personne."

L'éternelle question de la traite de l'eau-de-vie, que tout le monde avait été dans l'habitude de faire, n'avait pas cessé d'agiter sourdement le pays sous l'administration de M. de Courcelles. Ce gouverneur ainsi que M. Talon étaient favorables à ce négoce exercé parmi les Français seulement ; et même le dernier avait obtenu une lettre du ministère qui le rendait libre parmi les colons. Mais l'évêque n'avait rien relâché de sa fermeté ; il avait continué son opposition par des mandemens et des excommunications tout en faisant entendre ses plaintes à la cour. Plus tard, c'est-à-dire à l'époque où nous sommes parvenus, le nouvel intendant, M. Duchesneau, qui s'était déjà brouillé avec le gouverneur touchant la présidence du conseil et d'autres questions d'administration, appuya les plaintes du clergé, dont il épousa les intérêts, excepté dans la question des dîmes et des cures, réglée par l'ordonnance de 1679.

Le gouverneur, qui avait pris les devans à Paris, répondit que les plaintes de M. de Pétrée étaient mal fondées, que la traite de l'eau-de-vie, restreinte dans de justes bornes, était nécessaire pour s'attacher les Indigènes, et qu'au surplus, le zèle des ecclésiastiques à cet égard "ne servait guère que de prétexte pour persécuter ceux qui les empêchaient de dominer dans le pays et

pour solliciter leur révocation." Il faisait allusion par ces paroles aux gouverneurs déjà rappelés et à lui-même, ne se croyant pas plus à l'abri des attaques cléricales que ses prédécesseurs. Tout faisait donc présager une tempête encore plus violente que toutes celles que l'on avait vues en Canada, lorsque Colbert, fatigué de tous ces débats, intervint.

Pour régler la question de la traite une bonne fois, il ordonna à M. de Frontenac de convoquer une assemblée de vingt des principaux habitans de la colonie, pour avoir leur avis sur ce commerce et sur ses conséquences pour le pays. Ces habitans se réunirent et firent un rapport favorable à la traite, qui fut envoyé à Paris. M. de Pétrée que ce rapport éloignait plus que jamais du but qui avait fait l'occupation d'une partie de sa vie, passa exprès en France en 1678, pour en arrêter l'effet. Selon Charlevoix, le roi voulut que l'archevêque de Paris et le P. de la Chaise donnassent leur jugement définitif; que l'un et l'autre, après en avoir conféré avec l'évêque de Québec, avaient déclaré que la traite de l'eau-de-vie dans les bourgades indiennes devait être défendue sous les peines les plus rigoureuses, et qu'une ordonnance fut promulguée dans ce sens. Suivant une autre version, celle de l'auteur des mémoires sur la vie de M. de Pétrée, la cour voulant mettre fin à cette lutte entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, avait reçu avec beaucoup de froideur le prélat canadien, et l'avait obligé après deux ans de vaines sollicitations, de s'en revenir sans avoir rien obtenu. Le fait est que l'évêque réussit dans une partie de ses prétentions, et que l'ordonnance dont parle Charlevoix fut en effet rendue. Mais un demi triomphe était regardé par M. de Pétrée et ses partisans presque comme une défaite, eux qui étaient accoutumés à remporter des succès complets, et à renverser tous les obstacles que rencontrait l'église dans ses volontés.

Ce résultat cependant ne contribua qu'à augmenter l'éloignement du gouverneur pour M. Duchesneau qui avait appuyé, comme on l'a dit, l'évêque dans cette question, et qui écrivait à Paris que le pays était dans un état déplorable, que les intrigues maintenaient le désordre, qu'on employait toutes sortes d'artifices pour empêcher les plaintes de parvenir en France, que le gouverneur faisait la traite et vendait ses pelleteries aux Anglais au

mépris de ses ordonnances, enfin qui accusait tout le monde, Perrot, LaSalle, Du-Luth, Boisseau et plusieurs autres. Frontenac qui soupçonnait tout ce qui se passait, ne se conduisait envers lui comme il faisait envers tous ceux qu'il regardait comme ses ennemis, qu'avec plus de hauteur. Il le traita même un jour de téméraire en plein conseil et menaça de le faire arrêter, enfin malgré les recommandations de la cour, les choses en vinrent au point qu'il fallut les rappeler tous deux en 1682.\*

Le gouverneur quittait la colonie au moment où elle avait le plus de besoin de ses talens. Outre l'incendie du 5 août 1682, qui avait réduit la plus grande partie de Québec en cendres, ruiné le commerce et fait subir des pertes immenses au pays, on s'attendait d'un instant à l'autre à avoir les Iroquois sur les bras. L'influence du voisinage des Anglais commençait à se faire sentir et à changer les dispositions de la confédération, qui, dans la prévision d'une guerre prochaine, s'appliquait surtout à nous enlever nos alliés ou à nous les rendre inutiles. Le colonel Dongan était sans cesse occupé à rallier ces barbares aux intérêts de l'Angleterre, et il avait plusieurs moyens de réussir. L'accroissement qu'avait déjà pris le commerce anglais lui permettait de vendre ses marchandises à bien meilleur marché que les Canadiens, et à payer les pelleteries cent soixante pour cent plus cher. Il était évident qu'il devait finir par absorber insensiblement toute la traite de ces contrées.

En outre de ces motifs commerciaux que les Anglais avaient soin de faire valoir habilement parmi les Sauvages, à l'occasion de chaque fait nouveau qui en démontrait la justesse, les difficultés fâcheuses survenues entre notre commandant à Michilima-

---

\* Charlevoix rapporte qu'à la suite de la passation de l'ordonnance de 1675 relative au conseil souverain, le comte de Frontenac, outré d'avoir échoué dans ses prétentions, exila sous différens prétextes de sa propre autorité le procureur général et deux conseillers. Ce fait ne paraît pas correct. Dans les actes qui se trouvent dans le livre des *Edits et Ordonnances*, c'est le substitut du procureur-général qui agit de 1668 à 1674, auprès de ce conseil; de 1675 à 1682 et plus tard encore, c'est le procureur général, M. Ruette d'Auteuil, nommé en 1674 par M. de Frontenac lui-même. Cet officier se trouvant constamment inscrit, comme présent, dans les procès-verbaux du conseil entre ces deux époques, n'a donc pu être exilé après 1675 par le gouverneur.

kinac et les indigènes, au sujet des représailles usées par lui pour venger la mort de quelques-uns de ses compatriotes, avaient presque détaché ces peuples de la cause française. Dans cet état de choses, il fallait une grande habileté non seulement pour conserver le commerce de ces nations, mais même pour éviter une rupture avec elles. M. de Frontenac sans cesse occupé à raffermir l'alliance de ces peuples et à paralyser l'effet de l'influence anglaise, n'y parvenait qu'à force d'adresse et de présents; mais à l'heure de son départ les choses avaient pris un aspect alarmant, et tout chez les cinq nations annonçait la guerre. Recherchés à la fois par les Français et par les Anglais, ces barbares naturellement fiers et ambitieux, augmentaient d'audace et élevaient leurs prétentions. Ils n'y mettaient plus de bornes surtout depuis que la Nouvelle-York s'était mise à flatter leur orgueil, à vanter leurs prouesses, et à leur promettre l'appui de l'Angleterre. Les conférences de Frontenac avec leurs ambassadeurs et ceux des Hurons, des Kikapous et des Miâmis, n'avaient eu aucun résultat. Le gouverneur quittait donc le pays, comme nous le disions, au moment où il avait le plus grand besoin de son énergie et de son expérience, car la guerre qui allait commencer était non une guerre partielle entre les Français et la confédération iroquoise, mais une guerre générale qui allait s'étendre à toutes les nations de l'Ouest et compromettre tout notre système d'alliances, si nécessaire aux progrès comme à la sûreté du Canada.

C'est en 1682 que M. de Frontenac s'embarqua pour l'Europe. Son départ était au fond un nouveau triomphe pour le parti de M. de Pétrée; mais c'était le dernier. Le rappel presque successif de trois gouverneurs avait suffisamment constaté la puissance et les prétentions de ce prélat. L'administration des deux premiers n'avait duré ensemble que quatre ans; celle de M. de Frontenac en avait duré dix; ses talens et son influence à la cour avaient seuls pu le maintenir si longtemps dans ce poste difficile. Il était parent de madame de Maintenon, chargée alors de l'éducation des enfans que le roi avait eus de madame de Montespan; et c'est probablement autant à l'influence de cette dame qu'il dut sa seconde nomination au gouvernement de la Nouvelle-France en 1689, qu'à celle de sa famille qui avait été de tout temps très

fidèle aux Bourbons. Les successeurs qu'on lui donna s'étant montrés des administrateurs médiocres, on sentit plus que jamais la nécessité de soutenir contre les cabales coloniales les gouverneurs qui travaillaient avec le plus de succès à l'agrandissement de ces importantes possessions. Quoique ses démêlés avec l'intendant eussent été la cause immédiate et ostensible du rappel de M. de Frontenac, il a été facile de voir en lisant l'histoire de son administration, que le pays était divisé en deux grands partis dont le gouverneur et l'évêque étaient les chefs, et qui prenaient pour cette raison les désignations de parti des laïques et de parti des ecclésiastiques. La lutte se continua sous différens prétextes et sous différens noms ; et dans toutes les difficultés de Frontenac avec Perrot, Duchesneau, l'évêque ou l'abbé Fénélon, l'influence ecclésiastique fut sans cesse mise en œuvre contre lui et employée à donner à chaque sujet de discussion une teinte religieuse. Au surplus l'esprit de discorde qui régnait en Canada n'était pas propre seulement à ce pays ; c'était un reste de la ligue qui s'était conservé dans la nation, et que les Français avaient emporté avec eux en Amérique.

La ligue formée, comme l'on sait, contre le protestantisme, fut la cause de plusieurs guerres civiles en France. De ces guerres sortit, dit Chateaubriand, la monarchie absolue comme le despotisme militaire sortit de la terreur politique de 1793. Il ne coula guère moins de sang français dans les guerres et les massacres du seizième siècle que dans les massacres et les guerres de la révolution. Mais si le peu de liberté qui existait encore disparut lorsque Louis XIV entra au parlement un fouet à la main, si ce monarque mit l'aristocratie à ses pieds en France, en Canada, pays de missions, le clergé voulait jouir de la liberté religieuse dans toute sa plénitude, et conserver l'indépendance des temps passés lorsqu'il faisait la loi aux Guises. Les officiers civils et militaires comme les ecclésiastiques qui étaient envoyés en Amérique, tirés de la moyenne noblesse de province, de la bourgeoisie et du peuple, conservaient des traces de l'âpreté de mœurs du temps des guerres religieuses. Ils avaient l'humeur hargneuse et violente comme des hommes qui ont combattu longtemps pour des droits et pour des idées. De là l'esprit querelleur des hommes publics du Canada. La cour sans abandonner le système de la

France, recommandait cependant de suivre une conduite ferme mais douce, n'ayant rien de bien sérieux à appréhender des prétentions de M. de Pétrée et des Jésuites au-delà des mers.

Avant d'aller plus loin, nous allons revenir un peu sur nos pas pour reprendre la chaîne des découvertes dans l'intérieur de l'Amérique, découvertes qui ne sont pas une des moindres parties de la gloire française, et qui n'avaient pas cessé de s'étendre sous l'administration de M. de Frontenac, qui les avait encouragées de tout son pouvoir comme Talon. Il avait surtout protégé d'une manière particulière la Salle, dont il aimait l'esprit hardi et aventureux, et auquel il avait affermé le fort de Catarocoui au pied du lac Ontario en 1675. Ces découvertes cependant en augmentant nos possessions nous avaient mis en relation avec un plus grand nombre de peuples, avaient compliqué nos alliances, nos intérêts, et multiplié par là même les causes de guerre.

---

## CHAPITRE II.

### DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI.

1673.

**Des découvertes des Français dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale.**—Voyageurs et missionnaires. Les Jésuites: leur activité et leur courage.—Voyages au Nord: le P. Le Quen découvre le lac St.-Jean (Saguenay), 1647; et Després Couture pénètre par cette route à la baie d'Hudson (1663).—Voyages dans l'Est et dans l'Ouest: le P. Druillettes va du St.-Laurent à la mer par les rivières Chaudière et Kénébec.—Les lacs Erié, Huron et Michigan sont successivement visités.—Deux jeunes traitans se rendent en 1659 à la tête du lac Supérieur et jusqu'aux Sioux; nombreuses tribus de ces contrées.—Excursions apostoliques des P.P. Raimbault, Jogues et Mesnard; les P.P. Allouez et Dablon s'avancent jusqu'aux limites de la vallée du Mississipi, où ils sont informés par les Indigènes qu'elle est arrosée par un grand fleuve.—Le P. Marquette et Joliet, de Québec, choisis par Talon pour aller reconnaître la vérité de ce rapport, parviennent à ce fleuve le 17 juin, 1673, et le descendent jusqu'à la rivière des Arkansas. Sensation que cette découverte fait en Canada.—La Salle résout de descendre le nouveau fleuve jusqu'à la mer.—Il bâtit à Niagara le premier vaisseau (le Griffon) qui ait navigué sur les lacs Erié, Huron et Michigan; il construit le fort des Miâmis, et le fort de Crève-cœur sur la rivière des Illinois.—Le P. Hennepin remonte le Mississipi jusqu'au Sault-St.-Antoine, et tombe entre les mains des Sioux.—Difficultés et embarras de tous genres qu'éprouve la Salle, qui triomphe de tous les obstacles et réussit enfin à reconnaître le Mississipi jusqu'à la mer en 1682, et donne le nom de Louisiane aux immenses contrées que traverse ce fleuve.—Il va rendre compte de ses découvertes à Louis XIV, après s'être fait précéder à Paris par le P. Mambré; gracieux accueil qu'il reçoit du roi.

Si nous voulions caractériser en peu de mots les motifs qui ont amené les Européens en Amérique, nous dirions que les Espagnols y vinrent pour chercher de l'or, les Anglais, la liberté politique et religieuse, et les Français pour y répandre les lumières du christianisme. En effet, pendant longtemps la voix religieuse couvrit toutes les autres en Canada et à Paris lorsqu'il s'agissait du Nouveau-Monde. Les Jésuites qui excitaient dans les sociétés civilisées les soupçons et le mécontentement des peuples lorsqu'ils prêchaient leur soumission absolue aux rois, et la mau-

D\*

vaïse humeur des rois lorsqu'ils prêchaient celle des rois au pape, remplissaient une tâche plus noble et plus sainte dans les forêts du Nouveau-Monde en soutenant la lutte de l'esprit sur la matière, de la civilisation sur la barbarie.

Ayant leur point d'appui à Québec, ils se répandirent parmi toutes les peuplades indiennes, depuis la baie d'Hudson jusque dans les pays qu'arrosent les eaux du bas Mississipi. Un breviaire suspendu au cou, une croix à la main, ils devançaient souvent nos plus intrépides voyageurs. On leur doit la découverte de plusieurs vastes contrées, avec lesquelles ils formaient alliance au nom de cette croix qu'ils mettaient entre eux et le ciel. L'effet de cet emblème religieux sur l'esprit des Sauvages, au milieu des forêts sombres et silencieuses de l'Amérique, devait avoir quelque chose de triste et de touchant, qui désarmait, qui amollissait ces cœurs farouches, mais neufs aux sentimens profonds et vrais. C'étaient dans ces sensations que le missionnaire fondait l'attrait qui le faisait rechercher de l'homme des bois. Les doctrines douces qu'il enseignait, contribuaient à resserrer les nœuds qui l'unissaient à ses néophytes, et à lui assurer des facilités pour pénétrer de cabane en cabane, et de peuplade en peuplade, jusque dans les contrées les plus reculées.

Les missionnaires, dont quelques-uns étaient Récollets, appartenaient pour la plupart à la fameuse compagnie de Jésus, qui n'était jamais plus grande que quand elle employait ses lumières pour répandre la civilisation chez les barbares de toutes les parties du monde. Cet ordre fut établi, comme on sait, dans le temps de la réformation, à la fois pour mettre un frein au bouleversement que causait cette grande révolution dans les idées religieuses, et pour aller prêcher l'Évangile aux infidèles. Ses règles n'admettaient que des hommes doués d'une grande énergie mentale, et soumis au joug absolu d'un seul, le pape, au triomphe d'une seule religion, le catholicisme, dont ils étaient les défenseurs spéciaux contre l'hérésie et l'idolâtrie. C'est cette obéissance illimitée à un souverain étranger, au pontife Romain, qui déterminina principalement dans la suite l'abolition de la société dans la plupart des États catholiques. Livrée exclusivement à l'enseignement, à la prédication et à la confession, dirigée par la main habile de Rome, que ne pouvait-elle pas espérer avec ces trois



grands moyens, l'école, la chaire et le confessionnal? En peu de temps les Jésuites eurent les meilleures écoles de l'Europe. Séparés du monde, ils formèrent, au milieu de lui, une espèce de république intellectuelle, soumise à la discipline la plus stricte, et dont le mot d'ordre était obéi d'une extrémité de la terre à l'autre. Leur influence s'étendit bientôt sur les savans comme sur les ignorans, sur les trônes les plus élevés comme sur les plus humbles chaumières. Puis s'élançant hors de la civilisation, ils présentèrent pour la seconde fois le phénomène d'hommes saisis de cet héroïsme religieux qui méprisait tous les obstacles, lorsqu'il fallait aller soumettre les infidèles à la foi, non pas comme les Croisés, par le fer et la flamme, mais comme le Christ et ses apôtres, par une éloquence persuasive, versée à flots au milieu des multitudes étonnées. Ils firent briller la croix des rives du Japon aux points les plus reculés de l'Amérique, des glaces de l'Islande aux îles de l'Océanie. De quelque manière qu'on envisage un pareil dévouement, on ne peut s'empêcher d'admirer des hommes chez lesquels les lumières et les talens devaient dissiper tout fanatisme crédule, tout sentiment d'obéissance aveugle et sans but.

C'est ce dévouement héroïque et humble tout à la fois, qui a étonné le philosophe et conquis l'admiration des protestans. C'est lui qui a inspiré de si belles pages à M. Bancroft, l'habile historien des colonies anglaises, qui a donné de la noblesse à ses sentimens, et de l'impartialité à ses appréciations, en ce qui concerne le Canada. L'histoire des travaux des missionnaires, dit-il, se rattache à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française; pas un cap n'a été doublé, pas une rivière n'a été découverte, sans qu'un Jésuite en ait montré le chemin.

De leur côté, les voyageurs tantôt pour s'illustrer par de brillantes découvertes, tantôt pour donner cours à leur esprit inquiet et aventureux, tantôt enfin emportés par l'amour des richesses, ont souvent devancé les missionnaires les plus intrépides. Les plus célèbres sont, Champlain lui-même, Perrot, Joliet et la Salle.

Nous avons vu déjà que le fondateur de Québec avait découvert par sa part les lacs Champlain, Ontario et Nipissing, au nord du lac Huron, et remonté une grande partie de la rivière Outa-

ouais. Tandis qu'il agrandissait vers l'Ouest le champ de la géographie américaine, le P. d'Olbeau, en mission chez les Montagnais de Tadoussac, parcourait les pays montagneux et pittoresques du Saguenay, et visitait les Betsiamites ainsi que les autres tribus qui habitaient les contrées situées au nord du golfe St.-Laurent. En 1647 le lac St.-Jean, que traversait cette rivière au sein de la nation du Porc-Epic, fut découvert par le P. Le Quen. Plus tard les PP. Druillettes et Dablon s'élevèrent jusqu'à la source de la rivière Nekouba, un peu plus qu'à mi-chemin entre le St.-Laurent et la baie d'Hudson, cherchant à pénétrer dans la mer du Nord, dont les nations avaient fait demander un missionnaire aux Français avec la traite.

La recherche d'un passage aux Indes par le Nord-Ouest avait amené la découverte de la baie d'Hudson. C'est au vénitien Cabot qu'est dû l'honneur de la première tentative à cet égard ; il découvrit le Labrador sur la route de cette baie. Alphonse de Xaintonge, celui-là même qui avait accompagné Roberval en Canada, marcha sur ses traces ; Frobisher, navigateur anglais, vint ensuite ; Davis, sans voir la baie d'Hudson, pénétra en 1585, jusqu'au col de celle de Baffin ; et enfin Hudson, habile homme de mer, profitant des découvertes de ses devanciers, entra dans la vaste baie qui porte son nom vers 1610, et reconnut une partie de ses côtes arides et désolées. C'est dans ce voyage que ce célèbre navigateur périt victime de la mutinerie de son équipage. Jean Bourdon, montant un petit bâtiment de trente tonneaux, osa s'avancer jusqu'au fond même de cette baie en 1656, pour lier commerce avec les Indigènes. Ce navigateur prit possession du pays au nom de la France, qui crut devoir faire renouveler cette formalité quelques années après.

Després Couture, qui avait accompagné Druillettes et Dablon dans leur expédition au Saguenay, fut choisi pour aller proclamer une seconde fois dans le silence éternel de cette contrée sauvage, qu'elle appartenait à celui qu'on allait appeler plus tard le grand roi. Il se mit en route par terre, et plus heureux que les deux Jésuites, il eut enfin l'honneur de parvenir à la baie d'Hudson par le Saguenay en 1663, et de terminer glorieusement une entreprise où plusieurs avaient échoué. Comme l'embouchure du Saguenay était, depuis la découverte du Canada, un poste de

traite considérable, on avait toujours désiré établir des relations plus intimes avec les peuplades qui habitaient vers la source de cette rivière, et avec celles beaucoup plus reculées de la baie d'Hudson : l'on venait donc de faire un grand pas. Mais les Anglais, comme on le verra ailleurs, conduits par deux transfuges huguenots, profitèrent les premiers de ces découvertes et des relations établies avec les naturels, pour y former des établissements. Ils devaient être cependant trahis eux-mêmes par leurs conducteurs, qui passaient d'un pays à l'autre, suivant leur intérêt ou leur mécontentement du moment.

Au sud du St.-Laurent, le P. Druliettes est le premier Européen qui se soit rendu de ce fleuve à l'Atlantique en remontant la rivière Chaudière et en descendant celle de Kénébec jusqu'à la mer, où elle se jette dans l'Etat du Maine. Il exécuta ce voyage en 1646. Il fut l'apôtre des Abénaquis dont il obtint l'estime et la vénération. Il rendit un service signalé à la colonie en cimentant l'amitié qui unit ensuite les Français à cette nation intrépide que les Iroquois eux-mêmes n'osèrent jamais attaquer.

Dans une autre direction les traitans et les missionnaires s'enfonçant de plus en plus dans l'intérieur du continent, vers la source du St.-Laurent, étaient parvenus jusqu'à l'extrémité supérieure du lac Huron. Les PP. Brébœuf, Daniel, Lalemant, Jogues, Raimbault, avaient fondé dans ces contrées reculées les villages chrétiens de St.-Joseph, St.-Michel, St.-Ignace, Ste.-Marie, etc. Ce dernier placé sur la décharge du lac Huron dans le lac Erié, y fut longtemps le point central des missions. Plus tard, en 1671, les débris des Hurons, fatigués d'errer de forêts en forêts, se fixèrent à Machilimackinac au pied du lac Supérieur, sous la conduite du P. Marquette\* qui commença le premier établissement européen fondé dans l'Etat du Michigan. Les Indiens qu'on trouva domiciliés dans le voisinage, et qui reçurent des Français le nom de "Sauteurs" à cause de leur proximité du Sault Ste.-Marie, étaient de la famille algonquine.

Dans l'espace de treize ans, c'est-à-dire de 1634 à 1647, ces

---

\* Le nom de cette localité vient d'une île petite, mais fameuse autrefois dans ces contrées, et d'une si grande hauteur qu'on l'aperçoit à une distance de 12 lieues; elle se trouve au point de jonction des lacs Huron, Michigan et Supérieur.

vastes contrées furent visitées par dix-huit Jésuites outre plusieurs Français attachés à leur ministère ; ces missionnaires entraînés par leur zèle, se répandaient parmi toutes les tribus huronnes dont Charlevoix exagère beaucoup la population en la portant de quarante à cinquante mille âmes. L'hostilité des Iroquois rendant la navigation du lac Ontario dangereuse obligeait de passer par la rivière des Outaouais pour atteindre les pays de l'Ouest.

La nation Neutre visitée par Champlain et le sud du lac Érié au-delà de Buffalo, étaient en conséquence restés presque inconnus ; on résolut vers 1640 d'y envoyer les PP. Chaumonot et Brébœuf, dont le voyage compléta la reconnaissance de la grande vallée du St.-Laurent, depuis l'Océan jusqu'au pied du lac Supérieur.

Les deux Jésuites, Charles Raimbault et Isaac Jogues, envoyés vers ce lac, trouvèrent au Sault-St.-Marie, qu'ils atteignirent après une navigation de dix-sept jours, dont plusieurs au milieu des îles nombreuses et pittoresques du lac Huron, un assemblage de deux mille Indiens, qui les accueillit avec bienveillance. A mesure que les européens avançaient vers l'ouest, les bornes du continent semblaient reculer ; ils apprirent là le nom d'une foule de nations dont ils n'avaient jamais entendu parler et qui habitaient au midi et à l'occident. On leur parla de tribus guerrières vivant de la culture du sol, dont la race et la langue étaient inconnues. "Ainsi, observe un auteur américain, le zèle religieux des Français avait porté la croix sur les bords du Sault-St.-Marie et sur les confins du lac Supérieur, d'où elle regardait déjà la terre des Sioux dans la vallée du Mississipi, cinq ans avant qu'Elliot, de la Nouvelle-Angleterre, eût seulement adressé une parole aux Indiens qui étaient à six milles du havre de Boston."

L'on peut dire qu'à cette époque la principale influence du Canada sur les tribus indiennes reposait sur les missionnaires et les traitans. On les trouvait partout sur les bords de la baie d'Hudson, dans le golfe St.-Laurent, à l'entrée des forêts du lac Supérieur, donnant à toutes les peuplades qu'ils visitaient une haute idée de la nation française. Elles voyaient avec une espèce d'étonnement, nos prêtres et nos voyageurs s'abandonner seuls au milieu de leurs forêts, à la recherche de tribus inconnues, s'enfonçant courageusement vers le nord, vers le midi, vers le cou-

chant, dans toutes les directions enfin que leur imagination superstitieuse peuplait d'hommes et d'animaux cruels et remplissait de dangers de toutes les sortes. Le merveilleux dont l'ignorance aime à entourer tout ce qu'elle ne connaît pas, s'attachait à la personne même des Français par cela seul qu'ils étaient supposés avoir vu des choses extraordinaires. La crainte des Iroquois faisait aussi rechercher par beaucoup de nations l'alliance française, alliance qui, réduite en système appuyé sur les missions, devenait à son tour la sauvegarde des établissemens canadiens.

En 1659, deux jeunes traitans,\* entraînés par la curiosité et leur esprit aventureux, se mêlèrent à quelques bandes algonquines pour côtoyer les bords du lac Supérieur où ils passèrent l'hiver. Les yeux tournés vers les immenses solitudes de l'Ouest, ils apprirent pour la première fois l'existence des Sioux à peine connus des Indiens dont nous avons parlé jusqu'à présent, et résolurent de les visiter. Ils rencontrèrent sur leur route de nombreux débris des nations vaincues et dispersées par la confédération iroquoise, qui traînaient dans les forêts une existence misérable. Les Sioux qu'ils atteignirent enfin leur parurent un peuple puissant, avec des mœurs plus douces que celles des Sauvages de l'Est. Ils étaient partagés en quarante bourgades très populeuses. Doués d'un très bon sens naturel, ils n'exerçaient point envers leurs prisonniers ces cruautés qui déshonoraient la plupart des autres Sauvages, et ils avaient conservé une connaissance assez distincte d'un seul Dieu. Il paraît que leur croyance avait quelque ressemblance avec celle des Tartares. Les deux intrépides voyageurs revinrent sur leurs pas et arrivèrent à Québec en 1660, escortés de soixante canots algonquins remplis de fourrures. Ils confirmèrent le rapport de deux autres Français, qui avaient visité le lac Michigan quatre ans auparavant, sur la multitude de tribus qui erraient dans toutes ces contrées, surtout les Kristinots dont les cabanes s'élevaient jusqu'à la vue des mers du Nord.

C'est dans la même année que le P. Mesnard partit avec quelques Algonquins pour aller prêcher l'Évangile aux Outaouais et aux autres peuplades répandues sur le lac Supérieur. Il s'arrêta d'abord huit mois dans une baie qu'il nomma la baie

\* Relation des Jésuites (1660).

Ste.-Thérèse, peut-être celle de Kiwina sur la rive sud de ce lac, où il ne trouva pour nourriture que du gland et de l'écorce d'arbre pilée. Delà, invité par les Hurons, il partit pour la baie de Chagouïamigong, ou du St.-Esprit, à l'extrémité occidentale du grand lac qui porte maintenant le nom de ces Sauvages, où la rareté du gibier et l'éloignement les mettaient à l'abri des atteintes des Iroquois ; mais tandis que son compagnon de voyage était occupé au canot, il entra dans le bois et ne reparut plus. Le P. Mesnard jouissait d'une grande réputation de sainteté parmi les Indiens, dans l'esprit desquels il avait su s'insinuer par son onction. Plusieurs années après l'on reconnut sa soutane et son bréviaire chez les Sioux, qui les conservaient comme des reliques et leur rendaient une espèce de culte. Les Sauvages avaient un respect superstitieux pour les livres qu'ils prenaient pour des esprits. Quatre ou cinq ans après la mort des PP. Brébœuf et Garnier assassinés par les Iroquois, un missionnaire trouva entre les mains de ces barbares un Testament et un livre de prières qui leur avaient appartenus et qu'ils conservaient soigneusement comme des choses saintes.

Dès ces temps reculés les traitans et les missionnaires savaient déjà que l'Amérique septentrionale était séparée du vieux monde par la mer. La relation des Jésuites de 1650-1660 contient ces mots :—“ Au levant, au sud, au couchant et au nord, ce continent étant entouré d'eau, doit être séparé du Groenland par quelque trajet dont on a déjà découvert une bonne partie ; et il ne tient plus qu'à pousser encore quelques degrés pour entrer tout-à-fait dans la mer du Japon.”

Le P. Allouez partit pour le lac Supérieur en 1665. La magnificence du spectacle que présente l'entrée de ce vaste bassin de notre globe, en harmonie avec la nature grandiose et tourmentée des pays du Nord, dut exciter puissamment son admiration. Après avoir longé les montagnes de sable que les vents et les flots ont soulevées le long du rivage, et suivi l'espace de douze milles, un cap de trois cents pieds de hauteur, formé par l'extrémité ouest des Laurentides, dans lequel les vagues ont taillé toutes sortes de formes romanesques comme des arches, des cavernes, des tours gigantesques, au pied desquels reposent des débris qui présentent à leur tour de loin l'aspect de murailles, de colonnes et

d'édifices en ruines, il arriva à Chagouïamigong où il y avait un grand village de Chippaouais que les Jésuites nommaient Outchibouec. Il y bâtit une chapelle et prêcha en langue algonquine devant douze ou quinze tribus qui entendaient cet idiôme. Sa réputation se répandit au loin. Les guerriers de différentes nations se mirent en marche pour venir voir l'homme blanc : les *Pouteouatamis* des profondeurs du lac Michigan, les *Outagamis* et les *Sakis* des déserts qui s'étendent du lac Michigan au Mississipi, les *Kristinots*, nommés *Criques* par les Canadiens, des forêts marécageuses du Nord, les Illinois des prairies aujourd'hui couvertes de si abondantes moissons, et enfin les Sioux ; tous admirèrent l'éloquence du missionnaire. Ils lui fournirent des renseignements sur les mœurs, la puissance et la situation de leurs différentes contrées. Les Sioux armés d'arcs et de flèches lui dirent qu'ils couvraient leurs huttes de peaux de cerfs, et habitaient de vastes prairies sur les bords d'un grand fleuve nommé Mississipi. Pendant son séjour dans cette contrée, Allouez qui fit plus de 2000 lieues dans ce voyage, poussa ses courses très loin dans le nord, où il trouva des Sauvages Nipissings que leur frayeur des Iroquois avait conduits jusque dans ces pays couverts de neige. Il tâcha de consoler ces malheureux qui présentaient l'état le plus déplorable.

Dans ce moment, la paix rétablie entre toutes les nations indiennes permettait aux traitans d'agrandir le cercle de leurs courses, et aux missionnaires de se répandre dans les riches et fertiles plaines situées à l'ouest du lac Michigan. Dablon qui prêchait dans ces contrées, informé de l'existence du Mississipi par la peinture magnifique que les naturels lui faisaient de ce grand fleuve, résolut d'en tenter la découverte en 1669 ;\* mais ses travaux évangéliques l'empêchèrent d'exécuter complètement son projet, quoiqu'il s'approcha assez près de ce fleuve. Il pénétra avec Allouez, de 1670 à 1672, jusque dans le Ouisconsin et chez les Illinois, visitant, chemin faisant, les Mascontins, (nation du feu.) les Kikapous et les Outagamis sur la rivière aux Renards qui prend sa source du côté du Mississipi et se décharge dans le lac Michigan. L'infatigable missionnaire avait même résolu de

---

\* Relation des missions aux Outadotaks des années 1665 et 1670.

pénétrer jusqu'à la mer du Nord, pour s'assurer si l'on pouvait passer de là à la mer du Japon.\*

Le nouvel élan qui avait été donné au Canada par le génie de Colbert et de Talon, commençait à porter ses fruits; le commerce reprenait, l'émigration augmentait et les Indigènes, dominés par le génie de la civilisation, craignaient et respectaient partout la puissance française. Nous avons déjà vu ailleurs les motifs qui avaient engagé le gouvernement à envoyer Perrot chez les nations du couchant; que ce célèbre voyageur est le premier Européen qui ait pénétré jusqu'au fond du lac Michigan chez les Miâmis, et que les députés de toutes les nations qui erraient dans les contrées arrosées par les eaux naissantes du Mississipi, de la rivière Rouge et du St.-Laurent, s'étaient rendus à son appel au Sault-Ste.-Marie. De découverte en découverte, on était parvenu très loin dans l'intérieur du continent, et le temps arrivait où l'on allait enfin résoudre le problème de l'existence du Mississipi et de la direction de son cours. Il paraissait certain par les pays qu'on avait visités au nord et à l'est sans le rencontrer, que ce fleuve, s'il était aussi grand que le disaient les naturels, ne coulait vers aucun de ces deux points, et qu'il fallait qu'il se jetât dans la baie du Mexique ou dans la mer Pacifique. La solution de cette question allait mettre son auteur à la tête des plus célèbres voyageurs qui avaient fait des découvertes dans l'intérieur de ce continent. Talon y prenait un vif intérêt, et appréciant la gloire qui en reviendrait à son pays et les avantages incalculables qu'en retireraient le commerce et la navigation, il avait déjà recommandé dans le temps le capitaine Poulet, habile navigateur de Dieppe, pour une autre découverte, celle de la communication des deux mers par le détroit de Magellan. Plus tard il recommanda encore Joliet à M. de Frontenac, pour envoyer à la découverte de la mer du sud.† C'était un homme qui avait beaucoup voyagé chez les Outaouais dans les contrées du lac Supérieur, et qui possédait toute l'expérience nécessaire pour une pareille mission. Le P. Marquette se joignit à lui, et les deux voyageurs partirent en 1673.

Les Pouteoutamis que Marquette avait visités comme mission-

\* Lettres d'Allouez et de Dablon.

† Mémoire de Frontenac au ministre, 14 novembre 1674.



naire, et qui avaient beaucoup d'attachement pour sa personne, apprirent avec étonnement cette entreprise audacieuse. " Ne savez-vous pas, lui dirent-ils, que ces nations éloignées n'épargnent jamais les étrangers ; que les guerres infestent leurs frontières de hordes de pillards ; que la Grande-Rivière abonde en monstres qui dévorent les hommes, et que les chaleurs excessives y causent la mort."

Rendu au dernier village visité par Allouez sur la rivière aux Renards, où Kikapous, Mascontins et Miâmais vivaient ensemble comme des frères, les deux voyageurs furent reçus avec distinction par le conseil des anciens, qui leur donna deux guides pour continuer leur route. Aucun européen n'avait encore pénétré au-delà de cette bourgade.

Ils se remirent en marche le dix juin au nombre de neuf hommes, Joliet, Marquette, cinq Français et les deux sauvages. Ils chargèrent sur leurs épaules leurs canots pour faire le court portage qui sépare la rivière aux Renards de celle de Ouïconsin qui coule vers l'occident. Mais là, les deux guides effrayés de leur audace les abandonnèrent. Sans s'arrêter, ils se laissèrent glisser sur le cours de la rivière que bordaient des solitudes profondes et qui changeaient d'aspect à mesure qu'ils avançaient. C'était toujours un sol plat, une végétation vigoureuse, des prairies ou des forêts magnifiques. Ils se croyaient encore loin de leur but lorsqu'au bout de sept jours ils débouchèrent tout à coup dans le grand fleuve dont on parlait depuis si longtemps avec incertitude et dont la réalité était maintenant hors de doute, car sa largeur correspondait avec la description qu'en faisaient les Indigènes. " Les deux canots, dit Bancroft, ouvrirent alors leurs voiles sous de nouveaux cieus et à de nouvelles brises, et descendirent le cours calme et majestueux du tributaire de l'Océan, tantôt glissant le long de larges et arides bancs de sable, refuge d'innombrables oiseaux aquatiques, tantôt longeant les îles qui s'élèvent du sein du fleuve et que couronnaient d'épais massifs verdure, tantôt enfin fuyant les vastes plaines de l'Illinois et de de l'Iowa couvertes de forêts magnifiques ou parsemées de bocages jetés au milieu de prairies sans bornes," comme pour présenter leur ombre aux passans qui désiraient se rafraîchir contre les ardeurs du soleil. Ils firent ainsi soixante lieues sans

rencontrer la présence d'un seul homme, lorsqu'ils aperçurent sur la rive droite du fleuve des pistes sur le sable, et un sentier à travers une prairie, qui les conduisit au bout de six milles devant une bourgade située sur la rivière Moïngona, qu'on appelle des Moines par corruption. Ils s'arrêtèrent et appelèrent à haute voix. Quatre vieillards sortirent au devant d'eux portant le calumet de paix, et les reçurent avec distinction. Nous sommes des Illinois, dirent-ils, nous sommes des hommes, soyez les bienvenus dans nos cabanes. C'était la première fois que le sol de l'Iowa était foulé par des blancs.

Ces Indiens qui avaient entendu parler des Français, qui désiraient depuis longtemps faire alliance avec eux contre les éternels Iroquois qui faisaient des excursions jusque dans leur pays, s'empresèrent de montrer de l'amitié à la seule nation qui avait pu leur résister jusqu'alors, et qui venait encore de les châtier comme ils l'apprirent de Joliet. Ils donnèrent un grand festin aux Français avant de leur permettre de continuer leur route. Le chef de la tribu, suivi de plusieurs centaines de guerriers, vint ensuite les reconduire sur le rivage, et pour dernière marque de son amitié, passa dans le cou de Marquette un calumet orné de plumes de diverses couleurs, passeport assuré chez les nations indiennes.

Le bruit que font les eaux du Missouri en se jetant dans celles du Mississipi, leur annonça de loin l'approche de ce fleuve. Après une navigation de quarante lieues, ils atteignirent celles de la Ouabache ou de l'Ohio, qui baignait le territoire des Chouanons. Là l'aspect du pays changea ; au lieu de vastes prairies, ils n'aperçurent plus que des forêts épaisses, habitées par une race d'hommes dont ils n'entendaient point la langue ; ils étaient sortis des terres de la grande famille algonquine, bornées par l'Ohio vers le sud, et touchaient à la race mobilienne à laquelle appartenaient les Chickasas, où ils venaient d'entrer. Les Dahcotas ou Sioux, habitaient le sud du fleuve.

---

\* Le chanoine Corneille de Pauw rapporte dans ses recherches philosophiques sur les Américains, qu'un Pape fit une bulle pour reconnaître les Américains pour des hommes véritables. Il n'y a pas d'exemple, dit cet auteur aussi malin qu'incrédule, d'une pareille décision depuis que ce globe est habité par des hommes et par des singes.

Ainsi les Français allaient avoir besoin d'interprètes pour se faire entendre des deux côtés du Mississippi, où se parlaient deux langues-mères différentes de celles des Hurons ou des Algonquins, dont ils savaient la plupart des dialectes.

Ils continuèrent cependant toujours à descendre et parvinrent à la rivière des Arkansas vers le 33<sup>me</sup>. degré de latitude, région que le célèbre voyageur espagnol Soto, venant du sud, avait dit-on visitée. Le calumet que le chef Illinois leur avait donné les faisait accueillir partout avec de grands égards, et l'on alla même jusqu'à leur donner des hommes pour les escorter jusqu'au village des Arkansas, situé à l'embouchure de la rivière dont l'on vient de parler. Le chef de cette bourgade vint au-devant d'eux et leur offrit du pain de maïs. Les haches d'acier dont se servaient les Arkansas annonçaient qu'ils commerçaient avec les européens, et qu'on ne pouvait être loin des Espagnols et de la baie du Mexique. La chaleur du climat en était d'ailleurs une nouvelle preuve. On était parvenu dans les régions où l'on ne connaît l'hiver que par les pluies abondantes qui y règnent dans cette saison.

Ne pouvant plus douter que le fleuve Mississippi par la direction de son cours ne se déchargeât dans la baie du Mexique, et non dans l'Océan Pacifique, comme rien jusqu'alors n'avait empêché de le supposer, et d'ailleurs les munitions commençant à leur manquer, les deux voyageurs ne crurent pas devoir aller plus loin dans un pays dont ils ne connaissaient pas les habitants. Ils avaient constaté que le Mississippi n'offrait aucun passage à la mer des Indes et résolu le problème qu'ils cherchaient. Ils retournèrent donc sur leurs pas jusqu'à la rivière des Illinois qu'ils remontèrent et qui les conduisit à Chicago. Ils avaient découvert dans ce voyage le pays le plus riche du monde, arrosé par de belles rivières, couvert de vignes, de pommiers, de forêts magnifiques, entrecoupées de prairies superbes, grouillantes de bisons, de cerfs, de canards, d'oies, de dindes sauvages et de perroquets d'une espèce particulière, contrée enfin d'une fertilité prodigieuse, qui exporte aujourd'hui une immense quantité de blé, dont une partie, depuis l'ouverture des canaux du St.-Laurent, passe par le Canada pour les marchés de l'Europe. Joliet et son compagnon de voyage ne prévoyaient pas sans doute alors qu'un jour l'on pourrait descendre de Chicago à Québec dans le même vais-

seau. Quel immense changement et quelle révolution en Amérique en moins de deux siècles! quel changement plus grand encore ce continent doit apporter dans les destinées du monde.

Toute cette contrée était habitée, comme on l'a déjà dit, par les Miâmis, les Mascontins ou nation du feu, les Pouteouatamis et les Kikapous. Marquette de retour du Mississipi resta parmi les Miâmis au nord de la rivière des Illinois, tandis que Joliet descendait à Québec pour porter la nouvelle de leur grande découverte à Talon, qu'il trouva parti pour la France. L'encouragement que cet intendant avait donné à l'entreprise, lui en fait à juste titre partager la gloire: car on ne peut trop honorer la mémoire des hommes qui ont su utiliser pour l'honneur et l'avantage de leur patrie, la position que la fortune leur a faite dans l'état.

Marquette resta deux ans parmi les Miâmis, et partit en 1675 pour Mackina à l'entrée du lac Michigan. Sur la route, il fit arrêter son canot à l'embouchure d'une petite rivière du côté oriental du lac, pour y élever un autel et célébrer la messe. Il pria ses compagnons de voyage de le laisser quelques instans seul; ils se retirèrent à quelque distance, et lorsqu'ils revinrent il n'existait plus. Ainsi se termina dans le silence des forêts la carrière d'un homme dont le nom retentit maintenant plus souvent dans l'histoire que celui de bien des personnages qui faisaient alors grand bruit sur la scène du monde et qui sont déjà oubliés.

Le compagnon de Joliet fut enterré en silence dans une fosse creusée dans le sable sur le bord de la rivière qui porte maintenant son nom. Le nom de Joliet a été donné aussi à une montagne située sur la rivière des Plaines, l'un des affluens de celle des Illinois, et à une petite ville qui est à quelques milles de Chicago.

La nouvelle de la découverte du Mississipi fit une grande sensation en Canada, quoiqu'on y fût accoutumé depuis longtemps à de pareils évènements, et qu'il ne se passât pas d'années sans qu'on n'annonçât l'existence de nouvelles contrées et de nouvelles nations. Chacun se mit suivant la coutume à calculer les avantages que l'on pourrait retirer du fleuve et de l'immense territoire dont venait encore d'hériter la France. L'on formait déjà en imagination de vastes projets. Le Mississipi tombait dans le

golfe du Mexique, il n'y avait plus à en douter ; les possessions françaises allaient donc avoir deux issues à la mer et embrasser entre leurs deux fleuves gigantesques, la plus belle comme la plus large portion du nouveau monde.

Cependant tant que l'on n'aurait point descendu le Mississipi jusqu'à l'Océan, il pourrait rester des doutes, car enfin l'on ne connaissait point les pays qu'il traversait depuis l'Arkansas en descendant, et les suppositions qu'on avait formées touchant la conformation de l'Amérique dans cette latitude, pouvaient être erronées. C'était un point qui restait encore à éclaircir ; et qui suffirait pour attacher une certaine célébrité au nom de celui qui accomplirait cette tâche.

“ La Nouvelle-France comptait alors, dit Raynal, au nombre de ses habitans un Normand nommé Robert Cavalier de La Salle, possédé de la double passion de faire une grande fortune et de parvenir à une réputation brillante. Ce personnage avait acquis dans la société des Jésuites, où il avait passé sa jeunesse, l'activité, l'enthousiasme, le courage d'esprit et de cœur, que ce corps célèbre savait si bien inspirer aux âmes ardentes, dont il aimait à se recruter. La Salle prêt à saisir toutes les occasions de se signaler, impatient de les faire naître, audacieux, entreprenant,” voyageur devenu aussi célèbre par son courage et ses malheurs que par ses découvertes, était depuis quelques années à Québec, lorsque Joliet arriva de son expédition du Mississipi. Il avait l'esprit cultivé et étendu, et le rapport de celui-ci fut un jet de lumière pour son génie. Il forma de suite un plan vaste sur lequel il risqua sa fortune et sa réputation, plan qu'il suivit jusqu'à sa mort avec une persévérance digne de succès.

Il était venu en Canada avec le projet de chercher un passage au Japon et à la Chine par le nord ou par l'ouest, mais il n'avait apporté avec lui que son énergie et ses talons pour un projet dont l'exécution demandait de grands moyens. Il commença par se faire des amis et des protecteurs dans le pays, et parvint à captiver les bonnes grâces du comte de Frontenac, qui aimait la hardiesse de ses idées et ce caractère ferme et résolu qui le distinguait lui-même. Favorisé par Courcelles et Talon, il avait établi un comptoir pour la traite près de Montréal, à Lachine, nom qu'on prétend avoir été donné alors à ce lieu par allusion

satirique à l'entreprise qu'il avait formée d'aller en Asie par le Nord-Ouest. Il avait visité pour son commerce le lac Ontario et le lac Erié. Il saisit le moment où le Canada était encore sous l'impression de la découverte du Mississippi pour communiquer ses vues au comte de Frontenac. Il lui dit qu'il croyait qu'en remontant jusqu'à sa source le fleuve nouvellement découvert, on pourrait trouver un chemin qui conduirait jusqu'à l'Océan, mais que les frais d'une pareille entreprise ne pourraient trouver de compensation que dans les profits d'un commerce étendu ; qu'il se chargerait volontiers de cette tâche si on voulait lui donner un poste au pied du lac Ontario pour servir de base à ses opérations avec la liberté de commercer dans les pays de l'Ouest. Fortement recommandé par son protecteur, il passa en France et obtint tout ce qu'il désirait du marquis de Seignelay, qui avait remplacé son père, le grand Colbert, dans le ministère de la marine. Le roi qui l'avait déjà anobli accorda à La Salle le fort Frontenac à condition qu'il le rebâtirait en pierre, avec tous les pouvoirs nécessaires pour commercer et continuer les découvertes commencées dans la direction de l'Océan pacifique.

La Salle, plein d'espérance, partit de la Rochelle dans l'été de 1678, avec trente hommes, marins et ouvriers, des ancres, des voiles pour équiper des navires sur les lacs, et des marchandises pour la traite avec les Sauvages. En arrivant à Québec, il s'achemina vers Cataroquoi où son énergie donna de l'activité tout. Dès le 18 novembre, le premier vaisseau qui ait fendu les ondes du lac Ontario, sortait de ce port à grandes voiles chargé de marchandises et d'objets nécessaires pour la construction d'un second fort et d'un nouveau navire à Niagara, autre poste nécessaire à ses desseins. Lorsqu'il arriva à la tête du lac Ontario, les Sauvages de ces quartiers restèrent longtemps dans l'étonnement et l'admiration devant le navire couvert de sa haute voile blanche, tandis que les Français qui n'avaient pas vu la chute de Niagara, ne pouvaient cacher, de leur côté, leur profonde surprise à l'aspect de tout un grand fleuve se précipitant d'un seul bond dans un abîme de 160 pieds, avec un bruit qui s'entend à plusieurs lieues de distance.

La Salle fit transporter la cargaison du vaisseau au pied du lac Erié, pour commencer la construction du second fort et du second

bâtiment. Mais lorsque les Indigènes virent le fort sortir de terre ils commencèrent à murmurer ; et pour ne point les avoir sur les bras, La Salle se contenta de convertir cet ouvrage en magasin palissadé. Dans l'hiver il fit mettre le bâtiment sur les chantiers à deux lieues au-dessus de la chute.

Son activité redoublait à mesure que la réalisation de ses dessein semblait devenir plus probable. Il envoya Tonti et le franciscain Hennepin, devenu célèbre par ses courses en Amérique, en ambassade chez les Iroquois pour les disposer favorablement à ses vues ; il les visita ensuite lui-même, ainsi que plusieurs autres nations avec lesquelles il voulait établir des relations commerciales. Il fut le premier fondateur européen de Niagara. Le Griffon achevé, c'est le nom qu'il donna au vaisseau construit sur le lac Erié, voulant, disait-il, faire voler le griffon par-dessus les corbeaux, par allusion à ses ennemis que ses projets avaient rendus fort nombreux, fut lancé en 1679, au milieu d'une salve d'artillerie, des chants du *Te Deum* et des applaudissemens des Français, auxquels vinrent se mêler les cris de surprise des Indigènes, qui appelaient les Français *Otkon*, c'est-à-dire, esprits perçans.

Le 7 août, le Griffon armé de 7 pièces de canon, et chargé d'armes et de marchandises, entra dans le lac Erié au milieu de nouvelles détonations d'artillerie et de mousqueterie, qui là comme à Niagara réveillaient pour la première fois les échos de ces contrées depuis tant de siècles désertes et silencieuses. La Salle triomphant de l'envie de ses ennemis parvint sans accident, au bout de quelques jours de passage, en présence du Détroit, dont l'aspect enchantait tous ses compagnons. Il donna au lac situé vers le milieu du canal, le nom de Ste.-Claire. Le 23 août, il entra dans le lac Huron, et arrivait cinq jours après à Michilimackinac après avoir essuyé une grosse tempête. Les naturels à l'aspect du vaisseau qui s'élevait à l'horison ne furent pas moins interdits que ceux du lac Ontario, et le bruit du canon acheva de les jeter dans une épouvante extraordinaire.

Le chef français, couvert d'un manteau d'écarlate bordé de galon d'or, et suivi d'une garde, alla entendre la messe par terre à la chapelle des Outaouais, puis continuant sa route, put enfin jeter l'ancre dans la baie des Puans, sur la rive occidentale du lac

Michigan, dans le mois de septembre. Cette première navigation sur les lacs du Canada, devait se terminer cependant d'une manière bien funeste. Le Griffon fut renvoyé avec une cargaison de pelleteries vers Niagara, et se perdit corps et biens, car il ne reparut plus. Ce qui fut une perte considérable pour La Salle, qui après le départ de son navire, s'était remis en route pour continuer à remonter la vallée du St.-Laurent et des lacs, se faisant suivre par une trentaine d'hommes de différens métiers avec des armes et des marchandises. Rendu à St.-Joseph au fond du lac Michigan, où il avait donné ordre au Griffon de remonter à son retour de Niagara, il commença un nouveau fort sur la cime d'une montagne escarpée, baignée de deux côtés par la rivière des Miâmis, et défendue de l'autre par une profonde ravine. Il fit baliser l'entrée de la rivière pour le vaisseau sur la sûreté duquel dépendait maintenant en partie la continuation de ses entreprises, et envoya deux hommes expérimentés à Michilimackinac pour le piloter dans le lac. Quoique inquiet de plus en plus de son sort, l'hiver approchant il dut se résoudre à pénétrer chez les Illinois. Il laissa dix hommes pour la garde du fort, et partit accompagné de Tonti, trois missionnaires, parmi lesquels était le P. Hennepin, et quelques hommes, et parvint vers la fin de décembre dans un village sauvage situé à la source de la rivière des Illinois, probablement dans le comté qui porte aujourd'hui son nom. Là, trouvant la tribu absente et le village abandonné, sans s'arrêter, il se mit à descendre la rivière jusqu'au lac *Peoria*, qu'Hennepin appelle *Pimiteoni*, où il rencontra enfin un camp nombreux d'Illinois. Ce peuple de mœurs douces et pacifiques, l'accueillit avec hospitalité, et, selon son usage lorsqu'il recevait des étrangers qui arrivaient d'une longue marche, frotta les jambes des Français avec de l'huile d'ours et de la graisse de bœuf sauvage. Il apprit avec plaisir que La Salle venait pour fonder des colonies dans le pays. Comme les Hurons du temps de Champlain, les Illinois exposés aux invasions des Iroquois, crurent que les Français seraient des alliés assez puissans pour les protéger. Les Illinois faisaient leurs cabanes de nattes de jonc plat, doublées et cousues ensemble. Ils étaient hauts de taille, forts, robustes, adroits à l'arc et à la flèche; mais quelques auteurs les ont accusés plus tard d'être lâches, paresseux, disso-



lus et sans respect pour leurs chefs. Ils ne connaissaient point l'usage des armes à feu.

Pendant les gens de la Salle n'entendant point parler du navire, commençait à murmurer et à désertier; six hommes disparurent dans une nuit. L'entreprise qui avait eu un commencement heureux, semblait tendre maintenant vers un dénouement contraire. Depuis quelque temps les obstacles se multipliaient autour de La Salle, et il fallait toute sa force d'âme pour les surmonter, et toute son éloquence pour rassurer ses compagnons toujours prêts à l'abandonner. Pour les occuper et protéger le nouvel établissement, il commença, suivant son système, un fort sur une éminence à quatre journées au-dessous du lac Péoria, qu'il nomma le Fort de Crève-cœur, en mémoire des angoisses auxquelles son âme était en proie. C'est alors qu'il prit la résolution de retourner lui-même à pied à Frontenac, dont il était éloigné de douze à quinze cents milles, pour faire acheminer les objets nécessaires au grément de la nouvelle barque mise sur les chantiers à Crève-cœur, pour descendre le Mississipi. Il chargea en partant le P. Hennepin de suivre le cours de la rivière Illinois jusqu'à ce fleuve, de remonter ensuite ce fleuve lui-même aussi haut que possible vers sa source, et d'examiner les contrées qu'il arrosait dans ses régions supérieures. Il laissa le commandement du fort entre les mains de Tonti, et se mit en marche le 2 mars 1680, armé d'un mousquet et accompagné de quatre Français et d'un Sauvage.\*

Le P. Hennepin qui était parti deux jours avant lui, descendit la rivière des Illinois jusqu'au Mississipi, fit diverses courses dans les régions de leur confluent, puis remonta ce fleuve jusqu'au-dessus du Sault-St.-Antoine, où il tomba entre les mains des Sioux, qui lui permirent au bout de quelques mois de retourner parmi ses compatriotes, à condition qu'il reviendrait l'année suivante. Un des chefs lui traça la route qu'il devait suivre sur un morceau de papier, et cette carte, dit Hennepin, nous servit aussi

---

\* Charlevoix, en suivant la relation supposée de Tonti, est tombé dans plusieurs erreurs sur l'expédition de la Salle à la rivière des Illinois, que l'on reconnaîtra facilement. Hennepin, témoin oculaire, est ici la meilleure autorité, corroborée qu'elle est par les lettres et la relation du P. Zénobe Mambré. Voir: *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France.*

utilement qu'une boussole. Il suivit la rivière Ouisconsin qui tombe dans le Mississipi, et la rivière aux Renards qui coule vers le côté opposé, et parvint à la mission de la baie du lac Michigan, après avoir découvert encore de magnifiques contrées.

Telle fut l'expédition du P. Hennepin, qui reconnut le Mississipi depuis l'embouchure de l'Ohio jusqu'au Sault-St.-Antoine en remontant vers sa source, et qui entra probablement dans le Missouri autre grand affluent du fleuve. En revenant, il n'avait pas été peu surpris de rencontrer vers le Ouisconsin, des traitans conduits par un nommé de Luth, qui l'avaient probablement devancé dans ces lointaines régions.

Tandis qu'Hennepin explorait ainsi le haut de la vallée du Mississipi, les affaires de La Salle empiraient de jour en jour à Crève-cœur. Mais pour bien comprendre les événemens qui finirent par obliger celui-ci à évacuer tout-à-fait ce poste, il est nécessaire de dire quelque chose de la situation de ses affaires en Canada, et des craintes qu'excitaient dans le commerce les grands projets qu'il formait sur les contrées de l'Ouest. Arrivé dans le pays, comme nous l'avons dit, sans fortune, mais avec des recommandations qui lui donnèrent accès auprès des hommes en autorité, il devint bientôt l'objet d'une faveur spéciale de la part du gouvernement, et d'une jalousie proportionnée à l'étendue de ses projets de découverte et de colonisation, de la part des autres traitans, qui tremblèrent pour leurs intérêts, surtout lorsqu'ils le virent obtenir avec la concession du fort Frontenac, le privilège exclusif de la traite vers les lacs et le Mississipi. Ils ameutèrent contre lui les marchands à qui il devait, et qui profitèrent de son absence pour faire saisir ce qu'il avait laissé à leur portée. Ils indisposèrent aussi les tribus sauvages ou intriguèrent auprès de ses propres gens pour les faire désertier. Ils excitèrent ainsi les Iroquois et les Miâmis à prendre les armes contre les Illinois ses alliés. A cette opposition du dedans, se joignit bientôt celle du dehors, c'est-à-dire celle des colonies anglaises,

• Leclerc et Zénobe Mambré:—“ L'entreprise qui devait être soutenue par toutes les personnes bien intentionnées pour la gloire de Dieu et pour le service du roi, avait produit des dispositions et des effets bien contraires, dont on avait déjà imprimé les sentimens aux Hurons, aux Outaouais de l'Île, et aux nations voisines pour leur causer de l'ombrage: le sieur de La Salle y trouva même encore les 15 hommes qu'il avait envoyés au prin-

qui voyaient naturellement d'un mauvais œil les découvertes et l'agrandissement des Français tout autour d'elles. Elles encouragèrent les Iroquois à attaquer ses alliés dans la vallée du Mississipi et aggravèrent par là encore une situation qui était déjà beaucoup trop mauvaise pour ses moyens. Tant d'obstacles et tant d'ennemis achevèrent de ruiner tout-à-fait ses projets, qui du reste étaient au-dessus des forces d'un simple individu. La Salle dut succomber.

Dans l'intervalle, Tonti informé de ce qui se passait, faisait ce qu'il pouvait à Crève-cœur pour retenir les Illinois dans les intérêts de son chef. Ayant appris que les Miâmis voulaient se joindre aux Iroquois pour les attaquer, il se hâta de leur enseigner l'usage des armes à feu, afin de les mettre sur un pied d'égalité avec ces deux nations, qui avaient adopté le fusil, et leur enseigna la manière de se fortifier avec des palissades. Il était occupé à ces travaux lorsque presque tous les hommes qu'il avait laissés à Crève-cœur, travaillés par les mécontents, pillèrent les munitions et les vivres et désertèrent.

C'était dans le moment même où les cinq nations tout-à-fait soulevées paraissaient à l'improviste sur les terres des Illinois (1680.) et jetaient ce peuple mou et faible dans la plus grande frayeur. Cette invasion exposait au plus grand danger les Français restés fidèles à La Salle. Tonti s'empessa d'intervenir, et l'on fit une espèce de paix, que les Iroquois, voyant à qui ils avaient affaire, ne se firent aucun scrupule de violer ; ils déterrèrent les morts, dévastèrent les champs de maïs, et commirent d'autres hostilités. Les Illinois, retraitant vers le Mississipi, se dissipèrent peu à peu et laissèrent les Français seuls au milieu de leurs ennemis. Tonti n'ayant avec lui que cinq hommes, dut songer à son tour à abandonner la contrée.

Tandis qu'il descendait par le côté nord le lac Michigan, La Salle le remontait par le côté sud avec un renfort d'hommes et

---

temps (1679) prévenus à son désavantage, et débauchés de son service ; une partie de ses marchandises dissipée, bien loin d'avoir poussé aux Illinois, pour y faire la traite suivant l'ordre qu'ils en avaient, le sieur de Tonti qui était à leur tête ayant fait inutilement tous ses efforts pour leur inspirer la fidélité."

• Ibid.

des agrès pour son vaisseau ; mais ne trouvant plus personne à Crève-cœur, il passa le reste de l'année en diverses courses, visitant un grand nombre de tribus, entre autres les Outagamis et les Miâmis, qu'il réussit à détacher de l'alliance des cinq nations. Il retourna ensuite à Catarocoui et à Montréal. Quoiqu'il eut fait des pertes considérables, il parvint à s'entendre avec ses créanciers, auxquels il laissa la liberté du commerce dans les contrées de l'ouest, moyennant de nouvelles avances pour continuer ses découvertes.

Il repartit avec Tonti, le P. Mambré, 24 Français et 18 Sauvages pour le Mississipi qu'il atteignit le 6 février 1682. La douceur du climat, la beauté du pays réveillaient à mesure qu'il descendait vers le sud ses anciennes espérances de fortune et de gloire. Il reconnut les Arkansas et les diverses tribus visitées par Marquette, il traversa une foule de nations, comme les Chickasas, les Taensas, les Chactas, et enfin les Natchez rendus si célèbres par la plume de Chateaubriand. S'arrêtant fréquemment en route, il ne put atteindre l'embouchure du fleuve que vers le 9 avril, qu'il aperçut l'Océan se déployer majestueusement devant lui sous le beau ciel des régions méridionales. Un cri de satisfaction s'échappa de sa bouche ! Il avait enfin réalisé l'objet de tant d'années de soucis, de travaux et de dangers ; il avait assuré par sa persévérance une noble conquête à sa patrie. Il prit solennellement possession de la contrée au nom de la France, et lui donna l'appellation de Louisiane en l'honneur de Louis XIV son protecteur, nom conservé aujourd'hui au riche Etat situé sur

---

\* " Un vaisseau chargé de vingt-deux milles livres de marchandises pour son compte venait de périr dans le golfe St.-Laurent ; des canots montant de Montréal au fort de Frontenac, chargés pareillement de marchandises, s'étaient perdus dans les rapides. Il disait qu'à l'exception de M. le comte de Frontenac, il semblait que tout le Canada eût conjuré contre son entreprise ; que l'on avait débauché ses gens qu'il avait amenés de France, dont une partie s'était échappée avec ses effets par la Nouvelle Hollande, et qu'à l'égard des Canadiens qui s'étaient donnés à lui, l'on avait trouvé moyen de les dégoûter et de les détacher de ses intérêts." Dans tous ses maheurs, dit un missionnaire, je n'ai jamais remarqué en lui la moindre altération, paraissant toujours dans son sang froid et sa possession ordinaire, et je le vis plus résolu que jamais de continuer son ouvrage et de pousser sa découverte."

le golfe du Mexique, dont la Nouvelle-Orléans, fondée par un de nos compatriotes, est la capitale.

Ainsi fut complétée la découverte du Mississipi, reconnu par les Français depuis le Sault-St.-Antoine jusqu'à la mer, c'est-à-dire, dans un espace de plus de six cents lieues.

La Salle revint sur ses pas, et envoya le P. Mambré en France pour rendre compte du résultat de son voyage au roi. Il resta lui-même l'été et l'hiver suivans parmi les Illinois et dans les régions du lac Michigan, pour y reprendre ses établissemens et la traite. Mais les préventions du nouveau gouverneur, M. de la Barre, qui venait de remplacer M. de Frontenac, le déterminèrent à repasser à Paris pour réfuter les rapports hostiles qui y avaient été envoyés relativement à ses courses dans l'Ouest. M. de la Barre avait déjà écrit au ministère, que c'était l'imprudence de La Salle qui avait allumé la guerre entre les Français et la confédération iroquoise, et que la colonie pourrait bien être attaquée avant qu'elle fût en état de se défendre. Plus tard encore, après la découverte de l'embouchure du Mississipi, il avait mandé que le P. Mambré, en passant à Québec pour se rendre en Europe, n'avait rien voulu lui communiquer de l'expédition de La Salle ; qu'il ne croyait pas qu'on pût ajouter beaucoup de foi à ce que ce religieux dirait ; que La Salle lui-même paraissait avoir de mauvais desseins ; qu'il était avec une vingtaine de vagabonds, français et sauvages, dans le fond de la baie du lac Michigan, où il tranchait du souverain, pillait et rançonnait les gens, exposait les peuples aux incursions des Iroquois, et couvrait toutes ses violences du prétexte de la permission qu'il avait du roi de faire seul le commerce dans les pays qu'il pourrait découvrir. Ces représentations répétées par la plus haute autorité de la colonie, et suivies de la mise sous le séquestre des forts Frontenac et St.-Louis aux Illinois, tendaient à faire soupçonner sa fidélité et l'engagèrent à aller se justifier auprès du roi.

C'était à l'époque où Louis XIV, au comble de la gloire, et reconnu pour le prince le plus puissant de la chrétienté, ne mettait plus de bornes à son ambition. Vainqueur de l'Europe coalisée, il lui avait imposé des lois à Nimègue en 1678. Tout semblait favoriser les plans de conquête du fier monarque. La découverte du Mississipi venait encore lui donner des droits sur un

nouveau pays, et flatter d'une autre sorte son amour propre royal, lui qui ambitionnait toutes les gloires. L'on pouvait supposer que, malgré les rapports du gouverneur, il serait bien doux pour celui qui lui avait assuré cette nouvelle acquisition territoriale, et en effet il ne put trouver aucune parole de blâme. Quoique le grand Colbert fût descendu dans la tombe, l'impulsion qu'il avait donnée au commerce, à l'industrie et à la colonisation, lui survivait encore. M. de Seignelai, après avoir conféré avec La Salle qu'il écouta avec un grand intérêt, vit bien que M. de la Barre avait été induit en erreur et ne put rien lui refuser. L'ordre fut envoyé à l'intendant à Québec de le remettre en possession de Frontenac et de réparer les dommages qu'on lui avait faits. En même temps, La Salle était chargé de commencer la colonisation de la Louisiane, pour laquelle le gouvernement s'obligea de fournir tout ce qui serait nécessaire.

---

## CHAPITRE III.

### LE MASSACRE DE LACHINE.

1682-1689.

Arrivée de M. de la Barre qui vient remplacer M. de Frontenac ; son administration : caractère de ce gouverneur ; il se laisse prévenir contre les partisans de M. de Frontenac. et particulièrement contre La Salle. — La guerre étant imminente, il convoque une assemblée des notables ; leurs cahiers ; l'on demande des colons au roi.—Louis XIV, qui force par la révocation de l'édit de Nantes 500,000 Huguenots à s'expatrier, n'a que 200 hommes à envoyer au Canada.—Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, malgré les ordres de sa cour, excite les Iroquois à la guerre.—La Barre s'en laisse imposer par les barbares qui le trompent, et qui lèvent enfin le masque en attaquant le fort de Crève-cœur aux Illinois.—Maladresse de Dongan qui veut réunir tous les cantons contre les Français. — Le gouverneur part de Montréal avec une armée pour attaquer les Iroquois ; lenteur et désordre de sa marche ; il arrive à la baie de la Famine (lac Ontario) ; disette dans le camp ; paix honteuse avec l'ennemi.—M. de la Barre est rappelé et remplacé par le marquis de Denonville, dont l'administration est encore plus malheureuse que celle de son prédécesseur.—Il veut exclure les traitans anglais et les chasseurs iroquois de la rive gauche du St.-Laurent et des lacs.—Dongan rassemble les chefs des cantons à Albany et les engage à reprendre les armes.—M. Denonville, instruit de ces menées par le P. Lamberville, se décide à les prévenir.—Sous prétexte d'une conférence, il attire plusieurs chefs de ces tribus en Canada, les saisit et les envoie chargés de fers en France.—Noble conduite des Onnontagués envers le P. Lamberville, instrument innocent de cette trahison.—On attaque les Tsonnonthouans avec 2700 hommes ; ils tendent une embuscade ; l'on réduit tous leurs villages en cendre.—On ne profite point de la victoire.—Fondation de Niagara.—Pourparlers inutiles pour la paix ; perfidies profondément ourdies de Le Rat, chef huron, pour rompre les négociations ; la guerre continue.—Le chevalier de Calières propose la conquête de la Nouvelle-York.—Calme trompeur dans la colonie : massacre de Lachine le 24 août (1689). Ineptie du gouverneur ; il est révoqué.—Guerre entre la France et l'Angleterre.—M. de Frontenac revient en Canada ; il tire le pays de l'abîme, et le rend par ses talens et par sa vigueur bientôt victorieux de tous ses ennemis.

M. de la Barre était venu remplacer le comte de Frontenac comme gouverneur de la Nouvelle-France. C'était un excellent marin, qui s'était distingué par de glorieux faits d'armes contre les Anglais dans l'archipel du Mexique, où il s'était emparé d'Anti-

gua et de Montserrat, mais qui se montra en Canada un administrateur médiocre, manquant à la fois de cette souplesse qui élude les obstacles, et de cette grandeur qui en impose.

La première nouvelle qu'il apprit en mettant le pied à terre, c'est que la guerre était commencée entre les cinq cantons, d'une part, et les Illinois alliés de la France, de l'autre, et qu'on devait s'attendre à l'avoir aussi bientôt en Canada. Ses instructions lui recommandaient de faire une expédition de 5 à 600 hommes sur le lac Ontario pour effrayer les Iroquois; mais de ne rompre avec eux qu'en cas d'une nécessité pressante et avec certitude de terminer la guerre d'une manière avantageuse et en peu de temps. Mais M. de la Barre après avoir jeté un coup d'œil sur la situation, faute d'être versé dans les affaires des Sauvages, s'en laissa imposer par les difficultés apparentes. Sa position lui parut beaucoup plus critique qu'elle ne l'était en effet, et suivant un ancien usage de la mère-patrie dans les circonstances difficiles, il convoqua une assemblée des notables pour le 10 octobre 1682, afin de prendre leur avis sur ce qu'il y avait à faire dans les circonstances. Le gouverneur des Trois-Rivières, l'intendant, l'évêque, les jésuites, les membres du conseil supérieur, le major de ville, les chefs de juridictions subalternes, le supérieur du séminaire St.-Sulpice avec les principaux officiers des troupes et quelques notables formaient cette réunion.

Après avoir délibéré, elle adopta un rapport sur la situation du Canada qui fut immédiatement envoyé à Paris. On disait que la Nouvelle-York voulant attirer à elle tout le commerce des Sauvages, excitait les Iroquois à nous faire la guerre pour parvenir à ce but, et que l'Angleterre était en conséquence notre première ennemie; que de leur côté les cinq nations pour n'avoir point à lutter contre plus fort qu'elles, travaillaient à nous détacher nos alliés ou à les détruire les uns après les autres; qu'elles avaient commencé par les Illinois auxquels elles avaient tué 3 ou 400 hommes et enlevé 900 prisonniers; qu'il était très important d'empêcher cette nation de succomber, mais que la chose était difficile, parceque si la colonie était capable de mettre mille hommes sous les armes,\* elle ne pouvait le faire cependant qu'en

---

\* D'après le rôle contenu dans la note page 205 de ce volume, il paraît qu'il y avait treize cents hommes en état de porter les armes; mais



interrompant une partie des travaux de la campagne ; qu'avant de marcher à l'ennemi il fallait avoir des vivres et des munitions de guerre dans le voisinage des cantons, parcequ'il ne s'agissait plus de les effrayer, comme du temps de M. de Tracy, mais bien de les réduire au point qu'ils ne pussent plus faire de mal ; que le fort de Catarocoui serait très commode pour cela, puisque de ce poste on pourrait, en quarante-huit heures, tomber sur le canton des Tsonnonthouans, le plus éloigné de tous, qui avait à lui seul 1500 guerriers et sur lequel il était important de porter le premier coup. L'assemblée déclarait ensuite qu'avant de s'engager dans une pareille entreprise, il fallait demander au roi deux ou trois cents soldats, dont une partie serait mise en garnison à Catarocoui et à la Galette (Prescott,) pour garder la tête de la colonie, tandis que toutes les forces dont on pouvait maintenant disposer, marcheraient à l'ennemi ; qu'il fallait demander aussi mille à quinze cents engagés pour cultiver les terres pendant l'absence des habitans partis pour l'armée, outre les fonds nécessaires pour les magasins et la construction de trois ou quatre barques sur le lac Ontario pour le transport des troupes et de leur matériel ; que la guerre était urgente, mais que les ressources du Canada étaient insuffisantes pour qu'il pût la soutenir seul ; que le défaut d'appui de la part de la France commençait à nous attirer le mépris des Indiens ; que si la confédération iroquoise voyait arriver des troupes françaises, elle n'oserait pas nous attaquer, et nos alliés s'empresseraient de prendre les armes contre une nation qu'ils redoutaient, et dont ils se croiraient assurés de triompher s'ils nous savaient en état de les secourir.

Le rapport ne contenait rien d'entièrement étranger à la question iroquoise. La demande assez mal motivée de quinze cents colons pour remplacer les habitans partis pour l'armée, resta sans réponse et partant sans fruit. Et pourtant c'était dans le temps même où les Huguenots sollicitaient vainement comme une faveur la permission de venir s'établir en Amérique, où ils promettaient de vivre en sujets paisibles à l'ombre du drapeau de leur patrie, qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer. Mais Colbert avait perdu son influence à la cour, et était mourant. Tant que ce grand

---

*l'assemblée supposait avec raison qu'une partie seulement de la population mâle pouvait aller porter la guerre au loin.*

homme avait été au timon des affaires, il avait protégé les calvinistes qui ne troublaient plus la France, mais l'enrichissaient. Sa mort arrivée en 1684 acheva de les livrer à la merci du chancelier Le Tellier et du farouche Louvois. Les dragonades passèrent sur les cantons protestans, terribles pronostics de la révocation de l'édit de Nantes. Le roi montrait avec un secret plaisir, dit un écrivain, sa puissance en humiliant le pape et en écrasant les Huguenots. Il voulait l'unité de l'Eglise et de la France, objets des désirs des hommes éclairés de l'époque à la tête desquels était Bossuet. Madame de Maintenon, calviniste convertie, et devenue secrètement son épouse, l'encourageait dans ce dessein, et lui suggéra ce moyen cruel, d'arracher les enfans à leurs parens pour les élever dans la foi catholique; ce moyen qu'elle n'eût jamais recommandé sans doute si elle eût été mère.

Les vexations, les confiscations, les galères, le supplice de la roue, le gibet, tout fut employé inutilement pour les convertir. Les malheureux protestans ne songèrent plus qu'à échapper à la main qui s'appesantissait sur eux; on eut beau leur défendre de quitter le royaume et punir des galères ceux qui trempaient dans leur évasion, deux cents mille, d'autres disent cinq cents mille, s'enfuirent en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, et dans les colonies américaines, où ils portèrent leurs richesses, leur industrie, et, après une pareille séparation, des ressentimens et une soif de vengeance qui coûtèrent cher à leur patrie. Guillaume III chargea plus d'une fois les troupes françaises à la tête de régimens français, et l'on vit des régimens catholiques et huguenots, en se reconnaissant sur le champ de bataille, s'élançant les uns contre les autres à la bayonnette avec une furie que ne montrent point les soldats de deux nations différentes. De quel avantage n'eut pas été une émigration faite en masse et composée d'hommes riches, éclairés, paisibles, laborieux, comme l'étaient les Huguenots, pour peupler les bords du St.-Laurent, ou les fertiles plaines de l'Ouest? Du moins ils n'auraient pas porté à l'étranger le secret des manufactures françaises, et enseigné aux autres nations à produire des marchandises qu'elles étaient accoutumées d'aller chercher dans les ports de France. Une funeste politique sacrifia tous ces avantages aux vues exclusives d'un gouvernement armé, par l'alliance des pouvoirs temporel et spirituel, d'une autorité qui ne

laissait respirer ni la conscience ni l'intelligence. Si vous et les vôtres ne vous êtes convertis avant tel jour, l'autorité du roi se chargera de le faire, écrivait Bossuet aux schismatiques. Nous le répétons, sans cette politique, nous ne serions pas, nous Canadiens-français, réduits à défendre pied à pied contre une mer envahissante, notre langue, nos lois et notre nationalité. Comment jamais pardonner au fanatisme les angoisses et les souffrances de tout un peuple, dont il a rendu la destinée si douloureuse et si pénible, dont il a compromis si gravement l'avenir.

Louis XIV qui avait des myriades de dragons pour massacrer les protestans, qui perdait par sa faute un demi million de ses sujets, ce monarque enfin qui dominait l'Europe, n'eut que deux cents soldats à envoyer à Québec pour protéger une contrée quatre fois plus vaste que la France, et qui embrassait la baie d'Hudson, l'Acadie, le Canada, une grande partie du Maine, du Vermont et de la Nouvelle-York avec toute la vallée du Mississipi. Il s'adressa bien, il est vrai, à l'Angleterre pour l'engager à empêcher ses colonies de violer les conditions de la paix qui subsistait entre les deux nations, et d'exciter les Sauvages contre le Canada ; il put bien mander à M. de la Barre, que le roi de la Grande-Bretagne avait donné des ordres très précis à son représentant dans la Nouvelle-York, le colonel Dongan, d'entretenir la bonne intelligence avec les Français, et qu'il ne doutait pas que cet agent ne s'y conformât. Mais Dongan, qui voulait partager les avantages de la traite avec les Canadiens, n'eut garde de se conformer aux instructions de sa cour. Au contraire, il ne cessa point d'exciter les Iroquois, et il était parvenu à les décider à lever la hache contre les Miâmis et les Outaouais, lorsque la nouvelle en étant parvenue à M. de la Barre, celui-ci leur dépêcha en toute hâte un homme sûr qui arriva chez les Onnontagués la veille même du jour où ils allaient se mettre en marche.

L'envoyé fut bien reçu. Les Iroquois, qui n'avaient point intention de tenir leurs promesses, consentirent à tout ce que l'on voulut, et s'obligèrent même à envoyer des députés à Montréal dans le mois de juin suivant ; mais dès le mois de mai, trois des cinq cantons armaient huit cents hommes qui tombaient sur les Hurons, les Miâmis et les Outaouais : et l'on eut bientôt après la nouvelle que les autres allaient, de leur côté, lancer leurs bandes

vers Montréal même. Le gouverneur écrivit à Paris tout ce qui se passait. Il manda que Dongan se servait de transfuges français pour conduire ses négociations avec les Iroquois ; qu'il fallait se résoudre à abandonner le Canada, ou à faire un grand effort pour détruire les Tsonnonthouans et les Goyogouins, les plus animés contre nous, et que pour cela un renfort de 400 hommes de France serait nécessaire de bonne heure le printemps suivant. Mais tandis qu'il faisait ainsi des instances à la cour qui respiraient la guerre, ses démarches auprès des Indiens, dont il méconnaissait entièrement le caractère, faisaient supposer qu'il redoutait par-dessus toute chose la reprise des armes. Il ignorait qu'en recherchant avec trop d'ardeur leur amitié, il ne faisait qu'accroître leur orgueil et s'attirer leur mépris. Les délégués qu'ils devaient envoyer en juin ne paraissant point, il les fit inviter de venir dégager leur parole à Montréal. Ils répondirent en faisant les surpris, qu'ils ne se rappelaient pas d'avoir donné cette parole ; et que si l'on avait quelque chose à leur communiquer, on pouvait bien prendre la peine de venir les trouver chez eux.

De son côté, pour s'attacher les cantons plus étroitement, la Nouvelle-York leur donnait, par un stratagème commercial bien connu, ses marchandises à perte dans le dessein de ruiner les traitans français, ou du moins de les rendre odieux, en disant qu'ils ne cherchaient qu'à dépouiller les Sauvages de leurs pelleteries. On sut aussi qu'elle les excitait à exterminer toutes les tribus avec lesquelles nous faisons quelque négoce ; et que tous les cantons se préparaient à faire une guerre à mort au Canada. La cupidité arnait tout le monde, et deux nations européennes et hostiles venaient en concurrence commerciale, la pire de toutes, sous les huttes de ces barbares qui ne demandaient qu'à combattre, et qui offraient par leur barbarie elle-même, toute espèce de facilité à la mise en jeu des moyens les moins avouables. Au reste pour contrebalancer l'influence anglaise d'une manière efficace et permanente, la France n'avait autre chose à faire qu'à mettre ses marchands en état d'acheter aussi cher et de vendre à aussi bas prix que leurs adversaires ; mais c'est à quoi elle ne songeait pas.

Quoique fort tentés par tous ces motifs intéressés, et excités par les promesses, les louanges, les menaces mêmes de la Nouvelle-York, les Iroquois craignaient beaucoup plus les Français

qu'ils ne voulaient le faire paraître, et ils ne pouvaient s'empêcher d'observer à leur égard certaines mesures qui leur étaient inspirées par un reste de respect et de crainte ; mais c'était tout. Ils envoyèrent des députés à Montréal pour renouveler leurs protestations d'amitié, conserver les apparences et gagner du temps en trompant le gouverneur sur leurs projets. Tout le monde en était convaincu. Les missionnaires et tous ceux qui connaissaient ces Sauvages, l'avertissaient de se tenir sur ses gardes ; qu'ils s'étaient même approchés du fort de Catarocoui pour le surprendre si l'occasion s'en présentait ; rien ne put faire sortir M. de la Barre de ses illusions ; il reçut les députés iroquois le mieux qu'il put, leur fit mille caresses et les renvoya comblés de présents. Cette conduite paraissait d'autant plus étrange, qu'elle était en contradiction, comme on vient de le dire, avec tout ce qu'il pensait et écrivait en France, où il mandait que rien n'était plus imaginaire que les découvertes de La Salle sur le Mississipi ; qu'il était la cause de la guerre par ses excursions lointaines à la Louisiane, où il voulait se faire un royaume imaginaire et tranchait du souverain.

De la Barre qui paraissait si hostile au monopole qu'il ne semblait s'être emparé des forts Frontenac et St.-Louis que pour plaire aux partisans de la traite libre, ne travaillait cependant que pour lui-même et le commerce qui se faisait à son compte. L'amour des spéculations n'était compensé chez lui par aucune des qualités nécessaires au chef d'un gouvernement à l'entrée d'une guerre ; et on va voir bientôt quel en fut le résultat.

Les Iroquois levèrent enfin tout-à-fait le masque, et il n'y eut plus qu'un cri dans la colonie contre M. de la Barre. Les moins violens disaient que son grand âge le rendait crédule lorsqu'il devait se défier, timide lorsqu'il fallait entreprendre, ombrageux et défiant à l'égard de ceux qui méritaient sa confiance. L'intendant écrivait à Paris que le peuple était mécontent des lenteurs des préparatifs militaires, que sans lui il aurait pu y avoir quelque sédition ; que quoique les motifs du peuple fussent bons, il était d'une très grande conséquence de ne pas lui laisser la liberté de dire son sentiment, etc. Les Iroquois s'étaient mis en campagne et 700 canots étaient partis pour s'emparer du fort St.-Louis, où M. de Baugy, lieutenant de ses gardes, commandait depuis qu'il

avait fait retirer ce poste des mains de La Salle. Cette attaque fut repoussée. M. de la Barre devait, dans les circonstances où il se trouvait, frapper fort et surtout frapper vite, car on disait que les ennemis avaient envoyé jusque chez les Sauvages de la Virginie pour renouveler la paix avec eux, afin de n'avoir rien à craindre pour leurs derrières. Il feignit un moment de vouloir agir avec vigueur et il partit même pour Montréal; mais bientôt à ses démarches et à son indécision personne ne crut qu'il voulût sérieusement combattre, quoique les hostilités eussent été décidées dans une assemblée générale de la colonie. Sous prétexte qu'on avait peu de secours à attendre de France, il voulut engager ses alliés à joindre leurs forces aux siennes. C'était annoncer un nouveau délai. La Durantaye et Du Luth, chargés de la négociation, eurent beaucoup de peine à décider les tribus des lacs à prendre part à une attaque combinée; et ils n'y auraient peut-être pas réussi sans Perrot, dont l'influence sur ces peuples fit triompher les raisons d'ailleurs plausibles qu'on leur présentait. La Durantaye partit avec deux cents Canadiens et cinq cents guerriers, Hurons, Outaouais, Outagamis et autres Indiens du Michigan pour Niagara, où il devait trouver le gouverneur avec les troupes venues de Québec et de Montréal. On peut juger du mécontentement de ces différentes peuplades, qui n'avaient marché qu'à contre cœur, lorsque loin de trouver M. de la Barre au rendez-vous, elles apprirent quelques jours après que la paix était faite avec les Iroquois. Elles s'en retournèrent le cœur plein d'un dépit qu'elles ne cachaient guère, quoiqu'on leur assurât que le traité leur était favorable.

Les troupes avaient eu ordre de s'assembler à Montréal où, comme on l'a vu, s'était rendu M. de la Barre; mais au lieu de partir pour se rendre à un point donné dans le voisinage du pays à attaquer, et de là, après avoir rallié ses auxiliaires, fondre sur les ennemis avec toutes ses forces réunies, il s'amusa à correspondre avec le colonel Dongan pour lui demander de se joindre à lui, ou du moins de ne point traverser son expédition, chose à laquelle ce gouverneur travaillait activement sans s'occuper beaucoup des injonctions contraires du duc de York. Il faisait offrir dans le moment même aux Iroquois un secours considérable

qu'ils refusèrent parce qu'il voulait y mettre des conditions qui choquèrent l'orgueil de plusieurs des cantons.

La négociation ainsi rompue, les Iroquois vers lesquels M. Lemoine, fort estimé d'eux, avait été détaché pour leur faire entendre raison, envoyèrent des ambassadeurs au-devant de M. de la Barre pour traiter, sachant qu'ils étaient incapables de tenir tête à l'orage si les forces françaises étaient bien conduites. Ces forces s'élevaient, en effet, à 16 ou 17 cents hommes, dont 700 Canadiens, 130 soldats et 200 Sauvages, venant de Montréal, et les 700 combattans de la Durantaye venant de l'ouest. Celles venant de Montréal avaient perdu dix ou douze jours pour attendre le résultat de la proposition faite à Dungan; elles perdirent encore deux semaines entières à Catarocoui. Après tous ces délais, elles traversèrent enfin le lac. Tout le Canada murmurait hautement contre cette lenteur, qui faillit devenir funeste à l'expédition. Les vivres se gâtèrent, remplirent l'armée de maladies qui enlevèrent un grand nombre d'hommes,\* et pour comble de disgrâce manquèrent bientôt. La disette allait réduire les troupes à battre en retraite, lorsque les députés des cantons les rencontrèrent à quatre ou cinq lieues au-dessous de la rivière Oswégo, dans une anse à laquelle on donna le nom de la *Famine*. Le gouverneur ne put cacher sa joie en voyant arriver ces ambassadeurs, qui comprirent à l'aspect des Français que les rôles étaient changés, et qu'au lieu de solliciter humblement la paix, ils devaient parler en vainqueurs. Ils refusèrent hautement de comprendre les Illinois dans le traité; ils allèrent jusqu'à dire qu'ils ne poseraient les armes que lorsque l'un des deux partis, les Iroquois ou les Illinois, aurait détruit l'autre, hardiesse de langage qui fit observer à M. de la Barre qu'ils prissent garde du moins qu'en voulant frapper les Illinois la hache ne tombât sur les Français qui demeuraient avec eux, réponse peu noble qui rappelle celle que Pitt fit dans la chambre des communes à l'occasion du désastre de Quiberon, et qui lui attira cette belle exclamation de Fox, célèbre dans l'histoire: "Non, le sang anglais n'a pas coulé; mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores."

La paix fut conclue à la seule condition que les Tsonnonthouans

---

\* Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis l'année 1682.

Vol. I.

H\*

indemniserait les traitans français qu'ils avaient pillés en allant faire la guerre aux Illinois. Le général, que les Jésuites fixés dans les cantons, surtout le P. J. De Lamberville, qui lui adressa une foule de lettres dans le cours de l'été, confirmaient dans son opposition à la guerre, s'obligea de se retirer dès le lendemain avec ses forces. Il partit lui-même sur le champ, après avoir donné ses ordres pour l'exécution de ce dernier article. Ainsi échoua, par la lenteur et la pusillanimité du général, une expédition qui, bien conduite, aurait eu des résultats bien différens ; et les cinq nations eurent la gloire de repousser avec mépris les propositions avilissantes des Anglais, et de signer avec le gouverneur du Canada, lorsque son armée était à leurs portes, un traité déshonorant pour les Français.

A peine M. de la Barre était-il arrivé à Québec, qu'un renfort de soldats venant de France entra dans le port. Quoique la paix fût faite, ce secours ne fut pas regardé comme inutile, parceque l'on comptait peu sur la durée de la tranquillité. Tout le monde était d'opinion que l'intérêt de la colonie exigeait impérieusement que l'on défendît à quelque prix que ce fût les Illinois, abandonnés à la vengeance de leurs ennemis, et qu'il fallait être prêt à la guerre, parce qu'ils pouvaient être attaqués d'un moment à l'autre. Cette nécessité n'avait pas échappé à la perspicacité des Iroquois eux-mêmes, qui se tenaient toujours prêts à recommencer les hostilités.

Les Jésuites en mission chez eux mandaient que les Tsonnonthouans n'étaient pas sortis de leur canton de peur de surprise ; qu'ils se plaignaient d'avoir été attaqués par les Mascontins et les Miâmis, fiers de notre protection ; que tous les Iroquois avaient resserré leur alliance ensemble ; que les Mahingans leur avaient promis un secours de douze cents hommes, et les Anglais un plus considérable encore avec toutes sortes d'armes et de munitions ; qu'ils avaient déjà attaqué les Miâmis ; que les Tsonnonthouans refusaient, sous divers prétextes, de livrer les mille peaux de castor, premier terme de l'indemnité qu'ils devaient payer d'après le traité ; enfin, qu'ils prétextaient encore plusieurs autres raisons pour ne pas descendre à Québec régler les questions restées en suspens entre les deux nations.



Il n'y avait que quelques jours que le gouverneur avait entre les mains ces lettres, qui lui démontraient la fragilité des conventions de l'Anse de la Famine lorsqu'un successeur lui arriva avec six cents hommes de troupe. La première nouvelle de ce qui s'était passé avait causé quelque étonnement à Paris, où l'intendant avait mandé que le gouverneur avait fait la paix sans nécessité au grand mécontentement des officiers et des troupes qui ne cachaient pas leur mépris pour leur général ; mais lorsque les conditions du traité furent connues, elles furent aussitôt désavouées. Quelques tribus sauvages dicter à la nation qui faisait alors trembler l'Europe entière, c'était un événement trop extraordinaire pour ne pas attirer une disgrâce éclatante sur son auteur. Il fut résolu de révoquer de suite M. de la Barre pour sa paix honteuse, dit une dépêche, et l'abandon des Illinois, et de nommer le marquis de Denonville, colonel de dragons, à sa place. Ce dernier était un homme brave de sa personne, plein de piété et distingué par ce sentiment exquis de l'honneur et de la politesse que la noblesse française, encore si grande et fière, regardait comme un de ses plus beaux attributs. Mais l'on verra que de fausses idées, une connaissance imparfaite du caractère des relations politiques entre les Français et les Indiens, surtout les cantons iroquois, lui firent commettre des actes qu'aucune justice ne pouvait excuser, et qui eurent les conséquences qu'on doit toujours attendre d'une pareille conduite, c'est-à-dire une rétribution plus ou moins tardive. Il arriva en Canada, comme ses prédécesseurs, avec d'amples instructions dans lesquelles les ministres le prévenaient que les divisions des gouverneurs et des intendans précédens avaient été préjudiciables au bien public en troublant le repos du pays ; qu'il devait tenir une conduite plus sage et plus modérée, et que quant aux Indiens il fallait soutenir les Illinois et les autres alliés abandonnés par M. de la Barre, et abaisser l'orgueil des cinq nations en les forçant à la paix par une conduite ferme et vigoureuse. M. Denonville s'occupa de suite de cette dernière question. Il ne resta que quelques jours à Québec en arrivant pour se reposer des fatigues d'une traversée très orageuse, et partit pour Catarocoui afin d'être plus près des cantons. Il chercha d'abord à persuader les Iroquois de la sincérité de ses dispositions pacifiques et à les engager à ménager les Illinois qui désiraient

vivre en paix avec tout le monde ; mais il ne tarda pas à découvrir que, loin de le craindre, la fierté et l'insolence de ces barbares ne connaissaient plus de bornes, et qu'il fallait les humilier pour les rendre plus traitables. Il vit aussi qu'il n'y avait plus de fond à faire sur aucun des alliés sauvages, à cause du décri où étaient tombés les Français ; que la situation ne permettait guère d'espérer de terminer la guerre en deux ans ; que la dispersion des Canadiens les exposait aux attaques de l'ennemi, et qu'on ne pourrait remédier à cela qu'en faisant abandonner la plus grande partie des habitations ; que les seigneuries les plus peuplées n'avaient encore que 30 ou 40 habitans ; la plus grande partie que 12 ou 15 et même 5 ou 6 ; que resserrer les habitans pour les mettre à couvert de toute insulte était chose difficile ; qu'il fallait conséquemment obtenir des renforts de troupes d'Europe pour pousser la guerre avec vigueur, etc. Il envoya ses observations à Paris, où il manda que les hostilités que les cantons commettaient sur les Illinois étaient un motif suffisant pour leur déclarer la guerre ; mais qu'il fallait être prêt comme eux, et qu'ils l'étaient toujours ; que chaque jour le persuadait d'avantage qu'on devait se défaire à tout prix de cette nation, ou la réduire à un tel degré de faiblesse qu'elle ne pût plus rien entreprendre ; car il était impossible d'espérer de l'avoir jamais pour amie tant que son intérêt commercial la porterait vers les Anglais. La même suggestion avait déjà été faite plusieurs fois, et le moment favorable paraissait enfin venu de l'écouter et de frapper un grand coup. L'Angleterre, la seule alliée sur laquelle les cantons pussent compter, était à la veille d'une révolution ; les troubles qui la déchiraient déjà, suffisaient pour paralyser son action en Amérique et l'empêcher de donner aucun secours. Des forces conduites par un chef habile, jetées au milieu des Iroquois, pouvaient anéantir en deux ans leur puissance et les obliger même à chercher une autre patrie.

Mais on oubliait que les colons anglais étaient déjà alors assez nombreux eux-mêmes pour appuyer les cantons, et qu'ils le faisaient malgré les remontrances de M. Barillon, ambassadeur à Londres, et les ordres répétés de l'Angleterre à ses gouverneurs américains. Les traitans anglais attirés à Niagara et jusqu'à Michilimackinac, entre Montréal et les pays de l'Ouest, restaient

sourds à tous les appels et n'en travaillaient qu'avec plus d'ardeur à détacher des Français toutes les peuplades de ces contrées. Le marquis de Denonville, pour les arrêter et maîtriser les Iroquois, proposa, en 1686, au ministère d'entourer Montréal de murailles et de bâtir un fort en pierre à Niagara, capable de contenir quatre à cinq cents hommes. Ce fort à la tête du lac Ontario, avec celui de Frontenac au pied, en face des cinq nations, devait rendre le Canada maître des lacs en temps de guerre comme en temps de paix, et placer les Iroquois à sa discrétion pour la chasse et la traite qu'ils faisaient au nord du St.-Laurent, leur propre pays étant épuisé de gibier. Cette exclusion aurait entraîné une perte annuelle de quatre cents mille francs pour la Nouvelle-York. Aussi quoiqu'elle eut été ajournée, le colonel Dongan n'en fut pas plutôt instruit qu'il protesta contre les grands approvisionnemens que l'on faisait à Catarocoui, et contre la construction d'un fort à Niagara qu'il prétendait être dans les limites de la Nouvelle-York. Le gouverneur français répondit à toutes ces protestations, en observant, quant au dernier point, que l'Angleterre était mal fondée dans ses prétentions sur les terres des Iroquois, parce qu'on devait savoir que les Français en avaient pris possession même avant qu'il y eût un seul Anglais dans la Nouvelle-York, ce qui était vrai.

Le colonel Dongan n'en resta pas là ; il convoqua les députés de toute la confédération iroquoise à Albany ; et leur dit que les Français se préparaient à leur faire la guerre, qu'ils devaient les prévenir et les attaquer sur le champ à l'improviste, eux et leurs alliés ; qu'ils seraient facilement vaincus, attendu qu'ils n'étaient point sur leurs gardes, etc., et qu'à tout événement il ne les abandonnerait pas. Le P. de Lamberville, fixé chez les Onnontagués, se mit en frais de combattre les suggestions de Dongan dès qu'il en fut instruit, et après avoir eu parole des chefs de ne consentir à aucune hostilité pendant son absence, il alla informer le marquis de Denonville de tout ce qu'il savait. Dongan, à la première nouvelle de son départ, en devina le motif et pressa avec encore plus d'ardeur les cantons de prendre les armes. Il voulut même soulever les Iroquois chrétiens du Sault-St.-Louis et du lac des Deux-Montagnes, et se faire remettre le frère du P. De Lamberville, qui était resté en otage dans le canton d'Onnontagué ; mais

il ne réussit dans aucune de ces tentatives, ou du moins qu'imparfaitement, car après avoir envoyé des guerriers en course, les Iroquois les retirèrent sans qu'ils eussent fait de mal pour la peine. Dans un long rapport que Dongan adressait au comité du commerce à Londres en 1687, après avoir donné les cinq nations comme les plus guerrières de toute l'Amérique, servant de boulevard entre les Français et les Anglais, il ajoutait qu'il ne permettait point aux chrétiens de leur parler, excepté à Albany et encore avec sa permission ; qu'il avait fait revenir plusieurs centaines de Sauvages du Canada en leur donnant des terres sur la rivière Hudson ; qu'il fallait bâtir des forts pour s'assurer du pays jusqu'à la baie du Mexique, parceque les Français réclamaient ce pays sans autre droit que celui de possession depuis une vingtaine d'années,\* etc.

Cependant le gouverneur à la première nouvelle des courses des Iroquois, avait résolu d'attaquer les Tsonnonthouans, les entre-metteurs de toutes ces menées, et les plus mal disposés des cinq cantons. Pour les tromper sur ses préparatifs, le P. de Lamberville fut envoyé chez les Onnontagués avec des présens pour les chefs qu'il pourrait conserver dans l'intérêt des Français et l'ordre de convoquer toutes les nations Iroquoises pour le printemps suivant à Catarocoui. La présence de ce missionnaire vénéré, qui ignorait les projets du gouverneur, dissipa tous les soupçons que les avertissemens de Dongan leur avaient inspirés et les engagea à rappeler, comme on l'a dit, les guerriers qu'ils avaient envoyés en course. Dans le même temps les agens français s'efforçaient de reconquérir la bonne amitié des tribus des lacs, ébranlées par les intrigues de la Nouvelle-York. L'été de 1686 se passa ainsi en préparatifs pour la guerre et en négociations pour la paix. Mais les Iroquois ne pouvant rester longtemps tranquilles recommencèrent leurs courses ; leurs bandes attaquèrent nos alliés et favorisèrent par cela même les démarches que l'on faisait auprès des Miâmis, des Hurons et des Outaouais pour les engager à reprendre les armes. "Les cinq cantons qui n'aiment les Anglais que pour le bon marché de leurs marchandises, et qui d'ailleurs craignent et haïssent plus leur domination que la nôtre, n'ont en vue, écrivait le marquis de Denonville à M. de Seignelay, que de

\* *Documentary History of New-York by E. B. O'Callaghan, vol. I.*

détruire les autres Sauvages pour venir ensuite à nous. Le colonel Dongan qui veut se porter à Niagara, caresse beaucoup nos déserteurs, dont il tire de grands services pour ruiner notre commerce et avancer le sien, et je suis moi-même obligé de les ménager jusqu'à ce que je sois en état de les châtier. J'apprends que les cinq cantons ont marché contre les Miâmis et les Sauvages de la baie des Puans et qu'ils ont ruiné un de leurs villages ; mais les chasseurs de cette baie sont revenus sur eux et les ont complètement battus ; ils veulent avoir leur revanche. Ils ont fait depuis peu un grand carnage des Illinois ; ils ne gardent plus aucune mesure avec nous, et ils pillent nos canots partout où ils les trouvent."

Les commandans des forts Michilimackinac et du Détroit avaient reçu ordre de mettre ces postes en état de défense pour arrêter les Anglais qui voudraient aller à Michilimackinac, et d'y faire des amas de provisions pour la prochaine campagne. Ils devaient descendre ensuite à Niagara avec les Canadiens et les Sauvages dont ils pourraient disposer, observant dans l'exécution de ces ordres le plus grand secret.

En même temps le roi chargeait son ambassadeur à Londres de se plaindre de nouveau des procédés de Dongan et de presser la nomination de commissaires, pour terminer les contestations au sujet des pays appartenant aux deux couronnes en Amérique. Il envoyait aussi à Québec les renforts demandés par le gouverneur, qui arrivèrent de bonne heure dans le printemps de 1687 avec l'ordre de pousser la guerre avec vigueur pour la finir dans l'année ; c'étaient 800 hommes de mauvaises recrues commandés par le chevalier de Vaudreuil, maréchal des logis des mousquetaires, qui s'était distingué à la prise de Valenciennes en 1677, et dont plusieurs descendans ont depuis gouverné la colonie. Une partie monta immédiatement à Montréal pour se joindre au corps qui se rassemblait dans l'île de Ste.-Hélène, sous les ordres de M. de Callières, ancien officier qui avait servi pendant vingt ans dans les glorieuses campagnes de Louis XIV. Ce corps se trouva bientôt composé de 832 hommes de troupes réglées, 800 Canadiens et 400 Sauvages. " Avec cette supériorité de forces, dit un auteur, Denonville eut pourtant la malheureuse idée de commencer les hostilités par un acte qui déshonora le nom fran-

çais chez les Sauvages, ce nom que, malgré leur plus grande fureur, ils avaient toujours craint et respecté.” Lorsqu’il fut prêt à se mettre en marche, il fit saisir pour frapper les Iroquois de terreur, les chefs qu’ils avaient envoyés à Catarocoui comme il l’avait fait demander par le P. de Lamberville, et les envoya chargés de fers en France.

La nouvelle de cet attentat désapprouvé hautement dans tout le pays, poussa au comble de la fureur les Iroquois, qui jurèrent d’en tirer une vengeance éclatante. L’on trembla pour le P. de Lamberville instrument innocent de cette violation du droit des gens, car c’en était une. Les anciens d’Onnontagué le firent appeler. “ Tout nous autorise à te traiter en ennemi, lui dirent-ils, mais nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop ; ton cœur n’a point eu de part à l’insulte qu’on nous a faite. Nous ne sommes pas assez injustes pour te punir d’un crime que tu détestes autant que nous, et dont tu n’as été que l’instrument innocent. Mais il faut que tu nous quittes. Tout le monde ici ne te rendrait peut-être pas justice. Quand la jeunesse aura entonné le chant de guerre, elle ne verra plus en toi qu’un perfide qui a livré nos chefs à un dur et honteux esclavage ; elle n’écouterait plus que sa fureur à laquelle nous ne serions plus les maîtres de te soustraire.” Après cet avertissement, ils lui donnèrent des guides qui prirent par des routes détournées, et ne le quittèrent qu’après l’avoir mis hors de danger. Un autre Jésuite, le P. Millet, fut sauvé par une femme qui l’adopta et l’arracha ainsi au supplice du feu.

Cependant le roi, à la première nouvelle de ce qui s’était passé, désavoua la conduite du gouverneur, que semblaient autoriser les ordres qu’il avait fait adresser dans le temps à M. de la Barre, et récemment encore à lui-même et à M. de Champigny, d’envoyer les prisonniers iroquois aux galères comme sujets révoltés. Mais ici, comme on l’a dit, l’on avait violé le droit des gens et le caractère sacré d’ambassadeurs. Louis XIV s’empressa de renvoyer les Iroquois en Canada pour détruire les effets de cette fâcheuse méprise, tant par rapport à la religion que par rapport à la guerre ; car, comme observe très bien Charlevoix, il devenait plus difficile de subjuger entièrement une nation, qu’un coup d’un si grand éclat devait nous rendre irrécon-

ciliable et porter aux plus grands excès de fureur. On avait saisi aussi en différens endroits tous les Iroquois qu'on avait pu trouver pour les envoyer aux galères de Marseille. M. de Champigny en avait attiré à Frontenac, sous prétexte d'un grand festin, et les avait fait mettre aux fers, situation dans laquelle ils avaient commencé leur chant de mort se croyant perdus ; ils furent mis en liberté comme les autres.

La petite armée de l'île Ste.-Hélène s'était ébranlée cependant sur quatre cents embarcations sous les ordres de M. Denonville lui-même. Les Canadiens, divisés en quatre bataillons, avaient pour chefs immédiats La Valtrie, Berthier, Grandville et Longueuil. L'intendant Champigny, qui avait succédé à M. de Meules, blâmé dans le temps pour n'avoir pas suivi l'expédition de M. de la Barre, accompagnait les troupes, qui débarquèrent à la rivière aux Sables sur le bord du lac Ontario, au centre même des ennemis, où elles se retranchèrent. Le même jour, elles furent rejointes par la Durantaye, Tonti et Du Luth, qui amenaient 600 hommes de renfort du Détroit, et une soixantaine de prisonniers anglais rencontrés sur le lac Huron, s'en allant faire la traite à Michilimackinac, en contravention au traité existant entre les deux couronnes.\*

Après quelques jours de repos l'on s'ébranla de nouveau pour aller chercher les ennemis. L'on souffrit beaucoup de la chaleur et de la soif. Le pays où l'on s'avancait, montagneux et entrecoupé de ravines et de marais, était favorable aux embuscades et par conséquent obligeait de marcher avec la plus grande circonspection. Les Iroquois avaient été informés de l'approche des Français par un Sauvage prisonnier qui s'était échappé de leurs mains au moment de leur départ et qui donna l'alarme. Les Tsonnonthouans brûlèrent aussitôt leur village et prirent la fuite ; mais le premier moment de frayeur passé, ils résolurent de profiter des accidens du terrain, revinrent sur leurs pas et placèrent trois cents hommes dans un ruisseau coulant entre deux collines boisées, en avant de leur bourgade, et cinq cents dans un marais

\* Smith (*History of New-York*) prétend que cette attaque était une infraction du traité de Whitehall de 1686, par lequel il avait été convenu que la traite avec les Sauvages serait libre aux Anglais et aux Français. C'est une erreur. Le traité contient une stipulation toute contraire.

couvert de broussailles épaisses qui était au pied, à quelque distance. Dans cette position ils attendirent les Français.

Ceux-ci se fiant à certains indices trompeurs semés exprès sur leur route par l'ennemi, précipitaient leur marche dans un vallon étroit et rempli d'arbres touffus, lorsque leur avant-garde, très-éloignée du corps de bataille, arriva tout-à-coup près du ruisseau. Les trois cents Iroquois embusqués avaient ordre de laisser passer l'armée française et de la prendre par derrière ; cette brusque attaque devait la rejeter dans la seconde et principale embuscade dans le marais. Mais les Iroquois prirent cette avant-garde pour l'armée entière, et croyant en avoir bon marché vu qu'elle était presque toute composée d'Indiens, ils poussèrent leur cri et firent feu. A cette attaque inattendue par des hommes qu'ils ne voyaient pas, la plupart de ceux-ci lâchèrent le pied et le désordre se communiqua, dans le premier moment de surprise, aux troupes qui étaient avec eux et qui étaient composées d'hommes non habitués à combattre dans les bois. Mais les Sauvages chrétiens et les Abénaquis tinrent fermes ; et La Valtrie à la tête de quelques-uns des bataillons de milice rétablit bientôt le combat. Alors l'épouvante, au bruit des tambours battant la charge, passa dans les rangs de l'ennemi qui abandonna sa position et s'enfuit vers les Sauvages embusqués dans le marais. Ceux-ci atteints à leur tour d'une terreur panique, disparurent en un clin d'œil, laissant derrière eux leurs couvertes et leurs armes. La perte fut peu considérable du côté des Français ; les Iroquois eurent quarante-cinq tués et une soixantaine de blessés. L'on coucha sur le champ de bataille crainte de nouvelle surprise, les troupes étant d'ailleurs accablées de chaleur. Les Sauvages, suivant leur usage, coupèrent les tués ennemis en quartiers comme des animaux à la boucherie pour les mettre à la marmite, et en burent le sang encore chaud.

L'armée parvint à la bourgade incendiée sur la cime d'une petite montagne, qui paraissait de loin couronnée de nombreuses tours se dessinant sur le fond bleu du ciel d'une manière très pittoresque ; c'étaient les greniers dans lesquels on trouva encore une grande quantité de blé que les Iroquois n'avaient pas eu le temps de brûler. Du reste, il n'y avait rien d'entier dans le village que les tombeaux. L'on ravagea l'intérieur du pays pendant



dix jours. L'on brûla le maïs, l'on tua les animaux ; mais on ne rencontra pas un homme. Toute la population avait fui, partie chez les Goyogouins, partie au-delà des montagnes dans la Virginie, semant un grand nombre de morts sur la route. Ce désastre réduisit de moitié la nation des Tsonnonthouans, et humilia profondément la fière confédération dont elle faisait partie. L'on fit une prise formelle de possession du pays.

Mais au lieu de marcher contre les autres cantons, comme tout le monde s'y attendait, surtout les Sauvages alliés, et d'anéantir la puissance des Iroquois tandis qu'ils étaient encore terrifiés, le gouverneur, laissant sa conquête inachevée, renvoya une partie de ses forces et se rapprocha lui-même avec le reste de la rivière Niagara, pour élever un fort où il laissa une garnison de cent hommes qui périt toute entière dans une épidémie.

Le résultat de cette campagne ne fut point proportionné aux préparatifs qu'on avait faits, ni aux espérances qu'on avait conçues. Un général plus habile ou plus décidé eut certainement terminé la guerre dans l'année ; ses heureux commencemens le faisaient espérer ; mais le gouverneur s'arrêta trop longtemps dans le canton conquis lorsqu'il en restait d'autres à vaincre, et il oublia au milieu de sa conquête le but qui l'avait fait entreprendre pour bâtir un fort inutile à ses desseins. Il manquait de célérité et de coup-d'œil pour tirer parti d'un premier succès. Tandis qu'il réfléchissait comme si le temps n'eût pas pressé, la campagne se trouva finie sans aucun avantage permanent. Comme on l'a déjà dit, le défaut de vigueur a caractérisé toute l'administration de M. Denonville. Peu de gouverneurs ont tant écrit, tant fait de suggestions, la plupart très sages sur le Canada, et peu l'ont laissé dans un état aussi déplorable lorsqu'on a été obligé de le rappeler. L'administrateur, le gouvernant, doit être essentiellement un homme d'action, s'occupant plutôt à mettre en œuvre des plans possibles, qu'à en suggérer sans cesse de toutes sortes, sans se donner le temps d'en réaliser aucun.

La retraite des Français fut le signal des invasions des Iroquois, sanglantes-représailles qui répandirent un juste effroi dans toute la colonie. La rage dans le cœur, ces barbares portèrent le fer et le feu dans tout le Canada occidental. Le colonel Dongan, qui écrivait à Londres que les Français avaient envahi le territoire

anglais, les animait avec art et s'adressait à leur patriotisme pour les exciter à défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables. Il promit de les soutenir, à condition qu'ils n'iraient pas à Catarocoui, ni qu'ils recevraient de missionnaires français. Il faisait offrir en même temps des Jésuites anglais aux Iroquois du Sault-St.-Louis, et tâchait de les rapprocher de lui, en leur offrant un territoire plus avantageux que celui qu'ils occupaient. Il voulut aussi se porter médiateur entre les parties belligérantes, et fit des propositions qu'il savait que les Français ne pouvaient accepter. Il affectait de parler en maître au nom des cantons. Il disait au P. Le Vaillant de Guesles, qu'on ne devait espérer de paix qu'à ces quatre conditions : 1<sup>o</sup> qu'on ferait revenir de France les Sauvages qu'on y avait envoyés pour servir sur les galères, 2<sup>o</sup> qu'on obligerait les Iroquois chrétiens du Sault-St.-Louis et de la Montagne à retourner parmi leurs compatriotes, 3<sup>o</sup> qu'on raserait les forts de Niagara et de Catarocoui, 4<sup>o</sup> qu'on restituerait aux Tsonnonthouans tout ce qu'on avait enlevé dans leurs villages. Il réunissait ensuite les anciens des cantons pour leur dire que le gouverneur français demandait la paix et pour leur expliquer les conditions qu'ils devaient exiger avant tout. "Je souhaite, ajouta-t-il, que vous mettiez bas la hache, mais je ne veux point que vous l'enterriez ; contentez vous de la cacher sous l'herbe. Le roi mon maître m'a défendu de vous fournir des armes si vous continuez la guerre ; mais si les Français refusent mes conditions, vous ne manquerez de rien. Je vous fournirai tout ce qu'il vous faut plutôt à mes dépens, que de vous abandonner dans une aussi juste cause. Tenez vous sur vos gardes de peur de quelque nouvelle trahison de la part de l'ennemi, et faites secrètement vos préparatifs pour fondre sur lui par le lac Champlain et par Catarocoui quand vous serez obligés de recommencer la guerre."

Les Indiens des lacs s'étaient, de leur côté, beaucoup refroidis pour les Français ; les Hurons de Michilimackinac surtout qui entretenaient des correspondances secrètes avec les Iroquois, quoiqu'ils se fussent battus contre eux dans la dernière campagne. Ces nouvelles jointes à l'épidémie qui éclata en Canada après le retour de l'armée, et qui y fit les plus grands ravages, forcèrent le gouverneur d'abandonner le projet d'une nouvelle campagne et

permirent à l'ennemi d'insulter le fort de Frontenac, même celui de Chambly, qui, assiégé tout à coup par les Agniers et les Mahingans, ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle les habitants accoururent à son secours. Ces bandes se glissèrent jusque dans l'île de Montréal, où un parti se jeta sur une maison barricadée, chercha à en arracher les palissades et ne fut mis en fuite qu'après avoir perdu plusieurs hommes; tandis qu'un autre parti de 200 guerriers tombé sur un autre point, tua plusieurs hommes, incendiait quelques bâtimens et n'était aussi mis en déroute qu'après avoir perdu plusieurs des siens. Ces petites attaques n'étaient du reste que les signes avant-coureurs des terribles irruptions des années suivantes.

La peinture que le gouverneur fait de cette lutte indienne, rend vivement la situation de nos ancêtres, les dangers auxquels ils étaient continuellement exposés et le courage et la patience qu'ils montraient dans ces luttes barbares. " Les Sauvages, dit-il, sont comme des bêtes farouches répandues dans une vaste forêt, d'où ils ravagent tous les pays circonvoisins. On s'assemble pour leur donner la chasse, on s'informe où est leur retraite, et elle est partout; il faut les attendre à l'affût, et on les attend longtemps. On ne peut aller les chercher qu'avec des chiens de chasse, et les Sauvages sont les seuls lévriers dont on puisse se servir pour cela; mais ils nous manquent, et le peu que nous en avons ne sont pas gens sur lesquels on puisse compter; ils craignent d'approcher l'ennemi, et ont peur de l'irriter. Le parti qu'on a pris, a été de bâtir des foits dans chaque seigneurie, pour y réfugier les peuples et les bestiaux; avec cela les terres labourables sont écartées les unes des autres, et tellement environnées de bois, qu'à chaque champ il faudrait un corps de troupes pour soutenir les travailleurs."

Pendant quelque temps l'on crut à la possibilité d'un arrangement. Les négociations furent reprises et l'hiver de 1687-8 se passa en allées et venues, en conférences pour la paix, qui se prolongèrent jusque dans l'été, et en correspondances entre Denonville et Dongan, dans l'une desquelles ce dernier déclara formellement qu'il avait réuni les cinq nations et leur avait donné des

---

\* Lettre à M. de Seignelay du 10 août 1688.

armes pour défendre le territoire anglais contre toute invasion.\* Les cantons eux-mêmes envoyèrent des députés à Montréal, qui furent escortés jusqu'au lac St.-François par douze cents guerriers, suite redoutable qui porta l'épouvante dans l'île de Montréal, et sembla autoriser la hauteur avec laquelle ils parlèrent. Après avoir exposé leurs prétentions avec plus d'adresse diplomatique qu'on aurait pu leur supposer, ils dirent que leur pays ne voulait pas profiter de ses avantages ; qu'ils connaissaient la faiblesse du Canada ; que les Iroquois pourraient incendier les maisons et les grains sur pied s'ils voulaient, et après avoir affamé les habitans, les attaquer en détruisant leurs forts," etc. Lorsque le gouverneur leur fit remarquer que Dongan lui avait écrit qu'ils étaient sujets anglais et qu'ils ne pouvaient rien conclure sans ses ordres, ils répondirent, comme toujours, qu'ils étaient indépendans, qu'ils avaient constamment résisté à ses prétentions et qu'ils voulaient seulement être amis des Français et des Anglais, sans que ni les uns ni les autres fussent leurs maîtres, parce qu'ils tenaient, disaient-ils, leur terre de Dieu immédiatement, qu'ils n'avaient jamais été conquis par les uns ni les autres et qu'ils prétendaient garder une parfaite neutralité. Les députés d'Onnontagué, d'Onneyouth et de Goyogouin acceptèrent cependant les conditions que Denonville leur proposa, c'est-à-dire, que tous ses alliés seraient compris dans le traité ; que les cantons d'Agnier et de Tsonnonthouan lui enverraient aussi des députés pour signer la paix ; que toute hostilité cesserait de part et d'autre, et qu'il pourrait en toute liberté ravitailler le fort de Catarocoui. Une trêve fut conclue et cinq Iroquois restèrent en otages jusqu'à la fin de la négociation, pendant laquelle cependant des bandes ignorant peut-être ce qui se passait, ne cessaient de commettre des assassinats et des incendies sur différens points du pays, faisant irruption à la rivière du Loup, à St.-François, à Sorel, à Contrecoeur, à St.-Ours, brûlant les bâtimens isolés et tuant les bestiaux ; mais enfin elles finirent par disparaître petit à petit de la colonie.

Tous les alliés du Canada ne voyaient pas cependant la cessation des hostilités du même œil. Les Abénaquis pénétrèrent

---

\* Documens de Paris et de Londres. *Documentary Hist. of New-York*, by E. B. O'Callaghan, vol. I.

dans le canton des Agniers et jusque dans les habitations anglaises où ils levèrent des chevelures. Les Iroquois du Sault et de la Montagne les imitèrent ; mais les Hurons de Michilimackinac que l'on avait cru les plus opposés à la guerre, furent ceux-là même qui mirent le plus d'obstacles à la paix et qui la traversèrent avec le plus de succès.

Pendant qu'on négociait, un Machiavel né dans les forêts, dit l'auteur de l'Histoire philosophique des deux Indes, Kondiaronk, nommé le Rat par les Français, qui était le Sauvage le plus intrépide, le plus ferme, et du plus grand génie, qu'on ait jamais trouvé dans l'Amérique septentrionale, arriva au fort de Frontenac avec une troupe choisie de Hurons, résolu de faire des actions éclatantes et dignes de la réputation qu'il avait acquise. Le gouverneur ne l'avait gagné qu'avec peine ; car il avait été d'abord contre nous. On lui dit qu'un traité était entamé et fort avancé, que les députés des Iroquois étaient en chemin pour le conclure à Montréal, et qu'ainsi il désobligerait le gouverneur français s'il continuait les hostilités.

Le Rat étonné, se posséda néanmoins, et quoiqu'il crût qu'on sacrifiait sa nation et les alliés, il ne lui échappa point une seule plainte. Mais il était vivement offensé de ce que les Français faisaient la paix sans consulter leurs alliés, et il se promit de punir cet orgueil outrageant. Il dressa une embuscade aux députés des diverses nations indiennes disposées à traiter ; les uns furent tués, les autres faits prisonniers. Il se vanta après ce coup d'avoir tué la paix. Quand ces derniers lui dirent le sujet de leur voyage, il fit semblant de montrer le plus grand étonnement, et leur assura que c'était Denonville qui l'avait envoyé à l'anse de la Famine pour les surprendre. Poussant la feinte jusqu'au bout, il les relâcha tous sur le champ, excepté un seul qu'il garda pour remplacer un de ses Hurons tués dans l'attaque. Il se rendit ensuite avec la plus grande diligence à Michilimackinac, où il fit présent de son prisonnier au commandant, M. de la Durantaye, qui ne sachant pas qu'on traitait avec les Iroquois, fit passer ce malheureux Sauvage par les armes. L'Iroquois protesta en vain qu'il était ambassadeur, le Rat fit croire à tout le monde que la crainte de la mort lui avait dérangé l'esprit. Dès qu'il eût été exécuté, le Rat fit venir un vieux Iroquois, depuis longtemps

captif dans sa tribu, et lui donna la liberté pour aller apprendre à ses compatriotes, que tandis que les Français amusaient leurs ennemis par des négociations, ils continuaient à faire des prisonniers et les massacraient. Cet artifice, d'une politique vraiment diabolique, réussit au gré de son auteur ; car quoiqu'on parût avoir détrompé les Iroquois sur cette prétendue perfidie du gouverneur, ils ne furent pas fâchés d'avoir un prétexte pour recommencer la guerre. Les plus sages cependant qui voulaient la tranquillité, avaient gagné à faire envoyer de nouveaux députés en Canada, mais comme ils allaient partir, un exprès du chevalier Andros, qui avait remplacé le colonel Dongan à la tête du gouvernement de la Nouvelle-York, arriva et défendit aux Iroquois de traiter avec les Français sans la participation de son maître. Il leur dit que le roi de la Grande-Bretagne les prenait sous sa protection.

Ce gouverneur, qui avait embrassé la politique de son prédécesseur en tout ce qui avait rapport aux cinq nations, écrivit en même temps au marquis de Denonville, qu'elles dépendaient de la couronne d'Angleterre, et qu'il ne leur permettrait de traiter qu'aux conditions proposées par Dongan lui-même. Toutes les espérances de paix s'évanouirent alors. La guerre recommença avec acharnement, et fut d'autant plus durable que l'Angleterre, après sa rupture avec la France arrivée à peu près vers ce temps-ci, à l'occasion du détronement de Jacques II, se trouva ouvertement l'alliée des cantons.

Tandis que le chevalier Andros se donnait ainsi pour le maître et le protecteur des nations iroquoises, et que la contestation était renvoyée à l'année suivante, le roi Jacques II était précipité du trône et remplacé par le prince d'Orange. Andros, sûr maintenant d'être appuyé par le nouveau souverain, ne garda plus de mesure dans ses menées, et travailla ouvertement non-seulement à rallier les Iroquois à sa politique, mais même à détacher les Abénaquis de notre alliance sans succès cependant à l'égard de ceux-ci, car ce peuple préféra s'exposer aux plus grands périls que d'abandonner la nation qui lui avait communiqué les lumières de l'Evangile ; il forma toujours du côté de l'est une barrière qui ne put jamais être franchie par toutes les forces de la Nouvelle-Angleterre, qu'il attaqua au contraire lui-même peu de temps après, et

qu'il força par ses irruptions à solliciter vainement le secours des cinq nations.

La déclaration d'Andros et la conduite des Iroquois, qui avaient lâché de nouveau leurs bandes sur le pays qu'elles couvraient de brigandages, inspirèrent un de ces projets énergiques qui viennent à l'esprit d'un peuple réduit à une situation désespérée ; c'était de se jeter sur les provinces anglaises et d'attaquer le mal dans sa racine. Le chevalier de Callières, après avoir communiqué un plan pour la conquête de la Nouvelle-York au marquis de Denonville, passa en France pour le proposer au roi, comme l'unique moyen de prévenir l'entière destruction du Canada.

Il exposa à ce monarque que d'après l'histoire du passé l'on devait s'attendre que les Anglais, pouvant donner leurs marchandises à près de moitié meilleur marché que les Canadiens, allaient s'attacher les Sauvages en ruinant ceux-là, et qu'ils pourraient ensuite, réunis à ces barbares, brûler tous les établissemens dispersés sur les deux rives du St.-Laurent jusqu'à Québec ; que la Nouvelle-York soutiendrait toujours les prétentions des cantons, avec lesquels il n'y aurait jamais de paix solide à faire tant qu'ils auraient cet appui ; que le seul moyen de conserver le Canada et de prévenir tous ces malheurs c'était de s'emparer de cette province. Qu'on me donne, ajoutait-il, 1400 soldats et 600 Canadiens d'élite, j'y pénétrerai par la rivière Richelieu et le lac Champlain. Orange (Albany) n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée, et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que 150 soldats ; cette ville contient trois cents habitans. Manhatte (New-York) en a quatre cents divisés en huit compagnies, moitié cavalerie et moitié infanterie. Elle n'a qu'un fort de pierre avec du canon. Cette conquête rendrait maître d'un des plus beaux ports de l'Amérique ouvert en toutes saisons, et d'un pays fertile jouissant d'un climat superbe. Le roi approuva d'abord ce projet, l'ajourna ensuite, préférant une bonne paix s'il était possible, y revint encore, mais en voulant alors en confier l'exécution à un autre qu'au marquis de Denonville, que sa campagne chez les Tsonnonthouans avait fait juger, et dont la conduite d'ailleurs avait depuis déterminé le rappel. Il était temps, en effet, que l'on mît dans des mains plus habiles les rênes du gouvernement canadien abandonnées à des administrateurs décrépits et incapables

depuis le départ de M. de Frontenac. Une plus longue persévérance dans la politique des deux derniers gouverneurs pouvait compromettre d'une manière irréparable l'avenir de la colonie. Mais le malheur s'acharnait sur M. Denonville et ne voulut pas le laisser partir sans marquer les derniers jours de son administration par de véritables désastres, qui font de cette époque une des plus funestes des premiers temps de notre histoire.

Contre toute attente, depuis plusieurs mois le pays jouissait d'une tranquillité profonde, que des bruits sourds d'invasion ne purent troubler. Quoiqu'on se prît quelquefois à s'étonner de ce calme dans lequel, sans la lassitude générale, on aurait pu voir quelque chose de sinistre, et que le gouverneur eût été positivement informé que les Iroquois préparaient un gros armement, on trouvait le repos si doux qu'on ne voulut pas y croire. M. Denonville en parla aux Jésuites, qui lui dirent que l'auteur de ce rapport était indigne de foi. D'ailleurs tout le monde s'était familiarisé depuis longtemps avec les irrüptions passagères des Indiens ; et, comme le marin qui, insoucieux de la tempête, s'endort tranquillement sur l'élément orageux sur lequel il a passé sa vie, les premiers colons s'étaient accoutumés aux dangers que présentait le voisinage des barbares, et vivaient presque dans l'oubli de la mort qui pouvait fondre sur eux à l'instant qu'ils y pensaient le moins.

L'on était rendu au commencement d'août, et rien n'annonçait aucun événement extraordinaire, lorsque tout-à-coup 1400 Iroquois traversent le lac St.-Louis dans la nuit du 5, au milieu d'une tempête de pluie et de grêle qui favorise leur projet, et débarquent en silence sur la partie supérieure de l'île de Montréal. Avant le jour, ils sont placés par pelotons, en sentinelles, à toutes les maisons sur un espace de plusieurs lieues. Tous les habitans étaient plongés dans le sommeil, sommeil éternel pour un grand nombre. Les Sauvages n'attendent plus que le signal, qui est enfin donné. Alors s'élève un effroyable cri de mort ; les maisons sont enfoncées et le massacre commence partout à la fois ; on égorge les hommes, les femmes et les enfans ; on met le feu aux maisons de ceux qui résistent afin de les forcer à sortir, et lorsqu'ils sortent ils tombent entre les mains des Sauvages qui essayent sur eux tout ce que la fureur peut inspirer à des barbares.



Ils déchirent les femmes enceintes, et en arrachent le fruit qu'elles portent dans leurs entrailles ; ils mettent les enfans vivans à la broche et forcent leurs mères à les faire rôtir. Ils s'épuisent pendant de longues journées à inventer des supplices. Deux cents personnes de tout âge et de tout sexe périssent dans les flammes. Un grand nombre d'autres sont emmenées dans les cantons pour y subir le même supplice. L'île entière est inondée de sang et ravagée jusqu'aux portes de la ville de Montréal. De là les Sauvages se portent sur la rive opposée et la paroisse de la Chenaie est massacrée ou incendiée toute entière.

Rien ne se présenta pour arrêter ce torrent dévastateur qui resta maître de son cours pendant plusieurs semaines. A la première nouvelle de l'irruption, M. Denonville perdit la tête. Il se présenta plusieurs partis d'hommes pour marcher aux Iroquois, il les fit revenir ou leur défendit de remuer. Plusieurs fois on aurait pu surprendre les ennemis ivres et dispersés dans la campagne et les détruire, ou les attaquer en chemin avec avantage ; mais l'ordre positif empêchait de rien faire ; les soldats et les habitans restaient en murmurant immobile, l'arme au bras, devant leurs ravages sans pouvoir se venger. Il n'y eut de choc que sur quelques points. Ainsi quelques hommes, Français et Sauvages, commandés par La Robeyre, lieutenant réformé, étaient partis pour aller porter secours au fort Roland, où commandait le chevalier de Vaudreuil, que l'on craignait devoir tomber aux mains de l'ennemi. Ce détachement inutile par sa faiblesse fut attaqué en chemin et détruit ou dispersé. Plus de la moitié des prisonniers fut brûlée. La Robeyre tomba vivant mais blessé au pouvoir des Indiens, qui le réservèrent pour servir de spectacle dans leur village où ils le firent périr à petit feu. Les Indiens répandus dans la contrée saccageaient tout ce qui ne pouvait leur résister et laissaient partout des traces sanglantes de leur barbarie. Comme ils se portaient rapidement d'un lieu à un autre, et cédaient lorsqu'ils rencontraient trop de résistance, pour se répandre là où ils n'en trouvaient point, on peut dire que pendant deux mois et demi ils se promenèrent avec le fer et la flamme comme un incendie qu'excite un vent qui change sans cesse de direction, et qu'ils restèrent maîtres de la campagne jusque vers la mi-octobre qu'ils disparurent.

Alors le gouverneur envoya un détachement à la découverte pour s'assurer de leur retraite. Ce détachement rencontra dans le lac des Deux-Montagnes vingt-deux Iroquois. Les Canadiens étaient à peu près le même nombre dans deux canots; ils essayèrent le feu de l'ennemi, puis sur l'ordre de leur chef, ils l'abordèrent et chacun prenant son homme, dix-huit sauvages tombèrent à la première décharge. L'on goûta après cette escarmouche d'un peu plus de tranquillité.

Quoiqu'il soit difficile de se mettre en garde contre les irruptions soudaines de Sauvages dans un vaste pays couvert encore de forêts, et qu'on ait dit que la catastrophe de Montréal ne pouvait être attribuée à la faute du marquis de Denonville, parce que le mal venait de ce qu'on avait laissé trop étendre les établissemens, que chaque habitant séparé de ses voisins par des bois, se nourrissait dans une indépendance sauvage, et qu'il avait recommandé lui-même de resserrer les habitations en villages fermés, etc., malgré toutes ces raisons qui ne sont pas certainement sans poids, on ne peut s'empêcher néanmoins de se demander comment il se fait qu'il n'ait pu prévoir une invasion de la part d'un ennemi dont les surprises étaient plus à craindre que les attaques ouvertes, et comment surtout il s'est trouvé sans moyens efficaces pour l'arrêter lorsqu'elle a eu lieu. En général l'insuccès en matières militaires est déjà une forte présomption d'incapacité; et dans le cas actuel on doit être forcé d'avouer, que si quinze cents barbares se sont promenés en vainqueurs au milieu de la colonie pendant deux mois, c'est qu'on n'avait su ni organiser sa défense d'abord, ni distribuer ensuite et faire agir ses forces.

C'est pendant que le Canada déplorait encore ces désastres qui ont fait donner à 1689 le nom funèbre de l'année du massacre, que le comte de Frontenac arriva pour remplacer M. Denonville. Les Canadiens qui connaissaient la capacité de leur ancien gouverneur, osèrent alors, et alors seulement, se livrer à des espérances; ils le reçurent avec des démonstrations de joie extraordinaires. Il débarqua à Québec à 8 heures du soir, au bruit du canon et de la mousqueterie, et fut reçu à la lueur des flambeaux par le conseil souverain et les habitans qui étaient sous les armes. La ville fut illuminée spontanément. Il fut complimenté par

tous les corps publics, et surtout par les Jésuites, qui avaient tant travaillé quelques années auparavant à le faire rappeler. Les nobles, les marchands, les bourgeois, les Sauvages alliés, l'accueillirent de manière à le convaincre qu'il est des temps où le talent triomphe des factions, des haines, des jalousies, et de toutes les mauvaises passions des hommes.

L'administration du marquis de Denonville avait duré quatre ans. Il était venu avec une grande réputation d'habileté et la perdit en peu de temps. Il devint le jouet des partis, et fut presque toujours malheureux dans ses entreprises. Il rechercha sans cesse l'amitié des tribus indiennes et perdit leur confiance ; il fit de grands préparatifs de guerre et se trouva sans soldats au moment du danger. Il manquait de persévérance, de fermeté et de vigueur, il connaissait peu les hommes et sa faiblesse lui attira le mépris des Sauvages. On lui reprochait aussi de ne pas s'être mis assez au fait des affaires du pays, et d'avoir donné sa confiance à des gens qui ne la méritaient pas, et qui en abusaient pour faire triompher leurs propres idées ou pour servir leurs intérêts. Au reste, quelque soit leur mérite d'ailleurs, la condition du succès chez les gouvernans devrait être la seule admissible pour obtenir les suffrages des peuples, parceque de lui dépend leur sûreté. Tacite raconte que les troupes romaines s'étant laissé battre par les Africains, L. Apronius les fit décimer, punition, dit-il, tombée en désuétude, mais qu'il emprunta à la mémoire des anciens. La puissance de Rome était due à cette condition indispensable, le succès, que ce grand peuple exigeait de ses chefs pour obtenir le droit de lui commander. Malgré ce qu'on peut dire de M. Denonville pour atténuer ses défauts, jugé d'après ce principe, il sera toujours regardé comme l'un des gouverneurs les plus malheureux du Canada.

La guerre avait été déclarée à l'Angleterre dans le mois de juin ; le comte de Frontenac en reprenant les rênes du gouvernement eut donc à lutter à la fois contre les colonies anglaises et contre la confédération iroquoise. L'on verra que son énergie et son habileté triomphèrent de tous les obstacles ; que cette guerre fut une des plus glorieuses pour le Canada, si faible en nombre en comparaison de ses adversaires, et que loin de succomber, il attaqua bientôt lui-même ses ennemis et porta la terreur sur toutes

leurs frontières et jusque dans le cœur de leurs établissemens les plus reculés.

Mais avant d'aller plus loin, il convient peut-être de donner une esquisse des colonies anglaises avec lesquelles nous avons lutté tant de fois sur le champ de bataille, et dont l'histoire devient de jour en jour plus intimement liée avec la nôtre. Le tableau de leur origine, de leur progrès, de leurs institutions, de leur puissance, nous fera mieux connaître aussi l'ennemi qui s'élevait à côté de nous et qui est aujourd'hui, par sa population et son industrie, une des premières nations du monde.

---

# LIVRE CINQUIÈME.

## CHAPITRE I.

### COLONIES ANGLAISES.

1690.

Objet de ce chapitre.—Les persécutions politiques et religieuses fondent et peuplent les colonies anglaises, qui deviennent en peu de temps très puissantes.—Caractère anglais dérivant de la fusion des races normande et saxonne.—Institutions libres importées dans le Nouveau-Monde, fruit des progrès de l'époque.—La Virginie et la Nouvelle-Angleterre.—Colonie de Jamestown (1607).—Colonie de New-Plymouth et gouvernement qu'elle se donne (1620).—Immensité de l'émigration.—L'Angleterre s'en alarme.—La bonne politique prévaut dans ses conseils et elle laisse continuer l'émigration.—New-Plymouth passe entre les mains du roi par la dissolution de la compagnie.—Commission des plantations établie; opposition qu'elle suscite dans les colonies; elle s'éteint sans rien faire.—Etablissement du Maryland (1632) et de plusieurs autres provinces.—Leurs diverses formes de gouvernement: gouvernemens à charte, gouvernemens royaux, gouvernemens de propriétaires.—Confédération de la Nouvelle-Angleterre.—Sa quasi-indépendance de la métropole.—Population et territoire des établissemens anglais en 1690.—Ils jouissent de la liberté du commerce.—Jalousie de l'Angleterre: actes du parlement impérial et notamment l'acte de navigation passés pour restreindre cette liberté.—Opposition générale des colonies; doctrine du Massachusetts à ce sujet.—M. Randolph envoyé par l'Angleterre pour faire exécuter ses lois de commerce; elle le nomme percepteur général des douanes.—Négoce étendu que faisaient déjà les colons.—Les rapports et les calomnies de Randolph servent de prétexte pour révoquer les chartes de la Nouvelle-Angleterre.—Révolution de 1690.—Gouvernement.—Lois.—Education.—Industrie.—Différence entre le colon d'alors et le colon d'aujourd'hui, le colon français et le colon anglais.

Le Canada était en paix avec les Anglais depuis le traité de St.-Germain-en-Laye en 1632. A cette époque où les colonies de l'Amérique septentrionale naissaient à peine, les combattans étaient encore des Européens, qui se disputaient la possession du continent dû au génie de Colomb. Aucun d'eux ne prenait les armes pour défendre le sol de sa vraie patrie; la terre qu'ils fou-

laient était encore à leurs yeux une terre étrangère. Mais en 1689 les choses avaient déjà changé ; une génération nouvelle était sortie du sol, et allait y attacher son honneur et son existence. Les métropoles laissèrent le champ libre à ces nouveaux peuples, qui essayèrent leur force les uns contre les autres, et déployèrent dans la lutte la même ardeur, la même haine nationale, dont la France et l'Angleterre donnaient le douloureux spectacle depuis des siècles dans l'Ancien monde.

Nous avons vu quel développement avait pris alors le Canada, en population, en industrie et en richesses. Pour bien apprécier les ressources des deux partis et les dangers de la guerre pour les Canadiens si inférieurs en nombre, il est nécessaire de posséder la même connaissance relativement aux provinces anglaises.

Après les tentatives infructueuses de colonisation dont nous avons rapporté quelques mots dans une autre partie de cet ouvrage, l'Angleterre cessa de s'occuper de l'Amérique, que continuèrent de fréquenter cependant ses pêcheurs et ses baleiniers. La France, au contraire, plus persévérante, s'obstina jusqu'à ce qu'elle eût réussi à s'établir en Acadie et à prendre un pied solide et permanent en Canada.

Mais à peu près dans le temps où elle s'assurait ainsi d'une grande portion du Nouveau-Monde, des guerres politiques et religieuses vinrent bouleverser l'Angleterre, et rejeter hors de son sein les débris des partis vaincus, qui, tour à tour opprimés par le vainqueur, furent obligés de s'expatrier. Ces exilés fort nombreux pour le temps, ces pèlerins comme quelques-uns d'eux se nommèrent, se réfugièrent vers de plus généreux rivages, et fondèrent la Virginie, New-Plymouth, le Massachusetts et quelques autres provinces. Ainsi le zèle aveugle qui régnait parmi les sectes chrétiennes, jusqu'à leur faire nier à leurs voisins ce que tous les hommes avaient droit de posséder, la liberté de conscience, amenait pour résultat la colonisation d'un nouveau monde et le développement plus rapide des hérésies, comme si la providence eût voulu se moquer des persécuteurs. La cause première de cette émigration involontaire subsistant toujours, ces nouvelles colonies se peuplèrent rapidement et surpassèrent bientôt celles de la France.

Vint alors le génie commerçant de l'Angleterre, qui commençait à se déployer à la faveur de la liberté politique qu'on avait enfin acquise, et qui favorisa l'accroissement de ces mêmes possessions lointaines, pour lesquelles la direction nouvelle donnée à l'esprit national fut un bonheur, car elles en profitèrent plus que l'Angleterre elle-même, et aujourd'hui un empire sort de ces causes si diverses.

La race saxonne, agreste et engourdie, observe un écrivain, aurait fait peu de bruit dans le tournoi des peuples, si des myriades de Normands, de Poitevins et d'autres Français de toutes les provinces, ne fussent venus la réveiller avec rudesse à la suite de Guillaume-le-Conquérant. De cette époque et de la fusion graduelle des deux races, datent les progrès qui se sont manifestés successivement dans le génie, les institutions et la puissance de l'Angleterre. L'audace, l'activité, la rapacité normandes ont fécondé la vieille torpeur saxonne et des excès de la tyrannie organisée par la conquête et des résistances féodales sont nées. les alliances des intérêts lésés, et de ces alliances tout le système municipal et parlementaire de la Grande-Bretagne.\* Les colons américains importèrent avec eux, comme un dépôt sacré, ce système municipal et parlementaire, première cause de leurs succès futurs.

L'époque de l'établissement de l'Amérique septentrionale est remarquable encore par la révolution qui s'opérait alors dans les esprits chez toutes les nations européennes et particulièrement en Angleterre, où le peuple, ne se contentant plus de vaines théories, réclamait la mise en pratique de ces grands dogmes sociaux, que la marche de la civilisation et les doctrines chrétiennes commençaient à développer aux yeux de la multitude. Ce peuple fut le premier qui posséda dans son parlement, l'arme nécessaire pour lutter avec avantage contre le despotisme. Jacques I donnait le nom de rois† aux membres des Communes, à ceux même que Henri VIII avait traités de *brutes*, tant s'était accrue déjà leur puissance. La liberté politique, les droits de l'homme, la

\* Maillefer.

† Un comité de la chambre des communes devait lui présenter une adresse. Il ordonna que douze sièges fussent apportés pour les membres de ce comité, "car, dit-il, ce sont douze rois qui viennent."

nature et l'objet d'un gouvernement, telles étaient les questions qui occupaient tous les esprits, et qui se discutaient jusque dans le village le plus reculé du pays avec une extrême chaleur. Mais faute d'expérience on abusa de cette liberté pour laquelle on combattait; et le vaincu fut poursuivi et proscrit. Les querelles de religion se mêlant à celles de la politique, fournirent de nouveaux alimens à l'incendie dans lequel disparurent les restes de l'Eglise de Rome et le trône. Les puritains prétendaient vouloir la liberté religieuse et politique, et, cependant, tant qu'ils dominèrent sous Cromwell, ils furent plus exclusifs et plus persécuteurs que les royalistes eux-mêmes qu'ils avaient renversés. Mais les principes survivent à ceux qui en abusent. La réaction qui eut lieu après la mort du Protecteur priva les puritains de toute autorité. Les plus zélés ou les plus compromis, pour se soustraire au nouveau gouvernement, émigrèrent sur les rives du Nouveau-Monde, emportant leurs principes avec eux comme un dépôt sacré dont ils ne devaient jamais se séparer. Le droit de représentation, l'institution du jury, le vote des subsides par le peuple, furent des dogmes inviolables sur lesquels ils appuyèrent leur organisation sociale, et qui ne cessèrent plus d'être regardés par eux comme les droits les plus précieux de l'homme. Les monopoles, les ordres privilégiés, les charges sur l'industrie, les maîtrises, les corporations de métiers, etc., la féodalité, tous les fardeaux enfin qui accablaient encore le peuple même dans les pays les plus libres, ne suivirent point ces colons au-delà des mers.

Jacques I divisa la partie du continent américain, située entre les 34<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> degrés de latitude, en deux vastes provinces: la Virginie et la Nouvelle-Angleterre. Il céda la première à une compagnie de Londres en 1608, et la seconde, à des marchands de Plymouth, avec le droit de les établir et d'y commercer.

Dès l'année suivante, ou quatre ans après la fondation de Port-Royal, la compagnie de Londres envoyait 108 colons pour commencer l'établissement de la Virginie. Ces colons se fixèrent dans un lieu qu'ils nommèrent Jamestown, où les privations et la misère réduisirent leur nombre à une quarantaine au bout de quelques mois. Cinq cents autres arrivés en 1609, auraient pu faire oublier ce malheur, si la même imprévoyance n'eût amené le même résultat et une nouvelle famine qui les fit périr presque



tous. La fertilité du sol, la beauté du climat, l'émigration contribuèrent cependant à faire oublier ces désastres, et petit à petit la province prit des développemens qui la mirent enfin au-dessus de tous les périls. Ces premiers pionniers de la colonisation anglaise vécut à profits communs jusqu'en 1613, qu'on leur distribua des terres, et à la plupart, des femmes que la compagnie, fidèle à l'esprit de spéculation qui caractérise aujourd'hui si profondément ce peuple, leur vendit de cent à cent cinquante livres de tabac chacune. Six ans plus tard fut convoquée, par le chevalier George Yearley, la première assemblée représentative qu'ait eue l'Amérique. Les députés élus par les bourgs, réglèrent les affaires de la colonie, qui jusque-là avaient été dirigées par la compagnie, et en 1621 la Virginie reçut une espèce de gouvernement constitutionnel composé d'un gouverneur, d'un conseil et d'une chambre élective. C'est peu de temps après, qu'elle fut attaquée par les Sauvages, qui massacrèrent plus de 300 personnes, hommes, femmes et enfans, et que la compagnie, blâmée de ne l'avoir pas protégée suffisamment, fut dissoute et forcée de remettre le pays sous la protection du roi. La Virginie perdit sa législation sous le roi Jacques pour la recouvrer sous Charles I, son fils.

De son côté, la compagnie de Plymouth avait envoyé, en 1607, une colonie de cent et quelques personnes à Sagahadoc (Kénébec) dans la Nouvelle-Angleterre, sous les ordres de George Popham ; mais ce dernier étant mort presque en arrivant, les colons retournèrent en Europe le printemps suivant, et la société abandonna toute idée de colonisation jusqu'en 1620, que des puritains dits Brownistes, réfugiés en Hollande depuis une douzaine d'années pour échapper aux persécutions qui pesaient sur eux en Angleterre, obtinrent de la compagnie de Londres la permission de s'établir en Virginie avec la liberté d'y professer leur religion. Ils firent voile l'année suivante ; mais trompés par leur pilote qui fit fausse route au nord, ils abordèrent dans la Nouvelle-Angleterre, où, ne voulant point prolonger plus longtemps leur navigation, ils jetèrent les fondemens de la colonie de New-Plymouth. Sans charte du roi, ils formèrent une espèce de société volontaire, obéissant à des lois et à des magistrats qu'ils établirent eux-mêmes, jusqu'à l'époque de leur union avec le Massachus-

setts en 1692. "Ce pacte gouvernemental, dit le Dr. Story,\* s'il n'est pas le premier, est du moins le titre primordial le plus authentique de l'établissement d'une nation, que l'on trouve dans les annales du monde. Les philosophes et les juristes en appellent sans cesse à la théorie d'un pareil contrat, pour établir la mesure des droits et des devoirs des gouvernans et des gouvernés ; mais presque toujours cette théorie a été regardée comme un effort d'imagination qui n'est appuyé ni par l'histoire ni par la pratique des nations, et qui ne fournit par conséquent aucune instruction solide pour les affaires réelles de la vie. On ne pensait guère que l'Amérique pût fournir l'exemple d'un pacte social d'une simplicité primitive et presque patriarcale."

Deux ans après, la compagnie de Plymouth concéda un territoire dans le Massachussets à quelques aventuriers qui voulurent en vain y former un établissement. D'autres tentatives plus ou moins infructueuses suivirent celle-ci jusqu'en 1628, qu'une nouvelle compagnie acheta le territoire de celle de Plymouth et fut incorporée par charte royale. Elle transféra le gouvernement dans le pays même ; et quelque temps après les habitans élurent des députés pour faire les lois nécessaires, établir des cours de justice, etc. L'émigration devint considérable. Il arriva dans une seule année plus de 1500 émigrans qui jetèrent les fondemens de Boston. En 1633, l'émigration fut encore plus nombreuse. C'étaient des mécontents politiques, des hommes qui, avec des lumières, possédaient de l'expérience et de la fortune, excellens matériaux pour fonder un pays. L'Angleterre voyant grossir ce torrent de population désaffectonnée qui s'en allait en Occident, prit l'alarme. L'ordre fut donné de suspendre le départ des vaisseaux ; et il fut enjoint à ceux qui seraient destinés à l'avenir pour l'Amérique avec des émigrans, d'obtenir avant de faire voile une permission de l'autorité publique. En même temps les capitaines des navires arrêtés furent requis de se présenter devant le conseil d'état avec la liste de leurs passagers. Mais après réflexion, la bonne politique prévalut et les émigrans purent continuer leur route avec l'assurance que le roi "n'avait aucune intention de leur imposer la liturgie de l'église anglicane, persuadé

---

\* *Commentaries on the constitution of the United States, &c.*

qu'il était, que c'était pour jouir de la liberté en matière de religion qu'ils passaient dans le Nouveau-Monde."\*

Cette conduite du roi d'Angleterre contraste avec celle de Louis XIV, qui ne voulait tolérer d'autre opinion que la sienne, et qui fermait à ses sujets les portes de toutes ses colonies comme pour montrer que même l'avenir devait subir les lois de sa volonté, et qu'il modèlerait à son gré les empires futurs! Quelle différence de résultat et quelle condamnation éclatante pour l'exclusion que le spectacle qu'offre aujourd'hui l'Amérique, où l'on trouve vingt-cinq millions d'Anglais pour à peine un million de Français.

Au nombre des passagers dont le départ avait été ainsi suspendu, se trouvait un homme obscur, mais qui allait emporter avec lui les destinées de sa patrie; c'était Cromwell. L'œil royal ne devina point, sans doute, l'avenir de ce nom roturier dans la liste des passagers qui lui fut soumise, ni dans celui qui le portait le possesseur futur de son trône, le chef de la nation. L'ordre qu'il avait donné causa du délai, et dans l'intervalle le futur protecteur de l'Angleterre changea d'avis et ne sortit point de son pays où sa destinée devait s'accomplir.

La compagnie de Plymouth s'étant dissoute, la colonie passa sous l'autorité du roi comme celle de la Virginie. Cet événement exerça alors peu d'influence sur l'administration intérieure, qui resta toujours entre les mains des habitans. Outre leur parlement, ils élisaient tous leurs fonctionnaires, depuis le gouverneur jusqu'au dernier officier public. Ce n'est que plus tard, vers 1638, que les clameurs de leurs ennemis à Londres se renouvelant avec plus de fureur que jamais, le roi nomma une commission, dont l'archevêque de Cantorbéry était le chef, pour examiner les plaintes. Cette commission reçut une autorité suprême et absolue sur toutes les colonies, avec le pouvoir de faire des lois touchant le gouvernement, la personne et les biens des habitans. C'était soumettre tout d'un coup une société accoutumée aux institutions les plus libres de la terre, à celles d'hommes institués pour régir un peuple vivant à mille lieues d'eux, dans un

---

\* Charles I se guida d'après le même principe en accordant une charte à Rhode-Island en 1663. "Notre plaisir royal, dit le monarque, est que personne dans la colonie ne soit à l'avenir molesté, puni, inquiété ni recherché pour différence d'opinion en matières religieuses."

pays qu'ils ne connaissaient pas. Aussi à la première nouvelle, le Massachussetts fit-il les remontrances les plus énergiques. Il exposa que les colons étaient passés en Amérique du consentement de la couronne dont ils avaient beaucoup agrandi les domaines; que si on leur enlevait leur charte, ils seraient forcés de s'en aller ailleurs ou de retourner dans leur pays natal; ce qui ferait tomber leurs établissemens entre les mains des Français ou des Hollandais; qu'ils demandaient seulement la jouissance de leurs anciennes libertés, et qu'on ne mît aucune entrave à l'émigration. En présence d'une opposition d'autant plus sérieuse qu'elle paraissait raisonnable, l'Angleterre n'osa pas mettre à exécution un projet devenu odieux dès son principe; et la commission des plantations s'éteignit sans rien faire, tant il est vrai de dire que l'opinion publique avait déjà de force sur le gouvernement de ce royaume.

Les colonies anglaises, respectées ainsi dans leurs droits, se formaient insensiblement aux habitudes du gouvernement représentatif, tandis que l'arrivée continuelle des partisans vaincus dans les luttes civiles de la mère-patrie, augmentait leur population et leurs richesses. Les puritains allaient chercher un asile dans la Nouvelle-Angleterre; les catholiques dans le Maryland; les royalistes dans la Virginie.

Le Maryland fut concédé par Charles I à lord Baltimore, baron irlandais, et établi en 1632 par 200 gentilshommes catholiques. Huit ans après les colons demandèrent et obtinrent un gouvernement libre. Cette province est la première qui ait eu l'honneur de proclamer le grand principe de la liberté de conscience et de reconnaître la sainteté et l'imprescriptibilité de ses droits.\* Elle se peupla rapidement. Tranquille pendant que les autres, oubliant déjà les maux que l'intolérance avait fait souffrir à leurs fondateurs, étaient en proie aux persécutions religieuses, elle attirait chez elle une émigration nombreuse, sûre d'y trouver le repos et la paix.

Telle fut l'origine de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre, qui servirent de noyaux autour desquels les autres colonies vinrent ensuite se grouper en modelant autant que possible sur eux leur état social, quoique leur organisation ne fut pas la même dans toutes, comme nous allons le voir.

---

\* Chalmer's annals.

Peuplées du reste, par des habitans d'une même nation, elles furent commencées à peu de distance les unes des autres.\*

Elle reçurent d'abord trois formes bien distinctes de gouvernement, qui se modifièrent dans la suite de manière à constituer les élémens du gouvernement fédéral établi par la révolution de 1776. C'étaient les gouvernemens à charte, les gouvernemens royaux ou provinciaux, et les gouvernemens de propriétaires. Les gouvernemens à charte étaient limités à la Nouvelle-Angleterre seule. Les peuples de cette province, divisés en plusieurs gouvernemens, jouissaient de tous les avantages des sujets anglais les plus favorisés. Ils étaient investis des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Une seule restriction était imposée à leur autorité législative, c'est que leurs lois ne pouvaient être contraires à celles de l'Angleterre. Plus tard cependant, la métropole réclama le droit de révoquer les chartes, droit que lui nièrent les colons sans empêcher la suppression de quelques-unes, particulièrement vers la fin

---

\* La Virginie, 1608.

La Nouvelle-York, fondée par les Hollandais en 1614, sous le nom de Nouvelle-Belgique, devient anglaise en 1664.

Plymouth, 1620, réuni au Massachussets en 1692.

Le Massachussets, 1628.

Le New-Hampshire, 1623.

Le New-Jersey, fondé par les Hollandais, en 1624, devient anglais en 1664.

Le Delaware, fondé par les Hollandais en 1627, devient anglais en 1664. Quelques Suédois s'y étaient établis en 1638 ; mais ils furent subjugués par les Hollandais, et la plupart quittèrent le pays.

Le Maine, 1630 ; réuni au Massachussets en 1677.

Le Maryland, 1633.

Le Connecticut, 1635, établi par des colons du Massachussets.

Le New-Haven, 1637, réuni au Connecticut en 1662.

Providence, 1635,

Le Rhode-Island, 1638, } réunis en 1644.

La Caroline du Nord, 1650 ; colonie distincte en 1729.

La Caroline du Sud, 1670. Cette date, relativement aux deux Carolines, a rapport à l'établissement des Anglais ; car longtemps auparavant, comme on l'a rapporté, sous l'Amiral de Coligny, les Huguenots français y avaient fondé une colonie florissante, qui finit par l'affreuse catastrophe vengée par le chevalier de Gourgues.

La Pennsylvanie, 1682, et enfin

La Géorgie, plus tard en 1733.

du règne de Charles II, où les corporations métropolitaines éprouvèrent le même sort. Les contestations auxquelles cette question donna lieu, furent une des causes de la révolution.

Le pouvoir législatif, qui était sans appel, résidait au Massachusetts dans un corps nommé : " La cour générale de la colonie de la baie du Massachusetts," laquelle se composait d'un gouverneur, d'un député-gouverneur, de dix magistrats et de deux députés de chaque ville, tous élus annuellement par le peuple. Le gouverneur et les magistrats formaient une chambre, les députés, l'autre. Cette législature siégeait tous les ans.

Le pouvoir exécutif était exercé par le gouverneur et un conseil, dont sept membres étaient nécessaires pour délibérer, et qui siégeait deux fois par semaine.

Les gouvernemens royaux subsistaient dans la Virginie, la Nouvelle-York, et, plus tard, dans les deux Carolines (1728), la Géorgie, le New-Hampshire et le New-Jersey (1702). Dans toutes ces provinces le gouverneur et le conseil étaient nommés par la couronne, et les chambres d'assemblée élues par le peuple. Les gouverneurs recevaient leurs instructions du roi et au moyen de leur voix négative dans les procédés des législatures, annulaient souvent les décisions des chambres, qui ne pouvaient rien faire conséquemment sans leur agrément, tandis que les gouverneurs agissaient quelquefois sans elles. Les fonctionnaires étaient nommés par la couronne, mais payés par les colonies. Les actes arbitraires des gouverneurs, et le droit de veto réclamé par la couronne sur les actes des assemblées, furent des causes incessantes de difficultés dans ces gouvernemens, dont le Canada nous fournissait le modèle avant l'introduction du système responsable.

Les gouvernemens de propriétaires, qui tenaient de la nature féodale, avaient quelque ressemblance avec les palatinats d'Allemagne. Ces propriétaires étaient revêtus des pouvoirs exécutifs et législatifs ; mais le tout subordonné à l'autorité suprême de l'empire, ce qui n'en faisait dans le fond que des agens métropolitains. Le Maryland, la Pennsylvanie, et, dans les premiers temps, les deux Carolines et le Jersey possédèrent cette forme gouvernementale, qui a existé dans les deux premières provinces ainsi que dans le Delaware jusqu'à la révolution. Ces colonies avaient été concédées à des particuliers à qui on avait donné le

pouvoir de les gouverner sous certaines restrictions. Leur histoire est un long tissu de querelles occasionnées par la manière avec laquelle ces concessionnaires exerçaient leur droit de veto sur les actes des assemblées législatives ; car même dans ces colonies le système représentatif subsistait, les membres étant nommés mi-partie par les propriétaires et mi-partie par le peuple. En 1719, les habitans de la Caroline excités contre les propriétaires, s'emparèrent du gouvernement et élirent un gouverneur, un conseil et une assemblée, qui publièrent une déclaration d'indépendance, en exposant les motifs de leur renonciation à leur ancienne forme de gouvernement.

Dès l'origine les provinces de la Nouvelle-Angleterre formèrent entre elles une confédération offensive et défensive dans laquelle chacune se réserva son gouvernement et sa juridiction particulière. Les affaires générales étaient réglées par un congrès composé de deux commissaires de chaque province, et, pour marque de sa souveraineté, la confédération frappait monnaie et les commissions se faisaient au nom du gouverneur du consentement du conseil. Suivre les lois anglaises ou les ordres du roi sans sa permission, c'était violer ses privilèges.\* Nous avons parlé ailleurs de cette confédération, qui possédait, comme l'on voit, une quasi-indépendance, mais qui ne la garda pas longtemps.

C'est à partir de 1630, que la population des colonies anglaises prit un accroissement rapide. Elle pouvait être alors de 4,000 âmes, et déjà en 1690, époque de la seconde guerre avec le Canada, elle excédait 200,000. La population du Canada et de l'Acadie atteignait à peine alors 12 à 15,000 âmes, c'est-à-dire le treizième de la population anglaise contre laquelle elle allait avoir à lutter les armes à la main.

Placés dans les parties centrales de l'Amérique du nord, sur les bords de la mer Atlantique, c'est-à-dire, depuis le Canada jusqu'à la Floride, les établissemens anglais jouissaient d'un ciel chaud ou tempéré dans toute leur étendue, et d'un sol dont les productions formaient par leur extrême variété une source d'abondance continue. Le blé venait partout dans cet immense pays comme

---

\* Rapport de M. E. Randolph au bureau du commerce et des plantations, 1676: *Collection de papiers relatifs à Massachusetts Bay.*

le maïs, plante indigène qui croît sans effort surtout dans le centre et dans l'ouest, où il rend le double du blé. Le tabac commençait à se cultiver dans le Maryland en gagnant le sud ; il forme aujourd'hui le principal article d'exportation de cet Etat et de la Virginie avec le coton que l'on exploita plus tard en grand depuis le 37e degré de latitude. Le ris, qui exige un climat chaud et un sol marécageux, et le coton abondaient dans les provinces méridionales. Le chanvre, le lin, le houblon étaient des produits de celles du nord.

Dans les premières années ces colonies jouirent d'une liberté de commerce illimitée. Les vaisseaux de toutes les nations étaient admis dans leurs ports et elles allaient à leur tour acheter dans les leurs ce qu'elles trouvaient à leur convenance. Mais après avoir passé par les épreuves et les souffrances d'une première colonisation, après avoir commencé à goûter ce bien-être et cette aisance qui n'étaient encore le partage que du petit nombre en Europe, elles furent appelées à contribuer aux dépenses que l'Angleterre faisait pour leur protection, et Cromwell, sortant tout sanglant de la conquête de l'Irlande, se chargea en 1655 de l'exécution de cette mesure, que sa volonté inexorable était nécessaire pour faire réussir. Il fallait d'abord faire naître les prétextes, qui ne tardèrent point en conséquence à se présenter. Il voulut engager la Nouvelle-Angleterre à envoyer des émigrans en Irlande pour repeupler les déserts que ses armées y avaient faits ; elle ne voulut en envoyer ni en Irlande, ni dans la Jamaïque qu'il l'invita ensuite de peupler. Ce fut une première désobéissance. Dans la guerre civile terminée par la mort de Charles I, le parti royaliste avait été vaincu, et la Virginie ainsi que le Maryland qui avait embrassé ce parti, durent être soumis par les armes. Ce fut une seconde offense, mais plus grave encore que la première. C'en était plus qu'il ne fallait pour autoriser les restrictions qu'on voulait imposer au commerce colonial et que l'on présenta comme un châtement. Le parlement impérial passa d'abord un acte pour leur défendre d'importer ou d'exporter leurs marchandises dans d'autres vaisseaux que dans des vaisseaux anglais, équipés par des matelots anglais. Il imagina ensuite l'acte de navigation pour prohiber l'exportation de certains articles des colonies en ligne directe à l'étranger. En



1663, s'avançant toujours d'avantage dans sa nouvelle voie, il passa une troisième loi plus sévère encore que les autres pour les obliger à vendre et à acheter en Angleterre seulement. Enfin en 1672, le système reçut son dernier complément par un impôt sur les produits exportés d'une colonie à une autre colonie. La politique de Cromwell était de les empêcher de manufacturer et de commercer entre elles ou avec l'étranger, au préjudice de la métropole.\* Mais il ne put faire observer ces lois prohibitives immédiatement partout. Le Massachusetts continua à jouir encore longtemps après d'une entière liberté; et les autres provinces, qui avaient fait dans le temps les remontrances les plus énergiques, ne se faisaient aucun scrupule de les violer quand elles le pouvaient. Randolph, agent de la métropole, voyant arriver à Boston des navires d'Espagne, de France, de la Méditerranée, des Canaries, etc., fit observer au gouverneur que cela était contraire à l'acte de navigation. Celui-ci répondit que les lois faites par le roi et son parlement n'obligeaient la Nouvelle-Angleterre qu'en autant qu'elles étaient conformes aux intérêts de la colonie, dans laquelle seule résidait le pouvoir législatif en vertu de la charte accordée par le père de Sa Majesté régnante; que toutes les matières en contestation devaient être réglées en définitive par la Nouvelle-Angleterre seule sans appel à l'autorité royale, qui pouvait bien étendre, mais non restreindre ses libertés.†

Toutes les provinces ne réclamèrent pas cependant avec la même hardiesse. La Virginie, par exemple, fut plus soumise, et les réponses du chevalier Berkeley aux lords commissaires en 1671, nous apprennent qu'elle s'était conformée à l'acte de navigation, quoiqu'il eût fait cesser presque complètement la construction des navires, une des branches les plus importantes de son commerce.

---

\* "The colonial laws of modern times, had furnished the most flagrant examples of tyrannical interference with the operations of manufactures and commerce; and the narrow policy which had always presided over the planting and rearing of new settlements, was utterly inconsistent with the very liberal and enlightened views of the economical system."

*Colonial policy of the European Powers*, par Lord Brougham.

† Rapport de M. Randolph à Sa Majesté: *Collection of original papers relative to the colony of Massachusetts Bay*. Voyez aussi Story vol. I, p. 52 *Commentaries on the Constitution of the United States*.

Cette lutte sourde d'intérêts commerciaux entre l'Angleterre et l'Amérique, annonçait déjà les progrès de celle-ci dans la carrière où elle devait se distinguer plus tard. Ses exportations en Angleterre seulement s'élevaient à plus de £300,000, et ses importations à plus de £340,000, la différence étant couverte sans doute par les valeurs apportées par les émigrans et par les dépenses du gouvernement militaire. Les colonies payaient elles-mêmes depuis longtemps les frais de leur gouvernement civil. En temps de guerre, elles fournissaient aussi leurs contingens d'hommes et d'argent, selon leurs forces, leur population et la proximité du théâtre des hostilités.

Le Massachusetts était la première par son industrie et par ses lumières. Possédant en abondance dans son sein tout ce qui est nécessaire à l'existence d'une marine, comme les bois, la poix, le goudron, le chanvre, le fer, les douves, les madriers, etc., il bâtissait tous les ans de nombreux navires, qu'il vendait en Angleterre et ailleurs. Son commerce employait déjà à la fin du 17<sup>e</sup> siècle près de 750 vaisseaux de 6 à 250 tonneaux ; ses principaux chantiers de construction étaient à Boston, Charlestown, Salem, Ipswick, Salisbury et Portsmouth. Il exportait des bois, des animaux vivans, de la farine, de la drèche, du biscuit, des salaisons de viande et de poisson, etc., dans la Virginie et le Maryland, à la Jamaïque, à la Barbade, à Nevis, à St.-Christophe et dans plusieurs autres îles du golfe mexicain, en Espagne, en Portugal, aux îles Madère et Canaries, en France, en Hollande, aux villes anséatiques et enfin dans les îles britanniques de la Manche ; et en rapportait les objets dont il avait besoin pour sa consommation ou pour son négoce. Les marchandises manufacturées et les produits des climats méridionaux formaient la masse de ces importations.

Randolph, sans cesse témoin des violations ouvertes ou cachées des décrets de l'Angleterre, écrivait à la cour qu'on ne tenait aucun compte en Amérique de l'acte de navigation et des lois passées par le parlement impérial pour régler le commerce ; que toutes les nations y avaient une entière liberté ; que quant à celui des Indes occidentales, le marchand anglais en était presque exclus par celui de la Nouvelle-Angleterre, qui pouvait donner ses denrées à un prix beaucoup plus bas que l'autre qui perdait

ainsi la plus grande partie du commerce de l'ouest ; que le marchand américain expédiait déjà même des navires chargés de mâtues à la Guinée, à Madagascar et jusque sur les côtes de l'Inde.

L'Angleterre, effrayée de cette activité toujours croissante, résolut de prendre une bonne fois les moyens les plus énergiques pour faire observer partout les restrictions. Par de nouvelles lois plus sévères, par ses douanes, elle parvint à faire triompher sa politique ; mais les colons ne se soumirent qu'à la force, en attendant l'occasion de revendiquer ce qu'ils regardaient comme un de leurs droits les plus sacrés, la liberté commerciale, aussi sainte à leurs yeux que la liberté politique et religieuse.

Randolph était toujours l'instrument employé pour amener cette révolution. C'était un homme résolu, infatigable et doué de cette pénétration si précieuse dans les affaires. Charles II l'avait envoyé en Amérique en 1676 avec ordre de lui faire rapport de l'état de la Nouvelle-Angleterre, ordre qu'il avait accompli dans l'esprit qu'on vient de voir. Tout le pays, disait-il, se plaint de l'usurpation des magistrats de Boston et désire vivement que le roi la fasse cesser en mettant à exécution les mesures de soulagement promises par ses commissaires en 1665. En même temps il parcourait les provinces et cherchait à diviser les colons en les excitant les uns contre les autres par des propos couverts et des insinuations perfides. Dans les lettres qu'il adressait au roi et aux ministres, il demandait l'ordre de suspendre la charte de la Nouvelle-Angleterre, et il ne fit pas moins de huit voyages à Londres pour presser le gouvernement d'abolir les privilèges de cette province vouée à l'ostracisme. Enfin il réussit dans ses efforts. Il fut nommé percepteur des douanes, avec instruction de faire observer strictement les actes du parlement impérial, et conservant toujours avec cela son caractère d'agent politique. C'est dans une de ses dépêches de 1682, au comte de Clarendon que l'on trouve ce passage rempli des sentimens exprimés de nos jours au sujet des Canadiens-français, et qui nous montre les hommes entraînés sans cesse dans le même cercle de passions.

“ Si Sa Majesté veut bien, écrivait Randolph, ordonner au gouverneur Cranfield d'examiner les derniers articles contre la faction du Massachusetts, elle y trouvera des motifs suffisans non

seulement pour révoquer la charte, mais encore pour envoyer un homme prudent comme gouverneur-général de cette province (le gouverneur était alors électif.) Si les factieux étaient assez forts pour se révolter contre la résolution du roi de régler les affaires de cette colonie tel que je le suggère, la première chose qu'ils feraient, ce serait de me demander compte de ma conduite pour avoir ouvertement appelé le renversement de leur constitution, et d'après la loi du pays la mort serait mon châtement. Mais ce parti s'éclipse ; il est divisé, les magistrats sont opposés aux magistrats ; les uns désirent, les autres craignent un changement. Mylord, je n'ai qu'une chose à faire observer, c'est que Sa Majesté ne doit ajouter foi ni à ce que feront, ni à ce que diront les agens de cette faction en Angleterre. Veuillez bien vous rappeler que lorsque le père de votre seigneurie était grand chancelier, il eut à traiter avec les agens de cette province, en 1662 ; ils agréèrent tout ce qu'il proposa pour l'honneur du roi et l'avantage de ses sujets coloniaux. Cependant le Massachusetts méprisa les ordres du roi, et employa les évasions et les petites supercheries pour s'y soustraire. Si on laisse à ce pays le soin de remédier lui-même à ses griefs, il en résultera encore de plus grands maux. Une erreur malheureuse, sinon volontaire, les a fort aggravés. On a dit que le roi ne peut, ni veut, quelque soient les provocations, sévir contre le pays ; que ses finances sont dans un état peu florissant. Ici le peuple croit tout ce qu'on lui débite . . . D'un autre côté, par une étrange déception l'on peint à ce monarque les habitans de cette province comme un peuple très fidèle et très loyal, comme un grand peuple, qui peut lever des forces considérables, qui a fait des sacrifices et de grandes dépenses pour convertir les forêts du Nouveau-Monde en belles campagnes sans qu'il en ait rien coûté à la couronne.

“ Il est vrai, en effet, qu'il y a ici beaucoup de sujets loyaux ; mais il y en a très peu dans les places de confiance. Les forces du pays sont de très peu de chose, et plus d'apparat que de service. Je me fais fort de les chasser hors des frontières avec cinq cents hommes des gardes de Sa Majesté. Quant aux sacrifices des habitans, je n'en connais qu'un très petit nombre, parmi ceux qui vivent ou parmi leurs enfans, qui aient été jusque-là. M. Dudley, l'un des agens actuels du Massachusetts, est un des pre-

miers planteurs et un homme comme il faut ; il est venu ici avec une fortune assez honnête, mais les autres ou sont morts et les dépouilles de leurs enfans sont passées dans les mains de leurs serviteurs, ou ce qui en reste vit si misérablement qu'on n'en fait aucun cas. Quant à ceux qui ont joint la faction, qui la composent, qui mènent tout ici, le gouverneur et le pays, je ne connais qu'un seul homme qui n'ait pas été domestique ou fils de domestique. Je prie votre seigneurie de croire que je ne cherche dans tout ceci que l'honneur du roi et le bien de la plantation dont, par la bonté de Sa Majesté et la faveur de votre seigneurie, je suis maintenant un des habitans."

C'est à la suite de ces représentations calomnieuses que le Massachusetts et les autres provinces de la Nouvelle-Angleterre perdirent leurs chartes. Déjà le New-Hampshire avait reçu en 1680, une nouvelle constitution, composée de deux branches, le gouverneur et une chambre élective. Le Massachusetts fut traité en province rebelle et soumis à un gouvernement purement despotique, composé d'un gouverneur-général et d'un conseil nommé par lui et dont cinq membres pouvaient procéder aux affaires. Ce conseil reçut le pouvoir de faire des lois et d'imposer des taxes. Il n'y eut plus de chambre représentative, et le principe électif fut aboli partout.\*

Cette révolution qui anéantissait d'un seul coup toutes les libertés du pays, attira l'animadversion publique sur Randolph, qui devint si odieux que l'on perdait sa popularité seulement à correspondre avec lui.† Emprisonné par le peuple dans l'insurrection qui éclata à Boston en 1689, à la suite de la nouvelle du débarquement de Guillaume III en Angleterre, ce malheureux reconnut lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à l'un des gouverneurs des Iles, le mal qu'il avait fait aux colons et la haine qu'ils lui portaient. "Ce pays est pauvre, disait-il, l'observation rigoureuse des lois de commerce a pesé lourdement sur les habitans ; tout le blâme retombe sur moi, sur moi parce que le premier j'ai attaqué leur charte et que je la leur ai fait perdre, sur

\* Belknap : History of New-Hampshire.

† " His (M. Dudley) correspondency, écrivait M. Danforth, with that wicked man, M. Randolph, for the overturning the government, has made him the object of the people's displeasure."

moi qui ai continué leur asservissement par ma charge de percepteur des douanes.”

Le despotisme ainsi établi et organisé fut rempli de troubles et de confusion, et ne put durer que jusqu'en 1691. L'opposition toujours croissante des habitans força alors Guillaume et Marie de modérer leurs rigueurs et de leur donner un gouvernement plus libéral. Toute la Nouvelle-Angleterre fut par suite réunie en une seule province avec l'Acadie nouvellement conquise, et reçut une constitution représentative qui exista jusqu'à la révolution ; mais dont les pauvres Acadiens, toujours soumis à toutes sortes de servages, furent exclus au moins dans la pratique.

Malgré leur dépendance coloniale et les restrictions imposées à leur liberté, les Américains conservaient toujours dans leur cœur ce culte pour l'indépendance et cette horreur pour la tyrannie qui avaient fait passer leurs pères dans le Nouveau-Monde.

Toutes les lois qui régissaient leurs personnes et leurs biens étaient empreintes de ce caractère et formaient, comme on a déjà pu voir, le véritable fondement de leurs institutions. Les changemens politiques ordonnés par l'Angleterre n'atteignaient que la surface et ne pouvaient subsister longtemps sur un sol qui leur était si contraire.

Dès son origine, la Nouvelle-Angleterre s'était faite un code de lois, appelé "*The Body of liberties*," le corps des libertés, dont les dispositions, dans la partie criminelle, tirées de la Bible et modelées sur les lois pénales des Hébreux, prouvaient jusqu'où les puritains avaient poussé le fanatisme biblique.\* C'est dans le vieux code du Connecticut, un des Etats qui aient le mieux gardé les maximes et les mœurs originaires, que ce caractère est le plus prononcé. Ces lois dites les *lois bleues*, punissent de mort l'enfant qui a maudit ou frappé ses parens, donnent droit de vie et de mort aux pères sur leurs fils adultes coupables d'opiniâtreté

\* Ainsi la rédaction du code est accompagnée de renvois au texte de l'écriture. Voici quelques articles pris au hasard.

Tous les magistrats seront choisis :

1°. Par les bourgeois libres.....*Deut.* 1. 13.

2°. D'entre les bourgeois libres .....*Deut.* 17. 15.

3°. Parmi les hommes les plus habiles, etc.....*Jéré.* 30. 21.

Les héritages descendront au plus proche parent, selon

la loi naturelle donnée par Dieu .....*Nomb.* 27. 7. à 11.

et de rébellion, défendent le mensonge et le jurement profane sous peine d'amende, du pilori et du fouet, chaque récidive entraînant une forte aggravation de peine, interdisent l'usage du tabac, et imposent pour un baiser donné ou reçu entre jeunes gens de différens sexes une admonestation publique et une amende. Les ivrognes étaient fouettés. Il n'était permis ni de *courir* le dimanche, ni de se promener dans son jardin, ni de voyager, ni de cuire son dîner, ni de faire les lits, ni de balayer sa maison, ni de se faire tondre ou raser, ni d'embrasser sa femme, ni à la mère d'embrasser son enfant! Il était également défendu de fêter Noël ou les saints, de faire des pâtés de hachis, de danser ou de jouer d'autres instrumens que le tambour, la trompette ou la guimbarde. Personne ne devait fournir le vivre ou le couvert à un quaker ou à d'autres hérétiques. Celui qui se fera quaker sera banni, et s'il revient, puni de mort, disait la loi. Les quakers refusaient de tirer sur les Indiens. "La plupart des articles de ce code sont fondés, dit un auteur, sur des versets de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome. L'horreur des puritains de la Nouvelle-Angleterre contre le catholicisme les aveuglait au point que ces radicaux intraitables, à force de remonter aux dogmes primitifs, reculaient jusqu'au judaïsme. Non-seulement leurs codes, mais leurs idées, leur langage, leurs noms étaient hébreux. Il semblait que leur rigidité craignît de s'amolir au contact de la mansuétude évangélique."

L'imprimerie, cette arme si redoutable aux abus et à la tyrannie, fut introduite à Cambridge dans le Massachusetts, en 1638. Le premier ouvrage qui sortit de la presse américaine, fut "L'Appel de l'homme libre," un an après. Bientôt régna dans ces provinces cette liberté de la pensée, cette indépendance de l'esprit qui contribua si puissamment à leur donner une grande idée d'eux-mêmes et à élever leurs vues et leur ambition

---

Il ne sera exigé aucun intérêt d'un frère ou d'un voisin pauvre pour ce qui lui sera prêté .....	<i>Lév.</i>	25.	35.	36.
L'hérésie sera punie de mort, parce qu'un hérétique, comme un idolâtre, cherche à ravir les âmes des hommes au seigneur leur Dieu .....	<i>Zach.</i>	13.		13.
L'ivrognerie, qui transforme l'image de Dieu en celle de la brute, sera passible du châtement qu'on inflige aux bêtes, du fouet, etc .....	<i>Prov.</i>	26.		3.

pour l'avenir. Le Massachusetts qui marchait à la tête de ce mouvement, est aussi le premier pays américain qui ait produit des hommes célèbres dans les lettres et dans les sciences, comme Franklin.

L'éducation si nécessaire aux peuples libres occupa dès le commencement l'attention. Ce fut encore la Nouvelle-Angleterre qui donna l'exemple, et qui la première établit le meilleur système d'instruction populaire. Elle posa pour principe que l'éducation du peuple doit être obligatoire et à la charge commune. C'était annoncer des vues fort en avant de l'époque. Des écoles furent ouvertes dans toutes les paroisses, sous la direction de comités électifs, qui votaient les contributions nécessaires. Afin, disaient ces législateurs, que les lumières de nos pères ne demeurent pas ensevelies avec eux dans leurs tombeaux, nous décrétons, à peine d'amende, que tout arrondissement de cinquante feux établira une école publique où l'on enseignera à lire et à écrire ; et que toute ville de cent feux établira une école de grammaire pour préparer les enfans à l'université. Cette loi existe encore en substance dans le Massachusetts, qui s'en enorgueillit comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des peuples.\* Le résultat, c'est que l'éducation est plus universellement répandue aujourd'hui dans les Etats-Unis que chez aucune autre nation du monde. De l'éducation primaire, on passa aux hautes études pour lesquelles le célèbre collège de Harvard fut fondé en 1638. L'exemple donné par le Massachusetts fut suivi par les autres provinces, sauf la Virginie où l'on fit d'abord moins de progrès qu'ailleurs. Aussi le chevalier Berkeley s'en glorifiait-il dans cette réponse singulière qu'il donna dans le cours d'un interrogatoire : " Dieu merci, dit-il, il n'y a dans la colonie, ni écoles libres, ni imprimerie ; et j'espère que nous n'en aurons pas d'ici à trois siècles ; car les connaissances ont légué au monde la rébellion, l'hérésie et toutes les sectes ; et l'imprimerie les a répandues, comme elle a propagé les libelles contre le meilleur des gouvernemens," finissant ainsi le panégyrique de l'ignorance par la peinture des inconvéniens qui résultent des lumières pour le despotisme.

---

\* Story : *Commentaries on the Constitution of the United States.*



Dans le tableau rapide qui précède, nous avons esquissé à grands traits les développemens des colonies anglaises jusqu'à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, et tracé les formes de leur société. S'étant expatriés pour fuir la tyrannie politique et les persécutions religieuses, leurs habitans ne soupiraient qu'après une liberté qu'ils appréciaient tous les jours d'avantage lorsqu'ils comparaient leur état présent à leur état passé. Mais une fois qu'ils pensèrent n'avoir plus rien à craindre sous ce rapport, ils portèrent leur attention ailleurs, et ils découvrirent à côté d'eux des hommes qui cherchaient à leur disputer ce qu'ils regardaient déjà comme leur héritage naturel. Pendant longtemps ils s'étaient crus les dominateurs de l'Amérique septentrionale. Leurs établissemens faisaient des progrès rapides en tous sens, tandis que ceux des Français, faute d'émigrans, ne sortaient pas de leur berceau, où ils semblaient destinés à périr; mais lorsqu'enfin ils virent Colbert peupler le Canada de soldats licenciés et élever des forts tout autour de leurs frontières, ils prirent l'alarme et pressèrent l'Angleterre d'intervenir pour éloigner d'eux des voisins qui troublaient leur commerce et menaçaient leur indépendance. Témoins de l'ambition et des conquêtes de Louis XIV, qui dictait des lois à l'Europe, ils tremblaient de voir quelque jour la puissance de ce monarque ou celle de ses successeurs dominer l'Amérique, et le Canada, organisé militairement, devenir un voisin redoutable. C'est pourquoi, ils voulaient détruire dans son berceau, avant qu'il eut pris trop de développement, ce rival qu'ils croyaient ou feignaient de croire déjà si dangereux, et qu'ils ont combattu tant de fois depuis sans pouvoir l'assujétir. Ils firent offrir des hommes et de l'argent à l'Angleterre; et pour montrer leur bonne volonté, ils mirent eux-mêmes en 1690, quatre mille hommes à sa disposition pour envahir le Canada. Nous verrons bientôt de quel résultat fut accompagné le mouvement agresseur de ces colons déjà si ambitieux.

On a dû remarquer avant ce moment que le caractère de l'émigration anglaise d'autrefois et de l'émigration d'aujourd'hui n'a aucune similitude. L'ancien colon américain n'était point l'image de l'émigrant qui débarque de nos jours sur les rivages de l'Amérique. Le premier s'exilant pour des principes religieux ou politiques qu'il avait défendus les armes à la main, et qu'il chérissait

d'autant plus qu'il avait fait de sacrifices pour leur défense, conservait malgré sa défaite ce respect pour l'honneur, cette fierté républicaine qu'il avait contractée dans des luttes dont l'empire devait être le prix. Au contraire, le second, victime de l'indigence plutôt que de la persécution, est le fruit surabondant d'une société qui régorgé d'hommes que les vicissitudes du commerce, la centralisation de la propriété et les vices d'une organisation sociale très ancienne et très compliquée, ont réduits à la dernière misère. Les préoccupations de son esprit concentrées tout entières sur la recherche des moyens de se procurer une nourriture qui lui manque sans cesse, ne peuvent lui laisser cette élévation de sentiment qui ont distingué les premiers colons. Accablé sous le poids des maux qui l'affligent, insensible à tout ce qui n'est pas immédiatement lié à son existence matérielle, il lui faudra à coup sûr de longues années d'aisance pour s'élever au niveau des républicains du Massachusetts ou des gentilshommes catholiques du Maryland. Il est facile aussi de concevoir, qu'avec de pareils élémens la métropole aurait plus de chances de prolonger sa domination, si la population n'était pas déjà assez considérable pour faire la loi et imposer silence à toute influence qui lui serait trop hostile.

Si l'on compare à présent le colon français avec le colon anglais du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècle, l'on trouve encore là un grand contraste. Ce dernier était principalement dominé par l'amour de la liberté, du commerce et des richesses.\* Tous les sacrifices pour obtenir ces trois objets vers lesquels tendaient sans cesse ses pensées, n'étaient rien pour lui, car en dehors il ne voyait que ruine et abjection. Aussi dès que les traitans de l'Acadie le molestèrent par leurs courses sur les mers, ou que les Hollandais de la Nouvelle-York gênèrent son extension vers l'est par terre, il dirigea ses efforts pour rompre tous ces obstacles et s'emparer de ces deux contrées. En Acadie, il n'y avait que quelques centaines d'habitans dispersés sur les bords de l'océan; il était

---

\* Lord Brougham exagère singulièrement un fait lorsqu'il dit, que ce " colon bornait ses espérances de richesses aux inspirations du St.-Esprit et son ambition au désir de posséder le ciel dans l'autre vie". L'histoire nous prouve qu'il avait autant d'horreur de l'esclavage politique et commercial que de l'esclavage religieux.

par conséquent assez facile de conquérir une province encore couverte de forêts. La Nouvelle-Belgique encore moins en état de se défendre, faute d'appui en Europe, passa sous le joug sans faire de résistance. Mais au bout de ces conquêtes, l'Américain se trouva face à face avec le Canadien ; le Canadien, non pas marchand mais laboureur, chasseur et guerrier, le Canadien qui eût triomphé quoique plus pauvre, s'il eût été seulement la moitié aussi nombreux que ses adversaires. Sa vie à la fois insouciant et agitée, soumise et indépendante, avait une teinte plus chevaleresque, plus poétique que la vie calculatrice de ceux-ci. Catholique ardent, il n'avait pas été jeté en Amérique par les persécutions religieuses. Royaliste zélé, il ne demandait pas une liberté contre laquelle peut-être il eut combattu ; c'était un chercheur d'aventures courant après une vie nouvelle, un vétéran bruni par le soleil de la Hongrie, qui avait vu fuir le croissant devant lui sur le Raab, et pris part aux victoires des Turenne et des Condé, un soldat enfin qui avait vu fléchir sous le génie de Luxembourg le lion britannique et l'aigle autrichien. La gloire militaire était son idole, et, fier de marcher sous les ordres de son seigneur, il le suivait partout au risque de sa vie pour mériter son estime et sa considération. C'est ce qui faisait dire à un ancien militaire : " Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart descendent d'officiers et de soldats qui sortaient d'un des plus beaux régimens de France."

L'éducation que les seigneurs et le peuple recevaient des mains du clergé presque seul instituteur en Canada, n'était pas faite non plus pour éteindre cet esprit poussé à l'enthousiasme, qui plaisait au gouvernement par son royalisme, et au clergé par son dévouement à la protection des missions catholiques, missions qui redoutaient pardessus tout la puissance et le prosélytisme protestant de leurs voisins. Ainsi le gouvernement et le clergé avaient intérêt à ce que le Canadien fût soldat. A mesure que la population augmentait, la milice avec ce système devait y devenir de plus en plus redoutable. Le Canada était en effet presque une colonie militaire ; dans les recensemens l'on comptait les armes, comme dans les rôles d'armée.

Tels étaient nos ancêtres ; et comme l'émigration après quelques premiers efforts d'un instant, resta presque nulle, qu'il n'est pas

venu 3,000 véritables colons en Canada pendant toute la durée de la domination française,\* ce système était peut-être ce qu'il y avait de mieux, dans les circonstances, pour lutter contre la force toujours croissante des colonies voisines. Aussi pendant près d'un siècle l'immense supériorité de celles-ci vint-elle se briser contre cette milice aguerrie, qui ne succomba, en 1760, que sous le nombre, après une lutte acharnée de six ans, de six ans illustrés par de nombreuses et d'éclatantes victoires, et c'est à son courage encore que le Canada doit de ne pas faire partie de l'Union américaine aujourd'hui, en ce qu'il l'a empêché de devenir complètement américain de mœurs, de langue et d'institutions.

---

\* On peut en faire l'estimation en comparant le progrès de la population française depuis 1764 ; elle était alors de 65,000 âmes, elle atteint aujourd'hui près de 700,000.

## CHAPITRE II.

### LE SIÈGE DE QUÉBEC.

1689-1696.

Ligue d'Augsbourg formée contre Louis XIV.—L'Angleterre s'y joint en 1689, et la guerre, recommencée entre elle et la France, est portée dans leurs colonies.—Disproportion de forces entre ces dernières.—Plan d'hostilités des Français.—Projet de conquête de la Nouvelle-York ; il est abandonné après un commencement d'exécution.—Triste état du Canada et de l'Acadie.—Vigueur du gouvernement de M. de Frontenac.—Premières hostilités : M. d'Iberville enlève deux vaisseaux anglais dans la baie d'Hudson.—Prise de Pemaquid par les Abénaquis.—Sac de Schenectady.—Destruction de Salmon Falls (Sementels).—Le fort Casco est pris et rasé.—Les Indiens occidentaux, prêts à se détacher de la France, renouvellent leur alliance avec elle au premier bruit de ses succès.—Irruptions des cantons, qui refusent de faire la paix.—Patience et courage des Canadiens.—Les Anglais projettent la conquête de la Nouvelle-France.—Etat de l'Acadie depuis 1667.—L'Amiral Phipps prend Port-Royal ; il assiège Québec (1690) et est repoussé.—Retraite du général Winthrop qui s'était avancé jusqu'au lac St.-Sacrement (George) pour attaquer le Canada par l'ouest, tandis que l'Amiral Phipps l'attaquerait par l'est.—Désastre de la flotte de ce dernier.—Humiliation des colonies anglaises.—Misère profonde dans les colonies des deux nations.—Les Iroquois et les Abénaquis continuent leurs déprédations.—Le major Schuyler surprend le camp de la Prairie de la Magdeleine (1691) et est défait par M. de Varennes.—Nouveau projet pour la conquête de Québec formé par l'Angleterre.—La défaite des troupes de l'expédition à la Martinique et ensuite la fièvre jaune qui les décime sur la flotte de l'amiral Wheeler, font manquer l'entreprise.—Expéditions françaises dans les cantons [1693 et 1696] ; les bourgades des Onnontagués et des Onneyouths sont incendiées.—Les Miâmis font aussi essayer de grandes pertes aux Iroquois.—Le Canada plus tranquille, après avoir repoussé partout ses ennemis, se prépare à aller porter à son tour la guerre chez eux.—L'état comparativement heureux dans lequel il se trouve est dû à l'énergie et aux sages mesures du comte de Frontenac.—Intrigues de ses ennemis contre lui en France.

La France était en guerre avec une partie de l'Europe depuis déjà deux ou trois ans. La révocation de l'édit de Nantes avait soulevé contre elle les nations protestantes, qui avaient saisi ce prétexte pour reprendre les armes et venger leurs défaites passées. Le prince d'Orange, le plus acharné de ses ennemis, fut le principal auteur de la fameuse ligue d'Augsbourg, dans laquelle

entrèrent la plupart des puissances continentales. Le roi Jacques II, fervent catholique, recevant des subsides de Louis XIV pour être plus indépendant de son parlement, était resté attaché à l'alliance de ce monarque ; mais c'est tout ce qu'il pouvait faire que d'empêcher les Anglais de la rompre. En effet bientôt après il vit son peuple conspirer contre lui, et il eut la douleur de se voir précipiter du trône par son propre gendre, ce même prince d'Orange, soldat taciturne et ambitieux, qui dut la couronne d'Angleterre plus à sa religion et à la haine qu'il portait à la France qu'à son propre mérite. Il fut couronné à Londres sous le nom de Guillaume III. Louis XIV reçut le monarque déchu avec les plus grands égards en lui promettant de le replacer sur le trône ; mais la chute de Jacques lui donnait un ennemi de plus dans la Grande-Bretagne.

La France eut ainsi à combattre à la fois la Hollande, l'Allemagne, la Savoie, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre, multitude d'ennemis qui ne faisait que prouver sa puissance. Comme toujours les colons furent entraînés dans une guerre dont l'objet leur était étranger ; et parceque Louis XIV faisait trembler l'Europe, il fallait que les habitans de l'Amérique se battissent ensemble. Cela du reste entraînait dans les projets d'agrandissement des colonies anglaises.

Nous venons de voir quel chemin elles avaient déjà fait à l'époque où nous sommes parvenus, et quels élémens de puissance et de richesse elles possédaient pour l'avenir. Un commerce étendu, une population considérable, des institutions libres et la possession d'un des plus fertiles pays du monde, tel était le tableau que présentait l'ennemi que le Canada allait avoir à combattre, le Canada qui n'avait encore que 11,000 habitans, qui soutenait depuis longtemps une guerre sanglante avec les indigènes, et dont le commerce était presque entièrement anéanti. Aussi, les Américains disaient-ils, lorsqu'ils comparaient leurs forces aux nôtres, que c'était une proie qu'ils pouvaient saisir en alongeant seulement le bras.

Les Français néanmoins ne s'effrayèrent pas. Suivant leur antique usage, ils résolurent de ne pas attendre l'ennemi chez eux, mais de l'attaquer vivement chez lui, dans ses propres positions, malgré sa supériorité numérique. Il fut décidé de l'assail-

lir à la fois à la baie d'Hudson, dans la Nouvelle-York et sur différents points de ses frontières du Nord. Le ministre de la marine à Paris, M. de Frontenac en Canada où il fut renvoyé, devaient activer, chacun de son côté, les préparatifs de guerre. Louis XIV avait chargé le dernier de fournir à la compagnie du Nord les secours dont elle pourrait avoir besoin pour exécuter la première partie du plan, c'est-à-dire pour chasser les Anglais de tous les lieux qu'ils occupaient à la baie d'Hudson.\* M. de Frontenac devait s'entendre en même temps avec M. de Manneval, pour mettre hors d'insulte l'Acadie qui était la province la plus exposée aux courses des ennemis.

Un des projets de conquérir la Nouvelle-York suggérés par le chevalier de Callières, qui, pendant les tergiversations de la cour, en avait présenté plusieurs, comme on a vu plus haut, fut agréé ; mais le gouvernement adopta un plan d'exécution plus compliqué que celui de cet officier. M. de la Caffinière devait avec deux vaisseaux balayer la côte de l'Atlantique depuis le golfe St. Laurent jusqu'à New-York, et bloquer ensuite cette ville sans trop s'exposer en attendant les troupes chargées de l'attaquer par terre. M. de Frontenac, en arrivant à Québec, devait faire, de son côté, ses préparatifs avec le plus grand secret et conduire lui-même les troupes par terre jusqu'à la ville qu'on voulait prendre. Si l'entreprise réussissait et que la province tombât en son pouvoir, il devait y laisser la population catholique en prenant les mesures nécessaires pour s'assurer de sa fidélité, garder prisonniers les officiers et les principaux citoyens qui pourraient se racheter par de bonnes rançons, et renvoyer tout le reste dans la Nouvelle-Angleterre et dans la Pennsylvanie. Le chevalier de Callières demeurerait gouverneur de la conquête. Comme on supposait que l'ennemi tâcherait de reprendre le pays, l'ordre était donné de brûler toutes les habitations jusqu'à une certaine distance autour de New-York, et de forcer les autres à payer une forte contribution pour se racheter. L'on reconnaît là le génie dur et impitoyable de Louvois, assez conforme d'ailleurs au système de guerre suivi à cette époque en Amérique.

Les courses que l'on ferait en même temps sur les frontières

---

\* Ces instructions sont du 7 juin, et la guerre fut déclarée à la Grande-Bretagne le 25 du même mois.

anglaises, n'auraient pour but que d'inquiéter l'ennemi, diviser ses forces et occuper les Indiens.

Les premières hostilités commencèrent à la baie d'Hudson, où M. de la Ferté prit le fort de New-Severn. Le capitaine d'Iberville, officier canadien plein d'audace et devenu célèbre depuis par ses exploits et surtout par l'établissement de la Louisiane, arrivait à Ste.-Anne, autre poste de cette baie, lorsque deux vaisseaux anglais, l'un de 22 et l'autre de 14 canons, parurent à la vue du fort. On devina sans peine leur dessein, car dans les papiers du gouverneur de New-Severn on avait trouvé des lettres de la compagnie de Londres, qui lui enjoignaient d'y proclamer le prince d'Orange roi de la Grande-Bretagne, et de prendre possession de toute la baie d'Hudson au nom de l'Angleterre. Ces vaisseaux, voyant les Français sur leurs gardes, voulurent user de ruse ; mais d'Iberville les fit tomber eux-mêmes dans le piège qu'ils cherchaient à lui tendre, et après avoir tué ou pris une partie de leurs équipages dans des ambuscades, il les obligea d'amener leur pavillon. Un troisième vaisseau fut enlevé par un acte d'audace incomparable. D'Iberville avait envoyé quatre hommes pour l'observer dans les glaces. Deux tombèrent entre les mains des Anglais qui les tinrent tout l'hiver liés à fond de cale. Le printemps ils prirent le plus faible pour aider à leur manœuvre. Un jour que la plupart des matelots étaient dans le haut de la mature, le Canadien n'en voyant que deux sur le pont, sauta sur une hache, leur cassa la tête, courut délivrer son camarade, et tous deux se saisissant des armes s'emparèrent du navire qu'ils conduisirent au fort français où son chargement fut d'un grand secours.

Après ces premières hostilités, d'Iberville laissa le commandement de la contrée à son frère, M. de Méricourt, et fit voile sur l'une des prises pour Québec. Il trouva le pays encore tout ému du massacre de Lachine, et le gouverneur qui prenait des mesures vigoureuses pour repousser les invasions de barbares, que le retard des opérations françaises avait favorisées.

Les vaisseaux destinés à l'attaque de New-York sur lesquels devait s'embarquer M. de Frontenac, avaient perdu plus d'un mois à la Rochelle pour se faire radouber ; ensuite les bâtimens du commerce qu'ils avaient eu à convoyer avaient retardé telle-



ment leur marche qu'ils n'étaient arrivés que vers le milieu de septembre en Acadie, où M. de Frontenac resta quelques jours et laissa ordre en partant à M. de la Caffinière, s'il arrivait avant le 1er novembre à New-York, de croiser en face du port jusqu'au 10 décembre tenant tout prêt pour le débarquement, et si, à cette date, il ne recevait point de ses nouvelles de s'en retourner en France. L'état dans lequel le gouverneur trouva le Canada à son arrivée ne lui permit point de s'occuper d'invasion. M. Denonville avait, comme on a vu, par une suite d'actes marqués au coin de l'imprévoyance ou de la faiblesse, réduit le pays à ne pouvoir se défendre même contre les cantons iroquois. M. de la Caffinière ne voyant paraître personne après avoir attendu jusqu'au-delà du temps indiqué, et capturé dans l'intervalle plusieurs vaisseaux, dut lever le blocus et gagner la haute mer.

Quoique M. de Frontenac eût trouvé la colonie inondée de sang et les Iroquois presqu'aux portes de Montréal prenant et brûlant les habitans, défaisant un parti dont une portion périsait au piquet dans les flammes ; quoiqu'il ne se passât pas de jours qu'ils ne commissent de pareilles barbaries sur les deux rives du fleuve qu'ils cotoyaient dans leurs légers canots d'écorce, et que, pour comble de disgrâce, il vît arriver au moment où il lui envoyait des secours, M. de Varennes, chargé par M. Denonville d'évacuer le fort de Catarocoui après en avoir fait sauter les fortifications, il n'en jugea pas moins, avec sa sagacité ordinaire, que ce n'était qu'en frappant des coups audacieux qu'il pourrait sauver le Canada, relever le courage des habitans, et reconquérir la confiance des alliés qu'on avait parmi les indigènes en rétablissant l'honneur de ses armes, et que s'il ne pouvait pas entreprendre la conquête de toute une province, il pouvait du moins par ses bandes mobiles l'inquiéter et la harasser beaucoup. L'important pour le moment, c'était d'agir. Aussi dès qu'il eut les rênes du pouvoir en main, une nouvelle vigueur en pénétra-t-elle rapidement toutes les parties et remplit-elle les Canadiens et les Sauvages d'une ardeur toute guerrière. Les Abénaquis déjà excités par M. Denonville, levèrent les premiers leur hache terrible.

Ils se mirent en campagne en 1689, et dirigèrent leurs coups sur Pemaquid, fort situé entre les rivières Penobscot et Kénébec sur le bord de la mer, et qui les incommodait beaucoup.

Ils attaquèrent d'abord les habitans du voisinage, tuant tous ceux qui voulaient résister, et investirent ensuite la place montée de 20 pièces de canons. Elle eut beau se défendre pendant plusieurs heures, il fallut qu'elle se rendit sans condition. Ils la rasèrent avec toutes les maisons d'alentour, et s'en retournèrent dans les chaloupes qu'ils avaient prises après en avoir égorgé les équipages.

Fiers de ce premier succès, ils entreprirent sur le champ une seconde expédition encore plus importante. Les Américains avaient élevé une douzaine de petits forts pour protéger les établissemens qu'ils avaient dans leur voisinage; ils tombèrent dessus brusquement, les surprirent et renouvelèrent les horreurs dont Montréal venait d'être le théâtre. Ils les emportèrent tous les uns après les autres, et deux cents personnes périrent sous le glaive de ces barbares. Après ce sanglant exploit qui répandit la terreur jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre, ils s'en retournèrent chargés de butin. Ces deux expéditions, entreprises coup sur coup, ôtèrent aux Anglais tout espoir de détacher les Abénaquis des Français.

Pendant ce temps là M. de Frontenac faisait dire au commandant de Michilimackinac, M. de La Durantaye, qu'il allait porter la guerre dans les provinces ennemies et qu'il eût à en prévenir les Outaouais et les Hurons, auxquels il devait faire comprendre que les affaires allaient changer de face, que la France voulait prendre une attitude digne d'elle. Puis sans attendre la belle saison, il mit trois expéditions sur pied au milieu de l'hiver de 1689-90 pour fondre par trois endroits à la fois sur les Anglais. La première, commandée par d'Aillebout de Mantet et Lemoine de Ste.-Hélène, composée d'un peu plus de 200 Canadiens et Sauvages, fut lancée sur la province de la Nouvelle-York. Plusieurs gentilshommes en faisaient partie, et entre autres d'Iberville et LeBert du Chêne, le héros d'un des romans de Le Sage. Ces intrépides chefs de bande voulaient aller attaquer la ville d'Albany elle-même; mais les Indiens, intimidés par l'audace de l'entreprise, refusèrent de les suivre. Il fut résolu alors de se rabattre sur Schenectady, situé à 17 milles d'Albany, et que les Français appelaient Corlar du nom de son fondateur. L'on arriva le 8 février, dans la soirée, devant ce bourg dont l'enceinte en forme

de carré long était percée de deux portes et renfermait 80 maisons. Les habitans, quoiqu'avertis plusieurs fois de se tenir sur leurs gardes, dormaient dans une fatale sécurité, n'ayant pas même mis de sentinelles à leurs portes. Ils n'avaient pas voulu croire qu'il fût possible aux Canadiens, chargés de leurs vivres et de leurs armes, de faire plusieurs centaines de milles en plein cœur d'hiver au milieu des bois, des glaces et des neiges, incrédulité qui leur coûta cher ! Les Français ayant reconnu la place, y entrèrent sans bruit vers 11 heures du soir par une grosse tempête de neige, et investirent toutes les maisons. Ces hommes couverts de frimats, l'œil ardent, la vengeance au cœur, ressemblaient aux terribles fantômes des poésies du nord. C'était la mort qui entra dans les rues désertes de Schenectady destiné à périr dans cette nuit fatale. Les ordres se communiquaient à demi voix et la capote du soldat, suivant la consigne, assourdisait le bruit des armes, lorsqu'à un signal donné chacun poussa un cri sauvage et s'élança dans les maisons, dont les portes furent brisées à coups de hache. Les malheureux habitans remplis d'effroi ne songèrent guère à se défendre. Il n'y eut qu'une espèce de fort gardé par une petite garnison, qui fit une vive résistance à d'Aillebout de Mantet, qui s'en empara enfin, et passa au fil de l'épée tout ce qu'il y avait dedans. La ville fut ensuite livrée aux flammes. Deux maisons seulement furent épargnées, celle où l'on avait porté un officier canadien blessé, M. de Montigny, et la maison du commandant de la place, le capitaine Sander, dont l'épouse avait autrefois généreusement recueilli quelques prisonniers français. Un grand nombre de personnes périrent dans ce massacre, fruit du système atroce de guerre qu'on avait adopté, et secondes représailles de celui de Lachine attribué aux instigations des Anglais. On accorda la vie à une soixantaine de vieillards, femmes et enfans, échappés à la première furie des assaillans, dont vingt-sept furent emmenés en captivité.\* Le reste de la population se sauva dans la direction d'Albany, sans vêtemens, au milieu d'une neige épaisse qui tombait toujours

\* Plusieurs de ces détails m'ont été fournis par le Dr. O'Callaghan, auteur de l'excellente histoire de la Nouvelle-York sous la domination hollandaise. Il les a puisés dans les archives du pays où s'est passé l'évènement.

poussée par un vent violent. Ving-cinq de ces fugitifs se gelèrent des membres dans leur fuite.

La nouvelle de cette affreuse tragédie parvint dans la capitale de la province au point du jour. Elle y fut portée par un homme qui n'avait eu que le temps de sauter sur un cheval, et qui eut le genou fracassé par une balle en fuyant. Elle jeta la ville dans une consternation extrême ; on disait que les Français arrivaient au nombre de 1400, tant la peur grossissait les choses. L'on tira le canon d'alarmes, on mit Albany en état de défense, et la milice fut appelée sous les armes jusqu'à une grande distance.

Cette expédition fit une sensation extraordinaire parmi les tribus indiennes. L'on n'en parle encore chez les anciens habitans de la contrée qu'avec un sentiment de terreur. La retraite fut accompagnée de plusieurs accidens ; l'on manqua de vivres, les hommes furent obligés de se disperser ; plusieurs furent tués ou pris, et le reste atteignit Montréal épuisé de fatigues et de faim.

La seconde bande, formée aux Trois-Rivières, n'était composée que de 52 Canadiens et Sauvages. Hertel, homme de tête et de résolution, la commandait. Après une marche de deux mois, il tomba à la fin de mars sur l'établissement de Salmon Falls, au bord de la rivière Piscataqua, dans la Nouvelle-Angleterre, lequel était défendu par une maison fortifiée et deux forts de pieux. Il fit attaquer sur le champ tous ces ouvrages à la fois et les emporta d'assaut. On fit une partie des habitans prisonniers et le bourg fut livré aux flammes.

Les ennemis s'étant ralliés, se présentèrent vers le soir au nombre de 200 pour attaquer les Canadiens. Hertel se mit en bataille sur le bord d'une petite rivière sur laquelle il y avait un pont étroit qu'il fallait passer pour l'atteindre. Les Anglais méprisant le petit nombre de ses gens, s'y engagèrent avec assurance. Lorsqu'il jugea qu'ils s'étaient assez avancés, Hertel les chargea l'épée à la main, et dix-huit ennemis tombèrent tués ou blessés du premier choc. Le reste tourna aussitôt le dos et lui abandonna le champ de bataille. La Fresnière, son fils aîné, fut blessé, et Crevier, son neveu, resta parmi les morts. Après cette rencontre, il se retira sans être inquiété.

Le troisième parti fut organisé à Québec, sous le commande-

ment de M. de Portneuf, fils du baron de Bécancourt. Il était composé de Canadiens, d'une compagnie de troupes tirées de l'Acadie, et de quelques Abénaquis. Il ne fut pas moins heureux que les autres. Il s'empara de Casco, bourg situé sur le bord de la mer, à l'embouchure de la rivière Kénébec, et qui était défendu par un fort monté de huit canons, devant lequel il fallut ouvrir la tranchée. La garnison aurait fait probablement une plus longue résistance sans une sortie dans laquelle périrent ses plus braves soldats. Les fortifications furent rasées, et les maisons réduites en cendre à deux lieues à la ronde.

Ces bandes intrépides qui ne s'étaient pas contentées de ravager le plat pays comme le portaient leurs ordres; mais qui s'étaient attaquées aux places fortifiées, n'étant arrêtées ni par la distance, ni par la rigueur de l'hiver, ni par les fatigues et les dangers de toute espèce, apprirent aux colonies anglaises qu'une direction nouvelle et énergique présidait enfin aux opérations des Français et que la guerre allait prendre maintenant une autre tournure. En effet ces excursions retinrent les ennemis chez eux, et firent abandonner les négociations qui se continuaient entre nos alliés et les Iroquois confédérés, pour former une ligue contre le Canada, ce qui aurait été un grave danger.

Le comte de Frontenac, pour montrer aussi aux Indiens occidentaux que ces victoires n'étaient pas vaines, et les mettre en même temps en état de se passer du commerce anglais, leur envoya dans le printemps un grand convoi de marchandises à Michilimackinac avec des présens qui leur furent remis par Perrot, pour lequel ils continuaient toujours d'avoir une grande considération, et qui arriva au moment même où leurs ambassadeurs allaient partir pour conclure un traité définitif avec les Iroquois.

La nouvelle des excursions heureuses des Canadiens et l'arrivée du convoi changèrent subitement les dispositions de ces tribus lointaines. Quand ils virent les Français, victorieux de leurs ennemis, arriver chargés de marchandises et en assez grand nombre pour les rassurer contre la vengeance des cantons, ils ne craignirent plus de rompre avec eux, et, charmés des présens que Perrot fit valoir avec une adresse admirable, ils s'attachèrent plus étroitement que jamais aux intérêts de leur ancien allié. Bientôt après cent dix canots, portant pour 100 mille écus de pelleteries,

conduits par plus de 300 Sauvages de toutes les tribus, partirent pour Montréal, où ils furent reçus aux acclamations de toute la ville. Ils y trouvèrent le gouverneur, qui dut s'applaudir, en les voyant arriver, du succès de sa politique qui d'ennemis presque déclarés avait fait en si peu de temps de tous ces peuples des alliés fidèles et dévoués. Ce revirement soudain ne s'était pas opéré cependant sans opposition comme on va le voir.

Le célèbre le Rat, qui avait travaillé avec une si perverse sagacité à rompre les négociations de M. Denonville avec les Iroquois, avait changé à ce qu'il parait de politique, et cherchait maintenant à former une grande alliance de toutes les tribus Sauvages en y comprenant même les cinq nations, ces implacables ennemis de sa race. Pour parvenir à son but, il n'était pas éloigné de s'allier aux Anglais contre les Français si cela était nécessaire. Les Outaouais, dont la grossièreté naturelle permettait d'en faire de faciles instrumens, servaient à son dessein. L'habile le Rat mit dans leur bouche ces paroles insolantes qu'ils répondirent lorsqu'on voulut les empêcher de renvoyer les prisonniers Tsonnonthouans : " Nous nous étions figurés que les Français étaient des guerriers, mais ils le sont beaucoup moins que les Iroquois. Nous ne sommes plus surpris s'ils ont été longtemps sans rien entreprendre, c'est le sentiment de leur faiblesse qui les retenait. Après avoir vu avec quelle lâcheté ils se sont laissé massacrer dans l'île de Montréal, il nous est évident que nous ne pouvons plus en attendre de secours. Leur protection nous est devenue non seulement inutile, mais nuisible par les engagemens où elle nous a entraînés mal à propos ; leur alliance ne nous a pas fait moins de tort pour le commerce que pour la guerre ; elle nous a privés de la traite avec les Anglais, beaucoup plus avantageuse qu'avec eux, et cela contre toutes les lois de protection qui consistent à maintenir la liberté du commerce. On laisse tomber sur nous tout le poids de la guerre, tandis que nos prétendus protecteurs, par une conduite pleine de duplicité, cherchent à se mettre à couvert, en mendiant la paix avec toutes sortes de bassesses, et préfèrent signer un traité honteux et souffrirent les hauteurs d'un ennemi insolent, que de retourner au combat. En un mot, l'on nous prendrait plutôt pour les protecteurs des Français que pour un peuple qui en est protégé." Rien

n'annonce mieux que ce discours dans quel discrédit M. Denonville avait laissé tomber notre influence chez ces peuples.

Les cantons qui se croyaient au moment de former une grande confédération de toutes les nations indigènes, capable de les venger peut-être de toutes les insultes des Européens, entrèrent en fureur lorsqu'ils virent leur projet chéri s'évanouir comme un beau rêve. Ils envoyèrent promettre des secours à la Nouvelle-York, pour venger le sac de Schenectady ; ils se saisirent du chevalier d'Eau en mission chez les Onnontagués, ils brûlèrent deux personnes de sa suite, ils lâchèrent leurs guerriers sur la colonie ; ils ne respiraient que massacre et vengeance. Mais les partis qu'ils envoyèrent furent repoussés partout. Le pays, depuis longtemps le théâtre d'irruptions sanglantes, commençait à se couvrir çà et là d'ouvrages palissadés et munis de canons, qui renfermaient ordinairement l'église et le manoir seigneurial, et où, à la première alarme, la population, hommes, femmes et enfans, courait se réfugier. Chaque village était sur le qui-vive prêt à combattre, c'est-à-dire prêt à répéter les scènes du moyen-âge lorsque l'Europe chancelait entre la civilisation et la barbarie. Les annales canadiennes ont conservé le souvenir de plusieurs défenses héroïques de ces petits forts, où vint toujours se briser le courage barbare et indiscipliné des Indigènes. Deux des plus célèbres sont celles de madame de Verchères en 1690, et de sa fille deux ans après. Surprises l'une et l'autre pendant qu'elles étaient seules, ou presque seules, elles eurent à peine chaque fois le temps de fermer les portes des forts où elles se trouvaient, qu'ils étaient déjà investis par une foule de Sauvages. Sans se déconcerter ni perdre courage elles tirèrent le canon, prirent les fusils et s'en servirent avec tant d'adresse en se multipliant et se montrant successivement sur différens points que les barbares, croyant les forts défendus par plus de monde, avaient fini les deux fois par se retirer après les avoir tenus bloqués pendant quelque temps. La fréquence du danger avait aguerris la population ; les femmes et les enfans se battaient comme les hommes. Dans un combat où un parti de Sauvages s'était retranché dans une maison et se défendait avec désespoir, l'on vit des habitans s'avancer jusqu'auprès des fenêtres et en arracher par la chevelure les Sauvages qui se présentaient pour tirer.

Le plus grand mal de cette petite guerre, c'est qu'une partie des terres ne pouvait être ensemencée, et qu'il en résultait une disette qui allait toujours en augmentant.

L'on s'attendait en Canada que l'expédition contre New-York serait reprise, et que cette ville pourrait être attaquée par mer et par terre de bonne heure dans l'été de 1691. Mais l'orage grossissait continuellement en Europe contre Louis XIV. L'accession de l'Angleterre à la coalition exigeant un nouveau déploiement de forces, empêcha la France de faire les armemens nécessaires pour l'Amérique. M. de Seignelay manda à M. de Frontenac que le roi avait trop d'ennemis sur les bras pour pouvoir lui envoyer du secours, et qu'il fallait abandonner pour le moment le projet d'envahir les colonies anglaises. Il lui recommandait en même temps d'employer le crédit qu'il s'était acquis sur l'esprit des Iroquois, pour faire une paix solide et honorable avec eux, et de tâcher surtout de réunir les habitans dans des bourgades faciles à défendre contre les Sauvages.

Sur ces nouvelles M. de Frontenac, qui avait étonné l'ennemi par la vigueur de ses attaques, se mit en frais de tirer parti de son effroi pour traiter. Toutes les nations du nord et de l'ouest avaient été alliées fidèles jusqu'au moment où les cantons leur avaient fait voir qu'il y avait moins d'avantage à commercer avec le Canada qu'avec les Anglais, qui vendaient leurs marchandises à meilleur marché et payaient les pelleteries plus cher. Cette découverte avait causé un premier refroidissement. L'irruption heureuse des Iroquois dans l'île de Montréal avait changé ce refroidissement en mépris. Plusieurs Sauvages appartenant à ces diverses nations avaient été témoins du massacre de Lachine, et étaient rentrés chez eux avec la conviction que les Français allaient succomber sous les efforts de leurs ennemis victorieux. On aurait dit qu'ils ressentaient une secrète joie de se voir débarassés d'un allié incommode, qui avait été plutôt leur maître que leur ami. Ils oubliaient déjà les services qu'ils en avaient reçus tant de fois, et les dangers qu'ils allaient courir encore s'ils restaient seuls abandonnés à l'ambition de leur implacable ennemi. Mais la main puissante du comte de Frontenac, en reprenant les rênes du gouvernement, avait ramené bientôt tous ces peuples dans leur ancienne alliance.



Il commença, suivant ses ordres, par la confédération iroquoise. Il n'eut pas besoin d'ouvrir les négociations, car tout en faisant la guerre, le Canada maintenait toujours, au moyen des missionnaires, des relations diplomatiques avec quelques unes des tribus confédérées. Il avait conquis l'amitié des chefs iroquois ramenés de France, et surtout la confiance d'Ouréouharé, le plus important parmi eux. Sur le conseil de ce chef, il renvoya quatre de ses compagnons dans les cantons avec l'ambassadeur iroquois qu'il avait trouvé à Montréal à son arrivée. Ouréouharé les chargea de dire à leurs compatriotes qu'ils retrouveraient toujours dans le gouverneur les qualités qui les avaient charmés autrefois, et qu'ils pourraient faire la paix avec lui à des conditions favorables.

Les cantons tinrent conseil dans le mois de janvier pour discuter les recommandations d'Ouréouharé. Il y assistait quatre-vingts chefs. Les délibérations furent longues à cause de la négociation entamée avec les Outaouais et les autres Indiens occidentaux dont on a parlé tout à l'heure, et surtout de la présence d'un député de la Nouvelle-York, qui faisait tous ses efforts pour empêcher aucun arrangement. Frontenac s'étant douté que des intérêts hostiles étaient consultés, en éprouvait une mauvaise humeur qu'il ne cachait pas. Il fut choqué surtout du délai qu'on mettait à discuter les propositions mises dans la bouche d'Ouréouharé. Lorsque l'ambassadeur iroquois, revenu dans le mois de mars avec la réponse, voulut assez maladroitement afficher de la hauteur et parler comme l'envoyé d'une nation redoutable, le gouverneur indisposé contre lui refusa de le voir ; ce qui l'humilia d'autant plus que celui-ci affectait en même temps de montrer une grande politesse aux personnes de sa suite. M. de Frontenac chargea ensuite Ouréouharé, arrivant des cantons et qui partait pour y retourner, de huit colliers, avec ordre de les présenter de manière à faire croire qu'il n'y était pour rien. La dextérité et la noblesse qu'il mettait dans toutes ces négociations eurent un bon effet, et si la paix ne fut pas immédiatement conclue, les Iroquois perdirent du moins beaucoup de leur fierté.

Cependant les colonies anglaises, menacées d'une invasion qu'elles ne croyaient qu'ajournée, et tenues continuellement dans la terreur par les bandes canadiennes, qui par représailles allaient porter leurs ravages jusqu'aux portes de leurs capitales, résolurent

de faire un grand effort pour s'emparer de la Nouvelle-France toute entière et couper ainsi le mal dans sa racine. Lorsqu'elles comparaient leurs forces à celles du Canada et qu'elles ne se surprenaient pas à trembler sous la hache de quelques hordes fugitives sorties des neiges du Nord, elles s'étonnaient qu'un si petit peuple pût troubler ainsi leur repos, et pensaient qu'avec de la bonne conduite la conquête de Québec ne fût chose facile. Afin de discuter sérieusement ce projet elles nommèrent des députés, qui s'assemblèrent dans le mois de mai à New-York et donnèrent à leur réunion le nom de congrès, nom devenu fameux depuis. Il fut résolu d'attaquer le Canada à la fois par terre et par mer, pour en finir plus vite. Deux mille hommes devaient être levés pour l'envahir par le lac Champlain appuyés de 1500 Iroquois et autres Sauvages. Une force suffisante en vaisseaux et en soldats devait être demandée à l'Angleterre vers laquelle on envoya un agent, pour l'envahir par le golfe St.-Laurent et prendre Québec, après avoir enlevé l'Acadie en passant. Mais l'agent arriva à Londres au moment où, menacée d'une invasion en Irlande par Jacques II, et venant de perdre la bataille navale de Beachy gagnée par Tourville, cette puissance voyait la suprématie des mers lui échapper. Il ne put en conséquence rien obtenir de son gouvernement. Malgré ce contretemps fâcheux, les colonies comptant sur la grande supériorité numérique de leurs forces, décidèrent d'exécuter leur projet seules, et sans perdre le temps à attendre, l'ordre fut donné d'armer immédiatement une flotte et de lever des troupes de terre en quantité suffisante. Une ardeur toute guerrière s'était emparée de cette population commerçante. L'armée de terre, chargée de pénétrer en Canada par le lac Champlain, fut mise sous les ordres du général Winthrop. Le chevalier Guillaume Phipps eut le commandement de la flotte destinée à s'emparer de l'Acadie et de Québec. Phipps, natif de Pemaquid et fils d'un forgeron, avait été berger dans sa jeunesse. Après avoir appris le métier de charpentier, il s'était fait un vaisseau dans lequel il avait commencé à naviguer, et était devenu bientôt assez bon marin. Promu au commandement d'une frégate, il avait réussi à retirer du fond de la mer, sur les côtes de Cuba, d'un galion espagnol naufragé, pour la valeur de 300,000 livres sterling en or, en argent, en perles et en bijoux. Cette

trouvaille qui avait ébloui l'Angleterre, lui avait valu le titre de chevalier. Quelque temps après son expédition de Québec, il fut nommé gouverneur du Massachusetts, et mourut en 1693 à Londres, où il avait été appelé pour répondre à des accusations portées contre lui.

Cet heureux aventurier, chargé de l'attaque des possessions françaises du côté de la mer, cingla d'abord vers l'Acadie dont la position intermédiaire entre Québec et Boston, devait attirer ses premiers coups. Cette province tombée en son pouvoir, devenait le point d'appui et, en cas de revers, de retraite à l'expédition principale, dont le succès allait entraîner la prise de tout le Canada. L'Acadie depuis le traité de Breda n'avait été inquiétée qu'au dehors par les corsaires qui rôdaient de temps à autre sur ses côtes ; au dedans elle était demeurée dans son état de léthargie et de langueur habituelle, dont elle ne sortait que quand elle entendait le canon résonner à ses portes. Mais en restant stationnaire elle avait reculé, car la Nouvelle-Angleterre avait parcouru un chemin prodigieux depuis vingt-cinq ans. Aussi à la rupture de la paix se trouva-t-elle encore incapable de se défendre. Sa faiblesse était telle, qu'un simple corsaire portant cent-dix hommes, s'était emparé de Pantagoët, où M. de Chambly qui avait remplacé le chevalier de Grandfontaine comme gouverneur, faisait sa résidence. Le fort de Jemset dans la rivière St.-Jean, où commandait M. de Marson, avait subi le même sort.

La cour s'était contentée d'y envoyer de loin à loin des commissaires pour faire rapport sur l'état du pays. Dans celui de M. de Meules de 1685, la population est portée à 900 âmes, ce qui pouvait en donner à peu près 1000 à la reprise des hostilités. Tous ces agens recommandaient des améliorations qui n'étaient jamais exécutées. Talon lui-même visita la contrée en 1672, en retournant en Europe, où il était appelé pour traiter avec le chevalier Temple qui avait manifesté à Colbert le désir de se retirer sur les terres de France, et à qui le roi devait accorder avec d'autres faveurs, des lettres de naturalisation. Comme cet homme avait des talens et de la fortune, on attendait de grands avantages de cette négociation pour l'Acadie où il parlait de s'établir ; mais les nuages qui couvraient la faveur du diplomate anglais à la cour de Londres s'étant dissipés, cette affaire n'eut pas de suite.

Quelque temps avant la guerre, Louis XIV avait encore envoyé en Amérique un commissaire, M. Paquine, qui avait recommandé d'abandonner Port-Royal, parceque l'accès en était difficile, et que ce poste était à la fois trop éloigné du Cap-Breton, du Canada et de Terre-neuve pour en être secouru, et avait suggéré de fortifier la Hève, Canscau et Pantagoët, ainsi que d'ouvrir un chemin entre ce dernier poste et le Canada que Talon avait autrefois commencé à faire du côté de Québec.\* Mais l'on délibérait encore sur l'exécution de ces suggestions que le gouvernement approuvait, lorsque Phipps parut.

Sa flotille, composée d'une frégate de 40 canons et de deux corvettes avec des transports portant 700 hommes de débarquement, était arrivée trop tard pour secourir en passant, comme elle en avait l'ordre, le fort de Kaskebé situé dans le pays qui forme aujourd'hui l'Etat du Maine, et qu'on savait attaqué par les Français ; il venait de se rendre à M. de Portneuf. Elle avait alors continué sa route vers Port-Royal, où elle arriva le 20 mai.

Il n'y avait que soixante-et-douze soldats dans cette capitale dont les fortifications étaient en ruines.† Le gouverneur, M. de Manneval, ne songea pas même à se défendre. Il obtint une capitulation honorable, que Phipps, découvrant la faiblesse de la garnison et le mauvais état de la place, ne se fit aucun scrupule de violer. A l'exemple de Charnisé, il pilla les habitans, car dans cette contrée lointaine on pouvait tout faire impunément le mal comme le bien restant à peu près inconnu, et après avoir forcé les Acadiens à prêter serment de fidélité à l'Angleterre, il nomma six magistrats pour maintenir l'ordre, et remit à la voile emmenant M. de Manneval prisonnier. Delà il courut à Chedabouctou, où M. de Montorgueil, qui occupait un fort avec quatorze hommes, fit une si vigoureuse défense, qu'il l'obligea d'y mettre le feu. A l'île Percée, Phipps ne laissa rien debout ; il brûla jusqu'à l'humble chapelle des habitans ; puis chargé de dépouilles il retourna dans son pays glorieux de ses faciles succès, qui semblaient d'un heureux augure pour l'entreprise principale qui restait à accomplir, la conquête de Québec.

Après son départ, l'Acadie tomba pendant quelque temps en

---

\* *Documens de Paris.*

† *Documens de Paris.*

proie aux déprédations de deux corsaires, qui incendièrent Port-Royal resté sans chef pour le défendre, massacrèrent quelques habitans, et enlevèrent presque aux yeux du chevalier de Villebon qui arrivait d'Europe, le vaisseau qui l'avait amené avec les présens pour les Indiens, qui se trouvaient encore à bord. Malgré cette perte, les Sauvages protestèrent de leur fidélité à la France, et déclarèrent que puisqu'ils avaient reçu de la poudre et des balles, ils étaient satisfaits et qu'ils rendraient bon compte des ennemis. On a vu en effet qu'ils n'avaient pas besoin d'être sollicités pour agir. Ils avaient plusieurs sujets de plainte contre les Anglais, qui avaient mis peu de soin à remplir fidèlement les traités conclus avec eux.\* Le temps écoulé depuis la trahison du Major Waldron, qui avait fait tomber 400 des leurs entre ses mains à Coheco par surprise, dont 200 avaient été mis au gibet ou réduits en esclavage, ce temps n'avait fait qu'augmenter leur soif de vengeance. Ils virent arriver avec joie le moment de satisfaire les mânes de leurs frères morts d'une manière ignominieuse, et Waldron fut leur première victime. Ils le surprirent à Dover, sur la frontière, où il faisait ordinairement sa résidence. Il avait alors plus de quatrevingts ans ; ils le mirent dans un fauteuil sur une table, et lui demandèrent avec ironie, qui allait maintenant juger les Indiens ? Au milieu des cris et des apostrophes barbares, ils lui coupèrent le nez, les oreilles, lui firent subir mille cruautés, jusqu'à ce qu'épuisé par la perte de son sang, il tombât de son siège sur la pointe de son épée qu'un des Sauvages avança sous lui. Cette vengeance indienne fut le signal des hostilités.

Tandis que M. de Villebon reprenait paisiblement possession de l'Acadie que les Anglais n'avaient pu garder, et que le chevalier Nelson, envoyé de Boston pour gouverner cette province, tombait entre les mains des Français avec le vaisseau qui le portait, l'Angleterre qui s'en croyait encore maîtresse, réunissait cette contrée au Massachusetts à la suite des troubles dont nous avons parlé dans le dernier chapitre. Il paraît qu'à cette époque le cabinet de Londres avait résolu de réunir ensemble toutes les colonies depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la baie de Delaware, afin de les maintenir dans l'obéissance par le contrepois d'intérêts contraires, et surtout pour mettre une barrière à l'extension

---

\* Belknap : *History of New-Hampshire.*

des établissemens français.\* Avait-elle le projet d'établir un pareil rempart contre la puissance des Etats-Unis, lorsqu'elle a réuni récemment les Canada et laissé entrevoir l'addition future à cette réunion des colonies du golfe St-Laurent ? Ou bien n'a-t-elle voulu dans cette occasion que donner le change à la crédulité vulgaire sur son véritable dessein ? Toujours est-il vrai que la Nouvelle-Angleterre perdit une partie de ses libertés et que l'union en question n'eut jamais lieu.

L'amiral Phipps mettait à Boston dans le moment même la dernière main aux préparatifs de l'expédition de Québec, qu'on avait continués avec activité pendant son absence. La flotte réunie comptait trente-cinq vaisseaux, portant 2,000 hommes de troupes de débarquement. Les habitans de la ville voyaient avec orgueil, du rivage, cette force imposante, et se complaisaient dans la pensée qu'elle était composée exclusivement d'Américains, d'enfans du pays ; que la métropole n'y avait fourni aucun auxiliaire, que le Canada, incapable de résister, allait proclamer par sa soumission pacifique leur puissance et leur supériorité décidée. Ils se disaient encore qu'un pareil sacrifice d'hommes et d'argent, était un témoignage assez éclatant de leur patriotisme et de leur loyauté pour leur mériter la faveur du roi, et le rétablissement de leur ancienne constitution. Il paraît qu'en effet c'était principalement dans ce but qu'ils avaient offert avec tant d'empressement leur appui pour s'emparer des possessions françaises.†

C'est alors que M. de Frontenac qui aurait pu croire le danger moins près de lui après avoir détruit la coalition indienne, apprit tout à coup l'existence des préparatifs de la Nouvelle-Angleterre, et que ces préparatifs étaient plus menaçans que tous ceux qu'on avait encore faits pour envahir le Canada. En effet il n'est guère permis de douter que si la flotte de l'amiral Phipps et l'armée du général Winthrop eussent pu coordonner leurs mouvemens, le

\* *Lettre officielle de M. Blithwait à M. Randolph.* (1687.) "This union, dit-il, besides other advantages, will be terrible to the French and make them proceed with more caution than they have lately done."

† "There was a still further inducement, they hoped to recommend themselves to the King's favour and to obtain the establishment of their government." On a vu ailleurs comment leur constitution avait été abolie.

Hutchinson : *The History of Massachusetts Bay.*

pays attaqué à la fois par ses deux extrémités n'eût couru les dangers les plus imminens, parceque cette combinaison l'eût obligé de diviser ses forces, et que ses forces réunies n'excédaient pas encore le plus faible des deux corps envahissans. Mais la fortune et le courage brisèrent heureusement cette dangereuse combinaison, et avec elle dissipèrent les craintes qu'elle avait fait naître.

L'armée du général Winthrop rapidement levée, armée et enrégimentée, était campée sur les bords du lac George, attendant l'arrivée de l'amiral Phipps dans le fleuve St.-Laurent pour marcher sur Montréal, lorsqu'une épidémie éclata dans ses rangs, se communiqua aux Iroquois auxiliaires, et fit périr en quelques jours plus de 300 hommes. Les Sauvages, effrayés de cette mortalité, se hâtèrent de quitter les Anglais, qu'ils accusèrent de les avoir empoisonnés. Les troupes de Winthrop, déjà découragées par la division qui s'était mise parmi les chefs, et affaiblies maintenant par la contagion, se retirèrent d'abord à Albany, puis abandonnèrent tout à fait leurs drapeaux. Ainsi se dissipa le nuage qui, suspendu au flanc des montagnes du lac George, menaçait le Canada du côté de l'occident. A la première nouvelle des mouvemens de cette armée, le comte de Frontenac avait fait rassembler à la hâte les troupes, les milices et les Indiens dont il pouvait disposer. Douze cents hommes s'étaient trouvés bientôt réunis à la Prairie de la Magdeleine pour disputer la victoire aux ennemis sur la rive droite du St.-Laurent.

La retraite de Winthrop débarrassa le gouverneur d'une grave inquiétude, car la saison commençant à être avancée il put croire que l'attaque de l'Acadie avait occupé trop longtemps l'amiral Phipps pour lui permettre d'entreprendre celle de Québec dans la même saison, et que c'était là probablement le motif réel du décampement de l'armée de terre, explication raisonnable si les deux forces devaient agir simultanément. Il se préparait donc à redescendre à Québec pour renvoyer chez eux les habitans qui avaient pris les armes à la première alarme, lorsqu'il reçut coup sur coup plusieurs messages du major Provot, qui commandait par intérim dans la capitale. Le premier lui annonçait le départ de la flotte de Boston, suivant la nouvelle apportée par un Indien venu par terre de la baie de Fondy en douze jours, et les

autres, l'arrivée de cette flotte et ses progrès dans le fleuve. Il s'embarqua immédiatement en donnant l'ordre aux gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, MM. de Callières et de Rame-say, de le suivre à marches forcées avec toutes leurs troupes, à la réserve de quelques compagnies laissées pour la garde de Montréal, et d'emmener avec eux tous les habitans qu'ils pourraient voir sur leur route. Il parvint lui-même dans la capitale, malgré les vents contraires et les mauvais temps, après avoir failli périr dans la fragile embarcation qu'il avait choisie pour descendre plus rapidement le fleuve. L'ennemi était déjà au pied de l'île d'Orléans. C'était presque une surprise.

Heureusement, le major Provot était un officier intelligent et capable d'agir dans un moment critique. Dans l'espace de cinq jours il avait fait travailler avec tant d'activité aux défenses de la ville qu'il l'avait mise à l'abri d'un coup de main. Le gouverneur satisfait n'eut qu'à faire ajouter quelques retranchemens et à confirmer le commandement déjà donné aux milices des deux rives du fleuve, en bas de Québec, de se tenir prêtes à marcher au premier ordre. Toute la population montrait un élan, une détermination qui faisaient bien augurer du succès.

Les ouvrages s'étendaient du palais de l'intendant sur la rivière St.-Charles à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la citadelle sur la cime du Cap. C'étaient tout simplement des palissades qui se reliaient au château St.-Louis bâti en pierre et occupant une partie de cette ligne. Les palissades étaient défendues par trois petites batteries placées aux deux extrémités et au centre. Cette ligne protégeait la haute-ville. Une autre ligne avait été placée au-dessous de la ville basse sur les quais, avec trois batteries occupant les intervalles des batteries supérieures. Outre ces défences, la communication de la ville basse à la haute avait été coupée par des retranchemens garnis de chevaux de frise. Les autres issues de la ville étaient barricadées.

La flotte anglaise parut en vue de Québec le 16 octobre au matin. L'amiral Phipps détacha immédiatement un officier pour sommer la place de se rendre. On reçut cet officier sur le rivage ; on lui banda les yeux et avant de le conduire au château on le promena longtemps autour de la ville comme si on eût circulé parmi les chausse-trapes, les chevaux de frise et les retranche-



mens, au milieu d'un bruit d'hommes, d'armes et de canons qui devait augmenter encore sa surprise, car les Anglais croyaient la ville désarmée et hors d'état de se défendre. Mais lorsque le bandeau tomba de ses yeux, et qu'il se vit en présence du gouverneur entouré des principaux personnages du pays, au milieu d'une salle remplie d'officiers, le député resta confus et présenta sa sommation d'un air qui contrastait avec l'arrogance des termes qu'elle contenait. Il se remit bientôt cependant, tira sa montre qu'il présenta à M. de Frontenac pour lui dire qu'il était dix heures et qu'il désirait être renvoyé à onze heures précises avec la réponse. L'amiral Phipps demandait en substance que le Canada et ses habitans se livrassent à sa discrétion, et qu'en bon chrétien il leur pardonnerait le passé. Le gouverneur piqué du manque de convenance dans les termes de la sommation, répondit sur le même ton : " Je ne vous ferai pas tant attendre ; dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume ; que le prince d'Orange est un usurpateur, qui a violé les droits les plus sacrés du sang et de la religion en détrônant le roi son beau-père ; que je ne connais en Angleterre d'autre souverain légitime que Jacques II ; que votre général n'a point du être surpris des hostilités qu'il dit avoir été faites par les Français dans la colonie de Boston, puisqu'il a dû s'attendre que le roi mon maître ayant reçu sous sa protection le roi d'Angleterre, étant près de le replacer sur le trône par la force de ses armes comme j'en suis informé, m'ordonnerait de porter la guerre en ces contrées chez les peuples qui se seraient révoltés contre leur prince légitime. Quand votre général m'offrirait, ajouta-t-il, des conditions plus douces, croit-il que si j'étais disposé à les accepter, tant de braves gens y voudraient consentir, et voudraient me conseiller de me fier à la parole d'un homme qui a violé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de Port-royal, d'un rebelle enfin qui a manqué à la fidélité qu'il devait à son roi légitime, en oubliant tous les bienfaits qu'il en avait reçus pour suivre le parti d'un prince qui se dit le libérateur de l'Angleterre et le défenseur de la foi, tout en détruisant les lois et les privilèges du royaume, et en renversant la religion de l'état. C'est ce que la justice divine, que votre général réclame dans sa lettre, ne manquera pas de punir quelques jours sévèrement." Cette réponse, qui avait quelque chose de l'ardeur

indisciplinée du moyen-âge, fut demandée par écrit : “ Allez, dit M. de Frontenac à l'envoyé, je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons ; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi.”

Les batteries de la basse-ville commencèrent le feu bientôt après, et les premiers coups abattirent le pavillon du vaisseau de Phipps, que des Canadiens allèrent enlever à la nage malgré un feu très vif dirigé sur eux de la flotte. Ce drapeau est resté suspendu à la voûte de la cathédrale de Québec jusqu'à l'incendie de cette église pendant le siège de 1759.

L'ennemi fut deux jours sans rien faire, quoique son plan d'attaque eût été arrêté dès le matin de son apparition. D'après ce plan, les troupes devaient débarquer au nord de la rivière St.-Charles, pour être transportées en chaloupe sur la rive opposée, c'est-à-dire du côté de la ville. Cette opération accomplie, la flotte devait s'approcher de la place elle-même en détachant quelques uns de ses vaisseaux au-dessus comme pour aller y débarquer un nouveau corps. Pendant cette feinte pour tromper sur le vrai point d'attaque, les troupes déjà débarquées sur la rivière St.-Charles, devaient gravir les hauteurs de Québec et faire signal à la flotte, qui lancerait au même instant 200 hommes sur la basse-ville, et la basse-ville prise sur la haute. En exécution de ce plan 1300 hommes sous les ordres du major Walley \* furent mis à terre le 18 sur la plage entre Beauport et la ville, lesquels furent aussitôt attaqués par 2 à 300-Canadiens, qui, profitant habilement du terrain marécageux et boisé en cet endroit, leur firent essuyer une perte d'une soixantaine d'hommes ; c'est dans ce combat que furent tués M. de la Touche, fils du seigneur de Champlain, le chevalier de Clermont, quelques autres braves, et que leur commandant, M. Juchereau de St. Denis, seigneur de Beauport, fut atteint par une balle qui lui cassa le bras.

Cependant l'amiral Phipps sans attendre que le major Walley se fût emparé des hauteurs qu'il avait chargé d'occuper derrière la ville avec les forces de terre, vint ranger sa flotte en bataille dans le port pour la bombarder en face et commença un feu très vif. Nos batteries ripostèrent avec ardeur jusqu'à la nuit, offrant

\* *Major Walley's Journal of the expedition against Canada in 1690, inséré au long dans l'Histoire du Canada de M. Smith.*

le spectacle grandiose d'un combat d'artillerie dans le magnifique bassin de Québec. Les détonations retentissaient de montagne en montagne, d'un côté jusqu'à la cime des Alléghanys, et de l'autre jusqu'à celle des Laurentides, au milieu des éclairs et des nuages de fumée qui roulaient sur les flots du fleuve et le long des flancs escarpés de la ville. La canonnade recommença le lendemain matin, mais en diminuant graduellement jusqu'à midi qu'elle cessa tout à fait. La flotte anglaise était fort maltraitée. Le vaisseau amiral était percé à l'eau en plusieurs endroits, toutes ses manœuvres étaient coupées, et son grand mât presque rompu. Phipps n'ayant fait aucune impression sur la ville, donna l'ordre de la retraite sans chercher à combiner d'avantage ses mouvements avec les troupes de terre pour renouveler l'attaque avec plus d'ensemble. Les vaisseaux défilèrent en conséquence vers l'île d'Orléans. Les troupes de Waller qui n'avaient pu comprendre le bombardement précipité de la ville, surprises maintenant de la retraite de la flotte, ne voulurent pas cependant se retirer sans faire elles-mêmes une tentative. Après avoir reçu cinq pièces de campagne dans la nuit, elles se mirent en mouvement, protégées par une avant-garde à leur tête et des éclaireurs sur leurs flancs, pour forcer le passage de la rivière St.-Charles. Elles côtoyaient cette rivière pour trouver un gué lorsqu'elles rencontrèrent MM. de Longueil et de Ste.-Hélène à la tête de 200 volontaires qui avaient chargé leurs fusils de trois balles et qui, leur barrant le chemin, les arrêtèrent d'abord tout court, puis les forcèrent ensuite de se réfugier dans un petit bois. Pendant l'engagement M. de Frontenac s'était avancé de sa personne à la tête de trois bataillons et les avait rangés en bataille sur la rive opposée pour appuyer les volontaires s'ils étaient forcés de reculer. Mais les fantassins ennemis prirent, comme la flotte, le parti de se retirer. C'est dans ce dernier combat que M. de Ste.-Hélène reçut une blessure mortelle. C'était à la fois un homme spirituel et l'un des officiers les plus intrépides du pays. Sa mort causa un regret universel parmi les Canadiens, qui l'aimaient comme ils aimèrent plus tard son frère d'Iberville.

Le jour suivant les ennemis pour masquer leur retraite firent une dernière tentative qui n'eut pas plus de succès que les autres puis se rembarquèrent. Ils exécutèrent cette opération si pré-

cipitamment au milieu d'une nuit orageuse et obscure qu'ils abandonnèrent leur artillerie sur le rivage quoiqu'il n'y eut personne à leur poursuite.

Ainsi à la fin d'octobre, le Canada se trouva délivré de deux invasions dangereuses dont l'une avait été dissipée par les maladies et l'autre par le courage des habitans. Deux de leurs chefs furent anoblis pour leur bravoure, M. Juchereau de St.-Denis et M. Hertel qui s'était distingué à la tête des milices des Trois-Rivières. La levée du siège de Québec fit assez de sensation en France, au milieu des victoires éclatantes qu'elle remportait alors sur l'Europe, pour que le roi en perpétuât le souvenir par une médaille, sans juger à propos cependant de suivre la suggestion du gouverneur de profiter du succès et d'employer l'une de ses escadres pour prendre Boston et New-York et assurer par là les pêcheries de Terre-Neuve et la soumission des Iroquois. La politique européenne faisait taire la politique coloniale qui fut toujours regardée en France comme secondaire, parceque le théâtre de cette nation est l'ancien-monde et que sa force principale consiste dans ses armées de terre.

Dans sa retraite dans le bas du fleuve, la flotte ennemie fut assaillie par d'horribles tempêtes; un vaisseau fut jeté à la côte sur l'île d'Anticosti, où la plus grande partie de l'équipage périt de faim et de froid; plusieurs autres sombrèrent en mer et se perdirent corps et biens; d'autres enfin furent chassés jusque dans les Antilles. Le reste atteignit Boston avec peine. Plus 1000 hommes avaient péri par les maladies, par le feu et par les naufrages dans cette expédition.

Les colonies anglaises avaient cru la conquête du Canada facile et assurée. Le retour des débris de leur flotte, après avoir subi une défaite, les remplit d'étonnement et d'humiliation. Elles s'étaient vantées d'avance de leurs succès; elles avaient compté sur les dépouilles des vaincus pour payer les frais de la guerre; elles n'avaient pas pourvu à la solde des troupes, qui, revenues de l'expédition, furent sur le point de se mutiner parcequ'on n'avait pas de quoi liquider leur solde. L'on se hâta de mettre un impôt; mais les soldats ne voulurent pas attendre qu'il fût rentré. Pour sortir d'embarras on eut recours au papier-monnaie, l'un des premiers qu'on ait fabriqués en Amérique.

L'on fit des billets, dits billets de crédit, de diverses dénominations depuis deux chelins jusqu'à dix louis, qui furent reçus comme de l'argent par le trésor. Ainsi le Canada avec ses 11,000 habitans avaient repoussé l'invasion et épuisé les ressources financières de provinces infiniment plus riches et vingt fois plus peuplées que lui.

La saison des grandes opérations était passée. Les parties belligérantes se trouvaient replacées au point où elles étaient au début de la campagne, l'Acadie étant retombée d'elle-même, comme on l'a vu, sous ses anciens maîtres. Le seul résultat de tant d'efforts, c'est que des deux côtés l'on était en proie à une disette extrême. En Canada l'on fut obligé de disperser les troupes chez les habitans pour leur nourriture. L'argent avait disparu ; il fallut émettre une nouvelle monnaie de carte ; les denrées et les marchandises n'avaient plus de prix ; les munitions de guerre manquaient, et l'intendant était obligé de faire fondre les gouttières des maisons et les poids de plomb pour en faire des balles. L'on avait perdu aussi un grand nombre d'hommes, soldats et miliciens.\* Dans la Nouvelle-Angleterre on ne souffrait pas moins de la faim ; le commerce était presque anéanti, et la mer infestée de corsaires. Les seuls armateurs de St.-Malo avaient pris seize navires de Boston ; les campagnes étaient en friches et les habitans obligés de se réfugier dans les villes pour échapper au fer des Indiens et trouver de quoi subsister. Dans l'hiver les Abénaquis dévastèrent plus de cinquante lieues de pays, et détruisirent la petite ville de York de fond en comble. Tel était en Amérique le fruit d'une guerre occasionnée par la haine de Guillaume III qui jalousait Louis XIV.

Cependant les Iroquois qui avaient vu le Canada près de succomber, avaient voulu à la fin se retirer de la lutte pour intervenir ensuite entre les parties belligérantes comme puissance neutre, car s'ils ne pouvaient pas les dominer, ils cherchaient toujours à tenir la balance entre leurs voisins et surtout entre les Français et les Anglais. Voici comment raisonnaient ces barbares qui semblaient avoir étudié la politique dans les vieux cabinets de l'Europe. " Placés entre deux peuples européens chacun assez fort

---

\* Correspondance officielle.

pour nous exterminer, disaient-ils, également intéressés à notre destruction lorsqu'ils n'auront plus besoin de notre secours, que nous reste-t-il à faire, sinon d'empêcher qu'aucun ne l'emporte sur l'autre ? Ils seront alors forcés de briguer notre alliance ou même d'acheter notre neutralité." Pour agir d'une manière conforme à ce système ils envoyèrent demander la paix en Canada, où l'on crût que c'était un stratagème des Anglais pour donner le change sur quelque projet qu'ils méditaient. M. de Frontenac chargea M. de Callières de faire traîner la négociation en longueur, le moyen, suivant lui, d'engager les Sauvages à traiter, étant de leur témoigner qu'on ne le désirait pas. En même temps il invita les Outaouais à continuer leurs hostilités et écrivit à M. de Pontchartrain, à Paris, qui venait de remplacer M. de Seignelay dans le ministère de la marine, qu'il n'y avait que la conquête de New-York, sur laquelle il revenait toujours comme son prédécesseur, et le bombardement ou l'incendie de Boston qui pussent rassurer la Nouvelle-France et désarmer les cantons ; que l'on devait aussi se rendre maître de la pêche de Terre-Neuve, en s'emparant de toute l'île dont les Anglais occupaient la plus belle partie ; que l'on donnerait par cette conquête au royaume un commerce de plus de 20 millions, et conséquemment plus avantageux que la conquête des Indes. " Je ne sais, disait-il dans une autre dépêche, si ceux qui vous ont précédé ont fait attention à l'importance qu'il y a de se rendre maître de toutes les pêches, et à l'avantage qu'elles apporteraient au commerce du royaume ; mais rien ne saurait rendre votre ministère plus illustre, que d'engager le roi à entreprendre cette conquête. Je la crois plus importante que ne le serait celle de toutes les Indes, dont les mines s'épuisent, au lieu que celles-ci sont intarissables." M. de Frontenac, comme Talon, revenait souvent à l'importance de la pêche. Il croyait que les colonies anglo-américaines ne faisaient tant d'efforts pour s'emparer de la Nouvelle-France qu'afin de rester maîtresses des parages poissonneux de Terre-Neuve, et que l'Angleterre ne les appuyait que parceque cette industrie était la base la plus solide de sa marine. L'on vit en effet pendant cette guerre les marchands de Boston payer une taxe aux Acadiens pour avoir seulement la permission de pêcher sur leurs côtes.

Cependant les Iroquois qui croyaient que les Français s'empresseraient d'accueillir leur proposition, s'étonnèrent après avoir attendu quelque temps de les trouver si lents à se décider, et perdirent tout à fait espérance lorsqu'ils virent les Outaouais continuer les hostilités. Ils supposèrent qu'ils n'agissaient ainsi que par les conseils de M. de Frontenac, et reprirent les armes. Ils s'établirent au nombre de mille à l'embouchure de la rivière des Outaouais, pour lancer delà leurs bandes sur le haut de la colonie. Ces bandes étaient beaucoup plus difficiles à atteindre qu'à vaincre, car la nouvelle de leur apparition arrivait souvent avec celle de leur retraite. On organisa des corps volans pour les surveiller et prévenir les surprises. Cette petite guerre où les habitans rivalisaient de zèle, de patience et de courage avec les troupes, toute fatigante qu'elle fût, ne causait pas autant de dérangement dans les habitudes qu'elle le ferait aujourd'hui, parce que l'on était accoutumé depuis longtemps à cette existence mobile et aventureuse, à cette lutte de guérillas, où la valeur personnelle avait de nombreuses occasions de se distinguer.

Mais quoique l'on fût plus que vengé des ravages des Iroquois par ceux que commettaient les Abénaquis dans la Nouvelle-Angleterre, où les mêmes scènes de sang et de dévastation se répétaient, Frontenac voyant que la cour ne pouvait lui envoyer de secours pour seconder l'énergie qu'il voulait donner aux opérations, fit une faute de ne pas traiter avec les Iroquois, à la peine même de passer pour plus facile que de coutume ; car en continuant les hostilités, il exposait le pays aux déprédations de ces hordes insaisissables et s'exposait lui-même aux reproches adressés à son prédécesseur de ne pouvoir le protéger.

Au reste la politique des deux gouvernemens coloniaux, français et anglais, consistait à se détacher réciproquement leurs alliés pour s'en faire des amis. Il serait superflus aujourd'hui d'entrer dans le détail des négociations conduites simultanément par les deux nations avec les tribus sauvages pour parvenir à ce but. Les Indiens embarrassés prêtaient souvent l'oreille aux deux partis, et donnaient des espérances trompeuses à l'un et à l'autre. Il reste une masse prodigieuse de documens relatifs à toutes ces transactions qui continuaient toujours en temps de guerre comme en temps de paix ; mais qui devenaient plus actives lorsqu'on

avait les armes à la main. Les Français cherchaient à s'attacher les cantons, les Anglais, les Abénaquis, et toute l'adresse de la diplomatie était mise en jeu par une nation pour faire échouer les efforts de conciliation de l'autre. L'on appuyait de part et d'autre ses raisons de riches présents, et pour satisfaire l'humeur guerrière des Sauvages, l'on adoptait leur cruel système de guerre, qui faisait des colonies un vaste théâtre de brigandages et de ruines. On donnait en Canada dix écus pour un Iroquois tué et vingt pour un Iroquois prisonnier, différence de prime qui fait honneur à l'humanité du gouvernement français et qui fut établie pour engager les Sauvages à ne point massacrer leurs prisonniers comme c'était leur usage. Dans les colonies anglaises l'on était plus marchand et moins humain ; l'on ne donnait point de prime pour les prisonniers. Un soldat recevait dix louis pour la chevelure d'un Indien, un volontaire vingt louis, et s'il faisait la chasse à ce Sauvage comme à une bête fauve il avait droit à cinquante louis par chevelure (Bancroft.) Cette différence, du reste, s'explique par le caractère des deux peuples. Le commerce anglais détestait les Indiens, l'esprit moins spéculateur du Français écoutait plus volontiers les missionnaires qui recommandaient la prime du prisonnier par motif de religion.

C'est pour encourager les Iroquois à continuer leurs déprédations et les empêcher de faire la paix que le major Schuyler de la Nouvelle-York se mit, en 1691, à la tête d'un corps de soldats et d'Indiens pour faire une pointe sur Montréal.\* Cet officier, qui joignait une grande activité à beaucoup de bravoure, surprit, dans la nuit du 10 août, le camp de 700 à 800 hommes que le gouverneur avait fait établir sous le fort de la Prairie de la Magdeleine, à la première nouvelle de sa marche. Il se glissa le long de la hauteur sur laquelle était le fort à trente pas du fleuve, pénétra jusque dans le quartier des milices, sur la gauche, qu'il trouva dégarni et s'y logea. L'alarme fut aussitôt répandue ; M. de Saint-Cyrque, qui commandait en l'absence de M. de Calières, marcha sur le champ à lui. Schuyler opposa d'abord une

---

\* Un document intitulé "*A modest and true relation, etc.*" dans la collection des documens de Londres de M. Brodhead, n'en porte le nombre qu'à 266 dont 146 Sauvages, et dit qu'on ne perdit que 37 hommes dans l'expédition. Mais ce rapport est évidemment inexact.



vive résistance ; mais lorsqu'il se vit sur le point d'avoir toutes les troupes françaises sur les bras, il prit le parti de se retirer en se dirigeant vers la rivière Richelieu en bon ordre et avec peu de perte, lorsqu'à deux lieues de là, il se trouva tout à coup face à face avec M. de Varennes que M. de Frontenac envoyait pour protéger Chambly avec un détachement d'habitans et d'Indiens. Sans hésiter Schuyler l'attaqua avec une fureur qui aurait déconcerté un chef moins ferme et moins habile que lui. Le commandant canadien fit mettre sa troupe ventre à terre derrière deux grands arbres renversés pour essayer le premier feu des ennemis, puis les chargea ensuite avec tant d'ordre et de vigueur qu'il les rompit partout, malgré les efforts de Schuyler qui rallia ses soldats jusqu'à deux fois, et après une heure et demie de combat les mit complètement en fuite. Ils laissèrent quantité de morts sur le champ de bataille, avec leurs drapeaux et leur bagage qui devinrent les trophées du vainqueur. Le jeune et vaillant le Bert du Chêne se distingua à la tête des Canadiens et fut blessé mortellement. Les Sauvages combattirent avec une égale bravoure. La perte des Français fut considérable vu leur nombre ; ils eurent six officiers tués ou mortellement blessés, ce qui fait voir l'acharnement du combat, où l'ennemi était deux contre un.

Les troupes de Varennes, qui étaient sur pied depuis trois jours, par des chemins affreux, sans pouvoir prendre de repos et presque de nourriture, les vivres manquant, étaient tellement épuisées de fatigue qu'elles ne purent poursuivre les fuyards.

Cet échec n'empêcha pas les Iroquois de continuer à se montrer sur les deux rives du fleuve. Ils surprirent et brûlèrent St.-Ours et Contrecoeur en 1691, et faisaient toujours des prisonniers, hommes, femmes et enfans en rôdant çà et là dans la campagne. Quoiqu'on eût encore défait et massacré une de leurs bandes dans l'île Bouchard ; qu'on en eût dispersé une autre aux Chats, il fallait se tenir retranché partout et n'aller qu'en troupes armées aux champs pour ne pas être surpris comme à St.-François, où un parti de cultivateurs attaqué à l'improviste fut presque anéanti. L'on parla même bientôt d'une nouvelle invasion barbare de huit cents hommes. Le gouverneur qui avait déjà envoyé une expédition inutile vers leur pays, donna l'ordre, pour la prévenir, à 600 hommes de tomber au milieu de l'hiver sur le canton des

Agniers, le plus acharné de tous. Ils partirent de Montréal à la fin de janvier, détruisirent les trois bourgades de cette belliqueuse tribu et firent un nombre considérable de prisonniers. Vers le même temps pour rompre le traité que les Abénaquis venaient de conclure à Pemaquid avec les Anglais, M. de Villieu en entraînant 250 à sa suite, tombait avec eux sur les établissemens de la rivière Oyster, dans le New-Hampshire, brûlait quantité de maisons dont cinq étaient fortifiées et furent vaillamment défendues, et tuait ou emmenait en captivité un grand nombre d'habitans.

Mais ce genre d'hostilités, qui coûtait beaucoup de sang, ne pouvait avoir d'autre résultat que de plaire aux Sauvages, car ce n'était pas par des irruptions partielles et fugitives, que l'on devait espérer de faire des conquêtes qui pussent influer sur le sort de la guerre. M. de Frontenac avait bien eu dessein d'attaquer Albany en 1691, mais le retard des secours de France l'avait forcé d'y renoncer. Au reste Québec était toujours le point menacé du côté de la mer. Phipps passé à Londres après sa défaite, cherchait à engager le gouvernement à lui donner le commandement d'une flotte plus considérable, les Américains devant fournir les hommes et l'argent. Dans le même temps M. de Pontchartrain écrivait à M. de Frontenac, que le roi aurait fait attaquer les colonies anglaises par mer comme il l'avait suggéré si l'état de ses affaires l'avait pu permettre, mais qu'il n'en laisserait pas perdre l'occasion, et que pour le moment il bornait ses vues à ne se point laisser entamer. Ainsi des deux côtés l'on songeait à s'attaquer à la première occasion. La France envoya pour le moment une flotte au Cap-Breton pour intercepter la flotte anglaise, si l'expédition contre Québec était reprise, et laissait aux colons la tâche de se défendre contre les Sauvages. Ces barbares empêchèrent encore d'ensemencer les terres en 1692. On les tailla en pièces sur le lac Champlain et au lac des Deux-Montagnes ; on les guettait partout, mais la population était trop faible pour leur fermer tous les passages, et leurs bandes qui semblaient jaillir du sol parurent encore à St.-Lambert, sur la rivière Yamaska, à la rivière du Loup, à Lachenaie, à l'île Jésus, et ailleurs malgré deux nouvelles défaites essuyées par elles, l'une au lac St.-François et l'autre à Boucherville. Mais à

la fin ils n'exerçaient plus les mêmes cruautés sur leurs prisonniers, parceque, par droit de représailles, on s'était mis comme eux à brûler ceux qu'on faisait sur eux.

Cependant le sort de cette lutte sanglante en Amérique dépendait de celle en Europe, théâtre sur lequel la France, d'un côté, et la coalition européenne, de l'autre, se portaient de grands coups. Condé et Luxembourg, pour la première, luttaient avec ses nombreux ennemis conduits par la tête froide de Guillaume III. Celui-ci n'avait guère le loisir non plus d'écouter les propositions de Phipps sur Québec. Mais après la fameuse victoire de la Hogue le taciturne monarque eut un moment de répit, et put prêter l'oreille à son amiral. Un nouvel armement fut organisé dans les ports d'Angleterre contre la Martinique et le Canada. Quelque secret qu'il fût on le soupçonna dès qu'on le forma, car on avait sans cesse les yeux sur les entreprises des Anglais, sur lesquelles on présentait mémoire sur mémoire au ministère à Paris. Le roi manda à Frontenac qu'il allait lui envoyer tous les secours dont il pourrait avoir besoin. Dans le même temps Frontenac faisait augmenter les fortifications de Québec\* et de Montréal, envoyait avertir les Sauvages de l'Acadie de se tenir prêts à marcher à son secours, expédiait des partis d'Indiens vers Boston et les cantons Iroquois pour épier leurs mouvemens, etc. Il ordonnait aussi aux milices des campagnes de venir au secours de la capitale et visitait les côtes au-dessous de Québec pour faire retirer les habitans dans les bois avec leur menage, les bestiaux et leurs vivres si l'ennemi paraissait dans le fleuve.

La flotte anglaise, commandée par le chevalier Francis Wheeler, devait, après avoir enlevé la Martinique, aller prendre des renforts à Boston et cingler vers Québec. Elle mit à la voile au commencement de l'hiver de 1693 pour les Antilles. Là les troupes qu'elle portait essayèrent une défaite à la Martinique, qui les obligea de se rembarquer avec perte de 900 hommes. Ce premier échec fut suivi de désastres beaucoup plus grands encore. Le chevalier Wheeler s'étant remis en route pour la Nouvelle-Angleterre, la fièvre jaune éclata à bord de ses vaisseaux. Lorsqu'il arriva à Boston, il avait déjà perdu 1300 matelots sur

---

\* Il fit faire une redoute sur le Cap aux Diamans, un fort au Château St.-Louis et les deux portes St.-Louis et St.-Jean.

2000, et 1800 soldats sur 2500 qui lui restaient après sa défaite aux Antilles. Pour comble de malheur il communiqua la peste à la ville qui fut décimée à son tour. Après tant de calamités il ne pouvait plus être question d'aller attaquer Québec, et la flotte regagna l'Angleterre après avoir jeté en passant quelques boulets sur Plaisance. Les colonies anglaises qui avaient fait des dépenses considérables pour lever des troupes, supplièrent enfin de guerre lasse leur métropole de leur faire avoir la paix.\*

La France que les échecs de l'ennemi avaient déjà vengée, attendit pour prendre une revanche plus complète jusqu'en 1696. Alors le ministère résolut de faire sauter Pemaquid, sur la suggestion de M. Villebon, et de chasser les Anglais de tous les postes qu'ils occupaient dans l'île de Terre-Neuve et à la baie d'Hudson. En même temps il adressait de nouveaux ordres à M. de Frontenac d'abattre à tout prix l'orgueilleuse confédération iroquoise, qui continuait toujours les hostilités malgré les dures leçons qu'elle avait reçues et qu'elle venait encore de recevoir, d'abord dans l'île de Montréal où ses guerriers avaient été cruellement battus, et ensuite dans l'ouest de la part des Miamis qui lui avaient tué plusieurs centaines d'hommes, et avaient anéanti ses forces sur les bords du lac Huron.

Le gouverneur voulut profiter de l'épuisement où tant de pertes devaient l'avoir jetée pour frapper un dernier coup ; et comme préliminaire, il fit relever le fort Frontenac malgré les représentations de la Nouvelle-York et du gouverneur Fletcher qui fit des présents considérables aux Iroquois pour les engager à l'aller prendre et raser s'il était possible. L'importance que les Anglais mettaient à cette position, justifiait le désir de M. de Frontenac de s'y maintenir, malgré l'opinion de bien des gens en Canada comme à Paris, entre autres de l'intendant Champigny et du roi lui-même dont les ordres contraires donnés en 1695, arrivèrent trop tard pour être exécutés.

La lutte en Europe épuisait alors les ressources de la France. Le ministère lui-même avait d'abord voulu s'en tenir

---

\* *Lettre du gouverneur Fletcher : London documents*, de la collection de M. Broadhead à la Secrétairerie d'état, Albany. Nous ne citerons désormais ces documents que sous le nom de *Documents de Londres*.

dans le nord de l'Amérique à son projet sur Terreneuve et la baie d'Hudson, et tout en ordonnant de presser les Iroquois avec vigueur, il recommandait l'économie, disant qu'il n'y avait pas d'apparence que le roi pût supporter longtemps les dépenses de la guerre dans les parties méridionales et plus rapprochées conséquemment du centre de la force de l'ennemi; qu'il voulait que les colons vécut dans l'étendue de leurs établissemens, c'est-à-dire en d'autres termes, que tous les postes des pays d'en haut fussent évacués; qu'il fallait que les Sauvages de l'Ouest apportassent leurs pelleteries à Montréal et à Québec; que c'était l'unique moyen de mettre fin à ces guerres dispendieuses avec les Anglais et les Indiens. Mais on vient de voir que dès l'année suivante la cour avait changé d'opinion.

Le but des Anglais était de s'emparer au moins du commerce de l'Ouest s'ils ne pouvaient pas conquérir toute la Nouvelle-France. Par le plus étrange des raisonnemens, la cour aurait abandonné, en suivant sa première idée, les contrées même dont l'Angleterre convoitait le plus ardemment la possession, et évacué tous les postes du Mississipi et des lacs auxquels les marchands canadiens attachaient tant d'importance qu'ils avaient avancé des fonds au commencement de la guerre pour faire face aux dépenses qu'ils occasionnaient. Le comte de Frontenac montra dans cette circonstance cette fermeté de caractère dont il avait déjà plus d'une fois donné des preuves. Convaincu du danger de la recommandation de la cour, il prit sur lui de désobéir à l'ordre positif du roi, car comme Charlevoix le dit très bien, nous n'aurions pas eu plus tôt évacué ces postes, que les Anglais s'en seraient emparés, et que nous aurions eu dès lors sur les bras toutes les peuplades de l'Ouest, qui une fois réunies aux Anglais et aux Iroquois, auraient, dans une seule campagne par leur supériorité numérique, obligé tous les Français à sortir du Canada.

Après cette détermination grave, le gouverneur fit ses préparatifs pour une campagne vigoureuse contre les Iroquois. 2300 hommes furent réunis à la Chine. Ils s'embarquèrent pour remonter les rapides du St. Laurent et parvinrent à Catarocoui, où ils s'arrêtèrent pour attendre un renfort de Michilimackinac, qui ne vint pas; ils traversèrent ensuite le lac Ontario et attei-

gnirent enfin l'embouchure de la rivière Oswégo sur la rive américaine. Là l'on se divisa en deux corps, qui se mirent à remonter ce torrent l'un par sa rive droite et l'autre par sa rive gauche. Comme on approchait de la bourgade des Onnontagués, on aperçut le soir une grande lueur au couchant. C'était la tribu qui brûlait son village pour prendre la fuite. Les Onneyouths, un autre des cinq cantons, vinrent tout effrayés demander la paix en supplians. Le gouverneur leur répondit qu'ils ne l'auraient qu'à condition qu'ils quitteraient leur pays et s'établiraient en Canada. Ils se retirèrent, et le lendemain le chevalier de Vaudreuil fut détaché pour aller ravager leurs terres. Toute la population avait fui. Il ne trouva qu'un vieillard assis dans une bourgade. Trop faible pour suivre sa tribu, ou dédaignant de fuir, il attendait avec un calme intrépide la mort horrible à laquelle il savait qu'on allait le destiner. Il fut abandonné aux Sauvages qui, au nombre de quatre cents, lui firent souffrir, selon leur usage, toutes sortes de cruautés. Cet homme héroïque ne poussa pas une seule plainte; il reprocha seulement à ses bourreaux leur lâcheté de s'être rendus les esclaves de ces vils Européens, dont il parla avec le dernier mépris. Outré de ses injures, un Indien lui porta plusieurs coups de poignard. *Tu as tort*, lui dit l'Onnontagué mourant, *d'abrégér ma vie; tu aurais dû prolonger mes tourmens pour apprendre à mourir en homme.*

De ces deux cantons il ne resta que des cendres. Il fut question ensuite d'aller châtier les Goyogouins; on parla même de bâtir des forts dans le pays; mais lorsque l'on croyait M. de Frontenac arrêté à ce plan, il donna l'ordre de la retraite, soit qu'il ne put faire subsister son armée dans une contrée qui ne présentait qu'une vaste solitude, soit qu'après avoir désobéi aux ordres de la cour d'évacuer les postes avancés de la colonie, il ne crut pas devoir conserver une conquête qui aurait rendu les Iroquois plus implacables. D'ailleurs l'approche des Français avait jeté l'alarme à Albany et à Schenectady. Ces deux villes, entre lesquelles et le lac Ontario l'on opérait, craignant d'être attaquées, avaient déjà fait demander des secours au Jersey et au Connecticut.

Cette campagne acheva de faire reprendre aux Français leur influence sur les tribus indiennes. Un chef sioux vint du haut

de la vallée du Mississipi se mettre sous la protection du grand Ononchio. Il appuya les mains sur les genoux du gouverneur, et rangea vingt-deux flèches sur une peau de castor pour indiquer le nombre de bourgades qui lui offraient leur alliance. La situation du Canada se trouvait meilleure alors qu'elle ne l'était depuis le commencement de la guerre. Les Iroquois troublaient bien encore sur quelques points la tranquillité du pays, mais ils ne causaient aucun dommage sérieux nulle part.

Cette situation était due à la vigilance et à l'énergie de M. de Frontenac. La supériorité qu'il avait su reprendre dans la guerre avec les seules ressources du Canada, avait eu l'effet de rendre ses alliés plus dociles et de le faire craindre lui-même des ennemis. Non seulement il avait repoussé l'invasion, mais il allait être bientôt capable de seconder les projets de Louis XIV en portant la guerre, à son tour, chez ses adversaires par les partis qu'il allait tenir continuellement en campagne jusqu'à la fin des hostilités.

La sécurité qu'il avait rendue au pays ne désarma point cependant la jalousie de ceux que blessaient sa supériorité et son indépendance. Tremblans au seul nom des Iroquois lorsqu'il revint en Canada, ils cherchèrent à ternir sa gloire dès qu'il eut éloigné le danger d'eux. La part qu'il prenait à la traite des pelleteries, son caractère altier et vindicatif ne donnaient malheureusement que trop de prise à ses accusateurs ; mais était-il bien prudent de l'accuser lorsqu'on avait encore les armes à la main ? Les uns se plaignaient que, pour gagner l'estime de ses officiers, il jetait tout le poids de la guerre sur la milice et écrasait les habitans de corvées, ce qui faisait languir le commerce et empêchait le pays de prospérer. D'autres l'accusaient d'accorder une faveur ouverte à la traite de l'eau-de-vie ; il n'y eut pas jusqu'à l'abbé Brisacier qui osât écrire contre lui au confesseur du roi ! Ces plaintes lui attirèrent quelque censure ; mais il fut maintenu à la tête de la Nouvelle-France, qu'avec son grand âge il ne pouvait néanmoins gouverner encore bien longtemps. Il fut nommé chevalier de St. Louis pour sa dernière campagne, honneur rarement accordé alors, mais qu'on prodigua plus tard à une foule de dilapidateurs sur les prévarications desquels la rapidité des évènements ne permettra pas de jeter les yeux.

La lutte que nous venons de retracer est pleine de péripéties dramatiques et de combats individuels livrés pour ainsi dire à la porte de chaque colon, au pied de chaque arbre que le Sauvage défend comme un monument de ses ancêtres. Mais le temps arrive où cette lutte va reculer au loin et n'ensanglantera plus que rarement la cabane du défricheur.

---



## CHAPITRE III.

### TERRENEUVE ET BAIE D'HUDSON.

1696-1701.

Continuation de la guerre; les Français reprennent l'offensive.—La conquête de Pemaquid et de la partie anglaise de Terre-neuve et de la baie d'Hudson est résolue.—M. d'Iberville défait trois vaisseaux ennemis et prend Pemaquid.—Terre-neuve: sa description; premiers établissemens français; leur histoire.—Le gouverneur, M. de Brouillan, et M. d'Iberville réunissent leurs forces pour agir contre les Anglais.—Brouilles entre ces deux chefs; ils se raccommodent.—Ils prennent St.-Jean, capitale anglaise de l'île, et ravagent les autres établissemens.—Héroïque campagne d'hiver des Canadiens.—Baie d'Hudson; son histoire.—Départ de M. d'Iberville; dangers que son escadre court dans les glaces; beau combat naval qu'il livre; il se bat seul contre trois et remporte la victoire.—Un naufrage.—La baie d'Hudson est conquise.—Situation avantageuse de la Nouvelle-France.—La cour projette la conquête de Boston et de New-York.—M. de Nesmond part de France avec une flotte considérable; la longueur de sa traversée fait abandonner l'entreprise.—Consternation des colonies anglaises.—Fin de la guerre: paix de Riswick (1797).—Difficultés entre les deux gouvernemens au sujet des frontières de leurs colonies.—M. de Frontenac refuse de négocier avec les cantons iroquois par l'intermédiaire de lord Bellomont.—Mort de M. de Frontenac; son portrait.—M. de Callières lui succède.—Paix de Montréal avec toutes les tribus indiennes confirmée solennellement en 1701.—Discours du célèbre chef le Rat; sa mort, impression profonde qu'elle laisse dans l'esprit des Sauvages; génie et caractère de cet Indien.—Ses funérailles.

L'ACADIE était, comme on l'on observé, retombée sous la domination française, et l'ennemi rebuté avait abandonné toute idée de conquête sur le Canada. L'on se battait depuis sept ans et tout le sang versé était en pure perte pour les Anglais, car ils n'avaient rien gagné; et le Canada après avoir été si longtemps exposé à leurs attaques, allait maintenant devenir l'agresseur et mettre à exécution les projets d'envahissement dont on a parlé plus haut.

Les Anglais occupaient plusieurs postes fortifiés dans la baie d'Hudson, où ils faisaient la traite des pelleteries qui étaient plus belles là que partout ailleurs, à cause de la hauteur de la latitude; ils étaient maîtres aussi de la plus belle partie de Terre-neuve, qu'ils avaient bordée de nombreuses pêcheries; enfin, en 1692,

ils avaient relevé Pemaquid de ses ruines, à l'embouchure de la baie de Fondi, pour avoir une espèce de possession du pays des Abénaquis et pouvoir étendre de là leur influence sur ces tribus guerrières. Le cabinet français voyant que Tourville avait repris la prépondérance sur l'Océan résolut d'en profiter pour détruire ce fort, dont l'existence menaçait l'Acadie, et pour chasser en même temps entièrement les Anglais de l'île de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. D'Iberville, dont la parole avait déjà un grand poids à Paris dans les affaires de l'Amérique, et qui avait représenté que les intérêts du royaume commandaient d'arrêter les progrès de rivaux plus souvent ennemis qu'amis, et qu'en détruisant tous leurs postes de Terre-Neuve, on y ruinerait leur commerce en même temps que l'on se déferait de voisins trop puissans pour rester aux environs de Plaisance, fut chargé de s'emparer de Pemaquid et d'expulser, aidé de M. de Brouillan, gouverneur de la partie française de l'île, tous les Anglais de Terre-Neuve.

Il mit en conséquence à la voile de Rochefort avec deux vaisseaux. Il parvint dans le mois de juin dans la baie des Espagnols, au Cap-Breton, où il trouva des lettres du gouverneur de l'Acadie, le chevalier de Villebon, qui l'informaient que trois vaisseaux anglais croisaient devant le port de St.-Jean, et que se trouvant trop faible pour résister il s'était retiré vers le haut de la rivière, afin de ne pas s'éloigner du voisinage des Sauvages attachés à la cause française.

D'Iberville à cette nouvelle remit aussitôt à la voile après avoir pris, pour grossir ses forces, une cinquantaine de Sauvages, et cingla vers l'embouchure de la rivière St.-Jean, où il trouva en effet les trois vaisseaux ennemis encore en croisière. C'étaient le Sorel, le Newport et un plus petit navire. Il donna sur le champ l'ordre d'attaquer. Le combat fut court, mais fort vif. Le Newport qui portait 24 canons fut démâté et pris. Les deux autres durent leur salut à une brume épaisse qui s'éleva tout à coup et qui les déroba à la poursuite des vainqueurs.

Renforcé par cette prise, et par M. de Villebon et cinquante hommes, d'Iberville alla prendre à Pentagoët le baron de St.-Castin avec 200 autres Sauvages et quelques soldats, puis parut devant Pemaquid le 13 août. Le baron de St.-Castin

était un ancien officier du régiment de Carignan, qui, s'étant plu parmi les Indiens, avait épousé une Indigène et était devenu le chef des Abénaquis. C'est lui qui les menait au combat. Il mourut au sein de cette brave et puissante tribu, recherché des gouverneurs français et redouté des colonies anglaises.

Pemaquid, la forteresse la plus considérable des Anglais en Amérique, était bâti sur le bord de la mer. Ses murailles, flanquées d'une tour haute de 29 pieds, avaient 22 pieds d'élévation et portaient 18 pièces de canon. Le colonel Chubb y commandait. Il se défendit assez bien pendant quelques jours, mais aux premières bombes qui tombèrent dans la place, il demanda à capituler. Ce fort, qui avait coûté des sommes considérables à la Nouvelle-Angleterre, et qui était alors pour elle, dans l'est, ce que fut Niagara plus tard pour les Français dans l'ouest, fut rasé suivant les instructions de la cour. Tandis que ces murailles menaçantes s'éroulaient ainsi sous la mine des vainqueurs, les Anglais s'armaient de leur côté pour continuer une offensive vigoureuse, et déjà le colonel Church s'embarquait avec 500 hommes pour aller ravager l'Acadie. Il brûla Beaubassin malgré la neutralité qui avait été garantie aux habitans par Phipps, et s'en retournait chargé de butin à Boston, lorsqu'il rencontra un renfort de trois vaisseaux, dont un de 32 canons avec 200 hommes de débarquement, qui lui apportait l'ordre de prendre le fort de Villebon. Il vira de bord et parut devant Naxoat dans le mois d'octobre. Villebon, fait prisonnier en revenant de Pemaquid et rendu à la liberté, venait d'y rentrer; il se mit aussitôt en état de défense et montra une attitude si ferme qu'au bout de quelques jours l'ennemi désespérant du succès se rembarqua et disparut. Pendant ces hostilités, la désolation régnait sur les frontières anglaises, où les flammes de York et des établissemens d'Oyster river annonçaient au loin la présence des Canadiens et des Abénaquis. La population tremblante ne tournait plus les yeux vers le nord qu'avec effroi; elle croyait voir à chaque instant sortir des forêts ces ennemis impitoyables qui, comme un torrent dévastateur, ne laissaient que des ruines sur leur passage.

D'Iberville avait repris la route de Plaisance après l'expédition de Pemaquid, pour exécuter la seconde partie du plan à Terre-neuve; l'île de Terre-neuve, située au nord-est du golfe St. Lau-

rent, n'est séparée du Labrador que par le détroit de Belle-isle, formant une pointe qui projette dans l'océan. Au sud-est de cette île se trouve le banc de Terre-Neuve sur la base duquel elle est assise, et qui est plus célèbre encore par la pêche de la morue qu'on y fait que par ses brumes et ses tempêtes. La figure de Terre-Neuve, presque triangulaire, présente une superficie de 36,000 milles carrés; sa longueur extrême est de 420 milles, et sa largeur de 300.\* Le climat y est froid et orageux, le ciel sombre. Le sol mêlé de gravier, de pierre et de sable est aride quoique arrosé par plusieurs belles rivières. Le pays rempli de montagnes, était alors couvert de bois impénétrables ou de landes tapissées de mousse. Les Français et les Anglais ne s'en servaient que pour leurs pêcheries. Les premiers y avaient un établissement vers le cap de Raze pour y faire sécher leur poisson. Les Anglais avaient d'abord voulu coloniser l'île. Le chevalier Humphrey Gilbert s'était arrêté en 1583 dans la baie de St.-Jean, prenant possession de cette baie et de deux cents lieues de pays tout à l'entour, au nom de la reine Elizabeth, ignorant que cette terre fût une île. Il y promulgua plusieurs ordonnances surtout celle-ci, que quiconque parlerait d'une manière offensante de Sa Majesté aurait les oreilles coupées et perdrait tous ses biens. En 1608, Jean Guyas, de Bristol, reprit le projet de Gilbert, et s'établit dans la baie de la Conception pour transférer ensuite son établissement à St. Jean, aujourd'hui capitale de l'île, d'où les Anglais s'étendirent plus tard sur toute la côte orientale.

Malgré leurs pêcheries, les Français firent pendant longtemps peu d'attention à Terre-Neuve jusqu'en 1660. A cette époque le roi concéda le port de Plaisance à un nommé Gargot, qui reçut le titre de gouverneur et qui dès qu'il se fut installé dans ce poste voulut soumettre les habitans à son monopole, et les obliger à lui donner une portion de leurs pêches en échange des provisions et des marchandises qu'il tirait des magasins du roi. Cette prétention révolta les pêcheurs accoutumés à beaucoup d'indépendance; ils portèrent leurs plaintes au pied du trône. Le gouverneur fut rappelé et M. de la Poype nommé pour le remplacer. Plaisance était alors le principal comptoir français à Terre-Neuve. Placé

\* *British Colonies*: R. Montgomery Martin.

dans l'un des plus beaux ports de l'Amérique, au fond d'une baie de dix-huit lieues de profondeur, ce poste était défendu par le fort St. Louis construit sur la cime d'un rocher de plus de cent pieds d'élévation à l'entrée de la baie, à une lieue et demie de la mer. Les Français avaient encore quelques pieds à terre dans les îles de St.-Pierre de Miquelon, au Chapeau-Rouge, au Petit-Nord et sur quelques autres points des côtes du golfe St.-Laurent.

La population vivait de pêche et supportait impatiemment le joug d'un gouverneur. M. de la Poype commandait depuis treize ans dans ces parages, qui furent pour lui treize années de difficultés et de trouble, lorsqu'il lui vint un successeur en 1685. Malgré le fort St.-Louis élevé pour sa protection, Plaisance fut surpris cinq ans après par les flibustiers, qui firent le gouverneur prisonnier dans son lit et dépouillèrent les habitans de tout ce qu'ils avaient.

En 1692 ce poste fut encore attaqué, mais cette fois par une escadre anglaise commandée par l'amiral Williams et composée de trois vaisseaux de 62 canons, d'une frégate et d'une flûte. M. de Brouillon, le nouveau gouverneur, fit élever à la hâte une redoute et des batteries sur les rochers situés à l'entrée de la baie, et tira des bâtimens marchands les hommes nécessaires pour les servir. L'amiral Williams après les sommations ordinaires, commença une canonnade inutile de six heures, au bout desquelles il se retira confus d'avoir échoué devant une bicoque défendue par cinquante hommes; et pour se venger il alla brûler les habitations de la Pointe-Verte à une lieue de là.

Pendant que le principal siège des pêcheries françaises courait ainsi un danger imminent, une escadre de France, sous les ordres du chevalier du Palais, était à l'ancre dans la baie des Espagnols, au Cap-Breton, de l'autre côté du détroit, pour intercepter l'amiral Phipps qui devait reprendre sa revanche contre Québec. Telle est l'histoire de Terre-Neuve jusqu'en 1696. La Grande-Bretagne occupait toujours la plus belle portion de l'île, et la différence entre les établissemens français et les établissemens anglais était aussi grande là qu'ailleurs. Le commerce de ces derniers s'élevait à 17 millions de francs par année. Avec de pareils résultats sous les yeux que ne devait-on pas redouter pour l'avenir? M. d'Iberville avait communiqué ses appréhensions à

la cour, qui l'avait chargé, comme on l'a vu, d'agir de concert avec M. de Brouillan, pour les attaquer simultanément par terre et par mer. Mais ce dernier ne voulait partager la gloire de l'entreprise avec personne ; et, sans attendre d'Iberville, il se hâta de partir avec neuf vaisseaux, dont plusieurs appartenaient à des armateurs de St.-Malo, trois corvettes et deux brûlots pour aller mettre le siège devant St.-Jean. Les vents contraires trompèrent ses vœux et firent échouer son entreprise sur cette ville, quoique par compensation il réussit à s'emparer l'épée à la main de plusieurs autres établissemens et d'une trentaine de navires le long des côtes. Il en aurait pris un bien plus grand nombre sans l'insubordination d'une partie de ses équipages.

Il trouva à son retour d'Iberville à Plaisance, qui n'avait pu aller le joindre faute de vivres ; mais qui venait d'en recevoir avec le renfort de Canadiens qu'il attendait de Québec. Il fut question alors de reprendre l'attaque sur St.-Jean. D'Iberville voulait commencer les opérations par les établissemens les plus reculés vers le nord, présumant qu'on y serait moins sur ses gardes. Brouillan s'y opposa. Jaloux de son collègue, il suffisait que celui-ci suggérât quelque chose pour qu'il le désapprouvât. C'était un homme intelligent et expérimenté ; mais dur, violent, astucieux et avide. Ce dernier défaut surtout l'avait rendu odieux aux pêcheurs de ces parages. Avec des talens supérieurs et autant d'expérience, d'Iberville était généreux et savait se faire aimer de ceux qu'il commandait. Il aurait pu l'emporter sur son rival dans cette île, où, à un signe de sa main, tout le monde se serait déclaré pour lui, surtout les Canadiens sans lesquels Brouillan ne pouvait rien faire. Déjà même à la première nouvelle de la mésintelligence entre les deux chefs, ils avaient déclaré qu'ils n'obéiraient qu'à d'Iberville seul, et qu'ils retourneraient plutôt à Québec que d'accepter un autre commandant ; mais celui-ci ne voulant point pousser les choses si loin allait repasser en France pour ne pas faire manquer, par la désunion, une entreprise qu'il avait suggérée et dont il avait le succès à cœur, lorsque les difficultés s'applanirent et permirent de s'entendre sur un plan d'opération. Il fut réglé que St.-Jean serait attaqué et que, pour s'y rendre, Brouillan prendrait la voie de mer et d'Iberville celle de terre avec ses Canadiens ; ce qui fut exécuté. L'on se réunit

dans la baie de Toulle. De là l'on se mit en marche pour la ville anglaise, culbutant et dissipant tout ce qui voulait disputer le passage. En arrivant près de la place, l'avant-garde commandée par d'Iberville lui-même tomba sur un corps d'hommes embusqué dans des rochers qui fut mis en fuite après un choc violent, et l'on entra pêle-mêle avec lui dans la ville. L'élan était tel qu'on s'empara de deux forts d'emblée. Il n'en restait plus qu'un troisième en mauvais état. Le gouverneur, honnête et paisible marchand élu par les pêcheurs de la ville, menacé d'un assaut, se rendit à condition que l'on transporterait la population en Angleterre ou à Bonneville. Les fortifications furent rasées et la ville réduite en cendres. Le partage du butin fut encore un sujet de contestation entre les deux commandans, qui faillit amener une collision.

Après cette conquête, le gouverneur français retourna à Plaisance, et d'Iberville continua la guerre avec les Canadiens qui s'étaient attachés à sa fortune au nombre de cent vingt-cinq. Armés chacun d'un fusil, d'une hache de bataille, d'un couteau-poignard et de raquettes pour marcher sur la neige,\* ils mirent une partie de l'hiver à compléter la soumission de l'île. Ils triomphèrent de tous les obstacles que pouvaient offrir le climat, la faim et le courage de l'ennemi. En deux mois ils prirent tous les établissemens, excepté Bonneville et l'île de Carbonnière inabordable en hiver, tuèrent deux cents hommes et firent six ou sept cents prisonniers qui furent acheminés sur Plaisance. Montigny, Boucher de la Perrière, d'Amours de Plaine, Dugué de Boisbriant, tous Canadiens, se distinguèrent dans cette campagne héroïque. D'Iberville se préparait à aller attaquer Bonneville et la Carbonnière lorsqu'au mois de mai 1697, une escadre de cinq vaisseaux arrivant de France sous les ordres de M. de Serigny, mouilla dans la baie de Plaisance. Elle lui apportait l'ordre d'en prendre le commandement et d'aller exécuter une autre partie du plan d'opérations, la conquête de la baie d'Hudson.

Cette contrée adossée au pôle et à peine habitable, était également recherchée de la France et de l'Angleterre pour ses riches fourrures. Les traitans des deux nations en avaient fait le théâtre d'une lutte continuelle aux vicissitudes de laquelle la trahison

---

\* La Potherie.

avait sa part. Les Anglais, conduits par les deux transfuges huguenots, nommés Desgroseillers et Radisson, avaient élevé en 1663, à l'embouchure de la rivière Némiscau, dans le fond de la baie, un fort qu'ils nommèrent Rupert; ils avaient encore établi deux comptoirs sur les rivières Monsois et Ste.-Anne. A cette nouvelle Colbert y avait envoyé, par le Saguenay, en 1672, le P. Charles Albanel pour renouveler les prises de possession déjà faites au nom du roi par MM. Bourdon et Després Couture, et pour en faire signer en même temps un acte par les chefs d'une douzaine de tribus, qu'il avait ensuite invitées à venir faire la traite au lac St.-Jean. Les démarches de la France s'étaient bornées alors à cette simple formalité.

Mais Desgroseillers et Radisson, mécontents de l'Angleterre, étaient revenus en Canada après avoir obtenu leur pardon du roi. Une association s'y forma, peut-être à leur suggestion, sous le nom de compagnie du Nord, pour faire la traite à la baie d'Hudson, laquelle leur donna deux vaisseaux pour aller s'emparer des établissemens de leurs anciens amis. Trouvant ces établissemens trop bien fortifiés pour les attaquer avec chance de succès, ou peut-être honteux de leur rôle, ils se contentèrent de ranger la côte occidentale de la baie jusqu'à l'embouchure de la rivière Ste.-Thérèse, et d'y bâtir le fort Bourbon. De retour à Québec, ils se querellèrent avec la compagnie et passèrent en France sous prétexte d'aller demander justice. Là, l'ambassadeur anglais, lord Preston, apprenant le mauvais succès de leurs démarches, leur fit des ouvertures accompagnées de promesses si avantageuses qu'ils trahirent une seconde fois leur patrie, Radisson pour une pension viagère de douze cents livres, et livrèrent aux Anglais le fort Bourbon dans lequel il y avait pour 400 mille francs de fourrures.

La cour de France informée de cette nouvelle trahison, fit aussitôt ses plaintes au cabinet de Londres, qui promit de faire remettre les choses sur le pied qu'elles étaient auparavant; mais les troubles qui régnaient alors en Angleterre ne permirent point au monarque aux prises avec ses sujets, de faire exécuter l'arrangement conclu; et la compagnie française fut obligée de se faire justice elle-même. En conséquence, elle obtint du marquis de Denonville quatrevingts hommes, presque tous Canadiens, com-



mandés par le chevalier de Troye, pour aller non-seulement reprendre les établissemens livrés par les deux transfuges, mais pour s'emparer de tous ceux des Anglais. Ils partirent de Québec par terre dans le mois de mars 1686, et n'arrivèrent dans la baie d'Hudson que le 20 de juin, après avoir traversé des pays inconnus, franchi une foule de rivières, de montagnes et de précipices, et enduré des fatigues incroyables. Ils investirent et enlevèrent presque tous les postes ennemis avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître.

Le premier attaqué fut celui de la rivière de Monsonis, fort de figure carrée, flanquée de quatre bastions et portant quatorze pièces de canon; il fut emporté d'assaut sans grande perte. Cette capture fut suivie de celle d'un navire que d'Iberville prit à l'abordage.

Le fort de Rupert qui était à une grande distance de celui de Monsonis, fut investi dans le mois de juillet et tomba de la même manière au pouvoir des Canadiens, qui en firent sauter les redoutes et en renversèrent les palissades.

Le chevalier de Troye se mit ensuite à la recherche du fort Ste.-Anne dont on ignorait la situation; on savait seulement qu'il était du côté occidental de la baie. Après une traversée difficile au milieu des glaces le long d'une côte très basse, où les battures couraient deux ou trois lieues au large, on le découvrit enfin. Placé au milieu d'un terrain marécageux, il était défendu par quatre bastions sur lesquels il n'y avait pas moins de quarante-trois pièces de canon en batterie. C'était là où se trouvait le principal comptoir anglais. Il fit néanmoins une assez faible résistance et demanda à capituler dès qu'il vit la résolution avec laquelle on l'attaquait. Le gouverneur, homme simple et paisible, fut transporté avec sa suite à Charleston; le reste de la garnison fut acheminé sur le fort de Monsonis. On trouva pour environ 50 mille écus de pelleteries à Ste.-Anne. Les Anglais ne restèrent plus dans ces parages qu'avec le fort Bourbon.

Lorsque la nouvelle de ces pertes arriva à Londres, le peuple jeta de hauts cris contre le roi, auquel il attribuait tous les malheurs qui arrivaient à la nation. Le monarque qui a perdu la confiance de ses sujets est bien à plaindre. Jacques II, déjà si impopulaire, le devint encore plus par un événement que per-

sonne n'avait pu prévoir ; et l'expédition d'une poignée de Canadiens contre quelques postes de traite à l'extrémité du monde ébranlait sur son trône un roi de la Grande-Bretagne !

Cependant les deux gouvernemens sentirent enfin la nécessité de faire cesser un état de choses qui violait toutes les lois établies puisqu'il n'y avait pas de guerre déclarée entre les deux peuples pendant toutes ces hostilités ; et en 1686, ils signèrent un traité par lequel les armateurs, sujets des deux nations, qui n'auraient point de commission de leur prince, devaient être traités comme pirates dans les îles et pays de terre ferme en Amérique. Mais Jacques II n'était plus guère en état de faire observer par des sujets désaffectionnés, sa volonté dans les mers du Nouveau-Monde, et dès l'année suivante ils vinrent attaquer le fort Ste.-Anne, où commandait d'Iberville, qui les repoussa avec perte d'un de leurs vaisseaux.

Dans la guerre qui suivit le renversement de Jacques II, l'Angleterre reprit le fort Ste.-Anne, gardé seulement par cinq Canadiens, qui osèrent se défendre et repoussèrent une première attaque. L'année suivante le sort des armes le remit au pouvoir de ses premiers maîtres pour retomber encore, deux ans après, entre les mains des Anglais revenus en force pour le reprendre. Tel est en peu de mots le tableau des événemens qui s'étaient passés entre les deux nations dans cette région lointaine jusqu'au moment où d'Iberville à la tête de l'escadre que lui avait amenée M. de Sérigny, fut chargé de mettre enfin toute la baie d'Hudson au pouvoir de la France.

Ce capitaine fit voile de Terre-Neuve dans le mois de juillet. Il trouva l'entrée de la baie couverte de glaces, au milieu desquelles ses vaisseaux, séparés les uns des autres et entraînés de divers côtés, coururent les plus grands dangers durant plusieurs jours. Si la navigation a quelque chose de hardi et de grand dans les hautes latitudes de notre globe, elle y est en même temps sauvage et singulièrement triste. Un ciel bas et sombre, une mer qu'éclaire rarement un soleil sans chaleur, des flots lourds et couverts, la plus grande partie de l'année, de glaces dont les masses immenses ressemblent à des montagnes, des côtes désertes et arides qui semblent augmenter l'horreur des naufrages, un silence enfin qui n'est interrompu que par les gémissemens de la tempête,

telles sont ces mers qui ont attaché au front de d'Iberville une gloire dont le caractère tient à la nature mystérieuse du nord, ces mers qui lui sont familières et qui furent les premiers témoins de sa valeur. Depuis longtemps son vaisseau aventureux les sillonne. Plus tard cependant il descendra vers des climats plus doux ; et ce marin qui a fait, pour ainsi dire, son apprentissage au milieu des glaces polaires, ira finir sa carrière sur les flots tièdes et limpides des Antilles, au milieu des côtes embaumées de la Louisiane ; il fondera un empire sur des rivages où l'hiver et ses frimats sont inconnus, et où la verdure et les fleurs sont presque éternelles.

Cependant l'escadre était toujours dans le plus grand danger. Pressés par les glaces qui s'étendaient à perte de vue, s'amoncelaient à une grande hauteur, puis s'affaissaient tout à coup avec des craquemens et un fracas épouvantable, deux des vaisseaux portés l'un contre l'autre, s'abordèrent poupe en poupe au même instant qu'un troisième était écrasé à côté d'eux, et si subitement que l'équipage avait à peine le temps de se sauver. Ce n'est que le 28 août que d'Iberville, qui montait le *Pélican*, put entrer dans la mer libre, ayant depuis longtemps perdu de vue ses autres bâtimens. Il arriva seul devant le fort Nelson, le 4 septembre. Le lendemain matin il aperçut trois voiles à quelques lieues sous le vent, qui louvoyaient pour entrer dans la rade ; il crut un moment que c'étaient ses autres vaisseaux, mais après leur avoir fait des signaux il reconnut qu'ils étaient anglais et qu'ils allaient le mettre entre deux feux, chacun supérieur au sien, et le traquer pour ainsi dire au pied de la place qu'il était venu pour assiéger. Ces vaisseaux étaient le *Hampshire* de 56 canons, le *Dehring* de 36, et l'*Hudson Bay* de 32. En entrant dans la baie, ils avaient découvert le *Profond*, un des vaisseaux de d'Iberville, commandé par Dugué, qui était pris dans les glaces ; ils l'avaient canonné par intervalle pendant dix heures. Le navire français, immobile, n'avait pu présenter à ses adversaires que les deux pièces de canon de son arrière. L'ennemi avait fini par l'abandonner le croyant percé à sombrero, et il s'était dirigé vers le fort Nelson, où il trouvait d'Iberville lui-même.

La fuite pour ce dernier était impossible ; il fallait combattre ou se rendre. Son vaisseau portait cinquante pièces de canon,

mais le chiffre de ses hommes en état de servir était affaibli en ce moment par la maladie et l'envoi d'un détachement à terre, qu'il n'avait pas le temps de rappeler. Il paya cependant d'audace et lâchant ses voiles au vent il arriva sur ses adversaires avec une intrépidité qui leur en imposa. Les Anglais venaient rangés en ligne, le Hampshire en tête. A neuf heures et demie le combat s'engagea. Le Pélican voulait aborder le Hampshire et un détachement de Canadiens se tenait prêt à sauter sur son pont, mais celui-ci ayant su l'éviter, d'Iberville rangea alors le Dehring et l'Hudson-Bay en leur lâchant ses bordées. Le Hampshire revirant aussitôt de bord au vent, s'attacha à lui, le couvrit de mousqueterie et de mitraille, le perça à l'eau et hacha ses manœuvres. Le commandant anglais cherchait à démâter le Pélican et à le serrer contre un bas-fond, d'Iberville manœuvrait pour déjouer ce plan et y réussit. Enfin au bout de trois heures et demie d'une lutte acharnée, voyant ses efforts inutiles, le Hampshire courant pour gagner le vent, recueille ses forces et pointe ses pièces pour couler bas son adversaire. Celui-ci, qui a prévu son dessein, le prolonge vergue à vergue pendant qu'on se fusille d'un bord à l'autre. Les boulets et la mitraille font un terrible ravage. Une bordée du Hampshire tue ou blesse quatorze hommes dans la batterie inférieure du Pélican ; mais celui-ci redouble son feu, pointe ses canons si juste et lâche une bordée si à propos, qu'enfin son fier adversaire fait tout au plus sa longueur de chemin et sombre sous voile. Tout périt.

Aussitôt d'Iberville vire de bord et court droit à l'Hudson-Bay, qui était le plus à portée d'entrer dans la rivière Ste.-Thérèse, lequel se voyant sur le point d'être abordé, amène son pavillon. Il ne restait plus que le Dehring auquel on donna la chasse, mais qui réussit à se sauver, ayant moins souffert dans sa voilure que le redoutable vainqueur. Cette belle victoire donna la baie d'Hudson aux Français.

D'Iberville retourna devant le fort Nelson ; mais dans la nuit une furieuse tempête s'élève, accompagnée d'une neige épaisse, et malgré tout ce qu'il peut faire, et il était réputé l'un des plus habiles manœuvriers de la marine française, son vaisseau, trop endommagé par le combat, est jeté à la côte avec sa prise vers minuit et s'emplit d'eau presque jusqu'à la batterie supérieure. Heu-

reusement que c'était à l'époque de l'année où le soleil, dans cette latitude, descend à peine au-dessous de l'horison et qu'il se couche et se lève presque en même temps ; la clarté permit, malgré le grand nombre de blessés et de malades qu'il y avait à bord, d'éviter un plus grand désastre.

Le lendemain le calme s'étant rétabli, l'équipage put gagner la terre. Les malades furent transportés en canots ou en radeaux sur le rivage qui était à deux lieues de distance ; une vingtaine d'hommes moururent de froid pendant cette longue opération. Comme l'on était resté sans vivres après le naufrage et qu'on ignorait ce qu'étaient devenus les autres vaisseaux, il fut résolu de donner l'assaut au fort sans délai ; car "périr pour périr, disait M. de la Potherie, il vaut mieux sacrifier sa vie en soldat que de languir dans un bois où il y a déjà deux pieds de neige." Mais heureusement sur ces entrefaites arriva le reste de l'escadre ; alors pour ménager son monde, d'Iberville se voyant des provisions suffisantes, abandonna sa première résolution et attaqua la place en forme, laquelle après s'être laissée bombarder quelque temps, se rendit à condition que la garnison serait transportée en Angleterre. M. de Martigny fut laissé pour commandant de ce poste, dont la prise complétait la possession de cette vaste contrée par la France.

Tandis que d'Iberville achevait ainsi la conquête de la baie d'Hudson, la flotte destinée à s'emparer de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York faisait une démonstration inutile dans les mers de l'Amérique. Elle était commandée par le marquis de Nesmond, officier fort distingué, et se composait de treize vaisseaux de guerre munis de tout ce qui était nécessaire pour une pareille entreprise.

Elle devait se rendre d'abord à Plaisance pour s'assurer des conquêtes que les Français avaient faites l'année précédente dans l'île de Terre-Neuve, et livrer bataille à la flotte anglaise que l'on disait destinée à s'emparer de toute l'île, si on la rencontrait. Elle devait en même temps faire informer le comte de Frontenac de ses progrès afin que ce gouverneur pût se rendre avec ses troupes, au nombre de quinze cents hommes, à Pentagoët pour s'embarquer avec elle et faire voile pour Boston. Cette ville prise, toutes les côtes de la Nouvelle-Angleterre devaient être

ravagées le plus avant que l'on pourrait dans l'intérieur jusqu'à Pescadoué. Si la saison le permettait, la Nouvelle-York devait subir le même sort, et les troupes canadiennes, en s'en retournant dans leur pays par cette province, avaient ordre de commettre les mêmes dévastations sur leur passage.

La nouvelle de ces armemens arriva dans les colonies anglaises par différentes voies à la fois, malgré le secret qu'on avait ordonné et le bruit qu'on faisait courir en Canada d'une invasion anglaise pour dépister le public sur l'objet des levées de troupes que faisait le gouvernement. La milice fut aussitôt appelée sous les armes dans la Nouvelle-Angleterre, la citadelle de Boston fut mise en état de défense, et cinq cents hommes furent envoyés pour garder la frontière orientale ouverte aux courses des Abénaquis. "Ce fut là, dit Hutchinson, une époque critique, peut-être aussi critique que lorsque le duc d'Anville était avec son escadre à Chibouctou." Les temps ont bien changé depuis.

Cette entreprise dont le succès avait souri au marquis de Nesmond, manqua faute de diligence, ou peut-être faute d'argent ; car la guerre en Europe dérangeait tous les jours de plus en plus les finances du royaume. Il ne put partir de la Rochelle qu'à la fin de mai 1697, et pour comble de contrariété les vents contraires le retinrent deux mois dans la traversée. Quand il arriva à Terre-neuve, il convoqua un conseil de guerre dans lequel il fut décidé que la saison était trop avancée pour attaquer Boston, attendu que les troupes du Canada ne pourraient arriver à Pentagoët que le 10 septembre, et que la flotte n'avait plus que pour cinquante jours de vivres. En conséquence un bâtiment fut expédié à Québec pour communiquer cette détermination au comte de Frontenac, et en même temps M. de Nesmond envoya à la découverte dans toutes les directions pour avoir des nouvelles de la flotte anglaise, sans qu'on put la rencontrer, de sorte qu'il fut obligé de retourner en France sans avoir tiré un coup de canon, après s'être flatté de l'espérance de faire une des campagnes les plus glorieuses de toute cette guerre, si fertile en victoires mémorables.

Il trouva les hostilités tirant à leur fin en Europe. Les triomphes de Louis XIV en épuisant ses finances épuisaient aussi ses forces. Il avait offert la paix dès 1694 avec la restitu-

tion de toutes ses conquêtes ; soit défiance, soit ambition, soit haine, dit un historien, les alliés refusèrent alors ce qu'ils acceptèrent depuis à Riswick. Jamais guerre n'avait été plus glorieuse pour la France, soit en Europe soit en Amérique. Le succès avait presque constamment couronné ses armes. Luxembourg toujours vainqueur avait mis le comble à sa gloire en gagnant la sanglante bataille de Steinkerque en 1692, et celle de Nerwinde en 1694, où le roi Guillaume III fut deux fois vaincu. Catinat, Boufflers, Vendôme, Tourville, Château-Renaud, DuGay-Trouin, acquirent un nom immortel. Frontenac et d'Iberville, quoique sur un théâtre moins imposant, avaient aussi dignement soutenu l'honneur de leur patrie. Mais ces lauriers ne s'acquerraient qu'au prix de torrens de sang et de dépenses énormes. Les cinq premières campagnes avaient coûté plus de deux cents millions de subsides extraordinaires.

Enfin la paix fut signée à Riswick le 20 septembre 1697. La France et l'Angleterre furent remises par le traité, quant à leurs colonies, dans le même état qu'elles étaient avant la guerre, excepté que la première gardait toute la baie d'Hudson. Ainsi la France restait maîtresse de la moitié occidentale de Terre-Neuve, de toute la côte maritime depuis le nord de la baie d'Hudson jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, avec les îles adjacentes, de la vallée du St.-Laurent y compris les grands lacs, et de l'immense vallée à peine connue du Mississipi. Les difficultés qui avaient subsisté entre les deux couronnes au sujet des limites de ces possessions, furent abandonnées à une commission. Ainsi après l'effusion de tant de sang en Amérique, la propriété du pays des Iroquois et la question des frontières de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, que le temps et les événemens avaient embrouillées et rendues plus difficiles à résoudre que jamais, restaient encore pendantes. Cette guerre avait gravement entravé les progrès du Canada, et grevé la Nouvelle-Angleterre d'une dette qui, en l'obligeant de créer du papier monnaie, la fit entrer dans une voie financière, avantageuse suivant les uns, pernicieuse suivant les autres.

Le ministre ordonna de faire des réjouissances publiques à Québec, ce qui fut le signal pour beaucoup d'habitans de retourner sur leurs terres que les ravages des Sauvages les avaient forcés d'abandonner, de rebâtir leurs maisons incendiées, et pour

les seigneurs de reconcéder à d'autres celles dont les propriétaires avaient été tués sans laisser d'héritiers.

Selon le désir du traité, MM. de Tallard et d'Herbault furent nommés commissaires de la part de la France pour régler avec ceux de l'Angleterre la question des frontières. Comme cette dernière puissance s'était mise en possession des deux bords de la rivière Kénébec, la rivière de St.-George, comme on l'a dit en parlant de l'Acadie, fut choisie pour servir de limite entre les deux nations de ce côté-là. Ce qui fut confirmé en 1700 par M. de Villieu de la part du roi très chrétien, et par M. de Soudric de la part de sa Majesté britannique.

Le peu de durée de la paix ne permit point de régler la question des pêches sur les côtes de l'Acadie.

Quant au pays des Iroquois, on n'osa pas encore en disposer de peur d'irriter une confédération dont l'amitié était briguée par les deux peuples. Ce qui se fit alors se passa seulement entre les gouverneurs anglais et français. Ils tâchèrent par toutes sortes de subtilités, l'un, d'amener les cinq cantons à reconnaître une suprématie européenne, l'autre, de les empêcher de tomber dans le piège, et de les engager à maintenir leur indépendance et leur neutralité.

Richard, comte de Bellomont, vint remplacer, après le traité de Riswick, le colonel Fletcher dans le gouvernement de la Nouvelle-York. Il dépêcha le colonel Schuyler et le ministre Delius auprès du comte de Frontenac, pour l'informer de la conclusion de la paix et régler l'échange des prisonniers. Celui-ci leur fit un accueil gracieux. Mais ils venaient avec des demandes peu propres à être bien accueillies. Ils déclarèrent que les contrées iroquoises avec celles de l'ouest, Michilimackinac et tout ce qui était au midi de ce poste, appartenaient à l'Angleterre, prétention qui fit sourire en Canada. On leur demanda où ils avaient appris que la Nouvelle-Belgique, avant que d'être Nouvelle-York, s'étendît à tous les pays dont ils parlaient. Pour nous le droit de découverte et celui de possession, dit le chevalier de Callières, sont nos titres tant sur le pays des Outaouais que sur celui des Iroquois ; nous en avons pris possession avant qu'aucun Hollandais y eût mis le pied ; et " ce droit, établi par plusieurs titres en divers lieux des cantons, n'a été interrompu que par la guerre



que nous avons été obligés de faire à cette nation, à cause de ses révoltes et de ses insultes.”

Les prétentions des deux couronnes étaient bien claires. Dans les négociations pour l'échange des prisonniers, M. de Bellomont chercha encore à faire admettre que les Iroquois étaient sujets anglais ; mais le comte de Frontenac se contenta de répondre, que ces peuples étaient en pourparler avec lui ; qu'ils lui avaient laissé un otage pour garantie de leur parole, et qu'il allait traiter directement avec eux. Malgré cette complète divergence entre les vues des deux gouvernements, la correspondance continua encore quelque temps après le départ des envoyés.

Plus tard on apprit en Canada que le gouverneur anglais avait tenu un grand conseil dans lequel les anciens des cantons avaient repoussé toute sujétion étrangère, et proclamé hautement leur indépendance nationale dont ils se glorifiaient. Les détails de ce qui s'y était passé montraient que ce gouverneur et la confédération se ménageaient mutuellement, en se défiant l'un de l'autre ; que le premier voulait profiter de l'occasion pour établir le droit de souveraineté de l'Angleterre sur les confédérés, tandis que ceux-ci se servaient de son influence pour obtenir des conditions meilleures des Français. L'on ne peut s'empêcher de plaindre le sort qui menaçait ces peuples si ardemment convoités par deux nations aussi redoutables qu'ambitieuses, et d'admirer en même temps leur prudence et leur patriotisme.

Le gouverneur canadien profita habilement des circonstances pour décider les cantons à traiter avec lui, et aux conditions qu'il voulait. Les fautes des Anglais contribuèrent beaucoup à cet heureux résultat. La sympathie religieuse des Iroquois les faisait incliner vers la France ; leurs intérêts commerciaux les attiraient vers l'Angleterre. La Nouvelle-York, pour détruire l'influence religieuse que la France exerçait par le moyen des Jésuites, passa une loi en 1700 pour punir de mort tous les prêtres catholiques qui entreraient volontairement dans les cantons. Elle oubliait que cette mesure, outre la barbarie qui lui était propre, froissait le sentiment religieux d'une partie de la confédération et portait atteinte à l'indépendance de toutes ces peuplades. Les envoyés français ne manquèrent pas de se prévaloir de cette faute, aggravée encore par l'ordre de Guillaume III au comte de

Bellomont de faire cesser tout acte d'hostilité entre les parties belligérantes, et de contraindre les cantons à désarmer. Communiquée au chevalier de Callières, cette lettre fut aussitôt transmise par lui à Onnontagué pour faire connaître aux Iroquois que le roi d'Angleterre les regardait comme des sujets, qu'il les qualifiait ainsi dans ce document, et qu'ils ne devaient plus, d'après les ordres positifs qu'il donnait, attendre de secours de lui. Lorsqu'ils se virent abandonnés de ce côté et menacés de l'autre, ils songèrent sérieusement à déposer les armes, le chevalier de Callières ayant eu soin de leur faire comprendre qu'il fallait enfin terminer les négociations d'une manière ou d'une autre.

Ils envoyèrent en conséquence dans l'été de 1700 dix ambassadeurs " pour pleurer les Français morts pendant la guerre." Ils furent reçus à Montréal avec une grande pompe dans un grand conseil, où assistèrent les ambassadeurs de la plupart des alliés du Canada. Les délibérations furent rapides, car tout le monde avait besoin de repos. L'orateur des cantons parla avec une sage réserve, et s'ouvrit assez pour obliger M. de Callières à se prononcer sur ce qu'il ferait dans le cas où les hostilités éclateraient entre eux et les Anglais. Il fit connaître l'indignation qu'y avaient excitée les ordres et les menaces du gouverneur de la Nouvelle-York, et dit que, comme le refus de s'y soumettre pourrait leur attirer la guerre, il espérait qu'ils trouveraient à Catarocoui, outre les marchandises qu'ils ne pourraient plus tirer d'Albany, les armes et les munitions dont ils auraient besoin. Le fameux chef le Rat, député des Hurons, qui avait sans doute abandonné depuis longtemps le projet impossible de réunir toutes les nations indiennes en une seule confédération, le suivit et prononça quelques paroles : " J'ai toujours obéi à mon père, dit-il, et je jette ma hache à ses pieds ; je ne doute point que les peuples du couchant ne fasse la même chose ; Iroquois imitez mon exemple." La paix fut signée dans des articles préliminaires entre la France et ses alliés d'un côté, et la confédération iroquoise de l'autre, le 18 septembre. Le gouverneur-général, l'intendant, le gouverneur de Montréal, le commandant des troupes, les supérieurs ecclésiastiques qui se trouvaient à l'assemblée y apposèrent leurs signatures avec les Indiens qui mirent sur le papier chacun le signe de sa nation. Les Onnontagués et les Tsonnon-

thouans tracèrent une araignée, les Goyogouins, un calumet, les Onneyouths, un morceau de bois en fourche avec une pierre au milieu, les Agniers, un ours, les Hurons, un castor, les Abénaquis, un chevreuil, les Outaouais, un lièvre. On affecta plus de gravité que de coutume à cette cérémonie, et l'on verra tout à l'heure que la confirmation du traité fut encore beaucoup plus solennelle. Une grande part du succès de cette longue négociation était due à la conduite de M. de Frontenac pendant la guerre et à l'attitude qu'il avait prise dès le début des pourparlers pour la paix. Quoiqu'il fût mort déjà depuis deux ans, l'influence de ses actes et de ses conseils lui avait survécu et en avait imposé aux Indiens, qui semblaient le craindre encore dans son tombeau.

Ce gouverneur dont on a dit autant de mal que de bien, avait succombé à une maladie grave dès son début, le 28 novembre 1698, dans la soixante-dix-huitième année de son âge. Son corps et son esprit avaient conservé leur vigueur jusqu'à ses derniers jours ; sa fermeté, son énergie, ses talents brillaient en lui comme dans ses plus belles années. Les dangers où son prédécesseur avait mis le pays et dont il l'avait si heureusement tiré, augmentèrent les regrets universels que causait sa perte. Il emporta dans la tombe l'estime des Canadiens, qu'il avait gouvernés durant une des époques les plus critiques de leur histoire ; il avait trouvé la Nouvelle-France ouverte, attaquée de toutes parts et sur le bord de l'abîme ; il la laissait agrandie et en paix. Il a été jugé diversement par les différens partis qui divisaient alors le Canada. Le parti clérical dont, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, il voulait s'affranchir et voulait restreindre l'influence dans les affaires politiques, l'a peint sous des couleurs peu favorables. Il lui reproche deux torts très grands à ses yeux, c'est d'avoir été secrètement janséniste,\* et d'avoir toléré et encouragé la traite des boissons chez les Sauvages. Aujourd'hui que Pascal est réclamé comme une des lumières du catholicisme, on doit être indulgent sur le premier reproche. Le second est plus grave, et

---

\* " Pour ce qui est de sa lecture habituelle, ne la faisait-il pas souvent dans les livres composés par les Jansénistes ; car il avait plusieurs de ces livres qu'il préconisoit fort, et qu'il prêtait volontiers aux uns et aux autres : " *Notes au bas de l'Oraison funèbre de M. de Frontenac prononcée dans l'Eglise des Récollets à Québec, par le P. Goyer, le 19 décembre 1698 (Manuscrit.)*

fut en toute probabilité la cause première de son rappel en 1682. On a vu qu'à cette époque, ses démêlés avec l'intendant Duchesneau avaient obligé la cour de les rappeler tous deux. La traite des boissons était défendue chez les Indiens pour les meilleures raisons, et cependant il la laissait faire, et en profitait lui-même, écrivait l'intendant, en transmettant à la cour les remontrances les plus énergiques. Ce fonctionnaire avait voulu faire observer les ordonnances prohibitives, comme chef de la justice, et le gouverneur non-seulement y avait mis des entraves, mais avait encore favorisé les traitans qui violaient les lois et que l'intendant voulait punir. Il faut lire les dépêches de Duchesneau pour se faire une idée de l'excès des dissensions qui régnaient entre ces deux hommes. Il accusait le gouverneur de faire la traite avec les Indiens par le moyen de Du Luth, qu'il qualifiait de chef des violeurs de la loi. Il assurait qu'il prolongeait son séjour à Montréal exprès pour veiller aux intérêts de ses spéculations ; que l'exemple qu'il donnait en contrevenant lui-même aux ordonnances faisait que personne ne voulait les observer ; qu'il y avait cinq à six cents coureurs de bois ; que la désobéissance était générale, etc. Ces rapports faits à Paris augmentaient l'aversion de Frontenac pour l'intendant, à qui il saisissait toutes les occasions de la faire sentir. Cela allait si loin que celui-ci se plaignit au ministre, qu'il avait été obligé un jour de sortir de son cabinet pour éviter ses injures.

Dans sa seconde administration, Frontenac se laissa entraîner, mais bien moins loin, dans les mêmes fautes ; nous disons fautes, car le commerce était impolitique de toute manière pour les gouverneurs. Peut-être était-il convaincu que sa politique était la meilleure, indépendamment de son intérêt personnel, et que la traite devait être, autant que possible, abandonnée à la concurrence générale comme elle l'était chez les Anglais. Il est indubitable que plus le nombre des traitans était grand plus l'on approchait de cette liberté, et que c'est peut-être précisément pour cela que les Indigènes avaient tant d'estime et de respect pour sa personne, le commerce qu'ils faisaient avec le Canada étant plus avantageux sous son administration que sous celle des autres gouverneurs. Mais on aurait pu augmenter la liberté du commerce sans permettre aux gouverneurs ni aux autres fonction-

naires de le faire. Du reste à part sa conduite dans la traite avec les Sauvages, il se faisait encore des ennemis par sa hauteur et sa jalousie, deux défauts très graves dans un homme placé à la tête d'un gouvernement. Ce fut pour lui une source de difficultés et de chagrins. Ils lui firent des ennemis acharnés qui en excitant ses passions ont contribué à faire passer dans son histoire jusqu'aux moindres taches de son caractère. Une circonstance qui mérite d'être remarquée, c'est qu'en même temps que le parti sacerdotal le peint comme un tyran, il en parle comme si sa popularité était très grande, espèce de contradiction qui laisse du doute sur les appréciations de ses accusateurs. Du reste, dans une petite société, les moindres choses prennent les proportions d'un événement, et elles finissent souvent par en avoir les conséquences. C'est en refusant le secours du bras séculier aux décisions de l'Eglise qu'il s'attirait son inamadversion ; et pourtant en principe, c'était la politique la plus sage, car que sont devenus les pays théocratiques ? Qu'est devenu le gouvernement fondé par les Jésuites au Paraguay ? Que sont aujourd'hui les malheureux Romains sous les bayonnettes mercenaires de l'étranger ? L'inquisition étouffe tout. " Je frémis, dit un voyageur, à l'aspect de la dépopulation de la campagne de Rome ; je crois assister à l'agonie d'une société en décadence. C'est un spectacle bien triste que la mort d'inanition d'une grande ville."

En jugeant M. de Frontenac comme homme d'état, en l'appréciant d'après l'ensemble de ses actes et les résultats de sa politique, on doit le ranger parmi le petit nombre d'administrateurs qui ont rendu des services réels au pays. Charlevoix lui-même le reconnaît en disant que la Nouvelle-France lui devait tout ce qu'elle était à sa mort, et que l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait. L'abolition de la compagnie des Indes occidentales, l'introduction de l'ordonnance de 1667, le droit d'emprisonnement limité au gouverneur, au procureur-général et au conseil souverain, sont les principaux actes qui ont eu lieu sous sa première administration de 1672 à 1682. Il est aussi un des premiers auteurs du système que la France imagina en Amérique pour étendre et consolider son influence, à savoir, les alliances avec les Indiens et l'établissement de cette chaîne de forts qui s'étendit dans la suite jusqu'à la baie du Mexique. Le voisinage

des Anglais qui venaient de s'emparer de la Nouvelle-York nécessitait à ses yeux ces sages précautions.

Sa seconde administration, qui commença à une époque si funeste, est entièrement remplie de guerres, dont nous venons de tracer le glorieux, mais trop sanglant tableau. La conduite qu'il tint avec la confédération iroquoise, et les conseils qu'il lui donna sur la politique qu'elle devait suivre avec ses voisins, produisirent d'heureux résultats pour le pays, car après cette guerre le Canada fut peu inquiété par ces barbares.

Il avait en général des idées étendues et justes pour l'agrandissement de la colonie ; mais l'état de la France, et la politique de son gouvernement, ne lui permirent pas de suivre un système aussi favorable qu'il l'aurait désiré au développement de ces immenses contrées.

Le chevalier de Callières, depuis longtemps gouverneur de Montréal, fut nommé pour le remplacer. C'était un homme qui avait une grande expérience des affaires du pays, et qui était connu des troupes qui admiraient sa conduite et son intrépidité. Un jugement sain, de la pénétration, du désintéressement, un flegme qui le rendait maître de ses préjugés et de ses passions, l'avaient recommandé depuis longtemps aux Canadiens, et surtout aux Sauvages qui savaient que sa parole était inviolable, et qu'il exigeait la même fidélité des autres, qualité nécessaire pour mériter la confiance des Indiens et devenir l'arbitre de leurs différends.

Le chevalier de Vaudreuil, revenu depuis peu de France, fut nommé au gouvernement de Montréal, poste important que son activité, sa bonne mine, des manières aimables et nobles, sa popularité parmi les soldats, le rendaient très digne d'occuper. Convaincu enfin de l'importance de Catarocoui, le roi recommanda aussi d'y nommer pour commandant un officier intelligent et capable de prendre une décision dans toutes les circonstances où il pourrait se trouver.

Le chevalier de Callières suivit à l'égard des Iroquois la politique de son prédécesseur. Il avait mis lui-même la dernière main au traité préliminaire du 18 septembre. Ce traité que les Anglais traversèrent jusqu'à la fin, fut confirmé le 4 août 1701 dans une assemblée générale tenue sous les murs de Montréal.

On avait élevé une vaste enceinte dans la plaine, dans laquelle on avait réservé un espace pour les dames et l'élite de la ville. Les soldats furent rangés autour, et treize cents Indiens vinrent prendre place au milieu dans l'ordre qui avait été indiqué. Jamais on n'avait vu réunis des députés de tant de nations diverses. Les Abénaquis, les Iroquois, les Hurons, les Outaouais, les Miâmis, les Algonquins, les Pouteouatamis, les Outagamis, les Sauteurs, les Illinois, enfin les principales nations depuis le golfe St.-Laurent jusque vers le bas Mississipi y avaient des représentans. Cette grande assemblée offrait l'aspect le plus varié et le plus bizarre par l'étrangeté des costumes et la diversité des idiomes. Le gouverneur occupait une place où il pouvait être vu et entendu de tout le monde. Trente-huit députés vinrent signer le traité définitif. Un *Te Deum* fut ensuite chanté. Un festin, des salves d'artillerie, des feux de joie terminèrent une solennité qui assurait la paix de l'Amérique septentrionale, et ensevelissait dans le sein de la terre cette hache de guerre qui depuis tant d'années, toujours levée et toujours sanglante, avait fait de la baie d'Hudson au golfe du Mexique comme un vaste tombeau.

La consommation de ce grand acte fut accompagnée d'un événement qui fit une grande impression sur les esprits, et qui fournît une nouvelle preuve du respect que le vrai patriote impose même à ses ennemis. Dans une des conférences publiques, tandis qu'un des chefs hurons parlait, le Rat, ce célèbre Indien, dont le nom a déjà été cité plusieurs fois, se trouva mal. On le secourut avec d'autant plus d'empressement qu'on lui avait presque toute l'obligation de ce merveilleux concert et de cette réunion sans exemple jusqu'alors, de tant de nations diverses pour la paix générale. Quand il fut revenu à lui, il manifesta le désir de dire quelque chose ; on le fit asseoir dans un fauteuil au milieu de l'assemblée, et tout le monde s'approcha pour l'entendre. Il parla au milieu d'un silence profond. Il fit avec modestie et dignité le récit de ses démarches pour amener une paix universelle et durable. Il appuya beaucoup sur la nécessité de cette paix et les avantages qui en reviendraient à toutes les nations, en démêlant avec une adresse étonnante les intérêts des unes et des autres. Puis se tournant vers le gouverneur général, il le conjura de justifier par sa conduite la confiance qu'on avait en lui. Sa

voix s'affaiblissant, il cessa enfin de parler. Doué d'une grande éloquence et de beaucoup d'esprit, il reçut encore dans cette circonstance imposante ces vifs applaudissemens qui couvraient sa voix chaque fois qu'il l'élevait dans les assemblées publiques.

Sur la fin de la séance, il se trouva plus mal. On le porta à l'Hôtel-Dieu, où il expira sur les deux heures après minuit. Les Hurons sentirent toute la perte qu'ils venaient de faire. Jamais Sauvage n'avait montré plus de génie, plus de valeur, plus de prudence, plus de connaissance du cœur humain. Des mesures toujours justes, les ressources inépuisables de son esprit, lui assurèrent des succès constans. Passionné pour le bien et la gloire de sa nation, ce fut par patriotisme qu'il rompit, avec cette décision qui compte le crime pour rien, la paix que le marquis de Denonville avait faite avec les Iroquois contre ce qu'il croyait être les intérêts de ses compatriotes.

Le Rat, ou Kondiaronk son nom huron, brillait autant dans les conversations particulières que dans les assemblées publiques, par son esprit et ses réparties vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était le seul homme en Canada qui pût, en cela, tenir tête au comte de Frontenac, qui l'invitait souvent à sa table ; et il disait qu'il ne connaissait parmi les Français que deux hommes d'esprit, ce gouverneur et le P. de Carheil. L'estime qu'il portait à ce Jésuite fut ce qui le détermina, dit-on, à se faire chrétien.

Sa mort causa un deuil général ; son corps fut exposé, et ses funérailles auxquelles assistèrent le gouverneur, toutes les autorités, et les envoyés des nations indiennes qui se trouvaient à Montréal, se firent avec une grande pompe et les honneurs militaires. Il fut inhumé dans l'église paroissiale. L'influence et le cas que l'on faisait de ses conseils parmi sa nation étaient tels qu'après la promesse que M. de Callières avait faite à ce chef mourant de ne jamais séparer les intérêts de sa nation de ceux des Français, les Hurons gardèrent toujours à ceux-ci une fidélité inviolable.

---



## APPENDICE.

---

(A.)

Page 13. Extrait de l'ouvrage qui a pour titre : *Us et Coutumes de la mer*. Quand le grand banc de Terre-neuve a-t-il été découvert par les Basques, les Bretons et les Normands ?

*Article 44, des jugemens d'Oléron, No. 30 et suivans.* L'auteur des *Us et Coutumes de la mer*, ouvrage estimé, rapporte " que les grands profits et la facilité que les habitans du Cap-Breton près de Bayonne, et les Basques de Guyenne, ont trouvé à la pêche de la baleine, ont servi de leurre et d'amorce, à les rendre si hasardeux en ce point, que d'en faire la quête sur l'Océan par les longitudes et latitudes du monde. A cet effet ils ont ci-devant équipés des navires pour chercher le repaire ordinaire de ces monstres. De sorte que, suivant cette route, ils ont découvert, cent ans avant les navigations de Christophe Colomb, le grand et petit banc des morues, les terres de Terre-neuve, de Cap-Breton et de Bacaleos, (*qui est à dire morue en leur langue*,) le Canada ou Nouvelle-France ; et si les Castillans n'avaient pris à tâche de dérober la gloire aux Français, ils avoueraient, comme ont fait Christophe Witfliet et Antoine Magin, cosmographes Flamands, ensemble Frs. Antoine de S. Roman, religieux de S. Benoît, (*Historia general de la India, Liv. 1. Chap. 1j. p. 8.*) que le pilote, lequel porta la première nouvelle à Christophe Colomb, et lui donna la connaissance et l'adresse de ce monde nouveau, fut un de nos Basques Terre-neuviers."

---

(B.)

Page 134. Réponse du gouvernement de la Nouvelle-Angleterre à l'ultimatum du Canada au sujet d'un traité de paix et de commerce entre ces deux colonies (1650-1.)

Copy of a letter from the Commissioners of the United Colonies to the Governor of Canada (M. d'Aillebout.)

Most illustrious sir and much honoured Gentleman.

We have received your several letters, perused your commissions, presented by your honoured agents, and seriously considered what hath been by them either in writing or conference, propounded, concerning those injurious

and hostile attempts made by Mohawks (Agniers) upon some of your neighbouring Eastern Indians, of whom (as we are informed) some are converted to the christian faith, and others are willing to be taught and may in time prove disciples to our saving Lord and master, as such we pity them, but see not how we can protect or afford the help desired, without exposing the small English plantations and our own neighbouring Indians (of which some also profess christianity) to danger; we give due credit to your deputies, and can conceive you may have just ground for a war, but we have yet no just cause of quarrel with the Mohawks, nor is it safe for us to engage in a controversy which we neither do nor have means satisfyingly to understand, the Mohawks neither being in subjection to nor in any confederation with us; we are free to hold a neighbourly correspondance with you, and would have settled a free commerce betwixt the English and French colonies, but your agents thought it either unseasonable till matters were composed betwixt the Mohawks and your Indians, or else propounded such restrictions as would have taken away all convenience and freedom from the trade. What hath hindred our present closing, the enclosed writing will show, but if a fitter opportunity be offered we shall not be wanting to contribute to a more satisfying issue. In the mean time we rest, &c.

New Haven, September 6. 51 (1651.)

Voici la substance de la réponse que les commissaires anglais firent aux propositions des envoyés du Canada. Elle est tirée de Hutchinson. Je l'ai vérifiée sur la réponse qui se trouve en entier dans la Collection des papiers relatifs à l'histoire du Massachusetts, p. 240 et suivantes.

The commissioners having duly weighed the proposals, returned (in 1651) an answer, in substance as follows, viz:—

“ That they were willing to admit that the French and Eastern Indians might have just grounds to their own satisfaction, for war against the Mohawks. That they looked upon all such Indians, as received the Yoke of Christ, with another eye than upon others who worship the Devil. That they desired, by all means, to keep peace, if it may be, with all men, even with these barbarians. That the Mohawks living at a distance from the sea, have little intercourse with these parts, but in the war the English had with the Pequods, 14 or 16 years before, the Mohawks shewed a real respect and had offered no hostilities since. That the English engaged in no war before they had full and satisfying evidence that it was just, nor before peace, upon just terms, had been offered and refused. That the Mohawks, not being sub-

ject to them, nor in league with them, they could not require an account of their proceedings, and had no means of information what they had to say for themselves. That to make war with the Mohawks, would expose the Indians, who were neighbours to the English, some of whom professed christianity, etc. That although they were ready to perform all neighbourly offices of righteousness and peace to the French colony, yet they could neither permit volunteers to be taken up, nor the French and Eastern Indians to pass thro' the English jurisdiction to invade the Mohawks, lest they should expose, not the Indians only, but the smaller English plantations to danger. That the English were much dissatisfied with that mischievous trade the French and Dutch have had and still continue, by selling guns, powder and shot to all the Indians, which rendered them insolent, etc. That if all other difficulties were removed, yet they had no such short and convenient passage, either by land or water, as might be had by Hudson's river, and to beyond Aurania fort possessed by the Dutch. That the commissioners conceived the French deputies might proceed to settle a trade; but if they thought proper to limit it under such restrictions, a fitter season for these treaties must be attended, which the commissioners would readily improve whensoever it presented."

---

(C.)

Page 191. Lettre écrite à M. de Tracy par M. de Mézy avant de mourir.

A Québec ce 26 avril 1664.

*Monseigneur,*

J'aurais eu une consolation très grande si votre arrivée en ce pays avait précédé ma mort, d'autant qu'elle m'aurait fourni avec joie les moyens de rendre toute l'obéissance que je dois à l'autorité de votre charge et au mérite particulier d'une personne que j'honore infiniment comme vous. La connaissance que j'avais que ma vie ne serait pas longue, par les accidens qui sont arrivés à ma maladie, me faisait souhaiter votre retour avec empressement, pour vous entretenir avant de mourir des affaires principales de ce pays du Canada, dont j'ai fait connaître au roi les plus grandes particularités tant pour ce qui touche la gloire de Dieu, les intérêts de sa Majesté, que ceux du public; mais Dieu ayant disposé de mes jours pour m'appeler à lui, m'a fait prier M. de Tilly, conseiller du roi, de vous donner les lumières et les écrits de ce que j'ai fait savoir au roi l'année dernière, et de ce qui s'est passé

ensuite entre M. l'évêque de Pétrée, les PP. Jésuites et moi. Votre arrivée assurément en ce pays m'a donné beaucoup de joie avant ma mort, puisque vous éclaircirez bien mieux que moi les choses que j'aurais pu faire savoir au roi touchant leur conduite dans les affaires temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me serais point trompé en me laissant un peu trop légèrement persuader au rapport qu'on m'en avait fait. Je remets toutefois à votre prudence et aux bons examens que vous en ferez le règlement de cette affaire . . . . Pourquoi Monseigneur, si vous trouvez dans mon procédé quelque manque dans le général, je vous conjure de le faire connaître à sa Majesté afin que ma conscience n'en puisse être chargée avec le particulier. Mon intention selon mon avis n'ayant jamais été que de servir fidèlement le roi et maintenir l'autorité de la charge dont il m'a fait l'honneur de m'honorer en ce pays." Le reste de la lettre a rapport à son testament.

---

# SOMMAIRES.

PREFACE..... page I.  
DISCOURS PRELIMINAIRE..... IX.

## INTRODUCTION.

### CHAPITRE I.

#### DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.—1492—1534.

De l'Amérique ; a-t-elle été connue des anciens ?—L'Atlantide.—L'Amérique n'était pas connue des modernes.—Découvertes des Portugais et des Espagnols.—Christophe Colomb ; sa naissance, sa vie ; il s'établit à Lisbonne ; va en Espagne ; Ferdinand et Isabelle à qui il fait part de son projet d'aller aux Indes par l'Ouest, lui donnent trois bâtimens.—Il découvre le Nouveau-Monde.—Son retour ; réception magnifique qu'on lui fait à la cour.—Suite de ses découvertes.—Envoyé en Espagne dans les fers par Bovadilla.—Caractère de Colomb.—Continuation des découvertes des Espagnols et des Portugais.—Sébastien Cabot, Vénitien, découvre la Floride, Terre-neuve et les côtes de Labrador pour Henri VII d'Angleterre.—Verazzani, au service de François I, côtoie l'Amérique, depuis la Floride jusqu'à Terre-neuve.—Les pêcheurs basques, bretons et normands faisaient la pêche de la morue sur les bancs de Terre-neuve depuis longtemps..... p. 1.

### CHAPITRE II.

#### DÉCOUVERTE DU CANADA.—1534—1543.

Paix de Cambrai.—Projet d'établissement en Amérique.—Jacques Cartier est nommé pour commander la 1<sup>ère</sup> expédition ; il explore le golfe St.-Laurent ; son retour en France.—Second voyage de Jacques Cartier ; il découvre le fleuve St.-Laurent.—*Stadaconé* (Québec.)—Beautés naturelles du pays.—*Hochelaga* (Montréal.)—Cartier hiverne dans la rivière St.-Charles.—Le scorbut parmi les Français ; il en meurt 26.—Départ de Cartier pour la France.—La guerre fait suspendre les expéditions en

Amérique.—Roberval est nommé gouverneur du Canada au rétablissement de la paix.—Troisième voyage de Jacques Cartier ; il remonte le St.-Laurent jusqu'au lac St.-Louis et hiverne au Cap-Rouge.—Il part pour l'Europe et rencontre à Terre-neuve Roberval qui allait au Canada, et qu'il refuse de suivre.—Roberval au Cap-Rouge ; il s'y fortifie et y passe l'hiver.—Maladie qui emporte 50 personnes.—Cartier vient le chercher pour le ramener en France sur l'ordre du Roi qui le fait mander, la guerre étant de nouveau déclarée avec l'Empereur..... p. 17.

---

### CHAPITRE III.

#### ABANDON TEMPORAIRE DU CANADA.—1543-1603.

Roberval part pour l'Amérique après la guerre, et périt avec tous ceux qui l'accompagnent.—M. Villegagnon tente de fonder une colonie dans le Brésil ; la désunion des colons cause leur ruine.—Fondation de la Caroline dans la Floride.—Massacre des Français de cette colonie par les Espagnols, en pleine paix.—Catherine de Médicis, régente, néglige d'en demander satisfaction.—De Gourgues les venge.—Pendant longtemps on ne pense plus en France aux colonies.—Observations à cet égard.—Les troubles du royaume entravent la colonisation.—Progrès des pêcheries et du commerce de pelleteries.—Le marquis de la Roche veut fonder un établissement en Acadie ; il échoue.—40 colons abandonnés dans l'île de Sable, périssent, excepté 12, que le roi envoie chercher au bout de cinq ans.—De la Roche ruiné par son entreprise, meurt de chagrin.—Obstacles qu'éprouvait alors la colonisation..... p. 29.

---

## LIVRE PREMIER.

### ÉTABLISSEMENT PERMANENT DE LA NOUVELLE-FRANCE.

---

#### CHAPITRE I.

#### ACADIE.—(NOUVELLE-ÉCOSSE.)—1603-1613.

Observations sur la civilisation de l'Europe à cette époque.—Importance des colonies pour la France.—M. Chauvin, à la suggestion de Pontgravé, se fait nommer lieutenant-général du Canada et de l'Acadie, et obtient le privilège exclusif d'y faire le commerce de pelleteries.—Il meurt.—Le commandeur de Chaste lui succède ; il forme une société de commerce pour faciliter la colonisation.—Pontgravé et Champlain font un voyage

en Canada.—Le commandeur étant mort, M. de Monts, calviniste, est nommé lieutenant-général de cette contrée, où l'on permet aux protestans de s'établir.—Expédition de M. de Monts en Acadie, province découverte par les Français.—De Monts et Champlain découvrent la baie de Fundy, et les rivières St.-Jean, Penobscot et Kénébec.—Les colons débarquent à l'île Ste.-Croix.—Champlain explore les côtes jusqu'à 20 lieues au sud du cap Cod.—De Monts, ou plutôt le baron de Poutrincourt fonde Port-Royal; il retourne en France.—Port-Royal concédé au baron de Poutrincourt.—Lescarbot.—Progrès de Port-Royal.—Retrait du privilège accordé à de Monts.—Dissolution de la Société de pelleteries.—Abandon temporaire de Port-Royal.—Poutrincourt y retourne en 1610.—Il refuse d'y mener des Jésuites.—Assassinat de Henri IV.—La marquise de Guercheville achète les droits des associés de de Monts pour envoyer des Jésuites en Acadie.—Difficultés entre les colons et les Jésuites.—Mde. de Guercheville les envoie fonder St.-Sauveur sur la rivière Penobscot.—Les Anglais de la Virginie détruisent St.-Sauveur et Port-Royal, en pleine paix.—Le gouvernement français ne s'intéresse point au sort de ces deux colonies, qui n'étaient que des entreprises particulières..... p. 39.

---

## CHAPITRE II.

### CANADA.—1608.—1628.

M. de Monts abandonne l'Acadie pour le Canada.—Fondation de Québec.—Conspiration contre Champlain punie.—Alliance avec les Algonquins et leurs alliés.—1ère expédition contre les Iroquois.—2de expédition contre les mêmes.—De Monts se retire des affaires du Canada.—Le comte de Soissons le remplace comme lieutenant-général.—Il meurt.—Le prince de Condé lui succède.—Champlain forme une société qui obtient le privilège exclusif de la traite de pelleteries.—Opposition que ce privilège fait naître.—Le prince de Condé vend sa lieutenance générale au duc de Montmorenci.—Traité de Champlain avec les Hurons.—Il explore la rivière des Outaouais, et découvre le lac Ontario et le lac Nipissing.—3me expédition contre les Iroquois.—Paix entre les Algonquins et leurs alliés et les cinq cantons.—Le duc de Ventadour lieutenant-général de la Nouvelle-France.—Arrivée des Jésuites en Canada.—Champlain passe deux ans en France.—Richelieu dissout la compagnie du Canada, et forme celle dite des cent associés..... p. 53.

---

## CHAPITRE III.

### NOUVELLE-FRANCE JUSQU'À LA PAIX DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.—1613—1632.

Les persécutions politiques et religieuses et la conquête étrangère déterminent les émigrations: exemple, les Irlandais et les Ecossais.—Les

W\*

Huguenots formellement exclus de la Nouvelle-France.—Grandes espérances que donne en France la compagnie des cent associés.—Elle envoie un armement considérable à Québec, sous les ordres de Roquemont.—Acadie: le chevalier Alexander obtient de Jacques I la concession de cette province pour la peupler d'Ecosais; et une partie reçoit alors le nom de Nouvelle-Ecosse.—Une colonie y est envoyée et s'en revient sans avoir débarqué.—Création d'une chevalerie à l'occasion de cette contrée.—Guerre entre la France et l'Angleterre.—Kirtk s'avance contre Québec, puis abandonne son entreprise.—Il rencontre en se retirant dans le bas du fleuve l'escadre de Roquemont et s'en empare.—Québec, réduit à la famine par cette perte, se rend l'année suivante à Louis et Thomas Kirtk, ses frères, qui secourent les habitans mourant de faim.—Le Cap-Breton pris par une partie de la flotte de Kirtk, et repris par le capitaine Daniel.—Le chevalier de la Tour attaque le fort du cap de Sable défendu par son propre fils, et est repoussé.—Le chevalier Alexander lui cède la Nouvelle-Ecosse, excepté Port-Royal.—La France et l'Angleterre occupent en même temps l'Acadie.—Traité de St.-Germain-en-Laye ..... p. 69.

---

## LIVRE SECOND.

---

### DESCRIPTION DU CANADA.—NATIONS INDIGÈNES.

Nom donné aux premières terres découvertes dans l'Amérique septentrionale.—Frontières des colonies mal définies; sujet de beaucoup de contestations.—Description du Canada.—Tableau des populations indiennes de l'Amérique du Nord, et en particulier des tribus du Canada.—Leur nombre.—Description de leur personne, de leurs vêtements, de leurs armes.—Leur manière de faire la guerre et la chasse.—Gouvernement des Sauvages.—Ils n'ont pas de religion.—Leurs devins.—Leur respect pour les morts; leurs funérailles.—Leurs fêtes.—Ils sont fort passionnés pour le jeu et peu pour les femmes; mais très attachés à leurs enfans.—Eloquence figurée des Sauvages.—Formation de leurs langues: ils ne connaissent point les lettres.—Caractère synthétique des langues indiennes.—Facultés intellectuelles de ces peuples.—Leur origine.—Descendent-ils de nations qui ont été civilisées? ..... p. 83.

---

## LIVRE TROISIEME.

### CHAPITRE I.

---

#### DISPERSION DES HURONS.—1632-1663.

Louis Kirtk rend Québec à la France en 1632.—Champlain revient en Canada comme gouverneur, et travaille à s'attacher les Indigènes plus



étroitement que jamais.—Collège des Jésuites construit à Québec.—Mort de Champlain, (1635.)—M. de Montmagny le remplace.—Guerre entre la confédération iroquoise et les Hurons; les succès sont partagés. Le P. LeJeune établit le village indien de Sillery.—Fondation de Montréal, (1641.) par M. de Maisonneuve.—Fondation de l'Hôtel-Dieu et du couvent des Ursulines.—Paix entre toutes les nations indiennes; elle est rompue par les Agniers.—M. d'Aillebout relève M. de Montmagny comme gouverneur de la Nouvelle France.—La guerre devient extrêmement vive entre les Iroquois et les Hurons: succès prodigieux des premiers; les Hurons ne pouvant leur tenir tête sont dispersés, les uns vers le lac Supérieur, d'autres vers la baie d'Hudson, le reste vers le bas St.-Laurent (1649-50.)—La Nouvelle-Angleterre fait proposer au Canada un traité de commerce et d'alliance perpétuelle.—M. de Lauson succède à M. d'Aillebout.—Les Iroquois, après leur victoire sur les Hurons, lâchent leurs bandes sur les établissements français.—M. d'Argenson vient remplacer M. de Lauson.—Le dévouement de Daulac sauve le Canada.—Les Iroquois demandent et obtiennent la paix.—Le baron d'Avaugour arrive comme gouverneur à Québec; remontrances énergiques qu'il fait à la cour sur l'abandon de la colonie; on y envoie 400 hommes de troupes.—Dissensions entre le gouverneur et l'évêque, M. de Pétrée.—Célèbre tremblement de terre de 1663.—Rappel de M. d'Avaugour auquel succède M. de Mézy.—La compagnie des cent associés rend le Canada au roi et se dissout (1663.) ..... p. 119.

---

## CHAPITRE II.

---

### GUERRE CIVILE EN ACADIE.—1632-1667.

La France redevenue maîtresse de toute l'Acadie par le traité de St.-Germain, la divise en trois parties qu'elle concède au commandeur de Rasilli, gouverneur, à Charles Etienne de la Tour et à M. Denis.—Ces concessionnaires prennent Pemaquid sur les Anglais.—Ils se font la guerre entre eux; la Tour demande des secours au Massachusetts qui consulte la Bible pour savoir s'il peut en donner; réponse favorable.—Traité de paix et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre.—La Tour est abandonné.—Héroïsme de sa femme qui repousse deux fois les troupes de Charnisé, successeur de Rasilli.—Trahie par un étranger qui se trouve parmi ses suivans, elle tombe avec le fort qu'elle défend au pouvoir de l'ennemi qui fait pendre ses soldats, et l'oblige elle-même d'assister à l'exécution la corde au cou.—Elle meurt de chagrin.—La guerre civile continue en Acadie.—Cromwell y envoie une expédition qui s'empare de Port-Royal et de plusieurs autres postes (1654); il concède à la Tour, qui se met sous la protection de l'Angleterre, au chevalier Temple et à

Brown, cette province qui est ensuite rendue à la France par le traité de Breda en 1667 ..... p. 147.

---

### CHAPITRE III.

---

#### GOUVERNEMENT CIVIL DU CANADA.—1663.

Le chevalier de Mézy arrive en Canada ; motifs de sa nomination comme gouverneur-général.—Il fait une réponse menaçante aux ambassadeurs Iroquois qui s'en retournent dans leur pays.—Efforts et plan de Colbert pour peupler la colonie.—Sa population en 1663 ; manière dont s'y forment les établissemens ; introduction du système féodal ; tenures en *franc-aleu* et à titre de *fief* et *seigneurie*, emportant les mêmes privilèges et les mêmes servitudes à peu près qu'en France ; le roi se réserve la suzeraineté ; mais accorde le droit de haute, moyenne et basse justice à la plupart des seigneurs qui, cependant, ne s'en prévalent point.—Pouvoir absolu des gouverneurs.—Administration de la justice jusqu'en 1663.—Arrivée de M. Gaudais, commissaire royal.—Nouvelle organisation du gouvernement.—Erection du conseil souverain par lequel doivent être enrégistrés les édits, ordonnances, etc., pour avoir force de loi.—Séparation des pouvoirs politique, administratif et judiciaire.—Introduction de la coutume de Paris.—Création de tribunaux inférieurs pour les affaires civiles et criminelles à Montréal et aux Trois-Rivières, sous le nom de juridictions royales.—Nomination d'un intendant : ses fonctions embrassent l'administration civile, la police, la grande et la petite voirie, les finances et la marine.—Cour de l'intendant.—Juge-consul.—Justices seigneuriales.—Commissaires des petites causes.—Election d'un maire et de deux échevins qui sont remplacés par un syndic dit des habitations.—Cours prévôtales établies en Canada.—Mesures de précaution prises par les rois de France pour empêcher les idées de liberté et d'indépendance de naître dans les colonies..... p. 155.

---

### CHAPITRE IV.

---

#### GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE.—1663.

Missions établies en Canada ; elles sont desservies d'abord par les Franciscains (Récollets,) et plus tard par les Jésuites, et relèvent de l'archevêché métropolitain de Rouen.—La Nouvelle-France est érigée en vicariat apostolique (1657), puis en évêché (1670).—M. de Laval premier évêque de Québec ; caractère de ce prélat.—Opposition et difficultés que suscite sa

nomination.—M. de Queylus refuse de le reconnaître.—Etablissement du séminaire de Québec, auquel toutes les dîmes du pays sont affectées à condition qu'il pourvoira à la subsistance des curés.—Les dîmes, fixées au 13ème par l'évêque, sont réduites au 26ème par le conseil souverain.—Les Récollets s'offrent de desservir les paroisses gratis.—Les curés d'abord amovibles sont rendus inamovibles par l'édit de 1679, qui confirme en outre l'arrêt du conseil souverain touchant la quotité des dîmes.—Depuis la conquête les curés sont nommés sujets à révocation.—Opinions diverses sur les avantages et les désavantages de ce système.—Fabriques paroissiales.—Contributions pour la bâtisse des églises.—Institutions de bienfaisance et d'éducation.—L'éducation populaire extrêmement négligée.—Caractère du clergé canadien sous le régime français.—Les débats au sujet des libertés de l'église gallicane n'ont point d'écho en Canada.—Jansénisme.—Quiétisme.—Ils y font quelques adeptes..... p. 171.

---

## LIVRE QUATRIEME.

---

### CHAPITRE I.

---

#### LUTTES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE.—1663-1682.

Le conseil souverain : division au sujet du syndic des habitations.—M. de Mézy suspend les conseillers de l'opposition.—Moyen étrange qu'il veut employer pour les remplacer.—Nouveaux membres nommés.—M. de Ville-ray passe en France pour porter des plaintes contre lui.—M. de Mézy révoqué ; sa mort.—M. de Courcelles lui succède.—Arrivée de M. de Tracy, vice-roi, de M. de Courcelles et de M. Talon, 1er. intendant, d'un grand nombre d'émigrants et du régiment de Carignan.—La liberté du commerce est accordée à la colonie, sauf certaines réserves.—Guerre contre les Iroquois.—Deux invasions de leurs cantons les forcent à demander la paix.—M. de Tracy repasse en France.—Le projet de franciser les Indiens échoue.—L'intendant suggère de restreindre l'autorité du clergé dans les affaires temporelles.—Travaux et activité prodigieuse de Talon ; impulsion qu'il donne à l'agriculture et au commerce.—Licencement du régiment de Carignan à condition que les soldats s'établiront dans le pays.—Talon passe en France.—Le gouverneur empêche les Iroquois d'attirer la traite des pays occidentaux à la Nouvelle-York ; et apaise les Indiens prêts à se faire la guerre.—Mortalité effrayante parmi eux.—Talon, revenu en Canada, forme le vaste projet de soumettre à la France tout l'occident de l'Amérique.—Traité du Sault-Ste.-Marie avec les nations occidentales qui reconnaissent la suprématie française.—Fondation de Catarocoui (Kings-

ton).—Le comte de Frontenac remplace M. de Courcelles : ses talens, son caractère.—Discours qu'il fait au conseil souverain.—Lois nombreuses décrétées touchant l'administration de la justice et d'autres objets d'utilité publique.—Suppression de la compagnie des Indes occidentales.—Division entre M. de Frontenac et M. Perrot, gouverneur de Montréal ; celui-ci est emprisonné au château St.-Louis.—Le clergé appuie M. Perrot. Le conseil souverain est saisi de l'affaire qui est finalement renvoyée au roi.—M. Duchesneau relève M. Talon.—Querelles avec M. de Pétrée au sujet de la traite de l'eau-de-vie.—Dissensions entre le gouverneur et M. Duchesneau : ils sont rappelés tous deux.—Rivalité de l'Eglise et du gouvernement.—Arrivée de M. de la Barre qui vient remplacer M. de Frontenac ..... p. 187.

---

## CHAPITRE II.

---

### DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI.—1673.

Des découvertes des Français dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale.—Voyageurs et missionnaires. Les Jésuites : leur activité et leur courage.—Voyages au Nord : le P. Le Quen découvre le lac St.-Jean (Saguenay), 1647 ; et Després Couture pénètre par cette route à la baie d'Hudson (1663).—Voyages dans l'Est et dans l'Ouest : le P. Druilletes va du St.-Laurent à la mer par les rivières Chaudière et Kénébec.—Les lacs Erié, Huron et Michigan sont successivement visités.—Deux jeunes traitans se rendent en 1659 à la tête du lac Supérieur et jusqu'aux Sioux ; nombreuses tribus de ces contrées.—Excursions apostoliques des P.P. Raimbault, Jogues et Mesnard ; les P.P. Allouez et Dablon s'avancent jusqu'aux limites de la vallée du Mississipi, où ils sont informés par les Indigènes qu'elle est arrosée par un grand fleuve.—Le P. Marquette et Joliet, de Québec, choisis par Talon pour aller reconnaître la vérité de ce rapport, parviennent à ce fleuve le 17 juin, 1673, et le descendent jusqu'à la rivière des Arkansas. Sensation que cette découverte fait en Canada.—La Salle résout de descendre le nouveau fleuve jusqu'à la mer.—Il bâtit à Niagara le premier vaisseau (le Griffon) qui ait navigué sur les lacs Erié, Huron et Michigan ; il construit le fort des Miâmis, et le fort de Crève-cœur sur la rivière des Illinois.—Le P. Hennepin remonte le Mississipi jusqu'au Sault-St.-Antoine, et tombe entre les mains des Sioux.—Difficultés et embarras de tous genres qu'éprouve la Salle, qui triomphe de tous les obstacles et réussit enfin à reconnaître le Mississipi jusqu'à la mer en 1682, et donne le nom de Louisiane aux immenses contrées que traverse ce fleuve.—Il va rendre compte de ses découvertes à Louis XIV, après s'être fait précéder à Paris par le P. Mambré ; gracieux accueil qu'il reçoit du roi ..... p. 225.

## CHAPITRE III.

## LE MASSACRE DE LACHINE.—1682—1689.

Arrivée de M. de la Barre qui vient remplacer M. de Frontenac ; son administration : caractère de ce gouverneur ; il se laisse prévenir contre les partisans de M. de Frontenac, et particulièrement contre La Salle. — La guerre étant imminente, il convoque une assemblée des notables, leurs cahiers ; l'on demande des colons au roi.—Louis XIV, qui force par la révocation de l'édit de Nantes 500,000 Huguenots à s'expatrier, n'a que 200 hommes à envoyer au Canada.—Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, malgré les ordres de sa cour, excite les Iroquois à la guerre.—La Barre s'en laisse imposer par les barbares qui le trompent, et qui lèvent enfin le masque en attaquant le fort de Crève-cœur aux Illinois.—Maladresse de Dongan qui veut réunir tous les cantons contre les Français.—Le gouverneur part de Montréal avec une armée pour attaquer les Iroquois ; lenteur et désordre de sa marche ; il arrive à la baie de la Famine (lac Ontario) ; disette dans le camp ; paix honteuse avec l'ennemi.—M. de la Barre est rappelé et remplacé par le marquis de Denonville, dont l'administration est encore plus malheureuse que celle de son prédécesseur.—Il veut exclure les traitans anglais et les chasseurs iroquois de la rive gauche du St. Laurent et des lacs.—Dongan rassemble les chefs des cantons à Albany et les engage à reprendre les armes.—M. Denonville, instruit de ces menées par le P. Lamberville, se décide à les prévenir.—Sous prétexte d'une conférence, il attire plusieurs chefs de ces tribus en Canada, les saisit et les envoie chargés de fers en France.—Noble conduite des Onnontagués envers le P. Lamberville, instrument innocent de cette trahison.—On attaque les Tsonnonthouans avec 2700 hommes ; ils tendent une embuscade ; l'on réduit tous leurs villages en cendre.—On ne profite point de la victoire.—Fondation de Niagara.—Pourparlers inutiles pour la paix ; perfidies profondément ourdies de le Rat, chef huron, pour rompre les négociations ; la guerre continue.—Le chevalier de Calières propose la conquête de la Nouvelle-York.—Calme trompeur dans la colonie : massacre de Lachine le 24 août (1689). Ineptie du gouverneur ; il est révoqué.—Guerre entre la France et l'Angleterre.—M. de Frontenac revient en Canada ; il tire le pays de l'abîme, et le rend par ses talens et par sa vigueur bientôt victorieux de tous ses ennemis. p. 249.

## LIVRE CINQUIÈME.

## CHAPITRE I.

## COLONIES ANGLAISES.—1690.

Objet de ce chapitre.—Les persécutions politiques et religieuses fondent et peuplent les colonies anglaises, qui deviennent en peu de temps très puissantes.—Caractère anglais dérivant de la fusion des races normande et

saxonne.—Institutions libres importées dans le Nouveau-Monde, fruit des progrès de l'époque.—La Virginie et la Nouvelle-Angleterre.—Colonie de Jamestown (1607).—Colonie de New-Plymouth et gouvernement qu'elle se donne (1620).—Immensité de l'émigration.—L'Angleterre s'en alarme.—La bonne politique prévaut dans ses conseils et elle laisse continuer l'émigration.—New-Plymouth passe entre les mains du roi par la dissolution de la compagnie.—Commission des plantations établie; opposition qu'elle suscite dans les colonies; elle s'éteint sans rien faire.—Etablissement du Maryland (1632) et de plusieurs autres provinces.—Leurs diverses formes de gouvernement: gouvernemens à charte, gouvernemens royaux, gouvernemens de propriétaires.—Confédération de la Nouvelle-Angleterre.—Sa quasi-indépendance de la métropole.—Population et territoire des établissemens anglais en 1690.—Ils jouissent de la liberté du commerce.—Jalousie de l'Angleterre: actes du parlement impérial et notamment l'acte de navigation passés pour restreindre cette liberté.—Opposition générale des colonies; doctrine du Massachusetts à ce sujet.—M. Randolph envoyé par l'Angleterre pour faire exécuter ses lois de commerce; elle le nomme percepteur général des douanes.—Négoce étendu que faisaient déjà les colons.—Les rapports et les calomnies de Randolph servent de prétexte pour révoquer les chartes de la Nouvelle-Angleterre.—Révolution de 1690.—Gouvernement.—Lois.—Education.—Industrie.—Différence entre le colon d'alors et le colon d'aujourd'hui, le colon français et le colon anglais..... p. 279.

---

## CHAPITRE II.

---

### SIÈGE DE QUÉBEC.—1689—1696.

Ligue d'Augsbourg formée contre Louis XIV.—L'Angleterre s'y joint en 1689, et la guerre, recommencée entre elle et la France, est portée dans leurs colonies.—Disproportion de forces entre ces dernières.—Plan d'hostilités des Français.—Projet de conquête de la Nouvelle-York; il est abandonné après un commencement d'exécution.—Triste état du Canada et de l'Acadie.—Vigueur du gouvernement de M. de Frontenac.—Premières hostilités: M. d'Iberville enlève deux vaisseaux anglais dans la baie d'Hudson.—Prise de Pemaquid par les Abénaquis.—Sac de Schenectady.—Destruction de Salmon Falls (Sementels).—Le fort Casco est pris et rasé.—Les Indiens occidentaux, prêts à se détacher de la France, renouvellent leur alliance avec elle au premier bruit de ses succès.—Irruptions des cantons, qui refusent de faire la paix.—Patience et courage des Canadiens.—Les Anglais projettent la conquête de la Nouvelle-France.—Etat de l'Acadie depuis 1667.—L'Amiral Phipps prend Port-Royal; il assiège Québec (1690) et est repoussé.—Retraite du général Winthrop qui s'était

avancé jusqu'au lac St.-Sacrement (George) pour attaquer le Canada par l'ouest, tandis que l'Amiral Phipps l'attaquerait par l'est.—Désastre de la flotte de ce dernier.—Humiliation des colonies anglaises.—Misère profonde dans les colonies des deux nations.—Les Iroquois et les Abénaquis continuent leurs déprédations.—Le major Schuyler surprend le camp de la Prairie de la Magdeleine (1691) et est défait par M. de Varennes.—Nouveau projet pour la conquête de Québec formé par l'Angleterre.—La défaite des troupes de l'expédition à la Martinique et ensuite la fièvre jaune qui les décime sur la flotte de l'amiral Wheeler, font manquer l'entreprise.—Expéditions françaises dans les cantons [1693 et 1696]; les bourgades des Onnontagués et des Onneyouths sont incendiées.—Les Miâmis font aussi esuyer de grandes pertes aux Iroquois.—Le Canada plus tranquille, après avoir repoussé partout ses ennemis, se prépare à aller porter à son tour la guerre chez eux.—L'état comparativement heureux dans lequel il se trouve est dû à l'énergie et aux sages mesures du comte de Frontenac.—Intrigues de ses ennemis contre lui en France. p. 303.

---

### CHAPITRE III.

---

#### TERRENEUVE ET BAIE D'HUDSON.—1696-1701.

Continuation de la guerre; les Français reprennent l'offensive. La conquête de Pemaquid et de la partie anglaise de Terreneuve et de la baie d'Hudson est résolue. M. d'Iberville défait trois vaisseaux ennemis et prend Pemaquid.—Terreneuve: sa description; premiers établissemens français; leur histoire.—Le gouverneur, M. de Brouillan, et M. d'Iberville réunissent leurs forces pour agir contre les Anglais.—Brouilles entre ces deux chefs; ils se raccommodent.—Ils prennent St.-Jean, capitale anglaise de l'île, et ravagent les autres établissemens.—Héroïque campagne d'hiver des Canadiens.—Baie d'Hudson; son histoire.—Départ de M. d'Iberville; dangers que son escadre court dans les glaces; beau combat naval qu'il livre; il se bat seul contre trois et remporte la victoire.—Un naufrage.—La baie d'Hudson est conquise.—Situation avantageuse de la Nouvelle-France.—La cour projette la conquête de Boston et de New-York.—M. de Neamond part de France avec une flotte considérable; la longueur de sa traversée fait abandonner l'entreprise.—Consternation des colonies anglaises.—Fin de la guerre: paix de Riswick (1697).—Difficultés entre les deux gouvernemens au sujet des frontières de leurs colonies.—M. de Frontenac refuse de négocier avec les cantons iroquois par l'intermédiaire de lord Bellomont.—Mort de M. de Frontenac; son portrait.—M. de Callières lui succède.—Paix de Montréal avec toutes les tribus indiennes confirmée solennellement en 1701.—Discours du célèbre chef le Rat; sa mort, impression profonde qu'elle laisse dans l'esprit des Sauvages; génie et caractère de cet Indien.—Ses funérailles... p. 339.

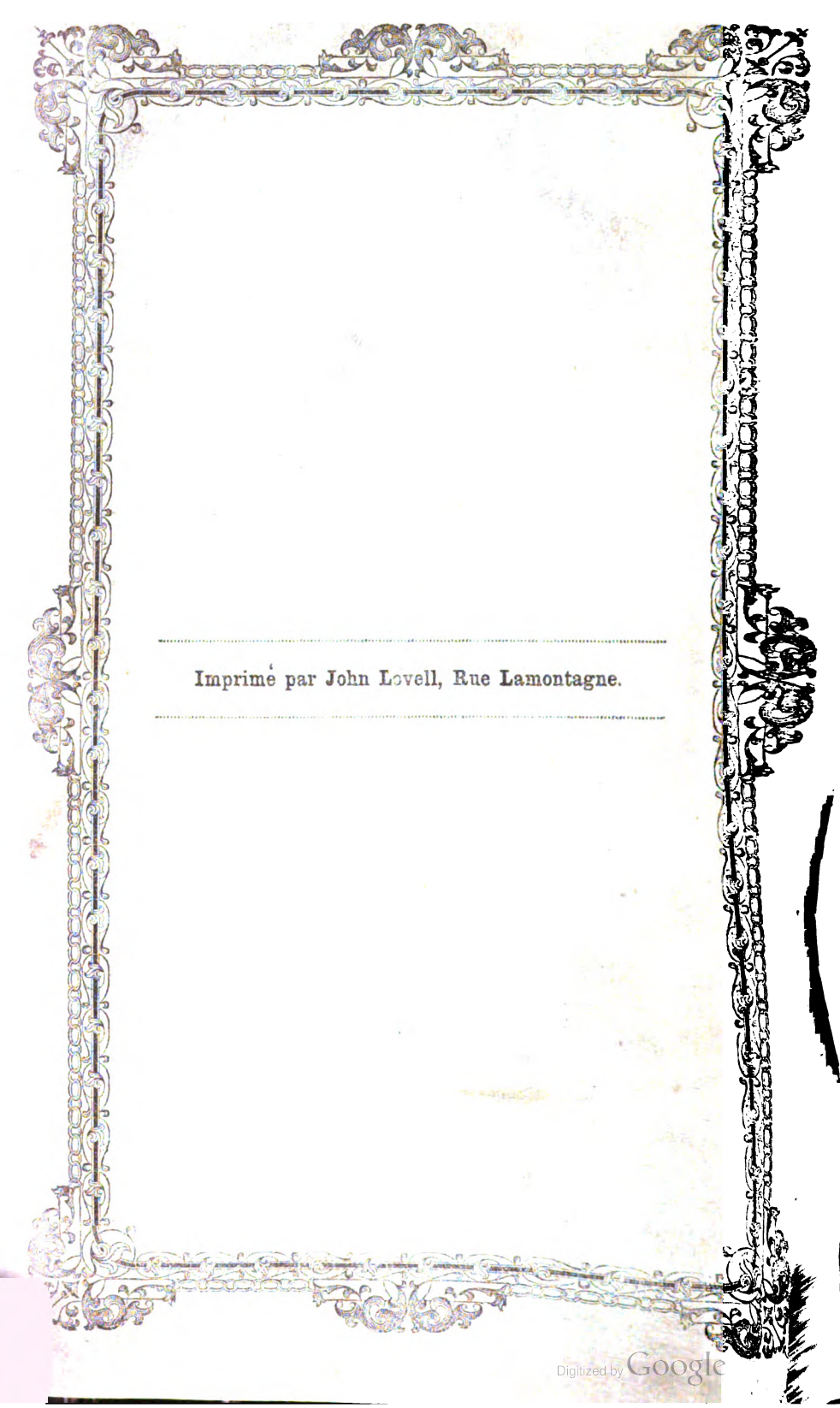












---

Imprimé par John Lovell, Rue Lamontagne.

---













BOUND

OCT 24 1945

UNIV. OF MICH.  
LIBRARY

